





*Histoire de la Langue*

et de la

# *Littérature française*

des Origines à 1900

COULOMMIERS
Imprimerie Paul Brodard.

# *Histoire de la Langue*

et de la

# *Littérature française*

des Origines à 1900

PUBLIÉE SOUS LA DIRECTION DE

**L. PETIT DE JULLEVILLE**

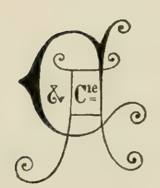
Professeur à la Faculté des lettres de Paris.

TOME II

## Moyen Age

**(des Origines à 1500)**

DEUXIÈME PARTIE




Armand Colin & Cie, Éditeurs

Paris, 5, rue de Mézières

1896

# MOYEN AGE

(des Origines à 1500)

---

DEUXIÈME PARTIE

# CHAPITRE I

## LES FABLES ET LE ROMAN DU RENARD[1]

### I. — *Les fables.*

**Développement de la fable au moyen âge**. — Il est assez curieux que la fable, qui a passé presque inaperçue à Rome, qui n'y a pas été, à proprement parler, un genre, soit devenue, au moyen âge, une branche très riche de notre littérature. Ce que Sénèque traitait dédaigneusement de « travail étranger aux imaginations romaines », ce que Quintilien mettait sur le même rang que les contes de nourrices et considérait comme bon tout au plus à servir de texte pour des paraphrases d'écoliers ou d'ornements pour égayer un discours, avait pris déjà dans la société carolingienne une place importante et s'était imposé à l'étude et à l'admiration de chacun. Phèdre dont le nom et les écrits avaient été ignorés de la plupart de ses contemporains, Avianus dont l'œuvre si médiocre méritait de tomber dans un profond oubli, ont été tout à coup élevés au premier rang parmi les poètes de l'antiquité et regardés comme les plus dignes d'être commentés et imités. L'histoire de la fable ésopique chez les Grecs et les Latins est pour nous encore mystérieuse et remplie d'énigmes. Presque tout en elle semble apocryphe, auteurs et sujets. Nos ancêtres étaient bien moins renseignés que nous : ils n'ont même pas connu le nom de

1. Par M. Léopold Sudre, docteur ès lettres, professeur au collège Stanislas.

Phèdre. Immense pourtant a été le succès de ces morceaux, la plupart anonymes, d'origine obscure et de rédaction incertaine.

La cause de cette vogue n'est pas uniquement dans la séduction que pouvaient exercer ces petits drames sur des esprits naïfs pour lesquels toute chose contée était et devait être une source de plaisir. Elle est surtout dans la préoccupation didactique et morale qui, chez les clercs, dominait, dirigeait l'étude des livres profanes, dans cette recherche assidue et passionnée du sens profond et caché qu'ils prétendaient trouver dans toute œuvre antique, si peu grave qu'elle fût.

...N'i a fables ne folie
Ou il n'a de filosofie,

disait-on. En effet, les apologues transmis par les Latins avaient cet avantage incontestable sur les autres écrits païens qu'ils étaient, par leur nature même, une mine tout ouverte pour une telle investigation. De chacune de ces innombrables scènes, rien n'était plus aisé que de tirer un ou plusieurs préceptes de conduite ; l'application à la vie humaine de cette comédie animale se dégageait naturellement. Aussi, voyons-nous les fables être, pour ainsi dire, la substance de l'enseignement d'alors. Dès le seuil de l'école, chacun les trouvait comme recueils d'exemples de grammaire et de style. A un degré plus élevé, elles servaient d'exercices de rhétorique et formaient le jugement : on tournait en prose latine les iambes ou les distiques du poète latin, ou bien on les paraphrasait en vers ; un des maîtres du temps les versifiait de trois façons : *copiose*, *compendiose* et *subcincte* ; un autre, Egbert de Liège, reprenait maint apologue antique pour lui donner une forme nouvelle et imprimer au drame une marche toute différente. On tirait de chacun des morceaux les affabulations que comportait le sujet, et c'est ainsi que les collections de Phèdre et d'Avianus nous sont parvenues enrichies de morales qu'elles n'ont point possédées à l'origine. Bref, chacune de ces collections a donné peu à peu naissance à des dérivés, sortes de corrigés d'écoliers, qui se sont transmis de génération en génération, tantôt reproduisant avec fidélité la pensée primitive, tantôt lui faisant subir les métamorphoses les plus variées et les plus inattendues. Ce sont ces dérivés, autant,

sinon plus populaires que les originaux, qui ont donné naissance à leur tour à la plupart des fabliers français.

Avianus toutefois n'a pas été le modèle de prédilection de nos anciens poètes. Ce n'est pas que son modeste recueil de quarante-deux apologues ait été regardé comme inférieur à celui de Phèdre et traité avec moins d'honneur dans les écoles. Nul ne faisait alors de différence entre le style alerte et souvent agréable de l'affranchi de Tibère et la narration traînante et embarrassée de son émule. Loin de là, les fables d'Avianus n'ont point cessé d'être remaniées et imitées; nous en possédons deux réductions en prose latine et deux abrégés, l'un en vers rythmiques, l'autre en vers léonins; ajoutons à ce nombre quatre *Novus Avianus* et un *Anti-Avianus*. On peut donc s'étonner que le recueil n'ait point passé tout entier dans la langue vulgaire. Il ne nous en est parvenu, en effet, qu'une seule traduction, et elle ne renferme que dix-huit fables. Ce délaissement s'explique, si l'on se rappelle que la plupart des apologues de ce poète traitent de sujets identiques à ceux de Phèdre. En outre, on avait pris l'habitude d'insérer au milieu des fables de ce dernier des fables d'Avianus : les deux auteurs, à la longue, ne faisaient plus qu'un. Cette traduction, qui date du début du XIV[e] siècle, porte le titre d'*Avionnet*, nom composé sur le modèle d'*Isopet*, terme adopté pour désigner les fables en général. Ce n'est pas, à proprement parler, une traduction, c'est une paraphrase qui semble faite non pas même d'après le texte latin, mais d'après une paraphrase latine de celui-ci. On peut s'en rendre compte par l'échantillon suivant qui donnera en même temps une idée de la manière de notre traducteur. C'est le Sapin qui parle au Buisson, comme dans La Fontaine le Chêne s'adresse au Roseau :

......Je miex vaus
Que toi; car jusques aus estelles
Estens mes branches et mes elles;
Tant sui et grans et parcreüs,
Que de cent lieues sui veüs,
Quant sui en une nef en mer :
Tel arbre fait bien a amer.
Mes tu, es un nain acroupis,
Qui porte le menton ou pis,
Lait et sec et tout espineux,
Des autres li plus haineux :
De nul bien ne te pues venter :
Folie fu de toi planter [1].

1. Je vaux mieux — que toi; car jusques aux étoiles — j'étends mes branches et mes ailes; — je suis si grand, si élancé, — que de cent lieues je suis vu, —

Les traductions et imitations françaises de Phèdre vont nous arrêter plus longtemps. Le nom de ce fabuliste fut, nous l'avons déjà dit, ignoré des clercs; ce n'est qu'à la fin du XIV^e^ siècle qu'il reparut à la lumière quand Pierre Pithou publia la première édition de ses apologues; mais ceux-ci avaient été connus dès le haut moyen âge; ils formaient même alors une collection plus riche que celle que nous possédons aujourd'hui, et, dès le IX^e^ siècle, ils avaient été mis sur le compte d'un certain Romulus qui les aurait transcrits du grec. Ils eurent aussitôt un succès énorme dans les écoles, et les réductions en prose, les paraphrases ou imitations en vers qui en furent faites jusqu'au XIV^e^ siècle sont innombrables et constituent un des chapitres les plus importants de la littérature latine de cette époque.

Parmi ces recueils sortis du Romulus, il faut distinguer ceux qui en sont issus directement de ceux qui, à l'antique fonds, ont ajouté d'autres fables de provenance diverse. Dans les premiers, un surtout fut célèbre, l'*Anonyme de Névelet*, ainsi désigné du nom de son premier éditeur, attribué successivement à une foule d'écrivains, et qu'on n'est point parvenu encore à restituer à son véritable auteur. Il était rédigé en vers élégiaques et jouit d'une vogue immense à en juger par le nombre considérable de manuscrits que nous en possédons, disséminés dans les bibliothèques de toute l'Europe. On ne doit pas être surpris qu'il ait tenté des poètes français. Nous en avons en effet deux traductions d'un mérite inégal. La première, l'*Isopet de Lyon*, est écrite dans le dialecte franc-comtois et date du XIII^e^ siècle; elle ne manque pas, comme on le verra plus loin, d'une certaine saveur. La seconde, au contraire, est une reproduction incolore de l'original; celui-ci d'ailleurs manquait de relief, et la réputation qu'il eut si longtemps nous paraît aujourd'hui bien surfaite. Cette traduction est du XIV^e^ siècle; elle figure dans la plupart des manuscrits qui nous l'ont transmise à côté de celle d'Avianus dont je viens de parler et est probablement du même auteur. Robert, qui les a éditées le premier, en 1825, les a dési-

quand je suis en une nef en mer : — il est juste d'aimer un tel arbre. — Mais toi, tu es un nain accroupi, — qui porte le menton sur la poitrine, — laid et sec et tout épineux, — des autres le plus malfaisant : — de nul bien tu ne te peux vanter : — ce fut folie de te planter.

gnées sous le titre l'une d'*Isopet-Avionnet*, l'autre sous celui d'*Isopet I* pour la distinguer d'un second Isopet dont il va être question. A côté de l'*Anonyme de Névelet* se place comme héritier direct du *Romulus* et comme inspirateur de fabulistes français le *Novus Æsopus*, composé également en vers élégiaques au commencement du XIIIe siècle par le célèbre Alexandre Neckam. Bien qu'il renferme un nombre de fables moins considérable et bien que, malgré sa réelle valeur littéraire, il ait eu beaucoup moins de célébrité, nous en possédons cependant deux traductions, toutes deux du XIVe siècle. L'une a été conservée dans un manuscrit unique de la bibliothèque de Chartres, et on l'appelle pour cette raison l'*Isopet de Chartres*. L'autre est l'*Isopet II* de Robert, et, outre qu'elle se fait remarquer, comme la précédente, par l'emploi régulier des rimes croisées, elle se caractérise par l'introduction du vers de six syllabes à côté de celui de huit syllabes, le mètre narratif par excellence au moyen âge. De plus, le poète, au lieu de nous donner toujours, comme les autres fabulistes, une suite ininterrompue de vers, les groupe souvent tantôt en quatrains, tantôt en sixains, tantôt en octaves; il use même parfois dans la même fable de sixains et de quatrains.

Si l'Isopet de Lyon, l'Isopet I et l'Isopet II de Robert, l'Isopet de Chartres, grâce à leur provenanee du Romulus, peuvent être considérés comme les fidèles représentants de Phèdre, il n'en est point de même des fables que Marie de France rima vers la fin du XIIe siècle pour un certain comte Guillaume. Comme elle nous l'apprend dans son épilogue, c'est sur un texte anglais qu'elle exécuta ce travail :

Ysope apele on icest livre
Qu'il translata et sut escrire;
De grieu en latin le torna.
Li roi Alvrez qui mult l'ama
Le translata puis en englois [1].

L'attribution de cette traduction anglaise d'un fablier latin à Alfred le Grand est une de ces attributions fantaisistes dont le

1. Esope on appelle ce livre — qu'il traduisit et sut écrire; — de grec en latin le tourna. — Le roi Alfred qui beaucoup l'aima — le traduisit ensuite en anglais.

moyen âge s'est souvent rendu coupable. C'était d'ailleurs la coutume à cette époque, en Angleterre, de mettre sur le compte de ce roi toutes sortes d'ouvrages qu'il n'avait point composés. Sur la foi de deux manuscrits qui portent Henris au lieu d'Alvrez, certains savants en ont assigné la paternité à Henri Beau-Clerc; mais rien n'autorise cette hypothèse. Le compilateur de cette rédaction a dû s'appeler réellement Alfred, et peu à peu on en a fait le roi Alfred. C'était ainsi qu'un simple collecteur de fables du IX^e^ siècle nommé Romulus s'était transformé avec le temps en l'empereur Romulus. Malheureusement, nous ne possédons pas le recueil anglais qui a servi d'original au recueil de Marie; nous ne possédons pas davantage le recueil latin qui lui a donné naissance; mais, grâce à deux dérivés de ce recueil latin, qui ont été conservés, nous pouvons établir nettement la filiation des cent trois morceaux de la collection de Marie et son degré de parenté avec les collections antérieures. Or, si presque tout l'ancien Romulus a passé dans cette collection française, une notable partie n'en provient pas et dérive d'une autre source. Quelle est cette source? Elle est multiple. Parmi ces morceaux étrangers au Romulus, c'est-à-dire à Phèdre, les uns sont des inventions propres au haut moyen âge, reconnaissables à leur caractère grossier et naïf; les autres sont des fables vraiment antiques que n'avait point connues Phèdre, mais qui ont été transmises à ses héritiers par la tradition orale ou par l'intermédiaire de Byzance. D'autres sont des importations de récits orientaux dues aux Juifs : ceux-ci, en effet, ont possédé de tout temps une riche littérature d'apologues, presque tous d'origine orientale; un rabbin qui vivait dans le Nord de la France au XIII^e^ siècle, Berachyah, les réunit dans un corpus considérable qu'il intitula *Mishle Shualim* ou Paraboles du renard. On a quelquefois exagéré l'influence de ces paraboles juives sur la formation des fabliers médiévaux; on ne peut pourtant la nier. D'ailleurs, avant Berachyah, un autre juif, converti au christianisme, Pierre Alphonse, avait publié à la fin du XII^e^ siècle un livre d'enseignement moral, composé de contes indiens, la *Disciplina clericalis*, dont deux traductions françaises en vers parurent peu après sous les titres *Chastiement d'un père à son fils* et *Discipline de clergie*. Mais la plus importante contribution a été fournie à

l'original de Marie par les récits détachés du trésor des contes populaires dont j'aurai à parler plus abondamment à propos des Romans du Renard. Ces contes, comme on le verra, étaient proches parents des fables tant par leur origine que par la communauté fréquente des sujets; ils n'en différaient guère que par l'absence complète de didactisme et d'intentions morales; ils étaient destinés à égayer, non à instruire. L'auteur du recueil anglo-latin n'a pas, du reste, été le seul à emprunter à ce fonds antique et inépuisable. On saisit déjà cette tendance à enrichir la collection de Phèdre chez un de ses premiers imitateurs, chez le compilateur des *Fabulæ antiquæ* qui ne sont que les apologues latins mis en prose et dont il nous est parvenu une copie écrite par Adémar de Chabanes avant son départ pour la première croisade. Nous la constatons, beaucoup plus accentuée, à partir du XIIe siècle, dans les paraboles latines, bientôt traduites en français, du cistercien anglais Eude de Cheriton, et dans les recueils d'exemples de Jacques de Vitry et du franciscain anglais Nicole Bozon. Ces paraboles et ces exemples étaient de petits récits destinés à être introduits dans les sermons, et dont, qu'ils fussent édifiants ou plaisants, les prédicateurs tiraient une morale. Or, plus encore que dans les fables de Marie de France, les thèmes empruntés pour ces exemples aux contes populaires figurent à côté de ceux que fournit Phèdre.

**Les Isopets.** — Ainsi le recueil de Marie de France nous montre la fable arrivée au XIIe siècle à son complet épanouissement. Et si l'on songe que l'original latin était antérieur d'un siècle à la traduction anglaise dont Marie s'est servie, on peut juger avec quelle rapidité ce genre s'est développé au moyen âge, avec quel goût il était cultivé dans les cloîtres et dans les écoles avant de fleurir dans la langue vulgaire. Isopet, le terme qui, pour les poètes français, remplace celui de Romulus, ne désigne donc pas uniquement les apologues proprement classiques, attribués déjà du temps d'Hérodote au fameux Phrygien et propagés par des écrits. Ce terme, qui semblait devoir être spécialement réservé pour désigner l'apport si considérable par lui-même de l'antiquité, a vite élargi sa compréhension. Il désigna en outre tous les récits indigènes ou exotiques, sérieux ou comiques, que la sagesse humaine peut convertir en leçons de

conduite, en préceptes de vertu. Après Marie de France, le trésor de ces histoires de provenance multiple ne fit que s'accroître. Les communications que les croisades avaient établies avec l'Orient, avaient ouvert à l'apologue une mine nouvelle et féconde. Le livre arabe de Calilah et Dimnah et d'autres ouvrages où l'imagination poétique de l'Asie s'était plu à envelopper des vérités abstraites sous des formes matérielles et des couleurs sensibles s'étaient rapidement répandus en Europe. Bref, vers le milieu du xv[e] siècle, un médecin d'Ulm, le docteur Steinhœwel réunit en un seul corps, à l'usage de ses compatriotes, une grande partie de ces produits épars de la tradition classique, de l'importation orientale et de la fantaisie populaire. Aux fables du Romulus qu'il attribua à Ésope et à celles d'Avianus, il adjoignit dix-sept des cent fables que celui que l'on appela longtemps Remicius ou Rimicius, Rinuccio d'Arezzo, venait de traduire du grec, vingt-trois morceaux tirés des collections de Pierre Alphonse et de Pogge, enfin dix-sept histoires désignées ordinairement au moyen âge sous le titre de *Fabulæ extravagantes*, lesquelles d'ailleurs sont marquées d'un caractère particulier et se rapprochent beaucoup plus du conte d'animaux que de la fable proprement dite. Ce recueil de Steinhœwel avait à peine paru qu'il fut traduit en beaucoup de langues et en particulier en français par un frère augustin de Lyon, Julien Macho. On peut dire que c'est lui qui a servi de base aux grands recueils de fables postérieurs, et en particulier à celui de La Fontaine.

Quelle est maintenant la valeur littéraire des fables du moyen âge? Avouons-le tout de suite, elle est peu considérable. Chaque Isopet est ordinairement précédé d'un prologue où est exposée cette idée favorite des clercs que tout écrit, quel qu'il soit, renferme deux significations, l'une extérieure, l'autre profonde. Voici, par exemple, comment débute l'Isopet de Lyon :

Un petit jardin ai hantey.
Flours et fruit porte a grant plantey.
Li fruiz est bons, la flours novele,
Delitauble, plaisanz et bele.
Li flours est example de fauble,
Li fruiz doctrine profitauble.

Bone est la flour por delitier :
Lou fruit cuil, se vuez profitier [1].

Or, si tous nos poètes ont fait de leur mieux pour nous rendre le « fruit » profitable, ils se sont peu efforcés de nous présenter la « fleur » sous une apparence riante et agréable. Seul, l'auteur de ce prologue a senti que la morale pouvait ne pas être tout dans une fable, qu'à côté de la morale il y a un petit drame qui, séparé de sa compagne, a droit à faire bonne figure. Sur ce drame, il a porté toute son attention, et, en dépit de la sécheresse de son modèle, il a réussi à le rendre vivant et animé. Là où le poète latin, en quatre vers, avait placé le loup en face de l'agneau, comme deux mannequins privés de sentiment, notre trouvère humanise les personnages : il nous montre le loup « de pensé male saine » et l'agneau « de simple coraige », qui

Grant paour ai, ne seit qu'il face,
Quar Ysegrins fort le menace [2].

S'agit-il du cerf qui se mire dans l'eau? Il se complaît à décrire la sotte vanité de l'animal :

Il se regarde et se remire.
Ses cornes lo cuer li font rire;
Longues furent et bien ramees,
Mout li samblent estre honorees.
Con plus regarde en la fontainne,
Plus s'esjohit per gloire vainne.
D'autre part li fait grant destrace
Quant de ses piez voit la magrece.
Ses chambes trop li desplasoient,
Quar noires et maigres estoient [3].

Si le loup qui a rencontré une tête « mout bien painte et bien portraite » la trouve « despourvue de sanc et de chalour », c'est

1. Un petit jardin ai hanté. — Fleurs et fruits il porte en grand nombre. — Le fruit est bon, la fleur nouvelle, — délicieuse, plaisante et belle. — La fleur est exemple de fable, — le fruit doctrine profitable. — Bonne est la fleur pour le plaisir; — cueille le fruit, si tu veux profiter.

2. Grand peur a, il ne sait que faire, — car Ysengrin le menace fort.

3. Il se regarde et s'examine attentivement. — Ses cornes le font pâmer de plaisir; — elles furent longues et bien ramées, — elles lui semblent très dignes d'estime. — Plus il regarde en la fontaine, — plus il se réjouit par gloire vaine. — D'autre part il éprouve grande détresse — quand de ses pieds il voit la maigreur. — Ses jambes fort lui déplaisaient, — car noires et maigres elles étaient.

seulement après l'avoir « boutée du pied, cop ça, cop la » et l'avoir vue insensible à ses coups :

Cele qui ne voit ne n'ot goute
Et qui n'ai esperit de vie,
Ne se muet, ne brait, ne ne crie.
Li lous la vire et la revire [1].

N'est-elle pas de même des plus amusantes, cette histoire du geai qui s'est vêtu des plumes d'un paon?

Ses compaignons de son lignaige
Ne doigne voir per son outraige...
Des paons suet la compaignie [2].

Ceux-ci reconnaissent sa folie :

Chescuns s'an truffe et s'an eschigne :
« Di nous, font il, es tu trovee
Ceste robe, ou se l'as amblee [3]. »

Et tous de courir sur lui et de le chasser après l'avoir dépouillé. Il n'ose revenir auprès des siens; il les fuit pour « covrir sa honte »; mais ils l'ont bientôt découvert et se moquent de lui :

Mes sires li paons, ce dient,
Per cortoisie quar nos dites,
De vostre robe que feistes?
A menestrier l'avez donee,
Espoir, por vostre renommee. »
Li autre dit : « Mais l'a juhie
Li compains per sa druerie. »
L'autre dit : « Mais est en la perche;
Se tu ne m'an croi, si l'encerche.
Il en veut faire paremant
Es bons jours por desguisemant [4]. »

1. Celle-ci qui ne voit ni n'entend goutte — et qui n'a souffle de vie, — ne se meut, ne brait, ni ne crie. — Le loup la tourne et retourne.

2. Ses compagnons de son lignage — il ne daigne voir par sa présomption. — Des paons il suit la compagnie.

3. Chacun s'en moque et s'en raille : — « Dis-nous, font-ils, as-tu trouvé — cette robe ou l'as-tu volée? »

4. Messire le paon, disent-ils, — par courtoisie dites-nous — de votre robe ce que vous fites. — A un ménétrier vous l'avez donnée — peut-être pour votre renommée. — L'autre dit : Mais il l'a jouée, — le compagnon, par galanterie. — L'autre dit : Mais elle est à la perche, — si tu ne m'en crois, va l'y voir. — Il en veut faire un ornement — qui aux bons jours lui servira de déguisement.

On serait sans doute en droit de reprocher quelquefois à ce poète sa prolixité. Souvent même, comprenant mal le texte qu'il avait sous les yeux, il en a dénaturé la pensée et a faussé l'esprit du récit. On ne peut cependant lui dénier une valeur personnelle; il fait sienne, la plupart du temps, la plate narration de son modèle et lui donne du coloris.

**La morale dans les Isopets.** — Il n'en est guère de même des autres auteurs d'Isopets. Ceux-ci, en général, ou paraphrasent platement leur original ou rivalisent de sécheresse avec lui. Dans Marie de France elle-même, dont le talent d'écrivain est incontestable, le récit est froid, impersonnel; on y chercherait en vain une observation maligne, des points de vue variés; sobre et resserré, il coule sans cesse, uniforme; le conteur n'y intervient nulle part, ni ne montre la moindre sympathie pour ses personnages. Il est vrai que le souvenir, toujours présent à notre esprit, du génie avec lequel La Fontaine a traité l'apologue, ne peut que nous empêcher de goûter entièrement ce que les formes grêles de nos vieux Isopets ont souvent de naïf et de charmant. D'autre part, l'emploi constant du même mètre donne une réelle monotonie à leur narration, dans laquelle la variété des rythmes eût sans doute introduit plus de vie. En somme, les fables médiévales les meilleures n'offrent que des qualités secondaires : clarté d'exposition, rapidité du récit, parfaite appropriation de la morale à l'action. Mais n'étaient-ce pas là les conditions essentielles du genre, tel que le comprenaient nos poètes entre le XII^e^ siècle et le XV^e^, et pouvait-on leur demander davantage? Les recueils d'apologues de Phèdre et d'Avianus étaient sortis des écoles des rhéteurs et n'étaient au fond que des collections de thèmes d'exercices oratoires. Dans les cloîtres, tout en continuant à servir à assouplir le style et à former à la science du développement, ils étaient peu à peu devenus, sous l'influence des idées chrétiennes, des formulaires de règles de conduite. C'est alors qu'on prit l'habitude d'ajouter à chacune des histoires une épimythie, c'est-à-dire la conséquence pratique, le précepte qu'on pouvait en déduire. Les affabulations dont les apologues de Phèdre et d'Avianus sont pourvus n'ont rien d'antique; elles sont la plupart apocryphes et sont l'œuvre du moyen âge. Celui-ci considéra désormais

la morale comme inhérente au récit, comme sa compagne inséparable ; toute fable fut un raisonnement à deux parties dont la première, le récit, formait les prémisses, la seconde, la morale, fournissait la conclusion. Par suite, l'invention dans ce genre de poésie, gnomique par excellence, tendait à trouver un exemple qui traduisît exactement la vérité à enseigner ; le conteur devait s'effacer devant le moraliste. L'histoire narrée n'ayant sa raison d'être que dans l'utilité qu'on peut en tirer, les héros qui y jouent un rôle « ont perdu, dit fort justement M. Gidel, toute l'originalité d'une personne ; ils ne sont plus que des prête-noms. Ils servent à une démonstration, ils se prêtent aux combinaisons d'un jeu savamment combiné ; ils parlent peu, et comme on veut les faire parler. Dans toutes leurs actions perce la rigidité de la logique et l'effort du raisonnement. Aussitôt qu'ils ont assez dit, assez fait pour la conclusion qu'ils ménagent, ils se retirent ; le théâtre leur est fermé. Ils n'ont fait qu'y paraître, ils ne s'y sont jamais établis comme dans un domaine qui leur fût propre. »

C'est donc par la morale que les Isopets peuvent surtout offrir de l'intérêt. D'après l'idée que leurs auteurs se faisaient de la fable, ils attachaient très peu de prix à l'exemple, à ces « bourdes », comme dit l'un d'eux, ajoutant qu'il faut aller en chercher la substance et la moelle dans les derniers vers. Là seulement ils ont pu imprimer la marque de leurs préoccupations personnelles ou celle des idées de leur temps. Et, de fait, les épimythies de Marie de France diffèrent assez sensiblement de celles des autres fabulistes, qui ont vécu après elle. Celles-là, en effet, portent véritablement leur date. Elles nous replacent en pleine féodalité. Seigneurs, bourgeois, vilains, sorciers, mauvais juges, usuriers défilent successivement devant nous, et chacun y reçoit sa leçon. Les temps sont durs, l'injustice et le mal triomphent partout ; mais, comme nous l'enseigne l'histoire des lièvres et des grenouilles, où trouver une terre où l'on puisse vivre

sanz poour
Ou sanz travail ou sanz dolour?

Le triste sort des humbles arrache à Marie des larmes, mais point de cris de haine. Si elle recommande aux grands la droi-

ture et la modération, elle ne cesse de prêcher aux petits l'obéissance et l'aversion de la félonie :

Nus ne puet mie avoie honeur
Qui honte fait a son seinur.

Et si l'on n'est point récompensé de son dévouement, si l'on souffre, que faut-il faire? Se révolter? Non, mais se résigner et

Prier a Dieu omnipotent
Que de nous face son plaisir.

Dans les autres Isopets on trouve une morale moins spéciale, moins individuelle. Elle ne s'adresse plus à certaines classes d'une société déterminée, mais à l'homme de tous les temps et de tous les lieux. Cette généralité d'observation, nos poètes l'avaient sans doute rencontrée dans leurs originaux latins dont les épimythies sont la plupart d'une lamentable banalité. Mais ils ont ceci en propre d'avoir complaisamment développé cette philosophie enfantine, d'avoir déployé toutes les ressources de leur style pour délayer ces préceptes familiers qui veulent être rendus en quelques traits vifs et précis et ne valent que par la brièveté de l'expression. C'est que ces poètes ont vécu à une époque de didactisme à outrance, au xiii[e] siècle et au xiv[e] où sévit la manie de moraliser sur tout, où chacun s'ingénie à étaler une science creuse et insipide d'interprétation allégorique. Les fabulistes moins que d'autres pouvaient échapper à cette influence malsaine. Il ne faut pas trop leur en vouloir. Car s'ils se montrent prolixes à l'excès dans leurs réflexions morales, leur bavardage est loin d'être toujours de mauvais aloi. Souvent, en effet, il dénote un sérieux effort d'étudier le cœur humain et d'en analyser les sentiments. Là, plus que partout ailleurs, on saisit l'éveil de la pensée philosophique à la limite du moyen âge.

## *II. — Les Romans du Renard.*

A côté des fables il faut placer une série de poèmes dont la popularité a été considérable au moyen âge : ce sont les *Romans du Renard*. Eux aussi, en effet, ils ont des bêtes pour héros : le goupil, sous le nom de Renard (appellatif qui a fini par se substituer à l'ancien nom commun désignant cet animal), y occupe la place la plus importante en face du loup, son principal antagoniste, du lion, du coq, de l'ours, du chat et de beaucoup d'autres. En outre, un certain nombre de parties de ces poèmes rappellent les apologues latins ou français que nous avons vus être en cours du IX^e^ siècle au XVI^e^. Mais, comme on le verra, des différences profondes séparent ces deux sortes d'ouvrages. Les Romans du Renard constituent un genre tout à fait à part et beaucoup plus original.

Nous en possédons quatre : le *Roman de Renard* proprement dit, le *Couronnement Renard*, *Renard le Nouveau* et *Renard le Contrefait*. Les trois derniers sont notablement différents du premier, dont ils sont sortis.

**Roman de Renard**. — Le Roman de Renard n'est pas un poème, mais une collection de poèmes, ou, pour employer l'expression consacrée, de branches dont l'étendue, le nombre et la disposition ont sans cesse varié. Assez restreinte à l'origine, cette collection n'a fait que s'accroître jusqu'à la fin du XIII^e^ siècle; les manuscrits de cette époque ont porté le nombre de ses parties à vingt-six, chiffre arbitraire, puisqu'on pourrait à volonté distraire de beaucoup d'entre elles un ou plusieurs épisodes et les considérer comme des morceaux isolés. Quand commença à se former cette collection? Comme pour tant d'œuvres du moyen âge, nous ne pouvons saisir l'embryon d'où elle est sortie; la germination de cette plante est mystérieuse. Guibert de Nogent, dans le récit qu'il a laissé sur les troubles de Laon en 1112, rapporte que l'évêque Gaudri avait l'habitude d'appeler un de ses ennemis Isengrin, et il ajoute : « C'est le nom que certains donnent au loup. » C'est aussi celui du loup dans le Roman de Renard. Toutefois ce

témoignage permet seulement de supposer que déjà une partie de l'œuvre des trouvères était connue, avec les noms des principaux héros; aucun texte de cette époque ne nous est parvenu. Ce n'est qu'au milieu du XII^e^ siècle que l'épopée animale apparaît tout à coup; mais elle est déjà un arbre touffu aux puissantes racines. Non moins obscure est la personne des auteurs de cette ample histoire. Trois seulement se sont fait connaître à nous : Richard de Lison, Pierre de Saint-Cloud et un certain prêtre de la Croix-en-Brie; mais ils ont dû être légion, et déjà au XII^e^ siècle, surtout au XIII^e^, leur nombre s'est accru d'une foule d'ouvriers qui, dignes émules des rajeunisseurs des chansons de geste, leurs contemporains, ont repris chaque épisode pour le remanier et hélas! trop souvent pour l'affadir et lui enlever sa saveur première. Il est donc difficile de dire d'une façon précise où naquit et où se développa le Roman de Renard. Plusieurs raisons inclinent pourtant à croire que ce fut au Nord, dans la Picardie, la Normandie et l'Ile-de-France. La langue des différentes parties de la compilation est généralement celle de ces provinces et les localités çà et là désignées appartiennent à cette région.

Ce morcellement à l'infini du sujet, cet élargissement progressif de chacun de ses thèmes, cette collaboration multiple d'auteurs d'âge et de pays différents n'ont point, chose étonnante, ou n'ont que peu rompu l'unité de l'ensemble. Elle s'est maintenue presque intacte à travers deux siècles de création et de refonte simultanées. Chacun des trouvères, en ajoutant une nouvelle aventure, chaque remanieur, en s'efforçant d'enrichir l'ancienne matière, s'est considéré comme le dépositaire d'une tradition et l'a respectée. Cette tradition, c'était d'un côté le triomphe de la ruse du renard sur tous les animaux plus forts que lui, de l'autre, et par un contraste heureux, l'échec de son habileté devant les bêtes petites et sans défense. Vainqueur du loup, du chien, de l'ours, du cerf, il devait s'avouer impuissant en face du coq, de la mésange, du corbeau, du moineau. Les actes de cette vaste comédie à double ressort devaient se dérouler autour d'un événement central, qui dominait tous les autres, la guerre sourde d'abord, violente et acharnée ensuite, entre le renard et le loup, fertile en incidents, riche en péripé

ties de toutes sortes, et lorsque, las de ses défaites, abreuvé de honte, le loup venait crier justice aux pieds du lion, le roi des animaux, c'était au milieu d'un concert formé par les plaintes des autres victimes du renard qu'il faisait entendre ses réclamations. Telle a été la donnée transmise de trouvère à trouvère, tel a été le canevas sur lequel ils ont brodé tour à tour. Quelques-uns, au premier abord, semblent s'être écartés de la tradition; mais, en regardant de près, on voit qu'ils n'ont fait que substituer en face du renard de nouveaux personnages aux anciens; le fond des aventures est resté presque le même. Il y a eu véritable déviation seulement quand les branches n'ont point mis Renard en scène : ainsi trois nous montrent le loup aux prises avec un prêtre, avec des béliers, avec une jument; une autre a pour personnages le loup, l'ours, un vilain et sa femme ; une autre enfin conte l'histoire d'un chat et de deux prêtres. Mais ce sont là des exceptions, qui se sont produites d'ailleurs assez tard. Abstraction faite de ces quelques récits, le Roman de Renard forme un cycle qui présente, sous des apparences de chaos et de désordre, une réelle et puissante unité.

Ce qui n'a pas peu contribué à créer et à prolonger cette unité, c'est l'habitude constante qu'ont eue nos poètes de donner des noms à leurs personnages. Ces noms sont de deux sortes. Les uns sont, comme on l'a dit, « parlants »; le rapport entre le signe et la chose signifiée y est nettement visible. Tels sont ceux du lion Noble, de la lionne Fière ou Orgueilleuse, du taureau Bruiant, du mouton Belin, du coq Chantecler, du limaçon Tardif, du rat Pelé, du lièvre Couart, etc. Ils sont évidemment les plus récents; car ils ne sont portés par aucun des acteurs primitifs. Les autres, au contraire, sont attribués aux personnages principaux, et, de plus, par leur forme même, ils présentent un intérêt plus grand. Pourquoi le goupil s'appelle-t-il Renard, le loup Isengrin, la louve Hersent, la goupille Richeut ou Hermeline, l'ours Bruno, l'âne Bernard, le chat Tibert, le corbeau Tiécelin, le moineau Drouïn, le blaireau Grimbert? Ces dénominations sont incontestablement allemandes, et le célèbre Jacob Grimm s'était surtout appuyé sur ce fait pour établir que le Roman de Renard était d'origine germanique. L'attribution de ces noms à des animaux serait

simple à expliquer s'ils avaient été réellement portés par des hommes en France à la même époque. Et, de fait, on rencontre assez souvent ceux de Renard, de Hersent, de Richeut. Il n'en est pas de même de ceux de Tibert, de Grimbert, de Bruno et d'Isengrin. Ceux-ci, comme l'a fait remarquer M. G. Paris, n'étaient guère répandus que dans une certaine région de l'Est, et ce savant en a conclu fort ingénieusement que c'était un poète de Lotharingie qui, au x^e^ siècle, aurait eu le premier l'idée de chanter en latin la guerre du loup et du renard, et que son œuvre, où ces noms étaient déjà employés, aurait été, à partir du xi^e^ siècle, traduite, développée par nos trouvères du Nord pour aboutir, au xiii^e^ siècle, à la compilation que nous possédons. Quoi qu'il en soit, ces noms germaniques, aussi bien que les noms parlants, n'ont rien de traditionnel, rien de populaire. L'usage courant affuble sans doute certaines bêtes de noms humains; mais il ne le fait que pour des bêtes domestiques ou apprivoisées, pour la pie, le perroquet, le corbeau, le mouton, l'âne, l'ours en captivité. Or, dans le Roman de Renard, les personnages sont, en général, des bêtes à l'état sauvage et agissent comme telles. Il y a donc eu là création individuelle, poétique, quelque chose de voulu. Et l'on peut dire que du jour où un poète s'avisa de chanter non pas le goupil, le loup, la louve, mais Renard, Isengrin, Hersent, l'ensemble des aventures de ces héros et des autres s'éleva au rang d'une épopée. Ils cessaient d'être, comme dans les fables, de simples représentants de leur espèce; ils devenaient de plus des individus toujours semblables à eux-mêmes, ayant d'une branche à l'autre les mêmes gestes, les mêmes passions, les mêmes ridicules. Le goupil mis en scène n'est pas tel ou tel goupil, c'est Renard et rien que Renard; il nous offre sans doute les traits généraux de son espèce, mais sous une physionomie qui lui est propre, avec une personnalité bien marquée, d'une impression forte. Il en est de même de tous ceux qui l'entourent, du loup Isengrin, du chat Tibert, du coq Chantecler et des autres. Et, par suite, du même coup, ils sont devenus immortels. Dans quelque piège qu'ils tombent, quelque défigurés et meurtris qu'ils en sortent, ils survivent à toutes leurs blessures, à toutes les catastrophes. Leur disparition n'est que momentanée;

il faut qu'ils se montrent de nouveau à nos yeux, éternels plastrons des malicieuses attaques de Renard qui, lui, est le plus immortel de tous, étant le plus invulnérable.

**Sources du Roman de Renard**. — Cette individualité nettement accusée des personnages, cet accord constant et en quelque sorte tacite entre tant de poètes pour donner aux héros les mêmes attitudes et les présenter dans des situations toujours identiques les uns vis-à-vis des autres, voilà des caractères vraiment épiques. Et c'est par là que le Roman de Renard se distingue de ses sources. Nos trouvères, en effet, en dépit du nombre et de la variété de leurs récits, n'ont presque rien inventé. S'il est un mérite dont ils se sont peu souciés, c'est celui de l'originalité. Comme presque tous les poètes de l'époque, ils ont pris paresseusement des thèmes tout faits. On a cru longtemps que les fables antiques seules les leur avaient fournis, que le Roman de Renard se rattachait directement à la littérature latine des cloîtres et des écoles. Sans doute, en lisant les titres de certaines branches, comme le Partage du lion, Renard et le corbeau, Renard et le coq, Renard médecin, etc., on songe aussitôt aux recueils phédriens qui ont traité des sujets analogues. Il n'était pas rare d'ailleurs, parmi les clercs, entre le x^e^ siècle et le xii^e^, de composer, sur le modèle des apologues classiques, des drames d'animaux plus amples que ceux-ci et ne différant guère des branches du Roman de Renard que par leurs intentions didactiques, satiriques ou allégoriques. Nos poètes auraient donc été les héritiers et les continuateurs des moines qui leur auraient transmis les fables antiques et leurs propres créations conçues sur le modèle de ces fables. Cette explication des origines du Roman de Renard n'est vraie qu'en partie. Il est incontestable que certaines de nos branches se sont inspirées des fables ésopiques ou des poèmes latins sortis des cloîtres. Mais entre les deux ouvrages il n'y a qu'un lien indirect et une parenté lointaine. Ce n'est guère par les livres que les auteurs du Roman de Renard ont dû avoir connaissance de ces fables et ces poèmes. A force d'être traitées dans les écoles, d'y servir de thèmes pour des développements littéraires, les scènes d'animaux étaient passées, en quelque sorte, dans le domaine commun.

faisaient autant partie de la littérature orale que de la littérature écrite, et, en se transmettant ainsi de bouche en bouche, elles avaient nécessairement subi quelques changements, reçu certains embellissements, et surtout s'étaient dépouillées des éléments didactiques que les livres seuls pouvaient leur conserver. C'est sous cette forme nouvelle qu'elles ont pris place dans le Roman de Renard ; c'est une longue et séculaire propagation orale qui, seule, nous donne le secret des différences souvent profondes qui séparent les récits français des apologues et des poèmes latins dont ils peuvent être issus.

Mais cette littérature classique et cléricale n'est point la seule mine qu'ont exploitée nos trouvères. Il en est une autre, non moins riche, qu'ils ont explorée en tous sens et dont ils ont tiré la plus grande partie, sinon la meilleure, de leur œuvre. C'est la littérature populaire, c'est-à-dire l'ensemble des contes d'animaux, si considérable au moyen âge, formé d'apports du nord de l'Europe et surtout de l'Orient, vaste amalgame d'histoires d'origine, de nature, de caractères divers, qui, avec le temps, s'étaient fondues et assimilées. Ces contes, parents des fables classiques par la naissance et aussi par la communauté de sujets, mais qui s'en distinguent par une absence presque complète de didactisme, par leur fin qui est d'amuser et non d'instruire, sont relégués aujourd'hui au fond des campagnes et goûtés seulement des illettrés. A l'époque où vivaient nos poètes, au contraire, ils jouissaient d'une vie plus intense et s'épanouissaient en pleine lumière. Nobles, bourgeois, vilains prenaient un égal plaisir à les répéter ou à les entendre; ils pénétraient, nous l'avons vu, dans les recueils de fables, servaient d'exemples dans les sermons. C'est dans ce fonds inépuisable que les poètes sont allés chercher la plupart des aventures du goupil ; ils en ont tiré même l'idée mère du cycle, celle de l'inimitié traditionnelle du renard et du loup. Cette conception fondamentale, peu visible dans les fables classiques, éclate au contraire dans les contes populaires ; elle y domine des groupes entiers de récits ; elle en est l'âme. C'est de là qu'elle a été transportée dans le Roman de Renard.

Mais qu'ils se soient servis des fables classiques ou des contes populaires, les auteurs du Roman de Renard n'ont pas été de

simples imitateurs; ils ont su faire œuvre originale. Chaque fable ou chaque conte, en pénétrant dans le cycle, s'est aussitôt transformé, a été animé d'une vie nouvelle. Non seulement la matière s'en est élargie, s'étoffant de tout ce que l'art si éminemment narratif du temps pouvait y ajouter de dramatique et de piquant; mais de plus chaque histoire a pris l'accent et le tour de l'époque. C'est une loi dominant presque toutes les productions du moyen âge que chaque écrivain perçoive ce qu'il tire de la tradition à travers le prisme trompeur de ses croyances, de ses pensées et de ses habitudes. Incapable de transporter son imagination dans le temps et l'espace, de replacer hommes et choses dans leur véritable milieu et de les peindre sous leur aspect réel, il s'assimile tout, modèle tout sur ce qu'il voit et connaît, enserre et étouffe tout dans le cercle étroit de ses sentiments et l'horizon borné de sa vie. Cette esthétique enfantine et à courte vue, qui nous fait raison de la médiocrité de tant d'œuvres dans les premiers siècles de notre littérature, a fait par contre la fortune du Roman de Renard; c'est à elle qu'il doit son originalité. Rien d'abord ne se prêtait davantage à des métamorphoses que les fables et les contes d'animaux; rien n'était plus malléable que ces histoires aux contours fuyants, aux formes indécises, auxquelles plusieurs siècles d'existence n'avaient jamais pu assurer la stabilité; la marque des inventeurs y était trop peu imprimée pour que des écrivains n'y pussent enfin mettre leur marque personnelle. D'autre part, en groupant ainsi sous une idée commune les mille incidents de la guerre du renard contre les autres animaux de façon à former une action à la fois une et variée, en donnant en outre aux héros de cette action des noms humains, nos poètes, inconsciemment sans doute d'abord, mais fatalement, ont été amenés à rapprocher de plus en plus cette geste d'un nouveau genre, des gestes qui étaient chantées autour d'eux. Peu à peu, par des degrés insensibles, les bêtes qui, à l'origine, représentaient nos faiblesses, nos passions, nos vices, et dont les actes, conformes à l'observation, n'étaient qu'une parodie à peine transparente des actes des hommes, sont devenus des hommes; les mobiles purement matériels qui les faisaient agir ont cédé la place à des mobiles moraux; leur extérieur est même devenu à la longue

identique au nôtre : la comédie animale s'est laissé pénétrer de proche en proche et absorber enfin tout entière par la comédie humaine. Bref, à côté de l'épopée héroïque, grandiose, toute nourrie d'admiration pour le courage et la vertu, de mépris pour les félons, s'est peu à peu dressée sa caricature, une épopée burlesque, célébrant la ruse sous toutes ses faces, contemptrice de toutes les lois et de toutes les conventions, foulant aux pieds ce qui est beau et noble, l'épopée de l'ancêtre de Panurge et de Figaro.

L'anthropomorphisme, voilà donc ce qui particularise le Roman de Renard en regard des fables et des contes qui en ont fourni le fond. Lui seul nous explique la création de cette épopée et son immense développement; lui seul nous donne la cause de sa grandeur et de sa décadence. C'est que de discret et de timide, d'inconscient, on peut dire, qu'il fut d'abord, il devint bien vite audacieux, et à la fin impudent, sans frein. Une fois sur la pente, nos poètes ne surent point s'arrêter. C'était, en effet, une pente glissante; c'est l'écueil du genre que cette limite presque insaisissable entre la vérité et la fantaisie. Où commence le travestissement? Quand doit-il s'arrêter? Rien n'est plus difficile à observer, sinon à définir, que ce juste équilibre? D'ailleurs, combien de fables même et de contes nous choquent par certains traits qui vont au delà de toute vraisemblance! Le langage donné aux bêtes est la principale source de ces excès. Et encore, dans les fables et les contes, la parole leur est seulement prêtée. Dans le Roman de Renard, elle est tout entière à eux; ils s'en servent pour leur propre compte. Si l'on joint à cette cause extérieure d'autres causes plus intimes, la réunion des animaux en société, leur groupement autour d'un roi, l'association de compérage du goupil et du loup, les rapports adultères entre le goupil et la louve, on conçoit facilement que, par une évolution nécessaire et fatale, Renard, Isengrin, Brun, Noble, Chantecler et autres soient de plus en plus devenus des prête-noms, aient fini par cacher derrière eux un personnage, aient parlé et agi comme des hommes, et même comme des hommes du moyen âge; que chaque branche d'histoire plaisante d'animaux ait abouti à un fabliau, et de fabliau soit devenue une satire, et tout cela successivement dans le cadre invariable, immuable de la même épopée.

Nous ne possédons pas à l'état intact les branches de la première période du cycle. Ce qui nous est parvenu du Roman de Renard se compose de reproductions moins naïves et plus prolixes des récits antiques. Mais il nous est possible de reconstituer en partie ceux-ci grâce à deux poèmes, l'un latin, l'autre allemand, antérieurs à notre collection et qui sont certainement sortis des contes français.

**L'Isengrinus et le Reinhart Fuchs.** — Le poème latin, l'*Isengrinus*, fut composé au milieu du XII^e siècle par maître Nivard de Gand. Dans un cadre clérical et satirique, l'auteur a enchâssé des histoires d'animaux qu'il avait la plupart empruntées à des poètes français. Il s'en est servi sans doute dans un dessein particulier : le protagoniste du drame est, en effet, le loup ; le renard n'apparaît qu'au second plan ; sous le masque d'Isengrinus, Nivard a voulu tourner en ridicule les mœurs éhontées des moines et des abbés, faire entendre d'amères revendications contre Bernard de Clairvaux, le pape Eugène III et Roger de Sicile. Aussi chaque épisode est-il encombré d'un amas de sentences, d'un luxe débordant d'interminables dialogues qui l'enserrent et l'étouffent comme dans une cangue épaisse. Mais si l'on brise cette enveloppe, si l'on met le conte à nu, celui-ci apparaît naïf et sans prétention, amusant même et tel que nous le trouvons dans les branches les plus ingénues du Roman de Renard.

Nous saisissons beaucoup plus sur le vif, la manière des anciens trouvères dans le poème allemand, le *Reinhart Fuchs*, écrit vers 1180 par l'Alsacien Henri le Glichezare. Ici, en effet, l'auteur n'a pas adapté les contes à une fin particulière et étrangère au récit lui-même ; il s'est contenté, et dans un style souvent charmant, de traduire aussi fidèlement que possible les histoires françaises du goupil ; ce n'est que très rarement qu'il a pris des libertés avec le texte. Il a même eu le mérite, rare pour un interprétateur de cette époque, de former un tout harmonieux de ces histoires qui lui avaient été sûrement transmises en grande partie indépendantes les unes des autres ; il a su les grouper artistement, ménageant l'intérêt, et conduisant le lecteur de surprise en surprise.

Voici ces histoires telles à peu près qu'elles étaient contées du

temps du Glichezare. Cette courte et rapide analyse donnera une idée de la nature et de l'ensemble du cycle déjà presque complet au milieu du XIIe siècle.

C'est d'abord le débat entre Renard et quatre animaux plus faibles que lui. Il s'en prend successivement au coq Chantecler, à la mésange, au corbeau Tiécelin et au chat Tibert, et chaque fois sa ruse échoue piteusement.

Chantecler commence par être dupe : malgré l'avertissement d'un songe, malgré les sages avis de sa femme Pinte, il prête l'oreille à Renard qui arrive à le persuader de chanter les yeux fermés comme son père Chanteclin ; il est saisi et emporté au moment où il jetait une note éclatante. Mais comme, l'alarme donnée, des paysans poursuivaient le ravisseur, Chantecler lui conseille de répondre à leurs injures ; Renard desserre la gueule, et le coq s'envole à tire-d'aile. — Ainsi déçu par un « petit cochet » de ferme, comme il le dit, il va se faire berner par une mésange. Celle-ci, perchée sur un arbre, accepte sournoisement de venir donner un baiser de paix à son ennemi qui sera étendu sur le dos, les yeux fermés. Elle prend « plein son poing » de la mousse et des feuilles, descend de branche en branche, et les introduit prestement dans la gueule du goupil au moment où celui-ci croit la happer. — Tiécelin le corbeau est, comme Chantecler, une première fois dupe de Renard. En se haussant pour lui montrer sa belle voix, il écarte ses pattes l'une de l'autre, et le fromage qu'elles tenaient enserré tombe à terre. Mais Renard veut avoir aussi le corbeau. Il prétexte une blessure qui l'empêche de se traîner et prie Tiécelin de venir ôter de près de lui ce fromage dont l'odeur l'incommode. Tiécelin descend, et ce n'est qu'à grand'peine qu'il échappe à la griffe du rusé. — Enfin Renard rencontre Tibert dont il flatte l'agilité, espérant le faire prendre à une trappe de sa connaissance ; mais, après plusieurs épreuves de course et de saut, c'est lui qui est pris au piège, et il en sort avec une patte meurtrie, heureux de ne pas avoir laissé sa peau aux mains d'un paysan.

Là finissent les mésaventures de notre héros : il a payé sa dette aux petits, aux humbles. Ce ne sont plus maintenant que victoires remportées sur la violence et la force. Alors entre en scène son implacable ennemi, le loup Isengrin : alors commence

entre les deux animaux cette interminable « noise » dont les péripéties, d'abord grotesques et comiques, deviennent à la fin presque tragiques.

L'accord règne tout d'abord entre les deux animaux : ils vivent en associés, en compères. Isengrin, quand il va à la chasse, confie sa femme à Renard qui s'empresse de lui faire sa cour. Mais l'inimitié ne tarde pas à éclater. Un jour, pour satisfaire la faim enragée d'Isengrin, Renard, contrefaisant l'estropié, attire à sa poursuite un paysan; celui-ci, afin de courir plus vite, a jeté à terre un gros quartier de porc qu'il avait sur l'épaule. Isengrin survient aussitôt, s'empare de ce « bacon », et quand Renard arrive pour réclamer sa part, le glouton a déjà tout dévoré et lui offre ironiquement la hart. Une occasion s'offre aussitôt à Renard de se venger. Isengrin, bourré de lard, a soif; il l'emmène dans un cellier, et là le loup s'enivre si bien qu'il chante à tue-tête, attire par ses cris les paysans et est roué de coups.

Renard se sépare de son compère et décide Bernard l'âne et Belin le mouton, mécontents de leur sort, à chercher fortune avec lui. Ils ne vont pas loin. Ils s'étaient installés, pour y passer la nuit, dans la maison du loup qui était absent. Celui-ci, voulant rentrer chez lui, est mis en piteux état par les trois voyageurs qui se sauvent. Mais Hersent les atteint avec une troupe vengeresse de loups; les fugitifs grimpent sur un arbre: Bernard et Belin ne peuvent rester longtemps accrochés aux branches, se laissent tomber, et écrasent dans leur chute quelques-uns de leurs ennemis; les autres s'enfuient épouvantés. Bernard et Belin rentrent chez eux, dégoûtés des voyages. Renard, lui aussi, redoutant la vengeance d'Isengrin, dont le ressentiment n'a fait que croître depuis qu'il le soupçonne d'être l'amant de sa femme, se retire et s'enferme dans son château de Maupertuis.

Un jour qu'il faisait rôtir des anguilles, Isengrin qui passait par là, affamé, lui demande à manger. Renard lui promet du poisson en abondance et le conduit, à la tombée de la nuit, à un vivier. Il lui fait croire qu'il n'a qu'à plonger sa queue dans l'eau; les poissons viendront s'y prendre. Comme on était en hiver, l'eau gèle, la queue est bientôt prisonnière. A l'aube,

Isengrin, effrayé par l'arrivée de chasseurs et de chiens, rompt sa queue dans les efforts qu'il fait pour se sauver. Une autre fois, Renard le persuade de descendre dans un puits où lui-même était descendu par imprudence, lui assurant qu'il y trouvera le Paradis terrestre avec toutes ses délices; et quand le seau qui entraîne au fond le pauvre imbécile fait remonter celui où était assis Renard, celui-ci lui dit plaisamment : « Telle est la coutume : quand l'un s'en va, l'autre vient; moi, je vais en paradis, toi tu vas en enfer. » Isengrin reste toute la nuit dans l'eau pour en être retiré le matin et battu à tour de bras.

Outré de colère et toujours torturé par la pensée de son déshonneur conjugal, il se résout à en appeler au jugement des autres animaux. Il est convenu que, dans un plaid, Renard jurera publiquement son innocence sur la mâchoire d'un chien, soi-disant mort. Mais il est averti par son cousin le blaireau Grimbert qu'Isengrin s'est entendu avec ses amis pour lui faire un mauvais parti et que le chien est vivant. Il se sauve. Isengrin et Hersent s'élancent à sa poursuite. Habilement il attire la louve dans son repaire où elle veut pénétrer après lui; mais, trop grosse, elle est arrêtée à l'entrée, ne peut plus ni avancer ni reculer, et Renard qui est sorti par une autre porte l'outrage sous les yeux mêmes de son mari.

Nous arrivons au dénouement de cette guerre. Le lion, le roi Noble, est tombé malade, et il a convoqué une assemblée plénière de ses sujets, espérant que l'un d'eux le guérirait de ses souffrances. Toute la cour est réunie; chacun est présent, sauf Renard. Isengrin en profite pour l'accuser et réclamer justice des injures qu'il a reçues. Un débat s'ouvre : les uns sont pour Renard, les autres pour Isengrin et demandent à grands cris la mise en accusation du coupable. Noble leur résiste, ne pensant point le cas pendable; il va même mettre fin à la dispute, quand arrive Chantecler le coq, suivi des poules Pinte, Noire, Blanche et Roussette portant sur une civière le cadavre d'une des leurs, dame Coupée, que vient d'étrangler Renard. Chantecler se jette aux pieds du roi et, éploré, raconte le massacre que le cruel a fait de presque toute sa nombreuse famille. Noble, à ce récit, trépigne de rage et déclare que, suivant l'usage, le coupable sera cité trois fois. L'ours Brun est le pre-

mier ambassadeur dépêché vers Maupertuis. Renard le renvoie peu après à la cour le museau et les pattes ensanglantés : il lui a fait accroire qu'il trouverait du miel dans un chêne fendu, et dès que Brun y a eu fourré ses pattes et son museau, il a retiré les coins. Brun prisonnier et assailli par une nuée de paysans n'a échappé qu'en laissant une partie de sa peau. Le second ambassadeur, Tibert le Chat, n'est guère plus heureux. Renard le fait prendre à un lacet dans la maison d'un prêtre où, disait-il, il y avait abondance de souris. Enfin ce n'est que sur les instances de son cousin Grimbert que Renard se décide à comparaître à la cour. En route, il lui fait la confession de ses fautes, comme pour se préparer à la mort qui l'attend; mais il n'est pas en peine de se disculper auprès du roi de sa longue absence. S'il a tant tardé à venir, lui dit-il, c'est qu'il a voyagé par toute l'Europe à la recherche d'un remède pour la maladie de son seigneur; ce remède, il l'a trouvé : c'est la peau du loup fraîchement tué dont Noble devra s'envelopper, celle de Tibert dont il s'entourera les pieds, une courroie de la peau du cerf dont il se fera une ceinture. Noble suit ponctuellement cette ordonnance; il est guéri, et Renard, vengé de ses accusateurs et de ses ennemis, triomphe à tout jamais.

Imaginons éparses ou formant quatre ou cinq petits poèmes indépendants ces histoires que l'Alsacien Henri le Glichezare a si heureusement groupées, joignons-y quelques épisodes, les uns recueillis par Nivard dans l'Isengrinus, les autres dont l'existence antérieure se laisse supposer par certaines allusions éparses dans les branches, nous aurons à peu près complète l'épopée primitive du goupil en France.

Elle était, on le voit, naïve et gaie, et les chanteurs qui la portaient de ville en ville avaient bien raison de l'appeler « une risée, un gabet, une bourde ». Ils en contaient les mille incidents pour l'unique plaisir de conter, pour s'amuser eux-mêmes et amuser les autres, et cela avec une absence de prétention littéraire et de vues morales qui donne à leurs récits une fraîcheur incomparable. Qu'ils aient voulu avant tout égayer leurs auditeurs, cela ne ressort pas uniquement de leur narration elle-même dont chaque vers respire une bonne humeur franche et gaillarde, et aussi de leurs avertissements au public

qui, disent-ils, ne doit, en les entendant, avoir cure de sermon ni de « corps saint ouïr la vie » ; nous avons d'autres témoignages non moins significatifs du succès étourdissant de leur verve comique dans le mépris qu'affectaient certains graves écrivains de l'époque pour le Roman de Renard, dans leurs continuelles lamentations sur la concurrence désastreuse qu'il faisait aux ouvrages de morale et de piété. Gautier de Coinci, entre autres, ne tarit pas en plaintes contre ceux qui préfèrent à des édifiantes histoires, comme ses Miracles de la Vierge, les histoires sottes ou scandaleuses de Renard, de Tardif le limaçon, d'Isengrin et de sa femme.

**Qualités de style des premières branches.** — Cette réputation universelle n'aurait-elle pas été justifiée par le comique puissant qui animait leur œuvre tout entière que nos poètes l'auraient méritée par le charme et la gentillesse de leur style. Avant Rabelais et avant La Fontaine, et plus que tels ou tels de leurs contemporains, ils ont trouvé l'art de conter, cet art d'autant plus difficile qu'il doit être naturel. Certaines de leurs branches sont d'inimitables modèles de narrations souples et alertes, de dialogues vifs et animés où les paroles se croisent avec une netteté et une précision impeccables, de descriptions sobres et d'un relief saisissant. Nul mieux qu'eux n'a vu les animaux, n'a saisi leurs mouvements et leurs gestes. C'est tantôt le chat Tibert qui

.....de sa coe se vet joant
Et entor lui granz saus faisant [1].

C'est Isengrin qui, passant près du manoir de Renart, et sentant une délicieuse odeur d'anguilles en train de rôtir,

Du nez commença a fronchier
Et ses guernons a delechier [2].

Il rôde autour de la maison, cherche comment il pourra avoir sa part à ce festin :

Acroupiz s'est sus une souche,
De baailler li deut la bouche.
Court et recourt, gard et regarde [3].

1. De sa queue va se jouant — et autour de lui grands sauts faisant.
2. Du nez commença à renâcler — et à lécher ses moustaches.
3. S'est accroupi sur une souche, — de bayer la bouche lui fait mal. — Il court, recourt, observe, puis observe.

Et quand Renard lui a jeté, pour aiguiser davantage son appétit, un tronçon d'anguille, nous voyons le malheureux affamé qui en « fremist et tramble ». C'est encore Chantecler qui dort au soleil perché près d'un toit,

L'un ueil ouvert et l'autre clos,
L'un pié crampi et l'autre droit [1],

ou qui s'avance fièrement devant ses poules « tendant le col ». C'est encore Renard qui, cherchant à se faufiler dans la basse-cour,

Acroupiz s'est emmi la voie,
Molt se defripe, molt coloie;

ou qui, pendant qu'Isengrin pèche dans le vivier avec sa queue,

S'est lez un buisson fichiez,
Si mist son groing entre ses piez [2].

Que la fable du renard et du corbeau nous semble pâle, incolore dans Phèdre et même dans La Fontaine quand on la met en regard de ce récit si vivant, si dramatique! Renard aperçoit le corbeau sur l'arbre,

Le bon formache entre ses piez.
Priveement l'en apela :
« Por les seins Deu, que voi ge la?
Estes vos ce, sire conpere?
Bien ait hui l'ame vostre pere,
Dant Rohart, qui si sot chanter!
Meinte fois l'en oï vanter
Qu'il en avoit le pris en France.
Vos meïsme en vostre enfance
Vos en solicez molt pener.
Saves vos mes point orguener?
Chantes moi une rotruenge. »
Ticcelin entent la losenge,
Euvre le bec, si jete un bret.
Et dist Renars : « Ce fu bien fet.
Mielz chantez que ne soliecz.
Encore se vos voliees,
Iriecz plus haut une jointe. »
Cil qui se fet de chanter cointe,
Comence derechef a brere.
« Dex, dist Renarz, con ore esclaire,
Con or espurge vostre vois!
Se vos vos gardeez de nois,
Au miels du secle chantisois.
Cantes encor la tierce fois! »
Cil crie a hautime aleine [3],

1. Un œil ouvert et l'autre clos, — un pied recourbé et l'autre droit.

2. Il s'est accroupi au milieu du chemin, — il s'agite et se démène. — Il s'est près d'un buisson placé, — et il mit son groin entre ses pieds.

3. Le bon fromage entre ses pieds. — Privément il l'appela : — « Par les saints de Dieu, que vois-je là? — Est-ce vous, sire compère! — Bénie soit aujourd'hui l'âme de votre père, — Sire Rohart, qui sut si bien chanter! — Mainte fois je l'entendis vanter — d'en avoir le prix en France. — Vous-même, en votre enfance, — vous aviez coutume de vous y exercer. — Ne savez-vous plus vous servir de votre voix? — Chantez-moi une rotruenge. » — Tiécelin entend la

et, dans l'effort qu'il fait, il desserre une de ses pattes, et le fromage tombe devant Renard.

Presque tout serait à citer, presque tout est à admirer dans ces branches qu'a traduites le poète allemand et dont, grâce à lui, nous pouvons reconstituer en grande partie la forme simple et gracieuse. C'est partout la même gaîté, le même naturel, la même vérité d'observation.

**Branche du Jugement de Renard.** — Dans les branches de la seconde période, on ne constate pas moins d'entrain et de verve, mais la naïveté et la vraisemblance disparaissent de plus en plus. L'anthropomorphisme entre de plain-pied dans le Roman; il s'y sent désormais les coudées franches; il vient d'ailleurs à l'aide de poètes qui, n'ayant presque plus rien à exploiter après leurs devanciers, ne trouvent d'autre moyen, pour renouveler leurs récits, que de leur donner la forme d'une parodie de la société humaine. Mais quelle inégalité de mérite entre ces nouveaux ouvriers! Si certains ont su conserver aux vieilles histoires, sous ce nouveau vêtement, leur air aimable et bon enfant, combien ont eu la main lourde! Combien, par leur manque de mesure et de goût, ont tout déformé, tout enlaidi! Que penser de ces scènes grotesques du chat qui renverse un prêtre de son cheval et s'enfuit sur cette monture avec un missel sous le bras; de Renard et du loup qui se font passer pour « marchands d'Angleterre » et troquent à un prêtre des vêtements contre un oison; de Renard qui en mordant un fermier au pied en fait son humble serviteur et le force à lui accorder tout ce qu'il désire, ou qui roue de coups de bâton un vilain et le menace de le dénoncer au comte pour délit de chasse! Il y a certes beaucoup à critiquer dans ces nouveautés; bien des fragments de branches ou même des branches entières sont à peine lisibles, tant elles sont d'une désespérante platitude ou d'une écœurante grossièreté! Il y a heureusement autant, sinon plus, à louer. En transportant les bêtes dans le

louange, — ouvre le bec, et jette un son. — Et Renard dit : « C'est bien. — Vous chantez mieux que vous ne faisiez. — Encore si vous le vouliez, — vous iriez un ton plus haut. » — L'autre, qui se croit habile chanteur, — commence de nouveau à crier : « Dieu, dit Renard, comme elle devient claire, — comme elle est pure votre voix! — Si vous vous absteniez de noix, — au mieux du monde vous chanteriez. — Chantez une troisième fois! » — Celui-ci chante à pleine haleine.

monde des hommes, il n'était possible de conserver de l'intérêt à l'épopée animale que si l'on laissait aux personnages quelque chose de leur caractère primitif et traditionnel, et si, d'autre part, les situations où ils devaient se trouver n'étaient que le développement comique ou satirique des anciennes données. En un mot, il fallait qu'il n'y eût point solution de continuité entre l'histoire de Renard parente des fables et des contes d'animaux et l'histoire de Renard comédie humaine ; le lecteur devait être transporté sans secousse dans cet autre monde plus fantaisiste encore que le précédent et ne point s'y trouver dépaysé. C'est ce qu'ont compris quelques poètes, et en particulier les auteurs de la branche de Renard teinturier et jongleur et de celle du Jugement de Renard. Ces morceaux sont caractéristiques pour apprécier cette seconde phase de l'évolution de l'épopée animale.

Le premier est un véritable fabliau, une grosse farce bourgeoise : on pourrait remplacer les animaux par des hommes et la marche de l'action n'en serait pas amoindrie, l'intrigue moins claire. Nous y voyons Renard tomber dans la cuve d'un teinturier, en sortir tout jaune, et, ainsi déguisé, méconnaissable, se faire passer auprès d'Isengrin, auquel il s'adresse dans un baragouin comique, pour un certain Galopin, jongleur des plus habiles. Ils vont tous deux voler une vielle chez un paysan. Isengrin sort de cette aventure affreusement mutilé. Suivent alors une scène d'alcôve entre le loup et sa femme, le retour imprévu au logis de Renard qui surprend sa femme Hermeline convolant en secondes noces avec son cousin le blaireau Poncet, la célébration du mariage égayé par les chants du jongleur que personne n'a reconnu, la préparation du lit de l'épousée par Hersent, le pèlerinage de Poncet, accompagné de Renard, sur la tombe de dame Coupée qui n'est qu'un piège où il reste prisonnier, l'expulsion du toit conjugal d'Hermeline, une dispute échevelée entre elle et Hersent qui se reprochent leurs adultères et se battent, leur réconciliation, œuvre d'un saint homme qui décide Hersent à rejoindre Isengrin et ramène Hermeline à Renard. Ce tableau, dans son ensemble, est à coup sûr original, et l'auteur est sorti de la voie tracée par ses devanciers. Pourtant, comme le cadre dans lequel s'agitent les personnages est

celui des plus vieux et plus naïfs récits, comme les attitudes des acteurs sont les mêmes que nous étions habitués à voir à Renard, Isengrin, Hersent, Hermeline, comme seule l'expression de leurs sentiments a varié, nous acceptons, sans en être choqués, sans protester, ces innovations, et nous les subissons d'autant plus volontiers que l'auteur les a enveloppées d'une gaîté communicative qui nous prend tout entiers, empêche toute réflexion et dérobe la vue de quelques imperfections et de quelques taches.

De tels défauts ne seraient même pas à signaler dans la branche du Jugement. Elle est en effet un des spécimens les plus parfaits de la littérature du moyen âge, un chef-d'œuvre de comédie ironique et malicieuse. C'est l'épisode de Renard médecin transformé. A cette fable antique, remaniée durant plusieurs siècles par les clercs, enrichie sans cesse de nouveaux traits, ayant pris enfin, une fois entrée dans le cycle, les proportions d'une véritable tragi-comédie, les trouvères ont emprunté les lignes principales : réunion des barons autour du roi, absence coupable du renard, réquisitoires de ses ennemis, plaidoyers en sa faveur, rentrée de l'absent à la cour. Mais ces traits anciens ont été d'une main habile fondus dans un ensemble nouveau ; la vieille histoire, restée jusqu'alors toujours gréco-orientale malgré ses multiples métamorphoses, s'est revêtue peu à peu de teintes inconnues, sorties de la riche palette de peintres originaux. Nos poètes, cette fois, plus créateurs qu'imitateurs ont tiré de ce groupe d'éléments exotiques quelque chose d'éminemment médiéval par les idées et de tout à fait français par la verve endiablée. L'action ne se passe plus en effet devant un roi moribond qui réclame de ses sujets un remède pour mettre fin à ses douleurs, mais devant un souverain qui a à décider entre deux de ses plus puissants vassaux : le lit d'agonie est devenu un lit de justice. La solennité de cette assemblée n'en est que plus comique. Quel brave homme de monarque que ce Noble! Son âme est faite de bonté et de scepticisme. Le récit que lui retrace Isengrin de sa mésaventure conjugale amène le sourire sur ses lèvres. Qui n'est pas exposé à pareille infortune? lui répond-il en guise de consolation. Comtes et rois n'échappent guère à cette destinée commune. Jamais on n'a fait tant de bruit pour si petit dom-

mage. Il écoute toutefois d'une oreille patiente le long débat qui s'agite entre ses barons; après maint discours, l'assemblée prie le roi de mander Renard pour le juger et de le faire amener de vive force, s'il ne se rend pas de lui-même à la convocation. Noble s'y refuse, Renard ne lui paraissant guère coupable. Hersent, dans le cours de la discussion, avait protesté de son innocence et s'était offerte, pour la prouver, d'être soumise à l'épreuve judiciaire. Noble propose à Isengrin d'accepter cette épreuve; mais celui-ci a peur que le résultat ne tourne à sa confusion, ne rende son déshonneur plus éclatant; il préfère dévorer sa honte en silence et attendre une occasion de se venger de son ennemi. « N'y compte pas, dit le roi; Renard sera toujours plus fort que toi, et d'ailleurs j'exige que la paix jurée soit observée par tous; malheur à qui l'enfreindra! »

Le silence se rétablit donc, et Isengrin, confus de son échec, s'assied tristement la queue entre les jambes. Renard paraît hors de péril, assuré à tout jamais de la bienveillance du roi, quand la scène change tout à coup. On voit s'avancer un funèbre cortège : Chantecler et ses poules Pinte, Noire, Blanche et Roussette portent sur une civière le cadavre d'une des leurs que vient d'étrangler Renard. Dans un langage ému, Pinte retrace à la cour la série des massacres dont sa famille a été la victime : des cinq frères qu'elle a eus de son père, des cinq sœurs qu'elle a eues de sa mère, aucun n'a échappé au ravisseur; puis se tournant vers la civière :

Et vos qui la gisez en biere,
Ma douce suer, m'amie chiere,
Com vous estiez tendre et crasse!
Que fera votre suer, la lasse,
Qui a grant dolor vos regarde?
Renars, la male flame t'arde! [1]

Cette péroraison terminée, Pinte tombe sur le sol évanouie ainsi que ses compagnes. On s'empresse autour d'elles; on leur jette de l'eau au visage pour les faire revenir à elles, pendant que Chantecler se précipite aux pieds du roi et les

1. Et vous qui gisez là en bière, — ma douce sœur, ma chère amie, — comme vous étiez tendre et grasse! — Que deviendra votre sœur, l'infortunée, — qui avec grande douleur vous regarde? — Renard, que la foudre te brûle!

arrose de ses pleurs. Noble, le pacifique Noble, que tout à l'heure rien n'avait pu exciter contre Renard, est pris d'une immense pitié à laquelle succède une violente colère; il fait peur à voir et à entendre :

Un sopir a fait de parfont;
Ne s'en tenist por tot le mont :
Par mautalent drece la teste.
Onc n'i ot si hardie beste,
Ors ne senglers, qui paor n'ait
Quant lor sire sospire et brait.
Tel paor ot Coars li lievres,
Que il en ot dous jors les fievres.
Tote la cort fremist ensemble.
Li plus hardis de paor tremble.
Par mautalent sa coe drece :
Si se debat par tel destrece
Que tot en sone la maison [1].

Il jure de tirer justice de l'homicide Renard. Mais auparavant, il faut rendre les derniers devoirs à l'infortunée Coupée. La cour recueillie récite les prières des défunts autour du cadavre qui est enfermé dans un beau cercueil de plomb et enseveli sous un arbre; sur la tombe est placé un marbre portant une inscription touchante. Le moment est enfin venu de punir Renard. Brun, puis Tibert sont dépêchés auprès de lui. La vue de ces deux ambassadeurs qui reviennent de leur mission couverts de sang porte à son comble l'indignation de Noble; il est plus que jamais décidé à en finir avec ce scélérat. Aussi quand Renard, décidé par les pressantes sollicitations de Grimbert, fait enfin sa rentrée à la cour, il a beau se défendre, accumuler mensonges sur mensonges; toute son habileté oratoire échoue devant l'inflexible volonté du roi. La potence est donc dressée. Voilà Renard en grand péril! Chacun l'abreuve d'injures, jusqu'au singe qui vient lui faire la moue. Il se sent perdu. Il essaie pourtant d'une dernière ressource. D'un air contrit, il déclare à Noble qu'il se repent de ses fautes et le supplie de le laisser aller outre mer, implorer le pardon de Dieu. Le bon Noble se laisse attendrir. Renard quitte la cour humblement, habillé en pèlerin, avec l'écharpe et le bourdon.

Aucune parodie des mœurs du temps, des usages féodaux, de

1. Un soupir a fait très profond; — il n'eût pu s'en retenir pour rien au monde. — Par colère il dresse la tête. — Jamais il n'y eut bête si hardie, — ours ni sanglier qui peur n'ait — quand leur sire soupire et crie. — Telle peur eut Couart le lièvre, — qu'il en eut deux jours les fièvres. — Toute la cour frémit ensemble. — Le plus hardi de peur tremble. — Par colère, il dresse sa queue. — Il s'en bat avec telle force, — que toute la maison en résonne.

ces plaids solennels et terribles à l'issue desquels un chevalier condamné sauvait sa tête en partant pour la Terre Sainte ne dépasse celle-ci en mordant, en finesse. Ajoutons toutefois que cette parodie n'a pas été créée de toutes pièces. Nous en retrouvons le germe dans un petit poème franco-vénitien, *Rainardo e Lesengrino*, qui, bien que la rédaction en soit du XIV^e siècle, remonte certainement à un original français très ancien. On y voit, en effet, le loup demander dans un plaid vengeance de Renard, et là le roi, moins sceptique que Noble, juger cet adultère digne d'un châtiment; on y voit aussi Chantecler se plaindre des mauvais traitements exercés sur ses poules et sur lui-même par Renard, mais sans cette jolie mise en scène de la branche du Jugement. C'est donc par une série d'essais, de tâtonnements que nos poètes sont arrivés à cette expression presque parfaite, qui fait vraiment honneur à l'art de nos ancêtres.

Outre ce mérite intrinsèque, la branche du Jugement en a eu un autre non moins grand, celui d'avoir fait et de faire encore la popularité du Roman de Renard hors de France. C'est elle, en effet, qui forme la base du Reineke Fuchs, ce poème si répandu en Allemagne et dont Goethe a publié, au commencement de ce siècle, une charmante traduction. A peine cette branche avait-elle paru qu'un poète flamand, Willem, l'interprétait; à cette interprétation un continuateur ajouta le reste des aventures du cycle pour en former un complément, les unes présentées d'une façon dramatique, les autres rappelées au moyen d'allusions ou de dialogues. De la Flandre, cette nouvelle histoire de Renard passa dans les pays allemands où elle est toujours lue et goûtée, alors que, sur le sol gaulois, les poèmes qui lui ont donné naissance sont tombés dans un injuste oubli.

Cette même branche du Jugement a exercé en France, sur le cycle lui-même, une influence énorme, mais qui ne fut rien moins que bienfaisante. C'est de son succès que date l'ère de décadence du Roman de Renard. La plupart des branches, en effet, qui furent composées dans la suite ne sont que des reproductions de la scène qu'elle renferme; dans presque toutes, on voit reparaître les accusations portées contre Renard, des ambassades dont la dernière le décide à reparaître à la cour, son juge-

ment, sa condamnation. Et les imitateurs, voulant faire neuf, se battent, pour ainsi dire, les flancs pour rajeunir le sujet et ne réussissent guère qu'à être d'une lamentable médiocrité. Ce qui nous rebute en lisant leurs plates compositions, c'est non seulement que les animaux y agissent encore plus en hommes que dans les branches antérieures — ils montent à cheval, portent cuirasse, vont à la chasse faucon au poing, — mais c'est surtout que, sous ce masque, il ne se cache aucune intention comique ni aucun sens allégorique. Bien avisé serait celui qui voudrait découvrir une signification quelconque dans cette assimilation complète du monde animal à la société du temps. Elle n'a sa raison d'être que dans l'épuisement complet de la matière, lequel, d'ailleurs, se reconnaît à un autre signe : Isengrin cesse de plus en plus d'être l'antagoniste inévitable de Renard : il s'efface de plus en plus, éclipsé ici par le chien Roonel, là par le coq Chantecler; c'est contre eux qu'il a désormais à défendre sa vie. Les poètes sont aux abois; ils cherchent, mais en vain, à sauver l'histoire de Renard de l'indifférence d'un public déjà blasé.

Certains d'entre eux d'ailleurs, comme pressentant ce déclin, ou plutôt entraînés par un courant d'opinion déjà ancien, mais qui devint irrésistible au XIII^e^ siècle, avaient changé l'esprit de l'épopée animale, l'avaient orienté dans une autre direction. En dehors de la fable et surtout du conte d'animaux, en Grèce et à Rome, le renard n'avait jamais cessé d'être regardé comme le symbole de la ruse et de la fourberie. L'Ancien Testament, de son côté, en fait souvent le représentant sensible de la perfidie. Le christianisme développa amplement cette conception. La littérature cléricale du moyen âge abonde en manifestations de cette idée d'après laquelle notre héros était le type accompli de l'astuce sans conscience, sans scrupule, sans remords : « Vulpes hæreticus, vel diabolus, vel peccator callidus », écrit saint Eucher au V^e^ siècle. Un autre, plus tard, nous montrera la Sagesse foulant aux pieds le démon figuré par un goupil tenant un coq dans sa gueule. C'est à la vérité le loup dont le caractère séduisit le plus les imaginations dans les cloîtres et inspira le plus grand nombre de compositions. Nous connaissons l'Isengrinus de Nivard. Il faut citer à côté de ce

gros poème d'autres œuvres de proportions plus modestes comme l'Ecbasis, le Luparius, le Pœnitentiarius où le loup, personnification de la luxure et de la gloutonnerie, a servi à flageller avec une violence inouïe les vices qui souillaient l'Église et dont la vue remplissait de tristesse et d'inquiétude certains esprits sages et austères, l'ignorance, la paresse, la débauche des prêtres et des moines, la cupidité et la simonie du haut clergé. Le renard n'était pourtant point un simple comparse dans cette lugubre mascarade : il y tenait le second rôle à côté du loup et souvent empruntait les gestes et l'habit de son protagoniste. Ne le voit-on pas dans l'Ecbasis chantant dévotement des psaumes sur une montagne et faisant une humble confession de ses fautes à haute voix? Dans l'ancien Roman luimême, Renard, sauvé de la mort grâce à l'intervention du prieur de Grandmont, frère Bernard, entre dans un couvent et s'y montre d'abord fort scrupuleux observateur de la règle. Mais qu'on ne s'y trompe pas; l'intention ici n'est que comique. Il n'en est point ainsi dans l'Ecbasis, non plus que dans quelques branches de la dernière heure. Dans celles-ci Renard cesse d'être un type amusant; ce n'est plus le malicieux qui trompe pour l'unique plaisir de tromper, qui se divertit des mystifications de ses victimes plutôt qu'il ne se réjouit du mal qu'il leur fait. Une ombre de tristesse se répand sur lui; il devient froidement cruel. C'est un ennemi dangereux, impitoyable, qui flétrit et perd tout ce qu'il approche :

De lui ne se puet nus partir
Jusqu'a tant qu'il l'ait fait honir :
Une piece puet il reignier,
Mais après le fet tresbuchier,
Pendre as forche ou noier en mer,
Ardoir au feu ou essorber [1].

Voilà les noires couleurs sous lesquelles un des derniers chanteurs du goupil nous présente son personnage. Il rivalise de pessimisme avec les auteurs de Physiologus et de Bestiaires qui, depuis longtemps, avaient associé l'idée du mal à la pré-

1. De lui nul ne peut se séparer — jusqu'à ce qu'il l'ait fait honnir. — Quelque temps il peut régner, — mais ensuite il le fait trébucher, — pendre aux fourches ou noyer en mer, — brûler au feu ou aveugler.

sence de cet animal sur la terre ; on croirait entendre Guillaume de Normandie lorsque, après tant d'autres, il décrit cette bête malfaisante qui « sait tant d'art mauvais », qui « le peuple mène à ruine », ce « maufé qui nous guerroie ». Une autre des dernières branches nous conte qu'Adam et Eve, expulsés du paradis, avaient reçu de Dieu une verge dont ils devraient frapper la mer chaque fois qu'ils voudraient créer un nouvel animal. Adam fait sortir des flots des bêtes apprivoisées et domestiques ; Ève n'en fait sortir que de sauvages, et, parmi elles, est le renard qui n'inspire pas à l'auteur de moins amères réflexions :

Icil gorpil nos senefie
Renart qui tant sot de mestrie :
Tot cil qui sont d'engin et d'art
Sont mes tuit apelé Renart [1].

Il faut noter ce dernier vers. Alors en effet apparaît et devient d'un usage constant le mot « renardie ». Les poètes ont reçu des mains des moines le fouet de la satire ; ils osent exprimer en langue vulgaire leurs plaintes, leurs revendications, et ce mot va leur servir pour désigner tous les vices, toutes les injustices, tous les abus. Laissant de côté le caractère du loup, trop épais et moins souple que celui du goupil, ils prennent ce dernier déjà symbolisé par la littérature cléricale et popularisé d'ailleurs par deux siècles d'apothéose pour en faire le type de tout ce qui les irrite et les blesse. Renard ne sera plus seulement le prêtre hypocrite vivant en concubinage, le moine débauché et rapace, le prélat simoniaque que représentait jadis le loup ; il sera aussi le juge prévaricateur, le seigneur insatiable, l'usurier sordide, le marchand improbe :

Il n'est au jour d'ui mestier
Ne nule marcheandise
Excepté le poullaillier
Qui le Regnart n'aime et prise [2].

C'est ainsi que débute un joli petit poème du XIII<sup>e</sup> siècle qui nous montre chacun voulant avoir sa part de la queue du renard.

1. Ce goupil nous signifie — Renard qui tant sut de tours : — tous ceux qui sont de fraude et d'art — sont désormais tous appelés Renards.
2. Il n'est point aujourd'hui de métier, — il n'est point de négoce, — excepté le poulailler — qui n'aime et ne prise Renard.

Ducs et princes la portent sur eux; il n'est point de jeunes élégants qui ne l'aient « dessus leurs cheveux » et ne la préfèrent à la plus blanche hermine; prélats, évêques, abbés, prêtres, moines, jacobins, cordeliers, béguins la cachent sous leur chape: orfèvres, émailleurs, chasubliers, drapiers, cordonniers s'en disputent les poils.

Renars est mors, Renars est vis,
Renars est ors, Renars est vils
Et Renars regne [1].

s'écrie encore Rutebeuf dans son *Renard le Bestourné* (mal tourné), petite pièce satirique dont les allusions nous sont restées obscures. C'est ce cri que semblent avoir entendu les auteurs du Couronnement Renard, de Renard le Nouveau et de Renard le Contrefait. Ces trois poèmes sont le développement de cette nouvelle conception qui fait de Renard le maître du monde, le diable en personne qui affole chacun, sème partout le mal et l'injustice, l'ennemi contre lequel tous doivent se liguer afin de le combattre et de le terrasser.

**Le Couronnement Renard.** — Le *Couronnement Renard* a été composé en Flandre dans la seconde moitié du XIII^e siècle. Le poète qui l'a écrit ne s'est point fait connaître à nous; on peut néanmoins fixer approximativement la date de la composition de cette œuvre grâce au prologue et à l'épilogue où il est question d'un comte Guillaume dont on doit déplorer la perte. Il s'agit, selon toute vraisemblance, de Guillaume de Flandre, qui se croisa avec saint Louis en 1248 et mourut dans un tournoi à Trasaignies dans le Hainaut en 1251. C'est donc peu après 1251 que parut cette longue histoire, en plus de 3000 vers, de Renard qui, sur les conseils de sa femme, brigue la royauté et parvient à monter sur le trône. Le tout est une allégorie assez peu transparente. A en juger par les vers, d'ailleurs assez obscurs, du prologue et de l'épilogue, l'auteur semble avoir voulu donner une leçon aux princes trop faibles, leur montrer comme il faut se défier des méchants,

1. Renard est mort, Renard est vivant. — Renard est hideux, Renard est vil, — et Renard règne.

connaître à fond les secrets de la renardie pour les déjouer au profit du bien et de la vertu.

C'est dans le cadre bien connu de la branche du Jugement que l'auteur a enchâssé la suite des événements. Après trois aventures qui rappellent seulement de loin celles de l'ancien Roman, mais qui sont pourtant dans la manière des premiers trouvères, nous sommes transportés dans un couvent de Jacobins. Renard demande à être admis dans leur ordre ; mais pendant que le chapitre délibère sur sa requête, Renard est allé à côté chez les Mineurs qui l'ont accueilli, eux, à bras ouverts. Les Jacobins le réclament, les mineurs refusent de le lâcher ; il les met d'accord en déclarant qu'il portera désormais une cotte mi-partie de Jacobin et de Mineur, et il reste un an au milieu d'eux, enseignant la façon de « se maintenir aux cours des comtes et rois ». Il se rend enfin au palais de Malrepair, se fait passer pour prieur des Jacobins de Saint-Ferri et annonce à Noble qu'il doit d'après les astres mourir prochainement, qu'il lui faut désigner son successeur. Grande frayeur du pauvre roi ; il se confesse, et, pressé habilement de questions par le faux Jacobin, il lui avoue que le seul digne de lui succéder, c'est Renard, le plus faux de ses barons, mais le plus subtil, le plus malin. Noble le prie alors de prêcher, et le voilà débitant un interminable sermon sur la pauvreté. Les auditeurs enthousiasmés veulent qu'il désigne lui-même le futur roi. Il se dérobe modestement et conseille de tenir parlement. Toute la cour est donc convoquée par les soins d'Isengrin ; chacun est présent, sauf naturellement Renart dont on ne peut arriver à découvrir la retraite. Erme (Hermeline), qui arrive avec son petit Renardiel dans les bras, dit au roi que son mari est entré dans les ordres, dès qu'il a appris la mort prochaine de son souverain, afin de se préparer lui-même à sa fin ; on pourra le trouver, ajoute-t-elle, à Saint-Ferri. Noble ordonne à Isengrin d'aller le quérir ; il refuse effrontément, ainsi que le léopard et le tigre. Le pauvre roi se désole sur l'abandon de ses sujets, sur l'impuissance où le met l'approche de la mort ; il exprime sa tristesse en termes si touchants que le hérisson a pitié de lui ; aidé du mouton, il se jette sur Isengrin, le terrasse aux applaudissements des barons qui tout à l'heure narguaient le

roi. Isengrin se décide à remplir la mission qui lui répugne tant. Le lendemain, Renard se présente à la cour accompagné du prieur qui jure par tous les saints qu'il n'est entré au couvent que depuis cinq jours. On délibère longuement; il est proclamé roi. Il accepte après bien des façons et des grimaces. Son premier acte est de chasser de la cour le hérisson et le mouton auxquels pourtant il doit la couronne. Il refuse tous les présents qu'on lui offre; mais Erme et Renardiel les acceptent. Noble meurt à la Pentecôte, comme les astres l'avaient prédit, et Renard, désormais seul maître, reste quelque temps dans son royaume où il ne cesse de combler de faveurs les riches et d'opprimer les petits. Puis il part en voyage, parcourt le monde, va d'abord à Jérusalem où sa venue réjouit les traîtres et les médisants dont il fait sa compagnie, ensuite à Tolède où il enseigne l'art de nigromancie, vient à Paris où chacun veut apprendre de lui « la nouvelle contenance » dont il est l'inventeur. Sa renommée s'est étendue jusqu'à Rome : le Pape le mande, et il est enchanté d'être initié à tous les secrets de son art, de savoir comment on peut faire d'un mouton un prêtre, d'un mendiant un reclus, d'un gueux un évêque. Renard parcourt encore l'Angleterre, l'Allemagne, et rentre enfin dans son palais où il continue à ne s'occuper que des grands et dédaigne les pauvres qui se répandent en lamentations.

Tel est ce poème dont certaines parties montrent un réel talent d'exposition, mais dont la langue malheureusement ne laisse pas d'être souvent obscure. La signification que l'auteur a voulu donner à ce tableau ne l'est pas moins. C'est plutôt une satire générale qu'une suite d'allusions directes à des événements contemporains. Mais ce qui est clair, ce qui éclate bruyamment dans tout le récit, c'est la haine que nourrissait le poète contre les ordres mendiants. Cette haine semble former le fond de l'œuvre entière, c'est elle qui l'anime, la soutient. Rutebeuf, Jean de Meun et tant d'autres qui, à cette époque, ont fulminé contre ces moines qu'ils considéraient comme des intrus, comme les pires ennemis de l'Église et de l'État, n'ont pas été plus mordants, plus acerbes. Quoi de plus ironique que les paroles que le poète met dans la bouche du prieur des Jacobins quand il expose à son chapitre les avantages que l'ordre

peut tirer de la société de Renard! « Personne, dit-il, ne peut profiter s'il ne sait être habile. Or nous sommes mendiants. Que n'obtiendrons-nous pas si nous nous mettons à la suite de Renard qui nous mènera à travers le monde? Nous aurons dans notre main tout le clergé, évêques, cardinaux, pape; nous aurons pain, vin, saumons, poulets à foison; rien ne nous manquera. » La dispute entre les Jacobins et les Mineurs à qui possédera Renard, leur serment de vivre en paix tant qu'ils le garderont parmi eux sont autant d'attaques violentes à l'adresse de ces moines dont les ordres pourtant n'avaient point encore un demi-siècle d'existence. On pourrait même peut-être aller plus loin et, bien que Renard figure dans toute la première partie vêtu de l'habit des Jacobins, regarder le poème tout entier comme une diatribe dirigée contre les Mineurs. Dans son sermon sur la pauvreté, Renard parle sans cesse de « nates ». Ne serait-ce point là, comme on l'a remarqué, un souvenir du premier et fameux chapitre des Franciscains qu'on appela le chapitre des Nattes parce que les 5000 frères qui y étaient réunis dans la campagne d'Assise durent camper sur des nattes ou sous de pauvres huttes? De même les pérégrinations qu'accomplit Renard en Espagne, en France, en Allemagne, en Angleterre rappellent, à s'y méprendre, les envois de missionnaires dirigés vers ces contrées par saint François dès l'année 1216. Le séjour auprès du pape de Renard qui est logé et fêté chez « le plus vaillant et le plus courtois des cardinaux » paraît être aussi la parodie du voyage de saint François qui, inquiété par l'opposition de certains prélats et voyant ses frères chassés de partout et traités d'hérétiques, alla en personne implorer la protection d'Innocent III et reçut comme protecteur le cardinal Hugolin.

Quoi qu'il en soit, le poème du Couronnement Renard date dans l'histoire de l'épopée du goupil. C'est avec lui que nous voyons la satire définitivement installée dans cette épopée. Jusque-là elle n'avait fait que de courtes et timides apparitions; elle fait désormais corps avec le récit qui n'a plus en lui sa raison d'être, qui ne se suffit plus.

**Renard le Nouveau.** — *Renard le Nouveau* a été composé par un poète lillois, Jacquemart Gelée, à la fin du XIIIe siècle. Cette œuvre se compose de deux parties d'une étendue inégale.

Elles sont sans doute reliées l'une à l'autre par un avertissement du poète; mais il semble bien qu'il ait été ajouté après coup, en 1288, lorsque Gelée eut l'idée de donner une suite à ce qu'il avait déjà conté. A la simple lecture, on s'aperçoit que ce premier et ce second livre ont été composés à deux époques différentes de sa vie, tant l'art et l'esprit en sont différents! Il est même probable, comme on le verra, qu'une notable partie du second, la conclusion du poème, a, elle aussi, été écrite alors que le reste avait été déjà composé depuis quelque temps; elle forme une branche isolée, un fragment, qu'on peut détacher sans rompre l'unité du tout auquel on l'a attaché; et qui lui-même a son unité.

Le premier livre, qui est le plus court et comprend 2630 vers, ne justifie pas pleinement le titre de Renard le Nouveau donné à l'œuvre entière. Sans doute l'intention du poète est toute morale : s'il va inventer une nouvelle histoire, nous dit-il dans son prologue, c'est que Renard « multiplie », que le monde est plein de fausseté, que Convoitise y a fait un pont où montent et d'où descendent sans cesse prélats, abbés, rois, princes et comtes. Mais ne croyez pas que le ton reste si solennel. La suite est plutôt enjouée que sérieuse, et, si le poète veut nous instruire, il le fait en nous amusant. D'ailleurs le cadre des événements où s'agitent les héros est bien encore celui de l'ancien Roman : l'inimitié du goupil et du loup continue à former le fond de l'action, et, à de nombreuses allusions ainsi qu'au tour de certains épisodes, on sent que Gelée a la mémoire toute pleine des récits de ses devanciers; il n'a point pu s'affranchir de la tyrannie de la tradition, et certes nous n'avons pas à le regretter. Aussi la satire y est-elle générale, tout aussi inoffensive que dans les branches de la seconde période du Roman de Renard : l'allégorie qui y est jointe est encore discrète; elle est d'une trame légère et subtile; ce n'est pas le voile lourd et épais qui assombrira et attristera tout dans la seconde partie du poème.

Le récit s'ouvre, comme dans la branche du Jugement, par un parlement. Le roi Noblon a réuni tous ses barons; mais il n'a pas ici à faire juger le félon Renard; il veut, en leur présence, armer chevalier son fils Orgueil. Renard et Isengrin lui chaussent ses éperons pendant qu'on le revêt d'armes allégo-

riques, d'un haubert d'envie, d'une cotte de vaine gloire, d'un écu de discorde et de trahison, d'un heaume de convoitise et qu'on lui met en mains une épée de haine et de félonie. Puis une messe solennelle est chantée par l'âne. Une joûte a lieu aussitôt après la cérémonie. Orgueil y est vaincu par les fils d'Isengrin. Plein de dépit, il confie le soin de sa vengeance à Renard qui ne demande pas mieux que d'en finir avec son irréconciliable ennemi. Dans un tournoi il tue traîtreusement Primaut, le fils d'Isengrin, et blesse celui-ci à mort. Revenu à lui, Isengrin dénonce le coupable au roi qui s'accuse de cette vilaine affaire, regrettant sa patience, sa débonnaireté envers celui qui avait déjà tué dame Coupée et avait « honni de sa femme Isengrin ». Il fait faire de splendides funérailles à Primaut que, comme jadis dame Coupée, l'on dépose dans un tombeau de marbre fin, confie Isengrin aux soins d'un médecin et lance toute son armée dans la direction de la forteresse de Maupertuis où Renard s'est réfugié. A la suite d'un premier assaut où les troupes royales sont repoussées, les assiégés tentent une sortie nocturne, et Orgueil se laisse prendre par eux. On lui fait force fête dans le château. Les six princesses du lieu, Colère, Envie, Avarice, Paresse, Luxure, Gloutonnerie lui mettent sur la tête une couronne d'or; puis, après maints discours où elles glorifient cette alliance nouvelle d'Orgueil, l'amant de Proserpine et l'ennemi du Christ rédempteur, avec Renard qui

..... vessie pour lanterne
Fait entendre à tous les siens,

elles partent avec le prince à la conquête du monde.

Cependant Renard songe à délivrer son fils Roussel, tombé aux mains des soldats de Noblon. Il pénètre dans le camp, déguisé en frère mineur, et obtient du roi la permission de confesser les prisonniers avant leur mort. Il s'entend avec son fils et son cousin Grimbert sur les moyens d'évasion. La nuit venue, il enlève Roussel, et laisse dans le cachot ses sandales de moine pour bien montrer qu'il est l'auteur du méfait. Noblon, qui avait à cœur le supplice de Roussel, qui était resté sourd aux supplications de Grimbert, aux exhortations à la clémence du

faux frère Jonas, entre dans une violente colère et ordonne un second assaut. Dans le premier, Gelée nous avait montré les animaux combattant comme de vrais chevaliers, avec échelles, beffrois, balistes, feu grégeois. Ici, avec une variété d'exposition qui ne manque point de charme, il nous les représente luttant avec leurs armes naturelles : le chat et le singe grimpent aux murailles, le bélier bat le rempart de ses cornes, le porc et le sanglier fouillent la terre, le griffon et l'autruche saisissent les assiégés au vol, l'agace et le perroquet les étourdissent de leurs cris; l'âne, le taureau et le chien les épouvantent chacun à sa façon par le son de leur voix. Rien n'y fait : le roi est forcé de battre en retraite. Il n'a bientôt plus d'argent pour payer ses troupes, et la plupart de ses soldats passent dans le camp de Renard dont le trésor est sans fond et la générosité inépuisable. Mais, au moment d'en venir une troisième fois aux mains, Renard prend le parti de rentrer en grâce auprès du roi, se disant que celui-ci sera son obligé, lui accordera toutes les faveurs, et même peut-être sa succession. Il va donc au camp de Noblon, s'agenouille à ses pieds, et Noblon attendri veut aussitôt, malgré ses hypocrites refus, le nommer commandeur du palais. Les portes de Maupertuis sont ouvertes : Isengrin qui avait fui par peur de Renard est ramené de force et donne le baiser de paix à son ennemi. Une fête célèbre cette double réconciliation : toute la cour est conviée à un bal où nous voyons « caroler », en chantant toutes sortes de refrains, Renard avec la reine et Hersent, Noblon avec Harouge la luparde, Chantecler avec ses poules, le singe avec la renarde.

La seconde partie de Renard le Nouveau justifie plus ce titre que la première. Avec elle nous nous éloignons presque complètement de l'ancienne donnée. Çà et là Gelée y revient, mais avec une insigne maladresse : au milieu d'événements où les personnages n'ont des bêtes que le nom, il insère brusquement des épisodes où ceux-ci semblent reprendre leur vraie nature. Ainsi Renard enlève à Chantecler un de ses fils et le dévore; il pénètre dans une maison avec Tibert qu'il met habilement aux prises avec un paysan pendant que lui s'enfuit avec un oison cuit, qu'ils devaient se partager; il fait le mort pour s'emparer du héron que portait un frère convers; mais,

moins malin cette fois, il se voit enlever cette proie par Tibert. Il ne manque pas non plus de réminiscences de la scène du Jugement, puisqu'on voit Belin le mouton et sa femme Beline apporter à la cour le cadavre de leur fille Giermette, victime de la voracité d'Isengrin ; le coq Chantecler crier vengeance contre Hubert le milan qui a tué ses poussins; Pelé, le rat, et Chenue, la souris, se lamenter sur la mort de leurs petits, mangés par Mitous, un des fils de Tibert. Outre que ces tableaux sont de pâles et insipides imitations des scènes de l'ancien Roman, ils produisent un contraste des plus choquants avec l'épisode qui les précède, celui-là tout humain, qui nous montre Renard devenu le confident des amours du roi Noblon et le trompant indignement en lui volant sa maîtresse Harouge, la luparde. La suite n'est pas moins anthropomorphique. Nous y retrouvons un assaut de Maupertuis; Noblon et Renard échangent des lettres de menaces; ce dernier construit, pour échapper à la colère du roi, un navire allégorique; Noblon, pour l'atteindre, en construit un autre non moins idéal ; le premier est le repaire de tous les vices, le second est l'asile de toutes les vertus. Avant que les deux navires s'entrechoquent, Renard adresse une nouvelle lettre de menaces au roi et une épître amoureuse à chacune de ses anciennes maîtresses, la lionne, la louve et la luparde. Elles se pâment d'aise en la lisant, tirent au sort celle qui doit posséder à jamais l'irrésistible don Juan : c'est Hersent qui est désignée, et elles en informent leur amant par une missive rédigée en commun. Renard, vexé de ce qu'elles se sont fait des confidences, et surtout de ce que le sort a favorisé Hersent, veut se venger d'elles. Grimbert lui a révélé les propriétés mystérieuses de l'aimant. Il se rend à la cour, déguisé en charlatan, et présente au roi ce précieux talisman grâce auquel, assure-t-il, tout mari trompé peut faire révéler à sa femme, durant son sommeil, les infidélités dont elle s'est rendue coupable. Noblon, Isengrin et le léopard demandent aussitôt à expérimenter cette extraordinaire vertu, et, instruits bien vite de leurs infortunes conjugales, ils rouent de coups leurs femmes et les chassent C'est ce que voulait Renard. Il attire les fugitives dans son château de Passe-Orgueil et se crée un harem à son usage. Nous assistons alors à

deux interminables combats : l'un sur mer, entre les deux navires; l'autre sur terre, au pied des murailles du château de Passe-Orgueil. Une ruse habile de Renard met fin à la guerre et élève notre héros plus que jamais. Pendant une trêve, il délivre de ses chaînes Lionel, le fils du roi, son prisonnier. Il étale à ses yeux émerveillés l'appareil imposant des forces dont il dispose, le met en face de sa mère, de la luparde et de la louve qui jurent par tous les saints que Renard a respecté leur vertu et s'est conduit à leur égard en parfait gentilhomme. Lionel retourne ébloui et édifié auprès de son père et le décide à faire la paix. Toute la cour pénètre en grande pompe dans Passe-Orgueil en chantant des refrains d'amour. Enfin, le navire royal ayant miraculeusement disparu, Renard emmène Noblon à Maupertuis où l'on célèbre de nouvelles fêtes.

L'idée de Gelée, dans cette seconde partie du poème, est la même que dans la première. Il a voulu nous montrer une seconde fois le triomphe de l'Esprit du mal; c'est en vain que la Vertu, vaillamment défendue par le roi, essaie de lutter; elle n'est pas terrassée, elle ne lutte pas jusqu'au bout; non, elle pactise lâchement avec le démon et se met à sa merci. Cette conception élevée, qui fait honneur au poète lillois, a malheureusement été d'une exécution imparfaite : le récit est trop long; il est en outre composé d'éléments divers que l'auteur n'a pas su fondre dans une harmonieuse unité ; le sérieux et le comique, la réalité et l'allégorie s'y coudoient sans cesse sans se mélanger et forment un ensemble bigarré. C'est dans les détails seulement que l'art du poète se révèle; certaines parties dénotent une finesse de sentiments et une douceur d'ironie égales à celles des premiers chanteurs du goupil. Si le style de Gelée est lourd et laborieux dès qu'il s'empêtre dans les plis épais de l'allégorie, ailleurs, quand il est maître de ses mouvements, il est vif et plein d'attrait. Son œuvre eut d'ailleurs un grand succès, plus durable même que celui de son ancêtre, le Roman de Renard. Elle fut en effet traduite en prose per un certain Tennesax sous le titre « Le livre de maistre Reynart et de dame Hersaint, sa feme, livre plaisant et facetieux contenant maintz propos et subtils passages couverts et cellez pour monstrer les conditions et meurs de plusieurs estats et offices ». Les nom-





RENARD SUR LA ROUE DE FORTUNE

Bibl Nat Fds français 372 F° 60

breuses éditions qui parurent de ce livre au xvi^e siècle prouvent combien furent goûtées les inventions de Gelée.

Elles auraient mérité de l'être davantage, malgré toutes leurs imperfections, si, à ce double poème que nous venons d'analyser et d'apprécier, il n'avait pas ajouté après coup des branches médiocres, sans lien avec les précédentes ni entre elles-mêmes. C'est d'abord un violent démêlé entre les Jacobins et les Cordeliers; Renard offre à chacun des deux ordres un de ses fils comme chef, et les moines se confondent en remerciements. Nous voyons ensuite Renard se confesser et essayer la vie d'ermite, mais s'en dégoûter aussitôt. Nous assistons enfin à une lutte entre les Templiers et les Hospitaliers qui se disputent pour avoir Renard à leur tête; dame Fortune, avec le consentement du Pape, les met d'accord en élevant Renard au haut de sa roue et en le proclamant roi du monde [1].

Cette suite a sûrement été inspirée à Gelée par des événements contemporains, peut-être même par des scandales dont il avait été témoin dans sa ville natale et dont le souvenir lui était resté amer. Le ton est en effet sérieux d'un bout à l'autre; la satire y est âpre et mordante. Mais l'allégorie n'est pas assez transparente pour que nous puissions saisir à travers ce voile la vraie préoccupation de l'auteur. De plus, ces fictions, succédant sans transition aux précédentes, nous transportent brusquement dans un monde nouveau, gâtent le plaisir que nous avions pu éprouver et nous laissent une pénible impression.

**Renard le Contrefait.** — Le dernier des Romans du Renard, *Renard le Contrefait*, a été composé à Troyes dans le premier quart du xiv^e siècle. Nous ignorons le nom de l'auteur; mais

1. Chacun des quatre manuscrits de Renard le Nouveau possède une miniature représentant cette scène finale, l'apothéose de Renard. C'est l'une d'elles qui est reproduite ici. « La roue de la Fortune, dit M. Houdoy, occupe le centre de la composition; derrière et entre les rais, on aperçoit cette déesse qui maintient la roue et l'empêche de tourner; tout en haut et sur un trône est assis Renard couronné, portant un costume mi-parti de Templier et d'Hospitalier. A côté de lui sont placés ses deux fils vêtus, l'un en Dominicain, l'autre en Cordelier. A gauche, Orgueil à cheval, un faucon sur le poing, s'avance vers Renard. A droite, dame Ghille (Tromperie) sur sa mule Fauvain (Fausseté), une faucille à la main, s'accroche à la roue et monte vers Renard, tandis que de l'autre côté, Foi est précipitée la tête en bas. Sous la roue, écrasée par elle, est étendue Loyauté, dont le corps forme l'obstacle qui empêchera désormais la roue de tourner. Charité et Humilité, les mains jointes et les yeux au ciel, assistent avec douleur à ce spectacle. »

celui-ci nous a fait sur sa personne quelques confidences qui nous permettent d'établir la date à laquelle il écrivit, et en outre nous le présentent sous un jour assez curieux. Il avait commencé par être clerc; mais, comme il le dit à plusieurs reprises et chaque fois avec un accent de tristesse, il dut renoncer à cette profession à cause d'une femme qui l'avait « mis à petit port ». A la fin d'un de ses récits, il annonce qu'il va en donner un autre,

> Que cil clerc a encores fait.

Mais il répare aussitôt sa distraction :

> Clerc, non, car couronne n'ot point;
> Par femme perdi il ce point.

C'est probablement cette mésaventure qui le décida à devenir commerçant :

> ... Et cil qui fist ce livre
> Merechans fu et espiciers
> Le tems de dis ans tout entiers.

Il dut réussir; car, à l'en croire, c'est pour occuper ses loisirs qu'il songea à composer son roman :

> Environ quarante ans avoit
> Quant ceste pensee lui vint
> Par oiseuseté qui le tint.

Il y a sans doute quelques contradictions dans ses nombreux dires sur l'année où il commença son œuvre et sur le temps qu'il mit à l'achever; mais, ce qui est incontestable, c'est que, parmi les faits contemporains qu'il rappelle, aucun n'est postérieur à l'année 1328.

Il serait impossible de présenter une analyse du Renard le Contrefait. Dans les précédents romans, qu'ils fussent un ensemble de contes à rire ou un groupe d'histoires satiriques, un lien réel unissait les branches les plus diverses, une idée générale commune leur donnait une certaine cohésion; le récit, plus ou moins encombré de digressions, se déroulait néanmoins librement, ayant sa fin en lui-même et concentrant tout l'intérêt.

Ici, au contraire, tout est décousu : l'auteur a écrit au jour le

jour, sans aucun plan arrêté d'avance, au gré des caprices changeants de sa verve intarissable. Après avoir composé un premier roman de 31 000 vers, il en a fait une seconde version plus longue, sans toutefois y introduire plus d'art, ni plus d'ordre. La facture de ses vers est celle de la plupart des poètes de ce temps, c'est-à-dire d'une négligence déplorable : pourvu qu'il trouve la rime au bout de chaque ligne, il est satisfait; il ne faut lui demander ni délicatesse de style, ni recherche d'expression. Et même il lui est arrivé de succomber à la peine dans ce métier de rimeur à outrance, et de reprendre haleine pendant quelque temps en remplaçant les vers par de la prose. Pour s'en excuser auprès de ses lecteurs, il a usé d'un subterfuge dont on n'est point dupe. Dans un long entretien entre Renard et le lion, celui-ci voulant connaître les faits et gestes de l'empereur Octavien et de ses successeurs, prie Renard de « se déporter de rimer » et de l'instruire en langage ordinaire,

Car y porras mieulx comprimer
Leurs vies, et leur fais compter,
Que en rimant tu ne feroies.

Noble avait raison : le récit a du moins gagné en clarté à cette transformation.

Pour le fond du Renard le Contrefait, il est à la vérité constitué par les aventures traditionnelles du goupil; mais celles-ci sont plus que jamais un cadre pour une matière nouvelle; elles servent de prétextes pour des digressions de toute sorte, étrangères au sujet dont elles dénaturent la portée primitive et qu'elles font perdre tout à fait de vue. Ce nouveau roman est bien, comme l'a nommé le poète, une « contrefaçon » de l'ancien.

A lire certains des prologues des branches dans l'une et l'autre version, on se tromperait aisément sur le dessein de notre poète. Ils feraient croire, en effet, qu'il n'a pas eu d'autres visées que celles des auteurs du Couronnement Renard et du Renard le Nouveau. Ne croirait-on pas les entendre, quand il nous avertit qu'il va traiter de la renardie, de cet art qui fait du mensonge la vérité, du vieux le neuf, de cet art dont le siècle est plein, que tout le monde apprend, religieux et mondains, vieux

et jeunes? Qui s'attendrait à trouver autre chose qu'une satire générale de l'humanité ou une satire particulière des mœurs du temps après avoir lu ces vers?

> Pour renard qui gelines tue,
> Qui a la rousse peau vestue,
> Qui a grand queue et quatre piés
> N'est pas ce livre commenciés,
> Mais pour cellui qui a deus mains,
> Dont il sont en cest siegle mains,
> Qui ont la chape Faus-sanblant
> Vestue, et par ce vont anblant
> Et les honneurs et les chatels.

Mais il y a plus dans Renard le Contrefait que des récriminations et des cris de colère. L'ancien épicier de Troyes est un disciple de Jean de Meun, et, après lui, il a voulu faire, non seulement de la poésie satirique et morale, mais aussi de la poésie scientifique et instructive. Il ne s'est pas contenté de

> .... dire par escript couvert
> Ce qu'il n'osoit dire en appert.

Il a tenu à nous faire part de tout ce qu'il savait à côté de tout ce qu'il pensait. Ce que pouvait contenir le cerveau, bourré à en éclater, d'un clerc de cette époque, il l'a déversé en entier dans sa compilation. Le récit proprement dit se trouve ainsi noyé dans un contexte débordant de réflexions morales et de commentaires savants. Tantôt l'auteur parle en son propre nom; tantôt, et le plus souvent, il charge ses personnages d'exprimer ses idées ou d'étaler son pédantisme; quelquefois même, il oublie qu'il a confié à des animaux le soin d'être ses porte-voix et, au milieu de leurs discours, il les interrompt brusquement pour intervenir d'une façon aussi ridicule qu'inattendue.

Le renard qui, parmi ces personnages, a gardé le rang de protagoniste, cesse donc tout à fait d'être un type amusant. Il n'est plus qu'un cuistre à la façon du Sidrach de la Fontaine de toutes Sciences, ou de Timeo répondant à Placide dans le Livre des Secrets aux philosophes. Comme ceux-ci, et avec un aplomb aussi imperturbable, il est tour à tour théologien,

mythologue, moraliste, historien, géographe, homme d'État, économiste, médecin, astronome, astrologue. Il a réponse à tout; il n'est point de difficulté qu'il ne résolve, et sa science n'est jamais prise en défaut. Les autres animaux ne sont ni moins gonflés de science, ni moins discoureurs. Comme leur chef de file, ils ont suivi les cours de la Faculté des Arts, et tiennent à nous le prouver. Ils donnent la réplique au goupil en faisant avec lui assaut de citations et d'habileté dialectique. Les uns et les autres apparaissent mainte et mainte fois sur leur théâtre habituel; on les revoit dans les scènes du plaid, du pèlerinage; Renard a encore affaire ici avec le coq Chantecler, le corbeau Tiécelin, le grillon Frobert; Isengrin avec la jument. Ces versions nouvelles des antiques histoires sont même précieuses pour nous, parce qu'elles renferment souvent des traits plus archaïques que ceux des branches les plus anciennes du Roman de Renard. En outre, Renard le Contrefait possède des récits que n'ont point conservés ces branches, mais qui ont dû exister dans la période primitive du cycle, puisqu'on les retrouve dans les imitations étrangères. Mais le poète n'a apporté aucun soin à la rédaction de ces histoires, et il s'en est servi uniquement, comme je l'ai déjà dit, pour motiver ses dissertations. Renard comparaît à deux reprises à la cour; mais la première fois, c'est pour parler de la médecine depuis ses origines et conter une histoire du monde se déroulant à partir de la création jusqu'au règne de Philippe le Bel; la seconde fois, c'est pour expulser, de concert avec les barons de Noble, tous les pauvres et ériger le pillage en système. Hermeline et ses enfants crient-ils famine à ses oreilles? Il leur sert pour toute nourriture un sermon édifiant contre la richesse, agrémenté des histoires d'Icare et de Virgile le magicien et du conte du Psautier. Se confesse-t-il à Hubert le Milan? Avant de le dévorer, comme dans une des branches de l'ancien Roman, il s'engage avec lui dans une discussion filandreuse sur les sept péchés capitaux, entremêlée d'observations sur les sept arts, sur le paradis, sur l'enfer, sur les astres, sur les dimensions du monde, sur l'institution de la noblesse, l'origine du servage, etc., et aussi d'anecdotes locales. L'épilogue du pèlerinage de Renard en compagnie du cerf Brichemer et de l'âne Timer est une

revue satirique des différents métiers. Quand Chantecler vient se plaindre aux pieds de Noble du massacre de sa famille, il se croît obligé de résumer la guerre de Troie; quand il s'est échappé de la gueule entr'ouverte de Renard, c'est entre eux un déluge d'anecdotes et de citations de Caton, de Cicéron, de Sénèque, de saint Augustin. Isengrin criant vengeance contre le goupil adultère rappelle au roi ses devoirs en lui retraçant les origines du pouvoir royal; Noble lui répond par un traité complet de l'adultère. Tibert poursuivi par des gentilshommes grimpe sur un arbre et, du haut de cette tribune, fait un long et déclamatoire discours contre la noblesse.

Nous sommes ainsi, avec Renard le Contrefait, ramenés trois siècles en arrière. Car le poète champenois s'est servi de la matière comique que lui avait fournie la tradition à la façon de Nivard dans l'Isengrinus. C'est le même procédé d'assouplissement du conte d'animaux à une vue satirique ou morale. Mais, beaucoup plus encore que dans le poème latin, la partie narrative est négligeable dans le poème français. Celui-ci, à quelques réserves près, ne vaut que par ce qu'il renferme d'adventice. A ce point de vue, il est un des spécimens les plus curieux de la littérature bourgeoise du XIV$^{e}$ siècle où le pédantisme et la trivalité des sentiments s'unissent souvent à une hardiesse d'idées qui nous étonne. La science dont l'auteur fait un incessant étalage et sa manie de tout nous conter jusqu'à des menus incidents de sa ville natale nous font sourire souvent quand elles ne nous agacent point. Mais dans cet immense fatras de fabliaux, de légendes, d'aperçus sur la physique, sur les institutions sociales, de réminiscences d'événements contemporains, tout n'est pas à dédaigner. C'est, au contraire, une vaste mine, peu fouillée encore, de précieux renseignements sur l'état des idées et des mœurs dans cette partie du moyen âge; l'historien et le folkloriste y auront plus à prendre qu'à laisser. De plus, abstraction faite de ces éléments scientifiques, si l'on ne considère que les pensées attribuées à Renard et le langage que lui a prêté le poète, on est porté à regarder ce livre, malgré ses innombrables imperfections, comme un des produits les plus caractéristiques de l'esprit français, et, à la réflexion, il paraît se rattacher étroitement à la donnée pri-

mitive de l'épopée du goupil, en être le complet épanouissement.

Que Tibert le chat, en effet, lance du haut d'un arbre de terribles malédictions sur les chevaliers qui se croient sortis d'une boue plus précieuse que le reste des hommes; qu'il leur prédise qu'ils iront en enfer tandis que le laboureur, leur victime, sera reçu au ciel par les anges et porté par eux devant le Roi des rois; qu'Isengrin fasse un discours sur les causes de l'inégalité parmi les hommes; que la tigresse convoque à grands cris et sans succès des femmes fidèles, des marchands honnêtes, des moines et des prêtres à l'âme pure, des gentilhommes sans orgueil et des seigneurs qui ne rançonnent point leurs vassaux. on ne saisit guère l'appropriation des paroles aux personnages. et cette substitution au poète d'un animal quelconque est d'un effet purement grotesque.

Il en va autrement quand le goupil est en scène. On sent moins le poète derrière le personnage, ou, si l'on aime mieux, les théories que celui-ci est chargé de nous exposer ne sont presque jamais déplacées dans sa bouche. Seul de tous les acteurs de l'épopée, il a gardé quelque chose de son caractère original. S'il a perdu son physique animé, si l'on ne voit plus trotter ses quatre pattes et frétiller sa longue queue, il a conservé la plupart des traits qui composaient sa physionomie morale : c'est toujours la même effronterie, le même manque de scrupules, la même fertilité d'expédients. Vivre d'une vie facile aux dépens d'autrui, tel était l'idéal qu'il poursuivait jadis quand il dupait Brun, Isengrin, Chantecler; c'est encore ici sa ligne de conduite au milieu des hommes : il ne veut être, même si on lui concède la friponnerie dans chacun de ces métiers, ni orfèvre, ni drapier, ni médecin, ni tavernier, ni pelletier, ni laboureur; non, il n'est tel métier « comme d'embler », et il sera voleur. N'est-ce point le ravisseur de gelines, le pillard redouté des basses-cours des riches fermes et des abbayes, passé par une mystérieuse métempsycose dans le corps d'un communiste du XIVe siècle, ce Renard qui soutient avec force arguments que voler gentilshommes et cardinaux ou moines, c'est-à-dire des gens qui n'ont pas le droit de garder ce qu'ils ont, ce n'est point voler? Il leur a toujours pris

sans remords; il leur prendra encore et toujours. Si du moins il se contentait de les rançonner! Il ne rêve que de les étrangler! Qui hésiterait de même à reconnaître l'aventurier des grands chemins, qui était sans cesse à l'affût d'une nouvelle équipée, dans ce chevalier d'industrie qui se vante sans vergogne d'avoir promené sa fourbe partout, d'avoir été avocat, usurier, charlatan, devin, ribaud, d'avoir hanté les tavernes, d'avoir passé les nuits au jeu, d'avoir débauché moines et religieuses? Ce qui peut nous surprendre en lui, ce que nous ne nous attendions pas à rencontrer dans l'ancien persécuteur de Chanteeler, de la mésange, du corbeau c'est la sympathie qu'il montre pour les petits et les faibles.

Povre gent n'est chose qui vaille,

dit-il; les grands sont le froment, et eux la paille. Et encore :

De meilleurs cuers a sous bureaux
Et dessous fourrures d'aigneaux
Qu'il n'a sous vairs et sous ermines.

Il est vrai que, peu avant, il avait proposé de chasser du royaume tous les pauvres comme race importune et encombrante. Mais s'il s'est radouci envers eux, s'il fait chorus à leurs cris de souffrance et entonne l'éloge de leurs vertus méconnues, ne voyez là qu'une pitié et des caresses intéressées. Il espère que ces malheureux qui courbent le front sur la terre le relèveront à son appel pour monter à sa suite à l'assaut de ce qu'il leur dépeint perfidement comme une forteresse d'abus et d'inégalités; il compte sur leur précieux appui pour renverser l'ordre social établi dont ils souffrent, mais où lui, il ne trouve pas à satisfaire ses larges appétits. Grâce à eux, et à la faveur du désordre et de l'anarchie, il pêchera en eau trouble; puis, enrichi des dépouilles des châteaux et des monastères, plus gros seigneur que ceux qu'il aura dépossédés, il renverra ses amis d'un jour à leur glèbe, et, s'engraissant au sein du luxe et de la splendeur, il se rira de leur naïveté.

Ainsi le renard du XIVe siècle est plus proche parent qu'on pourrait le croire à première vue, du renard du XIIe siècle. Par une lente évolution anthropomorphique, le bafoueur, plus malin

que cruel, d'Isengrin, après avoir personnifié lourdement le moine rapace ou le faux courtisan dans le Couronnement Renard et Renard le Nouveau, en est venu dans Renard le Contrefait à être le type, laïque et français par excellence, du contempteur des puissances sacrées ou profanes, du persifleur de tout ce qui est au-dessus de lui, de l'ennemi du pouvoir qui le gêne et de la richesse qu'il envie. Notre héros a vu son nom s'éclipser et disparaître à cette époque après avoir régné triomphalement durant trois siècles; mais lui, il est éternel, il est le patron de tous ces personnages frondeurs dont fourmille notre littérature, au langage incisif et moqueur qui fait rire quand il ne fait pas trembler; c'est le vieux renard gaulois qui est l'âme de tant de chefs-d'œuvre ou d'écrits médiocres dont certains ont alimenté la saine gaîté française et beaucoup, hélas! ont entretenu par le sarcasme amer le feu des mauvaises passions.

## BIBLIOGRAPHIE

**Edelestand du Méril**, *Poésies inédites du moyen âge, précédées d'une histoire de la fable ésopique*, Paris, 1854. — **Jacobs**, *The fables of Æsop*; I, *History of the Æsopic Fable*, Londres, 1889. — **Léopold Hervieux**, *Les Fabulistes latins depuis le siècle d'Auguste jusqu'à la fin du moyen âge. Phèdre et ses anciens imitateurs directs et indirects*, I-II, Paris, 1893-94. *Avianus et ses anciens imitateurs*, 1894. — **A. Joly**, *Marie de France et les Fables au moyen âge*, Mém. de l'Ac. de Caen, 1863, p. 415-77. — **C. Gidel**, *Marie de France*, Rev. hist. de l'Anjou, 1868, I, II, p. 405-32. — **Mall**, *De ætate rebusque Mariæ Francicæ*, Halle, 1867. — *Journal des Savants*, 1884, p. 675, et suiv., et 1885, p. 40 et suiv. — **De Roquefort**, *Poésies de Marie de France*, II, Paris, 1820. — **Robert**, *Fables inédites des XII<sup>e</sup>, XIII<sup>e</sup> et XIV<sup>e</sup> siècles et Fables de La Fontaine*, I-II, Paris, 1825. — *Der Lyoner Yzopet, herausgegeben von* **Wendelin Foerster**, Heilbronn, 1882. — *Fables en vers du XIII<sup>e</sup> siècle publiées pour la première fois d'après un manuscrit de la Bibliothèque de Chartres*, Chartres, 1834. — **Pierre Alphonse**, *Disciplina clericalis*, texte latin et traduction, Paris, 1824. — **Nicole Bozon**, *Les Contes moralisés*, publiés par Lucy Toulmin Smith et Paul Meyer, Paris, 1889. — **Steinhöwels**, *Æsop herausgegeben von H. Oesterley*, Tubingue, 1873.

**Grimm**, *Reinhart Fuchs*, Berlin, 1834. — **Rothe**, *Les Romans du Renard, examinés, analysés et comparés*, Paris, 1845. — **Jonckbloet**, *Étude sur le Roman du Renart*, Groningue, 1863. — **Potvin**, *Le Roman du Renard, mis en vers, précédé d'une introduction et d'une bibliographie*, Paris-Bruxelles, 1861. — *Journal des Savants*, 1826, p. 334-345; 1827, p. 604-614. — *Histoire littéraire de la France*, XXII, p. 889-946. — **Paulin Paris**, *Les Aventures de maitre Renart et d'Ysengrin, son compère, suivies de nouvelles recherches sur le Roman de Renart*, Paris, 1861. — **Ernest Martin**, *Examen des manuscrits Roman de Renart*, Bâle, 1872. — **Voretzsch**, *Der Reinhart Fuchs Heinrichs des Glichezaren und der Roman de Renart, Zeitschrift für romanische Philo-*

*logie*, XV, p. 124-182, 344-374, et XVI, p. 1-39. *Jacob Grimms Deutsche Thiersage und die moderne Forschung*, (Band 80, Heft 3 der *Preussischen Jahrbucher*). — **Hermann Büttner**, *Studien zu dem Roman de Renart und dem Reinhart Fuchs*, Strasbourg, 1891. — **Léopold Sudre**, *Les Sources du Roman de Renart*, Paris, 1893. — **Gaston Paris**, *Le Roman de Renard*, Paris, 1895. — **Léonard Willems**, *Etude sur l'Ysengrinus*, Gand, 1895. — **Méon**, *Le Roman du Renard publié d'après les manuscrits de la Bibliothèque du roi des XIII*^e^*, XIV*^e^ *et XV*^e^ *siècles*, I-IV. Paris, 1825. — **Chabaille**, *Suppléments, variantes et corrections*, Paris, 1835. — **Ernest Martin**, *le Roman de Renart*, I-III, Strasbourg-Paris, 1882-87. — *Observations sur Le Roman de Renart*, Strasbourg-Paris, 1887. — *Reinhart Fuchs, herausgegeben von* **Reissenberger**, Halle, 1886. — *Ysengrimus, herausgegeben und erklärt von* **Ernst Voigt**, Halle, 1884. — **Houdoy**, *Renart-le-Nouvel*, Lille, 1874. — **F. Wolf**, *Renart le Contrefait nach der Handschrift der K. K. Hofbibliothek*, Vienne, 1861.

# CHAPITRE II

## LES FABLIAUX [1]

**Définition et dénombrement des fabliaux.** — Dans l'usage général de la langue moderne, *fabliau* se dit communément de toute légende du moyen âge, gracieuse ou terrible, fantastique, plaisante ou sentimentale. Michelet, par exemple, et Taine lui attribuent cette très générale acception. Cet abus du mot est ancien, puisqu'il remonte à l'un des premiers médiévistes, au Président Claude Fauchet, qui écrivait en 1581. Depuis, les éditeurs successifs des poèmes du moyen âge l'ont accrédité. Barbazan en 1756, Legrand d'Aussy en 1779 et en 1789, Méon en 1808 et 1823, Jubinal en 1839 et 1842 ont réuni sous ce même titre générique de *Fabliaux* les poèmes les plus hétéroclites, lais, petits romans d'aventure, légendes pieuses, chroniques rimées, dits moraux.

A vrai dire, cette erreur semble autorisée par les trouvères eux-mêmes, qui ont fait parfois du mot un usage indiscret et vague : phénomène trop naturel en un temps qui ne se souciait guère de composer des poétiques et qui ne disposait que d'un choix de termes assez restreint — *fable, lai, dit, roman, fabliau, miracle* — pour désigner de nombreuses variétés de poèmes narratifs. De plus, tous ces genres se développent soudain, concurremment, vers le milieu du XII^e^ siècle. Ils germent pêle-mêle, s'organisent, puis se différencient ; mais,

1. Par M. Joseph Bédier, docteur ès lettres, maître de conférences à l'École normale supérieure.

avant qu'ils aient pris claire conscience d'eux-mêmes, ils se confondent dans une sorte d'indétermination. Tout genre littéraire connaît, à sa naissance, de pareilles hésitations : Corneille n'a-t-il pas intitulé pareillement « tragi-comédies » *Clitandre* et *le Cid*? Ajoutez que le mot *fabliau* qui, par étymologie (*fabula* + *ellus*), signifiait simplement *court récit fictif*, était né vague : d'où sa facilité à s'appliquer à des œuvres diverses de ton et d'inspiration.

Pourtant une tradition s'établit vite, qui affecta exclusivement le mot à des poèmes d'un genre très spécial. Si l'on observe quels ils sont, on s'aperçoit qu'ils répondent tous, plus ou moins exactement, au type du *Vilain Mire* ou d'*Auberée* et l'on arrive ainsi à cette simple définition : les fabliaux sont des contes à rire en vers.

Ils sont des contes : ce qui les constitue essentiellement, c'est le récit d'une aventure. Par là, ils s'opposent, dans la terminologie des trouvères, soit aux *dits*, qui développent, sous forme dogmatique et didactique, des thèmes moraux ou satiriques, — soit aux *romans*. Ils se distinguent du roman par leur plus grande brièveté (ils comptent, en moyenne, de trois à quatre cents vers octosyllabiques) et, encore, en ce qu'ils n'ont point l'allure biographique : le fabliau, à la différence du roman, prend ses héros au début de l'unique aventure qui les met en scène et les abandonne au moment précis où elle se dénoue.

Ils sont des contes à rire : comme tels, ils s'opposent aux *contes dévots*, en ce qu'ils excluent tout élément religieux et subordonnent au rire l'intention morale; — aux *lais*, en ce qu'ils répugnent à la sentimentalité et au surnaturel.

Il faut marquer pourtant que la limite est parfois indécise entre ces genres divers. Par exemple, les fabliaux ne sont point des récits moraux : mais ce n'est pas dire qu'ils doivent être nécessairement immoraux, et, sans perdre leur caractère plaisant, *la Housse partie*, *la Bourse pleine de sens*, *la folle Largesse* peuvent confiner au genre voisin et distinct du conte édifiant. — De même, les fabliaux étaient destinés à la récitation publique, non au chant : telle historiette comique est pourtant rimée sous forme strophique; un jongleur s'est amusé à chanter, au son de la vielle, sur un mode parodique et bouffon,

un conte à rire; c'est une fantaisie qui a dû se renouveler plus d'une fois, et c'est ainsi que la spirituelle piécette du *Prêtre au lardier* doit être accueillie dans notre collection, comme un spécimen d'une variété rare du genre : le fabliau chanté. — De même enfin, les deux mots : *lai*, *fabliau*, empiètent souvent l'un sur l'autre, et c'est ici surtout que le départ est délicat entre les genres. Par exemple, il est certains récits, sans rien de celtique, essentiellement distincts des lais de Marie de France, que les jongleurs appellent pourtant des *lais* : *lai d'Aristote, lai de l'Épervier, lai d'Auberée*. Ce sont de simples contes à rire, mais narrés avec finesse, décence, souci artistique. Pourquoi les jongleurs ne les appellent-ils pas des fabliaux? C'est que le mot s'était sali à force de désigner tant de vilenies grivoises; il leur répugnait de l'appliquer à leurs contes élégants, et le titre de *lai*, qui avait pris un sens assez vague, mais s'appliquait toujours à des poèmes de bon ton, leur convenait à merveille. Ces contes sont des fabliaux plus aristocratiques, des fabliaux pourtant. — Inversement, quelques poèmes plus élégants encore, *Guillaume au faucon, le Chevalier qui recouvra l'amour de sa dame, le vair Palefroi, les trois Chevaliers et le chainse*, sont des nouvelles sentimentales et non des contes plaisants : leurs auteurs leur ont pourtant appliqué l'étiquette de *fabliaux*. Il convient peut-être de la leur conserver, pour montrer que des transitions insensibles mènent du *fabliau* au *lai*, de l'obscène conte de *Jouglet* à l'aristocratique récit du *vair Palefroi*.

En un mot, les fabliaux sont des contes à rire qui confinent parfois soit au dit moral, soit à la légende sentimentale et chevaleresque. Il est difficile en certains cas de marquer où se fait précisément le passage d'un genre à l'autre; mais l'indécision même des trouvères est un fait littéraire qu'il faut respecter. Pour dresser une liste qui comprenne tous les fabliaux et rien que des fabliaux, il faut y appliquer l'esprit de finesse et c'est pourquoi quelques désaccords subsisteront toujours entre les critiques. On peut se fier, en général, à la liste que MM. A. de Montaiglon et G. Raynaud ont dressée, avec infiniment de justesse littéraire, en la précieuse édition qu'ils ont donnée des fabliaux et qui sert de base à notre étude.

Elle comprend environ cent cinquante poèmes. C'est peu

pour représenter le genre ; il en a péri un nombre difficilement appréciable, mais très grand. Un trouvère, Henri d'Andeli, nous donne ce renseignement curieux : rimant un grave *dit* historique, il nous fait remarquer que — ce poème n'étant pas un fabliau — il l'écrit sur du parchemin et non sur des tablettes de cire. Aussi n'avons-nous conservé de Henri d'Andeli qu'un seul fabliau, et, s'il nous est parvenu, c'est miracle : on n'estimait pas que ces amusettes valussent un feuillet de parchemin.

Pourtant, si nous possédons seulement l'infime minorité des fabliaux, certaines inductions nous permettent de croire que nous en avons gardé l'essentiel, le plus caractéristique : fait aisément explicable, si l'on songe que les manuscrits qui nous les ont conservés ne sont pas des manuscrits de jongleurs, compilés au hasard, mais plutôt de véritables collections d'amateurs, à la formation desquelles un certain choix a présidé. Il convient pourtant de faire cette réserve : ces collections représentent excellemment le genre, mais à un moment déjà tardif de son développement : on ne s'est avisé qu'assez tard de former ces recueils ; les fabliaux les plus archaïques, tout comme les plus anciens des contes qui coururent sur Renart et Ysengrin, ont péri.

**Naissance et formation du genre**. — Sans doute, à la date où nous apparaissent les plus anciens fabliaux, on redisait en France, depuis des siècles déjà, des contes plaisants. Très anciennement les Sommes de Pénitence enregistrèrent, au nombre des péchés à punir, le goût de nos ancêtres pour ces histoires grasses. Dès le VIII[e] et le IX[e] siècle, le *Pœnitentiale Egberti* († 766), les *Capitula ad presbyteros* d'Hincmar († 882) interdisent aux fidèles d'y prendre plaisir (*fabulas inanes referre, fabulis otiosis studere*), et ces vilaines historiettes devaient ressembler fort à nos fabliaux. Antérieurement aux croisades, et sans doute dès le début du XI[e] siècle, fut composé l'original de l'ample recueil de contes et de fables connu sous le nom de *Romulus de Marie de France* : il fut un vénérable contemporain des rédactions archaïques de la Chanson de Roland et contenait le canevas de plusieurs des fabliaux postérieurs.

Ainsi, l'on se plut de fort bonne heure à ces contes, mais

on ne les écrivait que rarement, on ne les rimait jamais. A quelle époque sont-ils parvenus à la vie littéraire? Le plus ancien que nous ayons conservé — le fabliau de *Richeut* — est exactement daté de 1159, et différents indices nous permettent de conjecturer que le genre était alors très voisin de sa naissance. Où était-il né? Dans la commune récemment affranchie, en même temps que la classe bourgeoise, par elle et pour elle, contemporain et solidaire de sa formation et de son développement.

A cette date de 1159, en effet, vers le milieu du XII[e] siècle, prend fin cette première période de notre littérature dont le caractère fut d'être exclusivement épique ou religieuse. Notre poésie, née dans la caste guerrière, toute féodale, s'adressa par la suite des temps, et très anciennement déjà, à un public moins aristocratique : aussitôt le goût de l'observation réaliste et railleuse, l'esprit de dérision pénètrent la seule forme poétique alors développée, et dans les hautaines chansons de geste se glisse un élément comique, plaisant, vilain. C'est le germe des fabliaux. Ainsi le bon géant Rainoart égaye de ses énormes facéties la sombre bataille des Aleschans. Ainsi, dans *Aymeri de Narbonne*, apparaît le type d'Ernaut de Girone, caricature héroï-comique, et qui ne déparerait pas nos fabliaux. On conçoit aisément que ces intermèdes burlesques se soient vite détachés des épopées : lorsque les jongleurs disaient quelque chanson de geste devant le menu peuple, ils devaient choisir à son usage ces épisodes comiques, et souvent la courte séance de récitation s'achevait avant qu'ils eussent trouvé le temps de revenir à leurs nobles héros. Leur public de vilains s'accoutume ainsi à les entendre isolément, à en rire, demande même de véritables caricatures d'épopées. Qu'on se rappelle ces antiques parodies, *le Pèlerinage de Charlemagne à Jérusalem* et la chanson d'*Audigier* : l'une, fine, rieuse, avec ses *gabs* étranges, « le plus ancien spécimen de l'esprit parisien »; l'autre grossière, ordurière. Tout l'esprit des fabliaux y est enclos déjà : dans *la Chanson du Pèlerinage* mesuré comme dans nos plus jolis fabliaux; dans *Audigier* odieusement obscène comme dans nos contes les plus honteux. Quand, dans l'aristocratique chanson d'*Aiol*, le noble héros, beau, fier, pauvre, entre dans

Orléans, marchands et vilains, taverniers et truands le poursuivent de leurs huées; de même, quand dans une commune passent les épopées, ils rient et raillent. Bientôt on sent que ces intermèdes plaisants n'ont jamais été que des intrus dans les poèmes féodaux : l'esprit bourgeois réclame ses droits propres. Il faut au bourgeois ses jongleurs qui viennent, dans les repas des corps de métier, chanter sa gloire, comme celle des douze pairs, et déclamer devant lui les *dits* des *fevres*, des *boulengiers*, des *peintres*, qui sont pour lui ce qu'étaient les odes de Pindare pour les citoyens de Mycènes ou de Mégare. En contraste avec la littérature des châteaux naît la littérature du tiers.

De là ces petits poèmes dont *Richeut* nous offre le plus ancien exemple et qui n'ont d'autre objet que la description ironique de la vie quotidienne et moyenne. Cette œuvre singulière n'est pas seulement un spécimen isolé des fabliaux archaïques; elle est, par certains traits, le modèle des fabliaux conservés. C'est l'histoire brutale d'une fille de joie, Richeut, qui se fait l'éducatrice de son fils et lui enseigne la science de vivre, qui est celle d'aimer à bon profit. Il grandit en force et en savoir, jusqu'à lutter avec sa mère elle-même dans l'art qu'elle lui a révélé, courtois et cynique, très gracieux et très féroce, et tandis qu'il poursuit par le vaste monde, comme un chevalier d'Artur, ses *emprises* et ses *quêtes*, le poète le suit, avec une joie jamais lasse, à travers ses aventures malsaines, comiques ou sanglantes. Par la peinture effrontée des mœurs, par la vérité de l'observation cruelle, par la vision réaliste d'un monde interlope, le poème de *Richeut* annonce excellemment les fabliaux postérieurs. Il s'en distingue pourtant : il est moins un conte qu'un tableau de mœurs; l'intrigue n'y est rien, les caractères y sont tout. Presque tous les fabliaux plus récents, au contraire, sont des contes très fortement charpentés, où l'intrigue, ingénieuse et menue, vaut par elle-même. Ils sont des *contes traditionnels*, que leurs auteurs n'ont pas inventés, mais qui leur préexistaient et qui leur ont survécu. Il semble donc bien que les fabliaux se soient ainsi constitués : à l'origine, le goût de l'observation exacte, réaliste; on a mis en scène, pour le seul plaisir de les peindre dans la vérité de leur geste habituel, les types familiers, le marchand du coin, le clerc *goliard*, le seigneur, le prêtre du

village; puis, par une conséquence inévitable et rapide, on a cherché à faire se mouvoir ces personnages dans une intrigue intéressante, comique par elle-même. Ces intrigues, que les jongleurs n'ont pas inventées, qui les leur a fournies?

**Les fabliaux considérés comme des contes traditionnels et la question de leur origine et de leur propagation.** — Il est remarquable, en effet, que, si l'on excepte quelques fabliaux, très rares, qui sont sortis tout constitués de l'invention individuelle du jongleur qui les a rimés (tels *le Sentier battu*, *Frère Denise*, *les trois Chanoinesses de Cologne*), tous paraissent doués du double don d'ubiquité et de pérennité. L'histoire de *Barat et Haimet*, que le trouvère Jean Bedel « rimoioit » au début du XIIIe siècle, MM. Prym et Socin l'ont recueillie en 1881 de la bouche d'un narrateur araméen ; la même année, M. A. Dozon la rapportait d'après un paysan albanais et M. J. Rivière, en 1882, d'après un Kabyle du Djurdjura qui la contaminait avec le vieux conte du *Trésor de Rhampsinit*, jadis entendu par Hérodote en Égypte. — Le jongleur Haisel a rimé le fabliau des *Trois dames à l'anneau*, qui est *la Gageure des Trois Commères* de La Fontaine ; si vous êtes curieux d'en connaître d'anciennes formes allemandes, vous en pourrez lire dans le *Liedersaal* de Lassberg, ou chez Hans Folz ou dans les *Facetiæ Bebelianæ*; si vous préférez des versions italiennes, vous en trouverez dans le vieux roman des *Sette savi*, dans le *Mambriano* de l'Aveugle de Ferrare, dans les *Racconti siciliani* de M. Pitré; au XVIIe siècle, Tirso de Molina l'a conté en espagnol, d'Ouville et Verboquet en français; vous en trouverez une version islandaise, dans la collection de Jon Arnason, — norvégienne dans la collection d'Asbjörnsen, — danoise dans la collection de Gruntvig, — gaëlique dans la collection de Campbell, etc. Ainsi, de chacun de nos contes : bon bourgeois de chaque cité, ici musulman et là chrétien, prêt à servir toutes les morales et à faire rire des blancs, des noirs ou des jaunes, il a subi mille et une métamorphoses; les prêtres bouddhistes en ont fait une parabole et les frères prêcheurs un *exemple*; les princes persans se le sont fait conter par leurs favoris, le Dioneo ou la Lauretta de Boccace l'ont dit à Florence, et voici qu'un folkloriste le rapporte de Zanzibar.

Or, il en est ainsi non seulement des contes à rire, mais de tout un trésor de contes merveilleux, de chansons, de proverbes, de superstitions médicales, de pronostics météorologiques, de fables, de croyances fantastiques, toutes traditions douées d'une force prodigieuse de survivance dans le temps, de diffusion dans l'espace.

Où chacun de ces groupes a-t-il pris naissance? Et l'obsédant problème se pose de l'origine et de la transmission des traditions et, plus spécialement, des contes populaires.

Plusieurs vastes systèmes sont en conflit pour y répondre : théorie *aryenne*, théorie *anthropologique*, théorie *orientaliste*. Mais il est permis de n'en retenir ici qu'un seul, le système orientaliste : car seul il donne au problème plus spécial de l'origine des fabliaux une solution, que même les systèmes généraux adverses admettent communément. C'est la théorie, forte de l'autorité de ces noms glorieux : Sylvestre de Sacy, Théodore Benfey, Reinhold Koehler, Gaston Paris, selon laquelle l'immense majorité des contes populaires viendrait de l'Inde. Quelques siècles avant Jésus-Christ, le bouddhisme, ami des paraboles, inventa, pour les besoins de sa propagande, un nombre prodigieux d'apologues, de récits merveilleux ou plaisants, de fables. La prédication des moines mendiants les porta en Mongolie, au Thibet, en Chine, tandis qu'ils s'acheminaient aussi vers l'Europe. Les Indiens les avaient réunis en de vastes recueils, le *Calila et Dimna*, le *Çukasaptati*, *le Roman des Sept Sages*, d'autres encore, à une époque où le monde gréco-romain les ignorait. Ces recueils sanscrits, dont le succès n'eut d'égal que celui de la Bible, successivement remaniés en langues pehlvie, arabe, syriaque, persane, grecque, hébraïque, parvinrent enfin aux Occidentaux, au XIIe et au XIIIe siècle, à la faveur de traductions latines ou espagnoles dues à des juifs : de là nos recueils de contes, le *Directorium humanæ vitæ*, *la Discipline de clergie*, *le Dolopathos*, *le Roman des Sept Sages*. En même temps, la transmission orale, plus puissante encore que celle des livres, les portait à Byzance et en Syrie, où les pèlerins et les croisés les recevaient des Orientaux. Aujourd'hui encore, étant donné un conte populaire quelconque, il est le plus souvent possible de le suivre à la piste et d'étape en étape

jusqu'à sa patrie première, qui est l'Inde; et cette origine indienne se trahit — dit la théorie — de deux façons : tantôt l'on retrouve dans les versions françaises ou italiennes des débris de mœurs hindoues ou de croyances bouddhistes; tantôt les formes occidentales se révèlent comme de gauches et illogiques remaniements d'une forme mère, laquelle est indienne.

C'est donc l'invasion exotique des contes indiens qui aurait enseigné à nos trouvères, confinés jusque-là dans le monde légendaire des héros d'épopée, l'art de peindre aussi les mœurs quotidiennes, les petites gens, la vie du carrefour et de la rue. « En s'efforçant, dit M. G. Paris, d'approprier les contes orientaux aux mœurs européennes, les poètes apprirent peu à peu à observer ces mœurs pour elles-mêmes et à les retracer avec fidélité. Ils apprirent à faire tenir dans le cadre de la vie réelle et bourgeoise de leur temps les incidents qu'ils avaient à raconter et, en s'y appliquant, ils acquirent l'art de comprendre et d'exprimer les sentiments, les allures, le langage de la société où ils vivaient. Ainsi se forma peu à peu cette littérature des fabliaux qui, par une singulière destinée, a fini par être le plus véritablement populaire de nos anciens genres poétiques, bien qu'elle ait sa cause et ses racines dans l'extrême Orient. »

Il ne semble pas que cette théorie, courante aujourd'hui et presque officielle, soit valable. Elle allègue que les formes les plus anciennes des contes sont généralement indiennes : c'est le sophisme : *post hoc, ergo propter hoc*, dont le bénéfice même ne saurait lui être concédé : car — la plus superficielle investigation le prouve — l'antiquité a possédé un vaste trésor de contes plaisants ou merveilleux, égyptiens, grecs, romains, que le haut moyen âge a connus pareillement et qui sont parfois les mêmes que redisent encore nos paysans. — Elle tire un autre argument du fait que les plus importants recueils sanscrits ont été traduits en des langues européennes au XII^e et au XIII^e siècle : aussitôt, dit-elle, les fabliaux fleurissent en France, en Allemagne. Mais ce n'est qu'un *idolum libri* : car on a beau traduire ces recueils au moyen âge, il ne semble pas qu'un seul des soixante ou cent poètes allemands ou français dont nous possédons les contes les ait utilisés ou même connus. Tous, ils représentent exclusivement la tradition orale. De plus, si l'on

dépouille ces traductions de recueils orientaux et si l'on dresse la statistique comparée des récits qu'elles mettaient à la disposition de nos jongleurs et de nos prédicateurs et des récits que jongleurs et prédicateurs paraissent leur avoir empruntés, on constate que ce nombre est dérisoire : d'où il résulte que ces grands recueils sont généralement restés d'obscures œuvres de cabinet. — La théorie soutient encore parfois que nos contes populaires retiennent des détritus de la pensée indienne et bouddhiste qui les créa : mais ses plus déterminés partisans sont aujourd'hui réduits à reconnaître la vanité de cette prétention. — Elle affirme enfin que les formes européennnes des contes se trahissent comme des remaniements de formes orientales. Or, des enquêtes minutieuses tentées sur un certain nombre de fabliaux paraissent démontrer précisément le contraire : loin que les versions orientales soient les mieux agencées, les plus logiques, partant les versions mères, il semble souvent que le rapport soit inverse et ce sont les versions indiennes qui apparaissent plutôt comme des remaniements.

L'hypothèse de l'origine indienne des contes populaires paraît donc n'être qu'un conte de savants, moins plaisant que les autres. La théorie est vraie quand elle se réduit à dire : l'Inde a produit de grandes collections de contes; par la voie des livres et par la voie orale, elle a contribué à en propager un grand nombre. Affirmations qui conviennent à un autre pays quelconque : tous en ont créé; il est venu, il vient des contes de l'Inde comme il en vient journellement des quatre points cardinaux. La théorie est fausse, quand elle attribue à l'Inde un rôle prépondérant, quand elle l'appelle « la source, le réservoir, la matrice, le foyer, la patrie » des contes. C'est dire que le système orientaliste meurt au moment précis où il devient un système.

L'histoire ne nous permet pas de supposer qu'il ait existé un peuple privilégié, ayant reçu la mission d'inventer les contes dont devait à perpétuité s'amuser l'humanité future. Elle nous impose de conclure, au contraire, à la polygénésie des contes. Nos jongleurs n'avaient que faire d'aller chercher leurs sujets jusque dans l'Inde. Où les ont-ils pris? ils nous le disent eux-mêmes : celui-ci l'a « oï conter à Douai... », cet autre, « à Vercelai, devant

les changes »; celui-là « en Beessin, mout près de Vire ». Ils n'ont eu qu'à se baisser vers l'obscure tradition orale, où, depuis le haut moyen âge, végétaient leurs contes. Pareillement ont agi, à toute époque, les conteurs lettrés : novellistes italiens, auteurs de farces du xv$^{e}$ siècle. Molière n'a pas découvert le *Médecin malgré lui* dans le manuscrit 837 de la Bibliothèque nationale, qui contient le fabliau du *Vilain mire* et qu'il ignorait aussi parfaitement que Ptolémée ignorait l'existence de l'Amérique. Boccace, Sacchetti, Bandello n'ont pas davantage plagié les fabliaux, depuis longtemps disparus. Fabliaux, nouvelles italiennes, farces italiennes ou françaises ne sont que les accidents littéraires de l'incessante vie orale des contes. La question de l'origine des contes populaires est donc une question mal posée. Tout conte comprend, outre des épisodes d'ornement, accessoires et caducs, qui sont de l'arbitraire des divers narrateurs, un ensemble de données constitutives, immuables et nécessaires, qui s'imposent à tout conteur passé, présent ou futur. Or il est certains contes dont les données organiques, morales, sentimentales ou merveilleuses, sont si spéciales qu'elles ne sont intelligibles que pour des groupes d'hommes très déterminés : tels les contes de la Table Ronde, telles les légendes épiques et hagiographiques. On peut les appeler des contes *ethniques*, et il est légitime, voire facile, d'en étudier l'origine et les migrations, puisque cette recherche consiste à marquer quelle *limitation* les données organiques de la légende lui imposent dans l'espace et dans le temps; à quels hommes elle convient exclusivement. C'est ainsi que l'on constitue des groupes de contes celtiques, germaniques, arabes; — médiévaux, modernes; — chrétiens, musulmans, etc. Mais l'immense majorité des contes populaires, dont on recherche désespérément l'origine, échappe à toute limitation. Ils reposent (en leur partie organique), les fabliaux sur des postulats moraux ou sociaux si universels, — les fables sur un symbolisme si simple, — les contes de fées sur un merveilleux si peu caractérisé, — qu'ils sont indifféremment acceptables de tout homme venant en ce monde. De là, leur double don d'ubiquité et de pérennité; de là, par conséquence immédiate, l'impossibilité de rien savoir de leur origine, ni de leur mode de propagation. Ils n'ont rien

d'ethnique : comment les attribuer à tel peuple créateur? Ils ne sont caractéristiques d'aucune civilisation : comment les localiser? d'aucun temps : comment les dater? Il est impossible — et indifférent — de savoir où, quand chacun d'eux est né, puisque, par définition, il peut être né en un lieu quelconque, en un temps quelconque; il est impossible — et indifférent — de savoir comment chacun d'eux s'est propagé, puisque, n'ayant à vaincre aucune résistance pour passer d'une civilisation à l'autre, il vagabonde librement par le monde, sans connaître plus de règles fixes qu'une graine emportée par le vent.

Mais ces mêmes contes universels, presque dénués d'intérêt si on les considère en leurs traits les plus généraux, patrimoine banal de tous les peuples, revêtent dans chaque civilisation, presque dans chaque village, une *forme* diverse. Sous ce costume local, ils sont les citoyens de tel ou tel pays; ils deviennent, à leur tour, des contes ethniques. Ces mêmes contes à rire, indifférents sous leur forme organique, immuable, commune aux *Mille et une Nuits*, à Rutebeuf, à Chaucer, à Boccace, deviennent des témoins précieux, chez Rutebeuf, des mœurs du XIII^e^ siècle français; dans les *Mille et une Nuits*, de l'imagination arabe; chez Chaucer, du XIV^e^ siècle anglais; chez Boccace, de la première Renaissance italienne.

**L'esprit des fabliaux**. — Il ne s'agit donc pas de poursuivre nos contes de migration en migration et de mirage en mirage pour en rechercher l'introuvable patrie, mais de considérer nos fabliaux comme des œuvres d'art, significatives du XIII^e^ siècle français. Nos trouvères ne les ont pas inventés : qu'importe? Il suffit qu'ils s'en soient amusés. Presque toutes les nouvelles du *Décaméron* voyageaient par le monde avant que Boccace ne vînt; et voyagent encore : mais pourquoi Boccace a-t-il arrêté au passage ces cent contes et non tels de ces cent autres? Une époque est responsable des contes où elle s'est complue, dont elle a diversifié à sa guise et façonné à sa ressemblance la matière brute et commune. Les mêmes contes à rire, qui ne sont chez nous, Français, que des gaillardises, étaient jadis des paraboles morales que le brahmane Vichnousarman faisait servir à l'instruction politique des jeunes princes, au même titre que les plus graves *slokas*. Ces mêmes contes gras, les Italiens

de la Renaissance les ont tachés de sang. Chez Bandello ou Sercambi, l'amant surpris risque sa vie : d'où un intérêt dramatique supérieur. Par un singulier mélange de courtoisie et de cruauté, ils ont ennobli leur banale matière.

En voici un exemple. On connaît le gaulois fabliau du *Mari qui fist sa femme confesse.* Déguisé en moine, il surprend l'aveu des fautes de sa femme et peut se convaincre de son malheur; mais la rusée soupçonne la fraude et réussit à persuader au faux moine qu'elle l'a reconnu sous le froc avant de commencer sa confession, qu'elle a seulement voulu l'éprouver, et le fait tomber à ses genoux, repentant et grotesque. Voici les derniers vers du *Chevalier confesseur* de La Fontaine, où le dénoûment est le même que dans le fabliau. Comme la pénitente vient d'avouer à messire Artus son amour pour un prêtre,

> Son mari donc l'interrompt là dessus,
> Dont bien lui prit. « Ah ! dit-il, infidèle,
> Un prêtre même ! A qui crois-tu parler?
> — A mon mari, dit la fausse femelle,
> Qui d'un tel pas sut bien se démêler.
> Je vous ai vu dans ce lieu vous couler,
> Ce qui m'a fait douter du badinage;
> C'est un grand cas qu'étant homme si sage,
> Vous n'ayez su l'énigme débrouiller.
> — Béni soit Dieu ! dit alors le bonhomme,
> Je suis un sot de l'avoir si mal pris ! »

Dans les contes de Bandello, qui portent bien leur titre d'*Histoires tragiques,* cette maligne gauloiserie est devenue un poignant drame d'amour, dont voici le dénoûment : « Alors la damoyselle, ayant fini sa confession, remonta en coche, s'en retournant où jamais elle n'entra vive; car, voyant son mari venir vers elle, elle commanda au cocher qu'il arrestast; mais ce fut à son grand dam et deffaicte, veu que, dès qu'il l'eut accostée, il lui donna de sa dague dans le sein, et choisist bien le lieu. »

On peut donc interroger les fabliaux comme un groupe d'œuvres révélatrices d'un esprit propre, lequel exprime une époque distincte. A vrai dire, cette tentative peut à certain égard sembler illégitime. En effet, nos poèmes se répartissent indistinctement sur toutes les provinces du nord de la France, Cham-

pagne, Orléanais, Ile-de-France, Normandie et, de préférence peut-être, sur les pays du nord-est : Picardie, Ponthieu, Artois, Flandre, Hainaut. Ils se répartissent non moins indistinctement sur près de deux siècles, entre 1159 et 1340, date où meurt Jean de Condé, le dernier rimeur connu de fabliaux. « La plupart, dit M. G. Paris, sont de la fin du XII<sup>e</sup> ou du commencement du XIII<sup>e</sup> siècle. » Mais les noms de Philippe de Beaumanoir, d'Henri d'Andeli, de Rutebeuf, de Watriquet de Couvin, tous auteurs de fabliaux qui ont vécu dans la seconde moitie du XIII<sup>e</sup> siècle ou au début du XIV<sup>e</sup>, nous attestent que la vogue des fabliaux ne s'est jamais ralentie au cours de cette longue période. Il pourrait donc paraître téméraire de grouper ces cent cinquante poèmes d'origine et de dates si diverses, de rechercher l'esprit commun qui anima ces cinquante poètes. La tâche est possible pourtant, car les œuvres de chaque conteur ne sont point marquées de traits fort individuels. Il n'y a guère de génies parmi les poètes du moyen âge. Nous sommes en une époque semi-primitive, où l'influence du milieu social et du moment est prépondérante.

Que recherchent donc nos conteurs ? L'instruction morale, comme l'*Hitopadésa*? la volupté, comme La Fontaine? la peinture des cas étranges, des espèces rares, comme Bandello? la satire des mœurs contemporaines, comme Henri Estienne? Interrogeons les prologues des fabliaux; ils nous répondent d'une voix : un fabliau n'est qu'une amusette. Ce sont « mots pour la gent faire rire » ; ce « joli clerc » ne s'étudie qu'à « faire chose de quoi l'on rie ». Ce jongleur narre « son fabelet pour deliter », pour « s'eslasser », pour « s'esbatre », « par joie et par envoisëure ». — Mais les trouvères n'ont-ils pas d'autre ambition? quelque prétention morale? Assurément. Ils croient à la vertu saine du rire. Il n'est pas de *bourde* ni de *trufe* si indifférente qu'on n'en puisse tirer quelque leçon. Ecoutez les fabliaux pour rire d'abord, au besoin pour en profiter :

Vos qui fableaus volés oïr,...
Volentiers les devés aprendre,
Les plusors por essample prendre,
Et les plusors por les risées
Qui de maintes genz sont amées...

> ... Car par biaus diz est obliée
> Maintes fois ire et cuisançons...
> Et quant aucuns dit les risées,
> Les forts tançons sont obliées.

Mais l'intention morale ne vient jamais que par surcroît. Pour instruire, nos poètes n'ont-ils pas les *dits* moraux qu'ils distinguent très soigneusement des fabliaux? Ici leurs visées morales sont très humbles. Ils n'ont guère d'intentions réformatrices. Le principal, c'est de rire. Les fabliaux ne sont que « risée et gabet ».

Mais les sources du rire sont singulièrement diverses selon les hommes. De quoi riait-on au XIIIe siècle?

D'abord, on riait de peu. Ce rire était facile, médiocrement exigeant. Ferons-nous à tels de ces fabliaux[1] l'honneur de les compter pour des œuvres littéraires? Ce sont de médiocres historiettes puériles, des imitations de baragouins exotiques, des calembours, des gausseries de paysans. Ce sont bien là les *fabellæ ignobilium*. Négligeons ces fabliaux simplistes, non sans retenir ce premier trait commun à tous nos contes : les sources du comique y sont étrangement superficielles.

Considérons des contes plus caractéristiques. L'esprit des fabliaux s'y révèle d'abord par la bonne humeur. Seule, railleuse et inoffensive, elle fait les frais de maintes de ces plaisantes drôleries : *le Prêtre aux mûres,* le dit des *Perdrix*, *le Convoiteux et l'Envieux, le Prêtre qui dit la passion.* Un prêtre chante l'office du vendredi saint; mais il a beau feuilleter son livre, il a perdu ses signets. Il s'embrouille, ne peut retrouver l'évangile de la Passion. Que faire? les vilains ont faim ; le prêtre veut-il à plaisir prolonger leur jeûne? Ils s'impatientent. Bravement, à tout hasard, il bredouille les vêpres du dimanche : *Dixit Dominus domino meo...*, se démenant de son mieux, pour que l'offrande soit fructueuse. De loin en loin, des bribes de l'évangile cherché lui reviennent à la mémoire; alors, il les lance à tue-tête : *Barrabas*! clame-t-il, aussi fort qu'un crieur qui crie un ban... et les vilains, émus, battent leur coulpe. Puis

1. Tels sont : *la Male Honte*, *la Vieille qui oint la palme au chevalier*, *Estula*, *Barat, Travers et Haimet*, *les deux Chevaux*, *la Plenté*, *les deux Anglais*, *la Dame qui conquie son baron*, *Brunain*, *la Vache au prestre*.

*Crucifige eum*, et ses paroissiens sont inondés de componction. Cependant son clerc trouve l'évangile trop long et lui sert cet étrange répons :

> *Fac finis! — Non fac*, amis,
> *Usque ad mirabilia...*

Mais,

> Si tost com ot reçu l'argent,
> Si fist la passion finer...

C'est, comme on voit, une raillerie bien innocente. — Écoutez encore ce conte : un pauvre mercier ambulant, ne pouvant payer dans une auberge l'avoine et le fourrage pour son cheval, l'attache dans un pré bien clos, qui appartient au seigneur du pays. « Ce seigneur, lui a-t-on dit, est loyal et bon; si le cheval est placé sous sa sauvegarde, des larrons pourront bien s'en emparer; mais on n'aura pas en vain invoqué son appui; il dédommagera le volé et fera pendre le voleur. » Le mercier s'est rendu à ces raisons : il recommande son roussin au seigneur et dit par surcroît force oraisons, pour que Dieu défende que nul emmène son cheval hors du pré. Dieu « ne lui faillit mie »; personne n'emmena son bidet; car le lendemain il en retrouva la carcasse à la même place; pendant la nuit, une louve l'a dévoré. Il s'en vient vers le seigneur : « J'avais mis mon cheval sous votre sauvegarde et sous celle de Dieu; vous me devez dédommagement. — Soit; mais combien valait ton cheval? — Soixante sous. — En voici donc trente; pour le reste, puisque tu as perdu ton cheval sur la *fiance* de Dieu et la mienne, fais-toi payer par Dieu; va le *gager* sur sa terre. » Le mercier s'en va, tout marri de cette cruelle et juste sentence, quand il rencontre un moine. « — A qui es-tu? — Je suis à Dieu. — Sois donc le bienvenu! Il me doit trente sous; comme son homme lige, tu répondras pour lui. Paye-moi donc! » Et l'affaire est portée devant le seigneur qui juge selon les saines coutumes du droit féodal : « Es-tu l'homme de Dieu? paye. Ne payes-tu pas? c'est renier ton suzerain. » — Le moine s'exécute.

Dans tous ces contes transparaît la même gaîté maligne, piquant à peine, à fleur d'épiderme. Les poètes s'amusent à ces esquisses rapides; ils se complaisent en cet esprit de caricature, non trop tourné à la charge, avisé, fin, jovial, léger.

Mais ce sont là des sujets trop simples; parfois cette belle humeur anime un petit drame plus complexe, savamment machiné, fait vivre quelques instants tout un monde minuscule de personnages plaisants. Le modèle en est dans *le Vilain mire*, ou dans *les trois Bossus ménestrels*, ou bien encore dans ce gentil chef-d'œuvre, *les trois Aveugles de Compiègne*. Clopin-clopant, trois aveugles cheminent de Compiègne vers Senlis. Un riche clerc passe, « qui bien et mal assez savoit ». Sont-ce de vrais aveugles? Pour s'en assurer : « Voici, leur dit-il, un besant d'or pour vous trois. Il le dit, mais ne leur donne rien et chacun des trois ribauds croit que l'un de ses compagnons a reçu l'aubaine. — Un besant! mais c'est de quoi faire bombance de vin d'Auxerre et de Soissons, de chapons et de pâtés. Les voici retournés à Compiègne, suivis du clerc qui les observe. Ils sont attablés dans une auberge et se font servir « comme des chevaliers » :

« Tien! je t'en doing! après m'en donne!
Cis crut sor une vigne bonne! »

L'heure de payer est venue : c'est dix sous! — « Soit, disent sans marchander les magnifiques compères; voici un besant : qu'on nous rende le surplus! » Mais où est le besant?

— Je n'en ai mie!
— Dont l'a Robers Barbe-florie?
— Non ai! — Mais vous l'avez, bien sai!
— Par le cuer bieu! mie n'en ai!

Ils se disputent, se battent; le clerc « de rire et d'aise se pasmoit ». Il a pitié d'eux pourtant : « Je paierai, dit-il au tavernier; ou plutôt le prêtre du moutier, qui est de mes amis, paiera pour moi. » Suit le bon tour que *les Repues franches* attribuent à Villon. La main dans la main, le clerc et l'aubergiste arrivent au moutier. Le clerc tire le prêtre à part : « Sire, j'ai pris hôtel chez ce prudhomme, votre paroissien; depuis hier soir, une cruelle maladie l'a saisi; il est tout *assoti* et *marvoié*. Voici dix deniers; lisez-lui, pour le guérir, un évangile sur la tête. — Le prêtre dit donc au tavernier : « Attendez que j'aie chanté ma messe et je réglerai votre affaire. » L'aubergiste attend patiem-

ment, très rassuré, tandis que le clerc s'esquive. Sa messe dite, le prêtre veut faire agenouiller son paroissien, qui demande obstinément de l'argent et non des exorcismes. Mais c'est sa maladie! Maintenu par de robustes gaillards, il a beau protester; il est aspergé d'eau bénite et doit supporter qu'on lui lise l'évangile sur la tête.

Un trait encore : c'est l'attitude frondeuse, ironiquement familière, que les conteurs prennent souvent à l'égard des personnages sacrés. Ce jongleur qui, chargé de veiller en enfer sur la cuve où les âmes cuisent, et qui les joue aux dés contre saint Pierre, ne craint pas, quand il a perdu, d'accuser son adversaire de tricherie, et de le tirer par ses belles moustaches tressées (*Saint Pierre et le Jongleur*). — Ce vilain, qui se présente à la porte du ciel, n'a point la moindre révérence pour les saints vénérables qui lui refusent l'entrée : « Vous me chassez, beau sire Pierre? pourtant je n'ai jamais renié Dieu, comme vous fîtes par trois fois. — Ce manoir est à nous, va-t'en! lui dit saint Thomas, qui vient à la rescousse. — Thomas, Thomas, ai-je demandé, comme toi, à toucher les plaies du Sauveur? — Vide le Paradis! lui dit saint Paul. — Paul, je n'ai pas, comme toi, lapidé saint Étienne » (*le Vilain qui conquist paradis par plaid*).

Tous ces contes — d'autres encore — sont d'excellents témoins de l'esprit gaulois, tel que l'a défini Taine. Ils manifestent les deux traits les plus saillants de cet esprit : la verve facilement contente, la bonne humeur ironique. On y rit de peu, on y rit de bon cœur. C'est un esprit léger, rapide, aigu, malin, mesuré. Il nous frappe peu, précisément parce qu'il nous est trop familier, trop « privé », dirait Montaigne. Mais comparez-le, comme l'a fait M. Brunetière, à cette tendance contraire de notre tempérament national, à la préciosité; ou bien rapprochez-le de l'*humour* anglais, du *Gemüth* allemand : ses traits distinctifs sailliront. Il est sans arrière-plans, sans profondeur; il manque de métaphysique; il ne s'embarrasse guère de poésie ni de couleur; il n'est ni l'esprit de finesse, ni l'atticisme. Il est la malice, le bon sens joyeux, l'ironie un peu grosse, précise pourtant, et juste. Il ne cherche pas les éléments du comique dans la fantastique exagération des choses, dans le grotesque; mais dans la

vision railleuse, légèrement outrée, du réel. Il ne va pas sans vulgarité; il est terre à terre et sans portée. Satirique? non, mais frondeur; égrillard et non voluptueux; friand et non gourmand. Il est à la limite inférieure de nos qualités nationales, à la limite supérieure de nos vices natifs.

Mais il manque à cette définition le trait essentiel, sans lequel on peut dire que l'esprit gaulois ne serait pas : le goût de la gaillardise, voire de quelque chose de pis.

Nos pères se sont ingéniés de mille façons à se représenter comme les plus infortunés des maris. Ils ont imaginé ou retrouvé des talismans révélateurs de leurs mésaventures : le manteau enchanté qui s'allonge ou se rétrécit soudain, s'il est revêtu par une femme infidèle, la coupe où seuls peuvent boire les maris heureux. Un cinquième des fabliaux détourneraient Panurge du mariage, ce qui n'est pas dire que les autres l'y encourageraient. Nos conteurs ont développé tout un vaste cycle des ruses féminines : c'est un véritable *Strigvéda*. Les femmes des fabliaux ne reculent devant aucun stratagème : elles savent persuader à leurs maris, l'une qu'il est revêtu d'un vêtement invisible, la seconde qu'il s'est fait moine, la troisième qu'il est mort. Elles savent tromper la surveillance la plus minutieuse : grâce à leurs ruses, cet amant se déguise en *saineresse* ou en rebouteur; cet autre se fait hisser dans une corbeille jusqu'au haut de la tour où sa dame est étroitement gardée. Elles savent découvrir pour les galants les retraites les plus imprévues : elles les *mussent* dans un *escrin*, ou sous un cuvier et font crier au feu par un ribaud dès que le mari s'approche de la cachette. Surprises en flagrant délit, elles savent *engignier* le jaloux, lui persuader, comme la commère du fabliau des *Tresses*, qu'il a rêvé, qu'il est *enfantosmé*. Et quand l'une d'elles a bien dupé son *vilain*, qu'elle l'a affublé d'un *peliçon* grotesque ou l'a envoyé rendre au couvent des Cordeliers cette précieuse relique, les braies de Monseigneur saint François, le poète ne se tient pas d'aise : « le tour, s'écrie-t-il, fu biaus et grascieus. » A quoi bon lutter contre elles, d'ailleurs? « Mout set femme de renardise! » Les surveiller? « Fols est qui femme espie et guette! » Ruser avec elles? « C'est faire folie et orgueil. » N'ont-elles pas déçu les sages, « dès le temps Abel », — Salomon, Hippocrate, Constantin?

Rappelez-vous le gracieux *lai d'Aristote*, si universellement populaire au moyen âge qu'on en sculptait les héros dans les cathédrales, aux portails, aux chapiteaux des pilastres, sur les miséricordes des stalles, ou encore sur des coffrets d'ivoire et des aquamaniles :

Alexandre, le bon roi des Indes et d'Égypte, a subjugué les Indes et, honteusement, « se tient coi » dans sa conquête. Amour a franche seigneurie sur les rois comme sur les vilains, et le vainqueur s'est épris d'une de ses nouvelles sujettes. Son maître Aristote, qui « sait toute clergie », le reprend au nom de ses barons qu'il néglige pour *muser* avec elle. Le roi lui promet débonnairement de s'amender, mais incapable d'oublier la beauté de la jeune Indienne, « son front poli, plus clair que cristal », il tombe en mélancolie. Elle s'aperçoit de sa tristesse, lui en arrache le secret, promet de se venger du vieux maître « chenu et pâle » : avant le lendemain, à l'heure de none, elle lui aura fait perdre sa dialectique et sa grammaire. Qu'Alexandre se tienne seulement aux aguets, à l'aube, derrière une fenêtre de la tour qui donne sur le jardin.

En effet, au point du jour, elle descend au verger, pieds nus, sans avoir lié sa guimpe, sa belle tresse blonde abandonnée sur le dos; elle va, à travers les fleurs, relevant par coquetterie un pan de son *bliaut* violet et fredonnant des chansonnettes :

« Or la voi, la voi, m'amie;
La fontaine i sort serie... »

ou bien :

« Ci me tiennent amorettes
Ou je tien ma main... »

Maître Aristote d'Athènes l'entend, du milieu de ses livres: la chanteuse

Au cuer li met un souvenir
Tel que son livre li fet clore.

« Hélas! songe-t-il, qu'est devenu mon cœur? »

« Je sui toz vieus et toz chenuz,
Lais et pales et noirs et maigres,
En filosofie plus aigres
Que nus c'on sache ne c'on cuide. »



LE LAI D'ARISTOTE

d'après un bas-relief de Saint-Valery-en-Caux

reproduit dans HÉRON : *Une représentation figurée du lai d'Aristote* (Rouen 189.)

Tandis qu'il se désole, la dame cueille des rameaux de menthe, tresse un *chapel* de maintes fleurs et ses chansons volent jusqu'au vieillard, taquines et câlines.

Lentement, par ces gracieux manèges de coquetterie, elle enchante le philosophe, si bien que le très sage Aristote se met à lui parler le langage amoureux des troubadours et, comme un chevalier de la Table Ronde, s'offre à mettre pour elle corps et âme, vie et honneur « en aventure ». Elle n'en demande pas tant, mais qu'il se plie seulement à l'une de ses fantaisies : qu'il se laisse chevaucher un petit peu par elle, sur l'herbe, en ce verger : — « Et je veux que vous ayez une selle sur le dos » :

J'irai plus honorablement...

Il consent; voilà le meilleur clerc du monde harnaché comme un roussin, et la fillette qui rit et chante clair sur son dos. Alexandre paraît à la fenêtre de la tour. Le philosophe sellé et bridé se tire spirituellement de l'aventure et retrouve soudain toute sa dialectique : « Sire, voyez si j'avais raison de craindre l'amour pour vous qui êtes dans toute l'ardeur du jeune âge, puisqu'il a pu m'accoutrer ainsi, moi qui suis plein de vieillesse! J'ai joint l'exemple au précepte; sachez en profiter. »

Est-il besoin de rappeler encore[1] *Auberée* ou *Gombert et les deux clercs*, prototype du *Meunier de Trumpington* de Chaucer et du *Berceau* de La Fontaine? ou ce plaisant conte du *Chevalier à la robe vermeille* : Un riche vavasseur revient des plaids de Senlis, à l'improviste. En rentrant, il trouve dans sa cour un palefroi tout harnaché qu'il ne se connaissait pas, un épervier mué, deux petits chiens à prendre les alouettes; dans la chambre de sa femme, une robe d'écarlate vermeille, fourrée d'hermine, et des éperons fraîchement dorés. « — Dame, à qui ce cheval? à qui cet épervier? ces chiens? cette robe? ces éperons? — A vous-même, sire. N'auriez-vous donc pas rencontré mon frère? Il ne fait que sortir d'ici et m'a laissé ces présents pour vous. » Le prudhomme accepte et s'endort content, tandis qu'un certain

1. Voici une liste abrégée des fabliaux qui constituent le cycle des ruses féminines : *la Bourgeoise d'Orléans*, *les Braies au cordelier*, *le Chevalier à la corbeille*, *le Cuvier*, *la Dame qui fist trois tours entour le moustier*, *les trois Dames qui troverent l'anel*, *le lai de l'Espervier*, *le Maignien*, *le Pliçon*, *le Prestre qui abevete*, *la Saineresse*, *les Tresses*, *le Vilain de Bailleul*, etc.

chevalier, caché jusque-là, reprend sa robe d'écarlate, rechausse ses éperons d'or, remonte sur son palefroi, reprend son épervier sur son poing et s'esquive, suivi de ses petits chiens à prendre les alouettes. — Le bonhomme s'est réveillé : « — Çà, qu'on m'apporte ma robe vermeille! » Son écuyer lui présente son vêtement vert de tous les jours. — « Non! c'est ma robe vermeille que je veux. — Sire, lui demande sa femme, avez-vous donc acheté ou emprunté une robe? — Mais n'en ai-je pas reçu, hier, une en cadeau? — Êtes-vous donc un ménestrel qu'on vous fasse des dons semblables? un jongleur? un faiseur de tours? Quelle vraisemblance qu'un riche vavasseur, comme vous, ait pu accepter ces présents? — N'ai-je donc pas trouvé hier, céans, tous ces cadeaux de mon beau-frère, un épervier, un palefroi? — Sire, vous savez bien que, depuis deux mois et demi, nous n'avons pas vu mon frère. S'il vous plaît d'avoir un palefroi de plus, n'avez-vous pas assez de rente pour l'acheter? » Le prud'homme, convaincu par cette évidence, finit par convenir qu'il a été *enfantosmé* et sa femme lui décrit tout l'itinéraire du pèlerinage qu'il doit entreprendre, s'il veut guérir : qu'il passe par Saint-Jacques, Saint-Éloi, Saint-Romacle, Saint-Ernoul, Saint-Sauveur :

Sire, Dieus penst de vous conduire!

On le voit par ces exemples : nos trouvères sont capables d'élégance et d'esprit, et leurs meilleurs contes à rire nous conduisent, par l'insensible transition de nouvelles mi-plaisantes, mi-sentimentales, comme *Guillaume au faucon* et *la Bourse pleine de sens*, jusqu'aux légendes toutes chevaleresques du *vair Palefroi* et du *Chevalier au chainse*.

Mais plus habituellement ces grivoiseries nous mènent à d'indicibles vilenies. C'est une honteuse galerie de prêtres et de moines débauchés, d'enfants précocement vicieux, de jeunes filles qui sont des drôlesses ou des niaises, précieuses qui craignent le mot et non la chose; de matrones qui donnent à leurs filles de singuliers *chastiemens*; de Macettes, de duègnes énamourées. C'est tout un *corpus* de contes insolemment brutaux, où nous n'avons le choix qu'entre la scatologie et le priapisme. Les lois des justes proportions voudraient qu'on en traitât ici

aussi longuement que des autres séries de contes : car ils ne forment pas la catégorie de fabliaux la moins nombreuse ni la moins bien accueillie du moyen âge. Tel d'entre eux, si répugnant que le titre même n'en saurait être rapporté (t. VI, p. 67, n° 147 de l'édition de Montaiglon), a, selon les versions, de 500 à 800 vers; il a été remanié, tout comme une noble chanson de geste, par trois ou quatre poètes; il s'est trouvé jusqu'à sept manuscrits pour nous le conserver : pas un fabliau qui nous ait été transmis à plus d'exemplaires. Bornons-nous à énumérer en note les titres de ces poèmes [1] : je ne connais d'analogues, comme modèles de brutalité cynique, qu'une collection d'odieux contes de moujiks, récemment publiée. Passons vite, mais ne les considérons pas comme indifférents pourtant. Souvenons-nous qu'ils existent et qu'ils ont plu. Ce cynisme n'est-il pas l'aboutissant extrême et peut-être nécessaire de l'esprit gaulois?

**La versification, la composition et le style des fabliaux.** — L'esprit des fabliaux a trouvé son expression accomplie. Les fabliaux n'ont point pâti, comme tant de genres littéraires du moyen âge, comme les chansons de geste, comme les mystères, de cette trop fréquente impuissance verbale des écrivains, qui met une si pénible disproportion entre l'image conçue par le poète et sa notation, entre l'idée et le mot.

Ce qui frappe tout d'abord, c'est, en effet, l'absence de toute prétention littéraire chez nos conteurs. Ils n'apportent pas, à rimer ces amusettes, la même vanité que dans la chanson d'amour ou le roman d'aventure. Ils content pour le plaisir, soucieux simplement d'animer un instant les personnages fugitifs de leurs petites comédies. De là une poétique très rudimentaire, dont voici la règle essentielle et presque unique, exprimée en vers naïfs :

> Un fabelet vous vuel conter
> D'une fable que jou oï,
> Dont au dire mout m'esjoï;

1. *Jouglet, Gauteron et Marion, les trois Meschines, Charlot le Juif, les trois Dames, la Dame qui aveine demandoit, la Damoiselle qui voloit voler en l'air, la Damoiselle qui sonjoit, la Femme qui servoit cent chevaliers, le Pécheur de Pont-sur-Seine, le Valet aux douze femmes, les Quatre souhaits Saint Martin, le Fevre de Creeil, le sot Chevalier, la Sorisete des estopes*, et tant d'autres dont on ne peut même dire le titre (éd. de Montaiglon, I, 28; III, 57, 60, 85; IV, 101, 105, 107; V, 121, 122, 133; VI, 148), etc.

Or le vous ai torné en rime,
Tout sans barat et tout sans lime...
... Car li fablel cort et petit
Anuient mains que li trop lonc.

S'amuser soi-même, amuser le passant, conter non pour se faire valoir, mais pour conter, tel est le but. Être bref, plaire vite, tel est le moyen.

Le mètre adopté par nos conteurs servait fort bien ce dessein modeste. L'octosyllabe rimant à rimes plates s'imposait presque à leur choix, puisqu'il était comme le mètre obligé de tout genre narratif. Avenant, mais trop courant dans les fluides narrations des romans de la Table Ronde, étriqué dans les mystères, il devait convenir excellemment à ces contes rapides. Aucun n'est plus facile, plus léger, ni ne donne à moins de frais l'illusion de ces qualités. Nos trouvères l'ont manié négligemment, sans grand souci d'en faire valoir les ressources. Bien des fabliaux sont à peine rimés, mais fréquemment assonancés et chevillés. La rime s'offre-t-elle riche? qu'elle soit la bienvenue! Mais on n'ira pas la quérir, car un bon mot vaut mieux qu'une rime léonine et en dispense :

Ma paine metrai et m'entente
Tant com je sui en ma jouvente,
A conter un fabliau par rime
Sans colour et sans leonime;
Mais s'il n'i a consonancie,
Il ne m'en chaut qui mal en die,
Car ne puet pas plaisir à toz
Consonancie sanz bons moz :
Or les oiez teus com il sont...

Mais si les jongleurs ont versifié négligemment, du moins n'ont-ils pas versifié pédantesquement, et si l'on songe aux savants jeux de rimes déjà en vogue au XIII[e] siècle, on se félicite qu'ils n'aient pas fait à leurs contes l'honneur de les en affubler. Il est remarquable que tous les poèmes de Rutebeuf sont hérissés de rimes équivoquées, tous, sauf ses fabliaux. Comme d'ailleurs nos trouvères savaient communément leur métier de versificateurs, comme les hommes du moyen âge se distinguaient par une justesse d'oreille qui surprend aujour-

d'hui, leurs rimes, voire leurs assonances, sont toujours phonétiquement exactes, la facture de leurs vers le plus souvent suffisante, parfois excellente à force d'aisance et de franchise.

De même, la langue des fabliaux est juste et saine, vraiment française, souvent même heureuse en son tour, pure de toute prétention pédantesque. Qu'après cela, il n'en faille pas faire grand mérite à nos rimeurs, on n'en saurait disconvenir. On peut bien dire, avec M. Brunetière, « qu'ils usèrent de la langue de tout le monde, qu'ils en usèrent comme tout le monde et que la qualité de la langue de leur temps favorisa le développement du genre ». La langue du XIe siècle, balbutiante encore, pauvre et raide, n'aurait eu ni la souplesse, ni la familiarité nécessaires à l'expression des détails de la vie commune; et la langue pédantesque, prétentieuse, lourde et emphatique du XIVe siècle ne devait plus les avoir. Les trouvères et le genre profitèrent de cette heureuse fortune d'être venus en la période classique de la langue du moyen âge.

Ainsi le poète ne cherche qu'à dire vitement et gaîment son historiette, sans recherche ni vanité littéraires. De là, les particularités du style des fabliaux, défauts et qualités.

Et d'abord, ses défauts. La matière de ces contes étant souvent vilaine, l'esprit des fabliaux étant souvent la dérision vulgaire et plate, nos poèmes se distinguent aussi, toutes les fois que le requiert le sujet, par la vilenie, la vulgarité, la platitude du style. Nul effort, comme chez les conteurs érotiques du XVIIIe siècle, pour farder, sous la coquetterie des mots, la brutalité foncière des données; mais, avec une entière bonne foi, la grossièreté du style suit la grossièreté du conte. On nous dispensera d'en alléguer ici des exemples; mais, à ouvrir au hasard le recueil de MM. de Montaiglon et Raynaud, on a chance d'en rencontrer d'emblée, et de suffisamment affligeants.

De là aussi les mérites de ce style, parfois charmants : élégante brièveté, vérité, naturel.

La brièveté est une qualité trop rare dans les œuvres du moyen âge pour que nous ne sachions pas gré à nos conteurs de l'avoir recherchée. Il suffit de s'être quelquefois perdu dans les châteaux enchantés aux salles sans nombre des romans de

Chrétien de Troyes ou dans l'inextricable forêt où Obéron égare Huon de Bordeaux, il suffit d'avoir suivi les péripéties sans fin de la bataille des Aleschans, pour estimer dans les fabliaux ces narrations jamais bavardes. Certes le poète est trop pressé pour se soucier du pittoresque, et son coloris reste pâle. Ses narrations sont trop nues, ses descriptions écourtées. Pourtant il sait parfois — comme on l'a vu — s'arrêter dans le verger fleuri où la jeune Indienne du *lai d'Aristote* tresse en couronne des rameaux de menthe; ou bien dans la prairie ensoleillée où l'héroïne du fabliau d'*Aloul* se promène les pieds nus parmi la rosée, tandis qu'au premier chant du rossignol « toute chose se meurt d'aimer ».

L'abandon que nos trouvères mettent à dire leurs contes nous est garant de qualités plus précieuses : le naturel et la vérité. Précisément parce qu'ils s'effacent devant le petit monde amusant des personnages qu'ils animent, précisément parce qu'ils ne s'attardent pas à leur prêter des sentiments compliqués ni à les placer dans un décor curieusement imaginé, parce qu'ils les peignent tels qu'ils les ont sous les yeux, ils nous donnent de très véridiques peintures de mœurs. Ils sont d'excellents historiographes de la vie de chaque jour, soit qu'ils nous conduisent à la grande foire de Troyes où sont amoncelées tant de richesses, hanaps d'or et d'argent, étoffes d'écarlate et de soie, laines de Saint-Omer et de Bruges, et vers laquelle chevauchent d'opulents bourgeois, portant comme des chevaliers écu et lance, suivis de longs charrois (*la Bourse pleine de sens*) ; — soit qu'ils nous dépeignent la petite ville haut perchée, endormie aux étoiles, vers laquelle monte péniblement un chevalier *tournoieur* (*le Prêtre et le Chevalier*) ; — ou qu'ils nous montrent le vilain, sa lourde bourse à la ceinture, son aiguillon à la main, qui compte ses deniers au retour du marché aux bœufs (*Boivin de Provins*) ; — ou encore, qu'ils nous introduisent dans les *chambres* seigneuriales, où les dames brodent sur des draps de soie des léopards et des lionceaux héraldiques (*Guillaume au faucon*) ; — soit qu'ils décrivent tantôt le presbytère, tantôt quelque noble fête, où le seigneur, tenant table ouverte, se plaît aux jeux des ménestrels.

Ces dons aimables de naturel et de sincérité, les trouvères

les portent dans leurs vifs dialogues, dans la peinture des personnages, dont ils excellent à saisir l'attitude, le geste. Voici une jeune veuve qui, ayant pleuré, non sans sincérité, son mari, sent lever en elle un regain de coquetterie et cherche de nouvelles épousailles : « comme un autour mué

Qui se va par l'air embatant,
Se va la dame deportant,
Mostrant son cors de rue en rue... »
(*La Veuve.*)

Voici une jeune femme à son miroir. Chérubin entre, qui porte un message de son maître. La dame est précisément occupée à lier sa guimpe, ce qui était jadis l'une des opérations les plus délicates de la toilette féminine. Alors, par un joli mouvement de coquetterie, elle tend son miroir au petit écuyer :

« Biau sire, dit ele, ça vien,
Pren cest mireor, si me tien,
Ça devant moi, que je le voie,
Qu'afublée bellement soie. »
Cil le prent, si s'agenoilla;
Bele la vit, si l'esgarda
Que plus l'esgarde, plus s'esprist;
La biauté de li le sorprist
Que plus près de li s'aproucha;
La dame prist, si l'enbraça :
« Fui, fol, dit ele, fui de ci!
Es-tu desvez? — Dame, merci!
Soufrez un poi! » Oz du musart
Que plus li deffent et plus art!
(*L'Epervier.*)

Parfois le poète s'arrête à décrire son héroïne, en traits un peu banals, un peu trop connus, gracieux pourtant. C'est tantôt Gilles, la nièce du chapelain, toute « menue, avenante et graillette » (*le Prêtre et le Chevalier*); c'est tantôt un gentil portrait de fillette qui cueille, comme dans nos chansons populaires, du cresson à la fontaine :

Une pucele qui ert belle
Un jour portoit en ses bras belle
Et cresson cuilli en fontaine;
Moilliée en fu de ci en l'aine
Par mi la chemise de lin...
(*Le Prêtre et Alison.*)

Comme ces portraits ne sont jamais embellis plus que de raison, de même les caricatures ne sont point trop chargées. Sous l'exagération nécessaire et voulue des traits, on retrouve

la nature. Voyez la vieille truande, déguenillée et coquette encore, toute fardée et qui raccommode ses hardes près d'un buisson, dans l'attente de quelque galante aventure :

Un ongnement ot fait de dokes
De viés argent et de viés oint,
Dont son visage et ses mains oint
Por le soleil qu'il ne l'escaude ;
Mais ce n'estoit mie bele Aude,
Ains estoit laide et contrefaite ;
Mais encor s'adoube et afaite
Pour çou qu'encore veut siecler.
Quant ele vit le bacheler
Venir si trés bel a devise,
Si fu de lui si tost esprise
Q'ainc Blancheflor n' Iseut la blonde
Ne nule feme de cest monde
N'ama onques si tost nului....
(*La vieille Truande.*)

Le jour où l'on fête les saints rois de Cologne, trois dames de Paris, la femme d'Adam de Gonesse, sa nièce Maroie Clipe et dame Tifaigne, marchande de coiffes, ont décidé de dépenser quelques deniers à la taverne :

— « Je sai vin de riviere
Si bon qu'ainz tieus ne fu plantez !
Qui en boit, c'est droite santez,
Car c'est uns vins clers, fremians,
Fors, fins, frés, sus langue frians,
Douz et plaisanz a l'avaler... »

Les voilà attablées et une large ripaille commence. Elles boivent à grandes hanapées, mangent à vastes platées, engloutissent chopines, oies grasses, gaufres, aulx, oublies, fromages et amandes pilées, poires, épices et noix et chantent « par mignotise, ce chant novel :

« Commeres, menons bon revel !
Tels vilains l'escot paiera
Qui ja du vin n'ensaiera ! »...

Mais tandis que les autres boivent « à gorge gloute », celle-ci, plus délicatement gourmande, savoure chaque lampée à petits traits

Pour plus sur la langue croupir ;
Entre deus boires un soupir
I doit on faire seulement ;
Si en dure plus longement
La douceur en bouche et la force.

Elles sortent en chantant :

Amours ! au vireli m'en vois !

et leurs pauvres maris les croyaient en pèlerinage !

Ainsi, en tous ces contes, le ton, le style s'accommodent, s'adaptent exactement au sujet traité. Peu de genres au moyen âge ont eu cette bonne fortune que la mise en œuvre y valût l'inspiration. Nul délayage, mais une juste proportion entre les diverses scènes ; aucune coquetterie de forme, mais les trouvailles que sait faire la gaîté ; nulle recherche des sous-entendus galants, comme chez les poètes érotiques du XVIII^e siècle, mais la seule bonne humeur, cynique souvent, jamais voluptueuse ; nulle prétention au coloris ni à la finesse psychologique comme chez les conteurs du XVI^e siècle qui alourdissent ces amusettes en leurs nouvelles trop savantes, mixtures de Boccace et de Rabelais ; mais la simplicité, le naturel. C'est vraiment la Muse pédestre :

Légère et court vêtue, elle allait à grands pas.

**La portée satirique des fabliaux**. — On le voit à cette analyse : l'esprit qui anime nos conteurs et qui détermine jusqu'à leur style est fait de bon sens frondeur, d'une intelligence réelle de la vie courante, d'un sens très exact du positif, d'un ton ironique de niaiserie maligne. Mais quelle est la portée satirique de cet esprit?

Elle a été, à notre avis, exagérée. A en croire les critiques — depuis J.-V. Le Clerc jusqu'aux plus récents, — le rire des fabliaux est le plus souvent hostile et cruel ; de plus, il est lâche. Les fabliaux ne sont que des satires et qui les groupe forme une sorte d'encyclopédie satirique, d'*Image* ou de *Miroir du monde*, image grotesque, miroir railleur, où toutes les classes sociales sont tour à tour et délibérément bafouées. Toutes? non pas ; mais, de préférence, les castes les plus faibles. Le jongleur y ménage et respecte les chevaliers, les prélats, les puissants ordres monastiques, car toujours il se range du côté de la force ; mais le vilain, mais le bourgeois, mais l'humble prêtre de village, voilà ses victimes désignées. Les fabliaux seraient donc de lâches poèmes, rimés pour que les chevaliers puissent s'ébaudir aux dépens du bourgeois et du vilain.

De ces deux propositions : l'intention des fabliaux est principalement satirique — cette satire ne s'attaque qu'aux faibles ; — la première nous paraît outrée, l'autre erronée.

Pour ce qui est d'abord du reproche de lâcheté, nos conteurs ont, par ailleurs, des torts assez graves pour qu'on leur épargne cette accusation. Le vrai, c'est qu'ils daubent indifféremment sur les uns et sur les autres, chevaliers, bourgeois ou vilains, évêques ou modestes *provoires*. Il est vrai que les hauts dignitaires ecclésiastiques ou les grands seigneurs laïques figurent plus rarement dans les fabliaux que les bourgeois ou le bas clergé : mais c'est chose naturelle, car les personnages destinés à défrayer les contes gras sont, en tout pays, ceux de la comédie moyenne. Cela dit, on n'a que le choix dans notre collection entre les caricatures de seigneurs : ici, c'est toute une galerie de louches personnages, chevaliers qui vivent du prix des tournois; là, dans la *Housse partie*, trois nobles seigneurs ruinés captent l'avoir d'un bourgeois; là encore, dans *Berengier*, un châtelain, pour fumer ses terres, marie sa fille au fils d'un vilain usurier. — Des évêques se rencontrent parfois en aussi ridicule posture que les plus pauvres chapelains (*l'Anneau magique*, *le Testament de l'âne*, *l'Évêque qui bénit*); les moines y courent d'aussi tragiques aventures galantes que les séculiers (*la longue Nuit*); voici des dominicains qui captent des testaments (*la Vessie au prestre*); des cordeliers qui pénètrent dans les familles pour y porter la débauche et la ruine (*Frère Denise*). — Prétendre d'ailleurs qu'il y eût moins de péril à attaquer d'humbles desservants que des prélats, c'est méconnaître la puissance de la solidarité ecclésiastique; et quant à dire que les jongleurs, respectueux des barons et des comtes, pouvaient impunément railler les bourgeois, c'est oublier qu'ils ne vivaient pas seulement des libéralités seigneuriales, mais que les bourgeois étaient, au contraire, leurs patrons favoris; que les fabliaux n'étaient point contés seulement dans les nobles cours chevaleresques, mais dans les repas de corps de métier, ou dans les foires, devant les vilains.

Allons plus loin : si quelques fabliaux nous montrent — très vaguement — l'antagonisme des classes, il est remarquable que le poète y prend parti pour qui? pour le fort contre le faible, comme le veut l'opinion que nous discutons? non, pour le serf contre le maître. Tels sont les fabliaux de *Connebert*, du *Vilain au buffet*, de *Constant du Hamel*. Trois tyranneaux de village, le

prévôt, le forestier du seigneur, le prêtre, convoitent la femme du vilain Constant du Hamel, et comme elle leur résiste, ils complotent après boire de la réduire par « besoin, poverte et faim », d' « amaigroier la rebelle » :

> Pelez de là et je de ça :
> Ainsi doit on servir vilaine!

Tous trois rançonnent le mari; le prêtre le chasse de l'église; le prévôt le met aux ceps; le forestier confisque ses bœufs. Mais quand le corvéable ruiné réussit à prendre sa revanche, quand il a enfermé les trois galants dans un tonneau rempli de plumes et qu'il y a mis le feu, quand il les poursuit par les rues en faisant tournoyer sa massue, on sent que le conteur s'enthousiasme; il les pourchasse aussi, lance contre eux, joyeux comme à la curée, tous les chiens du village : « Tayaut, Mancel! tayaut, Esmeraude! » Et, quand il termine son récit par ce vers grave :

> Que Dieus nous gart trestous de honte!

on croit entendre l'accent de quelque haine de jacques; on sent que le poète se sait vilain, lui aussi, et qu'il parle à ses pairs.

Mais ce ton haineux est, le plus souvent, étranger aux fabliaux. Les jongleurs, bienvenus des bourgeois comme des chevaliers, n'ont eu peur de se gausser ni des uns, ni des autres; non par courage, mais parce que nul n'eût daigné les persécuter.

Le rire des fabliaux n'est donc ni brave, ni lâche; mais est-il décidément satirique?

Non, si l'on donne à ce mot sa pleine signification, qui oppose *satire* et *moquerie*. La satire suppose la haine, la colère. Elle implique la vision d'un état de choses plus parfait, qu'on regrette ou qu'on rêve, et qu'on appelle. Un conte est satirique, si l'historiette qui en forme le canevas n'est pas une fin en soi; si le poète entrevoit, par delà les personnages qu'il anime un instant, un vice général qu'il veut railler, une classe sociale qu'il veut frapper, une cause à défendre. Or la portée d'un fabliau ne va guère jusque-là : elle ne dépasse pas, d'ordinaire, celle du récit qui en forme la trame. Les portraits comiques de bourgeois, de chevaliers, de vilains y foisonnent; mais aucune idée qui relie et domine ces caricatures; la raillerie vise tel chevalier et

non la chevalerie; tel bourgeois et non la bourgeoisie, et le plus souvent on peut substituer un chevalier à un bourgeois ou un bourgeois à un chevalier, sans rien changer au conte, ni à ses tendances. En ce sens, nos diseurs de fabliaux ne s'élèvent pas jusqu'à la satire, contents de rester des maîtres caricaturistes. Ils jettent sur le monde un regard ironique : clercs, vilains, marchands, prévôts, vavasseurs, moines, ils esquissent la silhouette de chacun et passent. Ils peignent une galerie de grotesques où personne n'est épargné, où l'on n'en veut sérieusement à personne. Ils ne s'indignent ni ne s'irritent; ils s'amusent. Ils restent aussi étrangers à la colère qu'au rêve; leur maîtresse forme est une gaieté railleuse, sans pessimisme, satisfaite au contraire.

Il est donc exagéré de voir en nos jongleurs des satiriques intentionnels et systématiques. Si l'on s'en tient à la définition pour ainsi dire classique de la satire, il est certain que leurs œuvres n'y répondent pas. Mais sans doute elle est trop haute et trop étroite. Comme M. Brunetière l'a très justement marqué, « à défaut d'un mépris philosophique de l'homme et de la société de leur temps, les diseurs de fabliaux ont celui des personnages qu'ils mettent en scène ». Ils n'ont pas prétendu mener le *convicium sæculi*; ils ont seulement peint les hommes tels qu'ils les voyaient, sans colère ni sympathie; mais ils les ont vus, le plus souvent, laids et bas.

Mettent-ils, par exemple, le vilain en scène? Ils savent dire sa bonhomie, son habileté finaude (*Barat et Haimet*) et comment il conquit « paradis par plaid »; mais ils connaissent aussi sa détresse physique et morale. Ils le montrent dans sa sottise trop réelle, dans sa grossièreté foncière, aussi près de la bête que du chrétien,

Malëureus de toute part,
Hideus comme leu ou lupart,
Qui ne sait entre la gent estre...

(Voir *Brifaut*, *le Vilain asnier*, *le Vilain de Farbu*, *l'Ame au vilain*, etc.)

De même pour les prêtres et les moines. Beaucoup de fabliaux qui les mettent en scène ne sont que d'inoffensives *gaberies*;

mais en combien d'autres, les jongleurs les montrent avares, cupides, orgueilleux, escortés de leurs *prestresses*, et les bafouent, et les traînent, avec une joie jamais lassée, à travers les aventures tragiquement obscènes! (Voir *le Prêtre et le Chevalier*, *le Prestre qui eut mere à force*, *Aloul*, *le Prêtre au lardier*, *le Prêtre et le Loup*, *le Prêtre teint*, *les quatre Prêtres*, *Estormi*, *le Prêtre qu'on porte*, *le Prêtre crucifié*, *Connebert*, etc.

Pareillement, ils ont, à un degré qu'on ne saurait dire, le mépris des femmes. Certes, il faut se garder de toute exagération. Les contes gras ont dû fleurir dès l'époque patriarcale, aux temps de Seth et de Japhet. Les plus anciens vestiges de littérature qui nous soient parvenus des hommes quasi préhistoriques, les textes exhumés des nécropoles memphitiques, sont précisément des contes durs aux femmes; les plus anciens papyrus d'Égypte nous révèlent les infortunes conjugales d'Anoupou. Hérodote nous parle d'un Pharaon que les dieux ont rendu aveugle et qui ne pourra guérir que si, par une rare bonne fortune, il rencontre une femme fidèle à son mari, et M. Maspéro dit, à propos de ce conte léger : « L'histoire, débitée au coin d'un carrefour par un conteur des rues, devait avoir le succès qu'obtient toujours une histoire graveleuse auprès des hommes. Mais chaque Égyptien, tout en riant, pensait à part soi que, s'il lui fût arrivé même aventure qu'au Pharaon, sa ménagère aurait su le guérir — et il ne pensait pas mal. Les contes grivois de Memphis ne disent rien de plus que les contes grivois des autres nations : ils procèdent de ce fond de rancune que l'homme a toujours contre la femme. Les bourgeoises égrillardes des fabliaux du moyen âge et les Égyptiennes hardies des récits memphitiques n'ont rien à s'envier; mais ce que les conteurs nous disent d'elles ne prouve rien contre les mœurs féminines de ce temps. »

Voilà qui est spirituellement et sagement dit; mais à cette grivoiserie superficielle s'entremêle souvent chez nos auteurs une sorte de colère contre les femmes, méprisante, et qui dépasse singulièrement les données de nos contes. Il ne s'agit plus de « ce fond de rancune que l'homme a toujours contre la femme »; mais d'un dogme bien défini, profondément enraciné, que voici : les femmes sont des êtres inférieurs et malfaisants.

Femme est de trop foible nature;
De noient rit, de noient pleure;
Femme aime et het en petit d'eure;
Tost est ses talenz remués...

Seul un régime de terreur peut les mater (*Sire Hain et dame Anieuse*, *le Vilain mire*, *la male Dame*). Encore les coups ne suffisent pas, car leurs vices sont vices de nature. Elles sont essentiellement perverses : contredisantes, obstinées, lâches; elles sont hardies au mal, capables de vengeances froides, où elles s'exposent elles-mêmes au besoin (*les deux Changeurs*, *la Dame qui se vengea du chevalier*). Elles sont curieuses du crime, affolées par le besoin de jouir, comme la hideuse *Matrone d'Éphèse* du XIIIe siècle (comparez ces fabliaux répugnants, *le Pêcheur de Pont-sur-Seine*, *le Fevre de Creeil*, *le Vallet aux douze femmes*, *la Femme qui servoit cent chevaliers*, etc.). Est-ce pour les besoins de leurs contes gras, pour se conformer à leurs lestes données, que les trouvères ont été forcés de peindre, sans y entendre malice, leurs vicieuses héroïnes? Non, mais bien plutôt, s'ils ont extrait ces contes licencieux, et non d'autres, de la vaste mine des histoires populaires, c'est qu'ils y voyaient d'excellentes illustrations à leurs injurieuses théories, qui préexistaient. Le mépris des femmes est la cause, et non l'effet. Cet article de foi : les femmes sont des créatures inférieures, dégradées, vicieuses par nature, — voilà la semence, le ferment de beaucoup de nos contes.

Là est, sans doute, la signification historique des fabliaux. Et ce qui toujours surprend et choque, c'est que, même en ces fabliaux violents, on sent que le poète s'amuse. Partout on y retrouve cette croyance, commune à tous au moyen âge, que rien ici-bas ne peut ni ne doit changer et que l'ordre établi, immuable, est le bon; partout l'optimisme, la joie de vivre, un réalisme sans amertume.

**A quel public s'adressaient les fabliaux.** — Les fabliaux ne sauraient être considérés comme des accidents singuliers, négligeables. Il existe toute une littérature apparentée, qu'il ne nous appartient pas d'étudier ici, mais où ils tiennent leur place déterminée, comme un nombre dans une série. La moitié des œuvres du XIIIe siècle, satires, dits narratifs, romans,

supposent chez les poètes et chez leurs auditeurs le même état d'esprit général que les fabliaux, les mêmes sources d'amusement et de délectation.

Par exemple, le mépris brutal des femmes est-il le propre de nos conteurs joyeux? Non, mais il suscite et anime, auprès des fabliaux, des centaines de petites pièces, *l'Évangile aux femmes*, *le Blastenge des femmes*, *Chicheface et Bigorne*, intarissables en tirades ironiques, injurieuses. C'est lui qui, dans le *Roman de la Rose*, soulève et fait avancer par pesants bataillons les arguments de Raison, de Nature, de Génius. C'est lui qui inspire les tristes démonstrations en *baralipton* de Jean de Meun, qui devaient si fort affliger, plus d'un siècle après, l'excellente Christine de Pisan.

Et chacun des autres traits des fabliaux reparaît dans des œuvres apparentées. Dans nos collections de *dits* moraux, de *bibles* satiriques, de *Miroirs du Monde*, d'*Estats du Monde*, d'*Enseignemens*, de *Chastiemens*, n'est-ce pas, tout comme dans les fabliaux, la même vision ironique, optimiste pourtant, de ce monde? N'est-ce pas, dans toutes ces œuvres, la même hostilité contre les prêtres, les mêmes railleries antimonacales lancées pourtant par des dévots? la même satire sans colère, donc sans portée? Et si l'on compare l'ensemble de nos contes à l'épopée animale de *Renard*, n'y a-t-il point parité intellectuelle entre les cinquante poètes qui ont rimé des fabliaux et les cinquante poètes qui ont rimé des contes d'animaux? Ici et là, éclate le même besoin de rire, aisément contenté; ici et là, on fait appel au même public gouailleur, étranger à de plus hautes inspirations :

Or me convient tel chose dire
Dont je vous puisse faire rire :
Que je sai bien, ce est la pure,
Que de sermon n'avez vous cure,
Ne de cors sainz ouïr la vie...

Existe-t-il une qualité des contes de Renard qui ne soit aussi une qualité des fabliaux, si nous considérons soit ces dons de gaieté, de verve, de prodigieux amusement enfantin, soit l'absence de toute émotion généreuse, soit la raillerie alerte,

jamais lassée ni irritée, soit l'oubli de toute prétention artistique, en ces narrations vives, hâtées, nues?

Et pourtant, tournez les pages du présent ouvrage. A côté de ce chapitre sur les fabliaux, voici une étude sur d'autres contes, contemporains : les lais de Bretagne. Exprimons d'un mot le contraste : d'un côté, les fabliaux et le *Roman de Renard*; de l'autre, la *Table Ronde*.

Voici que s'oppose soudain à la gauloiserie, la préciosité; à la dérision, le rêve; à la vilenie, la courtoisie; au mépris narquois des femmes, le culte de la *dame* et l'exaltation mystique des chercheurs du Graal; aux railleries antimonacales, la pureté des légendes pieuses; à Audigier, Girard de Vienne; à Nicolette, Iseut; à Auberée, Guenièvre; à Mabile et à Alison, Fénice, Enide; à Boivin de Provins et à Charlot le Juif, Lancelot, Gauvain, Perceval; à l'observation railleuse de la vie familière, l'envolée à perte d'haleine vers le pays de Féerie.

Jamais, plus que dans les fabliaux et dans la poésie apparentée du XIIIe siècle, on n'a rimé de vilenies; et jamais, plus qu'en ce même XIIIe siècle, on n'a accordé de prix aux vertus de salon, à l'art de penser et de parler courtoisement. Jamais on n'a traité plus familièrement que dans les fabliaux le Dieu des bonnes gens, ni plus ironiquement son Église; et jamais foi plus ardente n'a fait germer de plus compatissantes, de plus touchantes légendes de repentir et de miséricorde. Jamais, plus que dans les fabliaux, les hommes n'ont paru concevoir un idéal de vie rassis et commun, et jamais, plus que dans les chansons de geste, dans les poèmes didactiques sur la chevalerie et les romans d'aventure, on n'a imaginé un idéal héroïque. Jamais, plus que dans les fabliaux, on ne s'est rassasié d'une vision réaliste du monde extérieur, et jamais, plus que dans les *bestiaires*, *volucraires* et *lapidaires* de la même époque, on ne s'est ingénié à faire signifier à la nature un symbolisme complexe. Jamais, pourrait-on croire à ne lire que les fabliaux, les femmes n'ont courbé la tête aussi bas qu'au moyen âge, et l'on peut douter, à lire les chansons d'amour, les lais bretons, les romans du cycle d'Artur, si jamais elles ont été exaltées aussi haut.

Fut-il jamais contraste plus saisissant, et pourtant plus réel? Nous sommes en présence de deux cycles complets : l'un qui

va de nos contes gras aux romans de *Renard* et de la *Rose* : c'est l'esprit réaliste des fabliaux; l'autre, qui va des poésies lyriques courtoises aux romans de *Lancelot* et de *Perceval le Gallois* : c'est l'esprit idéaliste de la *Table Ronde*.

Peut-on concevoir que ces deux groupes d'œuvres aient pu convenir aux hommes d'un même temps, vivant sous le ciel de la même patrie? Oui, si l'on considère que ces deux groupes correspondent à deux publics distincts et que le contraste qui s'y marque est le même qui oppose le monde chevaleresque au monde bourgeois et vilain. Les fabliaux sont, comme les appelle un texte fort ancien, les *fabellæ ignobilium*. Ils sont la poésie des petites gens. Il y a d'un bourgeois du XIIIe siècle à un baron précisément la même distance que d'un fabliau à une noble légende aventureuse. A chacun sa littérature propre : ici la poésie des châteaux; là, celle des carrefours.

Nous avons vu le fabliau naître en même temps que la classe bourgeoise, non seulement contemporaine, mais comme solidaire de la formation des communes. La période qui s'ouvre alors, vers le milieu du XIIe siècle, et se prolonge pendant tout le siècle suivant, est par excellence l'époque heureuse et classique du moyen âge. Point de graves malheurs nationaux : ce fut une ère de rare splendeur matérielle, grâce à laquelle le moyen âge put réaliser sa conception spéciale — et incomplète — de la beauté. Cette paix donne aux cours seigneuriales le goût de l'élégance, aux bourgeois le rire. Elle crée, d'une part, l'esprit courtois, qui aboutit à la préciosité et trouve son expression accomplie dans *Cligès* et dans *le Chevalier aux deux épées*; d'autre part, l'esprit bourgeois, qui aboutit à l'obscénité, et qui se résume dans les fabliaux.

Nous pouvons nous figurer assez exactement la vie intellectuelle des bourgeois du XIIIe siècle, grâce à l'école poétique artésienne. Arras, célèbre par ses tapisseries, par le travail des métaux et des pierreries, par ces métiers de luxe où l'artisan est un artiste, paraît avoir été la ville type. Les bourgeois y ont leurs poètes; ils sont poètes eux-mêmes et s'organisent en confréries poétiques comme en corporations de drapiers ou d'orfèvres. Plusieurs générations de bourgeois trouvères s'y succèdent, de Jean Bodel à Baude Fastoul. Or les mêmes traits

généraux marquent les œuvres lyriques, dramatiques, narratives des Gilles le Vinier, des Jean le Cuvelier, des Jean Bretel et des Jean Bodel, des Adam de la Halle. Ces poètes nous apparaissent mal faits pour le rêve comme pour la colère, grossiers et fins tout ensemble, reposés dans un optimisme de gens satisfaits, passionnés seulement pour leurs petites querelles municipales, sans autre idéal terrestre que ce pays de Cocagne qu'ils ont maintes fois chanté, où plus l'on dort et plus l'on gagne, où l'on mange et boit à planté, où les femmes ont d'autant plus d'honneur qu'elles ont moins de vertu. Ils n'ont d'autre souci que de réaliser leur idéal de *prud'homie*, qui est l'ensemble des vertus moyennes et médiocres. Grassement heureux, ils développèrent une littérature de comptoir, une poésie de bons vivants, bien faite pour leurs âmes spirituelles et communes. C'est à eux que les fabliaux s'adressent excellemment.

Pourtant, à lire les prologues de nos contes, on s'aperçoit, non sans étonnement, qu'ils étaient récités aussi dans de hautes cours, pour « esbatre les rois, les princes et les comtes ». Bien plus, si étrange que le fait paraisse, ils étaient dits parfois devant les femmes. Plusieurs récits odieusement déshonnêtes, non pas seulement grivois, mais répugnants (*la Demoiselle qui sonjoit*, *la male Dame*, *le Pêcheur de Pont-sur-Seine*, *les Trois Meschines*), supposent que des femmes sont là, qui écoutent et que le jongleur prend comme arbitres. Encore ne saurions-nous affirmer que ces auditrices de fabliaux fussent nécessairement des bourgeoises et des vilaines. Bien des témoignages nous prouvent que les sociétés les plus nobles du temps admettaient d'étranges propos, et l'un de nos plus vilains fabliaux, *le Sentier battu*, qui n'est qu'un amas d'équivoques rebutantes, a les protagonistes les plus aristocratiques, des chevaliers et des nobles dames réunis pour un tournoi, et son auteur, Jean de Condé, est un ménestrel attitré des comtes de Flandre.

De plus, il semble qu'il y ait eu à l'époque une sorte de promiscuité des genres les plus chevaleresques et les plus vilains. Les manuscrits de luxe nous livrent pêle-mêle d'obscènes fabliaux et de pures légendes d'amour. Nos collections de pastourelles, qui sont communément de délicates bergeries, sont

déparées par des piécettes cyniques. Non sans surprise, nous voyons les boutiquiers d'Arras rimer des chansons d'un sentimentalisme aussi raffiné que celles des Thibaut de Champagne; inversement, Thibaut de Champagne composer des jeux partis qui auraient choqué par leur grossièreté le bourgeois Jean Bretel; en un mot, l'esprit des fabliaux infecter les genres les plus aristocratiques. Le symbole de cette promiscuité qui confond parfois les publics et les genres, chevaliers et marchands, romans de la Table Ronde et contes licencieux, n'est-il pas dans ce monstre qui est le roman de la Rose, où Jean de Meun, naïvement, croit continuer l'œuvre de Guillaume de Lorris, alors qu'il la contredit et qu'il juxtapose l'un et l'autre idéal que nous avons définis? Comment expliquer la coexistence et la pénétration réciproque de genres si opposés? En considérant quels furent les auteurs des fabliaux.

**Les auteurs des fabliaux.** — Quelques-uns furent gens de cour ou d'Église. Plusieurs témoignages nous indiquent que ce fut, dans le monde des clercs comme dans le monde seigneurial, une sorte de mode de salons que de rimer des contes joyeux. Un chevalier picard, Jean de Journi, qui vivait à Chypre vers la fin du XIIIe siècle, s'accuse au début d'une pieuse *Dîme de Pénitence* d'avoir, en son jeune âge, composé des « faus fabliaus ». Le clerc Henri d'Andeli dut en conter plus d'un, spécialement pour la société ecclésiastique. Attaché peut-être à la personne d'Eudes Rigaud, archevêque de Rouen, lié familièrement avec le chancelier de l'Église de Paris, Philippe de Grève, il ne devait guère frayer avec le bas clergé. C'est pour des prélats et des chanoines lettrés qu'il a fait combattre *Dialectique* contre *Grammaire*, chanté *la Bataille des Vins* et dit *le Lai d'Aristote*. Le gai compagnon qui s'est montré, dans son *Dit du Chancelier Philippe*, capable de haute poésie et d'élégance en ses contes

Fut dans l'Église un bel esprit mondain.

Quant au monde chevaleresque, il est curieux que le témoin de cette mode d'y raconter des fabliaux soit Philippe de Remi, sire de Beaumanoir. L'admirable auteur du *Coutumier de Beauvoisis*, le plus grand jurisconsulte du moyen âge, fut encore un

aimable poète léger. Son dit de *Folle largesse* est un gracieux fabliau, un peu fade, dans la manière courtoise et sentimentale de ses deux romans d'aventure, *la Manekine*, *Jehan et Blonde*.

Mais ce ne sont guère là que des rimeurs occasionnels de fabliaux, des amateurs. Venons-en aux professionnels.

Le fabliau du *Pauvre Mercier* débute ainsi :

Uns jolis *clers* qui s'estudie
A faire chose de qu'on rie
Vous vuet dire chose nouvelle...

De même le fabliau des *Trois dames qui trouvèrent l'anel* :

Oiez, seignor, un bon fablel :
Uns *clers* le fist...

A quelle catégorie de clercs avons-nous affaire? C'est, à n'en pas douter, à ces déclassés, vieux étudiants, moines manqués, défroqués, qui composaient la « famille de Golias », *vagi scholares, clerici vagantes*, goliards, goliardois, pauvres clercs. Épaves des universités, repoussés par l'Église, beaucoup trouvaient un gagne-pain dans la *menestraudie*. Ils erraient par le monde, mendiant et chantant, réunis d'ailleurs entre eux par les liens d'une sorte de franc-maçonnerie internationale, obscure et puissante. Ils étaient surtout accueillis aux tables somptueuses du haut clergé, où ils chantaient les moins ésotériques de leurs poèmes latins, ces *Carmina burana*, parfois si parfaitement beaux, si libres, si païens. Mais nos bourgeois, nos paysans connaissaient aussi fort bien ces hôtes errants, spirituels et misérables. On les recevait avec indulgence et méfiance, comme des enfants terribles. Ils sont communément les jeunes premiers des fabliaux, à qui vont les faveurs des bourgeoises. Le dit du *Pauvre clerc* nous montre qu'on leur demandait, comme paiement de leur écot, des chansons et des contes. Un passage des *Chroniques de Saint-Denis* nous apprend qu'ils étaient souvent conteurs de fabliaux, par profession : « Il avient aucunes fois que jugleor, enchanteor, *goliardois* et autres manieres de menesterieus s'asemblent aus corz des princes et des barons et des riches homes, et sert chascuns de son mestier, pour avoir dons ou robes ou autres joiaus, et chantent et *content* noviaus

motez et *noviaus diz* et risies de diverses guises. » — Je crois qu'un grand nombre de fabliaux anonymes doivent leur être attribués, que ménestrels et jongleurs se recrutaient très souvent parmi eux et qu'ils ont marqué de leur empreinte, plus fortement qu'on ne dit d'ordinaire, notre vieille littérature.

Mais ils ne forment guère qu'une sous-famille parmi les jongleurs. Ce sont des jongleurs de profession qui, pour la plupart, sont les auteurs des fabliaux. Vingt d'entre eux, ou environ, nous ont laissé leur signature. Leur nom, leur province d'origine quelquefois, c'est tout ce que nous connaissons d'eux.

Tels sont les jongleurs picards ou artésiens Enguerrand d'Oisi, clerc qui rima grossièrement, comme un vilain illettré, *le Meunier d'Arleux*; Eustache d'Amiens, auteur du *Boucher d'Abbeville*; Colin Malet, dont l'œuvre unique, *Jouglet*, peut revendiquer cette originalité d'être le plus parfaitement ignoble de tous nos contes; Gautier le Long, qui a esquissé dans *la Veuve* une fine comédie de mœurs; Huon de Cambrai, qui mit en vers la sotte historiette de *la Male Honte*; Huon Piaucele, de qui nous possédons les fabliaux d'*Estormi* et de *Sire Hain*; Huon le Roi, le délicat poète du *Vair Palefroi*; Milon d'Amiens, le bon rimeur de *le Prêtre et le Chevalier*; Jean Bedel, dont nous avons conservé sept fabliaux et qu'on peut identifier sans trop d'invraisemblance avec l'illustre *mesel* des *Congés*, l'excellent trouvère Jean Bodel; — puis, des jongleurs de l'Ile-de-France, Rutebeuf, Courtebarbe, le spirituel conteur des *Trois aveugles de Compiègne* et, peut-être, du *Chevalier à la robe vermeille*; — des Normands, l'obscène Haiseau, dont les poèmes, *l'Anneau merveilleux*, *les Dames qui troverent l'anel au comte*, *les Quatre prêtres*, *le Prêtre et le mouton*, se distinguent entre tous par leur manière rapide, fruste, brutale; Jean le Chapelain, qui *trouva le dit du Secretain*; Guillaume le Normand, auteur de *le Prêtre et Alison*, parfois identifié à tort avec le trouvère Guillaume le clerc de Normandie; — le Champenois Jean le Galois d'Aubepierre, qui nous a laissé le très joli apologue de *la Bourse pleine de sens*; — Gautier, qui rima dans l'Orléanais *le Prêtre teint* et *Connebert*; — et des inconnus dont la patrie même est difficile à déterminer, Garin ou Guerin,

Durand (*les Trois Bossus*), Guillaume (variante de *la Male Honte*).

On sait quelle vie ils ont communément menée. Ils ont suivi la route bohémienne, celle des truands et des ribauds, par le froid, la faim, la misère, rongés par la triple passion de la taverne, des dés, des femmes, chassés souvent, errants, soumis, vicieux, résignés. Ils se confondent avec les saltimbanques, les danseurs de corde, les prestidigitateurs, les bouffons. Ils sont réduits à de bas métiers. Les chevaliers les méprisent, les poèmes d'origine cléricale les raillent, l'Église les traque, le peuple les rejette.

C'était justice, dira-t-on. Que Colin Malet, le honteux poète de *Jouglet*, n'ait point été armé chevalier à quelque haute cour; que Haiseau, pour avoir *trouvé* le fabliau *le Prêtre et le Mouton*, n'ait point été honoré à l'égal de Demodocos chez les Phéaciens, cela ne choque point. C'étaient, sans doute, des jongleurs de basse catégorie, des pitres, des bouffons; des poètes, non pas.

Souvent ils furent des poètes, et ce qui choque, c'est précisément que le moyen âge traita pareillement les trouvères qui ont rimé les gestes héroïques et les auteurs du *Porcelet* ou de *la Pucelle qui abreuve le poulain*. Au XIII^e^ siècle, où finit le saltimbanque, où commence le poète? Quelle différence de traitement y a-t-il entre nos Colin Malet et nos Enguerrand d'Oisi d'une part, et ces autres trouvères, non moins obscurs, Jendeu de Brie, Huon de Villeneuve, Herbert le Duc, qui ont composé les hautes épopées? Si l'on raconte une fête, les jongleurs y font des cabrioles, traversent des cerceaux; deux lignes plus bas, ils chantent de nobles rotruenges : tout cela est sur le même plan. Les preuves en abondent; mais en est-il une plus frappante, je dirai plus douloureuse, que le débat des *Deus bordeors ribauds*?

Deux jongleurs s'y renvoient de plaisantes injures et chacun d'eux vante sa marchandise.

L'un d'eux nous dit qu'il sait chanter (il exagère, il est vrai) les gestes de Guillaume d'Orange, de Rainoart, d'Aïe d'Avignon, de Garin de Nanteuil, de Vivien, de Gui de Bourgogne, etc., c'est-à-dire qu'il est le porteur des plus belles traditions épiques.

Il sait encore chanter Perceval, Floire et Blanchefleur, c'est-à-dire les plus nobles légendes d'aventure et d'amour du moyen âge.

Et que sait-il encore? Il sait saigner les chats, ventouser les bœufs, couvrir les maisons d'œufs frits, faire des freins pour les vaches, des coiffes pour les chèvres, des hauberts pour les lièvres.

Et l'autre, que sait-il? Il sait jouer de la *muse*, des *fretiaus*, de la harpe, parler de chevalerie, blasonner les armes des seigneurs, et aussi faire des tours de passe-passe, des enchantements, dire l'histoire des Loherains, d'Ogier et de Beuvon de Commarchis et encore « porter conseils d'amors » et conter pêle-mêle des romans de la Table Ronde et des fabliaux :

> Si sai de Parceval l'estoire,
> Et si sai du *Provoire taint*,
> Qui od les crucefiz fu painz.

Et dans ce seul poème ces deux mêmes personnages s'appliquent indistinctement ces noms que les érudits s'ingénient à distinguer en leurs acceptions les plus nuancées : ménestrel et ribaud, trouvère, jongleur et *lecheor*.

Ou quel autre exemple plus éloquent encore peut-on alléguer, sinon celui de Rutebeuf, ce poète vraiment grand, qui passa sa vie à crier la faim?

« Il n'y a guère ici-bas, dit Pierre le Chantre, une seule classe d'hommes qui ne soit de quelque utilité sociale, excepté les jongleurs, qui ne servent à rien, ne répondent à aucun des besoins terrestres et qui sont une véritable monstruosité. » Qui donc aurait su à cette époque — même parmi les jongleurs — protester contre ce jugement? Qui aurait pu répondre à cette question : à quoi sert un poète?

Tant il est vrai que le XIII^e^ siècle confond la scurrilité et le génie poétique, que les genres littéraires s'y mêlent dans une étrange promiscuité et qu'une odieuse synonymie nous conduit insensiblement du poète au bouffon.

Mais il y a place, au XIII^e^ siècle, sinon pour les poètes, du moins pour les rimeurs de fabliaux : clercs errants, jongleurs nomades, ces pauvres hères rendent vraiment raison de ce

genre et de son prodigieux succès. Ils ne sont guère que les colporteurs des légendes pieuses et les remanieurs indifférents des vieilles traditions épiques. Mais, s'il est un genre qui leur appartienne, c'est le fabliau.

Supérieurs aux barons et aux bourgeois grossiers, car les jongleurs vivent, si peu que ce soit, par l'esprit; inférieurs pourtant aux uns comme aux autres, parce qu'ils n'ont pas conscience de poursuivre une mission idéale comme la chevalerie, ni même un but terrestre et matériel comme la bourgeoisie, mis hors la loi par leur vie bohémienne, ils sentent qu'ils sont peu de chose, des amuseurs publics. Ils jettent sur le monde qui leur est dur un regard de dérision; marchands de gaieté, les fabliaux fleurissent sur leurs lèvres goguenardes. Ils mettent dans ces contes « pour la gent faire rire » leurs vices, leur paillardise, leur misère joyeuse, leur gaieté de déclassés, leur conception cynique et gouailleuse de la vie.

Bourgeois et chevaliers les accueillent également, également se plaisent à leurs contes ironiques — dont eux-mêmes sont les héros bafoués — parce que les jongleurs ne tirent pas plus à conséquence que les bouffons et les montreurs d'ours, et le succès des fabliaux est fait, pour une grande part, de cette dédaigneuse indulgence.

Mais voici qu'au début du XIVe siècle, les jongleurs nomades tombent en discrédit; de plus en plus, les grands seigneurs se plaisent à s'entourer de poètes familiers, attachés à leur personne; dans les riches châteaux, auprès des fauconniers et des hérauts d'armes, vivent à demeure, en service officiel et régulier, les « ménestrels ».

La dignité du métier s'en accrut aussitôt. Les ménestrels, bien pourvus, devenus de véritables gens de lettres, avec toutes les vanités inhérentes à la profession, se prirent à mépriser, comme il sied à des parvenus, leurs confrères nomades. Ils ne daignent plus réciter leurs vers devant les bourgeois et le menu peuple assemblés. Ils se sont vite pénétrés de la gravité de leurs fonctions et ne riment plus que pour leurs nobles patrons des dits allégoriques, des pièces officielles, des moralités. Leur rôle est d' « enseigner les hauts hommes », de dresser avec un soin héraldique la généalogie de chaque vertu, de blasonner chaque

vice, de décrire aux jeunes bacheliers leurs devoirs chevaleresques. Ce qui frappe surtout, c'est leur sérieux de maîtres de cérémonies, leur solennité monotone, aggravée encore par la prétention de la forme, par les jeux de rimes riches. Voici que s'annoncent déjà Eustache Deschamps, Alain Chartier, et les grands rhétoriqueurs. Dans la décadence de l'ancienne poésie du moyen âge, un seul genre est encore en pleine floraison : c'est le genre moral, c'est le genre ennuyeux.

Ce qui surprend, c'est que plusieurs des pompeux ménestrels du début du XIVe siècle, au milieu de leur œuvre toute grave, toute décorative et moralisante, aient encore glissé des fabliaux et des plus plaisants.

Tels sont : Watriquet Brassenel de Couvin, ménestrel du comte de Blois et du connétable de France Gaucher de Chatillon, et qui rima *les Chanoinesses de Cologne* et *les Trois dames de Paris*, la plus réaliste des scènes de beuverie ; — Jacques de Baisieux, qui vécut sans doute de la même vie de poète officiel et dont nous avons conservé, auprès des dits allégoriques des *Fiefs d'Amors* et de l'*Espée*, le fabliau de *la Vessie au prestre* ; — Jean de Condé, dont le père, Baudouin, fut lui-même un illustre ménestrel ; et qui, héritant de la charge paternelle, « vestit de bonne heure les robes des escuiers » du comte de Hainaut et pendant trente années, de 1310 à 1340, poétisa pour les riches cours hennuyères et flamandes : dans son œuvre volumineuse et monotone, à côté des graves dits des *Trois Sages* ou de l'*Honneur changie en honte*, voici des contes gras qui vont du risqué au grossier : *les Braies au prestre*, *le Pliçon*, *le Sentier battu*, *le Clerc caché derrière l' « escrin »*.

Ces fabliaux tard venus ne sont pas les moins joyeux de notre collection. Ils nous montrent que la nouvelle en vers ne peut pas être atteinte par une décadence interne, comme les épopées ou les romans de chevalerie. Ici le sujet est toujours aussi neuf, aussi brillant qu'au premier jour, parce qu'il continue de vivre dans la tradition orale et que le conteur n'a qu'à se baisser pour l'y ramasser. Si le genre a péri, ce n'est pas qu'il se soit gâté, c'est que la mode a passé ailleurs.

Dans l'œuvre de ces ménestrels, les fabliaux ne peuvent plus s'expliquer que comme des *survivances* de l'âge précédent. Si

les Watriquet de Couvin et les Jean de Condé en riment encore quelques-uns, c'est sans doute pour soutenir la concurrence des derniers jongleurs nomades, qui devaient persister à les colporter; c'est surtout pour satisfaire à l'habitude prise par les plus grands seigneurs, dans les nobles cours, d'entendre ces contes joyeux, voire grossiers. Mais, de plus en plus, dans la conscience croissante de leur dignité, les ménestrels répugnent à ce genre. Les fabliaux ne sont pas faits pour les beaux manuscrits richement enluminés, ni pour le luxe des rimes équivoquées.

**Décadence et disparition du genre.** — Les fabliaux de Jean de Condé sont les derniers qui aient été rimés. Ils étaient le produit de ce double agent : l'esprit bourgeois, l'esprit du jongleur; les jongleurs sont devenus des gens de lettres, qui ne s'adressent plus jamais aux bourgeois; dès lors les fabliaux meurent.

Ne peut-on pas indiquer aussi, mais sans trop insister de peur d'alléguer une cause disproportionnée aux effets, que l'esprit politique est plus développé chez les bourgeois de Philippe le Bel qu'au temps de saint Louis? *Renard le Contrefait*, cette encyclopédie satirique, remplace les vieux contes inoffensifs de *Renard*; les *dits* politiques ruinent les légers contes à rire de l'âge précédent; en un certain sens, malgré l'apparence paradoxale du mot, c'est la satire qui a tué le fabliau.

Qu'on veuille bien, enfin et surtout, prendre garde à ce fait vraiment considérable : à la date où disparaissent les fabliaux (vers 1320), ils ne sont pas seuls à disparaître; mais en même temps meurent ou se transforment tous les genres littéraires du siècle précédent. Plus de chansons de geste ni de poèmes d'aventure, plus de romans rimés de la Table Ronde, mais de vastes compositions romanesques en prose; plus de contes de Renard, mais de graves dits moraux; les anciens genres lyriques, chansons et saluts d'amour, jeux partis, pastourelles, ont vécu; les vielles sont muettes; à la place, des poèmes d'une technique de plus en plus compliquée, destinés non plus au chant, mais à la lecture, virelais, rondeaux, ballades, chants royaux. Une période distincte de notre histoire littéraire est vraiment révolue, si bien que M. Gaston Paris peut arrêter à

cette date critique, comme au seuil d'un âge nouveau, son *Histoire de la littérature au moyen âge.*

C'est alors l'avènement de la littérature réfléchie. Plus d'auditeurs, des lecteurs ; un public, non plus d'occasion, mais stable ; une minorité lettrée, ayant ses goûts propres, ses préférences, diverses selon les cours. Le jongleur a vécu ; le poète naît, ou plus exactement l'homme de lettres.

A cette date s'achève l'*âge des jongleurs*, dont les dates extrêmes coïncident avec l'éclosion première et la disparition des fabliaux. Quelles furent les causes, les conséquences de cette transformation profonde qui marque l'avènement des Valois? C'est ce que le lecteur trouvera indiqué en son lieu.

## BIBLIOGRAPHIE

ÉDITIONS. — On a publié les fabliaux à diverses reprises. Voir, pour négliger les anciennes publications de Barbazan (1756) et de Legrand d'Aussy (1779), les recueils de Méon : *Fabliaux et contes des poètes français des XI*e, *XII*e, *XIII*e, *XIV*e *et XV*e *siècles, p. p. Barbazan* ; *nouvelle édition augmentée et revue*, par M. **Méon**, Paris, 1808, 4 vol. ; *Nouveau recueil de fabliaux et contes inédits des poètes français des XII*e, *XIII*e, *XIV*e *et XV*e *siècles*, p. p. M. **Méon**, 2 vol., Paris, 1823 ; — et celui de **Jubinal** : *Nouveau recueil de contes, dits, fabliaux et autres pièces inédites des XIII*e, *XIV*e, *XV*e *siècles, pour faire suite aux collections de Legrand d'Aussy, Barbazan et Méon*, 1839 (1er vol.), et 1842. — Plus récemment a paru le *Recueil général et complet des fabliaux des XIII*e *et XIV*e *siècles, imprimés ou inédits, publié d'après les manuscrits*, par M. **Anatole de Montaiglon** et (à partir du t. II) par M. **Gaston Raynaud**, Paris, Jouaust, 6 vol. (1872, 1876, 1878, 1880, 1883, 1890). Un certain nombre de fabliaux ont été publiés isolément, par MM. **G. Paris**, **Schéler**, **P. Meyer**, etc. Mais, MM. de Montaiglon et Raynaud ayant utilisé ces travaux, le lecteur en trouvera l'indication dans leur édition. Depuis, il a paru des éditions critiques du *Mantel mautaillié* (p. p. **Wulf**, *Romania*, XIV, 343) et d'*Auberée* (p. p. **Georg Ebeling**, Berlin, 1895). — Pour apprécier quelle place tiennent les fabliaux dans l'œuvre des principaux poètes qui en ont rimé, consulter : les *Œuvres de Henri d'Andeli*, p. p. **A. Héron**, Rouen, 1880 ; les *Œuvres poétiques de Philippe de Beaumanoir*, p. p. **Suchier** (*coll. de la Société des Anciens Textes français*, 1884-85) ; l'édition de Rutebeuf, p. p. **A. Kressner**, 1885 ; les *Dits de Watriquet de Couvin*, p. p. **A. Schéler**, Bruxelles, 1868 ; les *Dits et Contes de Baudoin de Condé et de son fils Jean de Condé*, p. p. **Aug. Schéler**, Bruxelles, 1866-67.

TRAVAUX CRITIQUES. — Pour une orientation générale sur la question de l'origine et de la propagation des contes populaires, voir la préface de **Wilhelm Mannhardt** au t. II des *Wald- und Feldkulte*, Berlin, 1877, et l'introduction de M. **Ch. Michel** à la *Mythologie* de M. A. Lang, trad. fr. de M. Parmentier (1886) ; — sur la théorie « aryenne », voir la grande édition des *Kinder- und Hausmärchen* des frères **Grimm**, 1856 ; **Max Müller**, *Nou-*

*velles leçons sur la science du langage*, trad. G. Harris et G. Perrot, 1867, 1868; **Max Müller**, *Essais sur la mythologie comparée*, trad. G. Perrot, 1873; **A. de Gubernatis**, *Zoological Mythology*, 2 vol., 1872; — sur la théorie « anthropologique », voir **Andrew Lang**, *Custom and myth*, 2e éd., 1885; *la Mythologie*, 1886; *Myth, ritual and religion*, 2 vol., 1887, (traduction française par M. Marillier, Paris, 1895); introduction à la traduction des *Kinder- und Hausmärchen*, par Mrs Hunt, 1884; son introduction aux contes de Perrault, 1888; la collection de la Revue *Mélusine*, dirigée par M. **Gaidoz**, 1878, 1882-95; — sur la théorie « orientaliste », voir *Pantchatantra, fünf Bücher indischer Fabeln, Märchen und Erzählungen, aus dem Sanskrit übersetzt von Theodor Benfey*, 2 vol., 1857; **Reinhold Koehler**, *Ueber die europäischen Volksmärchen*, dans les *Aufsätze über Märchen und Volkslieder*, hgg. von J. Bolte und E. Schmidt, Berlin, 1893; **Gaston Paris**, *Les Contes orientaux dans la littérature française au moyen âge*, dans la *Poésie au moyen âge*, 2e série, 1895; — *Les Contes populaires de Lorraine*, par **Emmanuel Cosquin**, 2e tirage, 1888.

Pour l'étude littéraire et historique des fabliaux, voir **J.-V. Le Clerc**, *Histoire littéraire de la France*, t. XXIII; **Oskar Pilz**, *Beiträge zur Kenntnis der altfz. Fabliaux*. 1887; **Joseph Bédier**, *Les Fabliaux, études de littérature populaire et d'histoire littéraire du moyen âge*, 2e édition, 1895; **F. Brunetière**, *Les Fabliaux du moyen âge*, dans la *Revue des Deux Mondes*, 1er septembre 1893.

# CHAPITRE III

## LE ROMAN DE LA ROSE[1]

Le Roman de la Rose, commencé, selon toute apparence, entre 1225 et 1230, par Guillaume de Lorris, continué plus de quarante ans après par Jean Clopinel, de Meun-sur-Loire, est un poème de vingt-deux mille vers octosyllabiques, rimant deux à deux. Les quatre mille deux cent soixante-dix premiers environ sont de Guillaume; le reste est de son continuateur.

Les deux poètes ont des caractères tellement opposés; ils s'adressent à des publics si différents; l'esprit, le ton, le sujet réel de leurs vers offrent un tel contraste, que l'œuvre de Jean de Meun apparaît bien plus comme une suite que comme une continuation de l'œuvre de Guillaume. Ce sont en fait deux poèmes distincts réunis dans un même cadre, ou, si l'on veut, deux branches plutôt que deux parties d'un même poème. Nous étudierons donc successivement chacune de ces deux branches.

### *I. — Première partie du Roman de la Rose.*

**Guillaume de Lorris.** — Tout ce que l'on sait de Guillaume de Lorris se réduit à quelques indications vagues et à quelques conjectures tirées du poème. Le dieu d'Amour, parlant à l'armée

1. Par M. Ernest Langlois, professeur à la Faculté des lettres de Lille.

qu'il a réunie pour assiéger la tour où Bel-Accueil est enfermé, lui rappelle la mort de ses fidèles servants Tibulle, Gallus, Catulle et Ovide; il lui en reste un, c'est Guillaume de Lorris, qui est en grand péril et doit être promptement secouru; c'est lui qui doit commencer le Roman de la Rose,

Et jusques la le fournira
Ou [1] il a Bel Acueil dira...
« Mout [2] sui durement esmaiez [3]
Que entroublié ne m'aiez,
Si en ai dueil [4] et desconfort [5].
Ja mais n'iert [6] riens qui me confort [7],
Se je pers vostre bienvoillance,
Car je n'ai mais [8] aillours fiance [9]. »
Ci [10] se reposera Guillaume,
Li cui tombeaus [11] soit pleins de baume,
D'encens, de mire [12] et d'aloué [13],
Tant m'a servi, tant m'a loué!
Puis vendra Jehans Clopinel,
Au cuer jolif [14], au cors isnel [15],
Qui naistra sour Loire a Meün...
Cil avra [16] le romant si chier
Qu'il le vourra tout parfenir,
Se tens et leus [17] l'en puet venir,
Car, quant Guillaumes cessera,
Jehans le continuera,
Après sa mort, que je ne mente,
Anz trespassez [18] plus de quarante,
Et dira...
« Et si l'ai je perdue, espoir [19],
A poi [20] que ne m'en desespoir [21]! »
Et toutes les autres paroles,
Queus que [22] soient, sages ou foles,
Jusqu'a tant qu'il avra coillie,
Sour la branche verte et foillie,
La trés bele rose vermeille,
Et qu'il soit jour et qu'il s'esveille [23].
(V. 10585-10638.)

Il résulte de ce passage, si Jean de Meun était bien informé, que le Roman de la Rose a été commencé par Guillaume de Lorris. Mais de Lorris est-il le nom patronymique de Guillaume,

1. Où. — 2. Très. — 3. Inquiet. — 4. Chagrin. — 5. Abattement. — 6. Sera. — 7. Réconforte. — 8. Plus.

9. Ce sont les six derniers vers de la première partie du roman (vers 4063-4068 de l'édition Méon). — Tous nos renvois et citations se réfèrent à l'édition Méon, la plus correcte. On en trouvera d'ailleurs facilement la concordance avec l'édition Michel, en se souvenant qu'à partir du vers 3408, la numérotation dans celle-ci est en avance, par erreur, de 600 vers environ, et qu'à partir du vers 4414 l'écart varie en 700 et 730 vers. Quant à la concordance avec l'édition Pierre Marteau, elle est impossible à établir, parce que les vers des rubriques, quoique bien postérieures au poème, y ont été compris dans la numérotation générale.

10. Ici. — 11. Dont le tombeau. — 12. Myrrhe. — 13. Aloès. — 14. Gai. — 15. Dispos. — 16. Celui-ci aura. — 17. Lieu. — 18. Accomplis. — 19. Peut-être. — 20. Peu. — 21. Désespère. Ces deux vers sont les premiers de la seconde partie du roman (vers 4069-4070).

22. Quelles qu'elles.

23. Allusion aux quatre derniers vers du poème :

Par grant joliveté* coilli
La flour du beau rosier foilli.
Ainsi oi la rose vermeille.
A tant** fu jourz et je m'esveille.

Le roman était donc terminé lorsque Jean de Meun y a inséré, à titre de signature, et pour faire le départ entre son œuvre et celle de Guillaume, le passage dont on vient de lire les extraits. Ce n'est sans doute pas la seule addition intercalée par l'auteur dans le poème après son achèvement.

* Joie. — ** Alors.

ou seulement celui du pays où il est né? Nous ne le savons pas. Lorris est une petite ville du Gâtinais, sise entre Orléans et Montargis; c'est évidemment là que notre poète est né. Faisait-il partie de la puissante famille qui portait le nom de cette ville et dont plusieurs membres sont cités dans l'histoire de France? C'est possible, mais pour l'affirmer, il faudrait des preuves qui font complètement défaut. Très souvent les hommes au moyen âge sont désignés par leur prénom suivi du lieu de leur naissance. Est-ce ici le cas? cette hypothèse est plus vraisemblable que la première.

Où écrivait Guillaume? A Lorris? A Orléans? A Paris? Il était clerc; il savait le latin et pouvait, à l'âge où il écrivait son poème, suivre les cours à l'université de l'une de ces deux dernières villes. *A priori*, sa langue ne semble pas différer essentiellement de celle de Jean de Meun, qui habitait Paris, et qui se flattait d'écrire « selon le langage de France »; mais les distinctions entre le dialecte de l'Orléanais et celui de l'Ile-de-France n'ont pas été jusqu'ici nettement établies. On ne pourra d'ailleurs étudier utilement la langue du poème que lorsqu'on en aura une édition critique. Guillaume se met lui-même en scène, mais il ne localise pas le théâtre de son aventure. En sortant de la ville qu'il habite, il se trouve dans une prairie, sur le bord d'une rivière, qui

> ... estoit poi mendre [1] de Seine,
> Mais qu'ele iere [2] plus espandue [3] (v. 112-113).

On pourrait, avec un peu de parti pris, voir dans ces deux vers une allusion à la Loire, mais les vers qui suivent et surtout ceux qui précèdent attestent que la scène est de fantaisie :

> D'un tertre qui près d'iluec [4] iere [5]
> Descendoit l'eve grant et roide... (v. 108-109).

Constatons seulement que Guillaume, pour citer un grand fleuve, pouvait prendre la Loire et a préféré la Seine.

Autre part, le poète fait allusion à une singularité orléanaise, mais à une singularité proverbiale et peu flatteuse pour les

1. Moindre. — 2. Si ce n'est qu'elle était. — 3. Large. — 4. Là. — 5. Était.

habitants du pays, qui ne peuvent en prendre texte pour revendiquer Guillaume comme un concitoyen. Il dit, en décrivant la beauté de Franchise, qu'elle

> ... n'ot[1] pas nés[2] d'Orlenois,
> Ainçois[3] l'avoit lonc et traitis[4] (v. 1200-1201).

A tort ou à raison, les camus d'Orléans étaient légendaires.

Guillaume avait au moins vingt-cinq ans lorsqu'il commença son poème; c'est en effet le récit d'un songe qu'il prétend avoir eu, « il y a plus de cinq ans »[5], alors qu'il était « dans sa vingtième année ».

Dans le passage cité plus haut, Jean de Meun dit avoir continué le poème plus de quarante ans après la mort de Guillaume; on ne saurait admettre que ce chiffre ait été appelé par la rime, puisque c'est le mot *quarante* qui, au contraire, a demandé pour rime la cheville « que je ne mente », et qu'au surplus *trente* ou *cinquante* auraient aussi bien fait l'affaire; mais on peut supposer qu'il fait là ce qu'on appelle vulgairement un chiffre rond; le texte donne d'ailleurs « plus de quarante ». En supposant donc que Jean de Meun était bien renseigné, le nombre d'années qui s'est écoulé entre la mort de Guillaume et la reprise de son œuvre par le continuateur est compris entre quarante et cinquante. Si Clopinel, comme c'est vraisemblable, a commencé sa continuation vers 1270, il en résulte que Guillaume est mort avant 1230. On admet généralement, sur la foi de Jean de Meun, que la mort a surpris Guillaume avant qu'il ait eu le temps de terminer son œuvre; s'il en est ainsi, il faut placer la date de sa naissance tout au commencement du XIIIe siècle, et la date de son poème entre 1225 et 1230.

**Sujet et cadre du Roman de la Rose**. — Le sujet du Roman de la Rose, tel qu'il a été conçu par Guillaume de Lorris, est le récit d'une intrigue amoureuse, réelle ou imaginaire,

1. N'eut. — 2. Nez. — 3. Au contraire. — 4. Bien fait.
5. Le vers 45 des éditions :

> Il a ja bien cinc anz, au moins *,

doit être corrigé, d'après les manuscrits, en :

> Il i a bien cinc anz, ou mais **.

* Au moins. — ** Ou plus.

entre l'auteur lui-même et une jeune fille dont il ne nous a pas révélé le nom. Il a enfermé le récit dans le cadre d'un songe, parce que le songe était alors une forme, on pourrait presque dire un genre littéraire, et ce cadre convenait d'autant mieux à la circonstance qu'il rendait plus naturel l'emploi de l'allégorie et la personnification des êtres abstraits. Mais il n'a pas voulu qu'on se méprît sur la valeur de ce cadre; non seulement il prétend que parmi les songes il y en a qui ne sont pas mensongers, il affirme nettement, et à plusieurs reprises, que celui qu'il va raconter n'est que la représentation de ce qui lui est arrivé.

Dans quelle intention le jeune poète fait-il au public la confidence de ses sentiments? Il le dit lui-même : c'est pour « esgaier les cuers »; c'est aussi pour toucher celle qui est l'objet de son amour. Il espère peut-être porter un coup décisif à son cœur en lui exposant toutes les souffrances qu'il a endurées pour elle, en lui prouvant la sincérité, la loyauté, la constance de ses sentiments; la correction avec laquelle il a toujours observé les commandements d'Amour; en lui rappelant qu'elle est engagée envers lui.

Mais il y a autre chose dans le poème qu'une simple historiette; il y a encore un Art d'aimer. Le poète l'annonce lui-même. De sorte qu'on peut se demander si le sujet réel est bien le récit des amours du poète, l'art d'aimer n'étant qu'un accessoire nécessaire, ou si, au contraire, l'auteur voulant écrire un art d'aimer, n'a pas imaginé sa prétendue intrigue pour donner un tour nouveau à l'enseignement de ses théories, pour les exposer sous une forme moins didactique que dans les traités proprement dits, en mettant sous nos yeux des personnages qui agissent et parlent conformément aux règles qu'il donnera, en joignant l'exemple au précepte. Les deux opinions sont soutenables. Elles sont aussi conciliables, en ce sens que l'intrigue peut avoir réellement existé et qu'en la racontant Guillaume a voulu à la fois la continuer et écrire un art d'aimer destiné à charmer ses lecteurs et à conquérir définitivement le cœur de son amie. Cette troisième opinion nous paraît la plus vraisemblable.

L'intrigue se réduit d'ailleurs à très peu de chose. Guillaume avait vingt ans. Son âge, le printemps, l'oisiveté avaient

mis son cœur en émoi. Dans une réunion, une jeune fille le charma par sa beauté, sa candeur, son enjouement, sa bonne éducation, son affabilité; il en devint amoureux; elle, en toute innocence, lui fit bon accueil; il en profita pour lui déclarer son amour. C'était aller trop vite; la jeune fille épouvantée le congédia. Guillaume, à force de prières et de constance, finit par obtenir son pardon, recouvrer son amitié. Cette amitié avec le temps devint de l'amour. Ils en étaient déjà à échanger des baisers lorsque les parents de la jeune imprudente, avertis, empêchèrent les deux amoureux de se revoir.

Telle est l'intrigue qui forme l'affabulation du roman. Suivant les goûts du public pour lequel il écrivait, Guillaume l'a enveloppée d'ornements plus ingénieux que poétiques, qu'on trouve déjà isolément dans des œuvres antérieures, mais qui, réunis et adroitement combinés dans un même poème, lui donnent de l'originalité.

L'allégorie était au XIIIe siècle une forme traditionnelle, presque obligatoire, du genre de poésie didactique et galante auquel appartient notre roman. Guillaume s'est conformé à l'usage établi. Une loi formelle du code d'amour courtois et les notions les plus élémentaires d'une bonne éducation lui interdisant de nommer la jeune fille qu'il avait compromise, il dissimula son identité sous l'allégorie d'une rose.

Cette fiction en appelait une autre. On ne séduit pas une jeune fille comme on cueille une fleur dans le jardin du voisin, et le poète voulait nous enseigner l'art d'amour. Il devait donc nous faire connaître les obstacles que l'amoureux rencontre dans l'accomplissement de ses desseins, et les moyens à l'aide desquels il peut les surmonter; c'est-à-dire les sentiments contraires qui s'agitent dans l'âme d'une vierge à l'âge où l'amour s'insinue dans son cœur. Il devait nous montrer ces sentiments, les isoler les uns des autres pour les mieux exposer, les analyser, les mettre en scène, en faire les mobiles de l'action, les ressorts du mouvement dans le drame. Mais ces sentiments ne pouvaient être prêtés à la rose à laquelle ils ne conviennent pas, ni à la jeune fille, dont il n'est pas question dans le poème; l'auteur était donc obligé, pour leur donner des rôles, de les détacher de l'individu à qui ils appartenaient, d'en faire des êtres

indépendants. Il a décomposé l'âme de la jeune fille; il en a extrait tous les sentiments, toutes les qualités et manières d'être, générales ou particulières; il leur a donné une existence propre, indépendante, avec la faculté d'agir individuellement, chacune selon son caractère. Il a ainsi établi autour de la rose tout un monde d'abstractions personnifiées, qui remplissent au service de la fleur les mêmes fonctions que les sentiments dans l'âme de la jeune fille. Franchise, Pitié plaident les intérêts de l'amant; Danger, Honte, Peur, Chasteté l'empêchent d'approcher la rose.

Ce genre de personnifications n'est pas une invention de Guillaume; il occupait déjà une grande place dans la littérature du XIIe et du commencement du XIIIe siècle, et remonte jusqu'à l'antiquité.

Le cadre nécessaire à ces fictions, le seul qui rende naturels l'emploi de l'allégorie et l'intervention des abstractions personfiées et des êtres surnaturels est le songe; et Guillaume était d'autant mieux disposé à y enfermer son poème que l'usage en était très répandu dans la littérature de l'époque et dans celle des siècles précédents. Le Roman de la Rose est donc le récit d'un songe.

Nous ferons de chacune des deux parties une analyse très minutieuse, qui puisse en donner une idée suffisante, et servir au besoin de point de repère dans la lecture de cette vaste composition, qui n'est divisée que par des rubriques de miniatures dues à des copistes et variant suivant les manuscrits.

**Analyse de la première partie.** — Beaucoup ne voient dans les songes que de vaines illusions; Guillaume croit au contraire qu'ils peuvent être une révélation de l'avenir. C'est le cas de celui qu'il va conter.

Il y a cinq ans passés, alors qu'il était dans sa vingtième année, il eut un songe qui depuis s'est complètement réalisé. A l'instigation du dieu d'Amour, il va le mettre en vers, pour le plaisir des lecteurs, et en hommage à

> ... cele qui tant a de pris
> Et tant est digne d'estre amee
> Qu'el doit estre Rose clamee.

Son récit s'appellera le *Roman de la Rose*,

> Ou l'art d'Amours est toute enclose (v. 1-44).

Un beau matin de mai, à l'époque où la nature s'éveille et s'anime d'une vie nouvelle après les tristes langueurs de l'hiver, quand les prés se couvrent d'herbes et de fleurs, que les oiseaux emplissent les feuillages renaissants de leur gai ramage, Guillaume s'était levé de bonne heure pour aller hors de ville entendre le rossignol et l'alouette chanter dans les buissons et les vergers. Il suivait le bord d'une rivière, moins profonde mais plus large que la Seine, et qui promenait ses eaux limpides sur un lit de sable à travers la prairie, lorsqu'il arriva devant un haut mur crénelé, orné de dix statues peintes (v. 45-138). Au centre on avait placé Haine, accostée de Félonie et de Vilenie; puis, d'une part, Convoitise aux doigts crochus, Avarice couverte de haillons sordides, les traits pâles et tirés, Envie au regard louche et Tristesse pâle, maigre, échevelée, les yeux en larmes, les vêtements en lambeaux. D'autre part, Vieillesse flétrie, ratatinée, édentée, appuyant sur une potence son corps décharné et raccourci; près d'elle Papelardie, vêtue en religieuse, un psautier à la main, marmottant d'un « air marmiteux » force prières, attendait qu'on ne la regardât plus pour faire le mal; enfin Pauvreté grelottait sous ses haillons, honteuse, accroupie dans un coin (v. 139-462). Ce mur entourait un verger spacieux, dans lequel on entendait les oiseaux chanter si mélodieusement que le jeune homme résolut d'y pénétrer, si c'était possible. Il trouva une petite porte, étroite et solidement fermée, il y frappa et une « noble pucelle », d'une beauté parfaite, richement vêtue, vint ouvrir. Elle s'appelait Oiseuse [1]; elle était l'amie de Déduit [2], qui avait fait planter et fermer ce jardin pour venir souvent s'y divertir avec elle (v. 463-622). A la demande de Guillaume, elle le conduisit vers son ami à travers le verger, par des sentiers embaumés des parfums du fenouil et de la menthe, à l'ombre des arbres venus du pays des Sarrasins, dans lesquels se jouaient et gazouillaient toutes les variétés d'oiseaux. Ils arrivèrent à une pelouse où des couples gracieux dansaient au milieu d'un cercle de musiciens et de jongleurs. Liesse conduisait la carole en chantant. Une dame sortit des rangs et vint inviter le jeune homme à se

1. Oisiveté. — 2. Plaisir.

mêler à la danse. Le plus beau, le plus élégamment vêtu des damoiseaux était Déduit; aussi belle, aussi élégante que lui était son amie Liesse, qu'il tenait par la main. Le dieu d'Amour conduisait Beauté, la plus charmante de toutes les dames; Richesse était accompagnée d'un damoiseau qu'elle avait comblé de fortune; Largesse carolait avec un chevalier du lignage d'Arthur de Bretagne; Franchise avec un jeune bachelier; Courtoisie avec un chevalier affable; Jeunesse, à peine âgée de douze ans, avec un ami du même âge et aussi naïf qu'elle (v. 623-1292).

Quand Guillaume eut suffisamment admiré la carole, il s'éloigna pour visiter le verger. C'était un grand carré, planté d'arbres en lignes régulières. Tous les arbres fruitiers y étaient représentés : il y avait des grenadiers, des muscadiers, des amandiers, des figuiers, des dattiers, des clous de girofle, de la réglisse, de la graine de paradis, du citoal, de l'anis, de la cannelle et quantité d'autres excellentes épices qu'on aime à manger après les repas. Les arbres domestiques n'avaient pas été dédaignés : cognassiers, pêchers, châtaigniers, noyers, pommiers, poiriers, néfliers et toutes autres essences s'y rencontraient. Ces arbres fournissaient une ombre perpétuelle; dans leurs branches vivait un monde d'écureuils; au-dessous daims et chevreuils bondissaient, lapins et lièvres lutinaient; de fontaines nombreuses une eau froide s'échappait en susurrant par de minces ruisselets, dont la fraîcheur entretenait une herbe verte et drue, entremêlée de fleurs, où les couples amoureux trouvaient des lits plus doux que la couette (v. 1293-1432).

De merveille en merveille le promeneur arrive près d'une fontaine, taillée par la nature même dans un magnifique bloc de marbre, à l'ombre d'un pin géant. Sur les bords de la vasque il lit cette inscription :

ICI DESSUS
SE MOURI LI BEAUS NARCISSUS,

et il se rappelle et conte la mort du pauvre « damoiseau », victime de sa beauté (v. 1433-1518). Au fond de la fontaine, qui est d'une transparence parfaite, sont deux pavés de cristal, qui brillent au soleil de mille feux et réfléchissent chacun la moitié

du verger. C'est le miroir périlleux : malheur à qui s'y mire! C'est un engin de Cupidon. C'est ici la Fontaine d'Amour, dont tant de livres, romans et latins, ont parlé (v. 1519-1610).

Guillaume regarda dans ce miroir dont il ignorait la vertu; il y vit entre mille choses des rosiers en fleur; il s'en approcha et leur parfum le pénétra jusqu'au cœur. Avec quel plaisir il aurait pris une de ces roses! Mais c'eût été manquer de courtoisie envers le maître du verger. Pourtant un bouton lui plut et l'attira si vivement qu'il l'aurait cueilli s'il n'en avait été empêché par les épines et les ronces de la haie qui entourait les rosiers (v. 1611-1688).

Cependant, sans qu'il s'en doutât, il était suivi du dieu d'Amour. Celui-ci, caché derrière un figuier, le vit en contemplation devant le bouton et en profita pour lui décocher coup sur coup trois flèches appelées Beauté, Simplesse, Courtoisie, et chaque blessure rendit le jeune homme plus désireux du bouton, dont la vue le soulageait. Ne pouvant le cueillir, il se tenait près de la haie, pour du moins le voir et le sentir. Mais lorsqu'il y fut resté quelque temps, il reçut une nouvelle flèche, Compagnie, puis une autre encore, Beau-Semblant, dont la pointe, trempée dans un baume, laissait dans la blessure une douceur qui remettait le cœur (v. 1689-1890). Après avoir vidé son carquois, Amour s'avance et Guillaume se rend à lui et se déclare son homme lige; le dieu tire de son aumônière une petite clef d'or et lui ferme le cœur (v. 1891-2032), puis lui explique ses commandements (v. 2033-2274). Il lui enseigne ensuite à quels soucis, à quelles peines l'amant est exposé (v. 2275-2592); mais aussi comment il est soutenu dans ses épreuves par Espérance, Doux-Penser, Doux-Parler et Doux-Regard (v. 2593-2776).

Après cet exposé de l'art d'aimer le dieu disparaît et l'amant reste seul, perplexe, entre le désir et la crainte de franchir la haie. Bientôt un jeune homme s'avance vers lui; c'est Bel-Accueil, fils de Courtoisie, qui l'invite à s'approcher des roses. L'invitation est acceptée avec empressement (v. 2777-2836).

Non loin de là était caché Danger [1], un vilain hideux, gar-

1. Pudeur.

dien des roses. Danger a pour compagnons Male-Bouche, Peur et Honte; celle-ci, la mieux des trois, est née d'un regard de Raison jeté sur Méfait. Chasteté, qui doit régner sur les boutons et les roses, a demandé à Raison sa fille pour les garder. En même temps Jalousie lui a envoyé Peur (v. 2837-2877). Bel-Accueil ayant offert une feuille verte du bouton à l'amant, celui-ci s'enhardit, lui raconte comment Amour l'a enrôlé sous sa bannière et lui avoue qu'il désire le bouton. Bel-Accueil s'effraie et se récrie. Danger sort de sa cachette, reproche à Bel-Accueil d'avoir amené l'étranger près des roses et force l'amant à repasser la haie (v. 2878-2962).

Depuis longtemps déjà Guillaume s'abandonnait à la douleur de ne plus voir le gracieux bouton, lorsque Raison descendit de sa haute tour et vint le sermonner, lui montrant combien il a eu tort de fréquenter Oiseuse et Déduit et cherchant à lui faire quitter le service d'Amour; mais il prit mal ces remontrances et Raison le laissa (v. 2963-3110).

Amant se rappelle qu'Amour lui a conseillé, lorsqu'il aurait des peines, de les alléger en les confiant à un compagnon sûr; celui en qui il se fie le plus est Ami; il va le trouver et lui conte son malheur. Ami le console, et lui donne entre autres conseils celui d'apaiser Danger. Il revient alors à la haie, où il trouve Danger courroucé et menaçant; il le supplie si humblement que le vilain lui pardonne, à la condition qu'il n'approchera plus des roses; il se tient donc à distance, d'où il se contente d'admirer en soupirant. Enfin Franchise et Pitié viennent à leur tour supplier Danger et obtiennent de lui que l'amant puisse revoir Bel-Accueil. Celui-ci, amené par Franchise, vient, plus aimable que jamais, prendre Guillaume par la main et l'introduit dans l'enclos des roses (v. 3111-3364).

Le bouton avait grossi; il était à moitié ouvert, mais pas encore complètement épanoui. Guillaume ne l'en trouve que plus beau et l'en aime davantage. Peu à peu encouragé par les amabilités de Bel-Accueil, il lui demande la permission de baiser la rose; Bel-Accueil, qui craint d'offenser Chasteté, s'y refuse d'abord, puis, à l'instigation de Vénus, la mortelle ennemie de Chasteté, il accorde le baiser tant désiré (v. 3365-3508).

Malheureusement Male-Bouche s'en est aperçu; il en parle à tout venant, amplifiant ce qu'il a vu, et fait tant que Jalousie, informée de ce qui se passe, accourt furieuse. Elle tance vertement Bel-Accueil et reproche à Honte sa somnolence. Honte cherche à couvrir Bel-Accueil, s'excuse elle-même de son mieux et promet d'être plus attentive à l'avenir. Malgré ces promesses, Jalousie décide d'entourer les roses d'un mur, dans l'enceinte duquel s'élèvera une tour où Bel-Accueil sera enfermé. A cette menace, Peur s'approche toute tremblante, mais n'ose rien dire à Jalousie. Celle-ci s'étant éloignée, Peur et Honte vont trouver Danger et lui font les plus vifs reproches sur le peu de soin qu'il met à garder les roses; Danger, qui allait s'endormir, se lève, prend sa massue et jure que jamais personne n'en approchera plus (v. 3509-3806).

Cependant Jalousie fait construire autour des roses une enceinte absolument imprenable; elle confie la garde des quatre portes à Danger, Honte, Peur et Male-Bouche. Au milieu se dresse une tour où Bel-Accueil est enfermé, sous la surveillance d'une vieille duègne, et la tour elle-même est gardée par les amis de Jalousie (v. 3807-3957).

Guillaume, éloigné de la rose, se livre à la douleur, et c'est une longue plainte qui termine le poème (v. 3958-4068).

**Guillaume de Lorris a-t-il terminé son poème?** — Jean de Meun affirme que Guillaume de Lorris n'a pas achevé son poème parce qu'il en fut empêché par la mort, et son témoignage n'est pas contesté. Cette confiance est peut-être excessive. Nous ignorons sur quelle autorité s'appuie Jean de Meun quand il parle de la mort de Guillaume; et rien ne prouve que sur ce point il ne s'est pas trompé ou ne nous a pas trompés. On est en droit de supposer que la première partie du Roman de la Rose, telle que nous la connaissons, se terminait originairement par une conclusion assez brève, dans laquelle l'auteur expliquait comment il avait cueilli la rose, ou pourquoi il ne l'avait pas obtenue, et enfin annonçait son réveil et l'interruption de son rêve. Jean de Meun, de bonne foi, a pu croire que le roman n'était pas achevé, soit parce que la fin lui en paraissait écourtée, soit parce que l'amant n'avait pas eu la rose. Il a pu encore, sachant le poème achevé, quel qu'en fût

d'ailleurs le dénoûment, en supprimer la fin pour compléter l'art d'aimer de Guillaume par des préceptes que celui-ci avait à dessein laissés de côté, comme contraires à sa conception de l'amour; pour opposer aux théories idéalistes du trouvère courtois sur les femmes ses jugements réalistes et ironiques de bourgeois sceptique.

Ce n'est pas ici le lieu d'exposer toutes les objections qu'on pourrait faire aux allégations de Jean de Meun; il n'est cependant pas permis d'émettre des doutes à l'égard d'un témoignage si universellement accepté sans apporter quelques arguments.

Le sujet réel du roman est l'art d'Amour. Tel que le concevait Guillaume, il est « tout enclos » dans son poème. Il est exposé en sept cents vers sous la forme d'un cours fait par le dieu d'Amour lui-même à l'amant (v. 2087-2765). Ce cours est didactiquement divisé en trois parties. Dans la première le dieu dicte ses « commandements », dans la seconde il énumère les « maux » que l'amant doit endurer, et dans la troisième, les « biens » qui aident à supporter ces maux. Si le sujet est épuisé au vers 2776, on peut bien admettre qu'au vers 4068, le dernier de Guillaume de Lorris, le poème touchait à sa fin, d'autant plus que les vers 2777-4068 nous montrent l'application de tous les commandements du dieu d'Amour.

Mais l'intrigue, dira-t-on, n'est pas terminée, puisque le poète a prévenu ses lecteurs, au moins incidemment, qu'Amour prendra la forteresse où Jalousie veut enfermer Bel-Accueil [1]. Plusieurs passages du poème paraissent indiquer que l'auteur, quand il les écrivait, n'avait pas encore obtenu tout ce qu'un amant désire de celle qu'il aime. Tantôt il espère, tantôt il désespère; jamais on ne sent en lui la satisfaction de l'homme qui possède l'objet de ses désirs. De sorte qu'on ne sortirait pas de la vraisemblance en attribuant à Jean de Meun le vers :

Qu'Amours prist puis par ses esforz.

1. Des ore est droiz que je vous conte
Coment je fui meslez a Honte,
Par qui je fui puis mout grevez,
Et coment li murs fu levez
Et li chasteaus riches et forz,
u'Amours prist puis par ses esforz (v. 3509-3514).

Cette attribution n'est d'ailleurs pas nécessaire. L'intrigue, au moment où s'arrête la première partie du Roman de la Rose, peut être considérée comme arrivée à son dénoûment, puisqu'elle n'est interrompue que lorsque l'amant a conquis le cœur de la jeune fille et obtenu d'elle des gages de son amour; lorsque Honte, Peur et Danger se sont rendus, que l'amie, atteinte par les brandons de Vénus, agrée les « granz privetez » de Guillaume, « est preste a recevoir ses jeus », qu'elle lui a donné le baiser doux et savoureux, sachant bien que c'est « erres du remanant »[1]; qu'en un mot, elle répond entièrement à son amour et n'est séparée de lui que par l'étroite surveillance de ses parents. Cette surveillance sera d'autant plus facile à tromper que la garde de la jeune fille a été confiée à une duègne « qui set toute la vieille danse », et de qui les largesses de l'amant auront facilement raison.

De temps à autre Guillaume interrompt son récit pour en marquer le plan et annoncer ce qui va suivre. Dans une de ces annonces on a cru voir la preuve que le roman devait, dans la pensée de l'auteur, durer encore longtemps, si la mort ne l'avait interrompu. Le passage en question signifie précisément le contraire. Le voici; il est très important :

Li dieus d'Amours lors m'encharja[2],
Tout ainsi com vous orrez ja[3],
Mot a mot ses comandemenz;
Bien les devise[4] li romanz.
Qui amer vuet or[5] i entende,
Que li romanz des or amende[6].
Or le fait il bon escouter,
S'il est qui le sache conter,
Car la fin du songe est mout bele,
Et la matire en est nouvele.
Qui du livre la fin orra[7],
Je vous di bien qu'il i porra
Des jeus d'Amours assez[8] aprendre;
Pour quoi[9] il vueille tant atendre
Que j'espoigne[10] et que j'enromance[11]
Du songe la senefiance.
La verité qui est couverte
Vous sera lores toute aperte
Quand espondre[12] m'orrez[13] le songe
Ou[14] il n'a nul mot de mensonge
(v. 2067-2086).

Cette fin du songe, qui doit en être la partie la plus belle, c'est précisément ici qu'elle commence; l'auteur le dit formellement, et l'expression *or* ou *dès or*, trois fois répétée, ne peut laisser aucun doute sur sa pensée. C'est *maintenant* qu'il faut

1. Arrhes pour le reste. — 2. Me confia. — 3. Vous allez entendre. — 4. Énumère. — 5. Maintenant. — 6. Devient meilleur. — 7. Entendra. — 8. Beaucoup. — 9. Pourvu que. — 10. Expose. — 11. Mette en français. — 12. Exposer. — 13. Entendez. — 14. Où.

bien faire attention, car c'est *maintenant* que le roman se transforme et devient plus beau, c'est *maintenant* qu'on va apprendre à aimer. En quoi le roman « amende »-t-il? En ce que le poète dépose ici le voile de l'allégorie, pour exposer simplement, clairement, didactiquement, « mot à mot », les commandements d'Amour, les souffrances, les joies qu'il réserve aux amants, ses « jeux ».

Chaque vers, pour ainsi dire, du passage qui vient d'être cité nous avertit que, dans la pensée de l'auteur, c'est bien ici que commence la fin du songe :

> ... la fin du songe est mout [1] bele
> Et la matire en est nouvele (v. 2075-2076).

Quelle est la matière que l'auteur trouvait belle et nouvelle? Il nous l'a déjà dit, c'est l'art d'aimer :

> Ce est li Romanz de la Rose
> Ou l'Art d'Amours est toute enclose :
> La matire en est bone et nueve (v. 37-39).

Les vers 2077-2082 sont également explicites : c'est à la fin du songe qu'on apprendra les jeux d'Amours; or ils sont minutieusement enseignés du vers 2275 au vers 2776.

Sans doute, d'après les vers 2080-2082, on s'est cru en droit d'attendre une explication précise, une exégèse du songe, donnant successivement la signification de chacune des allégories. Si tel était le sens du verbe *espondre*, il faudrait, pour la même raison, prétendre que la suite de Jean de Meun n'est pas davantage terminée, car le continuateur, pas plus que Guillaume, n'a donné cette explication, et cependant il l'a annoncée, lui aussi, et dans les mêmes termes :

> Quant le songe m'orrez [2] espondre [3],
> Bien savrez [4] lors d'Amours respondre (v. 15149-15350).

L'exposition du songe, dans la pensée de Guillaume, c'est l'art d'Amour enseigné par le dieu à son disciple sans la moindre allégorie.

Aux arguments qui précèdent on pourrait en ajouter d'autres.

1. Très. — 2. Entendrez. — 3. Exposer. — 4. Saurez.

mais leur développement tiendrait ici trop d'espace. Tous montrent qu'il manque peu de chose au poème de Guillaume pour être complet, même si l'amant devait cueillir la rose, et qu'avec une conclusion assez courte il pouvait être considéré par l'auteur comme terminé.

Des très nombreux manuscrits du Roman de la Rose aucun ne donne le poème de Guillaume seul. La plupart ont en même temps la continuation de Jean de Meun; dans deux seulement cette continuation a été remplacée par un dénoûment d'environ quatre-vingts vers, d'après lequel l'amant « mène ses amours à fin ». La suite de Jean de Meun avait paru à l'auteur de ce dénoûment mal appropriée au poème de Guillaume. Ces deux manuscrits sont d'une date plus récente que la continuation de Jean de Meun. Il faudrait pour être certain que Guillaume n'a pas achevé son poème en trouver une copie antérieure à cette date; cette copie n'a pas encore été signalée.

**Valeur littéraire du poème de Guillaume.** — La première partie du Roman de la Rose est un des ouvrages du moyen âge dont la lecture offre le plus d'attrait. L'auteur a travaillé sur un plan nettement et habilement conçu, et ne s'en est point écarté. Toutes les parties en sont proportionnées avec art et s'enchaînent naturellement. Guillaume a su éviter les dangers du genre faux que le goût de son époque lui a fait adopter. Les allégories, transparentes autant que gracieuses, n'ont rien de froid, de scolastique; ses personnifications sont vivantes; elles agissent et parlent conformément aux rôles qu'elles ont à remplir; pas un instant l'action ni l'intérêt de cette « épopée psychologique » ne sont suspendus ou ralentis. L'auteur a plus d'une fois mis Ovide à contribution, mais toujours avec mesure et à propos, adaptant soigneusement ses imitations aux mœurs de l'époque. Les descriptions, qui abondent dans le poème, ont été souvent citées parmi les plus belles pages de notre vieille poésie. Celles du printemps, du matin, du verger, de la fontaine d'Amour sont en effet charmantes de naïveté, de grâce et de fraîcheur; la peinture des « maux d'Amour » surtout est remarquable par le pittoresque, la finesse d'observation, la connaissance du cœur humain. Tous les critiques ont vanté les portraits qui ornent le mur extérieur du






1_GUILLAUME DE LORRIS ENDORMI ET SONGEANT

Bibl. Nat. Fds fr 804. F° 1

2_JEAN DE MEUN CONTINUANT LE ROMAN DE LA ROSE

Bibl. Nat. Fds fr 380. F° 25

jardin d'Amour; les éloges qu'on leur a décernés sont peut-être excessifs. On a surtout loué celui d'Envie; c'est un beau morceau, mais il est imité d'Ovide. Nous citerons de préférence le portrait de Vieillesse, avec son énergique peinture du Temps.

Après fu Vieillece pourtraite,
Qui estoit bien un pié retraite [1]
De tele come el souloit [2] estre;
A peine qu'el se pouoit [3] paistre [4],
Tant estoit vieille et redotee [5].
Mout estoit sa beauté gastee,
Mout [6] estoit laide devenue.
Toute la teste avoit chenue
Et blanche com s'el fust flourie.
Ce ne fust mie grant mourie [7]
S'ele mourust ne granz pechiez,
Car touz ses cors estoit sechiez
De vieillece et anoiantiz.
Mout estoit ja ses vis [8] flestriz,
Qui fu jadis soués [9], et plains [10].
Or [11] estoit touz de fronces pleins.
Les oreilles avoit moussues
Et toutes les denz si perdues,
Qu'ele n'en avoit neïs [12] une.
Tant par estoit de grant vieillune [13]
Qu'el n'alast mie la montance [14]
De quatre toises senz potence.
Li Tens, qui s'en vait nuit et jour,
Senz repos prendre et senz sejour;
Et qui de nous se part et emble [15]
Si celeement [16] qu'il nous semble
Qu'il s'arrest adès [17] en un point,
Et il ne s'i arreste point,
Ainz [18] ne fine [19] de trespasser [20],
Que l'on ne puet neïs [21] penser
Queus [22] tens ce est qui est presenz,
Sel [23] demandez as clers lisanz;
Car ainz [24] que l'on l'eüst pensé
Seroient ja [25] troi tens passé.
Li Tens qui ne puet sejourner,
Ainz [26] vait touz jours senz retourner,
Com l'eve [27] qui s'avale [28] toute,
N'il n'en retourne arriere goute;
Li Tens vers qui noienz [29] ne dure,
Ne fers ne chose tant soit dure,
Car il gaste tout et manjue [30];
Li Tens qui toute chose mue [31],
Qui tout fait croistre et tout nourrist
Et qui tout use et tout pourrist;
Li Tens qui envieillist noz peres,
Qui vieillist rois et empereres,
Et qui touz nous envieillira,
Ou Mort nous desavancera [32];
Li Tens, qui tout a en baillie [33]
De genz vieillir, l'avoit vieillie
Si durement, au mien cuidier [34],
Qu'el ne se pouoit mais [35] aidier,
Ainz [36] retournoit ja [37] en enfance,
Car certes el n'avoit poissance,
Ce cuit [38] je, ne force ne sen
Noient plus [39] qu'uns enfes [40] d'un an.
Nepourquant [41], au mien escientre,
Ele avoit esté sage et entre [42],
Quant ele iere [43] en son droit eage,
Mais je cuit [44] qu'el n'iere [45] mais [46] sage,
Ainz [47] estoit toute rassotee.
Ele ot d'une chape [48] fourree
Mout [49] bien, si com je me recors [50],
Abrié [51] et vestu son cors;
Bien fu vestue et chaudement,
Car ele eüst froit autrement.
Ces vieilles genz ont tost froidure;
Bien savez que c'est lour nature
(v. 339-406).

1. Raccourcie d'un pied. — 2. Avait coutume. — 3. Pouvait. — 4. Nourrir. — 5. Tombée en enfance. — 6. Très. — 7. Mort. — 8. Son visage. — 9. Doux. — 10. Poli. — 11. Maintenant. — 12. Pas même. — 13. Vieillesse. — 14. Valeur. — 15. S'éloigne. — 16. Clandestinement. — 17. Toujours. — 18. Au contraire. — 19. Cesse. — 20. Passer outre. — 21. Pas même. — 22. Quel. — 23. Si le. — 24. Avant. — 25. Déjà. — 26. Mais. — 27. Eau. — 28. Descend. — 29. Rien. — 30. Mange. — 31. Change. — 32. Préviendra. — 33. Pouvoir. — 34. Avis. — 35. Plus. — 36. Mais. — 37. Déjà. — 38. Crois. — 39. Non plus. — 40. Enfant. — 41. Néanmoins. — 42. Pure. — 43. Était. — 44. Crois. — 45. Était. — 46. Plus. — 47. Mais. — 48. Manteau. — 49. Très. — 50. Souviens. — 51. Abrité.

**Comparaison entre les deux parties du Roman de la Rose**. — La continuation du Roman de la Rose diffère essentiellement de la première partie. Une analyse même minutieuse ne saurait donner qu'une idée très imparfaite de l'opposition qui existe entre les deux poèmes : l'unité de cadre, la similitude des procédés d'exposition, des allégories, des abstractions font illusion et cachent en partie l'abîme qui sépare Guillaume de Lorris de Jean de Meun. Il y a entre le caractère de l'un et celui de l'autre contraste absolu et l'œuvre du second est l'antithèse de l'œuvre du premier. Guillaume est un esprit élégant, délicat, raffiné, dont la grande préoccupation est de penser et de parler courtoisement, dont l'ambition s'arrête à des succès de salons. C'est un élève de Chrétien de Troyes, tout imbu des théories quintessenciées de l'amour courtois, des doctrines poético-galantes qu'Aliénor de Poitiers et Marie de Champagne ont mises à la mode en France. Jean de Meun est une nature à la fois ardente, vigoureuse et positive, un esprit curieux, nourri beaucoup plus à l'étude des ouvrages latins qu'à la lecture des romans de la Table Ronde. C'est un maître ès arts, il a des connaissances étendues, sinon profondes, en histoire, en philosophie, en science. Son instruction sérieuse et son bon sens lui donnent une idée plus réelle des choses de la vie, et en particulier de l'amour et de la galanterie.

Pour Guillaume la femme est un être supérieur, à qui il a voué un culte; pour Jean elle est l'incarnation de tous les vices; pour Guillaume l'amour vrai est la source de toutes les vertus sociales; pour Jean c'est la racine de tous les maux; la première partie du roman enseigne l'art d'aimer les femmes; la seconde insiste sur la manière de les tromper; Guillaume fait dire à Amour :

> Vueil gié et commant [1] que tu aies
> En un seul leu [2] tout ton cuer mis.

Et la Vieille de Jean répond :

> Toutes pour touz et touz pour toutes.

1. Je veux et je commande. — 2. Lieu.

Guillaume interdit les termes grossiers; Jean les justifie et affecte de les employer. On pourrait indéfiniment prolonger ce parallèle; aux rêves mystiques de Guillaume opposer l'observation railleuse de son continuateur, aux préciosités du premier les trivialités de celui-ci. Le contraste est complet.

Évidemment deux poèmes aussi différents d'inspiration ne pouvaient s'adresser au même public. Guillaume de Lorris, aristocrate, sinon par sa naissance du moins par son éducation, écrit pour les cercles brillants des châteaux, pour les grandes dames et leurs nobles adorateurs, à qui seuls il reconnaît le droit d'aimer, car, fait-il dire au dieu d'Amour,

> Vilenie fait li vilains,
> Pour ce n'est pas droiz que je l'ains [1];
> Vilains est fel [2] et senz pitié,
> Senz servise et senz amistié (v. 2093-2096).

Mais au-dessous de cette société, une autre avait grandi, jeune encore, pleine de vie, enrichie par le commerce et l'industrie, forte de sa culture intellectuelle, favorisée par la puissance royale qu'elle soutient contre la féodalité laïque ou cléricale. C'est au « moyen estat », à cette société nouvelle, fière des luttes victorieuses qu'elle a soutenues pour son affranchissement, frondeuse, ennemie des privilèges de la naissance et des préjugés de l'aristocratie; c'est aux roturiers, aux clercs non titrés, au peuple des écoles, c'est aux vilains même que Jean Clopinel, bourgeois et clerc, adresse son livre,

> Car aussi bien sont amouretes
> Souz bureaus come souz brunetes [3].

Non seulement l'inspiration, les tendances du poème ont changé sous la plume de Jean de Meun, le sujet même s'est transformé. C'est un art d'amour que Guillaume avait entrepris d'écrire: c'est un recueil de dissertations philosophiques, théologiques, scientifiques, de satires contre les femmes, contre les ordres religieux, contre les rois et les grands, d'anecdotes tirées des auteurs anciens et contemporains, que Jean de Meun a groupé

1. Aime. — 2. Felon. — 3. Sorte d'étoffe riche et fine.

autour du sujet primitif, la conquête de la rose, qui n'est plus pour le continuateur qu'un prétexte.

Si étrange que soit cette composition, l'idée de l'avoir rattachée au poème de Guillaume de Lorris est encore plus extraordinaire. Pour la comprendre, il faut observer, d'une part, que Jean de Meun, lorsqu'il prit la plume, ne se rendait pas compte de l'étendue qu'il donnerait à son œuvre, et, d'autre part, que le cadre du Roman de la Rose était semblable à celui de deux ouvrages que l'auteur avait en haute estime, le *de Consolatione Philosophiæ* de Boèce et le *de Planctu Naturæ* d'Alain de Lille.

Que Jean de Meun se soit mis à l'œuvre sans aucun plan et sans savoir dans quelle voie il s'engageait, il suffit, pour s'en convaincre, de lire quelques pages de son poème. Rien de plus décousu. C'est le discours de ces causeurs bavards et pleins de souvenirs qui commencent un récit sans pouvoir le terminer, détournés à chaque instant de leur sujet par des réminiscences soudaines qu'ils communiquent aussitôt à leurs auditeurs, greffant anecdotes sur anecdotes, puis revenant à leur sujet, pour l'abandonner de nouveau dès que l'occasion s'en présentera.

La première partie du roman se termine par une plainte de l'amant qu'on a éloigné de la rose. Précédemment déjà la même situation s'était présentée et Raison était venue offrir au jeune homme ses consolations. De nouveau la déesse descend de sa tour. Cette intervention rappelait à Jean de Meun celle de Philosophie venant visiter Boèce dans sa prison, pour le consoler des injustices du roi, et celle de Nature apparaissant à Alain de Lille, un jour qu'il gémissait sur la perversité de son siècle. Il relut le *de Consolatione* et le *de Planctu*, cherchant à s'aider, pour le discours de Raison, de ceux de Philosophie et de Nature; il y nota des pensées qui pouvaient assez naturellement rentrer dans son sujet, puis d'autres qui s'y appropriaient moins facilement, mais qu'il trouvait bon de mettre à la portée des laïques, incapables de les lire dans le latin. C'est ainsi que peu à peu il fit passer dans son poème la plus grande partie du livre de Boèce et de celui d'Alain.

Raison commence par montrer au jeune homme quels sont les inconvénients de l'amour; elle distingue plusieurs sortes

d'amour; elle en vient à parler des faux amis qui s'attachent à la richesse et abandonnent les malheureux; c'est alors que Jean de Meun se souvient des considérations de Boèce sur la Fortune. Il ouvre son manuscrit de la Consolation, et Raison prêche sur la Fortune pendant plus de deux mille vers. Ce sermon n'est pas entièrement de Boèce; Raison cite Cicéron, Tite-Live, Lucain, Solin, Claudien, Suétone, l'auteur du Polycratique, mais l'idée de ces digressions lui a été suggérée par quelque pensée ou quelque mot de Boèce.

Si le Roman de la Rose rappelait au souvenir de Jean de Meun le traité de Boèce, il devait lui rappeler plus naturellement encore le *de Planctu Naturæ*, dont le cadre est identique, jusque dans l'exécution des détails, à celui de la Consolation, et dont le sujet a des affinités avec celui du poème de Guillaume de Lorris, puisque les plaintes de Nature ont pour objet le mépris dans lequel sont tombées les lois naturelles de l'amour, et que Alain met en scène, en les personnifiant, les vices qui favorisent la luxure et les vertus qui la combattent. Plus de cinq mille vers du roman sont inspirés du *de Planctu Naturæ*.

En lisant le Roman de la Rose, on voit facilement par quelles associations d'idées, souvent même de mots, les nombreuses digressions du poème se sont présentées à l'esprit de l'auteur.

## *II. — Deuxième partie du Roman de la Rose.*

**Vie et ouvrages de Jean de Meun.** — L'auteur de la seconde partie du Roman de la Rose est Jean Clopinel (ou peut-être Chopinel), né à Meun-sur-Loire. C'est lui-même qui nous donne ce renseignement (voir ci-dessus, p. 106). Nous savons d'autre part qu'il est mort avant le 6 novembre 1305. En effet, par un acte notarié daté de ce jour et conservé aux Archives nationales, un clerc appelé Adam d'Andely donne aux dominicains de la rue Saint-Jacques de Paris, sous réserve d'usufruit viager, la propriété d'une maison « ou feu maistre Jehan de Meun souloit demourer ». Cette donation était « de

grant pieça » arrêtée et conclue, dit expressément l'acte; preuve que depuis longtemps Adam possédait la maison, mais non pas que depuis longtemps Jean de Meun était mort; on peut supposer en effet que celui-ci n'était que locataire ou usufruitier et que sa mort a été l'occasion de l'acte. En tout cas il est certain qu'en novembre 1305 Jean Clopinel ne vivait plus.

Jean de Meun jouissait d'une certaine fortune; sa maison, flanquée d'une tourelle, ayant cour et jardin, atteste cette aisance. Honoré Bonet, dans son *Apparition de Jean de Meun*, écrite dès la fin du XIVe siècle, le représente avec un riche manteau fourré de menu vair [1]. Le poète dit d'ailleurs lui-même, dans son Testament :

> Dieus m'a doné au mieuz onour et grant chevance [2].

Et il ajoute :

> Dieus m'a doné servir les plus granz genz de France.

Nous ignorons à quelle situation il fait ici allusion. Nous savons seulement que sa traduction du *de Re militari* de Végèce a été faite pour Jean de Brienne, comte d'Eu, et celle de la Consolation de Philosophie de Boèce pour le roi Philippe le Bel. Il semble aussi avoir été l'obligé du comte d'Artois et surtout de Charles Ier, roi de Sicile.

Son premier ouvrage de longue haleine est la continuation du Roman de la Rose. Un passage permet d'en déterminer la date approximative; c'est celui où Jean rappelle la mort de Mainfroi et celle de Conradin, décapité par ordre de Charles, qui

> Est ores [3] de Sicile rois.

Mainfroi fut tué en 1266; Conradin fut exécuté en octobre 1268; Charles d'Anjou mourut en 1285. C'est donc sûrement entre 1268 et 1285 que ce passage fut écrit. Mais on peut préciser davantage. Le 15 janvier 1277 Charles acheta les droits de Marie d'Antioche au trône de Jérusalem, et à partir du 15 juillet

1. Cette maison était appelée l'hôtel de la Tournelle; elle porta aussi pendant des siècles le nom de Jean de Meun. Elle occupait l'emplacement de la maison qui porte actuellement le n° 218 de la rue Saint-Jacques.
2. Richesse. — 3. Actuellement.

de la même année il prit régulièrement dans les actes émanés de sa chancellerie le titre de roi de Jérusalem. Jean de Meun ne mentionne pas cette nouvelle dignité. Étant donnée l'intention manifeste de flatterie qui a inspiré les vers où il parle de Charles d'Anjou, il n'aurait sûrement pas manqué de signaler un événement si glorieux pour ce « vaillant roi », pour « ce bon roi », s'il l'avait connu, c'est-à-dire s'il avait écrit ces vers après 1277. Non seulement le passage en question, mais le poème entier a dû être composé avant cette date, car l'auteur, qui a intercalé plusieurs additions dans son œuvre, n'aurait sans doute pas hésité à y ajouter quelques vers pour rappeler cet événement s'il était survenu lorsqu'il tenait encore la plume.

Longtemps on a cru que le poème de Jean de Meun était du XIVe siècle. Différentes dates après lesquelles il n'a pu être écrit ont été depuis successivement constatées : le procès des Templiers (1309), la mort du poète (1305), les Vêpres Siciliennes (1282), enfin l'avènement de Charles d'Anjou au trône de Jérusalem (1277). Mais, fait curieux, on n'a généralement reculé que de la distance imposée par l'évidence. Pourtant, si la constatation que le Roman de la Rose était terminé à l'époque où le roi de Sicile prit le titre de roi de Jérusalem fixe une date en deçà de laquelle on ne saurait descendre, elle n'empêche pas de remonter au delà. La digression relative à Charles d'Anjou fut écrite entre 1268 et 1277. A défaut d'autre indice on est en droit de faire remonter le poème jusqu'en 1268. Cette date même n'est pas une limite infranchissable, car l'épisode qui nous la fournit peut être, comme d'autres, une addition intercalée par l'auteur dans son poème [1]. En prenant une moyenne et en tenant compte qu'une œuvre aussi considérable a dû demander plusieurs années de travail, nous dirons que le Roman de la Rose a été continué vers 1270. C'est par le même raisonnement que nous avons fixé approximativement la date de la première partie entre 1225 et 1230.

1. Il n'est peut-être pas sans intérêt de constater ici que Jean de Meun, d'ordinaire si avare d'allusions aux événements contemporains, a introduit Charles d'Anjou non seulement dans le Roman de la Rose, mais aussi dans sa traduction de Végèce.

Le poème de Jean de Meun ayant tous les caractères d'une œuvre de jeunesse, on peut avec beaucoup de vraisemblance placer la naissance de l'auteur aux environs de l'an 1240.

Après le Roman de la Rose Jean de Meun fit surtout des traductions. En 1284 il traduisit le traité de Végèce, *de Re militari*, sous le titre de *Chevalerie*; ensuite le livre des *Merveilles d'Irlande* de Giraud de Barri; les *Epîtres d'Abélard et Héloïse*, le traité du moine anglais Aelred sur *l'Amitié spirituelle* et enfin *la Consolation de Philosophie* de Boèce. Des manuscrits du livre de Chevalerie, des Épîtres d'Abélard et Héloïse, de la Consolation de Philosophie nous ont été conservés, mais il ne nous en est parvenu aucun des Merveilles de l'Irlande ni de l'Amitié spirituelle [1], et nous ne connaîtrions pas ces deux traductions si Jean de Meun n'avait pris soin d'énumérer ses précédents travaux dans l'épître dédicatoire de sa traduction de Boèce. Cette épître, adressée à Philippe le Bel, se trouve en tête de deux traductions différentes de la Consolation, l'une en prose, l'autre en prose mêlée de vers, comme l'original. On n'a pas encore déterminé sûrement laquelle des deux est de Jean de Meun. Ses autres traductions sont toutes en prose.

On a encore du même auteur deux poèmes, qui sont sans doute ses dernières productions; ils sont intitulés *Testament* et *Codicille*. Le Testament est composé d'environ 2200 vers de douze syllabes, divisés en quatrains monorimes. C'est une œuvre remarquable en beaucoup d'endroits par la justesse des idées, par la pureté de la langue, par la facture du vers. Jean, qui pendant toute sa carrière a travaillé la langue pour l'assouplir aux difficultés de ses traductions et pour lui faire exprimer des idées à la hauteur desquelles elle ne s'était jamais élevée, en est devenu le maître et la manie avec une aisance qu'aucun auteur du moyen âge n'a égalée. Ses alexandrins se suivent avec une facilité, une ampleur, une noblesse qu'on est surpris de rencontrer à cette époque, et qu'on admirerait davantage si ces qualités n'étaient parfois gâtées par les exigences de la rime très riche à laquelle le poète s'est astreint.

1. Dans le catalogue des manuscrits du duc de Berry, dressé en 1424, figure : *Halleret, des espirituelles amitiés*. C'est évidemment la traduction de Jean de Meun.

Il serait difficile de donner une courte analyse du Testament, parce que les idées s'y succèdent souvent sans ordre. C'est une série de réflexions, de conseils et de reproches qu'un chrétien philosophe, mûri par l'étude, l'observation et l'âge, adresse tantôt à ses contemporains en général, tantôt à chacune des classes de la société en particulier : aux hommes, aux femmes, aux laïques, aux clercs, aux prélats, aux curés, aux ordres religieux. En voici le début :

Li Peres et li Fiz et li Sainz Esperiz,
Uns Dieus en trois persones aorez [1] et cheriz,
Tiegne les bons en grace et rescout [2] les periz,
Et doinst [3] que cis [4] traitiez soit a m'ame meriz [5] !

J'ai fait en ma jonece mainz diz [6] par vanité,
Ou maintes genz se sont plusours fois delité [7] ;
Or [8] m'en doinst Dieus un faire par vraie charité,
Pour amender [9] les autres, qui poi m'ont proufité.

Bien doit estre escusez jones cuers en jonece,
Quant Dieus li done grace d'estre vieuz en vieillece ;
Mais mout est grant vertu et trés haute noblece
Quant cuers en jone eage en meürté s'adrece [10]...

Le Codicille n'a que 11 couplets de huit vers octosyllabiques, dont les trois premiers riment ensemble, le quatrième avec le huitième, les cinquième, sixième et septième ensemble; c'est-à-dire : *a a a b c c c b*. C'est une exhortation à l'aumône, comme il s'en trouve déjà une dans le Testament. En voici la première strophe :

Dieus ait l'ame des trespassez,
Car des biens qu'il ont amassez,
Dont il n'orent onques [11] assez,
Ont il toute lour part eüe !
Et nous qui les amasserons,
Si tost com nous trespasserons,
La part que nous en laisserons,
Cele avrons nous toute perdue.

Le Testament et le Codicille ont été publiés par Méon à la suite du Roman de la Rose. Les manuscrits en sont plus nombreux encore que ceux du roman.

1. Adoré. — 2. Secoure. — 3. Donne. — 4. Ce. — 5. Méritoire. — 6. Poème. — 7. Amusé. — 8. A cette heure. — 9. Corriger. — 10. Mûrit. — 11. Jamais.

Le second couplet du Testament, cité plus haut, semble indiquer que Jean de Meun a fait, en sa jeunesse, d'autres poésies frivoles que son roman, mais nous ne les possédons pas, du moins sous le nom de leur auteur.

En revanche une foule d'ouvrages de différentes natures, et dont quelques-uns ne remontent pas au delà du xv^e siècle, lui ont été faussement attribués, sans doute pour les faire bénéficier de sa réputation.

**Analyse de la seconde partie du Roman de la Rose.** — L'amant désespéré se prépare à la mort et lègue son cœur à Bel-Accueil (v. 4069-4232). Pendant qu'il se lamente, Raison descend une seconde fois de sa tour et tente encore de le sauver, en l'exhortant à quitter le service d'Amour, dont elle lui fait un portrait bizarre autant que peu flatteur (v. 4233-4372).

Amours ce est pais haïneuse,
Amours est haïne amoureuse,
C'est loiauté la desloial.
C'est la desloiauté loial...

Et ainsi pendant soixante vers. A cette litanie — traduite du *de Planctu Naturæ* d'Alain de Lille — l'amant aurait préféré une bonne définition. Raison lui en donne une — empruntée au traité *de Amore* d'André Le Chapelain — : « L'amour est une affection de l'âme qui attire l'une vers l'autre deux personnes de sexes différents... » Pour les uns la fin de cet amour est le plaisir seul ; pour les autres il est le principe de la propagation de l'espèce. Celui qui ne cherche dans l'amour que le plaisir se fait l'esclave du plus grand des vices, de la racine de tous les maux, comme Cicéron appelle la volupté, dans son livre sur la vieillesse (v. 4373-4454).

Partant de cette citation, Jean de Meun établit un parallèle entre la jeunesse et la vieillesse. A l'exemple du philosophe latin, il représente les jeunes gens comme les esclaves de leurs passions ; il reproche même très hardiment à ceux de son siècle une faute que les Romains ne connaissaient pas : l'abandon à la porte d'un couvent de la liberté qu'ils ont reçue de la nature. Mais tandis que Cicéron peint la vieillesse avec les couleurs les plus gaies, Jean de Meun en fait un sombre tableau :

Travauz et Doulour la herbergent [1],
Mais il la lient et enfergent [2],
Et tant la batent et tourmentent
Que mort prochaine li presentent...

Dans l'amour le plaisir est légitime; c'est même un condiment nécessaire; mais on doit y chercher autre chose : la continuation de l'humanité. Malheur à ceux qui ne demandent à l'amour que des voluptés! (v. 4455-4844.)

Mais, objecte l'amant, il faut aimer ou haïr : la haine n'est-elle donc pas plus à éviter que l'amour? (v. 4645-4688.) Il y a différentes manières d'aimer, répond la déesse; et pour le prouver, elle définit l'amitié, sans oublier les devoirs qu'elle impose, le tout d'après Cicéron (v. 4685-4784). L'amitié, très recommandable, ne doit pas être confondue avec le sentiment que les convoiteux témoignent aux riches, sentiment qui naît avec la richesse et disparaît avec elle, comme la lune brille des rayons du soleil (v. 4785-4852).

A ce propos Raison parle de la déesse Fortune et montre les inconvénients d'être riche. Ce n'est pas l'abondance des biens qui fait le bonheur; le marchand, l'avocat, le médecin, le prédicateur dont les affaires prospèrent ne sont pas heureux, car plus ils amassent, plus ils veulent amasser. Les richesses ne sont pas faites pour être accumulées, mais « pour courir », pour aider ceux qui en ont besoin; celui qui ne les dépense pas commet un crime dont il rendra compte à Dieu. D'ailleurs l'homme qui enserre des trésors n'en est pas le maître mais l'esclave. Il a la peine de les amasser, le souci de les garder et la douleur à sa mort de les quitter. Plus heureux celui qui n'a vaillant une maille, mais vit de son travail quotidien, sans préoccupation du lendemain, avec l'espoir d'aller, s'il est malade, à l'hôpital, et, s'il meurt, au ciel (v. 4853-5040).

Nus n'est chetis [3] s'il nel cuide [4] estre,
Soit rois, chevaliers ou ribauz.
Maint ribaut ont les cuers si bauz [5],
Portant sas [6] de charbon en Grieve [7],
Que la poine riens ne lor grieve [8]:
Qu'il en pacience travaillent
Et balent [9] et tripent [10] et saillent [11],
Et vont a Saint Marcel as tripes [12],

1. Hébergent. — 2. Enchainent. — 3. Malheureux. — 4. Croit. — 5. Gais. — 6. Sacs. — 7. La place de Grève. — 8. Incommode. — 9. Dansent. — 10. Gambadent. — 11. Sautent. — 12. Et vont manger des tripes à Saint-Marcel.

Et ne prisent tresor trois pipes;
Ainz [1] despendent [2] en la taverne
Tout lour gaaing et lour esperne [3],
Puis revont porter les fardeaus,
Par leece, non pas par deaus [4],
Et loiaument lour pain gaaignent.
Quant embler [5] ne tolir [6] ne deignent;
Puis revont au tonel et boivent,
Et vivent si com vivre doivent.
Tuit cil [7] sont riche en abondance,
S'il cuident [8] avoir souffisance
(v. 5062-5080).

« Tuit cil » sont plus heureux que les rois entourés de leur garde, que le menu peuple appelle une garde d'honneur et qui n'est qu'une garde de peur. Que peut un roi, avec ses trésors et ses sergents?

Car sa force ne vaut deus pomes
Outre la force d'un ribaut,
Qui s'en iroit a cuer si baut [9].
Par ses homes! Par foi, je ment,
Ou je ne dis pas proprement.
Vraiement sien ne sont il mie,
Tout [10] ait il entre eus seignourie.
Seignourie! Non, mais servise,
Qu'il [11] les doit garder en franchise.
Ainz [12] sont lour, car quant il vourront,
Lour aïdes au roi tourront [13],
Et li rois touz seus [14] demourra
Si tost com li pueples vourra,
Car lour bonté ne lour proueee,
Lour cors, lour force, lour sagece
Ne sont pas sien, ne rien n'i a;
Nature bien les li nia...
(v. 5314-5330).

Méfions-nous donc de Fortune, qui peut nous reprendre demain ce qu'elle nous donne aujourd'hui. L'honnête homme ne doit ni envier les riches, ni les aimer pour le profit qu'il peut tirer d'eux; pareille amitié est aussi condamnable que le fol amour. Le mot aimer a une signification plus haute et plus large, on doit aimer loyalement tout le monde en général, et non pas telle ou telle personne en particulier; l'homme doit se comporter envers les autres comme il veut que les autres se comportent envers lui. C'est parce que cet amour est aujourd'hui méconnu qu'on a besoin de juges pour punir ceux qui ne le pratiquent pas (v. 5085-5495).

A la demande de l'amant, Raison établit un parallèle entre la charité et la justice; la première a toutes ses préférences, parce qu'elle peut suffire à l'homme sans la justice, tandis que celle-ci ne peut se passer de la charité,

Car puis qu'Amours s'en vourroit fuire,
Justice en feroit trop destruire.

1. Mais. — 2. Dépensent. — 3. Epargne. — 4. Chagrin. — 5. Voler. — 6. Dérober. — 7. Tous ceux-là. — 8. Croient. — 9. Gai. — 10. Bien que. — 11. Car il. — 12. Au contraire. — 13. Enleveront. — 14. Seul.

Si la charité régnait en ce monde, les hommes vivraient paisibles, tranquilles; ils n'auraient ni rois, ni princes, ni baillis, ni prévôts, ni juges. C'est Malice

Qui fu mere des seignouries,
Dont les franchises sont peries,
Car se ne fust maus et pechiez
Dont li mondes est entechiez [1],
L'on n'eüst onques [2] roi veü,
Ne juge en terre coneü.
Si se pruevent [3] il malement,
Qu'il [4] deüssent premierement
Eus meïsmes justifier,
Puis qu'on se vuet en eus fier,
Et loial estre et diligent,
Non mie lasche et negligent,
Ne convoiteus, faus ne feintis [5]
De faire droiture as plaintis [6].
Mais or [7] vendent les jugemenz
Et bestournent [8] les erremenz [9],
Et taillent et content et raient [10],
Et les povres genz trestout paient.
Tuit [11] s'esforcent de l'autrui [12] prendre
Teus [13] juges fait le larron pendre,
Qui mieuz deüst estre penduz,
Se jugemenz li fust renduz
Des rapines et des torz faiz,
Qu'il a par son pouoir forfaiz
(v. 5588-5612).

Témoin l'histoire d'Appius Claudius et de Virginie, que Jean de Meun raconte d'après Tite-Live (v. 5613-5682). Bref, comme le dit excellemment Lucain, la vertu et le pouvoir ne vont jamais ensemble. Mais les juges, clercs ou laïques, les rois et les prélats comparaîtront à leur tour au tribunal du juge suprême (v. 5683-5720).

Dans son discours Raison s'est servie d'un mot grossier et l'amant le lui reproche; elle s'en expliquera plus tard; elle veut auparavant terminer sa dissertation sur l'amour. En conseillant de fuir l'amour, elle n'a pas voulu dire, ainsi que l'amant a feint de le croire, qu'il faut le remplacer par la haine, comme les sots dont parle Horace, qui voulant éviter un vice tombent dans un autre. Fuir l'ivresse n'est pas se priver de boire, et sans être prodigue on peut n'être pas avare (v. 5721-5774).

Il y a un amour très recommandable, c'est l'inclination naturelle des êtres vivants pour leurs semblables, qui les pousse à engendrer et à nourrir leurs petits. Mais cet amour ne plaît pas à l'amant et la déesse n'en parlera pas davantage. S'il veut absolument une amie, qu'il aime Raison elle-même; il ne saurait trouver une plus belle femme. Mais celui qui choisit Raison pour amie ne peut servir en même temps ni le dieu d'Amour,

1. Entaché. — 2. Jamais. — 3. Se conduisent. — 4. Car ils. — 5. Lents. — 6. Plaignants. — 7. Maintenant. — 8. Bouleversent. — 9. Les usages. — 10. Effacent. — 11. Tous. — 12. Bien d'autrui. — 13. Tel.

ni surtout Fortune; il doit mépriser celle-ci comme l'ont fait Socrate, Héraclite et Diogène. Qu'il lutte contre elle; elle est facile à vaincre, car elle n'est pas, comme on le croit souvent, une divinité; sa demeure n'est pas au ciel (v. 5776-5944).

Suivent d'abord une longue et belle description du palais de Fortune et le portrait de la fausse déesse elle-même, traduits de l'*Anticlaudianus* d'Alain de Lille (v. 5945-6198), puis des dissertations sur l'inconstance de Fortune, tirées de la *Consolation de Philosophie* de Boèce, avec, à l'appui, des exemples empruntés au même ouvrage, mais développés d'après d'autres sources; la mort de Sénèque et les crimes de Néron tels que Suétone les rapporte, et l'histoire de Crésus suivant la version des Mythographes (v. 6199-6654). Enfin, de peur que ces preuves « d'anciennes histoires prises » ne suffisent pas, quelques exemples contemporains : la mort de Mainfroi, celle de son neveu Conradin, la captivité d'Henri frère du roi d'Espagne, le châtiment des Marseillais révoltés, mis à mort par le bon roi Charles de Sicile (v. 6655-6932).

Tant d'arguments ne suffisent pas à convaincre l'amant, qui refuse de quitter le dieu d'Amour, et reproche de nouveau à Raison l'expression obscène qu'elle a précédemment employée et dont les nourrices elles-mêmes, femmes gaillardes et simples, n'oseraient pas se servir. Raison, après avoir relevé le ton narquois et même injurieux de ses interruptions, répond au jeune homme qu'elle n'hésite pas à appeler par leur nom les choses que Dieu a faites. Ces noms, du moins tels qu'ils sont actuellement, n'ont pas été donnés par Dieu à ses œuvres, quoiqu'il aurait pu le faire quand il les créa; mais il a voulu que Raison les nommât elle-même, lorsqu'il lui fit le précieux don de la parole, pour le développement de notre intelligence, comme en témoigne Platon dans son *Timée*. Si ces noms qu'on trouve choquants, au lieu d'être appliqués aux objets qu'on a l'habitude de cacher, l'étaient à des objets sacrés, ils seraient vénérés toutes les fois qu'on les prononcerait. Ils n'ont donc rien de honteux en eux-mêmes. Eh quoi! Raison n'oserait pas désigner par leur propre nom les œuvres de Dieu! Ces noms ont-ils donc été donnés pour qu'on ne s'en servît pas? Si en France les femmes emploient pour désigner certaines choses des expres-

sions figurées, c'est par un préjugé né de l'accoutumance (v. 6933-7222).

Le développement de ce paradoxe nous fournit une preuve irrécusable que, contrairement à une opinion trop généralement répandue aujourd'hui, les femmes du XIIIe siècle, non seulement dans les hautes classes mais aussi dans le menu peuple, s'offensaient autant que celles de nos jours de l'emploi des mots grossiers ou obscènes.

L'amant accepte la justification de Raison, mais il ne veut pas l'entendre sermonner davantage. Elle le quitte et il s'en va trouver Ami. Celui-ci ranime ses espérances : puisque Bel-Accueil lui a donné un baiser, rien ne pourra le tenir en prison. Mais il importe d'agir avec prudence. Il faut attendre, avant de faire aucune tentative autour du château où le prisonnier est enfermé, que toute méfiance ait disparu ; il faut surtout faire belle mine à Male-Bouche, qui est le plus à craindre ; il faut également servir les autres personnes préposées à la garde de Bel-Accueil. Et l'ami répète ici les conseils donnés par Ovide dans son Art d'aimer pour séduire les femmes (v. 7223-7914). Il y aurait bien un moyen efficace de s'emparer sans délai du château ; ce serait de suivre un chemin appelé Trop-Donner, construit par Folle-Largesse. Celui qui, accompagné de Richesse, prendrait cette voie, arriverait vite à l'intérieur de la forteresse, seulement Richesse l'y abandonnerait et c'est Pauvreté qui le ramènerait en arrière. Et l'auteur fait un sombre portrait de Pauvreté, plus terrible que la mort. Il faut éviter ce chemin funeste. Ce n'est pas qu'on ne doive rien donner :

Par dons sont pris et dieu et ome,

mais qu'on offre des fruits nouveaux, des fleurs, des choses peu coûteuses. C'est un conseil d'Ovide (v. 7915-8284).

Il ne suffit pas de gagner l'amour d'une femme, il faut une fois conquis le garder. C'est toujours Ovide qui en enseigne les moyens. Ici encore ce sont les dons, surtout les dons riches, qui ont le plus d'effet. Jadis il en était autrement. Cette réflexion amène une description de l'âge primitif de l'humanité, empruntée en partie à la première Métamorphose d'Ovide (v. 8285-8492).

Les temps sont changés; l'égalité, qui devrait unir les époux, n'existe plus. L'homme, qui avant le mariage appelait dame et maîtresse celle qu'il courtisait et se disait son serviteur, la traite après de servante et veut être son seigneur et maître. De là tant de mauvais ménages. Comme exemple des désagréments du mariage, l'auteur nous montre un mari jaloux querellant sa femme coquette. C'est une scène spirituelle et curieuse, bien que gâtée par des longueurs, par des digressions hors de propos, telles que les paradoxes de Théophraste, de Valère, de Juvénal contre le mariage et les femmes, l'histoire de Lucrèce racontée d'après Tite-Live, des attestations empruntées aux lettres d'Abélard et d'Héloïse, à Boèce, à Ovide, à Virgile. Toutes les ruses imaginées par les femmes pour tromper leurs maris, tous les soupçons qui peuvent torturer l'esprit d'un mari jaloux sont finement observés et décrits (v. 8493-9530).

Jean revient ensuite, pour la développer à l'aide de la première Métamorphose d'Ovide, à l'idée précédemment exprimée, que les anciens,

Senz servitude et sans lien,
Paisiblement, sans vilenie,
S'entreportoient compaignie.

Ils n'avaient pas encore appris à traverser les mers pour explorer les pays lointains, ils vivaient heureux dans le coin de terre où ils étaient nés, lorsque la Fraude, l'Orgueil, l'Avarice, l'Envie et tous les vices, traînant à leur suite la Pauvreté, avec son hideux cortège de misères, firent irruption au milieu d'eux. On se mit à éventrer la terre, pour arracher de ses entrailles les métaux et les pierres précieuses. Les hommes devenus méchants ne s'entendirent plus; la vie en commun cessa: on dut faire le partage des terres. De là des querelles sans nombre. Pour y mettre fin, les nouveaux propriétaires résolurent de confier à l'un d'entre eux la garde de leurs biens :

Un grant vilain entre eus eslurent,
Le plus ossu de quant[1] qu'il purent,
Le plus corsu et le graignour[2],
Si le firent prince et seignour.

1. Autant. — 2. Plus grand.

Cil[1] jura que droit lour tendroit
Et que lour loges[2] desfendroit,
Se chascuns endroit[3] soi lui livre
Des biens dont il se puisse vivre.
Ainsi l'ont entre eus acordé.

Mais il arriva un temps où cet unique gardien ne put à lui seul résister aux voleurs devenus trop nombreux :

Lors restut[4] le pueple assembler,
Et chascun endroit soi tailler,
Pour serjenz au prince bailler[5].
Comunement lors se taillerent
Treüz[6] et rentes[7] li baillerent
Et donerent granz tenemenz[8].
De la vint li comencemenz
As rois, as princes terriens.

Le poète revient à la première Métamorphose, qu'il avait quittée pour exposer sa théorie sur l'origine des pouvoirs publics, et continue la description de l'âge de fer (v. 9531-9696).

Aujourd'hui les femmes se vendent, aussi bien les nobles corps que les autres, aussi l'amant doit-il se tenir en garde contre elles. C'est pourquoi son ami lui recommande une série de préceptes, la plupart empruntés à l'Art d'aimer d'Ovide, sur la manière de n'être pas trompés par les femmes et de les tromper (v. 9697-10031).

Ce discours d'Ami ramène à l'amant Doux-Penser et Doux-Parler, mais non pas Doux-Regard.

L'amant se dirige vers le chemin de Trop-Donner, mais Richesse lui en refuse l'entrée, parce qu'il n'est pas son ami. Elle lui fait pourtant une séduisante description des jouissances que les riches peuvent se procurer, mais qui les font tomber fatalement au pouvoir de Pauvreté, laquelle à son tour les conduit chez Faim.

Faim demoure en un champ perreus[9],
Ou ne croist blez, buissons ne broce[10];
Cil chans est en la fin d'Escoce...

1. Celui-ci. — 2. Habitations. — 3. En ce qui concerne. — 4. Il fallut de nouveau. — 5. Donner. — 6. Tribus. — 7. Revenus. — 8. Possessions. — 9. Pierreux. — 10. Broussailles.

Jamais Cérès, la plantureuse déesse, ni Triptolème, le dieu de l'agriculture, ne visitent sa patrie. Elle est la servante de Pauvreté et la mère de Larcin (v. 10032-10303).

L'amant quitte Richesse et va se promener dans le verger. Le dieu d'Amour lui apparaît et lui reproche ses défaillances et son long entretien avec Raison; le jeune homme confesse qu'il a désespéré un instant, mais qu'il s'en repent; Amour lui pardonne et lui fait réciter, en guise de *confiteor*, ses dix commandements, puis il l'interroge sur l'état de son âme et sur la situation de la rose. Ce dialogue est un résumé de ce qui a été dit et fait jusqu'ici pour la conquête de la rose, que de nombreuses digressions avaient fait perdre de vue. Par cet artifice le poète rentre dans son sujet (v. 10304-10478).

Amour convoque ses gens pour le siège de la tour où Bel-Accueil est enfermé :

Dame Oiseuse, la jardiniere[1],
I vint o[2] la plus grant baniere[3];
Noblece de cuer et Richece,
Franchise, Pitié et Largece,
Hardemenz, Onours, Courtoisie,
Deliz[4], Simplece, Compaignie,
Seürté, Deduiz et Leece,
Joliveté[5], Beauté, Jonece,
Humilité et Pacience,
Bien-Celer, Contrainte-Astenence,
Qui Faus-Semblant o[6] li ameine.

Le dieu harangue ses troupes pour les exciter au combat. Déjà il a perdu Tibulle, dont la mort lui a causé beaucoup de peine; il a perdu Gallus, Catulle, Ovide; il faut à tout prix sauver Guillaume de Lorris, qui non seulement est un de ses plus loyaux serviteurs, mais encore doit commencer le Roman de la Rose, où seront enseignés tous les commandements d'Amour, et que Jean Clopinel, de Meun-sur-Loire, terminera plus tard (v. 10475-10714).

Tous les barons sont prêts à commencer le siège; ils se sont distribué les rôles : Faux-Semblant et Abstinence-Contrainte

1. C'est pour elle que Déduit a fait planter le jardin décrit par Guillaume de Lorris. — 2. Avec. — 3. Le plus grand nombre de guerriers. — 4. Joie. — 5. Gaité. — 6. Avec.

se chargent de Male-Bouche, Courtoisie et Largesse attaqueront la Vieille qui garde Bel-Accueil, Délit et Bien-Celer iront contre Honte, Hardiment et Sûreté contre Peur, Franchise et Pitié contre Danger. Mais ils voudraient avoir avec eux Vénus. Le dieu leur répond que Vénus est sa mère et qu'il n'a pas d'ordre à lui donner, il leur explique la différence qu'il y a entre son service et celui de la déesse. Ces explications établissent nettement la distinction que les poètes du moyen âge faisaient entre le sentiment inspiré par Vénus et le sentiment inspiré par Amour. Vénus est la déesse du plaisir des sens, son fils est le dieu de l'amour du cœur, la mère et le fils agissent souvent de concert, mais souvent aussi ils vont l'un sans l'autre.

Richesse ayant refusé de prendre part au siège, pour ne pas aider l'amant, qui n'est pas son ami, Amour jure de s'en venger en ruinant les riches qui tomberont dans ses lacs (v. 10715-10954). Il regrette de voir dans son armée Faux-Semblant, mais ses barons lui font comprendre qu'il est indispensable à la réussite de l'entreprise et le dieu l'agrée, à la condition toutefois qu'il dira qui il est et où il habite. Faux-Semblant hésite à répondre, car il craint la vengeance de ses compagnons, mais à l'injonction du dieu il parle. Il est fils de Barat et d'Hypocrisie ; il habite le monde et le cloître, mais surtout le monde.

Briefment je me vois osteler [1]
La ou je me cuit [2] mieuz celer [3],
S'est la celee plus seüre
Sous la plus simple vesteüre.
Religieus sont mout couvert,
Li seculier sont plus ouvert...
Religieus sont tuit [4] piteus [5],
Ja n'en verrez un despiteus [6],
Il n'ont cure d'orgueil ensivre [7],
Tuit se vuelent humblement vivre :
Avec teus [8] genz ja ne maindrai [9],
Et se j'i mains [10] je m'i feindrai...
Je mains avec les orgueilleus
Les veziez [11], les artilleus [12],
Qui mondaines onours convoitent
Et les granz besoignes esploitent [13],
Et vont traçant [14] les granz pitances,
Et pourchacent les acointances [15]
Des puissanz omes, et les sivent,
Et se font povre, et si se vivent
Des bons morceaus delicieus,
Et boivent les vins precieus,
Et la povreté vous preeschent
Et les grandes richesses peschent
As saines [16] et as traïneaus [17].
Par mon chief, il en istra [18] maus !
Ne sont religieus ne monde [19] ;
Il font un argument au monde,

1. Loger. — 2. Crois. — 3. Cacher. — 4. Tous. — 5. Compatissant. — 6. Méprisant. — 7. Suivre. — 8. Telles. — 9. Resterai. — 10. Reste. — 11. Rusés. — 12. Artificieux. — 13. Accomplissent. — 14. Poursuivant. — 15. Relations. — 16. Seines. — 17. Filets. — 18. Sortira. — 19. Purs.

Ou conclusion a honteuse :
Cist [1] a robe religieuse,
Donques est il religieus.
Cist [2] argumenz est trop fieus [3],
Il ne vaut pas un coutel troine [4];
La robe ne fait pas le moine.

D'ailleurs ce n'est pas à son costume qu'on pourra reconnaître Faux-Semblant :

Trop sai bien mes habiz changier,
Prendre l'un et l'autre estrangier [5].
Or [6] sui chevaliers, or sui moines,
Or sui prelaz, or sui chanoines,
Or sui clers, autre ore sui prestres,
Or sui desciples, or sui maistres,
Or chastelains, or forestiers.
Briefment je sui de touz mestiers.
Or sui princes, or resui pages,
Or sai parler trestouz langages,
Autre ore sui vieuz et chenuz,
Or resui jones devenuz;
Or sui Roberz, or sui Robins,
Or cordeliers, or jacobins...
Autre ore vest [7] robe de fame;
Or sui damoisele, or sui dame,
Autre ore sui religieuse,
Or sui rendue [8], or sui prieuse,
Or sui none, or sui abeesse,
Or sui novice, or sui professe,
Et vois [9] par toutes regions
Cerchant [10] toutes religions;
Mais de religion sans faille,
Je lais [11] le grain et prent la paille.
Pour genz embacler [12] i habit [13],
Je n'en quier [14] senz plus que l'habit...
(v. 10955-11262).

Cette première partie de la confession de Faux-Semblant n'est pas sans quelques contradictions, qu'on a laissées de côté dans cette analyse, parce qu'elles ne sont probablement pas de l'auteur et pourront disparaître dans une bonne édition du poème. La suite de cette confession est elle-même en contradiction avec la première partie. Après avoir annoncé qu'il se cache sous les costumes les plus variés, aussi bien laïques que religieux, Faux-Semblant tout à coup se trouve être un frère prêcheur, et alors, sous prétexte de raconter son existence, attaque avec violence son ordre en particulier et les ordres mendiants en général. Non seulement cette satire n'est pas amenée par ce qui précède, mais quelques vers plus haut, à la suite d'une allusion très vague aux « apôtres nouveaux », Faux-Semblant vient précisément de déclarer qu'il ne parlera pas d'eux davantage et ne s'occupera que des moyens de délivrer Bel-Accueil. Ce qui ne l'empêche pas de reproduire, en un millier de vers, les accusations que, quelques années auparavant, pour la défense de l'Université de Paris, Guillaume de Saint-Amour avait réunies contre les deux principaux ordres mendiants. Cette satire, que des

1. Celui-ci. — 2. Cet. — 3. Sans valeur. — 4. De troène. — 5. Écarter. — 6. Tantôt. — 7. Je vêts. — 8. Religieuse. — 9. Vais. — 10. Cherchant. — 11. Laisse. — 12. Tromper. — 13. J'y habite. — 14. Demande.

copistes ont supprimée, que d'autres recommandent de ne lire ni en présence des frères mendiants, trop vindicatifs, ni devant les laïques, qu'on pourrait induire en erreur, a toutes les apparences d'une addition intercalée par l'auteur dans son poème (v. 11263-12213).

Après la confession de Faux-Semblant, l'armée se divise en quatre groupes, qui vont respectivement assiéger les quatre portes du château. Faux-Semblant, en habits de jacobin, et Contrainte-Abstinence, en habits de béguine, se présentent à Male-Bouche en se donnant comme pèlerins, le sermonnent et lui persuadent qu'il a calomnié l'amant, qui ne songe nullement à Bel-Accueil. Male-Bouche convaincu s'agenouille pour confesser sa faute et Faux-Semblant l'étrangle. Les deux prétendus pèlerins entrent alors dans l'enceinte du château, suivis de Courtoisie et de Largesse. Ils y rencontrent la Vieille ; par paroles, dons et promesses, et par l'assurance que Male-Bouche est mort, ils obtiennent d'elle qu'elle portera à Bel-Accueil une couronne de fleurs nouvelles et un salut de la part de l'amant, et même qu'elle introduira celui-ci dans la tour. La Vieille va trouver Bel-Accueil et lui fait accepter les fleurs (v. 12214-12943) ; puis lui enseigne en un long discours tout ce que peut savoir une proxénète, instruite de son métier par les folies de sa jeunesse, l'expérience de son âge mûr et la lecture d'Ovide, tout ce que doit connaître une jeune courtisane pour tirer le plus grand profit de sa beauté, plaire aux hommes, les tromper et les « plumer » (v. 12944-14746).

Bel-Accueil refuse de suivre les mauvais conseils de son indigne surveillante, mais consent à voir le jeune homme, à condition qu'il ne lui demandera rien de messéant. Jalousie étant sortie de la ville, la Vieille introduit l'amant, qui, se méprenant sur les amabilités de Bel-Accueil, veut s'emparer de la rose. Danger et à sa suite Peur et Honte accourent, punissent Bel-Accueil et expulsent le jeune homme (v. 14747-15336).

Ici Jean de Meun ouvre une parenthèse pour demander à ses lecteurs, s'il a dit paroles

Semblant trop baudes [1] ou trop foles,

1. Gaillardes.

de lui pardonner,

> Que ce requeroit la matire;

et pour prier en particulier les lectrices, s'il a mal parlé des mœurs féminines, de ne pas lui en vouloir, car il ne l'a fait ni par colère, ni par haine, ni par envie, mais pour

> Que nous et vous de nous meïsmes
> Poïssons conoissance avoir.

D'ailleurs il n'a rien dit d'elles qu'il n'ait trouvé dans les auteurs anciens; à peine a-t-il ajouté quelques observations aux leurs,

> Si com font entre eus li poëte,
> Quant chascuns la matire traite.

Enfin, dans le chapitre où il a mis en scène Faux-Semblant, son intention n'a pas été

> De parler contre ome vivant
> Sainte religion sivant [1],
> Ne qui sa vie use en bone uevre,
> De quelque robe qu'il se cuevre.

Il a dirigé ses flèches contre les hypocrites seuls; si quelqu'un, qu'il ne visait pas, s'est placé volontairement devant son arc et a reçu le coup, tant pis pour lui. Du reste, ici encore il n'a rien dit

> Qui ne soit en escrit trouvé
> Et par esperiment prouvé,
> Ou par raison au moins prouvable...
> Et s'il i a nule parole
> Que sainte Eglise tiegne a fole,

il est prêt à en faire amende honorable (v. 15337-15504).

Après ces excuses, que l'auteur semble avoir ajoutées après coup, le récit reprend son cours. Franchise attaque Danger; elle est vaincue, mais Pitié met le vilain hors de combat; Honte vient à la rescousse et terrasse successivement Pitié et Délit; elle est mise en fuite à son tour par Bien-Celer; reste Peur, qui bat Bien-Celer, Hardement, et lutte corps à corps avec Sûreté. C'est alors que le dieu d'Amour, craignant une défaite, envoie Franchise et Doux-Regard chercher Vénus, l'ennemie jurée de Chasteté. Les messagers trouvent la déesse à Citéron, chassant

1. Suivant.

avec Adonis. Elle vient avec eux et jure en arrivant que jamais elle ne laissera Chasteté chez femme qui vive; elle fait jurer à son fils qu'il en fera autant chez les hommes (v. 15506-16092).

Cependant Nature était dans sa forge occupée à la continuation des espèces, luttant contre la mort, qui cherche à les faire disparaître en détruisant les individus. Art essaie d'imiter Nature, mais il ne peut que la contrefaire, car si naturelles que paraissent ses œuvres, il leur manque la vie, qu'il ne saura jamais leur donner. Ni en sculpture, en gravure ou en peinture, ni en alchimie, Art n'arrivera jamais aux mêmes résultats que Nature. L'artiste ne peut donner la vie, le mouvement, la sensation, la parole à ses créations. L'alchimiste ne peut changer les espèces, si préalablement il ne les décompose en leurs éléments primitifs; et s'il peut arriver à cette décomposition, il faut encore qu'il sache, dans le mélange des éléments, garder les proportions dont dérive la forme, qui établit entre les substances des différences spécifiques. Néanmoins il est certain que l'alchimie est un art véritable, à condition qu'on le pratique sagement; car, quoi qu'il en soit des espèces, les éléments qui les composent peuvent se combiner de mille façons, et par ces différentes combinaisons produire des espèces différentes. De même que de la fougère réduite en cendre on tire le verre, on pourrait transformer les métaux en les purifiant, tous étant composés des mêmes éléments diversement combinés :

Car d'argent vif fin or font naistre
Cil qui d'alchemie sont maistre,
Et pois [1] et coulour li ajoustent
Par choses qui gaires ne coustent (v. 16093-16450).

Tout en travaillant Nature pleurait en proie au remords. Près d'elle se tenait son chapelain Génius, qui toujours, au lieu de messe, lui rappelait

Les figures representables
De toutes choses corrompables,
Qu'il ot escrites en son livre.

Le remords de Nature est causé par l'homme, qui transgresse ses lois. Elle veut s'en confesser à son chapelain; celui-ci, avant

1. Poids.

d'entendre sa confession, lui conseille de garder son sang-froid, au lieu de s'emporter comme le font si souvent les femmes, et, à ce propos, il fait contre la plus perverse des créatures une longue satire (v. 16551-16908). Après ce sermon, dont il est difficile de voir les liens qui le rattachent à ce qui suit ou précède, Nature s'agenouille et commence sa confession. C'est l'exposé, en 2600 vers, des connaissances cosmogoniques, métaphysiques, astronomiques, physiques et autres de Jean de Meun. Nature termine en se plaignant de l'homme, qui, seul de tous les êtres créés, n'observe pas ses lois (v. 16909-19633). Génius l'absout, puis, sur son ordre, se rend à l'armée d'Amour, et là, revêtu de la chasuble et des insignes épiscopaux, il fait aux barons réunis un sermon d'environ douze cents vers, plus bizarre encore que prolixe, où s'entrecroisent les noms de Jupiter, de Dieu le Père, de Vénus, de la Vierge, des Parques, de Jésus, où le matérialisme le plus hardi se mêle au mysticisme le plus raffiné. L'orateur prêche contre la virginité et la sodomie, également contraires à la continuation de l'humanité et à la volonté de Dieu; il menace de l'enfer ceux qui n'observent pas les commandements de la nature et de l'amour, et promet aux autres le champ fleuri où les blanches brebis, conduites par Jésus, l'agneau né de la vierge, paissent en un jour sans fin une herbe incorruptible, dans un parc semblable au jardin de Déduit, mais infiniment plus beau. Son sermon terminé, Génius lance un anathème terrible contre ceux qui ne suivent pas les lois naturelles de l'amour (v. 19634-20869).

Encouragée par les paroles de Génius et conduite par Vénus, l'armée s'élance à l'assaut de la tour. On aperçoit par une archère une jeune fille, beaucoup plus belle que la statue de Pygmalion (v. 20870-21070), dont l'auteur ne manque pas de raconter l'histoire (v. 21071-21478). Vénus lance alors son brandon. Honte et Peur s'enfuient, et sur les instances de Courtoisie, de Franchise et de Pitié, Bel-Accueil accorde enfin la rose à l'amant (v. 21479-21611), et celui-ci la cueille (v. 21612-22046). C'est la fin du poème :

> Ainsi oi [1] la rose vermeille;
> A tant [2] fu jourz et je m'esveille (v. 21612-22046).

1. J'eus. — 2. Alors.

**Qualités et Défauts de la 2e partie du Roman de la Rose.** — Tel est le poème de Jean de Meun. C'est une œuvre extraordinaire, non seulement par l'incohérence de son plan, ou plutôt par son manque de plan, par l'entassement chaotique des sujets les plus divers, par l'analgame des éléments les plus hétérogènes; mais aussi par les connaissances de l'auteur, par son talent d'écrivain, par l'indépendance de ses idées.

Nous n'insisterons pas sur l'étrange désordre de la composition; l'analyse qu'on vient de lire en donne une idée suffisante.

On a pu juger aussi par quelques citations de la hardiesse avec laquelle Jean de Meun a développé ses théories révolutionnaires sur l'origine et la puissance des rois, les serviteurs et non les maîtres du peuple, qui pourra quand il le voudra leur refuser « ses aides » et les abandonner. Il ne manque pas une occasion d'étaler ses opinions sur les souverains, qu'il compare à des peintures,

> Qui plaisent cui ne s'en apresse [1],
> Mais de près la plaisance cesse:

sur les princes, dont

> ... li cors ne vaut une pome
> Outre le cors d'un charuier [2],
> Ou d'un clerc ou d'un escuier:

sur les gentilshommes,

> Si com li pueples les renome.

A ceux qui se figurent qu'ils

> Sont de meillour condition
> Par noblece de nation [3]
> Que cil qui les terres cultivent,
> Ou qui de lour labour se vivent,

il répond que

> .... nus [4] n'est gentis [5]
> S'il n'est as vertuz ententis,
> Ne n'est vilains fors par ses vices...
> Car gentillece de lignage
> N'est pas gentillece qui vaille.

1. Approche. — 2. Charretier. — 3. Naissance. — 4. Nul. — 5. Noble.

C'est avec la même audace qu'il attaque les Jacobins et les Franciscains, alors tout-puissants près des cours de France et de Rome; qu'il condamne les vœux monastiques et le célibat des prêtres; qu'il réprouve la virginité comme un crime contre nature; qu'il expose sur la première période de l'humanité des conceptions païennes et sur l'amour un communisme où l'Inquisition, dirigée par ses mortels ennemis, aurait pu relever plus d'une proposition digne du bûcher.

A côté de ces explosions d'ardeurs juvéniles on est tout surpris de trouver, sur les sujets les plus graves de la métaphysique, par exemple sur l'accord du libre arbitre avec la prescience divine, des dissertations dans lesquelles les plus doctes théologiens ne trouveraient rien à reprendre, ni pour l'orthodoxie, ni pour la maturité du raisonnement, ni pour la clarté de l'exposition.

Les connaissances de Jean de Meun sont étendues et variées. Il a sur le grand œuvre des idées nettes et sages; il connaît les ouvrages de Geber et de R. Bacon; il explique les phénomènes célestes d'après Aristote; il a étudié dans Alhacen les secrets de l'optique et connaît la théorie des miroirs simples, grossissants, ardents, magiques; il aborde même des problèmes très graves de pathologie mentale et ce qu'il dit de certains cas extraordinaires d'hallucinations, des extases, du somnanbulisme est très sensé. Il décrit ce qu'on appelle aujourd'hui le dédoublement de la personnalité, qu'il attribue à deux causes : le sommeil du sens commun et la frénésie. Il ne croit ni aux revenants, ni aux sorciers, ni à la réalisation des songes. Il raille les craintes superstitieuses qu'inspirent aux « genz foles » les étoiles filantes et les éclipses, et nie que les comètes puissent avoir la moindre influence sur la destinée des grands :

> Ne li prince ne sont pas digne
> Que li cors du ciel doignent[1] signe
> De lour mort plus que d'un povre ome.

Il a d'ailleurs une haute et juste idée de la science :

> Si ont[2] clerc plus grant avantage
> D'estre gentil[3], courtois et sage,
> Et la raison vous en dirai,
> Que n'ont li prince ne li roi,

1. Donnent. — 2. Ont de leur côté. — 3. Nobles.

Qui ne sevent[1] de letreüre[2];
Car li clers voit en escriture,
Avec les sciences prouvees,
Raisonables et demonstrees,
Touz maus dont l'on se doit retraire[3],
Et touz les biens que l'on puet faire.
Les choses voit du monde escrites,
Si com el sont faites et dites.
Il voit es anciens vies
De touz vilains les vilenies,
Et touz les faiz des courtois omes
Et des courtoisies les somes.
Briefment il voit escrit ou[4] livre
Quanque[5] l'on doit fouïr ou sivre;
Par quoi tuit[6] clerc, desciple ou [maistre,
Sont gentil ou le doivent estre;
Et sachiez cil[7] qui ne le sont,
C'est pour lour cuer que mauvais ont,
Qu'il en ont trop plus d'avantages
Que cil[8] qui court as cers ramages[9].
Si valent pis que nule gent
Clerc qui le cuer n'ont noble et gent...
Pour quoi, pour gentillece[10] avoir
Ont li clerc, ce pouez savoir,
Plus bel avantage et graignour[11]
Que n'ont li terrien seignour...

Jean de Meun était très familier avec la littérature latine; il avait lu tout ce qu'on pouvait en lire de son temps, c'est-à-dire, à peu d'exceptions près, ce qui nous en est parvenu. Non seulement il la connaissait, mais, mérite très rare à son époque, il la comprenait réellement, il en sentait les véritables qualités. Ses jugements sur les anciens sont toujours justes. Platon, dont il a étudié le Timée dans la traduction de Chalcidius, est le philosophe qui a le mieux parlé des dieux; Aristote est le génie universel; Virgile est le poète qui a connu le cœur féminin; Ovide celui qui a le mieux connu l'art de le tromper; c'est la finesse qui caractérise Horace.

Jean de Meun n'est pas seulement un savant et un lettré, c'est aussi un poète, le plus grand peut-être du XIIIe siècle. A ce point de vue il a été généralement méconnu, parce que d'autres faces plus étincelantes de son esprit ont absorbé l'attention des critiques qui se sont occupés de lui, et parce que les nombreux poèmes qu'il a insérés dans son roman y sont un peu perdus. C'est un morceau superbe que la page où il oppose l'insouciance, la joie de vivre du portefaix aux soucis continuels du banquier, qui ne se croit jamais assez riche, du marchand, qui « bée[12] a boivre toute Seine », de l'avocat et du médecin, qui « pour deniers sciences vendent », du théologien qui prêche pour acquérir

Onours ou graces ou richesses,

1. Savent. — 2. Littérature. — 3. Éloigner. — 4. Dans le. — 5. Tout ce que. — 6. Tous. — 7. Ceux. — 8. Celui. — 9. Qui ont une ramure. — 10. Noblesse. — 11. Plus grand. — 12. Aspire.

du riche, des « entasseurs »,

> Qui sont tuit [1] serf a lour deniers,
> Qu'il tienent clos en lour greniers.

Tout le monde connaît les portraits de Faux-Semblant et de la Vieille, ces deux ancêtres de Tartufe et de Macette. C'est à des ouvrages antérieurs, à ceux de Guillaume de Saint-Amour et d'Ovide que Jean de Meun a pris une partie des traits de ces deux personnages, mais il les a transformés, les a faits siens et les a combinés avec ceux que lui avaient fournis ses observations personnelles, pour en tirer des types bien supérieurs à ses modèles. Nous signalerons surtout, dans le discours de la Vieille, la peinture vigoureuse, exacte et entièrement originale de la passion qu'elle a éprouvée dans sa jeunesse pour le ribaud qui dépensait dans les tavernes les gains de la courtisane et payait ses faveurs de coups et d'injures. Le type moins connu du mari jaloux est également remarquable d'originalité et de verve.

Dans une note toute différente, nous signalerons encore, entre autres morceaux empreints d'une réelle poésie, une brillante description d'un orage, avec le retour du beau temps; le tableau « des berbiettes blanches »,

> Bestes debonaires et franches,
> Qui l'erbete broutent et paissent,
> Et les flouretes qui la naissent;

les comparaisons accumulées par l'auteur pour justifier ses attaques contre l'asservissement du mariage et la captivité du couvent, et qui représentent, en des miniatures ravissantes de grâce et de naturel, l'oisillon mis en cage, le poisson pris à la nasse, le jeune chat qui voit sa première souris, le poulain qui aperçoit une cavale. L'épisode de Vénus et Adonis; l'histoire de Pygmalion sont aussi deux idylles charmantes, qui soutiennent dignement la comparaison avec les pages d'Ovide dont elles sont imitées.

Ajoutons que personne au XIIIe siècle n'a manié la langue française comme Jean de Meun; que son style est le plus sou-

1. Tous.

vent au niveau des idées qu'il exprime, tantôt énergique, tantôt gracieux, mais toujours clair, élégant et très imagé; que sa versification est facile et que bon nombre de ses vers sont devenus proverbiaux.

A tant de qualités, il faut malheureusement opposer de graves défauts. Nous avons signalé déjà et expliqué le manque de plan du poème. Jean de Meun a mérité un reproche plus sévère par l'immoralité de certaines parties de son œuvre. Les conseils que l'ami donne à l'amant sur l'art de tromper les femmes; ceux de la Vieille à Bel-Accueil sur la manière de gruger les hommes sont d'une effronterie que rien ne surpasse, si ce n'est l'insolence des outrages que l'auteur déverse en toute occasion sur les femmes. Le plus souvent Jean de Meun voile l'indécence de sa pensée par des métaphores, mais ces métaphores sont généralement plus indécentes encore. En certain endroit même, non seulement il ne recule pas devant les mots les plus cyniques, mais il les recherche avec affectation. C'est une fanfaronnade. Il ne croit pas plus à la valeur du spirituel paradoxe par lequel il essaie de justifie ces expressions « baudes et folles » qu'il n'est convaincu de la perversité innée de la femme; et pas plus dans un cas que dans l'autre il ne semble disposé à suivre les conseils qu'il se plaît à donner.

Un autre défaut, dont Jean de Meun connaissait les inconvénients, contre lequel il met en garde les autres, et qu'il a su moins que personne éviter, c'est la prolixité. Il a beau répéter que

> Bon fait prolixité fouïr,

il s'attarde continuellement en des longueurs désespérantes, oubliant

> Que maintes fois cil qui preesche,
> Quant briefment ne se despeeche,
> En fait les auditours aler,
> Par trop prolixement parler.

**Succès du Roman de la Rose**. — Le Roman de la Rose eut un succès inouï; aucun ouvrage du moyen âge ne fut aussi souvent copié; le nombre des manuscrits qui nous en sont par-

venus n'est guère inférieur à deux cents; beaucoup sont écrits et ornés avec luxe. Détail piquant, ce poème, où la noblesse et la royauté sont si peu respectées, se trouvait, souvent à plusieurs exemplaires, dans la plupart des bibliothèques princières.

Son succès hors de France fut aussi très rapide; on en connaît de la fin du XIII[e] siècle ou du XIV[e] une traduction assez abrégée en vers flamands d'Heinric van Aken; une réduction en sonnets italiens, intitulée *il Fiore*, et une imitation, sans doute du même auteur, en vers rimant deux à deux, *il Detto d'Amore*; deux traductions en vers anglais, dont une, en partie perdue, est de Chaucer et l'autre, également fragmentaire, est anonyme. Pétrarque, sans voir dans le Roman de la Rose un chef-d'œuvre, le considérait néanmoins comme le plus grand poème de la France et en envoyait un exemplaire à Gui de Gonzague, seigneur de Mantoue.

Aux XIV[e] et XV[e] siècles, cette vogue ne cessa d'aller grandissant : en même temps que les copistes multipliaient les manuscrits du roman, les plus fameux tapissiers en reproduisaient les principales scènes.

> Les tapis n'estoient pas lais.
> Ou de la Rose li Romans,
> Pour lire aus amans clers et lais,
> Estoit escript de dyamans [1].

Jacques Dourdin en 1386, Pierre Beaumetz en 1387, Nicolas Bataille en 1393 livrent au duc de Bourgogne, Philippe le Hardi, de riches tapisseries « sur l'istoire du Roman de la Rose ». Des tapisseries flamandes du commencement du XVI[e] siècle représentent encore différentes scènes du poème.

A peine inventée, l'imprimerie s'en empara, et jusqu'en 1538 elle en publia une quarantaine d'éditions.

Dès 1290, un certain Gui de Mori avait remanié le roman, supprimant de nombreux vers, en ajoutant d'autres, mais sa version n'eut pas la moindre notoriété. En 1503, Jean Molinet le mit en prose, en le « moralisant », en donnant à l'allégorie de la rose et à tout le poème un sens mystique et chrétien. Cette

1. Dans le *Débat du Cœur et de l'Œil*, publié par Wright, *Reliquiae antiquae*, p. 315.

transformation ridicule fut plusieurs fois imprimée. En 1526, Clément Marot, qui appelait Guillaume de Lorris « notre Ennius » et voulait que « De Jean de Meun s'enfle le cours de Loire », occupa les loisirs forcés de sa prison en habillant à la moderne, suivant l'expression d'Étienne Pasquier, l'œuvre commune des deux poètes, pour la rendre plus accessible à ses contemporains. Son édition devint le modèle de toutes celles qui suivirent pendant la première moitié du XVIe siècle.

Les causes de ce succès sont diverses autant que les éléments dont le poème est composé. La première partie, avec ses charmantes descriptions, sa gracieuse allégorie de la rose, ses fines analyses, sa versification aisée, est une des compositions les plus agréables du moyen âge. Il est néanmoins incontestable que Guillaume de Lorris doit à Jean de Meun une grande part de sa célébrité. Dans la seconde partie, toutes les curiosités trouvaient satisfaction, les goûts les plus divers y étaient flattés. Jean amusait les uns par ses intarissables plaisanteries à l'égard des femmes; il flattait les passions des autres par ses hardiesses contre la royauté, la noblesse et les pouvoirs établis, par ses satires mordantes contre les ordres mendiants; ce qui attirait aussi le lecteur, c'était la riche encyclopédie, la collection précieuse de renseignements, d'anecdotes, de citations, de traits piquants. C'était une Somme. Encore au milieu du XVe siècle, un chanoine de Lisieux en faisait un répertoire alphabétique; au XVIe siècle, Marot le trouve « confict en bons incidens » et croit que si chacun le tient « au plus haut anglet de sa librairie », c'est « pour les bonnes sentences, propos et ditz naturelz et moraulx qui dedans sont mis et inserez ». Enfin, il y a un mérite que nul n'a contesté à Jean de Meun, auquel au contraire ses ennemis les plus acharnés ont tous rendu justice, c'est d'avoir mieux que personne écrit en français.

Il faut compter encore au nombre des facteurs qui ont le plus puissamment contribué au succès du poème les attaques dont il fut l'objet. Ces attaques ont commencé dès l'apparition du livre. Déjà dans son *Pèlerinage de la Vie humaine*, écrit entre 1330 et 1335, Guillaume de Digulleville, tout en lui empruntant son cadre, accuse le Roman de la Rose d'être uniquement inspiré par Luxure et traite Jean de Meun de plagiaire.

Ces attaques, souvent répétées, finirent par provoquer de vives ripostes. Au commencement du XV^e siècle, les adversaires et les partisans du Roman de la Rose se livrèrent un véritable combat littéraire. Le point de départ de cette querelle fut une discussion verbale entre Jean de Montreuil, prévôt de Lille, le premier en date des humanistes français, grand admirateur de Jean de Meun; Gerson, le grave chancelier de l'université de Paris, que l'immoralité et surtout l'impiété de la seconde partie du roman révoltaient; et Christine de Pisan, que le cynisme de Jean de Meun indignait et qui lui avait déjà aigrement reproché, dans son *Épître au dieu d'Amour*, ses diatribes contre les femmes. A la suite de cette discussion, Jean de Montreuil envoya, en 1400 ou 1401, à ses deux contradicteurs un traité, aujourd'hui perdu, dans lequel il justifiait le poète. Cette défense suscita un échange de factums et d'épîtres, en français et en latin, pour et contre Jean de Meun, entre Christine de Pisan et Gerson d'une part, et d'autre part Jean de Montreuil, son ami Gontier Col, secrétaire du roi, Pierre Col, chanoine de Paris et de Tournai, frère du précédent, et quelques autres lettrés. La pièce la plus importante du débat est la réponse du chancelier au traité de Jean de Montreuil. Elle est intitulée *Vision de Gerson* et parut en 1402. Écrite dans le cadre que le Roman de la Rose avait mis à la mode, c'est-à-dire sous forme d'un songe allégorique, elle est un violent réquisitoire contre Jean de Meun, à qui Gerson reproche d'avoir fait la guerre à Chasteté, attaqué le mariage, blâmé les jeunes gens qui entrent en religion, répandu des paroles luxurieuses, diffamé Raison en lui prêtant des expressions abominables, mêlé les ordures aux choses saintes, promis le paradis aux luxurieux, profané des noms sacrés en les appliquant à des objets honteux. « Il n'a pas fait moins de irrévérence à Dieu ainsi parler et entouillier [1] vilaines choses entre les paroles divines et consacrées que s'il eust getté le précieux corps Notre Seigneur entre les piés des poureeaux et sur un fiens [2]. Pensez quel outrage et quel hide [3] et quel horreur! » Au point de vue littéraire Gerson est aussi pour la seconde partie du roman un juge sévère; dans sa lettre à Pierre Col, il le traite

1. Mêler. — 2. Fumier. — 3. Hideur.

de *chaos*, de *Babilonica confusio*, de *broddium germanicum* [1]. Toutefois il reconnaît que l'auteur n'a pas son égal pour écrire la langue française : *in loquentia gallica non habet similem.* Gerson n'hésite pas à condamner l'ouvrage au feu ; il est même convaincu que l'auteur a plus fait que Judas pour mériter la damnation éternelle. Christine, tout en reconnaissant que dans le poème « il y a de bonnes choses et bien dittes sans faille », n'en conclut pas moins, elle aussi, que « mieulz lui affiert [2] ensevelissement de feu que couronne de lorier ».

Les défenseurs du roman sont aussi passionnés que ses adversaires. Gontier Col appelle Jean de Meun, « son vray maistre enseigneur familier, vray catholique, solennel maistre et docteur en sainte theologie, philosophe très parfont [3], excellent, sçachant tout ce qui à entendement humain est scible, duquel la gloire et renommée vit et vivra es ages advenir ». Son admiration pour lui est telle qu'il préférerait être son contemporain plutôt qu'empereur romain. Les lettres de Pierre Col sont plus enthousiastes encore. Cette « grant guerre » dura près de trois ans, et comme tous les débats du même genre, elle n'eut d'autre résultat que d'attirer davantage l'attention sur le livre attaqué et de lui amener de nouveaux lecteurs.

Jean de Meun ne cessa d'avoir des adversaires et des admirateurs plus ou moins convaincus, et son nom est glorifié ou vilipendé dans la plupart de ces poèmes insipides, pour ou contre les femmes, qui encombrent la littérature du xv^e et du commencement du xvi^e siècle.

Bien que de 1538 à 1735 aucune édition n'ait paru du Roman de la Rose, il n'a cependant jamais cessé d'être lu, et tous les critiques de cette époque qui en ont parlé le considèrent comme le meilleur produit de la poésie française avant le règne de François I^er. C'était un des poèmes préférés de Ronsard, qui regrettait de ne pas voir les érudits le « commenter » plutôt « que s'amuser à je ne sçay quelle grammaire latine qui a passé son temps ». Antoine Baïf en définit le sujet en un sonnet qu'il adresse à Charles IX. Étienne Pasquier aurait opposé volontiers Guillaume de Lorris et Jean de Meun, non seulement à Dante,

1. Brouet allemand. — 2. Convient. — 3. Profond.

comme le faisaient beaucoup de ses contemporains, mais « à tous les poètes d'Italie, soit que nous considérions, ou leurs mouelleuses sentences, ou leurs belles loquutions, encores que l'oeconomie générale ne se rapporte à ce que nous pratiquons aujourd'huy. Recherchez-vous la philosophie naturelle ou morale? elle ne leur défaut au besoin : voulez-vous quelques sages traits? les voulez-vous de follie? vous y en trouverez à suffisance; traits de folie toutesfois dont pourrez vous faire sages. Il n'est pas que quant il faut repasser sur la théologie, ils se monstrent n'y estre aprentifs. Et tel depuis eux a esté en grande vogue, lequel s'est enrichy de leurs plumes, sans en faire semblant. Aussi ont-ils conservé et leur œuvre et leur mémoire jusques à huy, au milieu d'une infinité d'autres, qui ont esté ensevelis avec les ans dedans le cercueil des ténèbres. » André Thevet a placé Jean de Meun dans sa galerie des Hommes illustres. Le père Bouhours lui donne le titre de père et inventeur de l'éloquence française.

En 1735, Lenglet du Fresnoy, pour qui Guillaume de Lorris était, non plus seulement « notre Ennius », mais « notre Homère », publia une édition nouvelle du Roman de la Rose. Deux ans après, Lantin de Damerey fit paraître, comme complément à cette édition, un volume d'études sur le poème. En 1798, on réimprima l'édition de Lenglet du Fresnoy avec le supplément de Lantin de Damerey. En 1814, Méon donna, d'après de bons manuscrits, un texte du poème plus correct que les précédents. Son édition, devenue rare, a été reproduite par Francisque Michel en 1865 et par Pierre Marteau — pseudonyme de J. Croissandeau — avec une traduction en vers (1878-1880). En 1839 avait paru une traduction en vers allemands, par H. Fährmann, de la première partie du Roman.

**Influence du Roman de la Rose**. — Le Roman de la Rose a exercé depuis le milieu du XIII^e siècle jusqu'au milieu du XVI^e une influence considérable sur la littérature française et sur les littératures étrangères qui se sont inspirées de la nôtre. Seul le grand mouvement littéraire auquel Ronsard et ses amis donnèrent une si vive impulsion parvint en France à arrêter cette action malheureuse. Mais comme celle des arbres qui ont eu le temps de plonger dans le sol de nombreuses et

profondes racines, son extirpation fut longue, et au XVIIe siècle encore son influence se manifeste sous différentes formes, notamment dans cette école dont Honoré d'Urfé et Mlle de Scudéry furent les coryphées.

La chronologie des œuvres du XIIIe siècle est encore trop insuffisamment établie, trop de poèmes de cette époque sont encore inédits ou à jamais perdus pour qu'il soit possible de préciser, dans l'état actuel de la science, quelle action Guillaume de Lorris et Jean de Meun ont exercée sur le développement de notre littérature. Il est cependant un fait qu'on peut désormais considérer comme incontestable, c'est qu'on a beaucoup exagéré le rôle funeste de ces deux poètes. On a souvent attribué à Guillaume de Lorris l'introduction dans la poésie française du songe, de l'allégorie, des personnifications. C'est une erreur facile à réfuter. Et d'abord il faut distinguer de l'allégorie une autre figure que d'ordinaire on confond abusivement avec elle, bien qu'elle en diffère essentiellement. C'est la métaphore prolongée. Non seulement les auteurs du Roman de la Rose n'ont pas introduit celle-ci dans la littérature française, car elle tient une très large place dans des poèmes antérieurs ou contemporains, mais encore ils ne sont en aucune façon responsables du néfaste succès qu'elle va avoir à la fin du XIIIe siècle et au XIVe, puisqu'on en trouve à peine quelques traces insignifiantes dans leur composition. Quant au songe, à l'allégorie proprement dite, aux personnifications, ils sont d'un usage fréquent dans la littérature antérieure, et Guillaume de Lorris en les prenant pour cadre de son poème n'a fait que se conformer au goût de son époque. Toutefois il est évident que sans le succès du Roman de la Rose ce goût n'aurait eu ni l'extension qu'il a reçue à partir de la fin du XIIIe siècle, ni son extraordinaire persistance.

Les autres éléments du Roman de la Rose qui ont agi sur la littérature des siècles suivants se présentent dans les mêmes conditions, c'est-à-dire que d'une part les auteurs du roman les ont trouvés dans le domaine public, et que, d'autre part, ils leur ont donné une forte impulsion. Ce sont, dans la première partie du poème, la préciosité, le cultisme de la femme, la didactique de l'amour courtois ; dans la seconde partie, les plaisanteries et les injures à l'adresse des femmes, et peut-être aussi l'affirma-

tion que les vertus personnelles et non celles des ancêtres sont les seuls titres de noblesse. Ces constatations montrent combien il est délicat, difficile, sinon impossible, de rechercher quelle influence le Roman de la Rose a exercée sur la littérature subséquente.

En effet, lorsqu'on examine attentivement les poèmes écrits dans le goût du Roman de la Rose et parus peu après lui, on ne peut la plupart du temps décider si les idées et le tour d'esprit communs à toutes ces compositions ont été empruntés au poème de Guillaume de Lorris et de Jean de Meun ou à d'autres œuvres du même genre. Et ces poèmes en ont souvent inspiré d'autres, qui à leur tour ont été imités, de sorte que leurs idées ont pu, en dehors du Roman de la Rose, se vulgariser et se transmettre de générations en générations. Baudoin de Condé, par exemple, pour ne citer que les trouvères chez qui l'on serait le plus tenté de voir l'influence de Guillaume de Lorris, a exposé, sous une forme allégorique, « Les maus d'Amours et le contraire », dans la *Prison d'Amours*, le *Conte d'Amours*, le *Dit de la Rose*. Mais, bien que l'inspiration de Baudoin soit semblable à celle de Guillaume, rien dans les poésies qui viennent d'être citées ne paraît emprunté au Roman de la Rose plutôt qu'à d'autres poèmes du même genre. Le fils de Baudoin, Jean de Condé, lui aussi, n'a de commun avec Guillaume que des banalités qu'il a pu trouver partout ailleurs aussi bien que dans le Roman de la Rose. C'est dans sa *Messe des Oiseaux* qu'on verrait le plus volontiers l'influence de Guillaume de Lorris. Par une nuit de mai, l'auteur songe qu'il se trouve dans la campagne au lever de l'aurore. Là il assiste à une messe chantée par les oiseaux en présence de Vénus. Sur l'ordre de la déesse, le perroquet y prêche sur les vertus nécessaires en amour : Obédience, Patience, Loyauté, Espérance. La messe fut suivie d'un dîner sur l'herbe : le premier mets fut Regard, le second, Doux-Rire; l'entremets se composait de soupirs et de plaintes, et ainsi de suite. A la fin du banquet une discussion s'éleva entre les chanoinesses et les nonnes cisterciennes, les premières reprochant aux secondes de leur prendre leurs amants. Après un débat où de nombreuses questions furent traitées, Vénus décida que chanoinesses et nonnains devaient comme par le passé aimer et se faire aimer.

— Ce n'est pas le Roman de la Rose qui a inspiré ce poème; ce sont le *Fableau du Dieu d'Amours*, ou celui de *Vénus la déesse d'Amours*, et les débats qui dérivent de l'*Altercatio Phyllidis et Floræ.* Un autre poème du même auteur rappelle le chapitre de Jean de Meun sur Faux-Semblant, c'est le *Dit d'Ypocrisie des Jacobins*, mais il est précisément écrit — et c'est le seul parmi les nombreuses poésies de Jean de Condé — dans un mètre très particulier, affectionné de Rutebeuf, qui a, lui aussi, souvent attaqué les Jacobins et a écrit notamment contre eux, dans ce même rythme, le *Dit d'Ypocrisie*. Une accusation, il est vrai, de Jean de Condé, qui ne se rencontre dans aucun poème de Rutebeuf se trouve déjà dans le Roman de la Rose, exprimé dans les mêmes termes. Faux-Semblant avait dit :

> Je m'entremet de couretages,
> Je fais pais, je joing mariages.

Jean de Condé répète :

> De maint markié sont couratier;
> Encor plus il sont curatier
> Des mariages.

Mais ce rapprochement est sans importance, étant donné le grand nombre des écrits en vers ou en prose, en latin ou en français, du XIII^e^ et du XIV^e^ siècle, qui reproduisent les mêmes accusations contre les ordres mendiants. Plus encore que Jean de Condé, son compatriote et contemporain Watriquet de Couvin fait penser à Guillaume de Lorris. Dans sa *Fontaine d'Amours*, les descriptions du printemps, du verger, de la fontaine, les allégories, les personnifications rappellent inévitablement la première partie du Roman de la Rose. Guillaume de Lorris avait déjà décrit la Fontaine d'Amour, mais en nous prévenant qu'avant lui de nombreux auteurs en avaient parlé en français et en latin. Les ouvrages de ces auteurs semblent aujourd'hui perdus, mais ils ne l'étaient pas du temps de Watriquet. Ajoutons encore que Watriquet pour son poème a beaucoup emprunté à la *Messe des Oiseaux* de Jean de Condé.

Le but de ces rapprochements n'est pas d'établir que Baudoin de Condé, son fils Jean et Watriquet de Couvin ont ignoré le

Roman de la Rose. On verra plus loin, au contraire, que la première partie tout au moins a été connue de l'un d'eux, et il est probable, étant donné son succès, qu'elle a été également connue des autres. Ce qu'on a voulu montrer, c'est que, même si le Roman de la Rose n'avait jamais existé, leurs poèmes n'en auraient pas moins pu être ce qu'ils sont.

On peut aller plus loin et étendre cette conclusion même aux poèmes qui contiennent des allusions ou des emprunts évidents au Roman de la Rose. La *Voie de Paradis* de Rutebeuf, écrite après l'année 1261, est dans ce cas. C'est, comme le poème de Guillaume de Lorris, un songe allégorique, avec description du printemps et portraits de vices personnifiés. Rutebeuf a pu prendre l'idée de ces portraits dans la première partie du Roman de la Rose; il y a pris certainement des traits, des vers même pour son début. Malgré ces emprunts, il est certain que son modèle a été la *Voie de Paradis* de Raoul de Houdan, et lors même que Guillaume de Lorris n'aurait jamais écrit son poème, celui de Rutebeuf n'en existerait pas moins, avec un songe allégorique pour cadre, une description du printemps et des personnifications.

Rutebeuf et Jean de Meun ont aussi des ressemblances frappantes, surtout dans les passages où ils attaquent les Jacobins et les Franciscains, plaisantent les béguines, défendent Guillaume de Saint-Amour, parlent de l'Évangile éternel. Mais la date de leurs œuvres n'est pas assez exactement fixée pour qu'on sache lequel des deux auteurs a pu imiter l'autre. D'ailleurs ils étaient contemporains, habitaient la même ville et prenaient part aux mêmes luttes de l'Université contre les ordres mendiants, luttes où les mêmes accusations étaient répétées sous toutes les formes. Ils ont pu, sans se rien devoir l'un à l'autre, puiser à des sources communes.

Baudoin de Condé, dont il a été déjà parlé précédemment, a reproduit des expressions, des vers même de Guillaume de Lorris, au début de sa *Voie de Paradis*. Malgré cela le modèle qu'il a suivi est la *Voie de Paradis* de Rutebeuf, à qui il a pris aussi des expressions textuelles, et il ne doit au Roman de la Rose que quelques traits insignifiants de sa description du printemps.

Les plus anciennes mentions du Roman de la Rose qu'on ait relevées jusqu'ici se trouvent dans la *Panthère d'Amours*, de Nicole de Margival, écrite vers 1295, et dans la *Cour d'Amours*, de Mahieu Le Porier, à peu près de la même époque. Nicole de Margival renvoie au Roman de la Rose les lecteurs qui voudront apprendre à fond l'art d'aimer, et Mahieu Le Porier reproche à Jean de Meun d'avoir médit des femmes. Ces deux auteurs ont dû subir l'influence du roman, mais ils ont eu en même temps d'autres modèles. Nicole de Margival cite un poème allégorique aujourd'hui perdu, ayant aussi l'amour pour sujet, le *Dit de l'Annelet*, de Jean l'Espicier; il mentionne encore le livre d'André Le Chapelain, qu'il a connu par la traduction de Drouart La Vache. S'il n'avait pas cité ces deux ouvrages, c'est évidemment à Guillaume de Lorris qu'on aurait sans hésitation attribué ce qu'il dit de l'amour.

C'est donc avec beaucoup de réserve et de circonspection qu'il faut apprécier l'influence du Roman de la Rose sur notre poésie, en laissant de côté toute idée préconçue, en oubliant les préjugés auxquels les précis et les manuels ont fini par donner force de vérités démontrées, et qui remontent à l'époque où l'on ne connaissait guère des auteurs du XIIIe siècle que Guillaume de Lorris et Jean de Meun; en se souvenant au contraire que Guillaume n'a pas créé le genre dont son poème est le plus brillant produit. Cette influence est réelle, incontestable; mais ce n'est pas celle d'un novateur qui change les habitudes de l'esprit, qui révolutionne un art en y apportant des procédés nouveaux; c'est celle d'un esprit supérieur qui donne à un genre la consécration de son talent et de son autorité; celle d'un maître brillant qui attire à l'école dont il fait partie de nombreux disciples, qui communique aux doctrines de cette école la longévité de ses travaux personnels.

Cette influence fut malheureuse. L'art des allégories et des personnifications est faux et dangereux, parce que, comme l'a justement remarqué M. Gaston Paris, « il dispense d'observation réelle et de sentiment vrai ». Si Guillaume de Lorris avait assez de talent pour éviter, au moins en partie, les inconvénients de ce système, il n'en fut pas de même de ses imitateurs. Les personnifications qui dans le Roman de la Rose ont une vie

propre, pensent et agissent comme des êtres réels, sont, dans les autres poésies du même genre, des marionnettes sans âme et sans voix, dont les membres n'obéissent qu'à des impulsions mécaniques; dans le Roman de la Rose les sentiments que ces personnifications représentent sont personnels aux deux amants, ils expriment leurs différents états d'âme; dans les autres œuvres ils n'appartiennent à personne; ils se manifestent toujours les mêmes, sans nuance; ils ne représentent « que de froides combinaisons de l'esprit, sans une parcelle de vérité ni de passion ».

Quant aux autres défauts qu'on reproche également au Roman de la Rose d'avoir introduits ou entretenus dans la littérature du moyen âge, tels que la casuistique de l'amour, la préciosité de l'esprit substituée au sentiment vrai, le cultisme de la femme, tout ce qui constitue, en un mot, l'amour courtois, il est certain qu'ils ont aussi profité de la popularité du Roman, mais dans une proportion moindre, car Guillaume de Lorris et Jean de Meun en partagent la responsabilité non seulement avec les poètes qui ont en même temps qu'eux contribué à la vogue du songe, de l'allégorie et des personnifications, mais aussi et surtout avec les poètes lyriques. Ceux-ci sont les vrais coupables, comme on l'a vu dans le chapitre qui leur a été consacré.

En somme on a beaucoup exagéré l'influence pernicieuse du Roman de la Rose sur la poésie du moyen âge. On est allé jusqu'à dire qu'il avait fait perdre à la littérature française près de deux siècles et peut-être vingt poètes. Cette affirmation n'est pas soutenable. Un véritable poète aurait bien su s'affranchir des prétendues entraves de la mode. Elles n'ont point embarrassé Villon, qui n'était pourtant pas un homme de génie, et Dante a prouvé que dans le cadre d'un songe allégorique on pouvait enfermer un chef-d'œuvre.

## BIBLIOGRAPHIE

*Histoire littéraire de la France*, t. XXIII, p. 1-61, t. XXVIII, p. 391-439. — **G. Paris**, *La littérature française au moyen âge*, 2e éd., §§ 111-115. — **E. Langlois**, *Origines et sources du Roman de la Rose*, Paris, 1890, in-8. — *Le Roman de la Rose*, nouvelle édition, publié par **M. Méon**, Paris, 1814. 4 vol. in-8. — *Le Roman de la Rose*, nouvelle édition, publié par **Francisque**

**Michel**, Paris, 1864, 2 vol. in-12. — *Le Roman de la Rose*, éd. accompagnée d'une traduction en vers, publiée par **Pierre Marteau**, Orléans, 1878-1880. 5 vol. in-16. — **E. Pasquier**. *Les Recherches de la France*, VII, III. — **A. Piaget**, *Martin Le Franc, prévôt de Lausanne, passim*, Lausanne, 1888, in-16. — **Lanson**, *Un poète naturaliste au XIII^e siècle* (*Revue politique et littéraire*, 1894, p. 35). — **A. Piaget**, *Chronologie des Épîtres sur le Roman de la Rose* (p. 113-120 des *Études romanes dédiées à Gaston Paris*, Paris, 1891, in-8). — **J. Quicherat**, *Jean de Meung et sa maison à Paris* (*Bib. de l'Ecole des Chartes*, t. XLI, 1880, p. 45 et suiv.). — *Li Romanz de la Rose*, première partie, publié par le D^r **Püschel** (*Abdruck aus dem Programm des Friedrichst. Gymnasiums zu Berlin*, Berlin, 1872, in-4). — **D'Ancona**, *Varietà storiche e letterarie*, II, p. 1-31, Milan, 1885. — **J. Morpurgo**, *Detto d'Amore, antiche rime imitate dal Roman de la Rose*, Bologne, 1888, in-8. (Ext. du *Propugnatore*, nouv. série, t. I.) — **Max Kaluza**, *Chaucer und der Rosenroman*, Berlin, 1893, in-8. — *Das Gedicht von der Rose, aus dem Alt-Französischen des Guillaume de Lorris, übertragen von Heinrich Fährmann, mit einem Vorwort eingeführt von L. H. von der Hagen*, Berlin, 1839, in-16. — **J. Guiffrey**, *Histoire de la Tapisserie depuis le moyen âge jusqu'à nos jours, passim*, Tours, 1886, in-8. — La publication de **M. Fritz Heinrich**, *Ueber den Stil von Guillaume de Lorris und Jean de Meung* (*Ausgaben und Abhandlungen aus dem Gebiete der romanischen Philologie*, XXIX, Marburg, 1885), ne signifie rien; pas plus que l'étude de **M. Franz Max Auler** sur la langue de Guillaume de Lorris et de Jean de Meun dans : *Der Dialect der Provinzen Orléanais und Perche im 13 Ihdt.* Inaugural-Dissertation. Bonn, 1888, in-8.

# CHAPITRE IV

## LITTÉRATURE DIDACTIQUE[1]

Dans son traité si intéressant du *De vulgari eloquio*, Dante reconnaît que la France l'emporte sur les nations voisines non seulement par ses chansons de geste et ses romans de la Table Ronde, mais aussi par sa littérature didactique. Il aurait pu ajouter que si la littérature française est riche en « enseignements » de tous genres, scientifiques et moraux, ni les uns ni les autres ne sont, à proprement parler, originaux. Ce sont, le plus souvent, des traductions d'ouvrages latins et des compilations mal ordonnées faites par des clercs à l'usage des laïques, ou bien des exposés toujours les mêmes de la morale chrétienne, plus ou moins éloquents, plus ou moins religieux, plus ou moins satiriques, généralement sans logique serrée ni enchaînement rigoureux.

Le fond de la littérature morale et religieuse, moins intéressante pour nous que la littérature proprement didactique et scientifique, est presque toujours banal. Les poètes ont beau se vanter de dire de « bons mots nouveaux », ou bien une « chosete qui est novelete », ou bien encore un « conte » qu'ils ont appris « novelement », ils se copient invariablement les uns les autres, avec les mêmes allégories et les mêmes personnifications des vices et des vertus. Rares sont les poètes qui ont assez de talent et d'originalité pour renouveler un sujet et le marquer d'un cachet particulier. Il en est, cependant, quel-

1. Par M. Arthur Piaget, professeur à la Faculté des Lettres de Neuchâtel.

ques-uns. Et tel *Poème moral*, tel *Débat du corps et de l'âme* mériteraient, pour plusieurs raisons, d'occuper dans l'histoire littéraire la place de certains longs poèmes, d'immense dimension et d'immense ennui. Les poètes moralistes sont des clercs ou des laïques convertis, qui avaient généralement commencé par écrire des fabliaux et des romans « de vaine matière » ; ils font presque tous allusion à la « fole vie » de leur jeunesse. Guillaume le Clerc de Normandie, par exemple, avant d'écrire son *Besant*, avait composé des vers profanes :

Guillame, uns clers qui fu normanz,
Qui versefia en romanz,
Fablels e contes soleit dire [1]
En fole e en vaine matire.
Pecha sovent : Deus li pardont!
Mult ama les desliz del mond.

Le clerc de Voudai fait la même confession :

Je vous ai mains mos fabloiez,
Diz et contez et rimoiez,
Mais or m'en vueil du tout retrere.
J'ai esté lonc tems desvoiez
Or si doi estre toz proiez
Del mal lessier et du bien fere.

L'auteur anonyme des *Vers de la mort*, « vieux, frailles et kenus », avait été un grand pécheur, et il s'en accuse :

Lonc tans ai au mal entendu,
Folement le mien despendu.
Or voi que viellune m'assaut
Sans nul repos, son arc tendu...

On peut faire la même remarque à propos de Guichard de Beaulieu ou de Beaujeu, d'Étienne de Fougères, de Guiot de Provins, d'Hugues de Berzé, de Jean de Douai, de l'auteur des *Vers du monde*, de Rutebeuf, de Jean de Meun, de Jean de Journi, etc. Il ne semble pas que ces moralistes aient été bien écoutés. Ils avaient, de même que les prédicateurs, de puissants rivaux dans les jongleurs. Ils se plaignent presque tous, avec une certaine amertume, du public qui préfère apprendre

Comment Rolans ala joster
A Olivier son compagnon,

1. Avait l'habitude de dire.

Qu'il ne feroit la passion
Que Dieus soffrit a grant ahan [1]
Por le peché d'Eve et d'Adan.

Gervaise, l'auteur d'un *Bestiaire*, fait entendre les mêmes plaintes. Les jongleurs, dit-il, « qui toz jors mentent », sont recherchés et honorés partout, jusqu'à la cour; on leur fait de beaux présents pour qu'ils veuillent bien débiter leurs mensonges; mais si quelqu'un s'avisait de « parler de desvinité », chacun le fuirait; il devrait payer lui-même des gens « por soi faire escouter ». — Qu'on ne s'étonne pas de trouver ces plaintes sous la plume d'auteurs qui traitent de sujets scientifiques. La science, au moyen âge, sert à un but d'édification : elle est « moralisée ». Les hommes du moyen âge tiraient des leçons de morale des choses les plus étrangères à la morale, de la nature tout entière : ils étaient convaincus, avec Pierre, l'auteur d'un *Bestiaire*, que « toute la creature que Dieu crea en terre, crea il pour home et pour prendre essample de creance et de foi en elle ». Cette étrange conception, qu'on trouve déjà à l'époque alexandrine et que les Pères de l'Église ont transmise au moyen âge, tire probablement son origine de deux versets, dont on a forcé le sens, du Livre de Job : *Nimirum interroga jumenta, et docebunt te, et volatilia cœli et indicabunt tibi. Loquere terrae et respondebit tibi, et narrabunt pisces maris.* (Job, XII, 7, 8.) C'est du moins à ce passage du Livre de Job que le frère mineur Nicole Bozon s'en réfère dans le prologue de ses *Contes moralisés*. On peut dire que la manie de la moralisation à outrance s'était emparée du moyen âge; on moralisait tout : la zoologie, la minéralogie, le comput, la chasse, le jeu d'échecs, la grammaire. On a même tiré des leçons de morale de l'alphabet, dans une petite pièce intitulée : *La senefiance de l'ABC*. Chaque lettre a une « senefiance » : la lettre A, par exemple, qu'on ne peut prononcer que bouche ouverte, représente les prélats, avares et avides, que rien ne peut rassasier :

A veut toz tans c'om la bouche œvre;
Tuit prelat beent [2] a ceste œvre,
De ce ne sont mie a aprendre,
Que tout adès beent a prendre.

1. Avec grande peine et souffrance. — 2. Baient, c'est-à-dire désirent vivement.

On apportait le même esprit dans l'interprétation des auteurs de l'antiquité. On a, au moyen âge, les Ovide moralisé, les Végèce moralisé, etc. Pétrarque lui-même, qu'on a appelé le premier homme moderne, expliquait allégoriquement l'Énéide et se livrait à un travail de moralisation sur les églogues de Virgile. N'oublions pas que cette théorie de l'allégorie dans l'épopée a pris naissance longtemps avant le moyen âge et a vécu longtemps après. Au XVII[e] siècle encore, Chapelain, dans la préface de sa *Pucelle*, voyait dans Charles VII la volonté humaine et dans Jeanne d'Arc la grâce divine. La partie proprement scientifique de ces traités moralisés, comme on peut s'y attendre, est dépourvue de toute vérité : les hommes du moyen âge étaient de grands enfants, crédules et naïfs, qui dans l'histoire préféraient les anecdotes, dans les sermons les *exemples* et dans la science le fantastique et le merveilleux. Des hommes qui voyaient Dieu et le diable partout ne pouvaient avoir ni l'esprit critique, ni le don d'observation : leurs astronomes sont des astrologues, leurs chimistes des alchimistes, leurs mathématiciens des sorciers. Toute la science est entre les mains des clercs, même la médecine. Il y a cependant quelques essais d'émancipation : les ouvrages purement scientifiques, dégagés de la théologie, commencent à apparaître : tel, par exemple, l'ouvrage mis sous le nom de maître Alebrand, qui traite soi-disant d'hygiène féminine et qui n'offre qu'un médiocre intérêt. Le traité de chirurgie d'Henri de Mondeville, l'un des chirurgiens du roi Philippe le Bel, est plus original : l'auteur a fait preuve, dit Littré « d'indépendance, d'expérience, de jugement et de lecture ». Les ouvrages purement descriptifs ou simplement plaisants, assez nombreux, n'intéressent guère que l'archéologue : on possède quelques traités sur la chasse, la guerre, les tournois; quelques petits poèmes ou *dits* sur diverses professions (des boulangers, taverniers, laboureurs, etc.), des énumérations d'ustensiles, de marchandises, d'objets familiers; d'autres dits sur les rues, les « crieries », les moutiers de Paris, etc.

**Philippe de Thaon.** — Les plus anciens ouvrages scientifico-moraux ont pour auteur Philippe de Thaon qui écrivait en Angleterre dans le premier tiers du XII[e] siècle. Ses deux traités,

le *Comput* et le *Bestiaire*, quand on les lit pour la première fois, font une impression qu'on n'oublie pas; ces petits vers de six syllabes, qui se suivent péniblement rimés et parfois obscurs, ce calendrier étrange, ces animaux fantastiques, ces moralisations peu congruentes, nous révèlent des hommes à la fois naïfs et singulièrement compliqués.

Le traité sur le *Comput*, ou, comme dit l'auteur lui-même, le « sermun » sur le *Comput*, est un manuel destiné aux clercs. Philippe de Thaon nous apprend que l'ignorance et la paresse d'un grand nombre de prêtres rendaient indispensable la composition de ce livre : il eût même fallu l'écrire beaucoup plus tôt. On dira peut-être, remarque Philippe, que je me suis donné beaucoup de peine pour rien, les prêtres n'ayant pas besoin d'un comput écrit puisque l'usage les guide et les guidera toujours. Philippe juge inutile de répondre aux ignorants qui raisonnent de la sorte; il se contente d'écrire à leur adresse ce vers dédaigneux :

Mei ne chalt [1] que fols die.

D'après Bède et Jean de Garlande, il traite de toutes les questions relatives au calendrier ecclésiastique : du temps en général, du jour et de la nuit, de la semaine et des mois, des nones, des ides et des calendes, des douze signes du Zodiaque, des années ordinaires et bissextiles, des lunaisons, des éclipses de soleil et de lune, de l'épacte, des équinoxes, des solstices, des jeûnes, des rogations, de l'avent, etc. Philippe de Thaon trouve moyen de tirer des leçons de morale de chacun de ces arides sujets. Il est vrai qu'il ne se met pas en grands frais d'imagination et que ses moralisations sont peu variées : il voit Dieu le Père, ou « le fils sainte Marie » ou bien encore le Saint-Esprit dans toutes les questions qu'il traite, dans les noms des mois comme dans les douze signes du zodiaque. Ainsi, pour lui, et sans doute aussi pour les clercs qui consultaient son « sermun », le mois d'août vient du latin *gustus* : or, comme Dieu est « pur gustement », il est manifeste qu'août signifie Dieu. Septembre, en latin *septimus imber*, veut dire proprement « la setme pluie », c'est-à-dire les sept dons du

1. Il ne me chaut.

Saint-Esprit. Savez-vous pourquoi janvier signifie « le fil sainte Marie »? Janvier est le commencement ou le *portier* de l'année; Dieu est le commencement de toutes choses; donc « Dieu jenvier apelum ». Février, c'est *curator febrium* :

E fevriers, en verté,
Bien signefiet Dé.
C'est en latin sermun
*Curator febrium*;
En franceise raisun
*Curefievre* at num.
De tuz mals en verté,
Nus curat Damnes Dé;
Et pur ceste achaisun [1]
Deu fevrier apelum.

Philippe de Thaon rattache de même juin à *ajustaison*, juillet à *justice*, mai à *esmaiement*, mars à *martir*, etc. Notre naïf « cumpotistien » se permet de temps en temps quelques digressions, que les rubriques du manuscrit appellent *redargutio*, *exhortatio, reprehensio*, contre les ignorants, les envieux ou les Juifs. Il a, par exemple, une *reprehensio contra Judaeos*, qui expliquaient par une simple éclipse l'obscurcissement du soleil lors de la mort de Jésus-Christ.

**Bestiaires.** — Le *Comput* tout entier est en vers de six syllabes, rimant deux par deux. Philippe de Thaon a employé le même genre de vers dans la première moitié de son autre ouvrage, intitulé le *Bestiaire*. Mais ce petit vers se prêtait peu sans doute à un aussi grave sujet : la nécessité de trouver des rimes si rapprochées, l'obligation de raccourcir ou de couper les phrases, amenèrent Philippe, au milieu du *Bestiaire*, à changer de mètre, et lui firent adopter le vers, un peu plus long, de huit syllabes :

Or voil jo mun metre muer
Pur ma raisun mielz ordener.

Dès les premiers vers, Philippe de Thaon nous apprend que son *Bestiaire* est « extrait de grammaire », c'est-à-dire traduit du latin :

Philippe de Taun
En franceise raisun
Ad estrait Bestiaire,
Un livere de gramaire.

1. Cause.

Il le dédie à la reine d'Angleterre, Aèlis de Louvain, qui avait épousé Henri I^er^ en 1121. Ce traité de zoologie symbolique commence par la description du roi des animaux. Le lion, qui a le col énorme et le reste du corps plus petit et plus faible, représente « Jhesu le filz Marie ». Le train de devant, en effet, « gros et quarré », est l'image de la divinité de Jésus-Christ; le train de derrière « de mult gredle manere », c'est l'humanité de Jésus-Christ. La queue représente la justice de Dieu. Au texte du *Bestiaire* étaient jointes des illustrations destinées à en rendre la lecture plus intéressante et plus claire : texte et miniatures étaient étroitement liés entre eux. On voyait, par exemple, un lion dévorant un âne, image des Juifs :

Et par l'asne entendum
Judeus par grant raisun.

Après le lion, Philippe de Thaon décrit le *monosceros* ou l'unicorne, qui a la forme d'un bouc et qui, comme son nom l'indique, n'a qu'une seule corne au milieu du front. Les chasseurs ne peuvent s'en emparer que par la ruse : ils placent une jeune fille sur le passage de cet animal sauvage :

La met une pucele
Hors de sein sa mamele
Et par odurement
Monosceros la sent.

Dès qu'il aperçoit la jeune fille, le monosceros, aussitôt apprivoisé, se laisse prendre par les chasseurs, sans opposer la moindre résistance. L'unicorne c'est Dieu; la pucelle est sainte Marie, la mamelle est sainte Église.

Dans le plus grand nombre des animaux qu'il décrit, Philippe de Thaon voit Dieu ou le diable. Le crocodile, par exemple, est le diable : sa gueule ouverte est l'image de l'enfer :

Cocodrille signefie
Diable en ceste vie.
Quant buche uverte dort,
Dunc mustre [1] enfern e mort.

L'allégorie de la « seraine » est très belle. La sirène qui a la « faiture » d'une femme, les pieds d'un faucon, la queue d'un

1. Montre.

poisson, pleure par le beau temps, mais chante dans la tempête : les nautoniers l'entendent et mettent tout en oubli. Les sirènes représentent les richesses d'ici-bas; la mer est ce monde; la nef, c'est le corps de l'homme, le nautonier c'est l'âme. Comme le chant des sirènes enchante le nautonier dans la nef et le fait périr, de même les richesses pervertissent l'âme dans le corps, la font « en peché dormir », et la conduisent à sa perte éternelle. Les sirènes saisissent les nautoniers avec leurs griffes de faucon; de même les richesses s'emparent du cœur de l'homme et ne le lâchent plus. L'homme riche opprime les pauvres; il est la cause de tueries et de ruines; c'est ce que Philippe de Thaon appelle chanter dans la tempête. Mais quand l'homme riche méprise les trésors mortels et les répand au nom de Dieu, alors la richesse « pleure », comme la sirène pleure et se lamente « en bel tens ».

Le hérisson, à l'époque des vendanges, se rend à la vigne, se roule « rond comme pelote » sur les raisins qui restent embrochés à ses piquets, et se hâte de les porter à ses petits. La vigne c'est l'homme, la grappe c'est l'âme, le hérisson c'est le diable.

Citons encore la belle allégorie du pélican, qui pour ressusciter ses petits s'ouvre la poitrine et les ranime avec son propre sang :

Cest oisel signefie
Le fiz sancte Marie
E nus si oisel sumes
En faiture de humes.
Si sumes relevé
De mort resuscité
Par le sanc precius
Que Dés laissat pur nus.

L'ouvrage de Philippe de Thaon n'est pas seulement un *bestiaire* et un *volucraire*, c'est aussi un *herbier* ou *plantaire*. On n'y trouve décrite, il est vrai, qu'une seule plante, d'après Isidore de Séville : la mandragore. C'est une plante qui a deux racines, dont l'une a la forme d'un homme et l'autre d'une femme. Pour la cueillir, il faut, avec beaucoup de précautions, y attacher un chien, le laisser jeûner trois jours, puis de loin l'appeler en lui montrant du pain; le chien tire

et arrache la racine; celle-ci pousse un cri et l'animal tombe foudroyé. Malheur à l'homme qui entend le cri de la mandragore : il meurt aussitôt. Cette racine a de grandes vertus médicales : elle guérit de toutes les maladies,

> Fors seulement de mort
> Ou il n'a nul ressort.

L'ouvrage de Philippe de Thaon comprend également un *lapidaire*, c'est-à-dire une description de pierres précieuses, dont les deux plus remarquables portent le nom de *turrobolen*. Quand on place ces deux pierres à proximité l'une de l'autre, elles s'enflamment et brûlent : image de l'homme et de la femme, enflammés par luxure. Philippe rappelle à cette occasion les aventures d'Adam, de Samson, de David et de Salomon, séduits et trompés par une femme, et il rapporte le mot célèbre de Tertulien : *Tu es Diaboli janua* : « femme est porte a diable ».

L'ouvrage latin mis en français par Philippe de Thaon, le *Physiologus*, est lui-même une traduction d'un original grec, composé vers le second siècle de notre ère par un pieux anonyme d'Alexandrie. Ce médiocre ouvrage de zoologie moralisée — traduit plusieurs fois en latin dès le v^e^ siècle — eut une fortune extraordinaire, et rien n'est plus intéressant que de suivre ses destinées, depuis son apparition jusqu'à nos jours, à travers les croyances populaires et l'histoire artistique et littéraire, religieuse et profane, des Arabes, des Syriaques, des Éthiopiens, des Arméniens, des Slaves, des Germains et des Romains. Alfred de Musset, par exemple, héritier sans le savoir de l'antique *Physiologus*, écrivait un nouveau chapitre de bestiaire moralisé quand il comparait si magnifiquement le poète au pélican,

> Sombre et silencieux, étendu sur la pierre,
> Partageant à ses fils ses entrailles de père.

Il importe de remarquer que l'ouvrage grec du second siècle ne portait pas le titre de φυσιολόγος. L'anonyme d'Alexandrie s'en réfère simplement à un auteur qu'il appelle ὁ φυσιολόγος, lequel probablement n'est autre qu'Aristote lui-même ou du moins un prétendu Aristote. Les traducteurs latins et français

ont pris ce mot de « physiologue » pour le nom même de l'auteur. Philippe de Thaon le cite souvent de la façon suivante : « Physiologus dist en son escrit... » Au commencement du XIIIe siècle, Gervaise attribue le bestiaire à saint Jean Chrysostome :

> Celui qui les bestes descrit
> Et qui lor natures escrit
> Fu Johanz Boche d'or nommez,
> Crisothomus est apelez.

L'auteur d'un bestiaire en prose, Pierre, l'attribue à la fois à « Physiologes, uns boens clers d'Athenes » et à « Jehans Crisothomus ».

L'ouvrage de Philippe de Thaon est le plus ancien et par cela même le plus intéressant des bestiaires français. Le *Bestiaire divin* de Guillaume le Clerc, daté de 1210 environ, est toutefois composé avec plus d'habileté et rédigé avec plus de talent. M. Demogeot le juge d'un mot : « ce bestiaire, dit-il, n'a de divin que le titre ». Cette remarque qui veut être spirituelle et dédaigneuse n'est qu'erronée. *Divin* veut dire ici, comme dans *Divine Comédie*, moral, théologique. De même, encore aujourd'hui, le mot anglais *divinity* signifie théologie.

Les deux bestiaires de Philippe de Thaon et de Guillaume le Clerc, celui de Gervaise et celui de Pierre, sont de véritables traités religieux. Richard de Fournival, chancelier de l'église d'Amiens, eut l'idée bizarre d'écrire un bestiaire d'une allégorie toute profane : un *Bestiaire d'amour*. Il ne cherche plus, comme Philippe de Thaon, à montrer dans chaque animal Dieu ou le diable, l'enfer et le péché ; il s'efforce de persuader à sa « dame » qu'elle doit céder à ses instances et se donner à lui. Comme chez Philippe, le texte et les miniatures, la *parole* et la *peinture*, sont intimement unis. Le *Bestiaire d'amour* est en prose, mais il a été de bonne heure mis en vers. Voici un exemple des subtilités de Richard de Fournival : Le corbeau, dit-il, quand il trouve un homme mort, pique et dévore premièrement les yeux, puis la cervelle. L'amour est semblable au corbeau : il entre chez l'homme par les yeux et par les yeux arrive dans la tête. Richard invite sa « dame sans merci » à imiter le pélican : cet oiseau tue parfois ses petits, mais il les ressuscite

en s'ouvrant le sein et s'arrachant le cœur. Vous m'avez tué, dit-il, mais vous pouvez me rendre la vie en me donnant votre cœur. La dame ne se laisse pas prendre au subtil raisonnement de son poursuivant : elle le réfute, toujours par des arguments zoologiques, et conclut que le soi-disant amoureux pourrait bien n'être qu'un renard, lequel a l'habitude de faire le mort et de tirer la langue pour attraper les pies.

Aux subtilités de Richard de Fournival nous préférons le vieux *Bestiaire* de Philippe de Thaon, tout rempli d'une naïve sincérité.

**Lapidaires.** — Philippe de Thaon, dans son *Bestiaire*, parle d'une façon très sommaire de quelques pierres précieuses. Il renvoie ceux qui désirent en savoir davantage sur ce sujet à un livre nommé *Lapidaire* :

Ki plus volt saver de ces peres,
Lur vertuz e lur maneres,
Si alt lire de *Lapidaire*
Qui est estrait de gramaire.

Le livre dont parle Philippe de Thaon est la traduction française du poème de Marbode, évêque de Rennes, sur les pierres précieuses et leurs diverses propriétés. Ce lapidaire, de sources toutes païennes, grecques et orientales, est un traité de minéralogie médicale, sans trace de moralisation. Il eut un immense succès et fut traduit dans les différentes langues de l'Europe. La plus ancienne traduction française date du commencement du XIIe siècle. Le prologue raconte l'origine fabuleuse du livre : Evax était un roi d'Arabie, très puissant, très riche et très savant ; il connaissait à fond les sept arts et sa renommée s'était répandue dans tout le monde. L'empereur de Rome, Néron, en entendit parler, et, plein d'admiration, lui envoya un messager, auquel Evax remit un livre qu'il avait composé lui-même. Ce livre parlait des pierres précieuses, de leur origine, de leur puissance mystérieuse, de leurs vertus médicales, bien supérieures aux vertus que possèdent les herbes :

Nus sages om duter ne deit
K'en pierres granz vertuz ne seit :
Es erbes ne sunt pas trovées
Vertuz si sovent esprovées.
Deus les i mist mult gloriuses;
Pur ce s'apelent préciuses.

Marbode et son traducteur passent en revue une soixantaine de pierres de toutes provenances, qu'on trouve les unes au fond de la mer, les autres en Inde, en Arabie, dans l'île de Chypre, en Scythie, en « Bactranie », dans le pays des Troglodites, dans « une île », dans le ventre d'un chapon ou dans celui de l'hirondelle, dans le « date », c'est-à-dire l'urine, ou dans la prunelle d'une bête. Leurs propriétés sont des plus diverses : elles guérissent toutes les maladies, la fièvre et l'hydropisie, la jaunisse et la « meneison », c'est-à-dire la diarrhée ; elles rendent riches et puissants, délivrent un homme de prison, révèlent l'avenir, rendent invincibles, protègent contre le diable, donnent une vue perçante, chassent les serpents, font fuir les fantômes, donnent du lait aux nourrices, protègent contre la foudre et les tempêtes. Ces pierres, qu'on doit porter au doigt, au bras gauche, au cou, attachées à la cuisse, dans la bouche ou ailleurs, ont des noms exotiques et étranges : c'est la crisopras, l'alamandine, la corneole, l'echite, la sylenite, la gagatromeé, la gerachite, l'epistite, l'abestos, l'exacontalitos, l'absictos, la kalcofanos, etc. Voici, à titre de spécimen, ce que dit le poète de la chrysolithe :

Grisolite fait a amer [1] ;
Si a semblant d'eve de mer.
Enz a un grain d'or el milou ;
Si estencele cume fou.
Ki la porte n'avra pour ;
Mult a la piere grant vigur ;
Ki la percet e dunc i met
D'asne seies [2] el pertuset [3],
Al senestre braz la pendra,
Ja diables ne l'attendra.
D'Ethyope vient ceste piere
Tant preciuse et tant chere.

Le Lapidaire de Marbode, qu'on regardait au moyen âge comme le dernier mot de la science et qu'on apprenait dans les écoles, est, sinon d'un grand mérite littéraire, au moins d'un grand intérêt pour l'histoire des superstitions populaires. Quel étrange usage devaient faire de ce livre les médecins, les apothicaires et les orfèvres du XII^e et du XIII^e siècle !

Les lapidaires, traduits de Marbode, ne renferment aucune espèce de moralisation : ils se bornent à l'énumération d'un certain nombre de pierres et à l'exposition de leurs vertus médicales et talismaniques. Mais on composa bientôt des lapidaires

1. Est digne d'être aimée. — 2. Soie. — 3. Petit trou.

« divins » sur les pierres mentionnées dans l'Ancien Testament et dans l'Apocalypse.

**Images du monde**. — On retrouve des bestiaires et des lapidaires dans les vastes encyclopédies qui parurent nombreuses au XIIIe siècle sous les titres d'*Image du monde*, de *Mappemonde*, de *Miroir du monde*, de *Petite philosophie*, de *Lumière des laïques*, de *Nature des choses* et de *Propriétés des choses*. Ces ouvrages, en latin et en français, en vers et en prose, théologiques, philosophiques, géographiques, scientifiques, sont en général des compilations sans originalité, dont les matériaux sont puisés à droite et à gauche, chez des auteurs sacrés et profanes : Aristote, Pline, Solin, Isidore de Séville, Honorius d'Autun, l'Ancien et le Nouveau Testament, les Pères de l'Église, le Physiologus, Palladius, Isaac, Jacques de Vitry, etc.

Nous avons de l'*Image du monde* deux rédactions, l'une de sept mille vers environ, datée de 1245, l'autre remaniée, augmentée d'au moins quatre mille vers, et datée de 1247. Ces deux éditions, la seconde aussi bien que la première, sont, de l'avis de M. Paul Meyer, d'un seul et même auteur, Gautier de Metz. Cette encyclopédie, destinée à faire connaître aux laïques « les œuvres Dieu et de clergie », est illustrée de vingt-huit miniatures : « elle contient, lit-on dans les manuscrits, par tout cinquante et cinq chapitres et vingt et huit figures, sanz quoi li livres ne porroit estre legierement entendus ». Gautier de Metz passe en revue toutes les connaissances de son temps sur le ciel, la terre, l'homme, les animaux, les plantes, etc. Il a divisé le tout en trois grandes parties, qu'avec Victor Le Clerc on peut appeler cosmogonique, géographique et astronomique. Pour nous faire une idée de la science mise par Gautier de Metz à la portée des laïques, analysons un court fragment de la géographie. Gautier se représente l'Inde, tout entourée « de la grant mer », riche en trésors merveilleux, avec des montagnes d'or et de pierres précieuses, toute remplie malheureusement « de gripons et de dragons ». On y remarque une haute montagne appelée *Mont Capien*. L'Inde se divise en trente-quatre régions, habitées par les peuples *Got* et *Magot* qui mangent de la chair humaine toute crue ; par les *Pignain*, hauts de « deux coutes » et qui ne vivent que sept ans ; par les peuples *Groin* et *Bramain*



IMAGE DU MONDE

Bibl Nat., Fds. fr 574, F° 136 (V°)

qui « se mettent ou feu pour morir ». Une autre peuplade dévore les vieillards pensant leur faire beaucoup d'honneur; une autre, toute velue, mange les poissons crus et boit l'eau de mer. Certains habitants ont huit doigts à un seul pied; d'autres ont un corps d'homme et une tête de chien :

Il ont nom Ethiopien,
Qui de coure passent le vent [1]
Et n'ont que . i . pié seulement,
Dont li plante est si longe et large
Qu'il s'en cuevrent com d'une targe
Et s'en onbroient pour le chaut.

Quelques habitants n'ont qu'un œil au milieu du front; d'autres ont le visage et la bouche sur la poitrine, « enmi le pis », et un œil sur chaque épaule; d'autres enfin se nourrissent de l'odeur d'une pomme :

Si ra vers le fluie de Ganges
Unes gens cortois et estranges.
Et ont droite figure d'oume,
Qui de l'odeur d'aucune pome
Vivent sans plus, et s'il vont loing,
Li pume leur a tel besoinz
Que se male pueur sentoient
Tantost sans la pume morroient.

La « laie gent » du XIIIe siècle pouvait se vanter d'être bien renseignée; son goût pour le merveilleux devait être satisfait. Elle connaissait déjà, d'ailleurs, par les chanteurs de gestes, les êtres étranges qui habitent les pays lointains; tel poème, Huon de Bordeaux par exemple, contient des descriptions en tous points semblables à celles de l'*Image du monde*.

Ces grandes encyclopédies, sans valeur littéraire, sèches, arides, prolixes et mal ordonnées, sont précieuses par les renseignements si variés qu'elles contiennent : elles sont un tableau de l'état de la science au XIIIe siècle.

**Le Trésor de Brunet Latin**. — Une seule de ces encyclopédies présente quelque valeur littéraire, c'est *Li livres dou Trésor* qu'un Florentin, Brunet Latin, le maître de Dante,

1. Qui courent plus vite que le vent.

écrivit en français vers 1265. Brunet Latin rend, dans le prologue de son Livre, un bel hommage à la langue française qu'il emploie de préférence à l'italien : « Et se aucuns demandoit por quoi cist livres est escriz en romans, selonc le langage des François, puisque nos somes Ytaliens, je diroie que ce est por. ij. raisons : l'une, car nos somes en France, et l'autre porce que la parleure est plus delitable et plus commune a toutes gens. » Ce vaste Trésor, en prose, se divise en trois parties. La première commence par un résumé de l'Ancien et du Nouveau Testament; elle traite de l'histoire du monde, et particulièrement de l'Italie jusqu'à Manfred, de l'origine de la terre, d'astronomie, de géographie et d'histoire naturelle. Nous y retrouvons des descriptions d'animaux, tirées en grande partie des anciens bestiaires. Brunet Latin raconte encore le plus sérieusement du monde les fables de l'unicorne, par exemple, ou de la baleine : « Cist peissons eslieve son dos en haute mer, et tant demore en un leu que li vent aporte sablon et ajostent sor lui, et i naist herbes et petiz arbrissiaus, por quoi li marinier sont deceu par maintes foiz là, car il cuident que ce soit une isle, ou il descendent et fichent paliz et font feu; mais quant li peissons sent la chalor, il ne la puet sofrir, si s'en fuit dedanz la mer, et fait affondrer quanque il a sor lui ». Cependant on remarque chez Brunet Latin un commencement d'observation directe de la nature et un éveil de l'esprit critique. Il invoque le témoignage des voyageurs, des « mariniers » ; ou bien il s'en rapporte à l'opinion de gens compétents : « si dient cil qui esprové l'ont... » Brunet, par exemple, n'accepte pas la fable des sirènes. Pour lui, « selonc la verité, les sereines furent .iij. meretrix qui decevoient touz les trespassanz et metoient en povreté ». Dans ses descriptions d'animaux, il ne fait ni d'allégories, ni de moralisations. Il rapporte, il est vrai, la similitude de Jésus-Christ et du pélican. Quant aux sirènes, il développe l'explication qu'il en a donnée : « Et dit l'estoire qu'eles avoient eles et ongles por senefiance de l'Amor, qui vole et fiert; et conversoient en aigue [1] por ce que luxure fu faite de moistour. »

1. Vivaient dans l'eau.

Le premier livre du Trésor est compilé de la Bible, de Solin, d'Isidore de Séville, de Palladius (*de Re rustica*), d'Isaac (*Diætæ universales et particulares*), du Physiologus. Les connaissances variées qui y sont exposées, dit Brunet, sont nécessaires à tout homme : il les compare à de la petite monnaie, à des deniers qu'on dépense chaque jour « en choses besoignables ».

La deuxième partie est une traduction et une compilation de l'*Ethique à Nicomaque*, du *Moralium dogma*, de l'*Ars loquendi et tacendi*, du *De quatuor virtutibus cardinalibus* de Martin de Braga, de la *Summa de Virtutibus* de Guillaume Péraud, de Salluste, de Cicéron et de Sénèque. Elle traite des vices et des vertus. Brunet, qui avait comparé la première partie de son livre à de la menue monnaie, compare la seconde à des pierres précieuses : « La seconde partie, qui traite des vices et des vertuz, est de precieuses pierres qui donent à home delit et vertu, ce est a dire quels choses hom doit faire et quels non et monstre la raison por quoi. »

La troisième partie, « qui est de fin or », traite de rhétorique, d'après Cicéron, et de politique, particulièrement du gouvernement des cités italiennes. La politique est la partie la plus intéressante et la plus originale du Trésor. Brunet s'y occupe de tout ce « qui appartient au cors dou seignor et a son droit office ». Il établit d'abord qu'il y a deux espèces de seigneuries, l'une telle qu'on la trouve en France, l'autre telle qu'elle fleurit en Italie : « Une qui sont en France et es autres païs, qui sont soz mis a la seignorie des rois et des autres princes perpetuels, qui vendent les prevostez et les baillent a ceulx qui plus les achatent; po gardent ne lor bonté ne le profit des borjois; l'autre est en Itaille, que li citeien et li borjois et les communes des viles eslisent lor poesté et lor seignor tel comme il cuident qu'il soit profitables au commun profit de la vile et de touz ses subjès. » Ensuite Brunet, après avoir montré ce que doit être un bon gouverneur de cité, entre dans des détails de procédure, fort intéressants, concernant la nomination du podestat, l'exercice du pouvoir et « l'issue de l'office ».

Le Trésor de Brunet, sauf la politique, n'est pas une œuvre originale. Brunet lui-même le compare à « une bresche de miel cueillie de diverses fleurs » : « Et si ne di je pas que cist livres

soit estrais de mon povre sens, ne de ma nue science; mais il est autressi comme une bresche[1] de miel cueillie de diverses flors; car cist livres est compilés seulement de merveilleus diz des autors qui devant nostre tens ont traitié de philosophie, chascuns selonc ce qu'il en savoit partie. » Ce qui n'empêcha pas Alain Chartier de placer Brunet Latin, avec Homère, Virgile, Tite-Live et beaucoup d'autres, au nombre des « historieurs qui ont travaillé à allonger leur brief aage par la notable et longue renommee de leurs escriptures ». Brunet Latin maniait la langue française mieux que beaucoup de Français de son temps. Son style est agréable, toujours clair, un peu terne : l'origine italienne de l'auteur s'y fait quelquefois sentir. Le Trésor, composé par un étranger, n'en est pas moins, comme disent les Italiens, un véritable « teste di lingua ».

**Somme des Vices et des Vertus**. — Brunet Latin a consacré tout le second livre de son Trésor à disserter sur les vices et les vertus. Un important ouvrage sur le même sujet, la *Somme des Vices et des Vertus* fut compilé en 1279, par un dominicain, Frère Lorens, à la demande de Philippe le Hardi, roi de France, fils et successeur de saint Louis. Cette compilation porte dans les manuscrits les différents titres suivants : *Miroir du monde*, *Somme Lorens*, *Somme le Roi* ou enfin *Li livres royaux des Vices et des Vertus*. On a longtemps regardé le frère Lorens, qui était confesseur du roi et que Pierre, comte d'Alençon, second fils de saint Louis, institua son exécuteur testamentaire, comme l'auteur de la *Somme le Roi*; il n'en est que le compilateur. Cette *Somme* est formée de différents traités sur les dix commandements, le symbole des Apôtres, l'oraison dominicale, les sept péchés capitaux, les sept dons du Saint-Esprit, les béatitudes et la confession, qu'on trouve pour la plupart séparément dans des manuscrits qui sont antérieurs à frère Lorens. Quelle est dans ce recueil l'œuvre du confesseur du roi? Est-il l'auteur d'un ou de plusieurs traités? Les a-t-il seulement remaniés, mis au point et réunis en un seul corps d'ouvrage, non sans éviter beaucoup de répétitions? Nous ne savons. Comme dans les Bestiaires

1. Rayon.

Armand Colin et C^ie Editeurs Paris

MIROIR DU MONDE

Bibl Nat. Fds fr. 938 F° 37

et dans l'Image du monde, des « ymages », qu'on retrouve toujours identiques dans la plupart des manuscrits, étaient jointes au texte.

Le traité sur les sept péchés capitaux, le plus important, est rédigé sur un plan tout allégorique. L'auteur décrit d'abord la fameuse bête de l'Apocalypse, au corps de léopard, à la gueule de lion, aux pattes d'ours, qui avait sept chefs et dix cornes. Il montre comment et pourquoi cette bête est le diable. Chacune des têtes représente un péché capital : « Li premiers chief de la beste est Orguiz, li seconz Envie, li tierz Ire, li quarz Parece, que l'en apele en clerjois [1] Acide, li quinz est Avarice, li sesemes Luxure, li septoimes Gloutenie. » La miniature représentant la bête de l'Apocalypse se trouve, chose curieuse, dans les manuscrits eux-mêmes qui ont abandonné cette allégorie, pour en adopter une autre, celle de l'Arbre. L'Arbre de Vie a pour racine Amour, l'arbre de mort Convoitise. Les branches de ces deux arbres, qui correspondent aux sept péchés capitaux et aux sept dons du Saint-Esprit, poussent à leur tour des « getons » et des « rainsiaux ». Ainsi la première branche est Orgueil, « l'aisnée fille au deable ». Elle « gete sept getons principaux » : Desloiauté, Despit, Fourcuidance, Fole Baerie, Vaine Gloire, Ypocrisie, Mauvaise Paour. Desloiauté a trois « rainsiaux » : Vilenie, Forsenerie, Renoierie. Et ainsi de suite. Notre moraliste est particulièrement sévère pour le péché de Renoierie, dont se rendent coupables les « bougres [2] », les parjures, les devins et « devines », les sorciers et sorcières. « Le plus grant orguel qui soit, c'est bougrerie [3]. N'est ce mie grant orguel, quant un vilain ou une vielle qui ne sot onques sa patrenotre a droit, cuide plus savoir de divinité que tous les clers de Paris, et plus cuide valoir que tous les moynes de Cistiaux, et ne veut croire que Dieu sache faire chose en terre que il ne puist entendre. Dont, pour ce qu'il ne puet entendre ne veoir comment un homme entier puist estre en cele oublee que le prestre tient a l'autel, pour ce ne vuet il croire que ce soit vraiment le cors Dieu. Et

1. Dans la langue des clercs.
2. Hérétiques.
3. Hérésie.

pour ce, est ce droit que il ait autel jugement come Lucifer son maistre, qui tantost s'enorguelli contre Dieu et devint deable et chay ou feu d'enfer. Aussi est-il droit que il soient tantost mis ou feu. » Il se plaint que l'excommunication ne soit plus une peine efficace et redoutée. Au lieu d'éviter tous rapports avec l'excommunié, on continue à le fréquenter, comme si l'Église ne l'avait mis hors de la société. Bien plus, l'excommunié, narguant Dieu et ses « menistres », ne se fait pas faute de venir jusqu'au moutier même. Tolérerait-on qu'un homme banni de France vînt « s'embattre en la salle a Paris devant le roy, par devant ses barons pour lui faire honte »? Quant aux chevaliers, ils sont pour la plupart indignes de chevalerie, « qui est moult bel ordre et moult haut en sainte Église ». Ils font de folles dépenses, « taillent la povre gent », s'amusent avec leurs faucons et leurs ménestrels, n'ont d'autre souci que d'avoir belles « robes » et beaux habillements, trouvent toujours la messe trop longue, mais écoutent volontiers pendant des heures entières les aventures de Perceval, de Roland ou d'Olivier. « Ils n'oent matines trois fois l'an; et quant ils vont oïr messe, ils font plus leur damage et celi d'autri que leur preu. Quar ils ne se puent coi tenir ne que singe, rient, gabent, boutent, sachent l'un l'autre, accolent les damoiselles; et parmi tout ce, leur est la messe trop longue... Ils menjuent plus de sept fois le jour, toutes les fois qu'ils en ont talent, comme font brebis ou enfans. Ils font leur Dieu de leur ventre. Nule aumosne ne font, quar ils ne puent. Nule orison ne dient, quar ils ne veulent. Et quant on leur blasme leur folie, si mettent tout sus chevalerie, et dient : « Nous convient ainsi faire comme les autres? Voulez vous que nous nous façons huer et que nous façons le papelart? » L'auteur condamne très sévèrement les chansons profanes et les caroles. Ce sont, dit-il, « les tysons et les charbons au deable » qui allument dans les cœurs le feu de luxure. Les caroles sont les processions du diable; ceux qui les conduisent et qui dansent sont les moines et les « nonnains » du diable; ceux qui les entourent et qui regardent sont les convers et les converses du diable. « Que les caroles sont les processions au deable, il apert pour ce que on tourne au senestre costé. De quoy la sainte Escripture

dist : « Les voies qui tournent a destre cognoit Dieu ; celes qui tournent a senestre sont perverses et mauvaises et Dieu les het. » C'est là un argument théologique qu'on trouve souvent employé chez les sermonnaires. Le prêcheur Menot, par exemple, à la fin du xv^e siècle, tient un raisonnement à peu près semblable quand il s'efforce de montrer que la danse, qui consiste à tourner en rond, est essentiellement diabolique : *Chorea est iter circulare : diaboli iter est circulare : ergo chorea est motus diaboli*, ce qu'il prouve par ces trois passages de l'Écriture Sainte : *Circuivi terram et perambulavi eam* (Job, I), *Circuit quaerens quem devoret* (I Pierre, V), *In circuitu impii ambulant* (Ps. XI).

Au commencement du traité sur les sept dons du Saint-Esprit, l'auteur montre d'une façon saisissante ce qu'est le Saint-Esprit, et quelle est son œuvre dans le cœur de l'homme. Le pécheur, dit-il, « qui dort en pechié mortel », est semblable à un ribaud ivre, qui a dépensé tout son avoir, et qui, endormi dans une taverne, misérable et nu, ne se doute pas de sa misère et ne s'en plaint pas, « ainz cuide estre moult grant sires ». Le Saint-Esprit rend aux pécheurs « leur senz et leur mémoire ». Avec Salomon, il compare aussi le pécheur à un homme qui dort dans une nef sur la vaste mer. La tempête est horrible, la nef va sombrer et l'homme « n'en sent noiant, ne point n'a de paour ». Quand le Saint-Esprit réveille un pécheur, « adonc sent il et voit son peril et commance a avoir paour de soi-meisme ». Le pécheur est aussi semblable à un criminel qui gît dans une prison « en fers et en buies [1] ». « Et cilz chaitis ne pense ne dou prevost qui le tient ne dou gibet qui l'atant, einz dort et songe qu'il voit ou a feste ou a noces. » Enfin le pécheur est comparable à un homme qui se croit vigoureux et qui « a ja la mort dessous ses dras ». Mais le Saint-Esprit est « li bons mires qui li monstre sa maladie et li esmuet ses humors et li donne tel poison [2] si amere que il le garist et si li rent la vie ».

Le traité sur la confession renferme des détails intéressants et pratiques sur les femmes, les veufs et les célibataires, les

1. Liens.
2. Boisson.

gens mariés, les gens d'Église. Les remontrances au clergé sont particulièrement vives : l'auteur s'élève contre l'avarice et la convoitise des prêtres qui « mettent la charrue avant les bués », c'est-à-dire les biens temporels avant les biens « pardurables ».

La *Somme des Vices et des Vertus*, tout comme les sermons, renferme un certain nombre d'*exempla*. On y trouve cités Sénèque, Boèce, saint Augustin, saint Jérôme, saint Bernard, saint Anselme, Hélinand, et surtout le Bestiaire : les pécheurs sont comparés à l'ours, à l'hyène, à la truie, à la huppe, à « l'escharbos ». Les sirènes qui endorment les nautoniers sont « les losengiers qui par leur biau chanter endorment les gens en leurs pechiés ». Dans le chapitre consacré à la luxure, l'auteur ne manque pas de citer les deux pierres *turroboleu*, qu'il appelle « tereboulez ».

La *Somme des Vices et des Vertus*, qui eut un très grand succès en France, fut traduite en espagnol, en provençal, en italien, en flamand, en anglais; elle fut copiée, imitée, *plagiée* et imprimée plusieurs fois aux XV^e^ et XVI^e^ siècles. C'était un succès mérité. Le style en est très remarquable, souvent expressif et original; le fond, sans ascétisme exagéré, n'est jamais ni subtil ni banal. Quétif et Échard estiment que « si on accommodait un peu le style au langage de notre temps », ce livre obtiendrait aujourd'hui la même faveur qu'autrefois.

**Philippe de Novare**. — Le traité de Philippe de Novare, *Des quatre tenz d'aage d'ome*, est aussi comme une espèce de somme des vices et des vertus, applicable à l'enfance, à la jeunesse, à l'âge mûr et à la vieillesse. Ce n'est plus l'œuvre d'un théologien, mais d'un laïque, fin lettré et gentilhomme. Philippe de Novare, qui mourut vers 1265, avait soixante-dix ans passés quand il la composa; il pouvait donc parler des quatre âges en connaissance de cause. Il n'aimait pas les tout petits enfants, qu'il trouvait sales et ennuyeux. Sans l'instinct maternel et paternel, remarque-t-il, « à paines en nourriroit-on nul ». Il blâme très sévèrement la faiblesse et la complaisance des parents : « Et mout fait bien qui chastoie son anfant destroitement, tendis que il est petiz; et toz jors dit on que l'on doit ploier la verge tandis que elle est graille et tendre; car, puis que ele est grosse et dure, se on la vuet ploier, ele brise. Et

se li anfes plore por chastier, ne puet chaloir; car mialz vaut qu'il plort por son bien, que ne feroit se li peres plorast por son mal. » Les parents doivent apprendre à leurs enfants le *Credo in Deum*, le *Pater Noster*, l'*Ave Maria*, avec les deux premiers commandements de la Loi, puis, plus tard, un métier, clergie ou chevalerie. Quant aux filles, elles doivent surtout apprendre à obéir, à leurs parents quand elles sont jeunes, à leur « seigneur » quand elles sont mariées, à leurs supérieures si elles sont religieuses. Elles ne doivent être ni « baudes », c'est-à-dire hardies en paroles, ni « vilotières », ni « errantes », ni convoiteuses, ni « larges ». Toute jeune fille, la riche comme la pauvre, doit apprendre à filer et à coudre; mais il est inutile qu'elle sache lire ou écrire : il n'en pourrait sortir que du mal. « A fame ne doit on apanre letres ne escrire, se ce n'est especiaument por estre nonnain; car par lire et escrire de fame sont maint mal avenu. » Il ne faut pas avoir peur de les « garder destroitement et chastier asprement ». Voici comment les jeunes filles bien élevées doivent se comporter : « Et mout se doit on traveillier de les ansaignier sovant, et doner soi garde qu'eles soient de bele contenance et simple, et que lor regars soient coi et atampré; de non esgarder trop affichiement, ne trop haut, ne trop bas, mais devant aus tout droit a l'androit de lors iaus, sanz traverser, et sanz bouter sa teste avant, ne traire arriers en fenestre ne aillors, et simplement passer et aler devant la gent ». Dans une grande assemblée, fête ou noce, elles ne doivent être ni « trop plaisantières », ni trop facilement abordables : il vaut mieux qu'elles soient un peu dédaigneuses et même orgueilleuses. Une femme bien « norrie », c'est-à-dire bien élevée, et « de bele contenance » n'a qu'une seule chose à faire : garder son honneur.

L'éducation de l'homme est beaucoup plus difficile et compliquée, puisqu'il doit être en même temps « courtois et large, hardi et sage ».

La jeunesse est le plus périlleux des quatre âges. « Nature fume en anfance et en jovent est li feus natureus espris et alumé; et la flame en saut si très haut, que plusors fois vient devant Nostre Seignor Jhesu Crit en son hautisme siege la puor dou feu de luxure et de plusors autres granz pechiez que li jone

font perilleusement. » Philippe de Novare montre les jeunes gens querelleurs, « si outrecuidiés qu'ils cuident tout savoir et pooir et valoir », ne respectant ni prélat, ni seigneur, ni « fame espousée », et mourant le plus souvent sans avoir eu le temps de faire pénitence. Philippe d'ailleurs ne veut pas transformer les jeunes hommes en petits saints : « Jones doit bien estre joliz et mener joieuse vie, et doit estre cortois et larges, et accoillir biau la gent, et faire courtoisement a plaisir selonc son pooir as privez et as estranges. N'afiert mie a jone home qu'il soit mornes et pensis, ne que il face trop le sage en conseillant devant la gent : car se il œvre bien, la bone œvre loe le mestre. » La jeune fille doit se garder « de fol samblant et de fole contenance ». Philippe recommande aux parents de marier leurs enfants jeunes.

L'homme d'âge mûr doit être « quenoissanz et amesurez et resnables [1] et soutis, fermes et estables en la veraie creance de Nostre Seignor Jhesucrit, sages et porveanz à l'onor et au profit dou cors et de l'ame de lui et des siens ». Il doit s'occuper activement de son hôtel, de ses terres, de ses affaires. Que les femmes élèvent les enfants, « se contiennent simplement sans granz despans », marient leurs filles, fassent l'aumône, veillent à leur honneur, soient une aide pour leur mari.

Les vieillards doivent mépriser le « siècle », s'occuper de leur âme et s'apprêter à rendre compte de leur vie à Notre Seigneur, se rappelant que « li princes d'anfer qui est princes dou monde orra le conte, pour les pechiez que l'en i a faiz, et se il a droit en l'ame, Nostre Sires est si droituriers que ja tort ne l'en fera ». Le vieillard qui oublie son âge et « contrefait le jone » est dénaturé. Les femmes âgées doivent être « aumosnieres, et faire penitances volantiers de jeunes et d'orisons ». Quant aux vieilles qui « se parent et amplastrent lor chieres, et taingnent lor chevous, et ne vuelent quenoistre qu'eles soient vielles ne remeses », elles perdent leur âme.

L'ouvrage de Philippe de Novare est une agréable causerie d'un aimable vieillard, nullement « rassoté et hors de mémoire », qui parle en laïque et qui s'adresse à des laïques, un peu prê-

1. Raisonnables.

cheur peut-être, bien qu'il se défende de vouloir s'aventurer dans le domaine des clercs.

**Chastiements**. — Les *Quatre âges de l'homme* sont ce qu'on appelait au moyen âge un *doctrinal*, un *chastiement* ou *enseignement* : c'est un traité d'éducation et de morale qui s'applique aux hommes et aux femmes, aux jeunes et aux vieux. Les ouvrages en vers sur le même sujet sont nombreux. Mais ils ne s'adressent, le plus souvent, qu'à une catégorie spéciale de personnes : aux chevaliers, par exemple, aux femmes, aux enfants, aux serviteurs. Ils entrent alors, trop rarement à notre gré, dans des détails pratiques et précis, qui en font tout l'intérêt. Quelques-uns cependant ont la prétention de « chastier » tout le monde en général, et sont remplis de lieux communs. Tel est, entre autres, le Doctrinal d'un rimeur nommé Sauvage — d'où le titre de *Doctrinal Sauvage* — qui « enseigne et chastie le siècle » et qui n'est que banal et confus. Le *Chastiement des dames* de Robert de Blois est beaucoup plus intéressant. Ce poème, qui eut du succès, était encore populaire à la fin du xv^e^ siècle, puisqu'il figure, rajeuni, dans le *Jardin de Plaisance*, sous le titre suivant : *le Livre des dames a icelles baillé au Jardin de Plaisance pour les instruire et doctriner en quelle maniere elles se doivent tenir et contenir*. Robert de Blois apprend aux dames comment elles doivent se comporter dans les circonstances les plus importantes de leur vie. Certains conseils nous semblent superflus : ne pas jurer, ni trop boire, ni trop manger, ni mentir, ni voler, ni « tencer », ne jamais recevoir de cadeau d'un étranger. D'autres sont plus typiques. Quand une dame se rend au moutier, par exemple, elle ne doit ni courir, ni « troter » ; qu'elle aille « tout le biau pas », sans regarder ni à droite ni à gauche, en ayant soin toutefois, « ce qui ne couste pas grantment », de saluer débonnairement les gens qu'elle rencontre. Qu'elle s'abstienne surtout de regarder « nul homme » ; car les regards sont messagers d'amour et pour avoir trop levé les yeux mainte dame a été souvent blâmée. Si elle aime d'amour qu'elle aime « celeement », et qu'elle n'aille pas s'en vanter partout. (C'est là une recommandation que durant tout le moyen âge les poètes font aux « fins amants » ; l'amour devait être *secret* ou n'existait pas.) Robert

de Blois blâme sévèrement les femmes décolletées qui laissent voir, dit-il joliment, « com fetement leur char blanchoie ». Une femme ne doit pas cacher son visage, quand « uns granz sires » la salue. Cependant, remarque Robert, si elle a « mal plaisant vis », il lui est permis de le dissimuler derrière sa main :

> Se vous avez mal plesant vis
> Sanz blasme vostre main poez
> Metre devant quant vous riez.

Il invite les dames à se conduire convenablement quand elles sont à l'église : qu'elles s'agenouillent, se lèvent, se signent courtoisement et avec à-propos, qu'elles fassent leurs oraisons « par beles devocions », sans rire, ni bavarder, ni regarder çà et là « folement ». Il donne des conseils particuliers aux dames qui n'ont « mie bonne odor », à celles qui ont pâle couleur, et à celles qui ont « bon instrument de chanter ». Il leur recommande spécialement de soigner leurs mains, de couper souvent leurs ongles, lesquels ne doivent pas dépasser la chair. Il leur donne des instructions sur la façon dont elles doivent se comporter à table : qu'elles n'oublient pas d'essuyer soigneusement leurs lèvres avant de boire, de peur « d'encrasser le vin » et de dégoûter les convives :

> Toutes les fois que vous bevez,
> Vostre bouche bien essuiez
> Qui li vins encressiez ne soit,
> Qu'il desplet moult a cui le boit.
> Gardez que voz iex m'essuez,
> A cele foiz que vous bevez,
> A la nape, ne vostre nez,
> Quar blasmee moult en serez.
> Si vous gardez del degouter
> Et de voz mains trop engluer...

Ces conseils et d'autres semblables se retrouvent dans les petits poèmes intitulés *Contenances de table*, qui jettent un jour curieux sur la façon peu raffinée dont mangeaient nos aïeux. Robert de Blois donne enfin des conseils aux dames qu'un galant « prie d'amor », et leur enseigne ce qu'elles doivent répondre et ce qu'elles peuvent accorder. Puis il termine en montrant les bons et les mauvais côtés de l'amour.

Citons encore, sur le même sujet, le *Speculum dominarum* que le franciscain Durand de Champagne composa vers l'an 1300 et que la reine Jeanne de Navarre, femme de Philippe le Bel, fit traduire en français. Cet ouvrage, qui n'a pour nous qu'un très médiocre intérêt, fut remanié et amplifié au XVIe siècle par Ysambard de Saint-Léger. Le *Miroir aux dames* de Watriquet de Couvin est un long et fastidieux poème allégorique, composé l'an 1325 en l'honneur de Jeanne d'Évreux, troisième femme de Charles le Bel.

Le *Chastiement d'un père à son fils* est une traduction de la *Disciplina clericalis* de Pierre Alphonse, juif espagnol converti au christianisme. Tout l'intérêt de cet ouvrage du XIIe siècle, dans lequel un père entreprend l'éducation de son fils, réside dans les contes arabes dont il est rempli. Un autre « chastiement d'un père à son fils » est l'*Enseignement Trebor* (anagramme de Robert). L'auteur, qui s'appelait Robert de Ho, était un Normand d'Angleterre : il a mêlé dans son poème des vers de différents mètres, de douze, de dix et de six syllabes : c'est là d'ailleurs la seule originalité de cet ouvrage. Le *Dit de Haute Honneur* de Watriquet de Couvin est un « enseignement » d'un père, grand seigneur, à son fils.

L'*Ordre de chevalerie* est plutôt, dans un cadre fictif, un poème purement descriptif qu'un enseignement. Saladin, vainqueur des chrétiens dans une grande bataille, a fait prisonnier Hugues ou Hue, seigneur de Galilée et prince de Tibériade ou de Tabarie, renommé pour sa bravoure. En guise de rançon, Saladin le prie de lui conférer la dignité de chevalier. Le poème consiste dans la description des cérémonies de l'adoubement. Dans le *Bachelier d'armes* de Baudoin de Condé nous trouvons l'énumération des qualités nécessaires à tout chevalier digne de ce nom. Un autre manuel du parfait chevalier est au XIVe siècle l'intéressant *Livre de chevalerie* de Geoffroy de Charny.

D'autres poèmes enseignent plus spécialement la courtoisie, le *Ditié d'Urbain*, par exemple, ou le *Doctrinal de courtoisie*. La plus remarquable de ces pièces est le poème de Raoul de Houdan, intitulé *le Roman des ailes de Courtoisie*. La Prouesse, dit Raoul, doit être garnie de deux ailes : Largesse et Courtoisie. Chacune de ces deux ailes se compose de sept plumes, qu'il

énumère et dont il donne la signification : Hardiesse, Générosité, Désintéressement, Fidélité, etc. Le parfait chevalier doit non seulement honorer l'Église, tenir fidèlement toute promesse, fuir orgueil, envie, médisance, « lécherie » et vantardise, respecter les femmes et être amoureux, mais encore et surtout « donner promptement, donner largement, donner souvent ». Quand il imaginait ces trois dernières « pennes », le ménestrel Raoul n'était peut-être pas lui-même désintéressé.

Les œuvres de Baudoin de Condé, qui, à la fin du XIII[e] siècle, était ménestrel de Marguerite de Flandre, celles de son fils Jean de Condé, ménestrel du comte Guillaume de Hainaut, celles de Watriquet de Couvin, ménestrel du connétable Gaucher de Châtillon et du comte Gui de Blois, se composent presque uniquement de dits moraux, de courtoisie et de chevalerie. Ces ménestrels de cour, qui prenaient leur profession au grand sérieux, sont des poètes de métier sans originalité de pensée ni véritable inspiration poétique. Ce sont des prêcheurs laïques, dissertant imperturbablement sur les vertus chevaleresques, — ce qui ne les empêchait pas de conter à l'occasion des fabliaux grivois.

Voyez plutôt les titres de leurs poèmes : Baudoin de Condé est l'auteur des contes ou mieux des dits *du Bachelier d'armes*, déjà cité, *du Preud'homme*, *de Gentillesse*, *du Mantel d'hermine*, symbole des hautes vertus nécessaires au bon chevalier; de Jean de Condé nous avons le *Dit des trois mestiers d'armes*, c'est-à-dire « joustes et tournoi et bataille », les dits *de l'Aigle*, image de l'homme haut placé, *du Sanglier*, symbole de la bravoure, *le Chastiement du jeune gentilhomme*, les dits *du Mariage de Hardement et de Largesse*, *de Gentillesse*, *de Cointise*, *des Vilains et des Courtois*; Watriquet de Couvin est l'auteur de *l'Enseignement du jeune fils de prince*, des dits *de Loyauté*, *du Preu chevalier*, *du Miroir aux princes*. Ces dits moraux s'adressent à « tous princes et tous hauts barons » : leur ton est sentencieux, solennel et monotone; une allégorie compliquée et une recherche exagérée de la rime trop riche cachent mal la pauvreté des idées.

**États du monde**. — On trouve cependant dans les œuvres

de ces trois « menestreux » plusieurs *Dits des Estats du monde*, qui s'adressent non pas seulement à des chevaliers, mais « à toutes gens et clercs et lais ». Des poèmes de ce genre, dans lesquels défilent tous les membres de la société, depuis le pape et le roi jusqu'aux plus humbles moines et aux vilains, sont très nombreux au moyen âge, particulièrement au XIIIe siècle. Les rudes censeurs, clercs et laïques, à qui nous devons ces *États du monde*, qui attaquent les vices, critiquent les mœurs et invitent à la repentance, restent malheureusement pour la plupart dans les généralités : les vices qu'ils condamnent sont des vices de tous les temps et de tous les pays. Qui a lu deux ou trois de ces poèmes les connaît tous : c'est un défilé, toujours le même, de prêtres avares, convoiteux, débauchés, de chevaliers vaniteux, incrédules, paresseux, de vilains félons, envieux, médisants, de simoniaques, d'hypocrites, d'adultères et d'usuriers. Ce sont les mêmes tableaux, les mêmes arguments, les mêmes anathèmes, qui se terminent inévitablement par la même évocation du jugement dernier et la même description d'un enfer effroyable. Il est difficile de distribuer d'après l'ordre chronologique ces poèmes, souvent anonymes. On pourrait à la rigueur les distinguer par le sujet lui-même : les uns sont plus moraux, les autres plus religieux, les autres plus satiriques. Mais, en général, ils présentent dans des proportions diverses ces trois caractères réunis. Il est plus facile de les classer d'après leur forme : les uns sont écrits en quatrains monorimes, par exemple *le Livre des manières* et *le Poème moral*; les autres, en vers rimant deux par deux, par exemple les *Bibles* de Guiot de Provins et d'Hugues de Berzé et *le Besant* de Guillaume le Clerc; les derniers enfin, en strophes de douze vers, par exemple les deux poèmes du Reclus de Molliens et les *Vers sur la mort*.

**Le Livre des manières.** — Étienne de Fougères, qui fut évêque de Rennes, écrivit vers 1170, d'un style remarquablement vif, un poème satirique, moral et religieux, en quatrains monorimes, *le Livre des manières*, dans lequel il montre quelles étaient et quelles auraient dû être les « manières », c'est-à-dire les mœurs, des diverses classes de la société de son temps. Comme l'Ecclésiaste, Étienne de Fougères estime que la joie de

ce monde est vaine, qu'elle s'envole plus vite « que nule aronde », et qu'une seule chose importe : sauver son âme. Or l'avarice et la convoitise règnent en maîtresses ici-bas. Les rois eux-mêmes, qui n'ont d'autres soucis que d'aller à la chasse, n'honorent plus ni Dieu ni l'Église. La justice est morte. Un bon roi doit être pacifique et ne doit pas mettre toute sa vanité à étendre les limites de son « domaine ». Il sera bien avancé quand il aura saccagé des cités et bâti des châteaux, quand il aura couru çà et là, sans trêve ni repos, sans même oser boire ni manger de peur d'être empoisonné, « souvent haitié, plus souvent morne! » Il lui faudra bien mourir à la fin. Il n'aura, tout comme le plus pauvre de ses sujets, qu'une « toise » de terre. Et même sa chair, plus délicate et mieux nourrie, pourrira plus vite. Le roi ne doit jamais oublier que le peuple prend exemple sur lui : il doit être chaste et vertueux, aimer sainte Église et ceux qui font « le Deu service ». Étienne est très sévère pour les clercs. Ils sont, dit-il, avares et convoiteux, ou ne pensent qu'à boire et à manger. Ils prêchent l'abstinence, mais s'enivrent honteusement; ils excommunient les adultères, mais sont les premiers esclaves de luxure. N'entretiennent-ils pas leurs « mestriz » avec le « patremoine au crucefix »? Ils mentent, ils trichent; ils sont pires que les païens. Étienne s'étonne que Dieu ne les foudroie pas :

Et Dex! que feiz o ton toneire?

Et dans de beaux quatrains, Étienne de Fougères montre ce que doit être le véritable évêque : Fidèle à son Dieu jusqu'au martyre, il doit mépriser les biens de ce monde, ayant toujours en mémoire celui qui pour nous fut « penduz en croiz ». Quiconque par la religion s'enrichit, vend Jésus, et celui qui s'approprie les deniers de Jésus est « per à Judas ». Le prêtre digne de ce nom, né d'un leyal mariage, doit être chaste de corps et de paroles, pauvre, adversaire infatigable et courageux des vices; il doit mépriser toute gloire terrestre, consoler et conforter. L' « apostoire », c'est-à-dire le pape, doit être fontaine de doctrine, bâton de discipline, huile et vin de médecine, lait et farine de piété. La chevalerie elle aussi est complètement dégénérée. Les chevaliers ne pensent plus qu'à

s'amuser et sont les premiers à piller et à maltraiter les faibles et les petits qu'ils devraient protéger. Les vilains excitent la pitié d'Étienne de Fougères. Considérez, dit-il, le paysan. Que de peine il a, même « au meilor jor de la semaine ». Il sème, il fauche, il récolte, il tond, il fait toutes espèces de travaux pénibles et n'en profite pas. Ce qu'il a de meilleur, c'est pour les chevaliers ou pour les clercs : s'il a une oie grasse ou un gâteau de blanche farine, c'est pour son seigneur ou la femme de son seigneur. Le vin de sa vigne, il ne le boit pas. Il n'a que pain noir et pauvre vie. Son mérite est d'autant plus grand, remarque Étienne, s'il est honnête et patient, mais le plus souvent le vilain s'irrite contre Dieu et « triche » pour la dîme, ce qui est en abomination à l'Éternel. Étienne parle ensuite des marchands, qui mettent toute leur intelligence à tromper les acheteurs, des usuriers et des excommuniés avec lesquels il faut se garder de frayer; puis des femmes, reines, dames, demoiselles, chambrières, « ancelles et meschines ». Il est particulièrement sévère pour les reines, qui, par leurs mauvaises passions, provoquent les querelles, « les meslées et les ravines », et pour les grandes dames qui détestent la quenouille et ne pensent qu'à se faire belles pour avoir un « ami ». Il rappelle Hélène et la guerre de Troie, et Dalila pour laquelle « Sansom Fortin » perdit la vie. Étienne connaissait Ovide et l' « Art d'amours » : il fulmine contre certaines vieilles savantes dans la connaissance des emplâtres et des « males herbes ». Puis il fait l'éloge de l'épouse chrétienne et de la Vierge Marie et demande aux femmes coquettes et vaniteuses à quoi serviront « le guignier et le tifer, le peigner et le laver », quand elles seront mangées des vers. — Étienne se tait; il a fait son devoir. Il rappelle, pour terminer, l'angoissante gravité du jugement dernier et fait une horrible description de l'enfer, rempli de vers qui mordent éternellement, de crapauds, de couleuvres, de tortues, de « leisardes et reneisselles ». Que Dieu, sainte Marie et les Saints nous défendent « d'infernale peine » !

**Le Poème moral.** — Comme Étienne de Fougères, l'auteur anonyme du beau *Poème moral* a voulu montrer que « vaine est la joie de cest siècle et que mout est digne chose de la sainte arme ». Et, certes, pour une telle démonstration, l'éloquence

simple et qui s'ignore et l'ardente conviction ne lui manquaient pas. L'âme du juste, dit-il, doit être vêtue de piété, affublée de charité, ceinte de chasteté, ornée de justice, « chaucée » de bonnes œuvres, couronnée de science : quand une telle âme quitte la terre, elle s'en va tout droit au ciel où Dieu lui-même la reçoit et l'introduit dans les demeures célestes :

> Mais la ne vient l'on mie, si cum je cuid, dormant.

Comme dans les sermons prêchés en chaire notre moraliste raconte un « exemple », la vie de saint Moïse, ancien voleur converti. Il en profite pour attaquer vivement les prédicateurs et les moines, indignes de leur sacerdoce :

> Mais li bon precheor que sunt or devenut?
> Par foit! des bons n'est gaires, mais des altres est mut!

Les pauvres pécheurs sont le dernier de leurs soucis. Ils mangent les plats les plus recherchés, et leur col et leur « ventreie » deviennent énormes. Ils trouvent moyen, les bons Frères, de jeûner et d'avoir « le cuir roselant », et le ventre « crolant par devant ».

> Mais or n'est pas merveille, li siècle vait muant.

La vie de sainte Thaïs, que raconte ensuite l'auteur du *Poème moral*, est « uns bons exemples as dames qui soi orguillent de lor bealteit ». L'exemple n'est pas seulement bon, il est admirablement conté. Vers la fin cependant le poète devient un peu trop théologien : il place dans la bouche de saint Panuce et dans celle même de Thaïs de longs discours sur la confession, qui ne sont pas en situation et qui arrêtent la marche du récit. A propos de sainte Thaïs le poète ouvre une parenthèse et montre ce que devrait être le juge idéal, le bon « justecier, merciable et droiturier », que l'avarice ne peut atteindre, ennemi des querelles et des chicanes, qui n'a pas de haine pour le criminel mais seulement pour le crime. Le poète s'excuse auprès de ses auditeurs de la longueur et de la fréquence de ses parenthèses. Peut-être, dit-il, êtes-vous ennuyés de ce qu'à chaque instant j'abandonne mon récit,

> De ce que si sovent de nostre veie eissomes

Le poème, malheureusement, ne nous est pas parvenu dans son intégrité. Il se termine par des admonestations aux orgueilleux et aux riches de ce monde, qui ont tant de peine à sauver leur âme, parce qu'on ne peut aimer ensemble Dieu et Mammon. Notre moraliste s'élève contre le mauvais usage que les riches font de leurs biens. Est-il permis, par exemple, de distribuer aux jongleurs un argent qui, en définitive, appartient à Dieu?

Ceaz qui sevent les jambes encontremont jeter,
Qui sevent tote nuit rotruenges canteir,
Ki la mainie funt et sallir et danceir,
Doit hom a iteil gent lo bien Deu aloweir?

L'auteur du *Poème moral* n'aimait ni les jongleurs ni les vers qu'ils chantaient. Il estime que son « petit sermon » vaut mieux que les romans d'Apollonius de Tyr et d'Aye d'Avignon ou que « les beaux vers » de Foulques de Candie. Quand il parle des jongleurs, il abandonne le ton modéré et toujours convenable qui le distingue et il emploie des expressions un peu crues, dont il s'excuse auprès de ses auditeurs :

Kant k'il funt, cant k'il dient, tot turne a lecherie.
Pardoneiz moi cest mot se j'ai dit vilonie,
N'en puis mais, car mut funt pis ke je ne vos die ;
C'est une gens ke deus at dempneie et maldie.

Ensi que l'autre gent ne vont il ne ne rient :
Or sallent, or vielent, or braient et or crient.
Trestot turne a pechiet cant k'il funt, cant k'il dient ;
Ce sunt cil qui les anrmes destruient et ocient.

D'un mot ke je dirai ne vos correciez mie :
Il ressemblent la truie ki de boe est cargie ;
S'ele vient entre gent, de son greit ou cacie,
Tuit ont del tai [1] lor part a cui elle est froïe.

Cependant c'est à ces gens-là, dit notre poète, qu'on ouvre la porte toute grande ; on les accueille avec joie, on les comble de présents, tandis qu'on laisse dehors l'homme de Dieu, « lo message Deu ». Dans la fin du poème, que nous ne possédons pas, l'auteur parlait des ennemis de l'âme et particulièrement de luxure. Il finissait par un tableau de l'enfer et de ses tourments.

1. Boue.

Nous trouvons dans le *Poème moral* une sage modération qu'on ne rencontre pas souvent dans des œuvres de ce genre au moyen âge. Le poète estime, par exemple, qu'il y a une grande différence « entre lo comment et lo conseil ». Nous ne pouvons pas, dit-il, nous soustraire aux commandements suivants : Tu aimeras Dieu et ton prochain, tu honoreras ton père et ta mère, mais le célibat, le jeûne et l'aumône sont de simples « conseils » donnés par Dieu aux hommes : ceux qui les suivent font bien, ceux qui ne les suivent pas ne sont pas damnés pour cela. Que ceux qui ne peuvent pas se soumettre au célibat, se marient; que ceux qui ne peuvent pas jeûner, mangent de la viande sans scrupule, comme faisait saint Grégoire; de même, les époux qui ont des enfants ne peuvent donner tous leurs biens aux pauvres.

**Bibles.** — Guiot de Provins, d'abord ménestrel, puis bénédictin, est bien loin d'avoir la même modération de doctrine et de langage que l'auteur anonyme du *Poème moral*. Pour lui, le siècle est « puant et horrible ». Il compose un poème, qu'il intitule *Bible*, non pas, comme ses confrères, pour « prêcher le siècle », mais « por poindre et por aguilloner ». Il point, en effet, tout le monde, sans oublier ni ménager personne. Les princes d'aujourd'hui, dit-il, sont « nices » et fous, lâches et sans énergie; ils ne peuvent être pires. Le pape est un père dénaturé qui tue ses enfants. Les cardinaux sont embrasés de convoitise, « remplis de simonie, comblés de mauvaise vie » : sans foi, sans religion, ils vendent « Dieu et sa mère ». Ils n'ont qu'une préoccupation : tirer le plus d'or et d'argent qu'ils peuvent de la chrétienté :

Rome nos suce et nos englot.
Rome destruit et ocist tot.

Les trois pucelles, Charité, Vérité et Droiture, ont été remplacées dans l'Église par les trois vieilles, Trahison, Hypocrisie et Simonie. Personne n'échappe à la satire virulente de Guiot; les archevêques et les évêques, les « provoires » et les chanoines, les moines blancs et les noirs, les Templiers, les Hospitaliers, les nonnains et les converses, tous y passent. Les « devins », comme les gens d'Église, « ne béent fors qu'à l'avoir ».

Les légistes sont tous des jongleurs, des menteurs et des voleurs :

> Es loys apprennent tricherie.

Quant aux « fisiciens », c'est-à-dire aux médecins, malheur aux naïfs qui tombent entre leurs mains! Ces charlatans les ont bien vite déclarés « tisiques ou hydropiques, enfonduz ou palazineus, melancolieus ou fleumatiques ». Le mot *fisicien* commence par *fi*! Ce n'est pas étonnant si ces gens-là sont pleins de « vilonie ». Leurs pilules ou « piletes », qu'ils vendent au poids de l'or, ne valent rien, et si les hommes n'avaient une peur atroce de la mort, les médecins n'auraient pas si beau jeu.

Ces injures désordonnées et par là même divertissantes ont fait de nos jours tout le succès de la *Bible* de Guiot de Provins, beaucoup plus que sa valeur littéraire, qui est médiocre.

Hugues de Berzé, chevalier bourguignon, a su, quoique laïque, rester dans une juste mesure. Sa *Bible* est un « sermon », où la satire tient beaucoup moins de place que les appels à la repentance; elle est fort bien intitulée dans quelques manuscrits : *Por faire l'arme sauve*. Hugues, dont nous possédons quelques poésies toutes profanes, avait parcouru le monde, visité Constantinople et la Terre Sainte, et, devenu vieux, avait entrepris de « prêcher le siècle ». Il remonte à l'origine même du mal, raconte la chute de nos premiers parents et la rédemption sur la croix. Quand Dieu nous eut tirés d'enfer, dit-il, il institua sur cette terre les trois ordres des prêtres, des chevaliers et des laboureurs, qu'Hugues passe en revue. Cette *Bible*, dont le style est parfois pénible, est intéressante en tant qu'œuvre de laïque et de chevalier.

**Le Besant de Dieu**. — Comme Hugues de Berzé, Guillaume le Clerc de Normandie, l'auteur du *Bestiaire divin*, avait d'abord composé des fabliaux et des contes « de fole et vaine matiere ». Il était un soir dans son lit quand soudain la parabole du Talent et celle des Noces lui vinrent en mémoire. Avait-il fait valoir le « besant » que Dieu lui avait confié? Était-il prêt pour les noces de l'Époux? Que répondrait-il si le « somoneor [1] » venait et criait : Levez, levez-vous!

1. Celui qui invite.

Seignors qui estes atornez.
Entrez as noces od l'espos :
Car ja sera close a estros [1],
La porte qui n'overa més [2].

Guillaume vit qu'il était mauvais, qu'il n'avait pas d'habit convenable « pour venir à si haute table ». Il résolut d'écrire un poème, *le Besant*, qui prêcherait le mépris du monde et l'amour de Dieu. Après ce beau prologue, Guillaume entrant aussitôt dans le cœur de son sujet, raconte la mort soudaine du roi Louis VIII, survenue le 8 novembre 1226 pendant la guerre albigeoise. Cet « exemple », plein d'actualité, devait vivement impressionner les lecteurs ou les auditeurs. A quoi lui ont servi, à ce roi puissant, ses conquêtes, ses richesses, ses châteaux, son armée? Les ribauds de son royaume sont maintenant plus riches et plus grands que lui. Si l'homme était sage il ne s'occuperait que de son âme. Mais quelle est ici-bas sa principale occupation? L'enfant arrive dans ce monde en pleurant :

L'emfant qui comence son plor,
De dolur vient, en dolur entre.

Arrivé à l'âge d'homme, tout rempli d'orgueil ou d'avarice, il fait la guerre à Dieu, convoite et vole le bien d'autrui, trompe la femme ou la fille de son prochain. Il meurt, et l'âme, « esgarée et dolorouse », quitte ce corps qui lui a fait si « male compaignie » et s'en va « en veie tenebrouse ».

L'alme s'en part, del cors se plaint,
Qui mult hidosement remaint,
Les eulz tornez, gole baée [3].

Il est étrange que les hommes aient si peu de goût pour Dieu, et préfèrent servir le diable. Ils ressemblent à un insensé qui vivrait à la cour d'un roi puissant et généreux, dont il serait comblé de bienfaits et d'honneurs, et qui le quitterait pour aller servir un « vilain », et ce vilain le battrait chaque jour, lui ferait garder ses bœufs et porter « son fien », et le nourrirait à peine et « malveisement ». Les hommes sont comme ces

1. Tout à fait, entièrement.
2. N'ouvrira plus.
3. Béante, ouverte.

femmes qui de deux amants préfèrent « au biau bachelier courtois » un ribaud qui les bat, les chasse, et leur fait souffrir mille hontes et mille douleurs. — Guillaume passe ensuite en revue les diverses classes de la société, les clercs et les chevaliers, les riches et les pauvres, et il imagine la belle allégorie des semences de Dieu et du diable. Pour une vertu que Dieu a semé sur cette terre, le diable a jeté deux ou trois vices : pour Humilité, Orgueil et Félonie; pour Chasteté, Luxure et Lécherie; pour Largesse, Avarice et Convoitise; pour Vérité, Mensonge et Parjure; pour Amour, Haine et Envie. Mais les semences du diable ont crû et multiplié, tant et si bien qu'elles ont étouffé le froment de Dieu. Puis Guillaume, dans une longue et fort belle prière, s'adresse à Jésus-Christ et le supplie de protéger sainte Église :

Dolz Jesus Crist, halt rei celestre,
Plain de pitié e de franchise,
Sire, maintenez sainte Iglise!
Gardez vostre liale espose
Qui tant est bele e delitose...
Biau sire, enveiez li socors!
Sire, ne vus en ennuiez.
La nef saint Pere conduiez
Hors des perilz e des tormenz
D'entre les wages e les venz
Ou ele est ui en grant travail.
Sire, gardez le governail!

Dans la nef de l'Église, remarque Guillaume, il y a trop de bâtards et trop peu de « preudhomes ». L'avarice et la convoitise ont pris la place de la charité. Il condamne, au nom de la charité et de l'amour de Dieu, la guerre contre les Albigeois :

Quant Françeis vont sor Tolosans,
Qu'il tienent a popelicans [1],
E la legacie Romaine
Les i conduit e les i maine,
N'est mie bien, ceo m'est avis.
Bons e mals sont en toz païs,
Et por ceo velt Deus q'om atende :
Car mult li plaist que home amende.

Jésus n'a-t-il pas dit à saint Pierre de pardonner septante fois sept fois? Rome ne devait-elle pas patienter avant de prendre une « si greve venjance »? De toutes parts naissent les guerres; la peste et la famine ravagent la chrétienté; la croix sur laquelle mourut Notre Seigneur, le sépulcre où il fut enseveli,

1. Hérétiques.

sont entre les mains païennes; la fin du monde approche. Que dira le Seigneur au dernier jour?

> Que dirra il a ces Franceis
> Qui si preisiez chevalers sont
> Qui par devant croizer se font
> Sovent contre les Aubigeis?

Certes, dit Guillaume, exterminer les mécréants, c'est très bien. Mais les Français valent-ils beaucoup mieux que les Albigeois? Et comment distinguer les innocents des coupables? N'eût-il pas mieux valu laisser croître « l'ivraie od le forment »? Dieu n'aurait-il pas en un moment « tut departi e devisé »? Il aurait dit aux siens : Venez! et aux misérables : Allez! Mais quoi! les évêques, les légats se font chefs d'armée. C'est « contre droiture ». Que les clercs restent à leurs écritures, chantent leurs psaumes et laissent les chevaliers combattre. Qu'ils se tiennent devant les autels, qu'ils prient pour les « combateors » et qu'ils absolvent les pécheurs. Par la faute d'un légat qui voulait se faire chevalier les chrétiens ont perdu Damiette, ce qui est une grande honte. — Remarquons ici que la perte de Damiette, en 1221, qui excite si fort l'indignation de Guillaume le Clerc, a inspiré une autre violente et belle satire, intitulée *Complainte de Jérusalem contre Rome*. — Guillaume prêche la croisade pour la délivrance du Saint-Sépulcre :

> Car enpensez, reis et marquis!
> Laissez vos guerres, vos estris,
> Vos coveitises qui vus lient,
> Vos envies qui vus ocient,
> Vostre orgoil qui le ciel vus tolt.
> Pernez la croiz qui vus assolt,
> Qui tant par est simple e legiere!

Guillaume le Clerc est un vrai poète, à la vive imagination, aux idées généreuses et enthousiastes, — bien éloigné des excès d'un Guiot de Provins, — dont la langue, remarquablement claire et limpide, est souvent d'une admirable énergie. Il raconte bien. Son *Besant* est un des plus beaux poèmes moraux que nous ait laissés le moyen âge : tout au plus pourrait-on lui reprocher un plan quelque peu incohérent. Il date de 1227 et compte 3758 vers.

**La Dîme de Pénitence. Le Roman de Fauvel. L'Exemple du riche homme et du ladre.** — L'an 1288, le chevalier Jean de Journi, malade à Nicosie, en Chypre, écrivit pour occuper ses loisirs un poème allégorique, de plus de trois mille vers, intitulé *la Dîme de Pénitence*. Lui aussi, comme le chevalier Hugues de Berzé, comme Guillaume le Clerc et tant d'autres, avait commencé par composer « des faux fableaux ». Pour gagner le paradis et payer sa « dîme », Jean de Journi écrivit ce poème moral et religieux, dans lequel on trouve d'intéressantes allusions à l'histoire contemporaine.

Le *Roman de Fauvel*, de François de Rues et Chaillou de Pestain, dont la première partie date de 1310 et la seconde de 1314, est une satire violente contre toutes les classes de la société, dans un cadre allégorique assez original. Fauvel est un cheval, qui symbolise la vanité humaine. Autour de lui, dit le poète, il y a « si grant presse » de gens de toutes conditions et de toutes nations que c'est merveille. Tous le torchent avec tant de zèle

> Qu'en lui ne puet remanoir crote.

Le pape le tient par le frein et lui caresse doucement la tête en disant : « A, a, bele beste! » Les cardinaux s'écrient en chœur : « Vous dites voir, sire saint Père », et torchent à qui mieux mieux. On le peigne, on le gratte, mais sans l'écorcher, sur le dos, sur la tête, sous le ventre. Tous frottent : rois, chevaliers, écuyers, prieurs, doyens, archidiacres, chanoines, etc. Les Cordeliers et les Jacobins s'y entendent tout particulièrement :

> Et cordeliers et jacobins
> Sont au bien torchier droiz robins.
> Devant torchent et puis derrière,
> Trop bien en sevent la maniere.

Quant aux pauvres gens, on ne leur abandonne que la queue, qu'ils torchent d'ailleurs et qu'ils tressent « le miex qu'ils puent ». Cet animal n'est pas noir, car la couleur noire signifie peine et tristesse et Fauvel est toujours « en grant leesce »; il n'est pas blanc, qui veut dire propre et net, tandis que Fauvel est toujours « plein d'ordure »; il n'est pas de couleur verte, image de la foi loyale et de l'espérance, puisque tout son espoir est en fortune et qu'il n'a cure « de foi garder »; il n'est pas

rouge, qui signifie charité, car il n'aime « fors qui le frote » : il n'est pas de couleur azurée, qui veut dire sens et raison, puisqu'il ne recherche que ce qui lui plaît. Il est de couleur fauve, symbole de la vanité. Fauvel signifie donc « chose vaine », c'est-à-dire Flatterie, Avarice, Vilenie, Variété, Envie, Lacheté (dont les premières lettres forment le mot FAVVEL). Cet animal est le roi du monde ; il a détrôné l'homme que Dieu avait jadis nommé roi de la création. Aujourd'hui Bestialité gouverne les hommes, qui vont « par nuit sans lanterne ». A la fin du poème, Fauvel épouse Vaine Gloire, fille bâtarde de Fortune. — Cet ouvrage dans lequel se trouvent intercalés des ballades, des rondeaux, des motets et des lais, avec accompagnement de musique, mériterait une étude détaillée qu'on ne lui a pas accordée jusqu'à présent.

Le *Livre de l'Exemple du riche homme et du ladre* est un immense poème, d'environ quinze mille vers, compilé en 1352 par un chanoine de la Fère-sur-Oise, et découvert en 1891 par M. Paul Meyer. L'auteur, prenant comme point de départ la parabole du mauvais riche et de Lazare, traite des sujets les plus variés : des sept péchés mortels, de l'oraison dominicale, des dix commandements, des sept sacrements, des sept dons du Saint-Esprit, de la confession, des dimanches et des fêtes. Il passe en revue les différents « états du monde » dans l'ordre suivant : *du pape, des cardinauls, des prelas, des religieus, des curés, des canonnes seculers, des dames de religion, des prestres petitement rentés, des rois, des princes, des justices, des juges, des advocas, des executeurs, des useriers, des hoirs des useriers, des notaires et tabellions, des fauls tesmoins, des murdreurs, des faus dimeurs, des taverniers, des devins, des guerrieurs, des grommes, des flateurs as signeurs, des esracheurs des bonnes*[1], *des religieus proprietaires, des faus monoyers, des faus courretiers, des campions, des joueurs as dés.* « Bien que ses exhortations soient assez communes, dit M. Meyer, on y peut recueillir çà et là quelques traits intéressants. » Le but du chanoine de la Fère-sur-Oise était non pas de faire œuvre littéraire, mais « d'édifier autrui ». Il nous apprend dans l'épilogue

1. Bornes.

de son long poème qu'il a, sans scrupule, emprunté à droite et à gauche des vers « mieux dités » qu'il n'aurait su le faire lui-même. Mon roman, dit-il, en vaudra mieux et sera plus profitable et « plus plaisant à escouter ».

Et se je m'en fusse abstenus
Jamais ne fusse a chief venus
D'avoir dité un tel ouvrage...
Ce n'était mie mes mestiers.

Le modeste chanoine nous apprend lui-même qu'il a « especiaument » fait des emprunts au Reclus de Molliens.

**Le Reclus de Molliens.** — Les deux poèmes de Barthélemy, reclus de Molliens (Aisne), le *Roman de Charité* et *Miserere*, sont écrits en strophes de douze vers octosyllabiques, sur deux rimes ainsi distribuées; *aab aab bba bba*. Cette strophe fut fort à la mode au XIIIe et au XIVe siècle : les *Vers de la mort* d'Hélinand, moine de Froidmont, les *Vers de la mort* d'un anonyme d'Arras, les *Vers du monde*, sont composés sur ce modèle. Ces douze vers sur deux seules rimes n'étaient pas faits pour faciliter la libre inspiration du poète : ils engendrent facilement l'uniformité et la monotonie. Notre poète s'en est très habilement tiré.

Le pieux Reclus, qui était un homme cultivé et qui connaissait aussi bien la littérature profane que la sacrée, range lui-même ses deux poèmes au nombre des « bons dits » qui soient. Nous ne le contredirons pas. M. Van Hamel, qui a publié une très belle édition des deux romans, remarque que « ce qui distingue surtout le Reclus, c'est une habileté remarquable à manier l'allégorie, si chère aux écrivains du moyen âge, à varier les images et à les mêler ensemble, sans trop nuire à la clarté, à présenter la même idée sous des formes différentes et à la condenser dans les douze vers de sa strophe ». Le style du Reclus est vigoureux, parfois obscur, d'une vivacité peut-être un peu factice; ses rimes sont toujours riches et recherchées. Le *Roman de Charité* est un sombre tableau de la société du commencement du XIIIe siècle. Les méchants, dit le Reclus, sont les maîtres ; les bons sont méprisés. Sainte Église ne remplit plus sa mission : ses lampes sont sans lumière ;

ses chaires sont occupées par des fous. La Foi est morte; Charité a disparu.

> O Caretés, quel part séjournes?
> Ou te repons [1] tu et destournes?

Le poète, pour découvrir la retraite de Charité, parcourt toute la terre, visite tous les pays, observe tous les hommes, depuis le pape et les cardinaux, le roi et ses barons jusqu'au « peuple menu »; il pousse ses recherches parmi la « gent laie » et parmi la « gent lettrée », parmi les sages et parmi les fous, les moines et les ermites. En vain. La Charité, depuis longtemps, a quitté la terre pour se réfugier dans la cité céleste. — L'idée, comme on voit, est belle et donne au poème une unité qui manque à beaucoup d'*États du monde*. Le Reclus est particulièrement sévère pour les gens d'Église qui ne savent plus « abaier » ni protéger les brebis, et qui se sont faits loups eux-mêmes :

> Lasses berbis, criés, belés
> A Dieu : « Miserere nobis! »

Le Reclus, lui, pouvait se vanter d'être un « bon kien »; son second poème, qui commence par ce mot *Miserere*, est un vigoureux « abai » contre le péché. Il y traite de l'origine et de la destination de l'homme, de l'aumône, des péchés capitaux, des cinq sens, de la mort, et termine par une magnifique prière à la Vierge, dans laquelle, pendant quinze strophes, il épuise, dit M. Van Hamel, « tout le vocabulaire des épithètes et des titres que l'Église accorde à la mère de Dieu, ainsi que tous les trésors de ses rimes ». Voici la dernière strophe :

> O mireours vrais d'onesté,
> O dame de grant poësté,
> Rent as caitis lor iretage!
> Car en essil ont trop esté.
> Dame, trop somes tempesté
> De chest monde amer et marage.
> Tresporte nous de chest orage,
> De chest oscur val yvrenage,
> En cler mont, en chel bel esté.
> Fai nous uel a uel, sans ombrage,
> Fache a fache, non par image,
> Ten fil veoir en majesté!

**Rutebeuf.** — Cette strophe de douze vers sur deux seules rimes est la strophe préférée de Rutebeuf; il s'en est servi dans de nombreux petits poèmes tels que : la *Pauvreté de Rutebeuf*, la

1. Caches-tu.

*Prière de Rutebeuf*, la *Repentance de Rutebeuf*, la *Complainte au comte de Nevers*, la *Complainte de Constantinople*. les *Ordres de Paris*, le *Dit de Sainte Eglise*. Ce pauvre diable de ménestrel, conteur de fabliaux et de monologues, qui a su tirer de sa misérable existence, comme plus tard Villon, une poésie sincèrement personnelle d'une émotion pénétrante, n'est devenu moraliste et « prescheur » qu'à la fin de sa vie. De cette vie malheureusement nous ne savons que ce que Rutebeuf lui-même a bien voulu nous en dire. Nous ignorons, par exemple, quand Rutebeuf naquit et quand il mourut, mais nous savons, ce qui est plus important, qu'il vécut à Paris; qu'il se maria pour la seconde fois « l'an de l'Incarnation mil deux cents en l'an soixante, huit jours après la naissance de Jésus », c'est-à-dire, en nouveau style, le 2 janvier 1261; que sa femme était vieille, laide, « povre et besoigneuse », et qu'il habitait avec elle une maison déserte et nue, où il n'y avait souvent « ni pain ni pâte ». Cette vie misérable, il a la franchise de l'avouer, était le résultat de sa passion pour le jeu :

Les dés m'occient,
Les dés m'aguettent et espient.
Les dés m'assaillent et deffient.

Après avoir, pendant assez longtemps, hanté les cabarets, joué aux dés, « engressé sa pance, comme il le dit, d'autrui chatel, d'autrui substance », toussé de froid et baillé de faim, après avoir « rimé et chanté sur les uns pour aux autres plaire », il se repentit, comme Guillaume le Clerc, comme Guiot de Provins. Il renonça aux dés et aux tavernes, aux « faux fabliaux » et aux « contes de vaine matière »; il fit son humble confession, chanta Notre-Dame, composa des *États du monde* et, pour le salut de sa « lasse d'âme chrétienne », se fit l'apôtre infatigable de la croisade, rappelant le roi, les grands seigneurs et les hauts prélats à leurs devoirs vis-à-vis de la « Terre de Promission ». Il prêche la croisade avec éloquence, insistance, conviction, colère.

Il s'en prend, dans une *Complainte d'outre-mer*, à ces grands seigneurs, avides lecteurs de romans, qui ne font rien pour gagner le paradis : ils « pleurent de fausse pitié » parce que Roland a été trahi, mais restent indifférents au souvenir de

Notre-Seigneur qui mourut pour eux « en la Sainte Croix ». Rutebeuf cherche à exciter le zèle de Louis IX, du comte de Poitiers, frère du roi, et de tous ces seigneurs « tournoieurs » qui ne sauront que répondre quand au jour du jugement Dieu leur demandera compte de la Sainte Terre, dont ils auraient dû chasser les mécréants. Rutebeuf n'a pas assez de mépris pour les hauts prélats de l'Église qui ne pensent qu'à « bons vins et bonne viande » :

Ahi! prelat de Sainte Yglise,
Qui por garder les cors de bise
Ne volez aler aux matines,
Mesires Giefrois de Surgines
Vous demande de la la mer!...

Mais quoi! la foi est chancelante! Le « feu de charité » est éteint dans le cœur des chrétiens, et nul ne se soucie d'aller combattre pour la cause de Dieu! Il n'y a plus de Godefroy, plus de Tancrède, plus de Baudoin!

Voyant sans doute que sa prédication avait peu d'effet, Rutebeuf revint à la charge « com homs corrouciez et plains d'ire » dans une *Nouvelle Complainte d'outre-mer*, que lui-même appelle un « sarmon ». Il y est plus pressant encore que tout à l'heure. Le roi de France, le roi d'Angleterre, le roi de Sicile, les princes, les barons, les jeunes écuyers « au poil volage », les prélats opulents, les clercs, les riches bourgeois, tous ont leur chapitre, c'est-à-dire quelques vers énergiques, incisifs, qui ne pouvaient laisser indifférent. Rutebeuf n'avait pas pour Louis IX l'admiration et le respect qu'on pourrait croire : il ne lui trouve pas assez de zèle pour combattre les infidèles et lui fait un crime de son amour pour les Frères mendiants. Le roi, dit-il, distribue à ces « papelarts et béguins » un argent qu'il ferait mieux de consacrer à la délivrance du Saint-Sépulcre! Rutebeuf s'en prend à tous ces moines et « moinesses » qui ont oublié leurs vœux de pauvreté, les Barrés et les Béguines, les Frères-Sachets, les Filles-Dieu, les Trinitaires, les Frères du Val-des-Écoliers, les Chartreux, les Frères Guillemins et les Frères Hermins, les Frères Prêcheurs et les Frères Mineurs, qui

Por l'amor Jhesu-Christ lessierent la chemise,

mais qui,

Par fauce semblance
Sont signeur de Paris en France!

**Satires contre les clercs, les vilains, les femmes**. — A côté des *États du monde*, qui sont des satires générales, il y a, au moyen âge, une quantité de petites pièces satiriques, dirigées contre les clercs (par exemple, la *Complainte de Jérusalem contre Rome*, *Des prelaz qui sont orendroit* et plusieurs pièces, déjà mentionnées, de Rutebeuf : *les Ordres de Paris*, *le Dit des Jacobins*, *le Dit des Cordeliers*, *la Complainte de Sainte-Église*), contre les vilains (entre autres *les Vingt-quatre manières des Vilains*, en prose), contre les usuriers (*Martin Hapart*, *Dan Denier*, le *Credo à l'usurier*, et une pièce curieuse, inspirée par un sermon du cardinal Robert de Courçon, *la Patenôtre à l'usurier*), et surtout contre les femmes. La satire contre les femmes au moyen âge a une cause avant tout théologique. On reprochait aux femmes — saint Paul déjà l'avait fait — la faute d'Ève, qui eut pour l'espèce humaine de si graves conséquences. La femme, pour les théologiens du moyen âge, comme déjà pour les Pères de l'Église, était la cause de tous les maux et de toutes les misères de cette vie, et, chose plus terrible encore, des tourments éternels de la vie future. Les pièces contre les femmes, généralement grossières, répètent invariablement les mêmes injures. Citons *l'Évangile aux femmes*, *le Chastie-musart*, *la Blastange des femmes*, *le Blâme des femmes*, *la Comparaison de la pie et de la femme*, *l'Épître des femmes*, *la Contenance des femmes*, qui provoquèrent des panégyriques exagérés, le plus souvent faibles et sans esprit, du sexe féminin, tels que plusieurs *Dits des femmes*, *le Bien des femmes*, *la Bonté des femmes*. Le *Dit des Cornettes* est une satire contre la coiffure en forme de cornes et les robes « escoletées » à la mode au XIIIe siècle.

**Personnification des vices et des vertus**. — Dans la plupart des poèmes moraux que nous avons examinés jusqu'ici, entre autres dans le *Miserere* du Reclus de Molliens, et dans *le Besant* de Guillaume le Clerc, les vertus et les vices sont incidemment personnifiés. Nous trouvons les mêmes personnifications, employées d'une façon systématique, d'un bout à l'autre du poème, dans *le Songe d'Enfer* et dans *la Voie de Paradis* de Raoul de Houdan, au commencement du XIIIe siècle, dans *le Tor-*

*noiement Antecrist* d'Huon de Méri, vers 1235, et dans les *Pèlerinages* de Guillaume de Digulleville au XIV^e siècle.

Raoul de Houdan raconte, dans *le Songe d'Enfer*, qu'il se vit, en rêve, transformé en pèlerin et cheminant « vers la cité d'Enfer ». Au soir de la première journée de marche, il arriva à Convoitise-la-Cité, où il logea chez Envie. Il y fit connaissance avec Tricherie, Rapine et Avarice, puis le lendemain partit pour Foi-Mentie, où il trouva Tolir. Après avoir passé le fleuve Gloutonie, il s'en vint coucher à Ville-Taverne, chez Roberie-la-Tavernière, avec Hasart, Mesconte, Papelardie, Ivresse, et beaucoup d'autres personnages. Il fit bonne connaissance avec Ivresse qui le mena au Chastiau-Bordel. Puis il traversa successivement les villes de Coupe-gorge, Murtre-ville, Désespérance et Mort-Soubite. L'Enfer est à deux pas de Mort-Soubite. Notre pèlerin y arriva fort à propos, au moment où le roi d'Enfer donnait un grand festin à ses principaux barons. Il y fut très bien accueilli par Pilate et Belzébuth, et par un grand nombre de clercs, d'évêques et d'abbés. Il s'assit à table, sur un siège formé de « deux popelicans l'un sur l'autre ». Il mangea toutes espèces de mets fantastiques : des usuriers « cràs et bien lardés », des larrons et des meurtriers arrosés « de sanc de marcheans mordris », de vieilles pécheresses en sauce piquante, des entremets de « bougres » rôtis à la sauce parisienne, des langues frites de plaideurs, des petits enfants, des papelards, des moines, des « prestresses », apprêtés en différentes sauces symboliques. Le festin terminé, les hôtes du diable se levèrent de table et se répandirent sur toute la terre en quête de nouvelles proies.

*La Voie de Paradis* est la contre-partie du *Songe d'Enfer*. Notre poète, conduit par Grâce, arrive chez Amour, où il trouve Discipline, Obédience, Gémir, Pénitence et Soupir, puis, continuant sa route, il parvient chez Contrition, et enfin chez Confession où il rencontre Satisfaction et Persévérance. Sur la route de Pénitence, il est attaqué par une bande de brigands, Vaine-Gloire, Orgueil, Envie, Haine, Avarice, Ire, Fornication, Désespérance, avec, à leur tête, Tentation. Mais il est promptement secouru par Espérance, Humilité, Obédience, Charité, « Atemprance » et Chasteté. Il arrive enfin chez Pénitence, qui lui montre l'échelle de Jacob conduisant au paradis, dont les

huit « escaillons » sont : Foi en Dieu, Vertu en œuvre, Science en vertu, Sens en abstinence, Piété en abstinence, Patience en piété, Amour de frère, Vraie charité.

*La Voie de Paradis* de Raoul de Houdan n'est pas le seul poème de ce genre que nous possédions du moyen âge. Ce cadre édifiant, qui pouvait être satirique, a tenté beaucoup d'autres poètes, entre autres Rutebeuf et Baudoin de Condé. *Le Pèlerinage de la vie humaine* de Guillaume de Digulleville (département de la Manche) est aussi une « voie de paradis ». *Le Pèlerinage de l'âme*, du même poète, est une vision de l'enfer, du purgatoire et du ciel. Ces deux vastes allégories datent de 1330 à 1335. Guillaume de Digulleville les remania lui-même en 1355 et composa peu après un troisième poème : *le Pèlerinage de Jésus-Christ*, simple mise en vers des récits évangéliques accompagnés de quelques allégories. Ces trois *Pèlerinages*, qui ne comprennent pas moins de trente-six mille vers, furent très répandus non seulement en France, mais en Angleterre où Chaucer en traduisit plusieurs passages, et où John Bunyan s'en inspira, paraît-il, dans son fameux *Voyage du Pèlerin*.

Les poèmes du moine cistercien Guillaume de Digulleville, souvent imprimés aux XV^e^ et XVI^e^ siècles, sont intéressants à divers titres, et, ne fût-ce que par leurs vastes dimensions, occupent une place importante dans la littérature du XIV^e^ siècle. Mais il faut aujourd'hui beaucoup de courage pour les lire : on me pardonnera d'avoir reculé. Je me suis contenté d'admirer les fines et belles miniatures du manuscrit 823 des œuvres de Guillaume à la Bibliothèque nationale : les ornements de ce volume, dit Paulin Paris, peuvent être mis au nombre des plus beaux que renferment les anciens manuscrits.

*Le Tornoiement Antecrist* d'Huon de Méri est un poème allégorique d'un genre un peu différent. Le poète assiste en songe à un tournoi entre Jésus-Christ et ses chevaliers et l'Antéchrist et sa « maisnie ». Autour d'Antéchrist se pressent tous les grands barons d'Enfer, c'est-à-dire Jupiter, Saturne, Apollin, Neptune, Mars, Platon, Belzébuth, qui porte l'enseigne d'Antéchrist faite « de la chemise » de Proserpine, Orgueil, Bobant, Dédain, Vaine-Gloire, Haine, Discorde, Forsénerie, Avarice, Convoitise, Hypocrisie, Homicide, dont l'épée plus dure que

« Durendart » s'appelle Coupe-Gorge. On relève quelques traits satiriques dans la description de ces personnages. Ainsi Vanterie « est dame de Normandie » ; Félonie, qui déteste Pitié, est entourée de « Bourgaignons à planté ». Le Roi de Paradis, monté « sur un grant destrier pommelé », est accompagné de saint Michel, de Gabriel, de Raphaël, de la « vierge mère Marie », de Virginité, Religion, Confession, Pénitence, Chasteté, Humilité, Courtoisie, Aumône, Pitié, Justice, puis des chevaliers de la Table Ronde, Arthur, Gauvain, Cligès, Lancelot et Perceval. La bataille, naturellement, tourne à la confusion d'Antéchrist.

**Batailles, débats.** — On retrouve les mêmes personnifications, non seulement des vices et des vertus, mais des arts, des saisons, des aliments, des animaux, des plantes, etc., dans les *batailles* et les *débats*, genre littéraire fort à la mode au moyen âge. *La Bataille de Carême et de Charnage* (c'est-à-dire du temps où l'on peut manger de la viande) met en scène deux gros barons, riches et puissants : l'un, Carême le félon, détesté des pauvres gens, est accompagné de tous ses hommes, depuis la Baleine jusqu'au Hareng, de tous les Poissons et de tous les Légumes; l'autre, Charnage, est entouré de Crasses-Porées, de Char de porc, de Colons en rost, de Connins en paste, de Cerf lardé, de Char de buef, de Paons rostis, de Sausisses pevrées, d'Andoilles a la mostarde, de Fromage, de Maton [1], de Lait, de Beurre, de Tartes, Flaons et Crême.

La bataille fut molt espesse,
Dure et orrible et felonesse.
Karesme i reçut grant domaige
De sa gent et de son barnaige.

Après un long combat, rempli de brillants faits d'armes, Charnage remporte la victoire, grâce au secours inattendu de Noël et d'une armée de Bacons [2]. Carême implore la paix dont Charnage dicte les conditions.

En cest estor conquit Charnaige
Qu'on mengera lait et fromaige
Le vendredi communement
Et le samedi ensement.
Ainsi devint Karesmes hom
A dant Charnaige le baron.

1. Fromage mou, lait caillé.
2. Jambon, lard.

*La Bataille des vins*, d'Henri d'Andeli, et la pièce anonyme intitulée *la Desputaison du Vin et de l'Eau*, sont intéressantes en ce qu'elles nous font connaître les meilleurs crus de France au XIII^e siècle. *La Bataille des sept Arts* du même Henri d'Andeli nous donne des renseignements précieux sur la fameuse querelle qui s'engagea au XIII^e siècle entre les écoles d'Orléans et celles de Paris au sujet de l'enseignement de la logique et de la grammaire; nous y trouvons la liste complète des auteurs qu'on étudiait dans ces écoles. Un débat purement religieux est *la Desputaison de Synagogue et de Sainte Église*. Ces deux dames, l'une « brune », l'autre « blanche et vermeille », discutent sur un ton fort peu courtois :

Synagogue se drece, qui première parole,
Et dist à Sainte Eglise : « Garce, entens ma parole;
Tu me dois obeir, tu issis de m'escole.
— Tais-toi, dist Sainte Yglise, vieille ribaude fole. »

Et quant la Synagogue s'oi clamer ribaude
D'ire devint plus pale et plus jaune que gaude.
« Tais-toi, dist-elle, garce, trop es de parler baude.
« Li tiens Diex ne vaut pas plain bacin d'eve chaude. »

Un autre débat religieux, d'un ton tout différent, est *la Desputaison du corps et de l'âme*. La beauté saisissante du sujet a très heureusement inspiré plusieurs poètes du moyen âge. L'un d'eux, anglo-normand, dont la versification malheureusement est très négligée, met en présence une âme et un corps au moment où ils vont passer au jugement de Dieu. L'âme adresse à son compagnon, étendu dans la fosse et mangé des vers, les plus amers reproches. Tout le pays, lui dit-elle, vous honora jadis parce que vous étiez riche et puissant; rien n'était trop beau pour vous, nulle robe trop « luisante », nulle salle trop magnifique. Maintenant vous avez pour salle sept pieds de terre et pour robe « une terre grosse et dure ». Parce que vous avez aimé le monde plus que Dieu, vous allez durant l'éternité souffrir mille peines. Maudite soit l'heure où je fus liée à un tel corps! J'étais une belle créature, faite à l'image de Dieu, mais, grâce à vous, je fus bien vite souillée et « enlaidie par vos crimes ». — Le corps à son tour prend la parole : L'esprit n'est-il pas le maître du corps? Pourquoi donc avez-vous consenti à

ma folie? Dieu ne vous avait-il pas donné sens et savoir pour que vous pussiez vous conduire et me guider sagement? Puisqu'il m'avait confié à vous, ne deviez-vous pas m'amener à le servir? C'est vous, et non pas moi, qui êtes cause de notre malheur. — L'âme se défend : Votre « malveis charnel delit » a été plus fort que moi, dit-elle. Et Fauce-Pitié m'a trompée : vous ne faisiez que vous plaindre, jour et nuit :

Vous me fustes par tut contrere
Et me sakastes vers la terre
Par fou delit.

Ne vous ai-je pas souvent blâmé pour votre « lecherie », votre paresse, votre avarice?

Assez vous prechai de bien fere.
En temps de merci merci quere
Del haut roi.
Temps de merci est ja passé,
Temps de vengeance présenté
A vous et moi.

Le jour du grand Jugement approche : les uns iront en compagnie joyeuse du Fils de Marie, les autres en enfer pour souffrir « pardurablement ». Le corps trouve que le châtiment, qui est éternel, n'est pas en proportion avec le péché, qui est « court et bref ». La miséricorde de Dieu, lui répond l'âme, surpasse toutes choses. N'aviez-vous pas le temps de songer à la repentance durant votre vie? Aujourd'hui c'est trop tard. Les prêtres, demande le corps, ne peuvent-ils pas par leurs prières faire sortir une âme d'enfer?

Fet le corps : Et purreit estre
Que nul ami par chant de prestre
Nous aidast?
— Si jescun goute de la mer
Fust un prestre pur chanter
Et chantast.

Ne vaudrat rien, dit l'esperit.
— Ou est donke Jhesu Christ.
Dit le corps,
Et la merci que il premist?
— Ne pas la, dit l'esperist,
Mès dehors.

La fin de ce beau débat est une prière à la Vierge :

Douce dame, seinte Marie,
La esperaunce de nostre vie.
Graciouse,
Amendez ore, si vous plest.
Nostre vie que orde est
Et pecherouse.

Douce dame, douce mere.
Douce virge et emperere
De tut le mund,
De nos pechez nous sauvez
Qui nous plungent tant chargez
A parfund.

*Le Débat des trois morts et des trois vifs* n'est pas moins dramatique. Trois jeunes gens, « jolis » et gais, fils de roi, de duc et de comte, sortis dans la campagne pour chasser, se trouvent tout à coup en présence de trois cadavres, horribles à voir, rongés des vers, qui leur barrent le chemin, et, prenant la parole, leur prêchent la repentance et la vanité des choses de ce monde. Il ne semble pas que ce beau sujet ait jamais reçu de forme simple et belle : la plupart des poètes qui l'ont traité, Nicole de Margival et Baudoin de Condé entre autres, l'ont fait en rimes « équivoquées », incompatibles avec la vraie inspiration.

**Sermons en vers**. — On retrouve parfois de pareils débats, entre le corps et l'âme, entre un mort et un vivant, dans les poèmes religieux qu'on est convenu d'appeler sermons en vers. Le plus ancien et le plus remarquable de ces sermons qui commence par ces mots : *Grant mal fist Adam* et qui date du commencement du XII^e^ siècle, a été jusqu'ici fort mal jugé. « Ce n'est guère jusqu'au milieu, lit-on dans l'*Histoire littéraire de la France*, qu'un abrégé de l'Ancien Testament et dans le reste qu'une déclamation banale sur la brièveté de la vie et de la vanité des choses humaines. » Cette appréciation a été généralement adoptée, entre autres par M. Lecoy de La Marche dans sa *Chaire française au* XIII^e^ *siècle*. Le sermon *Grant mal fist Adam* est mieux qu'une « sorte d'abrégé de l'Ancien Testament ». C'est un plaidoyer fort habile, en petits vers de cinq syllabes, énergiques et expressifs, en faveur des pauvres et des petits. Notre prêcheur remonte, il est vrai, un peu haut dans l'histoire de l'humanité, à Adam :

Grant mal fist Adam
Quant par le Sathan
Entamat le fruit.

A cause de ce malheureux « morsel », Adam fut chassé de paradis et « déshérité ». Il eut beau s'en repentir pendant plus de neuf cents ans, il fut envoyé en enfer où il serait encore si Jésus-Christ ne l'en avait tiré. A cause de ce « morsel », Abel fut tué par Caïn le félon, et l'iniquité ne fit que croître jusqu'au temps de Noé. Tous les hommes sont issus de Noé : les Armé-

niens, les Grecs, les Latins, les païens et les Juifs, moi-même, dit le poète, aussi bien que les princes et les rois :

Jeo dunt sui venuz?
Sui jo dunc eiseuz
D'icel parenté?
Oïl, veirement.
Qui m'out altrement
El mund engendré?

E icil dunt sunt
Qui la richeise unt?
Sunt en il venu?
Oïl, par ma fei,
Li prince e li rei,
Tuit en sunt eissu.

Tous les hommes sont d'un seul lignage, les fous comme les sages, les courtois comme les vilains. Les pauvres et les riches sont frères. Jésus-Christ, le fils de Dieu, était un pauvre sur cette terre, misérablement vêtu, n'ayant ni palefroi, ni « cheval-courant ». Il montait sur un âne, c'est l'Écriture qui le dit. Il n'avait autour de lui, ce fils de roi, ni princes, ni barons, mais des pêcheurs et des bergers :

Deus aimet forment
Cele povre gent
Qui sunt vil el mund;
A cels at pramis
Le suen pareïs,
E icil l'avrunt.

Aimons donc les pauvres, à l'exemple de Dieu qui sur cette terre daigna se « mettre en lor semblant ». Qu'est-ce que l'homme riche, l'orgueilleux et le puissant emporteront de toutes leurs richesses? Au jour du jugement, nous serons devant Dieu « la charn tote nue », comme nous étions à notre naissance. Nous travaillons en vain, et jamais en ce monde nous ne trouverons « estabilité ». Adam, Noé, Abraham, Moïse, David, Salomon sont morts; leurs descendants sont morts; d'autres sont nés qui sont morts; d'autres naissent et naîtront qui mourront.

O Deus glorios!
Cum ies merveillos!
Cun fais tun plaisir!
De quanque s'en vunt
Ne savum o sunt,
Nuls n'en puet guencir[1].

Puis le poète, pour ne pas abuser de la patience des auditeurs,

1. Echapper.

met fin à son « simple sermon », composé « en romanz » à l'usage des illettrés :

A la simple gent
Ai fait simplement
Un simple sarmun.
Nel fis as letrez,
Car il unt assez
Escriz e raisun.

Le sermon *Deu le omnipotent* est d'un style moins franc, moins limpide, et d'une versification plus négligée. Le poète y met en garde les hommes contre le diable, le monde et la chair, et il leur enseigne comment ils peuvent vaincre ces trois ennemis, ayant toujours en mémoire Jésus-Christ et sa passion. *Les Vers du Jugement*, en alexandrins assonancés, sont un curieux sermon, dans lequel on retrouve un débat du corps et de l'âme, l'énumération des quinze signes qui annonceront le jugement dernier, et la description toute matérielle des peines de l'enfer d'après l'apocryphe connu sous le nom d'Apocalypse de saint Paul. Le sire Guichard de Beaujeu ou de Beaulieu (qui mourut en 1137), s'étant converti, composa un sermon en tirades monorimes, dans lequel il s'efforce de montrer que « mult est malveis cest siècle » : il parle du jugement dernier, de l'enfer, du paradis, d'avarice et de charité, du baptême et de la confession, etc. Bien d'autres poèmes, d'un caractère grave et austère, pourraient se ranger dans la catégorie des « sermons en vers ». Il n'est peut-être pas inutile de dire que ces soi-disant sermons n'ont jamais été prononcés en chaire [1].

1. Faisons ici mention, au moins en note, de deux ouvrages du XIV$^{e}$ siècle qui, sans appartenir proprement à la littérature, ne laissent pas d'intéresser l'histoire des idées et des mœurs au moyen âge. L'un est le *Livre du Chevalier de la Tour-Landry* (publié par Montaiglon, dans la Bibliothèque Elzévirienne, en 1857). Ce gentilhomme angevin l'écrivit en 1372 pour l'instruction morale et mondaine de ses filles; les conseils qu'il leur donne sont appuyés de nombreux exemples qu'il tire de la Bible, des auteurs profanes, de ses propres souvenirs et de ses observations. Ses intentions sont excellentes; mais son tact est médiocre; et dans ce livre écrit pour des jeunes filles les Crudités de mots et d'images abondent, et nous choquent (même à juger les choses selon les habitudes peu délicates du temps). L'autre ouvrage est le *Ménagier de Paris* (publié par Jérôme Pichon en 1847; 2 vol. in-8). C'est un traité d'économie domestique, écrit vers 1392 par un riche bourgeois de Paris, à l'usage d'une très jeune femme qu'il venait d'épouser. Il est âgé déjà; il pense qu'elle lui survivra, épousera un autre homme; il veut que son successeur bénisse le nom de celui qui lui aura préparé une si parfaite ménagère. Ce bonhomme est rempli de sentiments délicats et

## BIBLIOGRAPHIE

Sur la littérature didactique au moyen âge, voir les tomes XXIII et XXIV de l'*Histoire littéraire de la France*.

*La Signifiance de l'A B C*, par Huon le Roi, est publiée dans **Jubinal**. *Nouveau recueil de contes, dits, fabliaux*, Paris, 1842, t. II, 275-290.

Sur Me Alebrand de Florence, voir **E. Littré**, *Histoire littéraire*, t. XXI. 415-418, et sur Henri de Mondeville, **E. Littré**, *Histoire littéraire*, t. XXVIII. 325-352. — *Chirurgie de Me Henri de Mondeville, chirurgien de Philippe le Bel*, pub. par **E. Nicaise**, Paris, 1894. — Sur Philippe de Thaon et les *Bestiaires* : **Thomas Wright**, *Popular treatises on science*, Londres, 1841. — *Li Cumpoz Philipe de Thaün, Der Computus des Philipp von Thaün*, hgg. von Dr **Ed. Mall**. Strasbourg, 1873. — **F. Mann**, *Der Physiologus des Phillipp von Thaün und seine Quelle*, dans Wülcker's *Anglia*, t. VII, 420-468 ; t. IX, 391-434. — **F. Mann**, dans les *Romanische Forschungen* de K. Vollmöller, t. VI, 399. — Le *Bestiaire* de Gervaise a été publié par M. **Paul Meyer**, *Romania*, t. I, 420-444. — *Bestiaire* de Pierre, dans **Cahier**, *Mélanges d'archéologie*. t. II à IV, Paris, 1851. — *Le Bestiaire divin de Guillaume, clerc de Normandie*, pub. par **Ch. Hippeau**, Caen, 1852. — *Le Bestiaire. Das Tierbuch des normannischen Dichters Guillaume le Clerc*, hgg. von Dr **Robert Reinsch**. Leipzig, 1892 (*Altfranz. Biblioth.*, t. XIV). — *Le Bestiaire d'amour par Richard de Fournival, suivi de la réponse de la dame*, pub. par **Ch. Hippeau**, Paris, 1859. — Sur le *Physiologus*, voir **Friedrich Lauchert**, *Geschichte des Physiologus mit zwei Textbeilagen*, Strasbourg, 1889. En voir le compte rendu par M. **G. Paris** dans *Revue critique*, 1889, I, 464.

*Les Lapidaires français du moyen âge, des XIIe, XIIIe, XIVe siècles, réunis, classés et publiés, accompagnés de préfaces, de tables et d'un glossaire*, par **Léopold Pannier**, avec une *Notice préliminaire* par **Gaston Paris**, Paris, 1882. (*Bibliothèque de l'École des Hautes Études*, fascicule 52.) **P. Neumann**. *Ueber die älteste französische Version des dem Bischof Marbod zugeschriebenen Lapidarius*. Neisse, 1880.

Sur la *Mappemonde* de Pierre, voir **Paul Meyer**, *Notice sur deux anciens manuscrits français ayant appartenu au marquis de la Clayette* (dans les *Notices et Extraits des manuscrits de la Bibliothèque nationale*, t. XXXIII, 1re partie). — Sur la *Lumière aux Laïques*, voir **P. Meyer**, *Romania*, t. VIII, 325-332. — Sur la *Petite Philosophie*, **P. Meyer**, *Romania*, VIII, 337-440. — Sur un Poème moralisé sur les *Propriétés des choses*, voir **G. Raynaud**, *Romania*, t. XIV, 442-484. — Sur *Divers traités sur les propriétés des choses*, **Léop. Delisle**, dans *Histoire littéraire*, t. XXX, 334-388. — Sur l'*Image du Monde*, **P. Meyer**. *Notices sur quelques manuscrits français de la Bibliothèque Phillipps à Cheltenham* (dans *Notices et Extraits*, t. XXXIV, 1re partie) et *Romania*, t. XXI, 481. — **Franz Fritsche**. *Untersuchung über die Quellen der* Image du monde, Halle, 1880. — **Carl Fant**, *L'Image du monde*, Upsala, 1886. — **Ad. Neubauer**, *Les traductions hébraïques de* l'Image du monde, dans *Romania*, t. V, 129-140.

*Li Livres dou Tresor, par Brunetto Latini*, pub. par **P. Chabaille**, Paris, 1863 (*Documents inédits sur l'Histoire de France*). — **Thor Sundby**. *Della*

tendres : il est moralement bien supérieur au chevalier. Sa religion est pure et sincère ; et sa vie conforme à sa foi. Il abhorre le faste et toutefois fait honneur à sa fortune ; sa maison est admirablement réglée. Son livre est un trésor de renseignements sur la vie domestique, les mœurs, les usages, le costume, la table et le prix des vivres, etc., vers la fin du XIVe siècle.

*vita e delle opere di Brunetto Latini.* Trad. per cura di **Rodolfo Renier**, Florence, 1884.— **Paget Toynbee**, *Brunetto Latino's obligations to Solinus*, dans *Romania*, t. XXIII, 62-78.

*Le Mireour du monde*, pub. par **Félix Chavannes**, Lausanne, 1846. — Sur la *Somme des vices et des vertus*, voir **P. Meyer**, dans le *Bulletin de la Société des anciens textes français*, 1892, et *Romania*, t. XXIII, 449. — **C. Boser**, *Le remaniement provençal de la Somme le Roi et ses dérivés*, dans *Romania*, t. XXIV, 56-86.

*Les quatre âges de l'homme, traité moral de Philippe de Navarre* (sic), pub. par **Marcel de Fréville**, Paris, 1888 (*Société des anciens textes français*). — Sur Philippe de Novare, voir M. **G. Paris**, dans *Romania*, t. XIX, 99.

*Doctrinal Sauvage*, pub. par **Jubinal**, *Nouveau recueil*, t. II, 150-161. Sur ce Doctrinal, voir **P. Meyer**, *Notices et Extraits*, t. XXXIII, I, 45. — *Le Chastiement des dames* est pub. par **Méon**, *Fabliaux et Contes*, Paris, 1808, t. II, 184-219. — *Robert von Blois sämmtliche Werke*, zum ersten Male hgg. von **Jacob Ulrich**, Berlin, 1889. — Sur *le Miroir des Dames* de Durand de Champagne, voir **Léop. Delisle**, *Histoire littéraire*, t. XXX, 302-333. — *Le Chastoiement d'un père à son fils* est publié par **Méon**, *Fabliaux et Contes*, t. II, 40-183. — Sur l'*Enseignement Trebor*, voir **P. Meyer**, *Notices et Extraits*, t. XXXIX, I, 212-219. — *L'Ordene de chevalerie*, dans **Méon**, *Fabliaux et Contes*, t. I, 59-79.

*Le Roman des Ailes de Courtoisie*, pub. par **Aug. Scheler**, dans les *Trouvères belges* (*Nouvelle série*), Louvain, 1879, 248-271.

*Dits et contes de Baudouin de Condé et de son fils Jean de Condé*, pub. par **Aug. Scheler**, Bruxelles, 1866. **A. Krause**, *Bemerkungen zu den Gedichten des Baudouin und des Jean de Condé*, 1890. — *Dits de Watriquet de Couvin*, pub. par **Aug. Scheler**, Bruxelles, 1868.

Estienne von Fougières, *Livre des manières*, von **Josef Kremer**, Marbourg, 1887 (t. XXXIX des *Ausgaben und Abhandlungen* de E. Stengel). **J. Kehr**, *Ueber die Sprache des Livre des Manières von Estienne de Fougières*, Cologne, 1884. Sur le *Poème moral*, voir **P. Meyer**, dans les *Archives des missions scientifiques et littéraires*, 2e série, t. V, 150. — *Poème moral, altfranzösisches Gedicht aus den ersten Jahren des XIII Jahrhunderts*, hgg. von **W. Cloetta**, Erlangen, 1886.

La Bible de Guiot est publiée par **Méon**, *Fabliaux et Contes*, t. II, 307; celle d'Hugues de Berzé, *id.*, t. II, 394. **Eisentraut**, *Grammatik von Guiot von Provins*, Cassel, 1872.

*Le Besant de Dieu, von Guillaume le Clerc de Normandie*, hgg. von **E. Martin**, Halle, 1869. — Sur *la Dîme de Pénitence*, voir **P. Meyer**, dans les *Archives des missions scientifiques et littéraires*, 2e série, t. III. — Une notice sur le *Roman de Fauvel* paraîtra dans le tome XXXII de l'*Histoire littéraire*. Sur l'*Exemple du riche homme et du ladre*, voir **P. Meyer**, *Notices et Extraits*, t. XXXIX, 1re partie, 176. — *Li Roman de Carité et Miserere du Renclus de Moiliens, poèmes de la fin du XIIe siècle*, édition critique par **A.-G. Van Hamel**, Paris, 1885. — *Li vers de la mort, poème artésien du milieu du XIIIe siècle*, pub. par **Carl Aug. Windahl**, Lond., 1887. — Sur Robert le Clerc d'Arras, auteur des *Vers de la mort*, voir **G. Paris**, *Romania*, t. XX, 137-139. — *Les Vers du monde*, dans **Jubinal**, *Nouveau recueil*, t. II, 124-131. — Les *Vers de la mort* d'Hélinand (déjà publiés par Loisel, Méon et Buchon) vont être publiés par **F. Wulff**, dans la collection de la *Société des anciens textes français*. — *Œuvres complètes de Rutebeuf*, par **Achille Jubinal**, nouvelle édition, Paris, 1874 (*Bibliot. elzévirienne*); autre édition par **A. Kressner**, Wolfenbuttel, 1885. **L. Jordan**, *Metrik und Strofe Rutebeufs*, Wolfenbüttel, 1888. — *Rutebeuf*, par **Léon Clédat**, Paris, 1891 (*Les grands Écrivains français*). — *La complainte de Jérusalem contre Rome*,

dans **E. Stengel**. *Codex manuscriptus Digby 86*. Halle, 1871. — Sur la Satire contre les vilains, voir le livre du Dr **Domenico Merlini**. *Saggio di ricerche sulla satira contro il villano, con appendice di documenti inediti*. Torino, 1894. En voir le compte rendu par **G. Paris**, *Romania*, t. XXIV, 142. — *L'Evangile aux femmes*, dans **A. Jubinal**, *Jongleurs et Trouvères*. Paris, 1839. **Léop. Constans**. *Marie de Compiègne d'après* l'ÉVANGILE AUX FEMMES, Paris, 1876. **E. Mall**. *Zum sogenannten* ÉVANGILE AUX FEMMES, dans *Zeitschrift für romanische Philologie*, t. VIII, 449-455. — **George-C. Keidel**. *Romance and other studies. I. The* ÉVANGILE AUX FEMMES, *an old-french Satire on Women, edited with introduction and notes*, Baltimore, 1895. — *La Bonté des femmes*, pub. par **P. Meyer**, dans les *Contes moralisés de Nicole Bozon*. Paris, 1889, XXXIII-XLI. — Pour les différentes pièces sur les gens d'Église, les vilains, les usuriers, les femmes, voir les recueils déjà cités de Méon et de Jubinal.

*Songe d'Enfer*, pub. par **A. Jubinal**. *Mystères inédits du XVe siècle*. Paris, 1837, t. II, 384-403, et par **Aug. Scheler**, *Trouvères belges (Nouvelle série)*. Louvain, 1879, 176-200. — *La Voie de Paradis*, pub. par **A. Jubinal**, *Œuvres de Rutebeuf*, Paris, 1875, t. II, 195-234, et par **A. Scheler**, *ouv. cit.*, 200-248. **O. Bœrner**, *Raoul de Houdenc*, Leipzig, 1884.

*Le Pèlerinage de la vie humaine de Guillaume de Deguilleville*, edited by **J.-J. Stürzinger**, printed for the Roxburghe Club, Londres, 1893. M. Stürzinger publiera également, dans la même collection, le *Pèlerinage de l'âme* et le *Pèlerinage de Jésus-Christ*. — Sur Guill. de Digulleville, voir **N. Hill**. *The ancient poem of Guillaumi de Guilleville entitled Le Pèlerinage de l'homme, compared with the Pilgrim's Progress*. Londres, 1858. — **Furnivall**. *A one-text print of Chaucer's minor poems*, Londres, 1871 (*Chaucer Society*), 84-100. **Furnivall**. *Trial-Forewords to my Parallel-Text edition of Chaucer's minor poems*, Londres, 1871, 100-102. **H. L. D. Ward**. *Catalogue of Romances in the Department of manuscripts in the British Museum*, Londres, 1893, t. II, 558. — *Li Tornoiement Antecrit*, hgg. von **G. Wimmer**. Marbourg, 1888. **M. Grebel**. *Le Tornoiment Antéchrist, par Huon de Méry, in seiner literarhistorischen Bedeutung*. Leipzig, 1883. — *Bataille de Karesme et de Charnage*, dans **Méon**, *Fabliaux et Contes*, t. IV, 80-99. — *Desputaison du vin et de l'eau*, dans **Jubinal**, *Nouveau recueil*, t. I, 293-311. — *Œuvres de Henri d'Andeli, trouvère normand du XIIIe siècle*, pub. par **A. Héron**. Rouen, 1880. — *Desputaison de Synagogue et de Sainte Église*, dans **Jubinal**, *Mystères inédits*, Paris, 1837, t. II, 404-408.

Sur le *Débat de l'âme et du corps*, voir Th. **Batiouchkof**. *Romania*, t. XX, 1-55, 513-578. — **E. Stengel**, dans *Zeitschrift für romanische Philologie*, t. IV, 74-80.

Sur *les Trois morts et les Trois vifs*, voir *L'alphabet de la mort de Hans Holbein, entouré de bordures du XVIe siècle et suivi d'anciens poèmes français sur le sujet des trois mors et des trois vis*, publiés d'après les manuscrits par **Anatole de Montaiglon**. Paris, 1856. — *Dits et contes de Baudouin de Condé*, pub. par **Aug. Scheler**, Bruxelles, 1866, t. I, 197-205. — *Le dit de la Panthere d'Amour, par Nicole de Margival*, pub. par **Henri A. Todd**. Paris, 1883, XXVIII-XXXIX (*Société des anciens textes français*).

Les deux sermons *Grand mal fist Adam* et *Dieu le omnipotent* ont été publiés par **H. Suchier**, *Reimpredigt*, Halle, 1879.

*Li ver del Jüise en fornfransk predikan*. Akademisk Afhandling af **Hugo von Feilitzen**, Upsala, 1883.

Le Sermon de Guichard de Beaulieu a été publié par **A. Jubinal**, à Paris, en 1834, et par **E. Stengel**. *Codex manuscriptus Digby 86*. Halle, 1871.

# CHAPITRE V

## SERMONNAIRES ET TRADUCTEURS[1]

L'éloquence religieuse n'occupe dans l'histoire de la littérature française au moyen âge qu'une très petite place, non pas, certes, faute de prédicateurs, faute de talent, faute de génie même. Mais les milliers de sermons, venus jusqu'à nous, sont tous, ou presque tous, rédigés dans la langue de l'Église, le latin. Il faut en arriver jusqu'à la fin du XIV^e siècle, jusqu'à Gerson, pour rencontrer une série de discours, attribués à un orateur connu, prononcés en français, écrits en français.

La forme, donc, fait défaut. Le fond lui-même n'est pas ce qu'il aurait pu être. Ne cherchez pas dans cet immense amas de sermons l'éloquence forte et jeune, simple et vibrante, austère et illettrée, que semble promettre une Chanson de Roland; n'y cherchez pas l'éloquence d'un Pierre l'Ermite, d'un saint Bernard, d'un Foulques de Neuilly, soulevant tout un peuple et le précipitant sur l'Orient; vous n'y trouveriez ni le mysticisme d'un saint François d'Assise, ni celui d'une Imitation de Jésus-Christ. Rien de tout cela. Les prédicateurs du moyen âge sont, pour la plupart, de grands théologiens, mais de petits orateurs. L'éloquence chez eux est étouffée par la scolastique. Les sermons du XII^e siècle sont savants et froids, remplis d'allégories forcées et de subtilités puériles; ils ont été composés pour d'au-

1. Par M. Arthur Piaget, professeur à la Faculté des Lettres de Neuchâtel.

tres savants, pour d'autres théologiens, pour des clercs; s'ils ne sont pas secs et arides, ils sont pompeux et emphatiques. Au XIII^e siècle, les Frères Mineurs et les Frères Prêcheurs, qui, semble-t-il, eussent dû rester étrangers aux arguties de l'école, se firent eux aussi dialecticiens avec, il est vrai, moins de noblesse et de sérieux. L'éloquence, de degrés en degrés, devint populaire, mais au mauvais sens du mot, c'est-à-dire vulgaire, triviale, voire bouffonne.

Toutefois ne soyons pas injustes et reconnaissons que, même au XII^e siècle, on trouve non seulement des sermons d'une grande éloquence, comme ceux de saint Bernard, mais aussi d'une belle simplicité, tels que ceux de Maurice de Sully; reconnaissons que, même au XV^e siècle, les sermons d'un Menot ou d'un Maillard abondent en pages, sinon toujours d'un goût très raffiné, au moins originales, fortes, saisissantes, toutes remplies de pensées nobles et généreuses. Et puis n'oublions pas que le souci du prédicateur doit être moins de faire une œuvre d'art que d'atteindre son auditoire; si nous avons peine à excuser les fades allégories qui remplissent tant de sermons, nous aurons peut-être quelque indulgence pour les prêcheurs qu'un populaire mal dégrossi forçait à devenir vulgaires et plaisants.

Les innombrables sermons qui, sauf de rares exceptions, nous sont tous parvenus en latin, ont-ils été prononcés en latin même ou en français? Il importe, dès maintenant, de répondre à cette question très importante et controversée. Deux opinions sont en présence.

## *I. — Sermonnaires. — Langue des sermons.*

**Opinion de M. Lecoy de La Marche.** — M. Lecoy de La Marche, dans son bel ouvrage sur la *Chaire française au moyen âge, spécialement au XIII^e siècle* [1], s'est efforcé de démontrer la double proposition suivante : « Tous les sermons adressés aux

1. J'ai emprunté quelques citations de sermons à cet excellent ouvrage, ainsi qu'à la *Chaire française au XII^e siècle* de M. l'abbé Bourgain et aux articles de M. B. Hauréau de l'*Histoire littéraire de la France*. Je le dis ici une fois pour toutes.

fidèles, même ceux qui sont écrits en latin, étaient prêchés entièrement en français. Seuls, les sermons adressés à des clercs étaient ordinairement prêchés en latin. » Ainsi donc, d'après M. Lecoy de La Marche — c'était déjà, en partie du moins, l'opinion de Geruzez (*Histoire de l'éloquence politique et religieuse*) et de Moland (*Origines littéraires de la France*), — les prédicateurs du moyen âge prêchaient toujours en français devant un auditoire de laïques et quelquefois devant des clercs. S'il en était ainsi, pourquoi les sermons, venus si nombreux jusqu'à nous, sont-ils toujours rédigés en latin, ceux *ad populum* comme ceux *ad clericos*? M. Lecoy de La Marche explique ainsi ce fait qui peut paraître singulier : « S'il était naturel que l'on prêchât au peuple uniquement dans son idiome, il ne l'était pas moins que les clercs se servissent du leur pour la préparation et la rédaction de leurs discours. Par là, ils les mettaient à la portée de leurs confrères de tous les pays; tous pouvaient les comprendre et les imiter, puisque le latin, à la différence des dialectes vulgaires, ne variait pas avec les régions et les provinces. D'ailleurs, il était seul admis entre gens d'Église, et même dans les écoles. Aux yeux des lettrés, tout autre langage paraissait encore empreint de rudesse, et ils ne l'employaient en chaire que par une sorte de concession. »

Le prédicateur qui s'adressait à un auditoire de laïques prononçait donc en français, par une sorte de concession, le sermon qu'il avait préparé et rédigé en latin. C'est ce texte latin que nous trouvons dans les manuscrits à moins que nous n'ayons simplement, ce qui est souvent le cas, le texte abrégé recueilli par un « rapporteur », c'est-à-dire par un clerc qui, écoutant le sermon prononcé en français, l'a transcrit séance tenante — ou plus tard — en latin. On lit dans les manuscrits, en tête de plusieurs sermons, ces mots : *gallice*, ou *in vulgari*, ou *in gallico*, qui indiquent bien que ces sermons, latins dans le manuscrit, ont été prononcés en français. Les sermons qui n'ont pas d'indication semblable ont été, eux aussi, prononcés en français.

Quant au style macaronique, qu'on trouve souvent déjà au XIIIe siècle et au XIVe, mais surtout au XVe siècle, ce bizarre mélange de latin et de français n'est pas, selon M. Lecoy de La

Marche, le fait des prédicateurs, mais celui des « rapporteurs », des compilateurs. M. Lecoy de La Marche en donne, suivant les cas, différentes explications. Quand les deux idiomes sont « véritablement entre-mêlés », quand il y a autant de français que de latin, « cela tient, le plus souvent, à ce que le texte que nous possédons est une simple ébauche, un brouillon, ou bien a été rapporté (*reportatus*) par un clerc de l'auditoire, qui a reproduit dans la langue ecclésiastique les mots dont il ne se rappelait pas la forme vulgaire ». Quand le français consiste simplement en citations de vers ou de proverbes, en expressions idiomatiques, le rédacteur n'a pas voulu ou pas pu les traduire et leur a laissé leur forme originale. Dans les phrases suivantes : « *Prædicatores tenentur* ramentevoir *statum Ecclesiæ*. — *Sicut venditores pomorum pueris parvum pomum dant* por alecheir », le scribe a voulu « éviter une répétition inutile », ou ne connaissait pas parfaitement l'idiome savant. Enfin, dit M. Lecoy de La Marche, « et c'est peut-être le cas le plus fréquent, les clercs ont fait suivre certains membres de phrases ou certains mots latins des expressions françaises correspondantes afin de faciliter la tâche de celui de leurs confrères qui aurait à débiter le même passage aux fidèles. Ils lui ont indiqué le terme propre, technique, dont il fallait se servir : « *Et obviabit illi*, ira a l'encontre. — *In vase ficuli, quod dicitur* tyrelyre *vel* espargnemaille. — *Non faciunt nisi otiosa, scilicet vulgare dicitur* : vos ne fetes se oiseuses non. »

**Opinion de M. B. Hauréau.** — La théorie de M. Lecoy de La Marche a été, en 1873, sommairement combattue par M. B. Hauréau, l'un des savants rédacteurs de l'*Histoire littéraire de la France*. M. Hauréau ne pense pas qu'il y ait eu des règles aussi fixes que M. Lecoy de La Marche le prétend. Des clercs lettrés ont parfois prêché en français pour se faire comprendre de clercs illettrés ; ils ont, au contraire, souvent prêché en latin devant des laïques. « En tête de sermons, écrits en latin, on lit quelquefois ces mots : *gallice, vulgari, in gallico*. C'est par simple conjecture qu'on suppose également traduits en latin ceux que cet avertissement ne précède pas. Nous ne disons pas que cette conjecture soit toujours fausse ; mais nous disons qu'elle est souvent contredite de la manière la plus formelle par certaines phrases du texte. Ainsi, par exemple, il arrive à

un de nos sermonnaires, parlant devant des laïques, de traduire lui-même en français une phrase qu'il a d'abord dite en latin : « *Dicitur in gallico : Talis ridet in mane qui in sero plorat.* Tel rit au mein qui au soir plure. » M. Hauréau remarque que certains prédicateurs, dès le XIII^e siècle, ont eux-mêmes pris la peine de réunir leurs sermons en un corps d'ouvrage, et que, dans ce cas, le mélange de latin et de français n'est pas imputable aux « rapporteurs ». En outre, dit le même savant, « il y a des thèmes, comme ceux de Nicolas de Gorran, composés au XIII^e, au XIV^e siècle, pour aider les prédicateurs à rédiger promptement, la veille des dimanches, des fêtes, les sermons qu'ils devaient réciter le lendemain. Or, ces thèmes sont en latin. Enfin, sous les titres de *Sermones parati*, *Dormi secure*, nous avons des sermons achevés, à l'usage des curés indolents ou justement défiants d'eux-mêmes ; et ces sermons, livrés tout prêts à la paresse, à l'insuffisance, sont, comme les thèmes, rédigés en latin. » Suivant M. Hauréau, les sermons en style macaronique ont réellement été prononcés tels quels. C'était aussi l'avis de Daunou, de Paulin Paris, de Victor Le Clerc.

**Opinion de MM. Bourgain et Samouillan.** — M. l'abbé Bourgain (*Chaire française au XII^e siècle*) admet sans restriction la théorie de M. Lecoy de La Marche et combat le point de vue de l'*Histoire littéraire de la France*. Les sermons *ad populum* et aux frères lais, dit-il, prononcés en français, ont été rédigés ou traduits en latin, afin de leur assurer « une durée que le français d'alors ne leur promettait pas. En effet les sermons les plus applaudis, s'ils sont adressés aux laïques, s'ils sont prêchés en langue vulgaire, ne donnent pas le moindre sentiment de vanité : mais que le prédicateur vienne à les traduire en latin, il s'imagine déjà que la postérité va les louer, les exalter, les porter jusqu'aux cieux ». Quant à cet « amalgame hybride » de français et de latin, il n'a jamais existé dans la chaire. C'est aussi l'opinion de M. l'abbé Samouillan dans son ouvrage sur Olivier Maillard.

**Discussion de la théorie de M. Lecoy de La Marche.** — La théorie de M. Lecoy de La Marche est aujourd'hui pour ainsi dire officielle : on la trouve reproduite dans tous les

manuels d'histoire littéraire, depuis celui de M. Aubertin jusqu'à celui de M. Lanson.

Il faut avouer qu'elle est bien compliquée. Il semble difficile d'admettre que, pendant tout le moyen âge, les prédicateurs aient préparé leurs sermons en latin, les aient écrits en latin, et, ce latin dans la mémoire, les aient prononcés en français; il semble difficile d'admettre que les « rapporteurs », entendant ce français, l'aient constamment retraduit en latin. Un sermon dont nous possédons le texte français peut donc avoir passé par les transformations suivantes : préparé et écrit en latin, il a été prononcé en français; un clerc, qui l'a entendu en français, l'a retraduit en latin, et c'est ce latin qui a été remis en français. Quelle complication! Nous possédons, en effet, des sermons français qui ont été, à ce que nous apprennent les manuscrits, traduits du latin [1]. Qu'il s'agisse ici du latin même du prédicateur ou du latin du « rapporteur », on voudra bien reconnaître que le cas est singulier. A quoi bon mettre en latin des sermons prononcés en français, pour être, peu après, dans l'obligation de retraduire en français ce même latin? M. Lecoy de La Marche nous dit que les clercs prenaient soin de rédiger leurs sermons en latin, parce que ces hommes, « chargés d'expliquer l'évangile et passionnés pour la diffusion de la doctrine chrétienne », tenaient à rendre leurs œuvres accessibles « à tous leurs confrères, au clergé de toutes les provinces ». J'avoue que je ne comprends plus. Tous ces prédicateurs, si « passionnés pour la diffusion de la doctrine chrétienne », eussent mieux fait, me semble-t-il, de rédiger leurs sermons, selon la recommandation des conciles, dans la langue des fidèles; ils eussent mieux fait de songer à leurs ouailles plutôt qu'à leurs « confrères », qui n'avaient que faire de leurs sermons. M. l'abbé Samouillan nous apprend que les sermons d'Olivier Maillard ont été rédigés en latin, à l'usage des prédicateurs de toutes les nations. « Tous les religieux franciscains, par exemple, qu'ils fussent italiens, espagnols, français, allemands ou anglais, pouvaient lire et utiliser pour leur

1. Un sermon d'Olivier Maillard, par exemple, qui se trouve dans le manuscrit français 24439 de la Bibliothèque nationale, et dont voici l'*explicit* : « Cy finist le premier sermon de latin en françoys translaté que feist frère Olivier en la cité de Poictiers, le dimanche de la Quinquagesime au matin. »

compte les sermons latins de Maillard, vicaire général de l'ordre, guide et modèle des prédicateurs de ce temps. » M. l'abbé Samouillan oublie que le style macaronique des sermons de Maillard en rendait la lecture difficile à des Italiens, à des Anglais ou à des Allemands. Et personne, à coup sûr, ne dira, avec M. l'abbé Bourgain, que les prédicateurs du moyen âge, dont la plupart sont médiocres ou insipides, ont rédigé leurs sermons en latin « s'imaginant déjà que la postérité va les louer, les exalter, les porter jusqu'aux cieux ».

Mais, nous dira-t-on, le latin était la langue de l'Église et c'était l'usage, au moyen âge, de rédiger les sermons en latin. On pourrait remarquer que, puisque le latin était la langue de l'Église, les clercs ont pu employer cette langue aussi bien pour prêcher que pour rédiger leurs sermons. Quant à l'usage de mettre en latin les sermons qu'on prononçait en français, il n'était pas si général que MM. Lecoy de La Marche et Bourgain veulent bien le dire. Nous possédons, en très petit nombre, il est vrai, si on le compare à la masse des sermons latins, des sermons rédigés et prononcés en français. Pierre de Limoges en a recueilli lui-même, qui figurent dans ses *Distinctiones*. Pourquoi donc ne les a-t-il pas mis en latin, lui qui faisait un recueil à l'usage des prédicateurs? Pourquoi n'a-t-on pas traduit les sermons de Gerson? Ils méritaient, on en conviendra, autant ou plus que d'autres, d'être rendus accessibles aux curés du monde chrétien tout entier. Pourquoi Gerson ne les a-t-il pas, suivant l'usage, rédigés en latin? Il n'y avait donc pas de « rapporteurs » dans l'église de Saint-Jean en Grève? On nous fera peut-être remarquer que les sermons du grand chancelier, précisément, ont été traduits en latin. Mais quand? Un siècle après Gerson, et, comme nous verrons, dans des circonstances très particulières.

**Style macaronique.** — Voyons maintenant le trop fameux style macaronique. Ce mélange de latin et de français se présente sous plusieurs aspects très différents. Dans quelques sermons, ceux de Nicolas de Biard par exemple, on ne trouve guère en français que des proverbes et quelques idiotismes.

D'autres sermons par contre sont régulièrement mi-partis de latin et de français. Tel est, par exemple, le curieux mor-

ceau sur les Noces de Cana, cité par Paulin Paris, dans lequel la prose française est harmonieusement cadencée et rimée. « *Vocatus est Jesus Christus et discipuli ejus ad nuptias.* Quant gens de grant paraige se voulent marier, si semonent grans gens pour estre à l'espouser; et de tant com semonent gent de plus grant valeur, est la feste plus grande et si ont plus d'onneur. Quant uns grans hons se voet tant abaissier, et humilier, pour un pauvre essaucier, qu'il voet a ses noces maingier, et a sa requeste, il monstre bien qu'il aime et honeure la feste. *Et fuit hoc, quando rex regum fuit invitatus ad nuptias pauperum hominum, quod bene dicit verbum propositum : Vocatus est,* etc. Uns grans homs fit hui un grant mariaige, ou Jesus fu semons, il et tout son barnaige. *Majorem iste non putabat invitare, nec digniorem, et ipse Jesus non dedignatus est se humiliare. Quamvis haberet privilegium virginitatis, non tamen contempsit conjugium fidelitatis; multum enim commendatur status fidelis conjugii.* Jasoit ce qu'il aime d'amour especial qui por l'amour de li garde son pucelaige, neporquant il n'a pas en despit ciaus qui voelent avoir et garder loiaument l'estat de mariaige. *Et hoc bene ostendit, quando venit ad nuptias cum matre, et discipulos omnes adducit secum, et omnem familiam;* et tout son paraige ce fu sa mere, *quia quod attingebat ei in terra, ex parte matris erat...* »

Dans quelques cas c'est le français, et non plus le latin, qui domine. Témoin ce fragment d'un sermon sur Sainte Marie-Madeleine, dans lequel Jésus s'adresse à Simon : « *Plurima signa amoris* elle m'a monstré que tu n'as fait... *Nam intravi* en ton hostel : j'avoie les piés tous emboés; tu onques tant ne feis que tu les me lavasses, ne feisses laver. Mais ceste ne fit ni autre chose que mes piés laver, puis qu'elle entra en ton ostel. *Eram totus calefactus* et tout las, *quando intravi* en ton ostel; *neque fecisti tantum* que tu me frotasses mon chief d'un peu d'oile pour moi asouhaigier. *Sed ista non solum* mon chief, *sed* mon chief et mes piés elle d'un tresdous oignement rafreschi et refroida. *Quando intravi domum tuam,* tu ne m'acolas ne ne baisas, ne ne deis a paines : Bien vegniés. Ceste ne cessa ni a paines de mes piés baisier : *propter quod dico et volo quod scias* certainement que je li perdone ses pechiés tout simplement et tout entierement. » Citons enfin, comme exemple du style maca-

ronique de la fin du XV[e] siècle, un fragment du fameux sermon de Michel Menot sur l'Enfant prodigue : « Quand ce fol enfant et mal conseillé *habuit suam partem de hæreditate, non erat quæstio de portando eam secum ; ideo statim* il en fait de la clinquaille, il la fait priser, il la vend *et ponit* la vente *in sua bursa. Quando vidit tot pecias argenti simul, valde gavisus est, et dixit ad se* : *Ho! non manebitis sic semper. Incipit se respicere. Et quomodo! vos estis de tam bona domo, et estis* habillé comme un belistre. *Mittit ad quærendum* les drappiers, les grossiers, les marchands de soye et se fait accoustrer de pied en cap; il n'y avoit rien a redire. *Quando vidit sibi pulchras caligas* d'ecarlate, bien tirees, la belle chemise fronsee sur le collet, le pourpoint fringant de velours, la toque de Florence, les cheveux peignez et qu'il se sentit le damas voler sur le dos, *hæc secum dicit : Oportet ne mihi aliquid?* Or me fault il rien? Non, tu as toutes tes plumes, il est temps de voler plus loin. *Tu es nimis prope domum patris tui, pro bene faciendo casum tuum. Pueri qui semper dormierunt in atrio vel gremio matris suæ nunquam sciverunt aliquid et nunquam erunt nisi asini et insulsi*, et ne seront jamais que nices et bejaunes. Bref qui ne frequente païs, *nihil videt*. Mon père m'a avallé la bride sur le cou, *pater mihi laxavit habenam supra collum; dedit mihi claves camporum; tempus est capiendi* l'essort *et quid valet hic morari tam diu? Abiit ergo in regionem longinquam... Postquam omnia fuerunt dissipata cum meretricibus, lenonibus, histrionibus et assatoribus*, les rotisseurs, *quando vacua fuit bursa et amplius nihil erat fricandum*, et qu'il n'y avoit plus rien à frire, *capitur pulchra vestis domini bragardis, caligæ, bombicinium; quisque secum ferebat petiam* de monsieur le bragard, chausses et pourpoint, chacun en emportoit sa pièce. *Ita quod in brevi tempore*, mon galant fut mis en cueilleur de pommes, habillé comme un bruleur de maisons, nud comme un vers. *Vix ei remansit camisia*, nette comme un torchon, nouee sur l'epaule pour couvrir sa pauvre peau... *Non plus audiebantur histriones in illa domo, non plus veniebant* les compaignons sans-soucy, *sodales sine sollicitudinis. Quando omnia fuerunt dissipata, fuit quæstio mutuandi ab illis cum quibus primo sua dissipaverat. Mittit ad illos, sed nemo illi dabat. Ipsemet vadit ad eos;* on lui fait visage de bois, *fit illi vultus ligneus.* »

Geruzez mettait le style macaronique sur le compte de « reli-

gieux peu habiles » qui transcrivaient « sans scrupule » en français les expressions de la langue vulgaire trop difficiles à latiniser. M. Lecoy de la Marche, mieux informé, ne parle pas, ou presque pas, de traducteurs inhabiles. Les compilateurs, nous dit-il, « et, c'est peut-être le cas le plus fréquent », ont intercalé dans le latin des expressions françaises pour venir en aide aux prédicateurs. L'explication est très ingénieuse. Mais pourquoi, dans ce cas, ne pas laisser le sermon tout entier en français? C'eût été plus utile encore aux prédicateurs. Il est facile de voir, par les exemples cités plus haut, que dans ce style dit macaronique le français ne consiste pas uniquement en idiotismes et proverbes intraduisibles, mais en phrases tout entières qu'un « rapporteur » même inhabile eût pu très facilement mettre en latin. Il est à remarquer, d'ailleurs, que chez Menot, le français précède parfois le latin; ce qui montre avec évidence que le français n'est pas là uniquement pour traduire à l'usage des prédicateurs quelques termes propres ou techniques.

Le français du latin macaronique est le fait, non pas du compilateur, mais du prédicateur, qui pensait à son auditoire et non pas à ses « confrères ». Victor Le Clerc regarde avec raison les proverbes qui émaillent les sermons de Nicolas de Biard « comme un acheminement vers ce singulier mélange, presque inévitable dans un genre où l'on voulait, sans renoncer encore au latin, être compris de la multitude ». M. Lecoy de la Marche refuse d'admettre qu'un « tel jargon », permis sous la plume des compilateurs, ait jamais été transporté dans la chaire. Il s'indigne et prend la défense de l'Église. L'abbé d'Artigny avait moins de scrupules. Il trouvait, sans doute, comme le Père Nicéron, que le style macaronique « est très réjouissant quand il est bien mis en œuvre ». L'abbé d'Artigny refuse de croire à une traduction des sermons de Menot : « L'imprimeur, Claude Chevallon, marque dans sa préface que les sermons du R. P. Menot, rédigés avec soin en un corps, lui avoient été remis pour les imprimer. Si on les eût traduits en latin, afin d'en rendre la lecture utile à plus d'une nation, l'imprimeur auroit-il négligé cette circonstance? Auroit-elle échappé à Henri Estienne, presque contemporain de Menot? Au contraire il dit formellement que le latin de ce cordelier est entrelardé de françois. » Henri Estienne attribue, en effet,

aux prêcheurs du xv^e siècle, à Maillard et Menot entre autres, « l'invention » du mélange des deux langues. Il se moque non seulement de ces « plaisants entrelardemens », mais encore du jargon soi-disant latin des prédicateurs. Si ce mauvais latin et ce style macaronique sont le fait des traducteurs, comment expliquerons-nous les railleries d'Henri Estienne? M. Lecoy de La Marche voit dans ce latin barbare, dont les mots, les tournures et la construction sont français, « un résultat en même temps qu'une preuve nouvelle de la transposition de l'idiome des sermons ». M. Lecoy de La Marche sait fort bien que ce latin francisé ou ce français latinisé n'est pas propre aux sermons et qu'on le retrouve, parfaitement authentique, dans bien d'autres ouvrages du moyen âge.

**Homélies populaires**. — Nous sommes bien persuadés que, suivant la recommandation des conciles, les prêtres ont prêché en langue vulgaire, le latin n'étant évidemment pas compris du peuple. Mais il importe ici de faire une distinction. Qu'étaient-ce que ces homélies populaires? A la suite de courtes explications du *Pater* et du *Credo*, Victor Le Clerc a relevé dans un manuscrit anglais du xiv^e siècle l'observation suivante : « Le prêtre paroissial est tenu par les canons d'enseigner et de prêcher en langue maternelle, quatre fois l'an, les sept demandes de l'oraison dominicale, la salutation de Notre-Dame, les quatre articles de foi contenus dans le symbole, les dix commandements de l'Ancien Testament, les sept péchés mortels, les sept vertus premières, les deux préceptes de l'Évangile, les sept sacrements de l'Église, les excommunications canoniques. » Ces homélies destinées au peuple étaient fort courtes, d'une grande simplicité, sans recherche d'éloquence : un récit abrégé d'une portion de l'Évangile, un commentaire familier d'un texte de l'Écriture Sainte, une explication des cérémonies de la messe. C'étaient des instructions appropriées à un auditoire de « simples gens », auxquels, comme à la mère de Villon, les belles peintures de l'église disaient plus de choses que tous les grands discours :

Femme je suis povrette et ancienne,
Qui riens ne sçay; oncques lettre ne leuz:
Au moutier voy dont suis paroissienne
Paradis paint, où sont harpes et luz,
Et ung enfer où dampnez sont boulluz...

Ces homélies populaires, je le répète, étaient fort courtes. Pierre de Limoges distingue les sermons aux clercs des sermons au peuple, et appelle ces derniers « *parvi sermones* ». Le plus souvent improvisées et rarement écrites, ces homélies ne nous sont parvenues qu'exceptionnellement. On n'a pas jugé qu'elles valussent la peine d'être recueillies et conservées.

Que ces simples prônes, dans la bouche de certains prédicateurs soient devenus de véritables sermons, ne se distinguant des sermons aux clercs que par la langue, nous l'accordons volontiers. Qu'on ait parfois traduit en latin ces sermons français, les manuscrits en font foi [1]. Mais, sans remonter jusqu'aux prédicateurs de la croisade, où sont les sermons français de tant de prêcheurs populaires, dont les chroniques font mention, des Jean de Varenne, des Thomas Couette, des frère Richard, des Jean Creté et de bien d'autres? Pourquoi leurs sermons, qui eurent un succès si extraordinaire, n'ont-ils pas été « rapportés » en latin? Probablement parce que les clercs, comme on sait, méprisaient la langue vulgaire, qui pour eux n'avait « aucune saveur ». *Lingua romana coram clericis saporem suavitatis non habet*. Ils n'ont pas jugé nécessaire — sauf exceptions — ni même digne de recueillir des sermons destinés à des laïques qu'ils regardaient du haut de leur science. Remarquons enfin que certains laïques eux-mêmes préféraient assister au sermon en langue latine, quitte à ne rien comprendre du tout, plutôt que de se contenter des simples instructions en langue vulgaire. M. l'abbé Bourgain cite à cet égard un texte intéressant et significatif : « Ne méritent-ils pas qu'on les tourne en ridicule et en dérision, dit Adam le Prémontré à ses moines, ces gens qui, n'entendant rien ou presque rien à la Sainte Écriture, font fi du sermon que vous leur prêchez, s'il n'est en latin, et, ce qu'il y a de plus risible, si ce latin n'est tourné avec des périodes pompeuses et recherchées? — C'est bien, disent-ils, voilà qui est bien pensé, voilà qui est ingénieux. — Expliquez-vous en langue vulgaire, rien n'a plus ni mérite ni valeur à

1. Nous savons, par exemple, qu'Alain de Lille a mis en latin un sermon prêché par un abbé de Montpellier « en langue romane ». Une homélie latine d'Hélinand est accompagnée dans le manuscrit de la note suivante : *Hic sermo totus galice pronunciatus est*. En tête de quelques sermons, en latin dans les manuscrits, on lit ces mots : *gallice* ou *in vulgari*.

leurs yeux : et cependant, qu'on cesse de leur parler en langue vulgaire, ils ne comprennent pas un mot à ce qu'on leur dit. »

Il est certain que les clercs prêchaient en latin, même devant un public qui ne comprenait pas cette langue. Dans l'auditoire de saint Bernard, il y avait des frères lais sans culture, c'est l'avis de Mabillon. « Les sermons de saint Bernard, dit ce savant bénédictin, ont été prononcés en latin. Nous ne saurions être ébranlés dans notre opinion par l'objection tirée des frères lais : il peut se faire qu'il s'adressât à eux en particulier dans un langage plus familier. »

## *Des origines au XII^e siècle.*

A la fin du règne de Charlemagne, les cinq synodes réformateurs d'Arles, de Reims, de Mayence, de Tours et de Chalon, en 813, recommandèrent aux évêques, qui seuls avaient le droit de prêcher, de traduire des recueils d'homélies *in rusticam romanam linguam*. Il n'en faudrait pas conclure qu'on ait dès cette époque, constamment et partout, prêché en langue vulgaire. Le concile de Limoges, en 1031, gémit sur la rareté des prédicateurs : « Il y a beaucoup de fidèles qui veulent entendre, il n'y a presque point de ministres qui prêchent. » On possède, par le plus grand des hasards, un très court fragment d'une prédication du x^e siècle, partie d'une homélie sur le prophète Jonas, moitié en latin, moitié en français et en notes tironiennes. Ce fragment informe, brouillon de sermon prêché dans quelque cloître, ne nous apprend rien sur la prédication populaire de l'époque.

**Saint Bernard.** — Saint Bernard est le plus grand orateur du xii^e siècle. Ses biographes racontent qu'il eut un miracle à sa naissance. Avant de le mettre au monde, sa mère eut un songe : elle rêva qu'elle portait un petit chien dans son sein. Remplie d'angoisse, elle s'en vint consulter un pieux ermite qui lui fit de consolantes révélations : « L'enfant qui va naître, dit-il, semblable à un bon chien de gardé, protégera la maison de Dieu contre tout ennemi du dehors et du dedans. » Nous

connaissons les effets extraordinaires des « aboiements » de saint Bernard. Les sermons latins qui nous restent de lui ne nous donnent malheureusement aucune idée de ces improvisations populaires. Ils sont, comme on l'a justement remarqué, « plus remarquables par la grâce que par la véhémence, par la doctrine que par la passion, par l'habile exposition des parties et l'enchaînement des preuves que par le mouvement ». Ils sont théologiques et allégoriques. Les lecteurs d'aujourd'hui sont édifiés, avec Mabillon, par la sublimité des pensées et l'onction des sentiments; mais ils sont le plus souvent déroutés par l'imprévu des développements et la subtilité des explications. Dans un sermon prêché à Noël — dont je rapporte un fragment plus loin, — saint Bernard tire de la naissance de Jésus les instructions suivantes : Notre Seigneur est né en hiver, pour nous apprendre à choisir ce qui est contraire à la chair (en conséquence, saint Bernard condamne l'usage des fourrures); il est né pendant la nuit, pour nous apprendre à fuir l'ostentation; dans une étable, pour flétrir les vanités d'ici-bas; les larmes et les vagissements de Jésus nous enseignent à fuir la volupté; ils nous consolent, mais doivent aussi nous inspirer de la honte, de la douleur, de la crainte. Je sais bien que des développements de ce genre sont encore aujourd'hui en usage dans la chaire chrétienne. Mais saint Bernard ne s'en tient pas là. Il découvre, par exemple, toutes espèces de choses dans les noms propres : Nazareth, Galilée, Marie, Jacob. Pour lui, Goliath c'est l'Orgueil; la fronde de David, c'est la Longanimité de Dieu; les cinq pierres lancées par David sont « comme une quintuple parole de Dieu, une parole de menace et une de promesse, une parole d'amour, une d'imitation et une d'oraison ». Prêchant sur les sept pains, avec lesquels Jésus a nourri la foule au désert pendant trois jours, saint Bernard prend la peine de chercher et de trouver un sens mystique à chacun des trois jours, à chacun des sept pains. Ces allégories ne sont pas seulement bizarres, elles sont parfois choquantes. Un sermon a pour sujet : *De cute, carne et ossibus animae*; saint Bernard regarde la pensée comme la peau de l'âme, les sentiments comme sa chair et les intentions comme ses os. Un autre sermon traite des saignées spirituelles, *De spirituali minutione sanguinis*.

Les quatre-vingt-six sermons sur le Cantique des Cantiques sot dignes de la plus grande admiration. Ils sont, comme dit Mabillon, « une source de chastes délices pour les âmes pieuses ». Mais à quel travail ne s'est pas livré saint Bernard pour trouver une explication allégorique à chaque parole, à chaque mot de ce livre énigmatique. L'Époux, c'est Jésus-Christ; l'Épouse, c'est l'Église, et le baiser que réclame l'Épouse, c'est le Saint-Esprit; les mamelles de l'Époux représentent la Longanimité et la Bonté, celles de l'Épouse la Compassion et la Congratulation; les quatre parfums de l'Épouse sont les quatre Vertus cardinales; les trois celliers, les trois manières de contempler Dieu, etc. Un sermon qui nous paraît étrange et qui montre le goût très vif qu'a eu tout le moyen âge pour les teints blonds, est celui qui roule sur cette parole du Cantique des Cantiques : « Je suis noire, mais je suis belle ». Saint Bernard s'efforce de prouver qu'il n'y a pas de contradiction dans ces paroles : Tout ce qui est noir n'est pas laid; un œil noir est beau; des cheveux noirs et une peau blanche vont bien ensemble. L'Épouse était fort belle par la proportion et les traits du visage; elle n'avait qu'un défaut, le teint noir. Mais, dit saint Bernard, si l'Épouse était noire au dehors, elle était blanche au dedans; elle était noire au jugement des hommes, mais belle au jugement de Dieu et des Anges. Saint Paul, le Docteur des nations, qu'on estimait vil et abject, difforme et noir, n'a-t-il pas été ravi dans le Paradis, n'a-t-il pas dépassé le premier et le second ciel et pénétré jusqu'au troisième? Et Jésus-Christ? « Il était noir, car il n'avait ni grâce, ni beauté. Il était noir, parce que c'était un ver, non un homme, l'opprobre du monde et le rebut du peuple. Après tout, puisque lui-même s'est fait péché, pourquoi craindrais-je de dire qu'il est noir? Regardez-le couvert de haillons, meurtri de coups, souillé de crachats, pâle des pâleurs de la mort; pouvez-vous niez qu'il soit noir? Mais demandez aux apôtres comment ils l'ont vu sur la montagne, et aux anges quel est celui qu'ils désirent tant contempler, et vous ne laisserez pas d'admirer sa beauté. Il est donc beau en lui-même, et il est devenu noir pour l'amour de vous. O seigneur Jésus, que je vous trouve beau, même revêtu de ma forme, non seulement à cause des merveilles adorables dont vous

brillez de toutes parts, mais encore à cause de votre vérité, de votre douceur et de votre justice! » Ce morceau, encore qu'un peu étrange, est d'un beau mouvement, d'une belle éloquence et nous permet de souscrire au jugement d'un bon juge : « Saint Bernard, dit Geruzez, est si naturellement éloquent, que même lorsqu'il disserte et qu'il enseigne une douce chaleur circule dans ses raisonnements et atteste l'action d'un foyer intérieur dont les flammes sont mal contenues. »

Tous les sermons que nous avons de saint Bernard ont été composés et prononcés en latin pour des clercs, parmi lesquels se trouvaient des frères lais, hommes sans lettres.

Nous en possédons quatre-vingt-quatre en français [1]. Sont-ils originaux ou sont-ils traduits du latin? On a longtemps discuté là-dessus. Seul M. Lecoy de La Marche penche encore à croire que pour plusieurs de ces sermons adressés à des frères lais « la version primitive serait plutôt le texte français ». Une soigneuse comparaison des deux versions a montré, avec évidence, que le texte français est une traduction. On a relevé les omissions et les fautes nombreuses et souvent grossières du traducteur. La version française, qui date des premières années du XIIIe siècle, est en dialecte des environs de Metz. Voici un spécimen de cette traduction, avec, en regard, le texte latin. C'est un fragment du *Sermo III in Nativitate Domini* :

En yver fut neiz nostre sires et per nuit. Cuidiez vos ke ceu avenist per aventure ke cil fust neiz en tenebres et en si grant confusion d'ayre cuy li yvers est et li esteiz, e cuy est li jors et li nuiz?... Quant li filz de Deu duit naixre si esleist lo plus grevain tens ki bien puist lo quel qu'il vosist esleire, et ancor tel tens qui maismement est plus griés a enfant et a enfant de povre meire k'a poines ot dras ou ele lo poist envolepeir et une maingeure ou ele lo poist couchier. Si granz estoit li besoigne et totevoies n'i oi onkes par-

Hieme natus est, nocte natus est Christus. Numquid credimus casu factum, ut in tanta aeris inclementia et in tenebris nasceretur, cujus est hiems et æstas, dies et nox?... Nasciturus Dei Filius, cujus in arbitrio erat quodcunque vellet eligere tempus, eligit quod molestius est, præsertim parvulo et pauperis matris filio, quæ vix pannos haberet ad involvendum, præsepe ad reclinandum. Et certe cum esset tanta necessitas nullam audio pellium fieri mentionem. Primus Adam pelliceis vestitur tunicis, pannis secundus

1. Les sermons français de saint Bernard qu'a publiés Le Roux de Lincy à la suite des *Quatre livres des Rois* sont au nombre de quarante-cinq. M. Tobler a trouvé dans un manuscrit appartenant autrefois à sir Thomas Phillips, maintenant à la Bibliothèque royale de Berlin, une seconde collection de sermons français de saint Bernard.

leir de peas. Li primiers Adam fut vestiz de cottes de peas, et li seconz fut envolepeiz en dras... Per nuit volt assi nastre. Ou sunt or cil ki si forsenneiement se poinent d'ols mismes a mostrer? Criz esleit ceu k'il tient a meillor et a plus sain, et vos esleisis ceu k'il blasmet et refuset. Li quels est plus saiges de vos dous, cui jugemenz est plus justes et cuy sentence est plus saine?... Ancor i at altre chose. El staule naist Criz et en la maingeure lo couchet om. Et nen est il dons cil mismes qui dist : « Meye est li rondece de la terre et tote son ampleteiz? » Por kai esleist il dons lo staule? Certes ceu fist il por blasmeir la glore del munde et por dampneir la vaniteid del seule. Ancor ne parolet per langue, et totevoies parolent, proichent et anoncent totes celes choses ke de luysunt.

obvolvitur... Jam vero etiam nocte voluit nasci. Ubi sunt qui tam impudenter ostentare gestiunt semetipsos? Christus elegit quod salubrius judicat : vos eligitis quod reprobat ille. Quis prudentior e duobus? Cujus judicium justius? Cujus sententia sanior?... Adhuc autem in stabulo nascitur Christus, et in præsepio reclinatur. Et nonne ipse est qui dicit : « Meus est orbis terræ et plenitudo ejus »? Quid ergo stabulum elegit? Plane ut reprobet gloriam mundi, damnet sæculi vanitatem. Necdum loquitur lingua et quæcumque de eo sunt, clamant, prædicant, evangelizant.

**Maurice de Sully**. — Nous possédons un autre recueil de sermons français, probablement traduits du latin, composés par l'évêque de Paris, Maurice de Sully. Ce recueil, dont M. Paul Meyer a retrouvé plus de vingt manuscrits, très populaire au moyen âge, non seulement en France mais en Angleterre, a été imprimé à la fin du xv^e et au xvi^e siècle. Une édition complète et critique permettrait seule de résoudre la question controversée du rapport des deux textes français et latin, et du rapport des textes français entre eux.

Il commence par un *Sermo ad presbyteros* sur ce texte : *Pasce oves meas*, sorte de prologue dans lequel Maurice de Sully trace le portrait du prêtre idéal : « Segnor provoire, ceste parole ne ne fu mie solement dite a mon seigneur saint Piere. Quar et a nos fu ele dite autresi, qui somes el liu de lui el siecle, et qui avons les oeilles Damediu a garder, ço est son puple a governer et a conseillier en cest siecle, et qui avons a faire le suen mester en terre, de liier les anmes et de desliier et de conduire devant Deu. Ore devomes savoir de nos meismes conduire devant Deu et celz que nos avons a conseillier. Si nos besoigne avoir trois choses : la premeraine chose, si est sainte vie, la secunde est la sciense qui est besoingnable al provoire, a soi et a autrui conseillier, la tierce est la sainte predication.

par coi li prestres doit rapeler le puple de mal a bien. » Puis Maurice développe chacun de ces trois points. Tout d'abord, le prêtre doit vivre saintement. Il doit « esmonder et eslaver » son corps et son âme de toute ordure, c'est-à-dire « de luxure, de glotonie, d'orgueil, de haine, d'avarice, de covoitise et de totes iceles choses dont s'ame puet estre mal mise et enlaidie devant Deu ». Le prêtre doit être « soffrans », c'est-à-dire, il doit supporter patiemment les injures, les calomnies, même les coups; il doit donner exemple de patience, être « humele, benigne, large ». Il doit être le sel de la terre : « Il doit saler, c'est ensaignier oves Damediu, les cuers de ceus qui plus aiment les terrienes choses que il ne font celes del ciel, et qui, endementres qu'il sont empecié de dampnation, ont male savor a Deu, si com la viande qui est dessalee a l'ome qui la manjue. » Il ne suffit pas au prêtre d'avoir bonne vie, il doit avoir la science pour pouvoir efficacement « conseillier les anmes ». Il doit connaître *librum sacramentorum*, *lectionarium*, *baptisterium*, *compotum*, *canonem*, *penitencialem*, *psalterium*, *omelias per circulum anni dominicis diebus et singulis festivitatibus aptas*. Il importe que le prêtre sache quand il peut donner l'absolution et quand il ne le doit pas. « Quant nos veom que li pecieres se repent angoisseusement de son pecié, et il en sospire et plore et promet vraiement que il s'en gardera et que il, a l'aide de Deu, nel fera mais, lors devons nos entendre que deus vuelt que l'om l'asooille et que on li doint penitance. » Mais si le pécheur ne consent pas à « déguerpir » son péché, le prêtre, après l'avoir exhorté et « espoenté », doit le laisser aller comme il est venu. Le prêtre doit donc savoir quels sont les péchés « criminels et dampnables » qui conduisent le pécheur « el fu d'infer pardurable. » Maurice de Sully énumère, d'après saint Paul, les péchés qu'un prêtre ne doit pas absoudre sans vraie repentance du pécheur : adultère, avarice, homicide, ivresse, etc. Puis, pour l'instruction de son clergé, il expose quelques cas spéciaux : « Se uns pecieres vient a vos qui soit en pluisors peciés de dampnacion, se il vuelt l'un laissier et es autres remanoir, vos nel avés pas a asoldre de l'un par soi, mais se il deguerpist tos les pechiés, et il de tot en tot le promet a Deu, *tunc debetis eum absolvere, et si non facit non debetis.* » Le prêtre doit distinguer entre les

bonnes œuvres que font les hommes ayant dans le cœur l'amour de Dieu et du prochain, et les bonnes œuvres « que li malvais home font ». Ces dernières « ne pueent pas plaire a Deu ».

Enfin, dernier point, le prêtre doit prêcher. « La tierce cose qui est besoignable al provoire si est la prédication par coi il doit estre garde des oeilles Damedeu. » Il doit prêcher « tos jors », sans se laisser arrêter par la crainte des méchants. Pour cette troisième partie, malheureusement, Maurice de Sully ne donne pas de détails pratiques, il se borne à recommander aux prêtres de prêcher, suivant le précepte de saint Paul, *oportune et importune*.

Après ce prologue — *sacerdotalis excitatio* — on trouve dans quelques manuscrits une explication du symbole des apôtres et de l'oraison dominicale; puis viennent les sermons eux-mêmes sur l'évangile des dimanches et des principales fêtes et sur plusieurs saints. Ces sermons, dit Daunou, « ne consistent presque jamais qu'en paraphrases vulgaires et souvent peu justes des textes du Nouveau Testament. » Le même érudit trouve l'éloquence de Maurice de Sully « bien froide ». Voici, prise au hasard dans le recueil, une homélie qui montrera combien est injuste l'appréciation de Daunou. C'est un modèle de sermon à l'occasion de la dédicace d'une église :

« Nos faisons hui la feste de la dedicatie de ceste église, de ceste saintisme maison Deu, en cui nos asamblons sovent por faire nos orisons et por oir le servise Nostre Seignor. Costume est, quant l'on doit faire feste en Sainte Eglise que l'on gete hors iceles coses qui sont descovenables et qui mains i avienent se eles i sont. Apres si l'encortine l'on et enbelist se l'on a de coi et lores est covenables a Deu. Tot cest apareillement que je vos ai dit et que vos savés que l'on fait et que l'on doit faire corporelment en eglise qui est faite par main d'ome quant l'on vuelt faire feste, si deves vos faire en vos meismes espiritelment, se vos volés plaire à Nostre Seignor. Quar si, com dist la sainte Escripture, *vos estis templum Dei*, vos estes temple Deu, et Deus doit faire son estage en vos, faites donc net le temple Deu, le maison Deu. *Quicunque violaverit templum Dei disperdet illum deus*, qui ordoiera le temple Deu, ço dist l'Escripture, Deus le destruira. Se vos veiés a un home prendre la hors

ordure la plus orde qui soit et qui poroit estre, et vos veisciés qu'il l'aportast et jetast en ceste eglise qui est faite de piere par main d'ome, et qu'il ensoillast et cunciast l'autel et tote l'eglise, vos diriés, et droit avriés, qu'il avroit fait mult grant pecié. Que cuidiés vos donques qu'il soit de celui qui ordoie le temple Deu, que Deus meismes fist o ses mains? Qui ordoie s'ame et son cors de pecié, si ordoie le temple Nostre Seignor. Donques desque il est ensi, netoiés et esmondés vos meismes d'ordure de pechié, se vos volés faire feste qui soit au plaisir Deu. Getés hors de vos meismes, et par confession, et par penitance, ço que vos avés fait u dit u pensé encontre Deu. Quar se vos nel faites, la maisons Deu ne sera pas nete, ne Deus n'avra cure d'entrer en vos, ainçois vos destruira et dampnera por sa maison que vos avrés cunciie. Et se vos netoiés vos meismes, donques serés vraiement temple Damedeu, se vos volés bien faire. Quar ne soffist pas le mal laisier, se l'on ne fait le bien. Issi le dist l'Escripture : *Declina a malo et fac bonum.* Si que l'on encortine et pare l'eglise, après ço que ele est niie et notoie, ausi devons nos faire le bien après ço que nos avons laisié le mal. Encortinons donques nos maisons et embelisons, ço est nos meismes, par l'amor Deu, par l'amor de nostre proisme, par bien faire, par bien dire, par aler en sainte Eglise, par oir le service Deu, par Deu proier, par aumosnes faire, par herberger povres, par vestir les nus, et par totes autres bones uevres et par totes autres bones vertus. Issi nos amera Deus et fera en nos son temple et son estage et serons en ceste vie saint et bueneuré en l'autre [1]. »

C'est simple, clair, sans subtilité, ni science théologique, ni sécheresse. Les explications allégoriques ne sont ni cherchées, ni bizarres, mais familières, naïves, appropriées à un auditoire d'ignorants. Prêchant sur ce texte : *Ego sum pastor bonus*, Maurice expose, sans recherche d'éloquence ou de science, que Dieu est le berger, le diable le loup, que les brebis représentent les élus, et les chèvres les damnés. A propos de la pêche miraculeuse, il reconnaît dans la mer le monde, dans les poissons l'humanité coupable, dans les pêcheurs les bons prédicateurs de

1. Bibliothèque nationale, manuscrit du fonds français, n° 13 314, f^os 83-84.

sainte Église. Les autres sermons ont ce même caractère populaire et pratique.

Le recueil de Maurice de Sully est malheureusement seul de son espèce dans l'histoire de l'éloquence religieuse au moyen âge. Odon de Cambrai, Marbode de Rennes, Hildebert de Lavardin, Amédée de Lausanne, Pierre le Lombard, Garnier de Rochefort, Étienne de Tournay, Pierre de Celle, Pierre Abélard, Isaac de l'Étoile, Guerric d'Igni, Adam de Perseigne, Hugues et Richard de Saint-Victor, Pierre Comestor ou Le Mangeur furent de profonds théologiens, savants, poètes, philosophes; ils passaient, de leur temps, pour de grands prédicateurs que l'on comparait aux apôtres eux-mêmes et aux Pères de l'Église; on les appelait « trompette éclatante du Christ », « harpe du Seigneur », « organe du Saint-Esprit »; ils ne nous ont transmis que des sermons pour la plupart dépourvus de mouvement et de vie, remplis de citations sacrées et profanes, subtils, puérils, dogmatiques, sans véritable éloquence, avec, parfois, des recherches d'assonances et de rimes. La prédication vraiment populaire existait à peine ou était très négligée.

Elle naquit, peut-on dire, au commencement du XIIIe siècle avec la fondation des deux grands ordres de Frères mendiants : les franciscains et les dominicains.

## *XIIIe et XIVe siècles.*

**Les Frères mendiants**. — Le 24 février 1209, saint François d'Assise, ayant épousé « dame Pauvreté », le cœur liquéfié, comme disent ses biographes, au souvenir du Crucifié — *vulneratum et liquefactum cor ejus ad memoriam Dominicæ passionis*, — assistait à la messe dans l'humble église de Notre-Dame de la Portioncule. L'évangile du jour fut pour saint François comme une révélation, comme un ordre divin : « Partout sur votre chemin prêchez et dites : Le royaume des cieux est proche... Vous avez reçu gratuitement, donnez gratuitement. Ne prenez ni or ni argent, ni monnaie dans vos ceintures, ni sac, ni deux tuniques, ni sandales, ni bâton, car l'ouvrier mérite sa nourriture ». (Math., X, 5-10.) Sur-le-champ, le petit pauvre

d'Assise, voulant observer à la lettre les recommandations de Jésus, jeta de ses vêtements tout ce qu'il jugeait superflu, son bâton, ses souliers, sa ceinture de cuir. Il se ceignit d'une corde et, sans plus tarder, débordant de joie et d'amour, se mit à prêcher la Bonne Nouvelle. Trois compagnons, ayant vendu tout ce qu'ils possédaient et distribué l'argent aux pauvres, se joignirent à lui. L'ordre de saint François, l'ordre des Frères mineurs était fondé.

Quelques années auparavant, saint Dominique avait traversé le midi de la France et constaté les progrès de l'hérésie albigeoise. Ce voyage fut gros de conséquences. Pour « extirper la perversité hérétique », saint Dominique fonda un ordre de Frères, « champions de la foi, vrais luminaires dans l'Église », l'ordre des Frères prêcheurs, que le pape Honorius III reconnut formellement le 22 décembre 1216.

Et dans tous les pays, chrétiens et non chrétiens, les Frères mendiants, d'abord peu nombreux, bientôt une armée, se répandirent, prêchant, instruisant. Il nous reste quelques épaves de la prédication de ces premiers missionnaires. C'étaient des appels à la repentance, d'une simplicité évangélique, sans art, d'une conviction ardente, où les terreurs de l'enfer et les joies du paradis tenaient une grande place. Mais l'on vit bientôt — c'était inévitable, — du vivant même de saint François, les Frères mineurs, comme les Frères prêcheurs, se transformer en théologiens, en savants. Quel écart entre saint François et saint Antoine de Padoue! Les sermons de saint Antoine ou ceux même de saint Bonaventure, le docteur séraphique, ne ressemblent guère à ceux que l'amour des âmes inspirait au « poverello » d'Assise! Les sermons ou résumés de sermons attribués à saint Thomas d'Aquin sont moins solennels que les écrits dogmatiques de ce grand scolastique. Mais quel abus de l'allégorie[1]! Nous n'irons pas, comme le faisait Daunou, jusqu'à traiter les sermons d'Albert le Grand et de saint Thomas de « monuments d'une scolastique barbare et d'une crédulité grossière », ce qui est évidemment fort exagéré; reconnaissons au

1. Voir le sermon de saint Thomas analysé par Victor Le Clerc, *Histoire littéraire de la France*, t. XXIV. De ce seul mot *naviculam*, le prédicateur tire tout son discours.

moins dans ces sermons, avec M. Lecoy de La Marche, à côté d'une « grande solidité de doctrine », et d'un « incontestable talent d'exposition, une certaine recherche de divisions, dans le goût de l'époque », ce qui est peut-être trop modéré.

Et disons, avec un des prédicateurs les plus remarquables du XIIIe siècle, Hélinand, moine de Froidmont : « N'est-ce point un barbarisme de doctrine que de commenter froidement une loi brûlante d'amour, que de tenir un langage de mort sur un sujet plein de vie? » On ne peut reprocher la froideur aux sermons d'Hélinand, mais plutôt l'abus de citations d'auteurs profanes. Hélinand connaissait à merveille la littérature latine, et il croit bien faire en invoquant à chaque pas le témoignage non seulement de Virgile ou de Sénèque, mais de Plaute, de Térence, d'Ovide, d'Horace et de bien d'autres. Avant d'être prédicateur, Hélinand avait été poète. Ce fait explique peut-être, s'il n'excuse pas, les trop nombreuses citations d'auteurs profanes. Comme Folquet de Marseille, son contemporain, Hélinand avait passé la meilleure partie de sa vie à faire des vers, à courir le monde, d'une fête à l'autre; ses poésies étaient à la mode; lui-même était recherché, admiré. Il se convertit et entra dans le monastère de Froidmont, en Beauvaisis. Voici un fragment de sermon, qui, dans la bouche d'Hélinand, poète une fois célèbre, a dû avoir au XIIIe siècle une saveur toute particulière et qui, aujourd'hui même, n'a pas perdu toute actualité : « Les livres nous apprennent qu'une quantité d'auteurs dignes de la notoriété la plus étendue sont demeurés dans l'ombre, ignorés de tous, comme s'ils ne fussent jamais nés. La faveur du public est une chose si frivole, si fortuite que, suivant le mot d'un grand orateur, tandis que les uns plaisent par leurs qualités, les autres charment précisément par leurs défauts. Malheur donc à la popularité!... Voici des clercs qui étudient à Paris les arts libéraux, à Orléans le droit, à Tolède la magie, à Salerne la médecine : où va-t-on étudier la règle de la vie? On cherche partout la science, nulle part la vertu; et qu'est-ce que la science sans la vertu? »

**Clergé séculier**. — Si maintenant, en face du clergé régulier, nous devons citer les plus remarquables prédicateurs du clergé séculier au XIIIe siècle, il nous sera peut-être permis

d'hésiter dans notre choix. Est-ce Jean Halgrin d'Abbeville, archevêque de Besançon, puis cardinal (mort en 1237), dont les sermons eurent en leur temps un si extraordinaire succès, mais nous apparaissent sans originalité, prolixes et chargés de textes? Est-ce Guillaume d'Auvergne, évêque de Paris (mort en 1249), qui dans ses sermons faisait grand emploi de métaphores et de comparaisons et qui en a même réuni tout un recueil à l'usage des prédicateurs, le *De Faciebus mundi*? Est-ce Gaultier de Château-Thierri, successeur de Guillaume d'Auvergne à l'épiscopat de Paris, dont les sermons sont remplis de censures violentes à l'adresse des écoliers de Paris, des chanoines, des prédicateurs, des moines et des évêques eux-mêmes qu'il accuse de népotisme et d'avarice : « Ils ont bientôt rencontré celui à qui promptement ils délégueront la curatelle des âmes; ce sera quelque petit neveu, *scilicet nepotulum, imo, ut melius dicam, merdaculum*; mais ils ne trouveront personne à qui confier leur argent! » Est-ce Robert de Sorbon, qui compare bizarrement l'examen que le chancelier de l'Université fait subir au candidat à la licence avec l'examen de l'âme par Dieu le Père?

Le sermon le plus extraordinaire peut-être du XIIIe siècle est attribué au cardinal Étienne de Langton, qui fut chanoine de Notre-Dame de Paris et chancelier de l'Université et qui mourut, en 1228, archevêque de Cantorbéry. Ce grave personnage, qu'on appelait en latin *Stephanus de Langeduna* ou, par calembour, *Stephanus Linguæ tonantis*, n'avait pas pris comme texte de son sermon « aulcune auctorité de théologie », mais bien une chanson populaire :

Bele Aalis main se leva,
Vestit son cors et para,
Ens un vergier s'en entra,
Cinq flurettes y truva,
Un chapelet fet en a
 De rose florie.
Par Deu, trahez vos en la,
 Vos qui n'amez mie!

Le prédicateur reprenant chacun des vers de cette chanson profane s'efforce de tourner, comme il le dit, le mal en bien, la vanité en vérité, et d'en faire une application mystique à la sainte Vierge. « *Videamus quæ sit* Bele Aeliz... Cele est bele

Aeliz *de qua sic dicitur : Speciosa ut gemma, splendida ut luna et clara ut sol, rutilans quasi Lucifer inter sidera*, etc., *et alibi : Tu pulcra es amica mea et macula non est in te. Hoc nomen Aeliz dicitur ab* a, *quod est* sine *et* lis litis, *quasi sine lite, sine reprehensione, sine mundana fæce. Quæ est regina justiciæ et*

Ceste est la bele Aeliz
Qui est la flos et li liz.

*Sicut lilium inter spinas, sic amica mea inter filias.* » Puis vient l'explication allégorique de « Main se leva, vestit son cors et para, en un verger s'en entra ». Les cinq fleurettes et le chapelet ne sont pas faits pour embarrasser notre théologien : « *Qui sunt hi flores? Fides, spes, caritas, humilitas, virginitas. Hos flores invenit Spiritus Sanctus in beata Virgine Maria.* Par le chapeau *debemus intelligere coronam quam ipse posuit super caput ejus, quando constituit eam dominam dominarum et reginam reginarum.* » Les deux derniers vers s'appliquent aux païens, aux hérétiques, aux blasphémateurs : « *Ite, maledicti, in ignem æternum, qui præparatus est diabolo et angelis ejus.* »

**Jacques de Vitry. Sermones ad status. Exempla. Manuels à l'usage des prédicateurs.** — Jacques de Vitry, évêque d'Acre, qui mourut cardinal-évêque de Frascati en 1240, avait pris soin, vers la fin de sa vie, de réunir ses nombreux sermons et d'en faire un traité à l'usage des prédicateurs. Les sermons de ce vaste recueil se répartissent en six séries, dont la dernière a été souvent copiée séparément sous le titre de *Sermones vulgares*, c'est-à-dire sermons d'une application commune, et non pas, comme on pourrait le croire, sermons en langue vulgaire, ou *Sermones ad status*, c'est-à-dire sur les divers états de la société. Elle comprend soixante-quatorze sermons qui s'appliquent à toutes les catégories imaginables d'auditeurs : « prélats et prêtres; chanoines et clercs séculiers; écoliers; juges et avocats; théologiens et prédicateurs; moines noirs et moines blancs; sœurs grises, sœurs blanches et cisterciennes; chanoines réguliers; ermites et reclus; frères mineurs; frères de l'ordre du Temple; frères hospitaliers et gardiens des malades; lépreux et infirmes; pauvres et affligés; gens en deuil; croisés; pèlerins; nobles et chevaliers; bourgeois; marchands

et changeurs; laboureurs et vignerons; artisans; marins; serviteurs et domestiques; mariés; veufs et célibataires; jeunes filles; enfants et adolescents. » Ces sermons *ad status*, que leurs sujets mêmes rendent particulièrement intéressants, n'étaient pas une innovation du XIIIe siècle. On les trouve déjà, mais plus rarement, au siècle précédent, entre autres chez Alain de Lille dont nous possédons quelques homélies et un traité de prédication intitulé *Summa de arte prædicandi*.

Dans le prologue de son recueil, Jacques de Vitry recommande, « pour l'édification des âmes », l'emploi « de proverbes, de traits d'histoire, d'exemples, surtout quand l'auditoire est fatigué et commence à s'endormir ». Par *exempla*, on entendait, au moyen âge, toutes espèces de récits de toutes provenances, empruntés à l'histoire ancienne ou contemporaine, profane ou sacrée, aux vies de saints, aux légendes populaires, aux bestiaires; des anecdotes ou « faits divers » ; tout récit enfin qui, comme le mot l'indique, pouvait servir d'exemple, c'est-à-dire d'éclaircissement ou de preuve à l'appui d'un enseignement moral ou religieux. L'emploi d'exemples dans une intention édifiante remonte à l'origine même de la prédication. Saint Grégoire le Grand, le premier peut-être, s'en est servi d'une façon systématique. Il avait reconnu l'efficacité de tels récits, et il a fait la remarque suivante, souvent vérifiée : « *Sunt nonnulli quos ad amorem patriæ cœlestis plus exempla quam prædicamenta succendunt.* » Ces *exempla* étaient d'un usage pour ainsi dire obligé dans les homélies destinées au peuple. Les sermons *ad clericos* qui nous sont parvenus, antérieurs au XIIIe siècle, n'en contiennent que rarement. Mais l'usage peu à peu en devint de plus en plus fréquent et général. Alain de Lille, qui mourut en 1202, recommande aux prédicateurs de placer des exemples à la fin de leurs sermons. Les *sermones vulgares* de Jacques de Vitry sont farcis d'*exempla* qu'on avait pris soin, au moyen âge, d'extraire et de réunir à part sous le titre d'*Exempla magistri Jacobi de Vitriaco optima ad prædicandum*.

Les recueils d'*exempla* abondent du XIIIe au XVe siècle. Le grand ouvrage du dominicain Étienne de Bourbon (mort vers 1261), intitulé : *Tractatus de diversis materiis prædicabilibus ordinatis et distinctis in septem partes secundum septem*

*dona Spiritus Sancti*, n'est qu'un vaste répertoire d'exemples, distribués, comme l'indique le titre, en sept parties correspondant aux sept dons du Saint-Esprit. L'ouvrage est inachevé; nous ne possédons que ce qui regarde les dons de Crainte, de Piété, de Science, de Force, et une partie seulement du don de Conseil. Les dons d'Intelligence et de Sagesse font défaut. Le général de l'ordre de Saint-Dominique, Étienne de Besançon, qui mourut en 1294, composa de même un recueil d'exemples : *Alphabetum exemplorum*. Mentionnons encore, en Angleterre, les *Parabolæ* du moine cistercien Eude de Cheriton (Kent), contemporain de Jacques de Vitry, qui contiennent surtout des fables d'animaux et qui furent traduites en français, et l'important recueil du franciscain Nicole Bozon, rédigé peu après 1320, dans le mauvais français qu'on écrivait à cette époque en Angleterre. Citons enfin, au xv^e siècle, pour n'avoir plus à y revenir, le fameux *Promptuarium exemplorum* du dominicain Jean Hérolt.

Les manuels de tous genres à l'usage des prédicateurs se multiplient. Un docteur de Sorbonne, Pierre de la Sepieyra, chanoine d'Évreux (mort en 1306), plus connu sous le nom de Pierre de Limoges, l'auteur du *Tractatus de oculo morali*, bizarre ouvrage de physique moralisée, avait formé d'importantes collections de sermons prêchés à Paris par différents prédicateurs dans les années 1272 et 1273. Sa compilation la plus importante porte le titre de *Distinctiones*. C'est une sorte d'encyclopédie religieuse, un répertoire alphabétique où tout prédicateur à court d'idées, de développements, de matériaux pouvait abondamment puiser et trouver sur tous les sujets des fragments de sermons et des sermons entiers. Les dominicains Nicolas de Biard, Nicolas de Gorran, Maurice l'Anglais, sans compter quelques anonymes, composèrent des répertoires semblables.

Le *De Eruditione prædicatorum* d'Humbert de Romans (mort en 1277), général de l'ordre de Saint-Dominique, contient non seulement des règles et des préceptes sur l'art difficile de la prédication, mais un recueil de *themata*, de thèmes de sermons s'appliquant à toutes les circonstances et à toutes les classes d'auditeurs. La *Summa* de Gui d'Évreux (mort vers 1300) est un recueil de sermons et de *themata*, qui se termine par un *Index alphabeticus dictionum*.

Inutile de signaler tous les *Ars faciendi sermones*, *Ars dividendi themata*, *Ars dilatandi sermones*; tous les recueils d'*exempla*; toutes les collections de *sermones sensati*, *copiosi*, *aurei*, *parati*. Une chose ressort de cette énumération : c'est que, comme l'a bien dit Victor Le Clerc, « le métier succède à l'inspiration ». Plus trace d'originalité. Les prédicateurs ne se donnent plus la peine de composer eux-mêmes leurs sermons; ils achètent ou louent quelque recueil de *themata* ou, mieux encore, de sermons tout faits, et récitent, sans scrupule, les élucubrations d'autrui. On désignait ces recueils par les premiers mots de leurs textes : les sermons de Guillaume de Mailly, par exemple, forment deux recueils qui étaient désignés par le premier mot de chacun d'eux *Abjiciamus* et *Suspendium*. On prêchait *Abjiciamus*, on prêchait *Suspendium*, c'est-à-dire l'une ou l'autre série.

Un de ces recueils, souvent attribué au carme anglais Richard Maidston, mais qui, d'après M. Hauréau, serait plutôt du Frère mineur Jean de Werden, du diocèse de Cologne, porte un titre significatif, — naïf ou peut-être facétieux : *Dormi secure vel dormi sine cura*, titre qui semble dire à tout prédicateur : « Dors tranquille, ton sermon est fait. »

On conçoit qu'avec de tels instruments de paresse et de banalité les grands orateurs n'abondent pas.

**Excessive familiarité des sermons.** — Les sermons du XII^e siècle étaient graves et solennels. A la fin du XIII^e, dit M. Hauréau, « prêcher c'est causer, causer familièrement, en citant des exemples vulgaires, en mêlant au latin solennel de l'Écriture des proverbes, des dictons français; on pardonne même à cette causerie d'être triviale ». Ces sermons du genre familier ne manquent parfois ni d'esprit ni de mouvements éloquents, principalement quand le prêcheur, le plus souvent de petite origine, prend la défense du pauvre peuple et tonne contre l'avarice et le luxe des riches et des puissants. Il devient alors, il est vrai, très facilement injurieux et grossier. Le prédicateur, dès la fin du XIII^e siècle, n'est pas seulement familier et trivial; il est souvent plaisant et bouffon; il cherche plus à amuser son auditoire, à le faire rire, qu'à l'édifier. « L'orateur badinant, l'auditoire riait, et riait d'autant plus, étant grossier,

que les façons de parler de l'orateur étaient plus burlesques, c'est-à-dire plus grossières. » C'est à ce genre de prédicateurs que s'appliquent ces vers de Dante :

> Ora si va... con iscede
> A predicare, e pur che ben si rida
> Gonfia'l cappucio e piu non si richiede.

Certains de ces prêcheurs mêlent les choses plaisantes aux choses les plus graves, les plus libres facéties à l'explication des saints mystères. Leurs comparaisons, prises dans la vie journalière, choquent presque toujours par leur trivialité. Un prédicateur compare, par exemple, « le sang du Christ, échauffé par l'ardeur de son amour », à la lessive qui « enlève mieux et plus vite les taches du linge quand elle est bien chaude que quand elle est froide ». Un autre compare le crucifix à un beau miroir qu'une femme a placé dans sa chambre, devant lequel elle s'habille et se lave, et qu'elle nettoie, quand il n'est pas bien net, en crachant dessus, *cracheat vel sputat intus*; le crucifix, qui est le miroir du monde, a été si bien lavé par les crachats des Juifs qu'il est de la plus parfaite pureté, *crachiatum a Judæis ita quod est totum clarum*. Un troisième compare Notre Seigneur à un médecin qui examine l'urine des malades et ordonne des saignées; ou bien, parlant de Jésus-Christ cloué sur la croix « avec de grandes chevilles de fer », il tient les propos suivants : « Je dis chevilles et non pas clous; car ce n'étaient pas des clous *a late*, des clous à roues de charrettes, ou *a lambrois*, mais de grandes chevilles de fer, comme on en voit une à Saint-Denys. » Un autre compare les apôtres et les martyrs courant à la mort à des « lécheurs », *lecatores*, courant « à la cuve où le vin doux fermente ». Un dernier enfin compare les personnes qui vont rarement à confesse « à ces polissons qui, le froid venu, ne veulent plus quitter leur chemise sale et préfèrent dormir dans leur immondice, tandis que les enfants sages changent de linge de quinzaine en quinzaine ».

**Les sermons français de Gerson.** — Le genre familier jusqu'à la trivialité, plaisant jusqu'à la bouffonnerie, qui commence à la fin du XIII^e siècle a duré jusqu'à la fin du moyen âge. Nous le retrouverons chez Menot et Maillard. Quelques prédi-

cateurs toutefois ne suivent pas le courant général. Gerson, « très vaillant docteur et maistre en théologie, louable clerc solempnel », comme l'appelle Christine de Pisan, est descendu parfois jusqu'aux détails les plus familiers et les plus intimes, mais n'a jamais été ni vulgaire ni trivial.

Les soixante sermons de Gerson, malheureusement encore inédits dans leur forme française, ont été traduits en latin au commencement du XVI[e] siècle par le théologien Jean Brisgoek, et publiés dans l'édition des œuvres du chancelier de Paris que Jean Wimpheling fit paraître à Strasbourg en 1502.

Gerson prêcha à la cour de 1389 à 1397. Il avait pris son rôle au sérieux, et nous ne saurions trop admirer sa parole libre et courageuse : il dit ce qu'il estime être la vérité avec une respectueuse franchise, s'attaquant aux grands seigneurs, prenant la défense du pauvre peuple, exhortant à la paix du royaume et de l'Église. Faisons l'analyse un peu détaillée — Gerson en vaut bien la peine — du sermon prononcé devant le roi, le jour de l'Ascension de l'année 1391, sur ce texte : *Accipietis virtutem Spiritus Sancti supervenientis*[1]. Dans l'exorde ou prothème, Gerson invoque le Saint-Esprit qui est le principal « enseigneur » de l'âme. « Ne luy faisons pas la sourde oreille, mais le prions devotement en disant : *Veni, Sancte Spiritus*, etc. O Sainct Esperit, souverain maistre et docteur de l'ame, viens, viens, nous te prions, et visite les cueurs de tes subgez, rempli les de ta lumiere de grace et vertuz, comme tu feiz au jourduy six. xx. personnez, entre lesquelles estoit la glorieuse Vierge, qui par ta obumbracion jadis conceut Nostre Sauveur, a laquelle nous recourons devotement pour ceste grace et lumiere envers toy plus legerement impetrer et pour fructueusement escouter la parole divine, et la saluerons, etc. *Accipietis*, etc. » Passant à l'exposition de son texte, Gerson explique ce que signifie cette parole de Jésus à ses disciples, à quelle occasion elle a été prononcée, et comment les apôtres se préparèrent à recevoir le Saint-Esprit. « Pour recepvoir dignement si noble et si glorieux hoste comme le Sainct Esperit, s'esforça chascun endroit soy d'appareillier l'ostel de son ame et de son espirituelle habitacion.

1. Bibliothèque nationale, ms. fr. 1029, f° 1.

tellement que point n'y fut trouvée la pouldre d'Avarice, les fientez de Luxure, la fumée d'Orgueil. Puis espandirent et semerent la vert herbe de Vertueuse-Operacion, mellee avecquez les plaisantes fleuretes de Pures-Affections, comme la rose blanche de Chasteté, la vermeille de Charité, la margarite de Humilité, la soussie d'Obeissance, la violete d'Abstinence, la fleur de liz de Franchise et de Toute-Excellence. La fut Discrecion portiere avec sa damoiselle Doubtance-de-mal-faire qui tint les clefz d'Obeissance ; Diligence fut la chamberiere qui chaçoit hors Oyseuse la fole, Paresce l'endormie et Maltalent-de-bien-faire. Point ne se oublia vertueux Danger, filz de Noblesse, avecquez Honte, fille de Raison la sage, qui eux deux ensemble reboutérent Bel Acueil le flateur et decepveur et Villanie recepvoir ne daignerent. Dedans cest host espirituel des apostres furent tenduz les tapis et les draps de haulte lice faits par très grant artifice, et par la sapience divine soubtivement compassés, tissus et figurez... » Quand « l'espirituelle habitation » fut tout à fait prête, les apôtres envoyèrent Oraison dévote à la rencontre du Saint-Esprit. Celui-ci leur fit un triple présent : il leur donna l'écu de Ferme Créance, l'épée de Vraie Sapience, les armes de Commune Alliance. Gerson développe chacun de ces trois points :

1° Avant d'avoir reçu le Saint-Esprit, saint Pierre avait renié le Sauveur et « deguerpi la foy a la parole d'une chamberiere » : mais après, quand on lui défendit avec menaces de prêcher, saisissant l'écu de Ferme Créance, il répondit qu'il valait mieux obéir à Dieu qu'aux hommes. Il est nécessaire que tous les chrétiens se saisissent de cet écu, et particulièrement le roi qui est « principal chevalier et champion de Dieu ». Après avoir raconté l'histoire de Saül qui n'avait pas cet écu de Ferme Créance, et de David qui, au contraire, s'en servait journellement, Gerson s'adresse directement à Charles VI. « Et vous, tres noble et excellent prince, metez y diligence, ne souffrés point que la noble louenge de vos predecesseurs qui est que on les apelle *roys trescrestiens* en vous defaille ou diminue. Prenés et constamment recepvés cest escu de Ferme Creance qui par similitude peult estre dit l'escu d'azur a troys fleurs de liz d'or, pour la creance de la trinité en l'union de la divinité. Par iceluy vous pourrés resister a tous les perilleux assaulx de

l'ennemy d'umaine creature qui continuellement tient siege contre le chastel de vostre ame. » Cet ennemi lance, sans trève, contre ce château « les dures pierres d'Ingratitude, les empoisonnees sajettes d'Ire et d'Impatience, le puant et tresardent feu de Folle Amour, les horribles bombardes d'Orgueil et de Presumpcion ». Gerson s'élève principalement contre Fole Amour : « Et quoy que dient aucuns folz oultraigeulx et dampnez hommez que ung chevallier ne vault riens se il n'est amoureux de Fole Amour, c'est faulcement et villainement dit et blasfemé contre Dieu! »

2° Avant d'avoir reçu l'épée de Vraye Sapience, les apôtres n'étaient que de pauvres ignorants « sans lettres et sans clergie », mais, après, ils devinrent « les plus soubtilz clercs du monde ». Gerson prend l'exemple de saint Jean, « ung simple pescheur en la mer », qui, au commencement de son Évangile, « parla si haultement et si subtivement de la trinité et divinité que se il eust ung pou plus hault parlé, tout le monde ne l'eust peu comprendre ne entendre ». Les apôtres, après avoir reçu le Saint-Esprit, purent parler toutes les langues des hommes, « soudainement, par inspiracion divine », et non pas comme Mithridate, après de longues années de patience et d'étude. Gerson montre que cette épée de Vraye Sapience est nécessaire au roi. Ah! dit-il, si les princes avaient cette épée, comme tout irait mieux! Ils penseraient « au bien commun du peuple et ne avroient cure d'amasser excessivement or ou argent, ains leur souffiroit d'onneur quant aux hommes et de la remuneracion perdurable quant a Dieu. Les subsides qui sont levés a titre de garder la chose publique ne seroient pas despenduz en pompes et trop largez dons et aultres choses qui gueres ne proffitent. Les gens d'armes seroient contens de leurs soldeez, selonc l'enseignement sainct Jehan Baptiste, sans riens piller ou desrober et ne fauldroyt mie que les povres gens, qui gaignent a tres grant peine l'argent dont ils sont paiés et le pain qu'ilz mangent, s'enfuissent devant eux et muçassent leurs biens quant ilz les sentent aprochier, comme ilz feroient devant larrons ou leurs ennemys mortielz. Car on paieroit bien aux hommes d'armes, et ilz paieroient bien et ilz ne avroient pas multitude de varlez qui ne servent fors de menger et de piller et faire nombre et encombre et d'apovrir ung ot. Les prevoistez, bailliages ou

aultres offices de justice ne se vendroient point, ne ne seroient bailliés aux plus offrans, car on ne pourroit assez dire les maulx que en aviennent. Les clers ne vendroient les beneficez de saincte Eglise et seroient introduiz a prescher verité sans flaterie et adulacion, et ne seroient pas occupees les haultes dignités et prelateures par ydiotez ignorans et de vie telle comme Dieu sçayt, ne par enfans aux quielx on ne bailleroit point seurement une pomme en garde que ilz ne la mengassent et on leur baille le bien de mille ou dix mille personnes... »

3° Le Saint-Esprit arma les apôtres « de Commune Alliance, c'est a clerement dire que il les fist estre unis ensemble pour resister aux adversaires de Dieu plus constamment ». Gerson raconte, d'après Valère Maxime, l'histoire de deux ennemis, Emilius Lepidus et Fulvius Flaccus, qui, nommés juges ensemble, s'unirent « pour leur office mieux faire et exercer », et l'histoire de Livius Salinator et de Claudius Nero qui s'accordèrent pour combattre Asdrubal, « duc de Cartaige ». Le Saint-Esprit veut pareillement que « les chevaliers de Jhesu Crist » s'unissent pour conquérir le monde. « O tres noble et tres excellent prince, a vous regarde principalement ceste doctrine. Vous pouez de crestienté les adversaires voir se multiplier de jour en jour et ja ont conquesté, depuis le temps des .iiii. docteurs de saincte Eglise, plus que les. vi. ou les .viii. partiez de crestienté pour noz pechez et la dampnable negligence des prelaz et des princez. Si fault necesserement que ce tant peu de crestiens qui est demouré, ait ensemble paix et aliance, ou aultrement, sans faille, les crestiens sont en voye d'estre perdus et destruiz par estre divisez, qui par estre unis se multipliroient de novel et les mescreans Sarrasins destruire pourroient. Lesquielx occupent a nostre tres grant confusion nostre terre, nostre heritage, la terre saincte de Jherusalem, la terre ou le sainct Esperit au jourduy descendit, et, par ainsi, la faulse loy Mahoumet pourroit estre mise a fin et destruction, comme il semble que aucunes prophecies ont denuncié que briefment se doibt faire. Hellas! que valent guerez, divisions, bataillez civiles entre crestiens, se non a les destruire par eulx mesmes, comme si l'une des mains detranchoit l'autre ou si les yeulx elle crevoit... Plus grant joye, plus grant plesir et grant confort ne peuent faire les princes crestiens aux faulx mes-

creans, aux Juifz et aux Sarrasins, que de guerroier les ungs contre les autres, et par bataille crueusement se destruire comme bestez sauvaiges. » Gerson supplie les princes chrétiens de laisser là leurs querelles; il supplie, « en espicial », les deux rois de France et d'Angleterre de faire la paix. « O vaillans princes crestiens, Herode et Pilates furent faiz amis pour persecuter Jhesu Crist, unissez vous pour l'adorer et defendre son église! » Puis Gerson fait intervenir et discourir un personnage allégorique, Dissencion la Crueuse. Elle soutient que la guerre est préférable à la paix et s'en réfère à l'opinion de Scipion l'Africain qui, refusant de détruire Carthage, voulait que les Romains fussent toujours prêts à livrer bataille. « Pareillement, dit Dissencion la Crueuse, mieux vault avoir la guerre que la paix avecquez les Angloys, car aultrement que feront doresnavant les bonnes gens d'armes? De quoy se melleront-ilz? En après, supposé que paix fust bonne a faire, dist Dissencion, doibt pourtant le roy nostre sire lesser son droit qui est cler, amendrir son royaulme et sa couronne, bailler sa terre et se monstrer impotent a soy deffendre? Ce seroit fait de foible couraige et de trop petite noblesse de non combatre pour son paiz. Qui a bon droit, si le deffende sans faire une paix fourree et qui faudroit du jour a lendemain. Lors avenroyt pis que devant. » C'était là, sans doute, l'opinion du parti de la guerre. Gerson, s'adressant au roi, s'efforce de lui montrer que cette opinion est « abhominable ». Jamais la paix ne serait possible sur cette terre, s'il fallait combattre jusqu'à la destruction totale d'une des parties ou des deux. Les partisans de la guerre « vous enhortent premierement a laissier gaster crestienté par les païens; ilz vous enhortent a lessier perdre saincte Esglise par le tres dommaigeux scisme d'icelle; ilz vous enhortent a combatre, sans pitié et sans ce que il soit extreme necessité, les crestiens qui sont vos freres et d'une mesme creance avecquez vous; ilz vous enhortent bataillier contre vostre païs, ce que ne voult faire Temistocles, ung prince de Grece, — et toute crestienté, sire, est vostre païs! ilz vous enhortent a exposer a crueuse mort et horrible vostre noble chevallerie, a livrer vostre bon peuple obeissant et devot à persecucion, misere et desolation, voir desolacion miserable et plus pitoiable que langue reciter et cueur

d'omme penser ne pourroit. » Puis Gerson réfute l'opinion de Scipion l'Africain, « un païen », cite Aristote, Ovide, Virgile, Térence, Cicéron, Sénèque et parle d'Hercule, d'Annibal et de Polyphème. Il conclut que les ennemis de la paix, dans leur orgueil et leur convoitise, « desirent la guerre, comme le corbiau la charoingne, et comme font aucuns armuriers, comme aucuns charpentiers abatemens de maisons, aucuns advocas et procureurs tençons et ryotez et plaiz, aucuns medicins pestilences et maladiez, aucuns prestres la mort de leurs riches parroichiens pour avoir grossez exeques ». Le roi dût-il abandonner une partie de son royaume pour avoir la paix, ce serait bien. « Tres excellent prince, supposé que vous perdez une partie de vostre terre, benoiste et glorieuse est la perte qui bonne paix gaigne, et selon le proverbe commun : « Bonne est la maille qui sauve le denier »... Pour racheter ung chevallier prins en bataille on donra bien aucunes foyz dix mille ou vingt mille francz. Doncquez pour racheter non mie ung seul chevallier, non mie ung duc, ung conte, ung roy, une ville, une cité ou ung pays, mès generalement tout ung pays ou ung roiaulme ou deux, on doibt bien bailler terre ou argent. Trop vile chose est a ung prince tel comme vous de soy soubzmettre a avarice et convoitise ou a desdaing orguilleux... » Gerson raconte, d'après Valère Maxime, l'histoire d'Antiochus qui remercia les Romains de ce qu'ils lui avaient enlevé une partie de son royaume ; et, d'après Aristote, l'histoire de Théopompe qui, à sa mort, laissa son empire de moindre étendue, c'est vrai, mais d'autant plus « ferme et estable ».

La péroraison est une exhortation à la paix : « Pourtant, en conclusion, souverain roy des crestiens, roy sacerdotel, souverainement et divinement consacré, ne creez point Dissencion contraire au sainct Esperit. Pensés, pensés que plus bel héritaige, pensés que plus riche tresor vous ne pouez lesser a monseigneur le Daulphin, et a vos aultres enfans que paix. Ce est ung très mauvés tresor et trop perilleux heritaige que de guerre. Considerés que par aultre chose quelconquez vous ne airés mieulx l'amour de vostre bon peuple, devot et obeissant, que par ceste paix. Mettez devant les yeulx de vostre pensee que plus grand plesir ne pouez faire a Dieu... » Gerson s'excuse, enfin, d'avoir eu la témérité de donner des conseils au roi, à

son frère et à ses oncles : c'est le texte du jour et l'amour de la paix qui l'ont inspiré.

Ce sermon donne une juste idée de l'éloquence de Gerson. Il offre un singulier mélange d'idées belles et généreuses, exprimées avec chaleur et conviction, et d'allégories, qui nous semblent puériles, avec un étalage d'érudition qui nous semble ridicule. Cette érudition se donne libre carrière dans les sermons latins de Gerson, destinés à des clercs ; quant à l'allégorie elle est souvent plus touffue encore, et plus extraordinaire. Cette comparaison de notre propre corps avec un temple, qui est un des lieux communs de la prédication chrétienne, Gerson, prêchant sur la Purification de Notre Dame, l'a poussée jusque dans les plus minutieux détails. Rien n'est oublié : ni le mur de l'église qui est notre corps, ni les portes, les fenêtres, les « verrières », qui sont nos yeux, nos oreilles, notre bouche ; ni l'autel qui est la Volonté ; ni le bon curé qui est le Saint-Esprit ; ni la paroissienne qui est notre âme ; ni le chapelain qui est Raisonnable Entendement ; les cloches « sont les Bonnes Inspiracions que le sainct Esperit fait sonner ou plus hault lieu de ce temple et sus la tour qui se nomme en latin *Sinderesis* » ; la lampe, Vraye Foy, est allumée du feu de Charité et pendue à la corde d'Espérance ! Mais ne nous arrêtons pas outre mesure à ces allégories. Elles ne sont qu'un vêtement qui habille, chez Gerson, des idées toujours justes, originales et vivantes. Sans rompre tout à fait avec la scolastique, Gerson s'était efforcé de ramener la religion vers les réalités pratiques. *Discamus non tam disputare quam vivere, memores finis nostri*, avait-il coutume de dire. Les sermons, prêchés dans l'église de Saint-Jean-en-Grève, dont il était curé, ne contiennent ni raisonnements savants, ni citations d'auteurs profanes ; il y règne un ton plus simple, familier, paternel. Les dix-sept sermons sur les sept péchés capitaux témoignent, en particulier, d'une grande connaissance du cœur humain. Le sermon sur Luxure-la-Soullarde intéresse tout particulièrement l'histoire littéraire. On y relève plusieurs passages dirigés contre Ovide, le Roman de la Rose, les Lamentations de Matheolus, les chansons d'amour. Gerson recommande de jeter au feu tous ces livres déshonnêtes : « Ceulx qui les retiennent devroient estre contrains par leurs confesseurs les ardre ou dessirer, que eulx ou autres n'y

pechassent plus, comme est Ovide, ou je ne sçay quel Matheol, ou partie du Rommans de la Rose, ou rondeaulx et balades ou chançons trop dissolues. Si jugiés quelle penitance doivent faire ceulx qui les font et publient [1] ! »

Le long sermon sur la Passion est peut-être le plus beau qu'ait prêché Gerson. C'est un simple exposé du récit évangélique, entrecoupé d'exhortations et de prières, de superbes mouvements d'indignation et d'élans mystiques. Gerson fait revivre très vivantes les scènes de la Passion, mais sans aucun souci de couleur locale, qu'on n'avait pas d'ailleurs de son temps. Voyez, par exemple, le récit de l'arrestation de Jésus que des « hommes d'armes » viennent saisir dans la nuit :

« O maudicte larronnaille et garçonnaille ! « Or te tenons « nous bien, dis tu a Jhesus, a ce coup ne nous eschapperas tu « point ! Or sus ! Or sus ! haste toy, delivre toy, avance toy ! » Les ungs le frapoient du pié, les autres du genoul, les autres le tiroient par les cheveulx ou par le menton, en l'escharnissant et moquant, ou souvent se ventant : « Or te tenons nous bien, « beau maistre ! Il vous faulra bien sermoner se vous voulez et se « vous pouez estre delivre ! Alumez, se c'est il icy ? » disoient par aventure ceulx qui le tenoient a ceulx qui portoient les brandons et les faloz enflammez. « Approuchez cy, n'est-ce il pas ? C'est-il. « O ! comme il fait le piteux ! » Et en disant ainsy, puet estre que par ces faloz et brandons ilz bruloient la belle face glorieuse de Jhesus, ou degoutoyent la gresse ardant sur lui et sur sa face et sus ses cheveulx. O piteuse mere ! est-ce ycy la doulce nourriture que vous faisiez a vostre benoit filz Jhesus ! Sont ce ycy les tres chastes baisiers de vos embrassemens que vous lui souliez faire ? Est ce ycy la gloire et la procession qui lui fut faicte au jour de Pasques fleuries ? [2]... »

## *XVe siècle.*

De Gerson aux prédicateurs de la fin du XVe siècle, le saut est grand. La hauteur morale et l'austérité mystique de Gerson, qui

1. Bibliothèque nationale, ms. fr. 24 840, f° 42.
2. Bibliothèque nationale, ms. fr. 2453, f° 6.

pénétraient tous ses sermons de cette « tristesse évangélique » dans laquelle La Bruyère voit l'âme de l'éloquence chrétienne, font place à je ne sais quelle gaîté burlesque, quelle ironie bouffonne, quelle raillerie amère et sarcastique. Ce qui manque le plus aux prédicateurs du xv[e] siècle, c'est l'onction : leur éloquence n'était pas faite pour toucher ni pour attendrir; elle provoquait le rire ou remplissait de terreur. Le diable, la mort, l'enfer tiennent une grande place, presque toute la place, dans leurs sermons. Leurs réprimandes sont des injures, leurs appels à la repentance des invectives, leurs invitations à faire le bien des menaces. Voyez en quels termes Maillard invite certains bourgeois, satisfaits et repus, à pratiquer l'aumône : « *O gros goddons*, damnés, infâmes, écrits au livre du diable, voleurs et sacrilèges,... écoutez le conseil que vous donne David : faites l'aumône. » Il n'est pas plus aimable quand il parle à d'autres catégories d'auditeurs, qu'il envoie, le plus facilement du monde, « à tous les diables ! »

**Michel Menot.** — Quant à la façon dont ces « gentils prescheurs » ont compris l'idéale et divine beauté de la religion, le sermon sur l'enfant prodigue, cité au commencement de ce chapitre, a déjà pu en donner quelque idée. Le comble de ces travestissements est le sermon du même Menot sur Marie Madeleine. Cette pécheresse, « vermeille et fringante », passait sa vie à « faire des banquets » : « *Martha soror, timens Deum et amans honorem* de sa lignee, toute honteuse de la honte de sa sœur, *videns quod omnes loquebantur* de sa seur, et de ses beaulx miracles, *venit ad eam, dicens : O soror, si pater adhuc viveret, qui tam vos amabat, et audiret ista quæ per orbem agitantur de vobis*, certe vous luy mettriez la mort entre les dens. *Facitis magnum dedecus progeniei nostræ.* — Et de quoy? *Quid vis dicere?* — *Heu soror, non opus est ultra procedere, neque amplius manifestare. Scitis bene quid volo dicere et ubi jaceat punctus.* Les petits enfans en vont a la moustarde. — O bigotte, de quoy vous mellez-vous, belle dame? Et tous les grans diables (Dieu soit benist [1]), *non estis magistra mea. Quis dedit mihi* ceste vaillante dame pour controubler ma vie? *Vadatis, precor*,

1. « Le prêcheur venait de jurer, il se corrige », dit Le Duchat.

*ad domum vestram. Scio quid habeo agere ita bene sicut una alia. Habeo sensum et intellectum* pour me sçavoir gouverner. » Marthe, voyant que les reproches n'ont aucun résultat, imagine d'envoyer sa sœur à Jésus. « *Martha, hoc videns, cogitavit aliam cautelam : Amica, cognosco quid vobis opus est. Non queritis nisi pulchriores, et non sunt vobis satis pulchri. Ecce monstrabo vobis unum* des plus beaulx galans que *unquam vidisti.* » Madeleine n'a pas plus tôt entendu parler de ce « beau galant » qu'elle se jure à elle-même d'en faire la conquête. Elle endosse ses vêtements les plus « dissolus », prend « ses senteurs » et se rend à Jérusalem où elle rencontre Jésus. « *Venit presentare* face a face son beau museau *ante nostrum redemptorem ad attrahendum eum* a son plaisir... » Il nous sera permis, avec Henri Estienne, de ne pas goûter cette façon de convertir « en vrayes farces les sacrées paroles de la Bible ».

Mais on aurait tort de ne voir en Menot qu'un « farceur ». Son éloquence, pour ne consister qu'en invectives et en apostrophes, n'en est pas moins de l'éloquence et même parfois de la grande éloquence. Des passages comme le suivant font oublier Madeleine et son « beau museau » : « Aujourd'hui, messieurs de la justice portent de longues robes et leurs femmes s'en vont vêtues comme des princesses. Si leurs vêtements étaient mis sous le pressoir, le sang des pauvres en découlerait... Savez-vous où vont les cris des veuves et des orphelins ? Ils vont à Dieu lui demander vengeance de ceux qui les ont dépouillés. Au-dessus de vous tous, il y a le grand juge souverain. »

**Olivier Maillard.** — Les sermons de Maillard, comme ceux de Menot, sont remplis d'invectives contre les « écorcheurs des pauvres » et les « mangeurs de peuple ».

Le frère Olivier Maillard fut, en son temps, un important personnage : trois fois vicaire général de son ordre « en deçà des monts », c'est-à-dire en France, en Espagne, en Angleterre et en Allemagne, confesseur et conseiller de Charles VIII. Il commença le cours de ses prédications vers 1460 et jusqu'à sa mort, survenue à Toulouse en 1502, n'a cessé de prêcher dans les principales villes de France et de l'étranger. Ses sermons, imprimés à Paris, à Lyon, à Anvers et à Strasbourg, n'ont pas eu moins de soixante-seize éditions; ils sont tous en latin,

souvent mélangé de français ; deux ou trois seulement sont en français.

C'est à Bruges qu'Olivier Maillard a prononcé son plus fameux sermon. Il avait pris pour texte ces paroles du Livre de Josué : *Sit civitas Jherico anathema et omnia quae in ea sunt*. La cathédrale de Bruges était remplie d'une foule avide d'entendre le célèbre cordelier. Le prince Philippe le Beau, archiduc d'Autriche, et sa femme Jeanne, infante d'Espagne, placés « en une courtine », et entourés des grands officiers de leur maison, assistaient au prêche. Maillard compare d'abord la ville de Jéricho à « nostre vye mondaine plaine des sept péchiés mortels », puis, s'adressant à chacun de ses auditeurs, il dit à tous, au plus grand comme au plus petit, de dures vérités : « A qui commenceray je le premier? A ceulx qui sont en ceste courtine, le Prince et la Princesse. Je vous asseure, seigneur, qu'il ne souffit mye d'estre bon homme : il fault estre bon prince, il fault faire justice, il fault regarder que voz subjetz se gouvernent bien. Et vous, dame la Princesse, il ne souffist mye d'estre bonne femme ; il fault avoir regard a vostre famille, qu'elle se gouverne bien, selon droit et raison. J'en dictz autant à tous autres de tous estatz. A ceulx qui maintiennent la justice, qu'ilz facent droit et raison à chascun... Estes vous la, les officiers de la pannetrye, de la frutterie, de la boutillerie? Quant vous ne devriez desrober que ung demy lot de vin ou une torche, vous n'y fauldrez mye... Ou sont les tresoriers? Les argentiers, estes vous la, qui faictes les besoingnes de vostre maistre, et les vostres bien? Ecoustez. A bon entendeur, il ne fault que demi mot. Les dames de la court, jeunes garches, illecques, il fault laisser voz aliances, il n'y a ne *sy* ne *qua*. Jeune gaudisseur, la, bonnet rouge, il fault laisser voz regardz. Il n'y a de quoi rire, non. Femmes d'estat, bourgeoises, marchandes, tous et touttes generalement, quelz qu'ilz soient, il se fault oster de la servitude du diable et garder de tous les commandemens de Dieu... Or, levez les esperitz! Qu'en dictes vous, seigneurs? Estes vous de la part de Dieu? Le Prince et la Princesse, en estes vous? Baissez le front! Vous aultres, gros fourrez, en estes vous? Baissez le front! Les chevaliers de l'Ordre, en estes vous? Baissez le front! Gentilz hommes, jeunes gaudisseurs, en estes vous?

Baissez le front! Et vous, jeunes garces, fines fumelles de court, en estes vous? Baissez le front! Vous estes escriptes au livre des dampnez, vostre chambre est toute marquee avec les dyables! Dictes moi, s'il vous plaist, ne vous estes vous myrees aujourd'huy, lavees et espousseteees? — Oy bien, Frere. — A ma voulenté, que vous fussiez aussi soingneuses de nectoyer vos ames!... S'il y a eu des faultes, laissons nostre mauvaise vie, Dieu aura pitié de nous. Si que non, je vous convie avec tous les diables! » Maillard tombe ensuite dans l'allégorie. Pour détruire la ville de Jéricho, c'est-à-dire nos propres péchés, nous devons faire « tout ce que Dieu commanda a Josué ». Il faut tout d'abord abattre le « bollewercq », c'est-à-dire « *delectatio peccati*, le plaisir que l'on prend au pechié »; puis « l'avant-mur », c'est-à-dire « *amor mundi*, l'amour du monde et des vanitez » ; puis la muraille elle-même, c'est-à-dire « *contemptus Dei*, contempner, habandonner, ne tenir compte de Dieu ». Vient ensuite l'explication allégorique des « six circuytes autour de la ville », et des « sept trompilles », etc.

C'est bien là Maillard, avec ses attaques directes, ses hardiesses, son zèle que rien n'arrête, ses trivialités ; ce qui ne l'empêchait pas, à l'occasion, de faire le théologien subtil, de citer Virgile et Ovide, Sénèque et Horace, Salluste et Claudien, et d'user d'allégories compliquées.

Les sermons de Maillard comme ceux de Menot et des autres prédicateurs du xv^e siècle, comme, en général, tous les sermons du moyen âge, sans grand mérite littéraire, présentent une valeur historique dont on a depuis longtemps reconnu l'importance. Ils sont remplis de renseignements précieux sur l'Église et le monde religieux, sur la royauté et le monde féodal, sur la bourgeoisie et le peuple, les écoliers et les jongleurs, les médecins et les apothicaires, les avocats, les gens de justice, les artisans et les marchands, les gens d'armes, les usuriers, les femmes et le mariage, les courtisanes, la toilette, les danses, les jeux, les pèlerinages, les superstitions et les légendes populaires. MM. Bourgain, Lecoy de La Marche et Samouillan ont pu, tous les trois, tracer d'après les sermons un tableau très intéressant de la société aux xii^e, xiii^e et xv^e siècles.

## *II. — Traducteurs.*

On admet généralement qu'en France l'étude de l'antiquité, restaurée par Charlemagne, ravivée au XII^e siècle, presque abandonnée au XIII^e, avait repris au XIV^e siècle un essor nouveau, tout rempli des plus belles promesses; on explique que si cette « Renaissance de Charles V » n'a pas abouti, la faute en est aux affreux malheurs de la guerre de Cent Ans. Il est peut-être un peu exagéré de parler de réveil de l'humanisme et d'humanistes au XIV^e siècle en France. Les circonstances extérieures, la guerre civile et la guerre étrangère, ne sont pas d'ordinaire un obstacle à la renaissance des lettres, aux recherches scientifiques, aux études littéraires : l'Italie du XIV^e siècle et la France du XVI^e, si profondément troublées l'une et l'autre, en sont la preuve. Ce qui manquait aux « humanistes » du XIV^e siècle en France, ce n'étaient ni les loisirs, ni le temps favorable, ni les encouragements, ni les manuscrits, c'était la pleine intelligence de ce qu'ils auraient pu faire, le talent, et, pour tout dire en un mot, le génie. Honnêtes ecclésiastiques, excellents bourgeois, bons patriotes, ils n'étaient ni artistes, ni penseurs. Ils ne savaient faire de différence entre Pétrarque et Boccace et les grands écrivains latins, et ils ne semblent pas avoir compris l'antiquité mieux ou autrement qu'on ne la comprenait de leur temps. Ils sont devenus traducteurs, pour la plupart, sur l'invitation du roi, lequel se souciait peu d'humanisme : ce qui intéressait Jean le Bon dans Tite Live, c'étaient les hauts faits d'armes et les prouesses des « chevaliers » romains; quant à Charles V, le Sage, qui réunit une si belle « librairie », il se souciait avant tout d'astrologie. De fait, au moyen âge, l'antiquité, toujours mal comprise, n'a jamais été complètement ignorée. Les ouvrages païens ont été lus et copiés, avec zèle et vénération, mais sans véritable intelligence de l'esprit antique. Quel est l'auteur du XIII^e siècle qui ne cite Aristote, Cicéron, Salluste, Virgile, Horace, Tite-Live, Ovide, Sénèque, Lucain, Juvénal? Mais quel est l'auteur du XIII^e siècle qui ait étudié les textes pour eux-mêmes, qui ait recherché dans

les œuvres des écrivains anciens les principes de l'art et les beautés de la forme, et non pas seulement des sentences morales, des autorités et des arguments? Lisez les préfaces des traductions faites aux XIV[e] et XV[e] siècles, vous verrez dans quel esprit ces travaux furent entrepris. C'était dans un but uniquement moral et didactique : « à l'honneur de Dieu », dit Oresme; à l'usage « de ceux qui vouldront savoir l'art de chevalerie et prendre exemple aux vertus anciennes », dit Berçuire; pour « introduire toutes gens à suivir les vertus et fouir les vices », dit Simon de Hesdin. Ni Laurent de Premierfait, ni Denis Foulechat, ni Raoul de Presles n'étaient des humanistes, pas plus que Pierre d'Ailly, ou Gerson, ou Nicolas de Clémanges, qui étaient des scolastiques et des théologiens. Aucun d'eux, comme Pétrarque, n'avait la passion des livres, n'en était charmé « jusqu'à la moelle »; aucun d'eux ne s'est donné beaucoup de peine pour rechercher et posséder dans sa propre bibliothèque tous les écrivains latins que l'on connaissait de son temps; aucun d'eux n'eut probablement un grand plaisir littéraire à les lire ou à les traduire. Le premier en France qu'on peut regarder comme un véritable humaniste est, au XV[e] siècle, Jean de Montreuil, prévôt de Lille : le premier il s'efforce de ressembler aux humanistes italiens et se fait gloire, par exemple, des lettres latines qu'il écrit dans un latin d'ailleurs barbare.

Si les traductions faites au XIV[e] siècle n'occupent pas dans l'histoire de la renaissance de l'antiquité la place qu'on est tenté de leur attribuer, elles n'en ont pas moins dans l'histoire de la littérature française et dans celle de la civilisation une importance dont il faut tenir compte. Elles ont exercé sur la langue française, en l'enrichissant, en l'élargissant, une influence que je n'ai pas à apprécier ici. Elles ont, d'autre part, enrichi et élargi la raison humaine. Jusqu'à elles, les laïques du moyen âge n'avaient pour se faire une idée de l'antiquité grecque et latine que les poèmes de Rome-la-Grant, les romans fabuleux de Troie, de Thèbes, d'Enéas, d'Alexandre, ou bien des compilations telles que les *Fais des Romains*. Quel progrès entre les *Fais des Romains, compilés ensemble de Saluste, Suétone et Lucain*, et la traduction de Tite-Live par Pierre Berçuire! Ce dernier s'est efforcé de traduire le texte latin avec exactitude : il

a, par exemple, introduit dans la langue une foule de mots latins, légèrement francisés, qu'il n'aurait pu rendre en français sans longue périphrase et dont il donne l'explication dans un vocabulaire spécial. L'auteur des *Fais des Romains* n'a cure d'exactitude. « Peu soucieux de ce que nous appelons la couleur locale, ou de ce qu'on pourrait appeler la couleur de l'époque, il n'hésite pas à employer des termes connus de tous, dussent-ils ne correspondre que très imparfaitement aux mots du texte. N'ayant aucune crainte de l'anachronisme, il n'hésite pas à introduire dans sa narration les Français, les Flamands, les Sesnes (*Germani*). Sous sa plume, les vestales deviennent des nonnes ou des abbesses. Lorsqu'il a à rendre le passage où Suétone dit que César obtint la dignité de *pontifex maximus*, il dit sans broncher que César « fu evesques ». Ses guerriers, vêtus du haubert et du heaume, ont tout à fait l'allure du chevalier du moyen âge; ses récits de bataille, pour être traduits de Lucain ou de César, ne semblent pas moins empruntés à un roman de chevalerie[1]. » Les traducteurs du XIV<sup>e</sup> siècle n'en sont plus là : ils ont traduit péniblement, sans comprendre toujours la lettre ni l'esprit du texte qu'ils avaient sous les yeux. « Mais ces traductions, pour la plupart aussi lourdes que peu fidèles, n'en préparaient pas moins dans les esprits la grande révolution qui, en les ramenant vers la culture antique et en leur fournissant dans le monde gréco-romain un terme de comparaison avec le monde chrétien, devait peu à peu transformer celui-ci et créer l'Europe moderne[2]. »

**Jean le Bon et Pierre Berçuire**. — Le grand initiateur de la Renaissance, Pétrarque, fut en relations d'amitié avec Pierre Berçuire ou Bersuire, qu'il a qualifié quelque part de *vir insignis pietate et litteris*. Ce savant théologien, qui s'appelait en latin *Petrus Berchorius*, tire son nom d'un chef-lieu d'arrondissement des Deux-Sèvres, aujourd'hui Bressuire. Les anciens manuscrits le nomment tantôt Berçure, Berceur ou Le Berceur, tantôt Berchor, Bercheur, Berchoir, Berchaire ou même Bercœur. D'abord franciscain, puis bénédictin, Pierre Berçuire, entré au service du cardinal Pierre dels Prats, vécut à la cour

1. Paul Meyer, *Romania*, XIV, p. 4.
2. G. Paris, *La Poésie au moyen âge*, *Deuxième série*, p. 197.

d'Avignon de 1320 environ à 1340. C'est alors qu'il fit la connaissance de Pétrarque, retiré à Vaucluse. En 1342, nous trouvons Berçuire à Paris, travaillant au grand ouvrage de sa vie, à une sorte d'encyclopédie religieuse, divisée en trois parties : le *Reductorium morale*, le *Repertorium morale* et le *Breviarium morale*. Quelques années plus tard, le roi Jean le Bon prit Berçuire au nombre de ses secrétaires et lui commanda une traduction des Décades de Tite-Live. Commencé vers 1352, ce travail ne fut achevé qu'en 1356. Pour récompenser Berçuire de ses peines, le roi le fit nommer, en 1354, prieur de Saint-Éloi à Paris, charge qu'il occupa jusqu'à sa mort, survenue en 1362.

La traduction de Tite-Live faite par Pierre Berçuire comprend tout ce qu'on connaissait alors de l'historien latin, c'est-à-dire la première décade complète, la troisième complète, et les neuf premiers livres de la quatrième. Dans un prologue fort intéressant, Berçuire explique qu'il a entrepris ce vaste travail sur l'ordre du roi et qu'il a cru devoir obéir malgré la petitesse de son propre « engin ». « Et certes, combien que la tres haute maniere du parler et la parfonde latinité que a dit le dit aucteur soit excedent mon sens et mon engin, comme les constructions d'icellui soient si trenchies et si brieves, si suspensives et de si estranges mos que au temps de maintenant pou de gens sont qui le sachent entendre ne par plus fort raison translater ne ramener] en françois, neantmoins ay je prins le labeur de le translater pour obeir a vous qui estes mon seigneur, et pour faire prouffit a tous ceulx qui par moy l'entendront et orront. » Enfin, après avoir donné quelques renseignements sur ses travaux précédents, en particulier sur sa grande encyclopédie biblique, Berçuire trouve utile de donner dès le prologue la signification de certains termes difficiles — une soixantaine environ, — pour n'avoir pas à le faire chaque fois qu'ils se présenteront dans le cours de l'ouvrage.

La traduction de Berçuire, ou, comme on disait au XIV^e siècle, le *Rommans de Titus Livius*, eut un grand succès, tant en France qu'en Italie et en Espagne. Elle fut complétée au XV^e siècle. Pour suppléer à la deuxième décade de Tite-Live, Jean le Bègue, greffier de la Chambre des comptes, traduisit le *De Bello punico* de Léonard d'Arezzo, dédia son livre à Charles VII et l'intercala

dans l'œuvre de Berçuire. C'est avec ce complément que parut la première édition de l'ouvrage de Berçuire en 1487.

La traduction de Tite-Live n'est pas la seule entreprise de ce genre à laquelle se soit intéressé Jean le Bon. Il n'était pas encore monté sur le trône quand le Frère Jean de Vignai, hospitalier de Saint-Jacques du Haut-Pas[1], lui offrit une traduction du *Liber de Ludo scacchorum* de Jacques de Césoles[2]. C'est également sur l'ordre du roi que maître Jean de Sy commença une traduction de la Bible, avec commentaires, dont les Juifs se virent obligés de payer les frais.

**Charles V et Nicole Oresme.** — L'exemple donné par Jean le Bon fut suivi par Charles V. Renommé pour « la grant amour qu'il avoit a l'estude et a science », ce roi mit son plaisir à protéger les savants de son royaume; il les attirait à sa cour, leur procurait de bons bénéfices, et, pour enrichir sa belle « librairie », leur faisait traduire des ouvrages anciens. Non par raison littéraire, mais, comme dit Christine de Pisan, « pour la grant amour qu'il avoit a ses successeurs, que au temps a venir les voult pourveoir d'enseignemens et sciences introduisables a toutes vertus », ou, comme dit Raoul de Presles, « pour le proufit et utilité du roiaume et de toute crestienté ».

Le plus important des « solempnelz maistres » aux gages de Charles V est, sans contredit, Nicole Oresme, doyen du chapitre de Rouen, qui, en même temps que théologien, fut un économiste distingué. D'origine normande, Nicole Oresme fit ses études à Paris, où nous le trouvons en 1348, étudiant la théologie au collège de Navarre. Il passa treize années de sa vie dans ce collège, en qualité d'étudiant, de maître en théologie et de grand maître. En 1361, il fut élu doyen de l'église de Rouen où il resta jusqu'en 1377. Avant d'être chargé par Charles V de traduire les œuvres d'Aristote, Nicole Oresme avait déjà publié plusieurs ouvrages, sur les divinations et sur l'astrologie judiciaire, sur la sphère, et son fameux livre *De origine, natura*,

1. Jean de Vignai est un traducteur, sinon très exact et très élégant, du moins très fécond. Il a traduit le *Miroir historial* de Vincent de Beauvais, la *Légende dorée* de Jacques de Voragine, les *Otia imperialia* de Gervais de Tilbury, une partie de la chronique de Primat, le *De re militari* de Végèce (déjà traduit en prose par Jean de Meun et en vers par Jean Priorat, de Besançon).

2. L'ouvrage de Jacques de Césoles a été également traduit par le frère Jean Ferron, en 1347.

*jure et mutationibus monetarum*. En 1370, il traduisit les Éthiques, et l'année suivante les Politiques et les Économiques. Il était en train de mettre en français le traité : *le Ciel et la Terre*, quand Charles V, pour le récompenser, le nomma évêque de Lisieux, le 16 novembre 1377.

Comme tout savant du moyen âge, Oresme écrivait le latin plus facilement et plus volontiers que le français. Dans le prologue de sa première traduction, il s'excuse de sa « rude manière de parler », car, dit-il, « je n'ay pas aprins ne acoustumé de rien bailler ou escripre en françois ». Les traductions d'Oresme, faites non sur le grec, mais d'après les traductions latines de Robert de Lincoln, de Guillaume de Mœrbeke et de Durand d'Auvergne, sont accompagnées d'un glossaire des mots les plus difficiles à comprendre et de gloses, tirées des commentaires de l'époque ou du propre fonds du traducteur. Comme Berçuire, Oresme trouve que le latin est « plus parfait et plus habundant langage que françois », et qu'il n'est pas possible de toujours traduire « proprement ». Il en donne les deux exemples suivants : *Homo est animal* et *Mulier est homo* qu'on ne peut traduire en français *Homme est beste* et *Femme est homme*. Traduisant plus ou moins fidèlement le latin, qui était lui-même une mauvaise traduction du grec, Oresme nous donne un Aristote quelque peu travesti à la mode du XIV^e^ siècle. Voyez, par exemple, comment il se représente la comédie grecque : « *Comédies* estoient uns gieux que l'en faisoit en publique, et se desguisoient les gens et prenoient faulz visages, et recitoient personnages des choses villaines et deshonestes et faisoient rechignemens et laides contenances, si comme l'en seult faire se chalivalis. » Disons, pour excuser Nicole Oresme, qu'il a eu lui-même l'intelligence de comprendre que sa traduction était imparfaite, obscure et inélégante. Il s'en excuse modestement. « Ou temps advenir, dit-il, pourra estre baillée par autres en françoys plus clerement et plus complectement. » Il s'est d'ailleurs donné beaucoup de peine pour la rendre aussi claire et aussi exacte que possible, et la comparaison des manuscrits nous prouve qu'il a revu et revisé ses traductions deux fois et même trois fois; il revisait encore quand il fut surpris par la mort le 11 juillet 1382.

**Jacques Bauchant, Raoul de Presles. Jean Golein, Jean Corbichon, Jean Daudin.** — Il est intéressant de voir avec quel zèle Charles V recherchait dans tout son royaume les « maistres souffisans en toutes les sciences et ars », possesseurs de beaux livres ou capables d'en traduire. Il apprend un jour qu'un certain Jacques Bauchant, de Saint-Quentin en Vermandois, avait chez lui « plusieurs livres ». Aussitôt il le fait mander, le nomme son sergent d'armes et le prie de traduire le livre des *Voies de Dieu*, ou *Visions de sainte Élisabeth* et un traité faussement attribué à Sénèque, le *De Remediis fortuitorum*. Jacques Bauchant rappelle dans le prologue de sa traduction comment ses livres lui ont valu la faveur royale : « Ceste noble affection de faire translater livres, especialment historiens et moraulz, avés vous eu tous dis en volenté et propos et est chose ainsi comme toute notoire. Mon tresredoubté seigneur, quant de vostre benigne grace il vous plut a moy faire tant de honneur comme de moy retenir a vous et faire vostre sergant d'armes, pour ce que il vous fu raporté d'aucuns que je avoie pluseurs livres, et que je m'i cognoissoie aucunement, vous me commandastes que je vous apportasse par escript les titres de tous les livres que je avoie par devers moy, lesquiex je vous aportai et oistes lire, especialment ceulz en latin. »

Le cas de Raoul de Presles n'est pas moins singulier. Ce grave personnage, avocat général, nous raconte comment, en dépit de ses refus répétés, malgré son grand âge et ses nombreuses occupations, il dut, pour plaire au roi, se mettre à traduire la *Cité de Dieu* de saint Augustin. Après un éloge obligé de Charles V — auquel ne s'applique pas le reproche du Sage : *Roy sans clergie est un asne couronné*, — Raoul nous apprend comment il se vit dans la nécessité d'obéir à la volonté royale : « Et pour ce que l'en ne cuide pas que par arrogance ou par moy ingerer, je l'aye voulu entreprendre, j'appelle Dieu a temoing et vous le savez assez, comment et par quel temps je l'ay refusé et différé a entreprendre. Et les excusacions que je y ay pretendues. Tant pour ce que je savoie et sçay la foiblesce de mon engin, la grandeur de l'euvre et l'aage dont je sui, qui me deusse, si comme il me semble, doresenavant reposer. Si

ne tiengne, vous ne autre, moy avoir esté si hardi ou si oultrecuidié de l'avoir entrepris de moy. Car se je ne cuidasse avoir commis plus grand offence, et que l'en me tenist plus oultre cuidié de le vous avoir reffusé que d'avoir obey a vostre commandement, je l'eusse a plain reffusé. Car il me semble que j'avoie assez labouré en mon temps, tant a faire le livre qui s'appelle le *Compendieux moral de la chose publique* et le livre qui s'appelle *la Muse*, laquelle il vous plut a recevoir en gré, pour ce que je l'avoie intitulée a vous, comme les *Croniques en françois contemporisees du commencement du monde jusques au temps de Tarquin l'orguilleux et du roy Cambises, qui regnerent en un temps*, avecques aucunes *Epistres*. Considéré encore la grant charge du fait de mon advocacie qui est office publique et qui requiert labour continuel, mais je croy, que vous avez leue celle parole de Seneques qui dit que occiosité sans lettre est mort et sepulture d'omme vif. » Raoul de Presles a traduit la *Cité de Dieu*, non pas mot à mot, mais « par maniere de circonlocucion » ; il a fait de nombreuses « additions ou declaracions ».

Les traductions de Jean Golein, provincial des carmes de France (le *Liber de Informatione principum* ; plusieurs opuscules historiques de Bernard Gui, inquisiteur de Toulouse, entre autres les *Flores cronicorum*, etc.), de Jean Corbichon (le *Liber de proprietatibus rerum* de Barthélemi l'Anglais) et de Jean Daudin ou Doudin, chanoine de la Sainte-Chapelle (le *De remediis utriusque fortunæ* de Pétrarque, et le traité de Vincent de Beauvais sur l'*Éducation des enfants nobles*) ne présentent pas grand intérêt.

**Denis Foulechat**. — Les traducteurs auxquels s'adressait Charles V n'étaient pas toujours de grands latinistes, témoin Denis Foulechat qui en 1372 traduisit le *Policraticus* de Jean de Salisbury. Cet honnête personnage avoue que l' « estrange gramoire » et les « sentences suspensives parfondes et obscures » du latin lui ont donné beaucoup de mal, et qu'à chaque instant il s'est vu arrêté par « aucune chose ambigue ou doubteuse ». Il s'adressait alors à quelqu'une de ses connaissances plus experte que lui et « au plus proprement que nous poions veoir l'entente de l'aucteur par un acort je l'escrivoie ». En dépit de cette col-

laboration, Denis Foulechat a dû laisser plusieurs passages de son auteur non traduits : « Et en pluseurs lieux ou je n'ay peu trouver conseil n'en livre n'en plus souffisans de moi, j'ay laissié les espaces en esperance de les corrigier s'il plaisoit à Dieu que je retournasse a Paris ou je pourroie et par livres et par docteurs bien recouvrer de les amender. » On n'est pas plus naïf ni plus modeste! Denis s'excuse humblement auprès de Charles V d'avoir mis si longtemps à traduire le Policratique. Qu'il ne vous deplaise, dit-il, « se je y ay mis longuement, car en vérité l'œuvre estoit plus grant que a moy n'appartenoit, si m'i a faillu longuement estudier et comme j'ay dit par avant, je n'avoie pas tous jours conseil prest ». Il a fait ce qu'il a pu, sans épargner ni son temps ni sa peine. Que de plus savants que lui, « pour l'amour de Dieu », veuillent corriger son œuvre! « Et humblement leur requier en ycelle maniere que pas ne se travaillent a querir le poil dessoubz le cuir! »

**Simon de Hesdin, Nicolas de Gonesse, Jean de Courtecuisse, Laurent de Premierfait.** — Maître Simon de Hesdin, religieux des hospitaliers de Saint-Jean de Jérusalem, commença pour Charles V la traduction des *Facta et dicta memorabilia* de Valère Maxime, si goûtés au moyen âge, que maître Nicolas de Gonesse acheva plus tard en 1401 « du commendement et ordonnance » de Jean, duc de Berry. Pour le même prince, Jean de Courtecuisse traduisit en 1403 « le livre de Sénèque des quatre Vertus cardinaulx », c'est-à-dire le *De quatuor virtutibus*, qui n'est qu'un remaniement de la première partie du *Liber de copia verborum*, œuvre d'un faussaire du IIIe ou IVe siècle, que Martin de Braga s'appropria plus tard sous le titre de *Libellus de formula honestæ vitæ*.

Un autre protégé du duc de Berry est Laurent de Premierfait. Ce personnage, auquel le richissime Bureau de Danmartin offrait libéralement le gîte et le couvert dans son bel hôtel de la rue de la Courroierie, était, au dire de Guillebert de Metz, « ung poete de grant auctorité ». Ses vers, s'il en a jamais écrits, sont perdus; il nous reste de lui de médiocres traductions de Cicéron et de Boccace. En 1405, Louis de Bourbon qui, suivant Christine de Pisan, prenait son plaisir « en toutes choses bonnes, soubtiles et belles », lui commanda une traduction

du *De Senectute* et quelques années plus tard du *De Amicitia*. Laurent de Premierfait, faiseur d'embarras et de grandes phrases, ne sait où trouver des paroles suffisantes pour louer le duc de Bourbon, ce prince qui mérite d'être appelé « philosophe » et non pas « asne couronné », qui dès son enfance a contracté de « doulces amistiez et benignes accointances avec aucuns philosophes nourriz et abeuvrez du doulz lait des mamelles de dame Philosophie », cet illustre « descendant de ce tressaint et tresglorieux attayen monseigneur saint Loys ». Le Livre de Vieillesse, « lequel dicta et escrivi le noble philosophe et prince de eloquence, Tulle, consul rommain, dedens la poitrine duquel philosophie naturelle et morale esleut son domicile », est écrit, remarque Laurent, « en tres courtet latin »; aussi le traducteur s'est-il permis d'allonger « en exposant par motz et par sentences » ce qui lui a semblé trop bref ou trop obscur. Dans le prologue de la Vraie Amitié, Laurent s'en prend aux gens qui trouvent à redire à ses traductions. Certaines gens, dit-il, pensent que « la magesté et la gravité des paroles et sentences sont moult humiliees et admoindries par mon langaige vulgar qui par necessité de motz est petit et legier et pour ce je ne deusse avoir entreprins ne mis a fin ceste translacion ». Laurent répond, pour son excuse, que d'autres ont traduit « en vulgar » les saints livres de la Bible « mesmement a la lettre qui est si perilleuse chose es oreilles de la gent laye ».

En 1409, Laurent de Premierfait traduisit — s'il est permis d'employer ce mot pour le travail auquel se livra Laurent — pour le compte du duc de Berry le *De casibus illustrium virorum* de Boccace, et vers 1414 le *Décameron*, d'après une traduction latine de Frère Antoine d'Arezzo.

**Vasque de Lucène.** — Les ducs de Bourgogne, comme les ducs de Bourbon et de Berry, eurent aussi leurs traducteurs. Le plus intéressant est le Portugais Vasco Fernandez, comte de Lucena, que le mariage de Philippe le Bon avec Isabelle de Portugal avait attiré à la cour de Bourgogne. C'était un lettré qui maniait le français aussi bien que sa langue maternelle ou que l'espagnol. Il traduisit pour Charles le Téméraire l'*Histoire d'Alexandre le Grand* de Quinte Curce en 1464 et la *Cyropédie* de Xénophon en 1470. Vasque de Lucène nous apprend dans un

prologue intéressant qu'il a comblé les lacunes de Quinte Curce en traduisant des fragments de Démosthène, de Plutarque, de Josèphe et de Justin ; puis il rappelle les anciens poèmes sur Alexandre, tout remplis de « evidens mensonges ». « Et pour ce que aulcuns pourroient blasmer mon labeur comme superflu, disans que on treuve ces histoires en françoys en rime et en prose en six ou en sept manières, je respons qu'il est vray, mais corrompues, changees, faulses et plaines de evidens mensonges. » Vasque de Lucène, voyant qu'on n'estimait guère de son temps les historiens anciens, pas plus Tite-Live que Salluste, « qui sont les meilleurs historiens de la langue latine auxquelz Quinte Curce est semblable », avait fort hésité à entreprendre une telle traduction, d'autant plus que « l'imperfection et la rudesse de son langaige françois » n'étaient pas pour faciliter les choses. Il avait même abandonné son travail commencé, et pendant trois ans il n'y avait plus songé. Il se remit à l'œuvre sur les pressantes sollicitations de messeigneurs Jean de Créqui et Jean de Calabre. « Si me sembla plus utile que le dit Quinte Curce fust en françois mal translaté que nullement. Neantmoins me suis pené de le translater le plus entier et près du latin que j'ay peu, sans user de termes trop haultz ne trop obscurs. En aulcuns lieux je n'ay peu translater clause a clause ne mot a mot obstant la difficulté et briefté du latin. Si l'ay departy par chapitres et articles afin qu'il fust plus cler. » Vasque de Lucène trouve ensuite nécessaire de montrer la supériorité de Quinte Curce sur les poèmes fabuleux d'Alexandre le Grand. « Vous n'y trouverez pas, dit-il à Charles le Téméraire, que Alexandre ait volé en l'air atout quartiers de mouton, ne vagué par dessoubz mer en tonneaulx de voirre, ne parlé aux arbres du soleil, ne aultres fables faintes par hommes ignorans la nature des choses, non congnoissans tout ce estre faulx et impossible. » Dans des réflexions finales, Vasque de Lucène fait un parallèle entre Alexandre qui conquit tout l'Orient « sans grant nombre de gens d'armes, sans geans, sans enchantamens, sans miracles et sans sommes d'argent moult excessives », et Charles le Téméraire qui, surpassant Alexandre « en devocion, continence, chasteté et attemprance », pourrait, s'il le voulait, soumettre tout l'Orient « à la foy de Jhesucrist » et acquérir ainsi

« gloire perpetuele ». La traduction de la *Cyropédie*, faite sur le latin de Pogge, donne à Vasque de Lucène l'occasion de comparer Charles le Téméraire à Cyrus, la cour de Bourgogne à celle des Perses.

Le même Vasque de Lucène avait déjà traduit en français, vers 1460, le *Triunfo de las donas* de Juan Rodrigez de la Cámara, à l'instigation de Vasco Mada de Villalobos, écuyer d'écurie de Philippe le Bon.

## BIBLIOGRAPHIE

Sermonnaires. — Sur de nombreux manuscrits de sermons, voir les *Notices et Extraits des manuscrits de la Bibliothèque nationale et des autres bibliothèques*, t. XXXII, 2e partie, et XXXIII, 1re partie (articles de M. **B. Hauréau**). — **B. Hauréau**, *Notices et Extraits de quelques manuscrits latins de la Bibliothèque nationale*; Paris, 1890-1892. — *Histoire littéraire de la France*, t. XXIV; Paris, 1862 (article de **Victor Le Clerc**), et t. XXVI; Paris, 1873, 387-468 (article de M. **B. Hauréau**). — **N.-E. Geruzez**, *Histoire de l'éloquence politique et religieuse en France aux XIVe, XVe et XVIe siècles*; Paris, 1837-1838. — **A. Lecoy de La Marche**, *La Chaire française au moyen âge, spécialement au XIIIe siècle, d'après les manuscrits contemporains*; Paris, 1868. Deuxième édition corrigée et augmentée, 1886. — Abbé **L. Bourgain**, *La Chaire francaise au XIIe siècle d'après les manuscrits*; Paris, 1879. — Sur les sermons mi-partis de latin et de français, voir *Histoire littéraire de la France*, t. XXI, 313-317 (article de **Paulin Paris**). — Sur le fragment de Jonas, voir **E. Koschwitz**, *Commentar zu den æltesten franzœsischen Denkmælern*; Heilbronn, 1886. — Les sermons français de saint Bernard ont été publiés par **Le Roux de Lincy** à la suite des *Quatre livres des Rois*, Paris, 1841, et par **M. W. Fœrster**, Erlangen, 1885. — Sur saint Bernard, voir **N.-E. Geruzez**, *Essai sur l'éloquence et la philosophie de saint Bernard*; Paris, 1838. — **Eugen Leser**, *Fehler und Lücken in der* Li sermon Saint Bernard *genannt Predigtsammlung*; Sondershausen, 1887. — **A. Tobler**, *Predigten des h. Bernard in altfranzœsischer Uebertragung*, dans les *Sitzungsberichte der Kön. preuss. Akademie der Wissenschaften*, 4 Avril 1889. — Sur les sermons français de Maurice de Sully, voir **A. Boucherie**, *Le Dialecte poitevin au XIIIe siècle* Paris et Montpellier, 1873; M. **Paul Meyer**, dans *Romania*, t. V, 466-487, XXIII, 177-191, 497-508. — Le sermon *Belle Aelis* a été publié par **A. Boucherie**, ouv. cité, 217-221. — Sur les *Exempla*, voir **Lecoy de La Marche**, *Anecdotes historiques, légendes et apologues, tirés du recueil inédit d'Etienne de Bourbon, dominicain du XIIIe siècle, publiés pour la Société de l'histoire de France*; Paris, 1877. — *Les contes moralisés de Nicole Bozon*, pub. par **L. Toulmin Smith** et **Paul Meyer**; Paris, 1889. — *The Exempla or illustrative stories from the* Sermones vulgares *of Jacques de Vitry*, edited by **Thomas-Fred. Crane**; London, 1890 (Folk Lore Society). — **Paul Meyer**, *Notice sur un recueil d'* Exempla, *renfermé dans le ms. B. IV 19 de la Bibliothèque capitulaire de Durham*, dans *Notices et Extraits*, t. XXXIV, 1re partie, 399-437. — Sur un anonyme, auteur du *Tractatus de Abundantia exemplorum in sermonibus*, voir M. **B. Hau-**

**réau** dans *Histoire littéraire de la France*, t. XXIX, 546-551. — Les fables d'Eude de Cheriton ont été publiées par M. **Léopold Hervieux**. *Les fabulistes latins depuis le siècle d'Auguste jusqu'à la fin du moyen âge*; Paris, 1884, t. II. *Journal des Savants*, février 1896, article de **M. B. Hauréau**. — Sur Jean de Werden, franciscain, réputé l'auteur du *Dormi secure*, voir M. **B. Hauréau**, dans *Histoire littéraire de la France*, t. XXV, 74-84.

Abbé **Bourret**, *Essai historique et critique sur les sermons français de Gerson*; Paris, 1858.

Sur Menot et Maillard, voir **Henri Estienne**. *Apologie pour Hérodote publiée avec introduction et notes*, par **P. Ristelhuber**; Paris, 1878. — *Sermons de Frère Michel Menot sur la Madeleine avec une notice et des notes*, par **Jehan Labouderie**; Paris, 1832. — *Sermon de F. Olivier Maillard, presché à Bruges en 1500, et aultres pièces du même auteur, avec une notice*, par M. **Jehan Labouderie**; Paris, 1826. — *Les œuvres françaises d'Olivier Maillard, sermons et poésies, publiées d'après les manuscrits et les éditions originales, avec introduction, notes et notices*, par **Arthur de la Borderie**; Nantes, 1877 (Société des bibliophiles bretons). — Abbé **A. Samouillan**, *Étude sur la chaire et la société françaises au XV^e siècle. Olivier Maillard, sa prédication et son temps*; Toulouse-Paris, 1891. — Voir également **Arthur Piaget**. *La Chanson piteuse et les autres poésies françaises attribuées à Olivier Maillard*, dans *Annales du Midi*, t. V; Toulouse, 1893.

Traducteurs. — Sur les traducteurs du XIV^e siècle, voir **L. Delisle**. *Le cabinet des manuscrits de la Bibliothèque nationale*; Paris, 1869-1881, t. I, p. 38 et suiv. — Sur Berçuire, **L. Pannier**, *Notice biographique sur le bénédictin Pierre Bersuire, premier traducteur français de Tite Live*, dans la *Bibliothèque de l'École des chartes*, 1872, p. 325-364; **A. Thomas**, dans *Romania*, XII, 181-183. — Sur Jean de Vignai et Jean Ferron, traducteurs des *Échecs moralisés*, voir un article de **F. Lajard**, *Histoire littéraire de la France*, t. XXV, 9-41. — Sur Jean de Vignai, **P. Meyer**, dans les *Archives des missions scientifiques et littéraires*, 2^e série, t. III; Paris, 1866, p. 262 et suiv. — Sur Nicole Oresme, **Francis Meunier**, *Essai sur la vie et les ouvrages de Nicole Oresme*. Paris, 1857; **Léop. Delisle**, *Observations sur plusieurs manuscrits de la* Politique *et de* l'Économique *de Nicole Oresme*, dans la *Bibliothèque de l'École des chartes*, 1869, p. 601-620. — Sur Jacques Bauchant, voir une notice de **Ch. Desmaze**, *Jacques Bauchant, sergent d'armes, bibliophile saint-quentinois*, dans le *Bulletin de la Société des antiquaires de Picardie*, 1869. — Sur Raoul de Presles, voir **Le Roux de Lincy** et **Tisserand**, *Paris et ses historiens aux XIV^e et XV^e siècles*; Paris, 1867, p. 83-115. — Sur Jean Golein, voir un article de **L. Delisle**, sur le *Liber de informatione principum*, dans l'*Histoire littéraire*, t. XXXI, 35-47. — Sur Jean Golein, traducteur de Bernard Gui, voir *Notices et Extraits des manuscrits de la Bibliothèque nationale*, t. XXVII, 2^e partie, p. 227, 244, 252, 270. — Sur Jean Corbichon, *Histoire littéraire*, t. XXX, p. 334-388. — Sur Jean Daudain, voir un article de **L. Delisle**, *Anciennes traductions françaises du traité de Pétrarque sur les remèdes de l'une et l'autre fortune*, dans les *Notices et Extraits des manuscrits*, t. XXXIV, 1^re partie, p. 273 et suiv. — Sur Laurent de Premierfait, voir **P. Paris**, *Les manuscrits françois de la Bibliothèque du roi*, I, 236-244; **Le Roux de Lincy** et **Tisserand**, *Paris et ses historiens*, 412-415. — **Attilio Hortis**, *Studj sulle opere latine del Boccacio*; Trieste, 1879, p. 613-637, 731-748. — Sur Vasque de Lucène, traducteur du *Trionfo de las donas*, voir **A. Piaget**. *Martin Le Franc, prévôt de Lausanne*. Lausanne, 1888, p. 160-166.

# CHAPITRE VI

## L'HISTORIOGRAPHIE [1]

**Historiens et Chroniqueurs.** — Parmi les écrits historiques que le moyen âge nous a laissés, il faut distinguer d'abord les « histoires » et les « chroniques ». Qui s'applique à faire connaître le passé lointain, d'après les témoins disparus de ce passé ou d'après la tradition, est un historien. Le chroniqueur raconte son temps, les spectacles qu'il a eus sous les yeux, les événements qu'il a vécus [2].

Tous ceux qui ont essayé, au moyen âge, d'écrire l'histoire d'après les sources n'ont composé que des ouvrages médiocres. Mais comment s'en étonner? Ils se sont heurtés aux difficultés que rencontrent les historiens modernes, sans être aussi bien armés pour les résoudre. Sans instruments bibliographiques, sans textes dignes de foi, dépourvus, d'ailleurs, pour la plupart, d'expérience et de critique [3], ils se sont nécessairement con-

1. Par M. Ch.-V. Langlois, docteur ès lettres, chargé de cours à la Faculté des Lettres de Paris.

2. Froissart entendait autrement la distinction entre la « chronique » et l' « histoire ». Le chroniqueur raconte les événements, l'historien en expose les causes (cf. ci-dessous, p. 321, n. 3). — On a confondu, d'autre part, les « chroniques » avec les « annales » quand on a caractérisé la chronique en disant : « C'est toujours une sorte de casier chronologique dans lequel l'auteur s'est donné la tâche de faire entrer des notices généralement empruntées à d'autres chroniques ou à des documents d'archives. » (*Le Correspondant*, 10 janv. 1895, p. 111.) A ce compte, ni Villehardouin, ni Joinville, ni Froissart, ne seraient des chroniqueurs.

3. Voir B. Lasch, *Das Erwachen und die Entwickelung der historischen Kritik im Mittelalter* (du VIe au XIIe siècle), Breslau, 1887; et C. Rinaudo, *Gli studi storici nel medio evo*, Turin, 1883.

tentés de compiler les documents qui leur sont tombés sous la main. Ils l'ont fait avec plus ou moins de goût, de bon sens et d'honnêteté : les uns sont des abréviateurs ou des copistes qui n'ont ajouté à leurs sources que des erreurs dues à leur ignorance ou à leur légèreté [1]; d'autres ont cru devoir enrichir ou interpoler les textes dont ils se sont servis, d'ornements ou de réflexions personnelles; mais aucun ne s'est évertué à recueillir, à comparer, à peser un grand nombre de témoignages pour en extraire méthodiquement des parcelles de vérité [2]. Ceux-là même que la tournure de leur esprit exact et scrupuleux eût prédisposés sans doute aux recherches d'érudition, telles qu'on les entend aujourd'hui, ne pouvaient instituer en leur temps que des enquêtes très superficielles; on leur sait gré de l'intention, mais on n'a guère à tenir compte des résultats qu'ils ont obtenus. — Bref, les historiens travaillaient, au moyen âge, comme travaillent, de nos jours, les écoliers, les apprentis. C'est dire que leurs œuvres présentent maintenant un très faible intérêt, quand nous possédons leurs sources. S'ils ont, en compilant, utilisé des documents qui, depuis, ont disparu, on les consulte avidement, à la vérité; mais ce n'est pas pour eux-mêmes, c'est pour les textes originaux qu'ils ont, par hasard, conservés. — Ajoutons que les historiens du moyen âge (qui n'ont donc, au point de vue scientifique, que la valeur de leurs sources) ne brillent pas non plus généralement par un grand mérite littéraire. Plusieurs historiens modernes, qui n'étaient pas des critiques très habiles, très bien informés, avaient des dons de poètes ou de philosophes; ils se sont mis hors de pair par la beauté du style ou par la force de la pensée; leurs livres,

1. « Les gens du moyen âge... avaient peu de livres, peu de moyens d'information sur les temps passés et copiaient aveuglément les auteurs qu'ils pouvaient consulter;... ils ne se mettaient guère en peine de modifier l'auteur suivi par eux; les plus délicats se contentaient d'y changer quelques mots, d'y ajouter... quelques pauvres fleurs... C'est là une habitude... qui dénote une véritable anémie intellectuelle... C'est grâce à cette manie du plagiat qu'il nous est possible de donner avec... précision... la généalogie de la plupart des œuvres du moyen âge. » (A. Molinier, *Les sources de l'histoire de France*, Paris, 1893, p. 9.)

2. D'ailleurs ce n'était pas parce que la vérité historique paraissait digne d'être étudiée pour elle-même que l'on écrivait l'histoire. On avait l'idée que l'histoire est l'école des mœurs. Cette idée est exprimée dès le XIIe siècle, et « sous Charles V, le chevalier de la Tour-Landry faisait lire par extraits à ses filles, pour leur apprendre comment elles se devraient gouverner, la Bible, les gestes des rois et cronicques de France... » (P. Meyer, *Annuaire-Bulletin de la Société de l'histoire de France*, 1890, p. 103.)

inutiles aux savants, subsistent comme œuvres d'art. Par malheur, les ornements et les réflexions brodés, en vers ou en prose, par les écrivains du moyen âge sur la trame des documents ou de la tradition sont d'une extrême pauvreté.

Au contraire, quelques-uns des chroniqueurs du moyen âge, comme Villehardouin, Joinville, Froissart et Commines, sont comptés à juste titre parmi les gloires littéraires les plus durables de l'ancienne France. C'est que les chroniqueurs n'ont pas cherché à décrire, d'après des textes insuffisants, avec des procédés puérils, un passé inconnaissable pour eux; ils ont peint le présent d'après nature. Ils ne se sont pas livrés aux tristes labeurs, mécaniques et solitaires, du compilateur ou de l'érudit; ils ont raconté ce qu'ils ont vu ou ce qu'ils ont entendu dire; ils se sont racontés eux-mêmes. Sans doute, tous les chroniqueurs n'eurent pas — comme Villehardouin, Joinville, Froissart, Commines, en des genres divers — des qualités éminentes; quelques-uns — et parmi les plus grands — ont eu de graves défauts. Il y en a qui furent crédules, peu clairvoyants, mal renseignés; quelques-uns, qui avaient le don de la vision nette, juste et colorée, ne savaient pas raisonner; d'autres, habiles à disserter sur les effets et les causes, ne photographiaient pas bien les réalités concrètes. Il y en a dont l'autorité historique est très grande, et d'autres dont les historiens modernes récusent avec raison les témoignages, comme entachés d'inadvertance ou de calcul. Mais, quelles que soient entre eux les différences de « crédibilité » et de talent, presque tous les chroniqueurs, « mémorialistes » ou « faitistes », auteurs de « mémoires » ou historiographes des événements du jour, ont ce trait commun d'avoir mis dans leurs livres un accent personnel, des reflets directs de la vie, qui les protègent contre l'oubli. Villehardouin, Joinville, Froissart, Commines, et quelques autres, sont tout entiers dans leurs écrits; il n'y a pas d'hommes du moyen âge dont nous connaissions mieux aujourd'hui le caractère et le visage que ceux dont ils ont fait le portrait, si ce n'est, toutefois, eux-mêmes.

Plus d'un chroniqueur, avant d'aborder le récit des faits contemporains, se crut obligé, au moyen âge, de composer, en manière d'introduction, une histoire des temps anciens, d'après les sources banales. Beaucoup de chroniques intéres-

santes sont précédées, pour cette raison, d'histoires qui ne le sont pas.

Observons enfin que, en règle générale, les écrits historiques du moyen âge qui sont aujourd'hui goûtés n'ont pas eu de succès au moyen âge : le succès est allé jadis aux compilations et aux *compendia* que l'on ne lit plus maintenant. Les anciens exemplaires de Villehardouin et de Joinville ne sont pas communs ; ceux de la « Vie de Guillaume le Maréchal », de Robert de Clari, de Jean le Bel, de Chastellain, etc., sont très rares, ou uniques : on a, de nos jours, découvert des chefs-d'œuvre qui, conservés dans un seul manuscrit, avaient échappé, pendant des siècles, à la diligence des bibliographes. Que l'on se garde donc d'une illusion instinctive : sans exception, les chroniques du moyen âge qui sont aujourd'hui les plus connues sont celles qui, au moyen âge, l'ont été le moins, et réciproquement.

## *I. — Des origines à l'avènement de Louis IX* [1].

**Les premiers écrits historiques en langue vulgaire.** — Les premiers écrits historiques du moyen âge ont été composés en latin, par des clercs, pour des clercs; et si le présent ouvrage était une « Histoire de la littérature en France », au lieu d'être une « Histoire de la littérature en français », on aurait à indiquer, avant les plus anciens monuments de l'historiographie en langue vulgaire, beaucoup de livres, et quelques-uns fort beaux; qu'il suffise de rappeler les noms de Grégoire de Tours, de Flodoard, de Richer. — Jusqu'au XIIe siècle, les laïques qui n'entendaient pas le latin ne connurent le passé que par les chansons de geste. « Nés des événements,... les chants épiques prétendaient être véridiques, et, à l'origine, sauf la déformation inévitable imposée à la réalité par la passion, ils l'étaient. De là le nom... de chansons

1. Sur les origines et sur les premiers développements de l'historiographie en langue française, voir le discours prononcé par M. P. Meyer à l'assemblée générale de la Société de l'histoire de France, en 1890 (*Annuaire-Bulletin*, 1890, p. 89 et suiv.).

de geste », le mot *geste* (en latin *Gesta*, titre de plusieurs ouvrages historiques du haut moyen âge) ayant pris le sens d' « histoire ». « Une chanson de geste est donc proprement une chanson qui a pour sujet des faits historiques [1]. » « Les chansons de geste ne sont, en principe, que des récits historiques mis à la portée des illettrés. » (P. Meyer.) Si les chansons de geste des temps mérovingiens et carolingiens étaient parvenues jusqu'à nous sous leur forme primitive, le *corpus* de ces inestimables monuments serait l'histoire, ou plutôt la chronique poétique de la vieille France et de la plupart de ses provinces. Mais on sait de reste qu'elles sont perdues, et que l'épopée nationale s'est surchargée, au cours des siècles, d'épisodes fabuleux, d'éléments romanesques, d'erreurs et d'inventions qui en ont recouvert et détruit presque entièrement le fond authentique. Les érudits travaillent, de nos jours, à discerner sous ce badigeon les couleurs, les fragments épargnés, des peintures anciennes; ils ont réussi à dégager de *Girard de Roussillon*, du *Couronnement de Louis*, de *Raoul de Cambrai*, de *Gaidon*, etc., des données historiques assez précises; il serait néanmoins hors de propos de mentionner ici, autrement que par prétérition, des œuvres qui, dans leur état actuel, sont tout à fait étrangères à l'historiographie proprement dite.

Tout le monde s'accorde à reconnaître que l'historiographie proprement dite en langue vulgaire date des croisades. Et cela, dit-on, s'explique très aisément : « On voulut connaître, en Occident, le sort de ces milliers de chrétiens qui étaient partis pour l'Orient lointain, d'où si peu revenaient »; d'autre part, ceux qui avaient échappé aux périls d'outremer ont dû se plaire, de retour dans leurs foyers, à raconter les grandes choses qu'ils avaient vues ou accomplies. Nous constatons en effet que les Occidentaux furent renseignés sur les deux premières croisades par un grand nombre de lettres et de chroniques, écrites en latin par des clercs. Mais les laïques? Sans doute, ils ont expédié de Terre Sainte, eux aussi, des lettres à leurs amis de France; les survivants auront raconté leurs cam-

1. G. Paris. *La Littérature française au moyen âge*. 2e éd., § 21, p. 38.

pagnes, de vive voix pour la plupart, quelques-uns, peut-être, par écrit : — malheureusement, si elle a existé, toute cette littérature narrative a disparu [1]. Il n'y a pas de chroniques en notre langue vulgaire de la première ni de la seconde croisade : il y en a seulement des « histoires ».

Les « histoires » en langue vulgaire de la première croisade ont été composées par des jongleurs, qui, sans avoir pris part à l'expédition, se sont proposé de la raconter d'après les sources originales, c'est-à-dire d'après ces comptes rendus oraux ou écrits qui sont aujourd'hui perdus ou conservés en latin. Ils ont composé en vers, parce que c'est sous cette forme qu'ils étaient habitués à conter les exploits des héros de gestes. Leurs poèmes « n'avaient guère de la poésie que la forme, au fond ils étaient de l'histoire » [2]. Mais ces poèmes eux-mêmes sont perdus ; et on n'en a plus que des remaniements romanesques, fabriqués par d'autres jongleurs sur le modèle des chansons de geste, banales et stylisées, qui étaient de mode en leur temps. Les Sarrasins de la plupart des chansons du cycle de la croisade sont des Sarrasins de convention, habillés de la défroque des Sarrasins du cycle carolingien. Ces chansons furent, en outre, bourrées, moyennant finances, de noms propres et de fables, destinés à gratifier la vanité des familles. Ce ne sont pas là, on le voit, des monuments historiographiques. Et il ne faut pas compter non plus au nombre de ces monuments un poème de la fin du XIIe siècle, en laisses monorimes, sur l'histoire de la première croisade, car c'est simplement une traduction de la chronique en latin de Baudri de Bourgueil.

C'est dans la région anglo-normande que les jongleurs semblent avoir pris d'abord l'habitude d'écrire l'histoire en français : en tout cas, c'est de là que proviennent les œuvres d'historiographie les plus anciennes qui aient été conservées [3]. Conformé-

1. Un certain Richard le Pèlerin passait au XIIe siècle pour avoir composé un récit en vers français de la première croisade. On n'a pas, sur son compte, d'autre renseignement. Il aurait été l'auteur de cette « Chanson d'Antioche » que Graindor de Douai fondit, à la fin du XIIe siècle, avec la chanson dite de Jérusalem.

2. G. Paris, *o. c.*, § 29, p. 49.

3. Les Anglo-Normands et les Français du Nord ont eu plus tôt que les autres peuples romans et germaniques le goût de l'histoire en langue vulgaire. L'histoire est une branche relativement récente et peu importante de la littérature en langue d'oc, par exemple.

ment à la tradition de la cour ducale de Normandie, l'aristocratie anglo-normande, curieuse de ses origines, aimait les récits d'histoire nationale. Il en circulait, au XI<sup>e</sup> siècle, sur les ducs Guillaume Longue Épée, Richard sans Peur, Robert le Diable, dont on ne connaît plus aujourd'hui que des rédactions altérées, de très basse époque. Aelis de Louvain, veuve de Henri I<sup>er</sup> (mort en 1135), avait fait composer par un certain David un poème, en forme de chanson de geste, sur la vie de son mari. Ainsi, vers le temps où des rimeurs composaient, d'après des sources écrites ou non écrites, ces chansons de geste historiques sur la première et la seconde croisade qui, nous l'avons dit, ne se retrouvent plus, les jongleurs normands ou anglo-normands versifiaient de même, en langue vulgaire, l'histoire de leur pays et de leurs princes. Ils ont eu, eux, cette bonne fortune que toutes leurs productions n'ont pas péri.

**Poèmes anglo-normands**. — L'*Estorie des Engles*, de Geffrei Gaimar, a été composée entre 1147 et 1151, à la requête de Constance, femme de Ralf Fitzgilbert, lord de Scampton. Gaimar a rimé dans cet ouvrage en vers octosyllabiques[1] l'histoire de la Grande-Bretagne depuis l'expédition des Argonautes, qui prépara la guerre de Troie, et, par conséquent, l'émigration du Troyen Brutus, éponyme prétendu des Bretons, jusqu'à la mort de Guillaume le Roux. La première partie, celle où étaient contées les légendes bretonnes d'après l'*Historia regum Britanniæ* de Geffrei de Monmouth, n'existe plus ; ce qui reste (quelques milliers de vers) n'est guère qu'une paraphrase, sans valeur littéraire, assez souvent inexacte, de l'*Anglo-Saxon Chronicle*, où l'auteur, qui avait certainement vécu en Lincolnshire, a inséré quelques traditions locales (sur Havelock le Danois, Hereward, etc.).

Geffrei Gaimar fut en relations personnelles avec Henri I<sup>er</sup>, la reine Aelis de Louvain et le bâtard du roi, Robert de Gloucester ; il est le premier en date d'une lignée de jongleurs normands, familiers de la cour d'Angleterre, qui, sous son patronage, se sont appliqués à mettre en français des livres latins

1. M. P. Meyer (*l. c.*, p. 92) observe que « ces petits vers familiers et voisins de la prose se prêtaient mieux que les grands vers rangés en tirades monorimes et d'allures solennelles aux détails d'un récit ».

d'histoire ancienne et à narrer les événements contemporains. Peu de temps après Gaimar (qui eut l'intention d'écrire, et qui écrivit peut-être, en même temps que son *Estorie*, une vie de Henri Ier, à l'exemple de son rival David), parut Wace. — Maître Wace, né à Jersey, étudiant des écoles de Paris, « clerc lisant » à Caen avant 1135, termina en 1155 sa *Geste des Bretons*, communément appelée plus tard le *Brut* d'Angleterre, qui est une paraphrase de Geffrei de Monmouth. En 1160, il entreprit, pour plaire à Henri II, de versifier l'histoire des ducs de Normandie : c'est la *Geste des Normanz* (ou *Roman de Rou*), librement traduite et abrégée des vieux chroniqueurs latins que nous avons, mais avec des additions intéressantes, écho de contes populaires. De ce labeur il fut récompensé, entre 1160 et 1170, par une prébende à Bayeux, et, sans doute, par d'autres libéralités :

Je parol a la riche gent
Ki unt les rentes et l'argent :
Kar pur eus sunt li livre fait
E bon dit fait et bien retrait.

Il écrivait facilement et volontiers, surtout quand on le payait bien :

Mult m'est dulz li travails quant jo cuit cunquester.

S'il cessa d'écrire, en 1174, terminant sa *Geste des Normanz* (déjà longue de 18 000 vers) à la bataille de Tinchebrai (1107), ce n'est pas parce qu'il était vieux (né vers le commencement du siècle, il l'était cependant) ; c'est qu'il fut découragé par la concurrence. Il paraît que son style, qui nous fait l'effet d'être clair, net, simple, avec une pointe de bonhomie malicieuse, et qui, vers 1160, était fort apprécié, passa bientôt de mode. On le jugea suranné. Maître Wace eut la douleur de voir Henri II, qui se piquait de littérature, lui préférer un écrivain plus jeune, Beneeit de Sainte-More, et confier à ce Beneeit le soin de composer en vers français une histoire nouvelle de ces ducs de Normandie dont le bon chanoine de Bayeux se flattait d'être l'historiographe en titre. Beneeit ne manque pas de se vanter de la préférence dont le prince honorait sa manière :

Avantage ai eu cest labur
Qu'al souverain et al meillur

Escrif, translat, truis e rimei
Qui el munt seit de nule lei,
Qui meuz conuist oevre bien dite
E bien seant et bien escrite.

Pourtant maître Beneeit de Sainte-More, Tourangeau, auteur de volumineux romans, ne valait pas maître Wace. Lui aussi, il était fécond : sa « Chronique des ducs », que le malheur des temps l'empêcha de poursuivre au-delà de la mort de Henri I[er] (1135), est longue de 45 000 vers octosyllabiques. Mais plus brillant, moins monotone que Wace, il a moins de bon goût, de sobriété, et de préoccupations historiques. Son poème ne saurait être considéré nulle part comme une source originale (il s'est servi des sources de Wace, et de Wace lui-même); mais au même titre, du reste, que les chansons de geste entièrement romanesques, il offre une peinture souvent très vivante et très fidèle des mœurs et de l'esprit du temps où il a été écrit.

On voit que, par un fâcheux hasard, nous n'avons des premiers jongleurs anglo-normands que des travaux historiques médiocrement intéressants; d'aucun d'eux on ne possède une chronique sur les faits dont ils ont été les témoins : où sont les chroniques de David, de Gaimar? Wace s'est arrêté en route; Beneeit, qui annonce fréquemment l'intention de chanter le règne de Henri II, n'a pas donné suite à ce projet. — Il existe cependant des *chroniques* en vers français du temps de Henri II : mais elles sont relatives à des incidents particuliers de ce règne si remarquable.

Le meurtre de Thomas Becket, à la Noël de 1170, suscita, entre autres poèmes narratifs et apologétiques, l'admirable biographie du saint par Garnier de Pont-Sainte-Maxence (achevée en 1173), document historique de premier ordre, dont il est traité dans un autre chapitre de cet ouvrage, à propos de la littérature hagiographique. — La conquête de l'Irlande par Henri II, en 1172, a été racontée par un anonyme que des témoins oculaires ont renseigné, mais dont la langue est, malheureusement, très incorrecte et très obscure. — Jourdain ou Jordan Fantosme, clerc comme Wace, comme Beneeit, comme Gautier Map, comme la plupart des coryphées de l'entourage littéraire du premier Plantagenet, a écrit avec beaucoup plus de talent la

chronique des victoires remportées par Henri, son patron, sur les Écossais, durant la campagne de 1173-1174. On ne le lit guère aujourd'hui, et qui en parle en parle souvent d'après autrui ; son récit n'en est pas moins très habilement mené, très pittoresque et très frappant. Jordan Fantosme n'est pas indigne d'être comparé à l'auteur anonyme de la « Vie de Guillaume le Maréchal », c'est-à-dire d'être placé au premier rang des écrivains du XII^e siècle.

M. P. Meyer a récemment découvert dans la célèbre bibliothèque de sir Thomas Philipps, à Cheltenham (Angleterre), le manuscrit d'un poème en 19214 vers octosyllabiques que, « depuis le moyen âge, personne, non pas même l'un de ses propriétaires successifs, n'avait jamais lu », car il n'était « sans doute guère sorti des archives de la famille illustre qui l'avait fait composer ». « Lorsqu'il sera connu, disait M. P. Meyer en 1882, on jugera sans doute que la littérature française du moyen âge ne possède pas, jusqu'à Froissart, une seule œuvre, soit en vers, soit en prose, qui combine au même degré l'intérêt historique et la valeur littéraire. Je n'excepte ni Villehardouin ni Joinville. » — Ce poème a pour sujet la *Vie de Guillaume le Maréchal*, comte de Striguil et de Pembroke, régent d'Angleterre pendant les trois premières années du règne de Henri III, qui joua dans les événements de son temps un rôle très considérable et qui est mort en 1219, à près de quatre-vingts ans. Composée vers 1225, à la demande et aux frais de Guillaume, fils du Maréchal, d'après les notes d'un compagnon du Maréchal, Jean d'Erlée (= Early, Berkshire), d'après les souvenirs personnels et des renseignements oraux, la *Vie* « est complètement indépendante de tous les récits historiques que nous possédons pour le même temps ». Quel en est l'auteur? C'est, assurément, un trouvère de profession, car il a choisi une forme de versification difficile, dont il s'est servi avec beaucoup de dextérité, et il vivait de son art :

> ... nuls qui de trover volt vivre
> Ne deit chose metre en son livre
> Qui de dreite raison ne veinge
> N'a sa matyre n'apartienge.

On conjecture qu'il était originaire des possessions continentales des Plantagenets, probablement de la Normandie. Il ne paraît pas qu'il eût beaucoup lu ni qu'il fût, comme Beneeit, nourri de littérature romanesque, rompu aux artifices et aux banalités de cette littérature. C'était à n'en pas douter un homme sage, véridique, ennemi du mensonge et des hypothèses, discret, et « qui savait, comme on disait au moyen âge, *esgarder sens et mesure* » :

Et si sai jo bien qui cil furent
Qui ceste traïson esmurent;
Mais ne sont pas a nomer tuit :
Mal gré m'en savreient, ce cuit,
Telz i a unquor des lignages;
Por ce m'en tieng, si faz que sages.

Son style, personnel, correct, vivant, a une verve, une souplesse bien rares. Avant de donner du livre l'édition complète et définitive qui est en cours de publication, M. Meyer en a publié des morceaux de caractères très différents : l'émouvant récit de la mort de Henri II, l'épisode des relations de Richard Cœur de Lion et de Philippe-Auguste en 1199, les portraits du Maréchal et du « jeune roi »; ce sont des tableaux achevés d'où toute convention est absente. — Le chef-d'œuvre de l'historiographie anglo-normande est sûrement ce poème anonyme, si longtemps oublié, et désormais classique.

L'auteur de la *Vie de Guillaume le Maréchal* n'était pas sans doute un débutant quand, vers l'âge de soixante ans, il entreprit de la versifier. La *Vie* elle-même n'a été conservée que par hasard. Combien de monuments analogues ont dû périr! — De même, Guillaume de Saint-Pair, le pieux et naïf rimeur de la Chronique du Mont Saint-Michel, eut-il seul l'idée d'écrire une chronique locale? — L'extraordinaire figure de Richard Cœur de Lion n'a-t-elle tenté personne? En fait de poèmes relatifs à ce personnage de roman, on n'a plus que le poème d'Ambroise, un jongleur normand, qui, dans son *Histoire de la guerre sainte*, rapporte en douze mille vers octosyllabiques les événements de la seconde croisade, au point de vue de l'entourage du roi Richard; cet Ambroise n'a pas le talent de Fantosme ou du

biographe anonyme du Maréchal, mais il est simple, honnête et exact[1].

**Écrits en prose. L'histoire**. — La prose, dit-on, est la langue de l'histoire. Les nécessités de la versification n'imposent-elles pas au poète trop d'à-peu-près, de libertés et d'artifices? Comment concilier toujours la rime et la vérité? En fait, le poète qui a écrit la seconde partie de la chanson de la Croisade albigeoise et quelques-uns des trouvères normands de l'âge de Henri II et de ses fils n'ont pas été sensiblement gênés par la forme qu'ils ont choisie; ils ont reproduit avec autant de passion ou de fidélité que s'ils eussent écrit en prose les spectacles contemporains[2]. Mais, d'une manière générale, cela est vrai; et, dès le XIIe siècle, on s'en était aperçu : un traducteur de la fabuleuse chronique de Turpin observe que s'il écrit en prose, c'est « parce que la rime amène l'addition de mots qui ne sont pas dans le latin »[3]. D'autre part, quand des chevaliers, des seigneurs d'un rang élevé ont voulu dicter leurs mémoires, ils l'ont fait tout naturellement en prose; des jongleurs, des professionnels, rétribués à cet effet, avaient seuls la science, le temps et le goût de composer des poèmes historiques; les gens du monde ont écrit comme ils parlaient. C'est ainsi que, soit par suite de préoccupations nouvelles d'authenticité qui firent préférer aux adaptateurs d'anciennes chroniques la traduction à la paraphrase, soit parce que le genre historique a cessé, vers l'an 1200, d'être exclusivement cultivé par les trouvères de profession, le style qui convient le mieux à la narration reçut, dans notre littérature, droit de cité[4].

Les premiers spécimens de l'historiographie en prose française sont des traductions d'ouvrages latins, d'ouvrages latins que l'on croyait authentiques et qui ne l'étaient pas. La chro-

1. Nous ne mentionnons ici que pour mémoire le résumé d'histoire romaine (d'après Orose), en vers français, que composa, vers 1213, un certain Calendre, pour le duc Ferri II de Lorraine.

2. Voir sur ce point P. Meyer, dans l'*Annuaire-Bulletin de la Société de l'histoire de France*, 1890, p. 94.

3. G. Paris, § 94. — Cf. ci-dessous, p. 312, n. 1.

4. Le goût des récits en prose, une fois admis, s'imposa très vite. P. Meyer remarque avec raison que « la supériorité de la prose sur les vers, en matière d'histoire, devait être pleinement reconnue » pour qu'un poète, Philippe de Novare, ait rédigé ses Mémoires en prose, et pour que le ménestrel de Reims — un ménestrel de profession — n'ait pas rimé ses récits.

nique du pseudo-Turpin, les fables bretonnes de Geffrei de Monmouth ont été ainsi traduites de bonne heure, à plusieurs reprises. Il paraît que Beaudouin VI, comte de Flandre et de Hainaut (mort en 1205), avait fait rédiger en prose vulgaire une grande compilation, sorte d'histoire universelle depuis la création du monde jusqu'à son temps. Les plus remarquables, sans contredit, des travaux de cette espèce qui n'ont pas péri sont deux livres d'histoire ancienne : le *Fait des Romains* et le *Livre des Histoires*. Quoiqu'ils aient été rédigés probablement pendant les premières années du règne de Louis IX, c'est ici le lieu de les signaler sommairement. — Le *Fait des Romains* ou « Livre de César » est une compilation d'après Salluste, Suétone, Lucain et César; mais l'auteur a fait, dans une certaine mesure, œuvre d'historien, car « sans aller jusqu'à fondre dans une narration personnelle les récits de ses auteurs,... assez souvent il cherche à les compléter les uns par les autres, rapprochant et comparant les témoignages » (P. Meyer); des réflexions personnelles, quelques allusions aux choses de Paris et aux hommes du temps de Philippe-Auguste, un style agréable, émaillé de réminiscences poétiques, donnent un grand prix à cet opuscule, vraisemblablement inachevé, dont le succès fut considérable en France et hors de France. — Quant au *Livre des Histoires*, il est dû à un clerc au service de Roger, châtelain de Lille, qui écrivit entre 1223 et 1230; l'auteur nous apprend dans un prologue en vers qu'il se proposait de mettre en prose française le récit des premiers temps de l'histoire de France et de l'histoire de Flandre en remontant, suivant l'usage, à la création du monde; mais il n'a pas eu la volonté ou le moyen d'aller plus loin que le commencement de la conquête des Gaules par César. Cette circonstance ne lui a pas nui; on l'a beaucoup lu et utilisé; on l'a aussi rajeuni à la fin du moyen âge. « Dans son état primitif, dit M. Meyer [1], qui a mis le premier en lumière le *Livre des Histoires* aussi bien que le *Fait des Romains*, le *Livre* était destiné à être lu ou récité à haute voix devant un auditoire »; ultérieurement, « on composa de plus en plus des livres français en vue de la lecture privée, non plus en vue de la lecture publique ou de la

1. P. Meyer. *Les premières compilations françaises d'histoire ancienne*. p. 58.

récitation, et les ouvrages rédigés pour servir de texte à un lecteur à haute voix furent adaptés au goût nouveau ».

**Écrits en prose. Chroniques.** — Au commencement du XIII^e siècle, les faits contemporains ont été racontés en prose par des hommes très bien doués. L'un d'eux, Jofroi de Villehardouin, est célèbre.

VILLEHARDOUIN. — Si Jofroi de Villehardouin n'avait pas écrit ses Mémoires ou si ses Mémoires étaient perdus, comme tant d'autres, sans doute, l'ont été, on saurait à peine son nom : par sa *Conquête de Constantinople*, il a fait connaître de sa vie ce qu'il a voulu qu'on en connût, pendant une période de dix ans (1198-1207) ; avant, après, sa biographie est plongée dans la nuit. — Villehardouin était une seigneurie sise à sept lieues à l'est de Troyes en Champagne, entre Arcis-sur-Aube et Bar-sur-Aube. Jofroi, seigneur de Villehardouin, était maréchal de Champagne en 1191, et l'on conjecture qu'il avait atteint un âge mûr quand le comte Thibaut III de Champagne le désigna en 1199 pour négocier avec les Vénitiens les conditions du transport des Croisés en Orient. En 1207, il combattit les Bulgares et garda Constantinople pendant que l'empereur Beaudouin attaquait Salonique. Il était mort en 1213. — Il a « dicté » son livre (qui est inachevé) dans la retraite où s'écoulèrent ses derniers jours, peut-être dans son château de Messinople en Thrace, à l'intention de ses parents et de ses compatriotes de Champagne, sous forme de récit destiné à être lu *viva voce*.

De 1198 à 1207, Villehardouin eut l'occasion de voir et de faire de très grandes choses. C'est lui qui, à Venise, conclut, au nom des croisés de la quatrième croisade, le traité de nolis. C'est lui qui, après la mort du comte Thibaut, chef désigné de l'expédition (24 mai 1201), fit triompher la candidature du marquis Boniface de Montferrat. C'est lui qui, en 1202, eut l'habileté d'empêcher des corps considérables de croisés de se disperser dans les divers ports de la Méditerranée, et réunit à Venise le gros de l'armée. Or, entre Boniface de Montferrat, le roi des Romains Philippe de Souabe, gendre du vieil Isaac, l'empereur détrôné de Constantinople, et le gouvernement de Venise, s'engagèrent de bonne heure des combinaisons politiques qui aboutirent au fameux « changement de direction » de

la quatrième croisade. Villehardouin, l'homme de Boniface, le diplomate, l'orateur des croisés, a peut-être tenu entre ses mains les fils de cette intrigue. En tout cas, il a très activement travaillé à Zara, puis à Corfou, à retenir les dissidents qui, n'ayant quitté leurs foyers que pour aller en Terre Sainte, voulurent abandonner l'ost quand les chefs eurent renoncé, conformément aux prières du jeune Alexis, fils d'Isaac, à marcher sur Jérusalem pour marcher sur Constantinople. Après la prise de Constantinople et le rétablissement d'Isaac, c'est lui qui porta, avec Conon de Béthune, les réclamations et le défi des croisés à l'empereur grec. Après le couronnement de Beaudouin, c'est lui qui réconcilia le nouvel empereur latin avec Boniface de Montferrat, jaloux du premier rang. Enfin c'est lui qui, après le désastre d'Andrinople, en avril 1205, dirigea la mémorable retraite des vaincus, harcelés par des tourbillons de barbares, jusque sous les murs de la capitale de l'Empire. L'événement qui mit fin à la période active de sa carrière fut sans doute la mort inopinée de Boniface de Montferrat, son patron, qui périt en 1207, près de Messinople, dans un combat obscur.

L'auteur de la *Conquête de Constantinople* n'est donc pas un simple témoin ; il n'a pas été un comparse ; c'est un des chefs de l'armée, confident du généralissime, agent de sa politique. On ne doute pas qu'il ait été bien informé ; mais a-t-il été sincère? A-t-il dit tout ce qu'il savait? N'a-t-il pas fardé, à son profit et au profit de son parti, la vérité? On l'a vivement accusé, de nos jours, de partialité et de réticences calculées pour égarer ses lecteurs. Venise et Philippe de Souabe ont détourné sur Constantinople l'effort dirigé contre les Infidèles ; en cela le maréchal de Champagne a été, dit-on, leur dupe, ou leur complice. S'il a été leur complice, comme on essaie de l'établir, il a volontairement passé sous silence les louches négociations auxquelles il fut mêlé ; s'il a été leur dupe (son admiration pour le doge de Venise est sans réserves), il l'a été au point de se faire l'écho des rancunes de ses amis étrangers contre ceux de ses compagnons qui, plus clairvoyants ou plus sincèrement religieux que lui, ne partageaient pas son avis au sujet de l'opportunité, ou de la légitimité, de la combinaison vénitienne. Dans les deux cas, il est suspect. — Sans entrer ici dans la discussion des thèses

diverses qui ont été soutenues récemment, pour et contre l'autorité historique de la Chronique de Villehardouin, par MM. Riant et Streit qui l'attaquent, MM. de Wailly et Tessier qui la défendent, disons que le détournement de la quatrième croisade n'a sûrement pas été produit par une suite d'événements fortuits, comme Villehardouin a voulu le faire croire. Cette opération a été préméditée. Villehardouin a été informé du projet, quoi qu'il en dise, bien avant le commun de l'armée. A quelle époque? probablement après la fin de l'année 1201 et avant le départ pour Zara. Il y adhéra aussitôt pour des motifs que nous ignorons, mais qui peuvent avoir été parfaitement honorables. Il est donc vrai que le châtelain de Messinople a rusé avec la postérité; il n'a pas voulu assumer devant elle la part de responsabilité qu'il eut certainement dans l'organisation d'une campagne qui avait fait beaucoup de bien aux « hauts hommes » de la croisade, très peu à la cause chrétienne, et dont les résultats paraissaient, au moment où il écrivait, déjà compromis. Il est également vrai qu'une tendance apologétique très marquée vicie les jugements que notre historien a portés sur les adversaires de ses desseins. Ce sont des lâches, des traîtres, des hypocrites. Il les accuse de s'être réjouis, par bassesse, d'un échec subi devant Constantinople, et quand il parle de ceux d'entre eux qui furent massacrés par les Esclavons, il aperçoit dans cet accident le doigt de Dieu. — Bref, la *Conquête de Constantinople* n'a pas été écrite purement et simplement *ad narrandum*; c'est, jusqu'à un certain point, un mémoire justificatif.

Les érudits ont raison, en résumé, de n'accepter quelques-uns des jugements énoncés par Jofroi de Villehardouin que sous bénéfice de contrôle. Mais il n'y a qu'une voix pour louer, en cet homme d'épée, l'écrivain. — Le style de Villehardouin, le premier des grands prosateurs français, est clair, d'une simplicité grave et nue. Une vigoureuse et lucide intelligence a dominé les faits, saisi les grandes lignes, choisi, groupé, organisé. Pas d'images, pas de descriptions. Ni ornements, ni couleur. Jamais d'élégances voyantes ni d'effets prémédités; au contraire, un parti pris de sobriété, qui va, parfois, jusqu'à la sécheresse, l'allure un peu dédaigneuse d'un grand seigneur, et l'art naturel d'évoquer, avec des mots abstraits de la langue

usuelle, l'aspect des réalités. On a noté dans le vocabulaire de Villehardouin un certain nombre de formules toutes faites, des répétitions de phrases et d'épithètes qui rappellent, si l'on veut, des procédés habituels aux auteurs de chansons de geste; mais on en conclurait bien à tort que Villehardouin « garde encore de l'âge précédent quelque chose du ton épique ». Il n'y a pas de chroniqueur qui soit plus pur que lui de toute rhétorique traditionnelle; et la plupart des locutions familières aux jongleurs qu'il emploie ont été puisées par les jongleurs et par lui-même à la même source, dans le parler populaire. C'est, de même, à contresens que l'on admire sa « naïveté », et « le parti qu'il a su tirer d'une langue encore mal formée, mal assouplie au récit ». D'une part l'archaïsme de la forme suffit à procurer aux personnes peu versées dans l'ancienne littérature l'impression de la naïveté. D'autre part, la langue de la prose n'était pas, au commencement du XIIIe siècle, si mal formée. Villehardouin, nous le savons, fut, comme Conon de Béthune, un excellent orateur; il lui a suffi, pour bien écrire, d'écrire comme il parlait.

Robert de Clari. — Villehardouin est le premier de nos chroniqueurs qui ait eu une personnalité forte. Son livre est court, mais lisez-le : vous connaîtrez à fond son tempérament, ses préjugés, ses vertus très françaises et très féodales. Et comme de sa manière de penser, de voir et de sentir, il est permis d'inférer l'état d'esprit des « hauts hommes » de son monde, son livre peint, mieux qu'aucun autre, l'aristocratie chevaleresque du temps de Philippe-Auguste. — Or, par une singulière fortune, un simple soldat de la quatrième croisade, Robert de Clari, originaire de l'Amiénois, a composé aussi (après son retour en France, qui eut lieu vers 1210) une relation de la merveilleuse aventure à laquelle il avait pris part dans la foule de la « menue gent », parmi les « pauvres chevaliers » de l'ost. Il s'est fait l'écho de ces pauvres diables qui se défiaient des grands barons, et les détestaient. Sa chronique est donc la contre-partie, et le très précieux complément de celle du maréchal de Champagne. On y entend, pour ainsi dire, les bavardages du bivouac; les prouesses individuelles, que Villehardouin, trop préoccupé des grandes affaires pour s'arrêter

aux détails, laisse de côté, Robert de Clari les rapporte avec complaisance : il s'extasie à plaisir, comme un enfant, devant les richesses de Sainte-Sophie. Sans doute, c'était un simple, un esprit médiocre, ni lumineux, ni profond. Mais les cahiers d'un vieux troupier, abondant en réminiscences pittoresques, se lisent souvent avec profit, en regard des Mémoires apprêtés des généraux et des diplomates.

Henri de Valenciennes. — On trouve à la suite de plusieurs exemplaires manuscrits et des meilleures éditions du livre de Villehardouin une « Histoire » incomplète « de l'empereur Henri », successeur de Beaudouin de Flandre, qui régna de 1206 à 1218. Cet ouvrage, écrit après 1209, avant 1216, par un certain Henri de Valenciennes, est en effet la suite naturelle, au point de vue chronologique, de la *Conquête de Constantinople*. Mais il est d'un tout autre style. Que Henri de Valenciennes ait été ou non ménestrel, c'était un poète : on a des vers de lui et il avait assurément conçu son « Histoire » comme une « Chanson de l'empereur Henri ». Il n'est pas douteux que cette « Histoire », telle que nous la lisons, ne soit une rédaction en prose, abrégée, d'un poème primitivement rédigé en forme de chanson de geste ; comment expliquer autrement les hémistiches, les traces de rimes, la phraséologie poétique (*Li jours estoit si biaus comme vous avez oï*, etc.), la rhétorique banale et les fleurs artificielles qui s'y remarquent à chaque page ? La maladresse du dérimeur rend également compte d'obscurités et d'incohérences dont l'auteur ne doit pas être tenu pour responsable. La mise en prose de son œuvre, la juxtaposition de cette médiocre rédaction en prose à la chronique magistrale de Villehardouin, ont injustement causé préjudice à la renommée de Henri de Valenciennes. Le morceau de littérature qui nous est parvenu sous son nom est, à la vérité, ennuyeux ; mais les *disjecta membra* d'un poète sincère, habile et véridique, s'y distinguent encore très bien. Il semble que c'est à bon droit qu'il jouit de l'estime de ses contemporains : « Henri de Valenciennes, dit-il, dit que quand un homme se mêle de composer et de bien écrire, et qu'il en a la réputation auprès des gens intelligents et autorisés, il doit se donner de la peine pour mériter la réputation qu'il a, en ne traitant que la pure

vérité [1]. » Il a mis plus d'une fois Jofroi de Villehardouin en scène (sans savoir d'ailleurs que le maréchal de Champagne eût écrit de son côté) : les discours qu'il lui prête, peut-être apocryphes, certainement gâtés par la transposition, sont encore fort beaux, tout à fait dignes du héros.

L'Anonyme de Béthune. — M. Francisque-Michel a publié en 1840, pour la Société de l'Histoire de France, une chronique en prose française, sous ce titre : *Histoire des ducs de Normandie et des rois d'Angleterre*, dont des extraits ont été réimprimés en 1882 au tome XXVI des *Monumenta Germaniæ historica*. L'auteur de cette chronique est un anonyme, chevalier, peut-être sergent ou ménestrel de Robert VII de Béthune, qui accompagna son maître, entré au service de Jean sans Terre, roi d'Angleterre, dans les guerres de Flandre en 1213 et 1214 et dans les campagnes d'Angleterre en 1215 et 1216; quand Robert de Béthune, après le débarquement de Louis de France à Sandwich, quitta Jean pour joindre le parti français, l'Anonyme en fit autant. Cet historiographe des faits et gestes de Robert de Béthune s'est proposé de composer une histoire des ducs de Normandie, rois d'Angleterre, et de raconter les événements auxquels son patron et lui-même avaient été mêlés. — D'autre part, M. L. Delisle a récemment découvert, et il publiera dans le tome XXIV des *Historiens de France*, une chronique nouvelle des rois de France, en prose française, qui commence, suivant l'usage, à la prise de Troie et qui finit brusquement en 1217. L'auteur, anonyme, qui écrivait au commencement du XIIIe siècle, « apporte, pour les événements accomplis depuis 1185 jusqu'en 1216, un récit tout à fait indépendant de la version officielle représentée par les compositions [latines] de Rigord et de Guillaume le Breton »; il était Artésien, et, « dans une chronique qui a un caractère très général, il a enregistré avec un soin tout particulier les moindres détails relatifs à la maison de Béthune ». On s'est demandé si cet auteur ne serait pas un maître Mathieu, clerc de Guillaume de Béthune; mais il ne s'exprime pas comme un clerc des choses de la guerre : il en parle en connaisseur, en soldat; c'était vrai-

1. *Romania*, XIX, 69.

semblablement un chevalier, un sergent d'armes ou un ménestrel.

On s'accorde à conjecturer que l' « Histoire des rois d'Angleterre » et la « Chronique des rois de France », ces deux livres symétriques, écrits dans la même langue, avec les mêmes préoccupations, et d'ailleurs apparentés de très près, sont sortis de la même plume. L'Anonyme de Béthune devient ainsi l'un des premiers historiens et le premier chroniqueur en prose vulgaire de la France du Nord.

Comme historien, c'est-à-dire comme compilateur ou traducteur d'anciennes compositions historiques, l'Anonyme de Béthune est intéressant. Pour les origines, il s'est servi de petites chroniques normandes, en prose française, qui remontaient elles-mêmes, en grande partie, soit aux poèmes du XII[e] siècle dont nous avons parlé, soit aux originaux en latin de ces poèmes [1]. Il semble qu'il ait traduit le premier l' « Histoire des rois de France » en trois livres, jusqu'en 1214, dont nous aurons l'occasion de reparler, puisqu'elle a été retraduite, d'une manière indépendante, par un ménestrel d'Alfonse, comte de Poitiers, vers le milieu du XIII[e] siècle, et puisqu'elle a été (du moins on l'a cru longtemps) le germe des « Grandes Chroniques de France ». C'est à l' « Histoire » latine en trois livres que l'Anonyme de Béthune a emprunté ce qu'il dit des successeurs de Charlemagne jusqu'à 1185 environ. Sa version est fidèle, élégante; elle est enrichie d'ailleurs de très curieuses additions, dont quelques-unes, chose notable, se retrouvent dans les Grandes Chroniques. — Comme narrateur original, il a des mérites qui sont, de nos jours, très goûtés : outre que ses informations sont étendues et précises (« il n'a rien été écrit de plus intéressant sur les vingt premières années du siècle »), il a recueilli beaucoup d'anecdotes, de mots, de détails qui procurent sans effort

1. Sur la généalogie des petites chroniques normandes et anglo-normandes en prose française de la fin du XII[e] et du commencement du XIII[e] siècle, « les travaux, dit M. G. Paris (*o. c.*, p. 271), sont encore à faire ». L'Académie des inscriptions et belles-lettres a vainement proposé naguère l'étude de ce sujet aux candidats à l'un de ses prix ordinaires. Voir cependant Holder-Egger, au t. XXVI des *Monumenta Germaniæ historica*, et P. Meyer dans *Notices et Extraits des manuscrits*, XXXII, 2[e] p., p. 17 et suiv. L'édition préparée par M. Delisle dans le t. XXIV des *Historiens de France* sera accompagnée de notes où l' « on verra les rapports de la Chronique de l'Anonyme de Béthune... avec d'autres compositions historiques connues depuis plus ou moins longtemps ».

et d'une manière intense, l'impression de la vie. Il a de la simplicité et du trait. Le récit très ample de la bataille de Bouvines, qui est le morceau capital de sa « Chronique des rois de France », ne déparerait pas un florilège. Ces mérites ont peut-être contribué, aussi bien que le hasard, au succès de l'Anonyme : on constate que ses ouvrages, terminés vers 1221, étaient encore lus et utilisés, en Flandre, dans la seconde moitié du XIVe siècle.

## *II. — De l'avènement de Louis IX à l'avènement des Valois.*

**Historiographie en vers.** — La mode d'écrire l'histoire en vers octosyllabiques, en la forme des chansons de geste, persista au XIIIe siècle. Mais des pays anglo-normands où elle était née elle fut alors transportée sur le continent, en Flandre et dans la France proprement dite. L'historiographie poétique de l'Angleterre, si riche pendant la période précédente, n'est représentée pendant la période dont nous nous occupons maintenant que par une seule Chronique, à juste titre mal famée, celle de Pierre de Langtoft. Pierre de Langtoft, chanoine régulier de Bridlington, s'est proposé de raconter les « Gestes » d'Édouard Ier; jusqu'à l'année 1293 son ouvrage n'a aucune valeur, Pierre n'a fait qu'enguirlander d'une rhétorique déplorable et farcir d'erreurs matérielles des renseignements dont on connaît les sources originales; ce n'est que de 1293 à 1307 que son récit, composé d'après les souvenirs d' « Auntoyne, le eveske de Dureme », le fameux Antony Bek, ministre d'Édouard Ier et patron de l'auteur, offre, malgré sa langue barbare, un vif intérêt, surtout pour l'histoire des *borders* d'Écosse. Sa haine d'Anglais du Nord contre les Écossais a inspiré à Pierre de Langtoft quelques vers énergiques. Mais le chanoine de Bridlington reste bien inférieur à Philippe Mousket, à Guillaume Guiart, à Geoffroi de Paris.

« Ces ouvrages, dit un critique moderne en parlant des travaux de Mousket, de Guiart et de Geoffroi de Paris, dénués de valeur littéraire, n'ont plus aujourd'hui pour nous le moindre

attrait [1]. » Nous ne saurions souscrire à ce jugement sommaire. Il y a des distinctions à faire entre les poètes historiographes du siècle de saint Louis et de Philippe le Bel, et quelques-uns sont dignes d'estime.

Philippe Mousket et Guillaume Guiart sont à la fois, comme Pierre de Langtoft, historiens et chroniqueurs. — Philippe Mousket, de Tournai, qui fut homme d'armes au service de nos rois, a rimé, en plus de 31 000 vers, l'histoire générale de la France depuis la prise de Troie jusqu'à l'année 1242. Il n'écrivait pas bien, mais on le lit encore : d'abord, à partir de l'avènement de Philippe-Auguste, son témoignage est indépendant de celui des autres chroniques, et, à partir de 1225 surtout, il est précis, copieux, digne de foi, particulièrement au sujet des affaires de Flandre ; en second lieu, pour l'histoire des temps anciens, il a utilisé des sources authentiques ou légendaires que nous n'avons plus. Tel est le début de son livre, qui suffit à faire connaître et son style et son dessein :

Philippes Mouskes s'entremet
Des rois de Franche en rime mettre
Toute l'estorie et la lignie.
Matere l'en a ensegnie
Li livres ki des Anchiiens
Tiesmougne les maus et les biens
En l'abeie Saint Denise
De France, u j'ai l'estore prise
Et del latin mis en roumans...
Ki ne fu mais onques rimee.

Quant à Guillaume Guiart, né rue de l'Aguillerie, à Orléans, il était encore jeune quand il fut désigné pour faire partie, en 1304, du contingent de 420 sergents d'armes fourni par la ville d'Orléans au roi Philippe le Bel en vue de la campagne de Flandre. Il portait la bannière de la ville. Il fut blessé, et, la guerre terminée, il s'établit à Paris : on l'y trouve en 1313, marié, un peu gêné, quoique propriétaire de terrains sis dans le quartier « Montfetart » ou Mouffetard, et qualifié dans les actes de « menesterel de bouche ». L'ancien sergent d'armes d'Orléans était donc, en 1313, diseur de contes et de romans en vers. Dès la fin de l'année 1304, retenu à Arras par ses blessures, il

1. A. Debidour. *Les Chroniqueurs*, 1re série. Paris, 1892. p. 123.

avait composé une première rédaction de sa *Branche des royaus lignages*; la seconde rédaction fut commencée au printemps de 1306 et terminée l'année suivante. Il se proposa de raconter dans ce poème la campagne de 1304, et aussi, en manière d'introduction, l'histoire ancienne des rois de France, depuis les origines; mais, pour écrire cette introduction, les documents manquaient à Arras :

Et ouvroie par oir dire
Es faiz desquiex petit savoient
Cil qui racontez les m'avoient;
Dont un bon clerc se merveilla
Qu'il dist, quant il me conseilla,
Que trop obscurement savoie
Les faiz que je ramentevoie;
Et que s'a Saint Denys alasse
Le voir des gestes i trouvasse,
Non pas mençonges ne favoles.

Guiart, dans sa seconde rédaction, avertit lui-même de ses intentions : « C'est, dit-il, de ramener en français et mettre en rimes ce qu'il aura lu dans les bonnes chroniques conservées à Saint-Denis, pour ce qui tient aux âges passés, et ce que, pour les événements contemporains, il aura enquis avec certitude, su de plusieurs ou proprement vu à l'œil. » Il se préoccupe d'être exact :

Ne veuil les trufeours ensivre
Qui pour estre plus delitables
Ont leur romans empliz de fables.

La *Branche des royaus lignages* compte 12 500 vers environ, d'une facture savante (en rimes léonines), dont la majeure partie est, heureusement, consacrée à la narration des guerres de Philippe IV. Depuis 1296, Guillaume Guiart cesse de « rimer sous les auspices de l'abbaye de Saint-Denis », et parle de son chef. Son récit de la campagne de 1304 est celui d'un combattant, d'un troupier français, brave, narquois et chapardeur. Sans lui, nous ne saurions rien de la prise de Gravelines, où il fut présent, presque rien des opérations autour de la Haignerie et de Wendin. Admirable est son tableau de la bataille navale de Ziericzée en Zélande. Comme il était du métier, son vocabulaire technique, pour la description des choses de la guerre,

est étonnamment riche et précis; c'est lui qu'il faut lire pour avoir l'impression de la stratégie, des costumes, des machines, de l'appareil militaire et de l'aspect des foules armées au commencement du xiv^e siècle. En tant qu'écrivain, il évite les pires défauts de la plupart de ses contemporains et de ses confrères : la banalité, l'emphase, la rhétorique poncive. Il est diffus; il cheville; on souhaiterait parfois qu'il fût plus clair. Mais, malgré les entraves de la versification laborieuse qu'il s'est imposée, sa langue, très riche, populaire, nullement conventionnelle, est savoureuse et pittoresque. En même temps que la reconnaissance des lexicographes, il mérite en vérité, pour lui-même, des lecteurs [1].

De même, en ce qui concerne Geoffroi de Paris, auteur d'une chronique parisienne qui va de 1300 à 1316; ce n'est peut-être pas lui rendre entière justice que de lui reconnaître de l' « observation » et de l' « intelligence », déparées par un « mauvais style » [2]. Ses 8000 vers sont, dit-on, fort plats, et l'on s'est étonné que ce bon bourgeois, parfaitement dépourvu de dons poétiques, ait embouché la trompette :

Des M. CCC., cele annee,
Ai je ma pensee ordenee
Par quoi je puisse rime fere
Dont l'en sache les fais retraire
Qui sont en cest monde avenuz,
Einsi com les ai retenuz.

Geoffroi de Paris est, en réalité, le premier en date des nouvellistes parisiens, experts à résumer les faits du jour en petits vers prosaïques, mais coulants, vifs et malicieux, non sans charme. Son style, dont on a médit, est celui de fabliaux, et, si l'on veut, des mazarinades. Comment se fait-il que personne — non pas même ses éditeurs — ne se soit avisé de remarquer qu'il avait beaucoup d'esprit? — Il vécut en un temps tragique, sous Philippe le Bel et sous Louis X; il vit l'affaire de Boniface, celle des Templiers, celle des brus du roi, les émeutes dans la

1. M. Fr. Funck-Brentano a récemment appelé l'attention sur une chronique artésienne des guerres franco-flamandes (en prose) de 1294-1304, dont l'auteur anonyme savait composer et raconter avec précision. (*Mém. de l'Acad. des Inscr., Savants étrangers*, X, 243.)
2. G. Paris, § 97.

rue, les ligues aristocratiques, les grands procès de sorcellerie, la chute de Marigni. Il est le seul témoin de ces grands événements qui nous apprenne ce que les gens éclairés pensèrent, à cette époque, des procédés, jusqu'alors inouïs, du gouvernement de Philippe. Juge réservé, mais clairvoyant, et du reste assez hardi pour louer et railler sans ambages, il est bien l'écho fidèle du public intelligent qui regardait du parterre, loin des coulisses, les spectacles de la politique. Plus on étudie, d'après les documents d'archives et toutes les autres sources, l'histoire des seize premières années du XIVe siècle, plus on apprécie le bon sens, la finesse, et même (surtout à partir de 1312) l'étendue des informations de Geoffroi. — Geoffroi de Paris avait sûrement l'étoffe d'un excellent journaliste.

Les autres chroniques en vers qui ont été rédigées de l'avènement de Louis IX à l'avènement des Valois ne valent pas une mention. — Adam de la Halle, qui accompagna Robert d'Artois dans l'Italie méridionale, en 1283, y devint ménestrel du roi de Sicile, Charles d'Anjou. Il composa ou se proposa de composer un poème, en laisses monorimes de vingt vers, pour célébrer les exploits de son nouveau maître. On n'en a, il n'en a peut-être fait que le début; et c'est dommage, car Adam eût écrit sans doute sur la vie si tragique du *Roi de Cesile* un chef-d'œuvre comparable à la « Vie du Maréchal ».

**Historiographie en prose**. — L'histoire littéraire du XIIIe siècle n'offre guère de sujets plus ingrats et plus difficiles à la fois que celui-ci : la généalogie des « histoires » en prose française qui furent écrites alors. Ce sujet est difficile, car il s'agit de discerner les sources initiales de ces compilations, et les rapports qui existent entre les différentes rédactions du même recueil, entre les recueils apparentés. Il est ingrat, car la valeur littéraire des livres de cette espèce est fort mince.

Nous avons mentionné plus haut les traductions du pseudo-Turpin et les compilations d'histoire ancienne qui sont les premiers spécimens de l'historiographie en langue vulgaire, les compilations (perdues) faites sur l'ordre de Beaudouin VI, et la traduction de l' « Histoire des rois de France » en trois livres qui a été exécutée par l'Anonyme de Béthune. On continua, au XIIIe siècle, à multiplier les traductions et les adaptations des

chroniques latines, afin de rendre ces chroniques accessibles aux laïques. Les uns choisirent, pour les traduire, des ouvrages anciens : Eutrope, Isidore de Séville, Paul Diacre, Darès, etc. ; d'autres, des livres modernes, tels que l'*Historia Normannorum* d'Aimé, évêque et moine au Mont-Cassin [1], la « Chronique de la guerre des Albigeois », par Pierre de Vaux-de-Cernai [2], l' « Histoire de Philippe-Auguste » de Guillaume le Breton [3], ou le corps des anciennes chroniques vénitiennes [4]. — La compilation latine en trois livres intitulée *Historia regum Francorum*, dont l'Anonyme de Béthune avait naguère publié une version, fut alors de nouveau traduite, et cette nouvelle traduction eut la bonne fortune d'inaugurer, pour ainsi dire, les *Grandes Chroniques françaises de Saint-Denis* ; à ce titre, elle mérite, plus encore que par sa valeur intrinsèque, d'attirer l'attention.

Vers 1260, Alfonse, comte de Poitiers et de Toulouse, frère de Louis IX, chargea l'un de ses ménestrels de faire passer en français l'*Historia regum Francorum*, texte composé d'une longue suite d'extraits empruntés à différentes sources et précédé d'un prologue où l'auteur, en même temps qu'il explique pourquoi il entreprend un premier essai d'histoire générale de la France, énumère ses autorités [5]. — Quelques années plus tard,

1. Le moine Aimé termina, vers 1079, au Mont-Cassin, son histoire latine des Normands d'Italie. Cet ouvrage, perdu, a été traduit par un anonyme, au commencement du XIVe siècle, dans l'ancien royaume de Naples, pour un comte de Militrée (?). Voir *Ystoire de li Normant*, publ. avec une introduction et des notes par M. O. Delarc, Rouen, 1892, in-8. (Soc. de l'histoire de Normandie.)

2. La traduction de la Chronique de Pierre est écrite « en bon français du milieu de la seconde moitié du XIIIe siècle ». Style simple, personnel. Cf. P. Meyer, dans *Notices et Extraits des manuscrits*, XXIII, 1re partie, p. 77.

3. Guillaume Guiart cite une traduction en français, par Jehan de Prunai, des ouvrages de Guillaume le Breton. On ne sait pas si ce Jehan avait écrit en prose ou en vers. Mais il est certain qu'un anonyme rédigea, vers 1230, une histoire en prose de Philippe-Auguste et de son fils, « d'après les chroniques de Saint-Denis », à la requête d'un sire de Flagi. Cet anonyme s'excuse dans un prologue en vers d'avoir composé le reste de son livre (qui ne nous est point parvenu) en prose. Cf. *Romania*, VI, 494.

4. « La Cronique des Veniciens » de « maistre Martin da Canal » a été publiée en 1845 dans l'*Archivio storico italiano*, VIII, p. 268 et suiv. : « Je, Martin da Canal, sui entremis de translater de latin en françeis les honorees victoires que ont eues les Veniciens... parce que lengue frençeise cort parmi le monde, et est la plus delitable a lire et a oir que nule autre... »

5. *Histoire littéraire*, XXI, 731 : « Comme je voyais nombre de gens et presque tout le monde mettre en doute les actions des rois de France, j'ai cru faire une bonne œuvre en départageant les opinions contradictoires... J'ai donc lu avec attention les chroniques authentiques, et je réunis en un seul livre ce que je trouvais comme perdu dans une foule de volumes, resserrant en quelques mots beaucoup de paroles, changeant peu, n'ajoutant rien. »

l'abbaye de Saint-Denis qui, « depuis près de deux siècles, étendait son influence sur toutes les parties de l'administration publique, voulut aussi donner une forme française aux anciens monuments de nos annales ». Dans cette abbaye royale se conservait et s'accumulait depuis deux siècles un « corps » d'histoire nationale, formé des biographies en latin que, après la mort de chaque roi, les historiographes officiels de son règne y avaient déposées, et d'autres chroniques latines [1]. Ce *corpus* jouissait d'une grande réputation; les jongleurs qui prétendaient à l'exactitude se vantaient volontiers, nous l'avons vu, d'y avoir eu accès; Philippe Mousket s'en est servi [2]. Les moines de Saint-Denis étaient donc tout désignés pour populariser par un résumé en langue vulgaire l'historiographie ancienne de notre pays. L'un d'eux, utilisant à la fois l'*Historia regum Francorum* et les ouvrages latins que le compilateur de l'*Historia* avait connus [3], composa en effet une « Histoire de France » en français, « constamment claire, élégante et correcte », jusqu'à la mort de Philippe-Auguste. A quelle date, et quel est son nom? On a beaucoup, et vivement, discuté à ce sujet. Sainte-Palaye, au siècle dernier, désigna Guillaume de Nangis et le règne de Philippe III. Selon M. P. Paris, l'auteur de ce que l'on peut appeler la première édition des *Grandes Chroniques françaises de Saint-Denis* est un certain Primat. « Quand le travail fut achevé, dit-il [4], quand la transcription confiée aux soins d'un bon scribe et d'un habile enlumineur fut exécutée, l'abbé de Saint-Denis, accompagné du moine auquel on devait cet important ouvrage, se présenta devant le roi..... On conserve aujourd'hui dans la bibliothèque de l'ancienne abbaye de Sainte-Geneviève le volume qui semble avoir été alors offert au roi... Une miniature, faite avec beaucoup de soin, où l'on voit le prince... assis,

1. *Bibl. de l'École des chartes*, 1890, p. 97.

2. Sur les rapports de Mousket avec les travaux historiographiques de l'abbaye de Saint-Denis, voir *Bibliothèque de l'École des chartes*, 1874, p. 577.

3. On observe que le moine de Saint-Denis s'est approprié la meilleure partie de la préface de l'*Historia*, déjà traduite par le Ménestrel. Seulement il a remplacé l'énonciation des sources qui se trouve dans cette préface, où figure « un livre qui est à Saint-Germain des Prez », par la simple indication d'une « histoire descritte selon la lettre et l'ordonnance des chroniques de l'abbaye de Saint-Denis en France », « donnant ainsi à penser, dit M. P. Paris, que tout ce qui concernait la véritable histoire de France était conservé. par une sorte de privilège, dans l'abbaye de Saint-Denis ».

4. *Histoire littéraire*, XXI, 738.

écoutant un abbé qui désigne de la main un moine noir, porteur du livre », est accompagnée de quatrains de présentation, qui ne permettent point de douter que le roi figuré par l'enlumineur soit Philippe III le Hardi. L'abbé, par conséquent, est Mathieu de Vendôme ; quant au moine, il avait nom Primat, car tel est le premier quatrain :

Phelippes, rois de France, qui tant ies renomez,
Ge te rent le romanz qui des rois est nomez.
Tant a cis travaillie qui Primaz est nomez
Que il est, Dieu merci, parfaiz et consummez.

Ces conclusions, en ce qui concerne la date du manuscrit de Sainte-Geneviève et la signification du quatrain, ont été récemment combattues [1]. Mais il n'importe guère, au fond, que le compilateur-traducteur de la première édition de la première partie des *Grandes Chroniques* soit Guillaume de Nangis, Primat, ou tout autre. Le fait est que, durant le dernier quart du XIIIe siècle, très probablement dès 1274, fut élaborée à Saint-Denis une histoire générale de France jusqu'à la mort de Philippe-Auguste, dont les formes initiales sont apparentées à l'opuscule du Ménestrel d'Alfonse de Poitiers. A cette histoire ont été jointes de bonne heure diverses continuations. « Dès avant 1297, on avait traduit à l'abbaye de Saint-Denis et réuni en un corps d'ouvrage une longue série de textes historiques comprenant les annales de la monarchie française depuis son origine. »

Pendant l'administration des abbés Mathieu de Vendôme (1258-1286) et Renaud Giffart (1286-1304); l'abbaye de Saint-Denis fut continuée dans la possession du privilège d'écrire l'histoire de France. Des moines, tels que Gilon de Reims, Primat, Guillaume de Nangis, y rédigèrent, en latin, « d'après un fonds commun de notes et de mémoires historiques venus de différents côtés, classés par ordre chronologique, plus ou moins imparfaitement dégrossis, et déjà rédigés de manière à former comme une ébauche des annales nationales » (L. Delisle), le récit des règnes de Louis IX, de Philippe III et de Philippe IV. Nous n'avons même pas à effleurer la difficile question des rap-

1. Voir *Historiens de France*, XXIII, 3; *Bibliothèque de l'École des chartes*, 1874, p. 217, et *Neues Archiv*, IV, 140. Travaux de MM. de Wailly, P. Viollet, P. Meyer et H. Brosien.



FRONTISPICE DE LA CHRONIQUE DE PRIMAT

Brit. Mus. Old royal manuscripts 19 D I F° 192

ports qui existent entre ces chroniques latines [1]; mais quelques-unes d'entre elles ont été traduites, soit séparément, soit à l'état de continuations incorporées aux *Grandes Chroniques de France*. Ainsi, la « Vie de saint Louis » par Guillaume de Nangis fut mise en français à la fin du XIIIe ou au commencement du XIVe siècle [2]. Le même Guillaume de Nangis traduisit de sa propre main une « Chronique des rois de France » qu'il avait primitivement composée en latin; cette Chronique, qui fut très répandue, nous est arrivée sous deux formes, l'une abrégée, l'autre amplifiée; presque tous les exemplaires de la rédaction amplifiée ont reçu des additions originales. Quant à Primat, sa chronique latine est perdue, mais M. P. Meyer en a découvert une traduction partielle, en français, que frère Jean du Vignay, de l'ordre de l'Hôpital, exécuta à la requête de Jeanne de Bourgogne, reine de France, pour servir de complément à la version, dont il était l'auteur, du *Miroir historial* de Vincent de Beauvais. On ne connaît pas non plus les originaux latins de la partie des *Grandes Chroniques* qui s'étend depuis l'endroit où s'arrête, dans ce recueil, la traduction des premiers continuateurs de Nangis [3].

Si l'histoire généalogique des compilations dionysiennes n'est pas définitivement établie, malgré de nombreux travaux dont elle a été l'objet, celle des grandes compilations historiographiques en prose française de la Flandre et de la Normandie au XIIIe siècle est encore plus obscure. Nous ne nous y engagerons pas. Ni les sources, ni l'auteur véritable de recueils aussi considérables que celui qui passe sous le nom de Beaudouin d'Avesnes, sire de Beaumont (mort en 1289), ne sont authentiquement connus. Cependant l'élaboration critique de ces pro-

1. Voir L. Delisle, dans les *Mémoires de l'Académie des Inscriptions*, XXVII, 2 p.; en sens contraire, H. Brosien, dans *Neues Archiv*, IV. — M. Élie Berger a obtenu le prix Bordin à l'Académie des Inscriptions pour un mémoire (inédit) sur ce sujet (*Bibl. de l'École des chartes*, XXXIX, 380, 572).

2. *Historiens de France*, XX, 313.

3. Une nouvelle édition critique des *Grandes Chroniques* a été projetée naguère par la Société de l'Histoire de France. Les sources latines de ce recueil y seraient, autant que possible, indiquées. — M. G. Paris dit (*Manuel*, p. 138) que « les *Chroniques* françaises de Saint-Denis ne prennent une véritable valeur qu'à l'époque où elles furent rédigées dès l'abord en français et non traduites du latin ». Cf. ci-dessous, p. 314 et p. 324. — Sur la valeur authentique que l'on attachait, au XIVe et au XVe siècle, au texte des *Grandes Chroniques* en français, voir *Bibl. de l'École des chartes*, 1890, p. 108.

blèmes a déjà tenté quelques érudits ; elle en tentera d'autres ; mais, achevée, elle ne fera sans doute que préciser, sans les modifier, les notions que procure la lecture rapide de cette énorme littérature : dans la foule de ceux qui ont laborieusement construit de pièces et de morceaux ces vieilles histoires générales de Flandre et de Normandie, comme parmi les écrivains de Saint-Denis, il n'y a pas eu d'artiste.

On a plaisir à considérer, après ces livres informes, les deux chefs-d'œuvre de la prose narrative en ce temps-là : les Récits du Ménestrel de Reims et les Mémoires de Joinville.

Le Ménestrel de Reims. — Un ménestrel, originaire du diocèse, sinon de la ville de Reims, a écrit en 1260 un opuscule singulier qui a été publié de nos jours sous le titre de *Chronique de Rains*, de *Chronique de Flandres et des croisades*, et de *Récits d'un ménestrel de Reims*. C'est une sorte de chronique universelle où il est question du pape et de l'empereur, de la France, des pays d'outre-mer, de l'Angleterre, de la Flandre et de l'Espagne, mais surtout de la France et des croisades. L'intention de l'auteur n'a pas été de raconter l'histoire avec impartialité, avec ordre, avec gravité, mais de narrer des histoires intéressantes, récréatives, à l'usage des bourgeois riches et des seigneurs. D'autres ménestrels avaient un répertoire d'anecdotes de pure invention ; celui-ci aimait mieux, dans ses lectures ou ses récitations, rapporter des ouï-dire, des traditions sur les grands événements et sur les grands personnages du passé. « Il y a, dit le dernier éditeur des *Récits*, M. de Wailly, plus de cent vingt passages où le récit s'interrompt pour donner place à des dialogues ou à des discours directs... Un homme habile devait alors s'efforcer de varier ses gestes, son attitude et ses inflexions de voix, de manière à jouer tour à tour le rôle de chacun des interlocuteurs : il devenait acteur, et la chronique se changeait en drame. » N'attendez point d'un ménestrel le souci de l'exactitude ; le nôtre montre très souvent « son désir d'étonner et d'amuser à tout prix, même aux dépens de la vérité... Il ne se croit obligé en conscience ni de vérifier les faits qu'il ignore, ni de respecter ceux qu'il connaît. » Mais il ne laisse pas d'être, cependant, instructif. M. Victor Le Clerc estimait qu'on y trouve, en même temps qu'un tableau exact des opinions, des mœurs, de

l'esprit de la France du Nord au milieu du XIIIe siècle, « la pensée de la bourgeoisie [disons plutôt de la haute société] d'alors sur les hommes et sur les choses ». « Il nous apprend, dit M. de Wailly, quel était le genre de fictions et de satires par lesquels un ménestrel pouvait plaire à certains auditeurs. » J'ajoute qu'il fait connaître mieux que personne la vulgate à demi fabuleuse de l'histoire de France telle qu'elle était répandue, au temps de Louis IX, dans le monde des laïques : la plupart de ces récits sont empruntés à la tradition populaire; la preuve, c'est qu'ils se retrouvent (par exemple les historiettes relatives à la passion d'Eléonore d'Aquitaine pour Saladin, au suicide de Henri Plantagenet, aux soupes que Philippe Auguste aurait fait tailler pour ses barons avant la bataille de Bouvines, etc.) dans la grande compilation publiée par Sauvage sous le titre de *Chronique de Flandres*. L'auteur de la *Chronique de Flandres* n'a pas pillé le Ménestrel : il a puisé aux mêmes sources. Mais il n'avait pas autant de talent. « Le mérite du Ménestrel, dit très bien M. de Wailly, c'est d'avoir fait siens des récits que d'autres chroniqueurs ont pu, de leur côté, entendre et répéter, en les marquant au cachet de son esprit original et de sa vive imagination. » — La vivacité, l'élégance, la liberté, la grâce du Ménestrel font de son livre un des plus agréables que le moyen âge ait laissés, si l'on veut bien le lire comme il faut, sans y chercher la science et la conscience qui n'y sont pas. Quelques compilateurs du XIVe et du XVe siècle ont été convaincus de lui avoir fait, sans le dire, bon nombre d'emprunts directs; mais depuis Pierre Cochon jusqu'à M. Michaud, c'est-à-dire pendant trois cents ans, depuis le XVe jusqu'au XIXe siècle, il ne paraît pas que personne en ait connu ou signalé l'existence.

JEAN DE JOINVILLE. — Pour juger avec équité l'*Histoire de saint Louis* de Jean de Joinville, il faut savoir comment cet ouvrage a été fait.

Jean de Joinville, né vers 1224, d'une famille qui s'était illustrée dans la seconde, la troisième et la cinquième croisades, prit de bonne heure à la cour lettrée du comte Thibaut IV de Champagne, dont son père était sénéchal héréditaire, le goût des choses de l'esprit. Il aimait à écrire : en 1251, à Saint-Jean-d'Acre, il composa une sorte de commentaire sur le *Credo*, qu'il

remania plus tard (en 1287); contrairement aux habitudes de son temps, « il se plaisait à inscrire, au bas ou au revers des chartes émanées de sa chancellerie, des notes autographes dont plusieurs nous sont parvenues ». On ne s'étonnerait donc point qu'un tel homme, compagnon et familier de Louis IX pendant sa première expédition d'outre-mer, eût eu l'idée de consigner par écrit, au retour, ses souvenirs [1]. Toutefois, on a cru longtemps qu'il n'en fit rien, et voici comment, jusqu'à de récentes recherches, on s'expliquait la rédaction de son livre.

Il n'écrivit rien d'abord, disait-on : quand, après 1282, il fut invité, comme tous ceux qui avaient connu le feu roi, à témoigner dans l'enquête ouverte au sujet de sa canonisation, il déposa oralement. Mais, à mesure qu'il vieillit, sa pensée se reporta avec plus de complaisance vers les aventures de sa jeunesse, ces aventures qu'il avait partagées avec un saint, son ami et son roi. A la cour de Philippe III, il citait déjà volontiers, nous le savons, les belles paroles, des traits de la vie exemplaire de Louis; combien de fois ne déroula-t-il pas ses souvenirs dans son château, devant ses propres enfants, et devant les enfants de ses maîtres, dans la chambre de sa suzeraine, la comtesse de Champagne, reine de France! Jeanne de Navarre, femme de Philippe le Bel, qui aimait beaucoup le vieux sénéchal, le pria de procurer « un livre des saintes paroles et des bonnes actions » de saint Louis, afin de préserver de l'oubli les récits où elle s'était plu. Joinville obéit, et se mit à l'œuvre vers la fin de l'année 1304, à l'âge de quatre-vingts ans. La reine Jeanne étant morte le 2 avril 1305, il n'interrompit pas l'œuvre commencée, mais il la dédia désormais à Louis le Hutin (plus tard Louis X), comte de Champagne et roi de Navarre du chef de sa mère. « Je vous l'envoie, dit-il à Louis le Hutin en lui adressant l'ouvrage complet, en octobre 1309, pour que vous et vos frères, et les autres qui l'entendront, y puissent prendre bon exemple, et mettre les exemples en œuvre pour que Dieu leur en sache gré. » — Il était d'autant plus naturel de croire que Joinville avait ainsi composé son ouvrage,

1. M. G. Paris a conjecturé que, pendant la croisade où il accompagna Louis IX, Joinville « prenait des notes et fixait ses souvenirs » (*La littérature française au moyen âge*, § 90); mais cela n'est pas très vraisemblable (cf. *Revue des Deux Mondes*, CXIV, 633) et l'auteur de l'hypothèse y a renoncé (*Romania*, 1894, p. 522).

d'un seul coup, que l'auteur lui-même a pris soin de faire connaître son plan. Il annonce l'intention de mettre dans un premier livre les paroles, dans un second les actions du saint roi et sa fin. A la vérité, ce plan n'est pas exactement suivi, tant s'en faut. « L'histoire, dit Pierre-Antoine de Rieux, qui publia en 1547 la première édition de Joinville, est un peu mal ordonnée... » La seconde partie de l'opuscule est quinze fois plus longue que la première; elle est, d'ailleurs, incohérente. Mais on s'expliquait ce désordre, les disproportions, les répétitions, les digressions, etc., par l'âge avancé du narrateur. Si, dans l'*Histoire* de Joinville, disait-on, les digressions se greffent les unes sur les autres, comme dans la conversation des vieillards, « c'est qu'à chaque fait, à chaque nom s'était, pour ainsi dire, accroché dans son esprit le souvenir d'une circonstance qu'il n'a pu se tenir de nous faire connaître; ainsi, ayant deux fois l'occasion de nommer Richard Cœur de Lion, il répète deux fois à son sujet la même histoire, du reste assez peu vraisemblable [1] ». Tout le monde a constaté des faiblesses analogues chez les personnes âgées qui aiment à conter parce qu'elles content bien; elles enfilent leurs récits au hasard, et ces récits, à force de les avoir entendus, on arrive à les prévoir. Comme elles, Joinville radote un peu; mais combien d'hommes, disait-on, conservent à quatre-vingts ans passés toute la fermeté de leur esprit?

M. G. Paris a récemment repris l'examen de la question, et ses conclusions sont très neuves [2]. — Il est évident, dès le premier abord, que le petit livre de Joinville se compose de deux parties : un recueil d'anecdotes sur saint Louis et une autobiographie de l'auteur pendant les six années que dura la première croisade de Louis IX. Or M. Paris établit que « le récit de la croisade a dû exister à part, qu'il constitue de véritables *Mémoires*, qui n'avaient pas du tout été écrits spécialement en vue de la glorification de saint Louis ». « Le récit s'attache, en effet, constamment, dit M. Paris, à la personne de Joinville : il

1. G. Paris et A. Jeanroy, *o. c.*, p. 100. — C'était, du reste, chez lui, une habitude d'esprit. On a l'épitaphe qu'il composa, en 1311, pour le tombeau de son bisaïeul, Geoffroi V; il y a dans ce texte lapidaire des digressions généalogiques; c'est plutôt une causerie à propos du défunt qu'une épitaphe.

2. *Romania*, 1894, p. 508 et suiv.

nous donne sur ses aventures, sur ses difficultés, sur sa manière de vivre, des détails qui n'ont absolument rien à faire avec saint Louis; celui-ci n'est jamais l'objet principal de la narration, et elle ne s'occupe de lui que quand Joinville se trouve en sa compagnie. Ce sont donc des souvenirs personnels que le sénéchal avait rassemblés... » Diverses circonstances font croire que ce morceau (les cinq septièmes de l'ouvrage total) fut écrit avant l'avènement de Philippe le Bel, peu de temps après l'année 1272. Il commence au § 110 de l'édition de l'*Histoire de saint Louis* publiée par M. de Wailly; il se termine, dans cette édition, au § 666. Ainsi Joinville se trouve justifié d'une série de reproches qui lui étaient adressés. On s'étonnait, à bon droit, que le sénéchal de Champagne, s'étant proposé d'écrire, pour l'édification de la postérité, les « saintes paroles et les grands faits » de Louis IX, n'eût guère retenu de ces paroles que celles qui lui avaient été adressées, et qu'il eût intercalé ses actions (non pas les plus mémorables seulement) parmi les actions du roi [1]. Pourquoi le biographe de saint Louis nous a-t-il instruit de farces que lui, Joinville, s'amusait à faire au comte d'Eu? Pourquoi ne nous a-t-il pas laissé ignorer que, dans l'île de Lampedouse, les croisés attrapèrent beaucoup de lapins, et qu'ils y trouvèrent, au fond d'une grotte, deux squelettes? Tous ces détails, qui seraient sûrement oiseux dans un ouvrage historique, sont à leur place, au contraire, dans des *Mémoires* [2].

A quelle époque Joinville a-t-il repris ses « Mémoires », rédigés dès le commencement du règne de Philippe III, pour les insérer (sans les reviser d'ailleurs, sauf quelques additions) dans le « Livre des saintes paroles et des bons faiz nostre roi saint Loois » que Jeanne de Navarre lui demanda? M. G. Paris estime que ce « livre » était achevé, ou à peu près, avant la mort de la reine Jeanne (2 avril 1305); comme le comte de Flandre, Gui de Dampierre, qui mourut le 7 mars 1305, est dit « nouvellement mort » au § 108, il en faudrait conclure que « l'ouvrage promis à la reine a été composé probablement dans la seconde quinzaine de mars et dans la première quinzaine

1. Paris et Jeanroy, *o. c.*, p. 108.
2. Sur l' « autobiographie au moyen âge, ses débuts et son développement », voir F. v. Bezold, dans la *Zeitschrift für Kulturgeschichte*, I, 1894.

d'avril 1305 ». Quoi qu'il en soit, il ne semble pas qu'il y ait lieu d'attacher de l'importance à la phrase finale de l'un des manuscrits : « Ce fu escrit en l'an de grace 1309, au mois d'octobre », car « elle peut s'appliquer soit au manuscrit envoyé au roi de Navarre, soit même à une copie postérieure ».

Il n'importe guère, d'ailleurs, que la compilation offerte à Louis de Navarre ait été achevée dès 1305, ou en 1309 seulement. Lorsque Joinville la composa, il était, en tout cas, octogénaire. Cela explique les traces de sénilité qui s'y trouvent. Si l'on en retranche les *Mémoires*, le livre de Joinville se réduit, en effet, à une série d'anecdotes sans suite, gauchement disposée, où les erreurs matérielles ne sont pas rares, et couronnée, de la manière la plus étrange, par des emprunts textuels à un « romant » qui contenait l'histoire de saint Louis mise en français d'après les chroniqueurs latins [1].

Avouons-le, du reste : jamais Joinville n'a su ordonner méthodiquement la matière de ses récits, quoiqu'il s'y soit toujours appliqué. Toujours il s'est proposé, vers 1272 comme vers 1305, d'éviter les hors-d'œuvre (§ 89 : « Je vous conteroie bien, dit-il, se je ne doutoie a empeeschier ma matiere »), ou de les justifier (§ 187 : « Ces choses vous ramentoif je pour vous faire entendant aucunes choses qui affierent a ma matiere »), il a voulu varier ses récits (§ 280 : « Il nous couvient poursuivre nostre matiere, laquel il nous couvient un pou entrelacier... »); mais il n'a jamais réussi à composer régulièrement. Il n'eut jamais, même en son jeune âge, la vigueur intellectuelle d'un Villehardouin ou d'un Philippe de Novare. L'auteur des *Mémoires* et celui des parties additionnelles de la compilation, c'est bien, à trente ans d'intervalle, le même homme, causeur exquis, mais qui n'a jamais « jeté sur les choses un coup d'œil un peu étendu ». En 1241, aux fêtes de Saumur, il avait rempli devant son suzerain l'office d'écuyer tranchant; bien longtemps après, il se souvenait encore des costumes qu'il y avait vus, de la couleur de la cotte et du manteau du roi, et de son « chapel de coton », qui n'était pas seyant; mais sa description de la bataille décisive de Mansourah n'est pas claire, parce que de

1. Sur ce « romant », voir Borelli de Serres, *Recherches sur divers services publics du XIIIe au XVIIe siècle*, Paris, 1895, p. 539.

cette bataille il n'a rapporté que les épisodes auxquels il avait assisté; sur le dessin général de l'action et sur les causes de la défaite, pas un mot. Toute sa vie, il fut frappé, comme un enfant, par les détails pittoresques, mais il réfléchit rarement.

Joinville n'est donc pas un historien : il n'a su ni voir avec profondeur, ni combiner avec puissance, ni bâtir un plan. Mais, cela dit, la critique est désarmée. Au sujet de sa sincérité, il n'y a pas de réserves à faire : s'il se trompe, c'est sans le vouloir[1], et parce que la mémoire la plus fidèle est sujette à des défaillances. Quant à sa langue, que Pierre-Antoine de Rieux qualifiait d' « un peu rude », elle est, par sa grâce naturelle, l'un des principaux mérites d'un écrivain qui, tout mis en balance, compte parmi les meilleurs de notre ancienne littérature. Si ce n'est pas un historien, c'est un conteur incomparable.

Il ne faut considérer, dans le livre de Joinville, pour le goûter pleinement, que les parties autobiographiques, c'est-à-dire les « Mémoires de la croisade » proprement dits et les nombreux paragraphes des additions de 1305 où le bon sénéchal, ayant oublié que sa « matiere » avait changé, qu'il se proposait désormais de raconter, non plus ses aventures personnelles, mais la vie de saint Louis, s'est encore laissé aller à se mettre lui-même en scène. Envisagée de la sorte, l'œuvre est tout à fait de premier ordre. — Joinville, qui se montre tout entier, avec ses qualités et ses défauts, dans ces « Confessions » ingénues, était, en effet, un homme très intéressant, le type d'une foule d'honnêtes gens de sa condition et de son temps qui ont passé sans laisser de traces. Il était foncièrement bon, droit, courtois, pénétré de l'idée du devoir, brave quoiqu'il n'aimât pas les coups, très soucieux de ses intérêts et de ses aises, conservateur jaloux des traditions, avec une nuance de fierté aristocratique et de vanité personnelle. En même temps, plein de bon sens, de bonne humeur et de malice. Louis IX,

1. On l'a accusé d'avoir altéré la vérité, par vanité, en disant (§ 426) qu'il fut le seul, avec le comte de Jaffa, à conseiller au roi de rester en Terre Sainte, en 1250, lorsqu'il fut question du retour; il résulte en effet d'une lettre officielle de saint Louis que la majorité des barons se prononça contre le retour. M. Delaborde a démontré récemment que les deux assertions sont conciliables et que la véracité du sénéchal sur ce point comme partout est hors de doute (*Romania*, XXIII, 148).

avec lequel il avait son franc parler (on sait quelle fut l'indépendance de son langage à l'égard d'un maître autrement rude, Philippe le Bel), Louis IX goûtait beaucoup, et redoutait parfois un peu, son « sens subtil ». Il ne joua du reste, à la croisade et dans l'État, qu'un rôle secondaire, inférieur à celui de ses illustres ancêtres, les trois Geoffroi; et ce serait une erreur de croire qu'il fut, comme on l'infère en général, assez naturellement, de ses récits, le conseiller le plus écouté de son roi. Mais il avait une qualité éminente que bien d'autres, aussi avancés que lui-même dans l'intimité du prince, n'avaient pas, et qui est son titre essentiel à la reconnaissance de la postérité : un don d'observation unique, une vision d'artiste, précise, colorée, photographique. « Les détails de costumes et d'armoiries tiennent chez lui une très grande place : il peut décrire non seulement les bannières de ses compagnons d'armes, mais aussi celle de Fakr-Eddin, qu'il ne vit sans doute qu'une fois; il se rappelle non seulement les braies de toile écrue du Sarrasin qui le sauva, mais la « cotte vermeille à deux raies jaunes » dont était vêtu le valet qui vint à Acre lui offrir ses services. » Il se souvient même que le roi, lorsqu'il lui apparut en songe à la veille de l'expédition de Tunis, était revêtu d'une chasuble vermeille en serge de Reims. Il a vu, et il fait voir, soit au moyen de la reproduction exacte des détails, soit d'un trait, par une comparaison familière. Or, Louis IX a souvent posé, pour ainsi dire, devant les yeux si singulièrement clairvoyants de Joinville. Le sénéchal nous a laissé de lui des images nettes, nullement retouchées ni embellies, mais très différentes de celles, assurément plus artificielles, que l'on doit aux Geoffroi de Beaulieu et aux Guillaume de Chartres. Si Joinville n'avait pas écrit, la figure classique, populaire, de saint Louis ne serait pas ce qu'elle est, et « il manquerait » de ce chef « quelque chose à l'histoire de France ».

L'*Histoire de saint Louis* est plutôt une causerie qu'un livre. Elle a été dictée, sans aucun apprêt, dans la langue courante de la conversation, mais par un homme qui s'exprimait naturellement bien, comme il voyait naturellement juste. Veut-on savoir ce que les récits du sénéchal auraient perdu à être racontés par un autre, moins expert à bien dire? Que l'on compare les anec-

dotes rapportées, en français, par le confesseur de la reine Marguerite — qui les a empruntées à la déposition (perdue) de Joinville dans le procès de canonisation — avec les passages correspondants de l'*Histoire*. En passant sous la plume des rédacteurs de l'enquête ou du compilateur clérical, la pensée de Joinville s'est alourdie, banalisée; tout l'agrément s'est évaporé [1].

De l'*Histoire* composée, de pièces et de morceaux, par Joinville octogénaire, deux exemplaires furent exécutés : l'un, placé dans la librairie des rois de France, n'existe plus, et il n'est représenté aujourd'hui que par une seule copie; deux copies manuscrites représentent aujourd'hui l'exemplaire que l'auteur garda chez lui. L'*Histoire de saint Louis*, très rarement copiée, très peu lue, est donc tombée, dès le commencement du XIVe siècle, dans un oubli profond, qui dura jusqu'au XVIe. Ce n'est pas par Joinville, c'est par les *Grandes Chroniques* de Saint-Denis que les hommes de la fin du moyen âge ont connu Louis IX et son temps.

**Chroniques d'outre-mer.** — La septième croisade a fourni au sire de Joinville la meilleure partie de sa « matière ». Un Champenois anonyme a raconté fidèlement et non sans talent l'expédition dirigée par Thibaut de Champagne, roi de Navarre, qui échoua en novembre 1239, à la bataille de Gaza. Le Ménestrel de Reims s'est plu, aussi bien que le compilateur de la Chronique dite de Beaudouin d'Avesnes, à rapporter un grand nombre de traditions relatives à la Terre Sainte. Les chrétiens d'Occident ne cessèrent donc pas, au XIIIe siècle, de s'intéresser comme par le passé aux nouvelles et à l'histoire de la Terre Sainte. Mais les pèlerins occidentaux n'eurent plus le privilège d'être seuls à les en informer : de bonne heure, les colons latins d'Orient rédigèrent des chroniques de leurs établissements, qui se répandirent en Europe. Nous avons réservé, pour en parler sommairement ici, toute la littérature historique en langue vulgaire qui s'est développée, du XIIe au XIVe siècle, dans les Frances d'outre-mer.

1. C'est dans l'édition de M. Natalis de Wailly qu'il faut lire l'ouvrage de Joinville. On sait que M. de Wailly a restitué avec une grande sûreté, d'après les chartes recueillies sous la dictée du sénéchal, par les clercs de sa chancellerie, le texte primitif de l'*Histoire*.

Guillaume, archevêque de Tyr, né vers 1128 à Jérusalem, mort entre 1184 et 1190, est l'auteur d'une célèbre chronique latine, *Historia rerum transmarinarum*, qui retrace les destinées des établissements francs d'Orient depuis le temps de Godefroi de Bouillon jusqu'à l'année 1184. Cette chronique fut, de bonne heure, traduite en français, peut-être par un certain Hugues Plagon ou Plangon, sur lequel on ne sait rien. Vers le milieu du XIIIe siècle, des compilateurs, peut-être de simples copistes, s'avisèrent de joindre à la version française du livre de Guillaume de Tyr, tout ou partie des chroniques en langue vulgaire que différents écrivains avaient, chacun de leur côté, composées en Orient, depuis la mort de l'archevêque. Ainsi se formèrent plusieurs recueils, où la traduction de l'*Historia* est toujours le morceau principal, mais où elle est suivie de « Continuations » diverses, dont la plupart étaient, à l'origine, des chroniques indépendantes. Ces recueils étaient connus, au moyen âge, sous les noms de *Livres de la Terre Sainte*, *Chroniques d'outre-mer*, *Livres d'Eracles* et *Livres du Conquest*[1]. On les désignait le plus souvent par l'expression bizarre d'*Eracles*, parce que la traduction de Guillaume de Tyr commence par une phrase où l'empereur Héraclius est nommé : *Eracles, qui mout fu bons crestiens, governa l'empire de Rome*, etc.; ces mots ont suffi aux copistes et aux rédacteurs d'anciens catalogues pour intituler, sans plus ample examen, tous les manuscrits du Guillaume de Tyr français (avec ou sans Continuation) *Livres* ou *Histoire d'Eracles, empereur de Rome*. De nos jours, on s'est attaché à classer les exemplaires de l'*Eracles*, qui sont très nombreux, à distinguer les unes des autres les diverses « continuations », et à restituer, autant que possible, les ouvrages originaux que des compilateurs, souvent maladroits, y ont grossièrement fondus. Disons, sans entrer dans le détail de ces opérations critiques très délicates (inachevées du reste), que les Continuations de Guillaume de Tyr, qui poursuivent le récit primitif de l'archevêque, quelques-unes jusqu'en 1275 et 1291, se distribuent en plusieurs classes, qui représentent autant d'éditions ou de recueils distincts[2].

1. On désignait plus spécialement sous le nom de *Livre du Conquest* la version de Guillaume de Tyr, sans les additions.

2. Quelques-unes des éditions de l'*Eracles* ont été composées en Occident, avec des documents occidentaux, tels que le compte rendu, dont nous avons parlé, du

Les plus importants des écrits originaux qui sont entrés — mais abîmés, mutilés — dans quelques uns de ces recueils sont, avec les *Annales* françaises *de Terre Sainte* (1095-1292) que de récents travaux ont fait apparaître comme l'une des sources principales de l'historiographie palestinienne du XIII[e] siècle, ceux d'Ernoul, de Bernard le Trésorier et d'un chevalier ou bourgeois anonyme de Chypre ou de Syrie. Ernoul de Giblet, écuyer de ce Balian d'Ibelin qui fut lieutenant du royaume de Palestine, a fait « mettre en écrit » une chronique sur la perte de Jérusalem en 1187, qui s'arrête au plus tard en 1227. Bernard, trésorier de Saint-Pierre de Corbie, qui s'est beaucoup servi d'Ernoul, n'a rédigé de relation originale que des événements accomplis de 1227 à 1231, notamment de la croisade de Frédéric II[1]. Quant au laïque anonyme, son opuscule, avec les *Annales de Terre Sainte* dont il dérive peut-être, est la source la plus ancienne et la plus sûre que nous ayons pour l'histoire générale des deux royaumes unis de Jérusalem et de Chypre, depuis l'an 1205 (?) jusqu'à l'année 1249. Ernoul et cet anonyme connaissaient très bien l'Orient; leurs livres sont substantiels, clairs, et, quoiqu'un peu monotones, attachants.

Après l'évacuation de la Syrie et de la Palestine (1291), l' « Histoire de la Conquête de la Terre Sainte » était close à jamais; mais les Francs se maintinrent en Chypre et dans certaines provinces de l'ancien empire latin de Constantinople. — Gérard de Monreal, jurisconsulte chypriote, compila au commencement du XIV[e] siècle les *Gestes des Chiprois*, qui renferment, entre autres choses, deux morceaux très précieux : un compte rendu des relations de Chypre avec les États musulmans et avec les républiques italiennes jusqu'à l'année 1309, rédigé, en un français très italianisé, par Gérard de Monreal lui-même; et un récit original, que l'on a longtemps cru perdu, fragment des Mémoires personnels de Philippe de Novare : *Estoire de la guerre qui fu entre l'empereor Frederic et Johan d'Ibelin* (1218-

croisé champenois de 1239, la lettre de Jean Sarrazin et le récit anonyme (1250-1261) qui lui fait suite, etc. Il n'est même pas sûr que Bernard le Trésorier (ou le pseudo-Bernard) ait écrit hors d'Europe. Néanmoins, les éditions les plus répandues de l'*Eracles* sont celles qui ont été fabriquées en Orient avec des chroniques du pays.

1. Telle est la doctrine reçue : mais il n'est pas certain que le trésorier Bernard soit l'auteur de la chronique qui lui est attribuée.

1242). Philippe de Novare, qui avait aussi composé une chronique métrique, connue seulement par les emprunts qu'y ont faits les historiens chypriotes, Amadi et Florio Bustron, est sans contredit le premier des écrivains d'outre-mer. Ce jurisconsulte, ce moraliste, cet homme d'État, doit être désormais compté en outre parmi les plus intelligents des chroniqueurs du moyen âge. — La civilisation française de la Romanie, si brillante et si durable, se reflète dans la *Chronique de Morée*, ou *Livre de la Conqueste*, composée en 1325, peut-être d'après une œuvre plus étendue qui aurait été utilisée aussi par l'auteur de la rédaction grecque (*Chronique de Morée* en grec). — D'Arménie, où régnèrent des princes français, aucune relation en français n'est venue jusqu'à nous ; mais Jean Dardel, évêque de Tortiboli, a écrit en France, après avoir passé une grande partie de sa vie en Orient, une « Chronique d'Arménie » dont la valeur historique est de premier ordre. De plus l'Arménien Hayton, retiré dans le couvent des Prémontrés de Poitiers, dicta, en 1307, sa *Fleur des histoires d'Orient*, où il a consigné, à la requête de Clément V, les récits qu'il avait faits oralement à ce pape sur l'histoire des Tartares et de son propre pays. C'est un livre de circonstance, visiblement rédigé en vue de recommander le plan d'alliance avec les Tartares et d'invasion de la Terre Sainte par la route d'Arménie, qui lui sert de conclusion. L' « Histoire des Tartares » de Hayton fut traduite en latin dès 1307 ; plus tard, un bénédictin, Jean Le Long, d'Ypres, qui ne connaissait pas le texte primitif, remit pesamment en français cette version latine.

## *III. — Depuis l'avènement des Valois jusqu'à la fin du XIVe siècle.*

A partir du XIVe siècle, les écrits historiques en français se multiplient. D'une part les chroniqueurs ne se servent plus, aussi volontiers qu'auparavant, de la langue latine[1]. D'autre part, la

1. Il y a d'illustres exceptions : Jean de Venette, Gilles li Muisis, etc. Plus tard le Religieux de Saint-Denis, Blondel, Basin, Gaguin. On sait que les Chroniques officielles de France ont toujours été tenues en latin. — Quelques-uns n'ont écrit en français que faute de savoir la langue des clercs.

race des traducteurs, des compilateurs, des vulgarisateurs qui travaillent sur le fonds de l'ancienne historiographie, prospère. Plus que jamais, nous serons, désormais, obligés de choisir.

**Chroniques en vers.** — Si démodé qu'il fût alors de versifier le récit des événements passés [1], la tradition des Wace et des Guiart n'était pas encore tout à fait morte, en France, ni même en Angleterre, dans la seconde moitié du XIVe siècle. — Guillaume de Machaut composa, en 1370, sa *Prise d'Alexandrie*, panégyrique enthousiaste et quintessencié de cet aventureux roi de Chypre, Pierre de Lusignan, qui périt d'une manière si tragique. Il n'avait jamais été de sa personne en Orient, mais il avait fréquenté, en Europe, la cour des Lusignan; il connaissait des hommes d'armes champenois qui avaient servi outre-mer, sous le drapeau chypriote; il était donc bien renseigné. — De Cuvelier, auteur d'une sorte de chanson de geste qui compte plus de 22 000 vers alexandrins en tirades monorimes sur la vie de Duguesclin, on ne sait rien (son nom même est incertain), si ce n'est qu'il n'avait pas de talent pour la poésie. Publié en 1384, le poème de Cuvelier a été, de bonne heure, mis en prose, et le succès de la rédaction en prose a fait rapidement tomber le poème dans l'oubli. — L'apologie du Prince Noir, rédigée, en 1386, par le héraut Chandos, est une œuvre symétrique à celle de Cuvelier, mais plus courte. — Enfin Jean des Preis, dit d'Outremeuse, a laissé une histoire du pays liégeois jusqu'à l'année 1399; c'est la *Geste de Liége*, terne, plate, interminable, et, malgré les prétentions soutenues de l'auteur à l'exactitude, bourrée de fables absurdes. Jean des Preis eut le bon sens de renoncer, dans son âge mûr, à la versification [2].

**Traductions et compilations en prose.** — Les écrivains du XIVe siècle qui ont traduit purement et simplement en français d'anciens ouvrages d'histoire, comme Jean Golein, Simon de Hesdin, etc., ne nous appartiennent pas. Mais une mention

1. Ce genre était, dès lors, archaïque (voir le Prologue des *Chroniques* de Jean Le Bel) : « Qui veult lire la vraye hystoire de gentil roy Edowart, laisse ung grand livre rimé que j'ay leu, lequel aucun controuveur a mis en rime. Sy y a grande plenté de parolles controuvées et de redictes, pour embelir la rime... On doibt parler le plus a point que on poeut et au plus prez de la vérité. »

2. On a de Jean de Condé un panégyrique en vers français du comte Guillaume Ier de Hainaut († 1337), et un autre du comte Guillaume II († 1345) par un anonyme.

est due à ceux qui, non contents de traduire, ont compilé, abrégé, arrangé, non sans ajouter parfois à leurs « autorités » des réflexions ou des renseignements. De grands « corps » d'histoire faits de pièces et de morceaux ont été, à cette époque, mis sur pied. L'entreprise de Jean du Vignay, l'infatigable traducteur de Vincent de Beauvais et de Primat, a déjà été signalée (ci-dessus, p. 299). Nous rappelons pour mémoire les *Grandes Chroniques* de France dont le récit, jusqu'en 1340, est une version du texte latin de divers continuateurs de Nangis. Citons encore le *Miroir historial* de Jean de Noyal (appelé aussi Jean Desnouelles), abbé de Saint-Vincent de Laon, compilateur maladroit et peu soigneux, où l'on a toutefois relevé, çà et là, des passages originaux; — les *Grandes Chroniques de Flandre*, qui le cèdent à peine en importance aux *Grandes Chroniques* de France, revêtues, comme elles, d'un caractère officiel; la première rédaction de ce grand ouvrage, faite en Artois, s'arrête à l'an 1342, au milieu des guerres de Bretagne, d'où l'on conclut qu'elle fut rédigée peu après cette date; — les abrégés et les continuations du Recueil de Beaudouin d'Avesnes; — enfin le *Myreur des histors* de Jean des Preis, dit d'Outremeuse. Vingt ans environ après avoir composé sa *Geste*, le bon clerc liégeois, toujours féru de la passion d'écrire l'histoire, résolut de rédiger de nouveau, en prose, cette fois, suivant l'ordre chronologique, les annales de Liége, avec celles de tous les autres pays du monde connu. A cet effet, il s'entoura d'une belle bibliothèque [1] et prit des notes, méthodiquement. Les trois livre du *Myreur*, fruit d'un immense labeur, n'en fourmillent pas moins d'erreurs. La critique de Jean des Preis ne va qu'à dire : « Chu que je n'ay troveit, si m'en tairay »; mais il emploie des sources corrompues; il aggrave ses emprunts de contresens, de paraphrases; il prend des fleuves pour des localités et des personnes pour des royaumes. Il ne laissait pas d'écrire, du reste, avec une certaine vivacité, et ses réflexions ne sont pas tout à fait d'un sot.

1. Jean des Preis, qui était très consciencieux, employait des négociants lombards à rechercher et à faire copier pour son compte, jusqu'en Italie, les manuscrits dont il croyait avoir besoin. Il rassemblait aussi des chartes, et il a inséré dans son texte un grand nombre de documents officiels. Cf. l'Introduction de M. St. Bormans à son édition de Jean d'Outremeuse, dans la Collection des chroniques belges, p. XCVIII.

**Chroniques en prose**. — La gloire du grand chroniqueur de la guerre de Cent ans, Froissart, est telle qu'elle a longtemps éteint la réputation de ses précurseurs et de ses émules. Quelques-uns de ces précurseurs et de ces émules sont, cependant, très méritants.

Si précieuses qu'elles soient aujourd'hui pour les érudits, la Chronique parisienne anonyme de 1316 à 1339, et même la « Chronique normande du XIVe siècle », qui ont été récemment mises en lumière, ne sauraient, à la vérité, être recommandées. L'anonyme parisien imite à s'y méprendre le détestable style des Continuations de Guillaume de Nangis ; il s'est contenté de jeter en désordre des notes sur le papier. Le capitaine au service des Valois qui a rédigé, de 1369 à 1372, la « chronique normande » des premières guerres anglo-françaises n'avait guère plus de talent, encore que son ouvrage ait eu (sous une forme abrégée et remaniée) beaucoup de popularité. Mais l'auteur anonyme de la « Chronique des quatre premiers Valois », Pierre d'Orgemont et Jean le Bel sont véritablement des hommes. — Le clerc rouennais qui écrivit, au cours des vingt dernières années du XIVe siècle, une Chronique de 1327 à 1393, à laquelle M. S. Luce a imposé le titre de « Chronique des quatre premiers Valois », a fait preuve d'intelligence, d'indépendance et de modération. Il raconte et il juge bien. « Sans doute, il ne faut lui demander ni les développements, ni les détails-épisodes qui abondent dans Froissart ; une chronique aussi abrégée que la sienne ne les comportait pas. Mais l'entrain belliqueux,... il ne le possède pas à un degré moindre que le chroniqueur de Valenciennes. » (S. Luce.) Il excelle surtout dans la narration des événements tragiques (assassinat de Charles d'Espagne, exécution de Marcel, etc.). Son histoire des amours du prince de Galles et de la veuve de Thomas Holland n'est pas indigne de figurer à côté du célèbre épisode des amours d'Édouard III et de la comtesse de Salisbury dans Froissart. — On a longtemps admis qu'à partir de 1340 le texte des *Grandes Chroniques de France* cesse d'être une version française d'originaux en latin. C'est une erreur. Le chroniqueur de France en titre d'office, qu'il fût ou non moine de Saint-Denis, écrivit toujours en latin l'histoire du souverain régnant qu'il avait la charge de déposer aux archives de

Saint-Denis. Toutefois, par exception, la partie des *Grandes Chroniques* qui embrasse les règnes du roi Jean et de Charles V jusqu'en 1375 a été rédigée d'abord en langue vulgaire par un conseiller intime de Charles V, Pierre d'Orgemont, chancelier de France. C'est qu'elle n'était pas primitivement destinée à être incorporée aux *Chroniques*; on en est sûr, bien qu'on ne sache pas encore à la suite « de quelles circonstances ce récit provisoire est entré dans le recueil officiel, en y prenant la place qu'aurait dû occuper la traduction de l'histoire rédigée par les chroniqueurs de France » [1]. Pierre d'Orgemont a écrit, du reste, avec l'aveu du roi, sous ses yeux; et l'on s'accorde à louer la noblesse, la belle tenue littéraire, la précision étudiée de ses narrations officieuses, sinon officielles. — Jean le Bel, né vers 1290, mort en 1370, fut un puissant et riche personnage, familier de Jean de Hainaut, qui, chanoine de Saint-Lambert de Liége, n'en portait pas moins d'habitude, à la ville et en campagne, l'habit des chevaliers. Jacques de Hemricourt a décrit le faste de sa vie, et parle de son habileté à tourner « lais, chansons et virelais » [2]. Jean d'Outremeuse raconte (*Myreur des histors*, VI, 322) comment il fut amené à écrire l'histoire des guerres entre la France et l'Angleterre sous Philippe VI et Édouard III. Les *Vrayes Chroniques* de Jean le Bel, dont les exemplaires n'ont jamais été communs (on n'a aussi qu'un seul manuscrit de la Chronique des quatre premiers Valois), passèrent, longtemps, pour perdues. Elles ont été retrouvées de nos jours, d'abord dans la compilation de Jean d'Outremeuse, qui déclare en avoir transcrit des fragments, puis (par M. P. Meyer) dans un manuscrit conservé à la bibliothèque de Châlons-sur-Marne. Or on savait bien que Froissart, qui sentit peut-être s'éveiller sa vocation à la lecture des *Vrayes Chroniques*, avait des obligations envers le chanoine de Liége : « Je me vueil fonder, dit-il, et ordonner sur les vraies croniques jadis faites et rassemblées par vénérable homme et discret seigneur mon seigneur Jehan le Bel... »; mais on ne savait pas que Froissart, comme Jean d'Outremeuse, eût fait entrer textuellement

1. H.-Fr. Delaborde, dans la *Bibliothèque de l'École des chartes*, 1890, p. 109.
2. Jacques de Hemricourt (mort en 1403) est l'auteur du *Miroir des nobles de Hesbaye*, et des *Guerres d'Awons et de Warour*.

dans son livre une grande partie des récits de Jean le Bel. Que l'on juge maintenant de la valeur littéraire de ces récits : insérés dans l'œuvre de Froissart, ils ne la déparent pas ; ils en sont, au contraire, l'ornement. « Demandez au premier venu de vous dire les plus belles pages de Froissart. Neuf fois sur dix, il vous citera la mort du roi d'Écosse, le rachat des bourgeois de Calais, la bataille de Poitiers, la mort d'Aymerigot Marches et le voyage de Béarn. Or, de ces cinq chefs-d'œuvre, les deux premiers sont de Jean le Bel [1]. » Ce sont des scènes très dramatiques; qu'on les relise : le sombre et puissant génie du chanoine de Liége s'y révèle tout entier.

Froissart. — « Je me vueil fonder, dit Froissart, et ordonner sur les vraies cronicques jadis faites et rassemblees par... monseigneur Jehan le Bel,... qui grant cure et toute bonne diligence mist en ceste matiere et la continua tout son vivant au plus justement qu'il pot. Et moult lui cousta,... mais riens ne plaigny... Aussi il fut en son vivant moult amy et secret à tres noble et doubté seigneur monseigneur Jehan de Haynaut... ; pourquoy le dessus dit messire Jehan le Bel peut delez lui veoir et congnoistre pluseurs besoingnes. » Jean le Bel, familier d'un grand seigneur, instruit par lui, ou en sa compagnie, d'épisodes notables, avait donc institué, en outre, une vaste enquête afin de recueillir les témoignages d'acteurs ou de spectateurs survivants de l'histoire contemporaine. C'était une méthode nouvelle : Villehardouin et Joinville racontent *ce qu'ils ont vu* ; Jean d'Outremeuse et ses émules racontent *ce qu'ils ont lu* ; il faut remonter à l'auteur de la « Vie de Guillaume le Maréchal » pour trouver un écrivain qui, sans avoir pris part lui-même aux grands événements de son temps, sans avoir consulté les livres, ait raconté *ce qu'il a entendu dire*. Encore le biographe de Guillaume le Maréchal s'est-il contenté de mettre en œuvre, avec ses souvenirs personnels, les récits de Jean d'Erlée et de quelques autres (*« cil qui me donent matire »*); il n'a pas passé sa vie à s'informer, à grands frais, auprès des témoins les plus sûrs. Jean le Bel est au moyen âge le premier qui, comme Thucydide, ait fondé l'histoire sur des *interviews*. En cela Froissart l'imita : ses

1. Mary Darmesteter, *Froissart*, p. 162.

« Chroniques » ne sont ni des « Mémoires » ni des compilations livresques; c'est un recueil de dépositions industrieusement réunies et rapportées avec art.

Froissart, né à Valenciennes en 1338, quitta en 1361 sa ville natale pour chercher fortune à la cour d'Angleterre, auprès de la reine Philippa qui, nièce de Jean de Beaumont, seigneur de Valenciennes et protecteur de Jean le Bel, accueillait bien les Hennuyers, ses compatriotes. Il emportait dans ses bagages le manuscrit d'une chronique où il avait « dicté et rimé » le récit des derniers exploits des Anglais, de 1356 à 1360 environ. On ne sait pas si cette Chronique, perdue, était en prose, ou en vers, ou en prose mêlée de vers. Le voilà clerc de la chambre de la reine Philippa. Poète, sa charge était de servir sa maîtresse de ces « beaulx ditiés amoureux » qu'il tournait mieux que personne. Mais, déjà passionné pour l'histoire, il profita de sa position pour voir beaucoup de pays et interroger beaucoup de gens. On encouragea sa manie d'historiographe : « J'estoie, dit-il, en la cité de Bourdeaulx et seant a table, quant le roy Richart fut nés (6 janvier 1367). Et vint messire Richard de Pont-Cardon, mareschal pour le temps d'Acquitaine, et me dist : « Froissard, escripvés et mettés en memoire que « madame la princesse est accouchée de ung beau fils. » C'est « aux coustages » de la reine et des grands seigneurs qu'il accomplit à partir de 1365 ses premiers voyages d'informations : en Écosse, où il interviewa longuement le roi Robert Bruce et le comte Douglas, dans les domaines des Despencer, en Bretagne, en Aquitaine, en Lombardie. A Berkeley, il questionna un « ancien écuyer » sur la mort tragique d'Édouard II ; en Bretagne pour rétablir l'histoire vraie des guerres franco-anglaises dans cette province, corrompue, dit-il, par les « chansons et rimes controuvées des jongleurs », il « s'enquiert et demande aux seigneurs et aux hérauts, les guerres, les prises, les assauts... qui y sont advenus ». La reine Philippa mourut (15 août 1369) avant qu'il eût commencé la revision de son essai de 1361, et cet événement, qui ramena Froissart dans son pays, mit fin, pour un temps, à ses excursions. Protégé du duc et de la du-

1. Paris et Jeanroy, *o. c.*, p. 184.

chesse de Brabant, de Robert de Namur et de Gui de Blois, il fut pourvu, vers 1373, de la cure de Lestines (les Estinnes, en Hainaut). Il faisait toujours de petits vers quintessenciés, parce que c'était son métier, et parce que le duc Wenceslas de Brabant, son patron, les aimait; mais, pendant les dix années qu'il resta curé de Lestines, c'est à ses *Chroniques* qu'il consacra la meilleure part de son activité. D'abord, il acheva son ouvrage, esquissé depuis longtemps; ensuite, il le revisa d'un bout à l'autre. Cette *première rédaction revisée*, développée et mise au courant, du livre Ier des Chroniques de Froissart est celle dont il existe encore le plus grand nombre de manuscrits, et de manuscrits enluminés avec une somptuosité rare; elle obtint un vif succès. Mais elle avait été faite à la requête de Robert de Namur, prince anglais de cœur, et à l'aide de documents rapportés d'Angleterre. Quand Froissart, épousant la querelle de son patron Wenceslas, se fut brouillé avec Robert, et attaché au Français Gui de Blois, il éprouva le besoin de récrire sa Chronique, à un autre point de vue. De cette *seconde rédaction*, faite d'après les récits des Français prisonniers à Londres avec le roi Jean ou de l'entourage du comte Gui, on n'a que deux exemplaires: elle est, en comparaison de la première, un peu grise, terne et contrainte. Vers 1384, Froissart a quitté Lestines: chanoine de Chimai, chapelain de Gui de Blois, il recommence à voyager, en Blaisois, en Auvergne et en Flandre; il écrit, entre 1386 et 1388, le second livre de ses *Chroniques*, qui comprend le récit des événements de 1377 à 1385. Mais, de ce livre second, il n'est pas satisfait; il se rend compte des lacunes de son information touchant les choses du Midi. Or, comme il se sent d'ailleurs « sens, mémoire et bonne souvenance des choses passées, engin clair et aigu, corps et membres pour souffrir peine », il obtient de Gui de Blois congé d'aller à Béarn, à la cour chevaleresque de Gaston Phœbus, se ravitailler de matériaux. En chemin, à Pamiers, il fit rencontre d'un chevalier du comte de Foix, messire Espaing de Lyon, un Gascon, un bavard, qui, huit jours durant, l'accabla d'anecdotes. Il les nota soigneusement : « Si tost que nous estions descendus ensemble es hotels, dit-il, je les mettoie par escript [ses anecdotes] », car « il n'est si juste retentive que de mettre par

escript ». A Orthez, Phœbus le reçut très bien; Froissart lut à ce bizarre et fastueux seigneur son roman de *Meliador*, et « séjourna auprès de lui tant qu'il en put grandement apprendre et savoir »; il logeait à l'auberge de la Lune, en compagnie d'aventuriers aragonais, anglais, qui lui ont fourni des traits pour sa fameuse description de la vie des routiers. Après avoir visité, au retour, la cour des papes d'Avignon, Lyon, Riom et Paris, il « rentra dans sa forge », chargé de dépouilles opimes. A cette date, il nous apprend qu'il avait déjà dépensé, en frais de déplacement nécessités par ses campagnes de reportage, un millier de francs environ (50 000 francs d'aujourd'hui). Avec ses notes de Béarn, il composa d'un trait, en 1390, son livre III, et il commença le quatrième, sans négliger, toutefois, de compléter ses enquêtes : c'est ainsi qu'ayant appris la présence, à Middelbourg en Zélande, d'un conseiller du roi de Portugal, messire Fernand Pacheco, il s'embarqua à l'Écluse pour l'interroger sur les guerres d'Espagne; durant six jours, il écrivit sous sa dictée, car messire Fernand parlait « si doucement et si attemprement que je prendoye grant plaisir a le oyr et a l'escripre ». En 1395, il interrompit la rédaction du livre IV pour pousser une pointe en Angleterre; muni des lettres de recommandation de son nouveau et dernier patron, Aubert de Bavière, duc de Hainaut, il alla revoir ce pays, où jadis la reine Philippa avait créé sa fortune; « il me sembloit, dit-il, en mon imagination, que, se veü l'avoie, j'en viveroie plus longement ». Il profita de ce pèlerinage pour vérifier certains détails de ses « histoires » et crayonner sommairement l'entourage de Richard II. A Richard II il offrit « un tres beau livre, bien aourné, couvert de velours, garny et cloué de clous d'argent dorés d'or », recueil complet de ses poésies; « adonc me demanda de quoi il traitoit, et je lui dis : *D'amours...* » Après cette expédition, la vie de Froissart se perd dans la nuit; on croit qu'il vivait encore à la fin de 1404, mais on ignore la date de sa mort. Toutefois, il est sûr que les dernières années du chanoine de Chimai furent très laborieuses : il termina le livre IV des *Chroniques* (qui manque de conclusion, comme si la mort avait empêché l'auteur d'y mettre la dernière main); il revisa le livre III[1]; enfin, il remania de fond en comble

pour la troisième fois, le livre I[er]. Cette revision du livre I[er] (jusqu'en 1350), faite après 1400, n'est représentée aujourd'hui que par un seul manuscrit; mais la valeur en est très grande. « Dans cette dernière refonte,... Froissart, jaloux de donner à son livre un caractère de plus en plus original, en élimine en grande partie ce qu'il avait emprunté trop docilement à son prédécesseur Jean le Bel. Mûri par les années, il ne se contente plus d'être un écrivain pittoresque; il mêle à ses tableaux des réflexions philosophiques, dont la gravité surprend le lecteur, habitué jusque-là à chercher dans la *Chronique* un peintre et non un penseur. Des anecdotes, jugées désormais par lui peu dignes de la majesté de l'histoire, ou simplement peu authentiques, ont disparu tout à fait. En revanche il juge davantage, lui qui ne jugeait jamais [1]... » Ainsi, Froissart s'est perfectionné, jusqu'à son dernier jour, dans le métier d'historien qui fut l'occupation préférée de sa vie et la consolation de sa vieillesse : « Plus y suis, dit-il au début de son quatrième livre, et plus me plait... En labourant et ouvrant sur cette matiere, je me habilite et delite [2]. »

Froissart, très estimé de son vivant, a été beaucoup lu depuis le XVI[e] siècle (le nombre des éditions l'atteste) ; il est aujourd'hui, et surtout depuis que les éditions critiques de MM. Kervyn de Lettenhove et S. Luce ont été données au public, discuté. — D'abord, dit-on, Froissart ne fut « ni un grand esprit, ni un grand cœur ». Son incapacité à s'intéresser aux choses sérieuses, sa crédulité qui dépasse la commune mesure, son optimisme que n'altère point la vue des abus les plus révoltants, le snobisme qui lui fit partager tous les préjugés de la société chevaleresque en décadence, sa promptitude à complaire aux divers patrons qui pouvaient lui assurer la vie confortable, ne sont pas d'un

1. L. Petit de Julleville, *Extraits des Chroniqueurs français*, p. 166. Il ne faut pas exagérer, cependant, les progrès de Froissart en profondeur, d'une rédaction à l'autre. Sur ce point, voir G. Boissier, dans la *Revue des Deux Mondes*, 1[er] févr. 1875. Froissart a toujours écrit pour son plaisir, « pour sa plaisance accomplir ».

2. La plupart des manuscrits des *Chroniques* de Froissart sont des chefs-d'œuvre de calligraphie et d'ornementation. Nous savons que Froissart veilla lui-même (en 1381) à ce qu'un manuscrit de son œuvre fût envoyé à Paris pour y être enluminé. Dans le *Dit du Florin* (1389) il déclara que l'exécution de ses manuscrits lui avait coûté déjà 700 livres.

Il a utilisé pour la campagne du prince de Galles en Espagne la Chronique de Chandos. Comme Jean d'Outremeuse, il a inséré dans son œuvre le texte de quelques instruments diplomatiques.

homme supérieur. — En second lieu, les défauts de l'homme « ont fait tort à l'historien ». Outre que sa chronologie et sa topographie sont en général assez inexactes, il n'a pas su toujours « défendre la vérité contre ses intérêts », ou contre les opinions de son monde, et ses enquêtes, qu'il a fait porter principalement sur le détail des aventures militaires, ont été superficielles. « Il a merveilleusement peint son époque, et il l'a peu comprise ; il n'a pas réfléchi sur les événements, dont le récit lui plaisait tant, plus que ceux même qui les lui rapportaient et qui y avaient été trop intimement mêlés pour en saisir la portée ; tout ce qui n'est point éclat, lumière, vie extérieure, lui échappe. Le bruit de l'histoire lui en a caché le sens... » — Enfin, on fait observer que ses groupes de récits sont parfois mal agencés et reliés par des transitions naïves. Quant à la puissance dramatique et à l'imagination créatrice dont on l'a loué à l'envi, ne serait-ce point illusions? « Ses pages les plus vantées paraissent être tombées telles que nous les lisons de la bouche de ses interlocuteurs; ce sont eux dont nous entendons la voix... Cet incomparable discours d'Aymerigot Marches, regrettant la bonne et belle vie d'autrefois, les insolentes paroles de Jean Chandos, provoquant Kerlouet le Breton, tant de discours, et tant de scènes d'une saisissante vérité, Froissart, s'il les eût inventés, n'aurait rien à envier à Shakespeare... Mais ce n'est pas lui qui parle... Ainsi s'expliquent la variété, la vérité admirable de sa Chronique. [1] »

Ce sévère jugement est, en partie, équitable. Ce serait une entreprise désespérée de défendre la morale ou l'exactitude matérielle de Froissart, et l'on aurait tort de vanter la profondeur de ses vues [2]. Mais que, poète médiocre et artificiel, à la mode de son temps, il ait été, en prose, un grand peintre et que son livre procure l'*impression* la plus vive et la plus juste du XIVe siècle, c'est une gloire qui ne lui sera jamais ravie. Il écrit avec une aisance charmante [3], dans une langue parfaitement

1. Paris et Jeanroy, p. 184-6.

2. Il avait toutefois une haute idée de ses devoirs d'historien : « Se je disoie : Ainsi et ainsi advint en ce temps, sans ouvrir n'esclaircir la matiere, ce seroit cronique et non pas histoire; et si m'en passeroie tres bien, se passer m'en vouloie... »

3. Il écrivait aisément, et s'il a très souvent remanié son œuvre, ce n'est pas par scrupule de styliste. « Si Froissart recommence sans fin, ce n'est pas

pure, riche et colorée. Sans doute, il a beaucoup d'obligations aux témoins qu'il a consultés, en prenant des notes sous leur dictée; mais comme probablement tous ses interlocuteurs n'étaient pas « des conteurs accomplis [1] », comme tous les récits de ses Chroniques sont beaux et vivants, il faut admettre qu'ils ont traversé le prisme d'une imagination d'artiste. Froissart ne doit d'ailleurs qu'à lui-même, à sa vision nette et naturellement poétique, les paysages, les portraits inoubliables qui abondent dans son œuvre. Ses portraits en pied de Gaston Phœbus et de Thomas de Gloucester, ses paysages d'Écosse et du Midi placent Froissart, parmi les peintres, à côté de Saint-Simon, tandis que les histoires d'Aymerigot Marches, de la comtesse de Salisbury et des femmes-fées de Céphalonie ont en effet la grâce subtile et robuste des tirades shakespeariennes.

## *IV — De Froissart à Commines.*

La France fut, au xv^e^ siècle, déchirée entre les Français et les Anglais, entre les Armagnacs et les Bourguignons, entre Charles le Téméraire et Louis XI; chaque parti eut ses historiographes, officiels ou bénévoles, ses apologistes passionnés. D'autre part, le grand succès des ouvrages de Froissart suscita des imitateurs et des continuateurs. Le xv^e^ siècle, un des siècles les plus tragiques et les plus lettrés du moyen âge, est aussi, sans contredit, le plus riche en chroniques générales ou « domestiques », et en écrits historiques de toute espèce [2].

qu'il s'acharne à poursuivre une perfection absolue : c'est pour le plaisir de recommencer. » Voir, sur ce point, Petit de Julleville, *o. c.*, p. 166-172.

1. Voir les enquêtes judiciaire des xiii^e^ et xiv^e^ siècles, si nombreuses dans les archives, où sont rapportés, sous la dictée des témoins, des conversations, des récits. Ce sont d'excellentes photographies. Les narrations de Froissart sont des œuvres d'art.

2. Nous nous contenterons de mentionner ici par prétérition les chroniques en vers du xv^e^ siècle : celle de Creton sur la mort de Richard II, le « Livre du bon duc Jean de Bretagne » de Guillaume de Saint-André, les « Vigiles de Charles VII » par Martial d'Auvergne, la Chronique du monastère de Floreffe, la *Geste des ducs de Bourgogne* qui s'arrête à 1411, et le *Pastoralet*, la meilleure de ces misérables productions. Le *Pastoralet* a été publié, avec la *Geste*, par M. Kervyn de Lettenhove, parmi les *Chroniques relatives à l'histoire de la Belgique sous la domination des ducs de Bourgogne*, Bruxelles, 1873

**Compilations d'histoire générale**. — Des *compendia* d'histoire universelle et d'histoire nationale, depuis les origines, ont été rédigés au xv[e] siècle. Celui de Robert Gaguin, à bon droit le plus célèbre, ne nous appartient pas, puisqu'il est en latin : ceux qui sont en langue vulgaire, très volumineux pour la plupart, ont moins de valeur littéraire. — Jean Mansel, de Hesdin, écrivit vers 1460, par ordre de Philippe le Bon, duc de Bourgogne, une histoire universelle, la *Fleur des histoires*. — Pierre Cochon, curé de Fontaine-le-Dun, est l'auteur d'une Chronique qui s'étend de 1108 au mois d'août 1430, dont la plus grande partie (jusqu'en 1406) est une compilation assez maladroite d'écrits antérieurs sur l'histoire générale de France et de Normandie. — Le bâtard de Wavrin a composé un *Recueil des croniques et anchiennes istories de la Grant Bretaigne, a present nomme Engleterre*, jusqu'en 1471 ; c'est une histoire générale d'Angleterre, qui ne présente qu'à la fin les caractères d'une chronique originale [1].

**Chroniques domestiques**. — « Au xv[e] siècle, presque toujours les chroniqueurs se mettaient aux gages d'un personnage puissant, qui devenait ainsi à la fois le patron et le héros de leur œuvre [2]. » Les panégyriques et les biographies de personnages illustres forment en effet une partie notable de la littérature historique de ce temps. — C'est d'abord le *Livre des faits et bonnes mœurs du sage roi Charles V*, lourd et superficiel, écrit en 1403 par Christine de Pisan. — Le *Livre des faits du bon messire Jean Le Maingre, dit Boucicquaut*, n'est pas, quoi qu'on en ait dit, de Christine; il a été composé dans l'entourage du Maréchal, sous ses yeux, par un témoin oculaire de ses prouesses. — Il convient d'en rapprocher la *Chronique du bon duc Loys de Bourbon*, rédigée d'après les souvenirs d'un serviteur du duc, Jean de Chateaumorand. — Le Breton Guillaume Gruel, biographe et serviteur d'Arthur de Richemond, duc de Bretagne et connétable de France, est, sans doute, partial, et il ne faut pas se fier à sa chronologie; mais ces défauts, il les partage avec presque tous les chroniqueurs du xv[e] siècle, et son

1. Sur la compilation de fables romanesques, dite Chronique du Président Fauchet, voir *Bibl. de l'École des chartes*, 1879, p. 653.
2. *Bibl. de l'École des chartes*, 1857, p. 108.

livre, d'ailleurs monotone, mal écrit, est une source très précieuse. — On doit à un certain Guillaume Leseur l'*Histoire de Gaston IV, comte de Foix*, qui va de 1442 à 1472[1].

**Chroniques officielles**. — A côté des chroniques *domestiques*, plaçons les chroniques *officielles* : les grandes cours rivales de France et de Bourgogne eurent, au xv[e] siècle, des historiographes attitrés, qui ont couché par écrit le récit des faits contemporains, en se plaçant, naturellement, au point de vue de leurs maîtres. — En France, il y eut, sous Charles VI et sous Charles VII, comme auparavant (cf. ci-dessus, p. 314), un chroniqueur de France au titre d'office, chargé de composer, en latin, l'histoire du souverain régnant, qu'il était d'usage, depuis une centaine d'années, de disposer en la forme d'une chronique universelle. Cette fonction fut occupée, sous Charles VI, par un religieux anonyme de Saint-Denis, par Jean Chartier sous Charles VII. Or, la chronique du Religieux a été librement traduite en français, vers 1430, par Jean Juvénal des Ursins, archevêque de Reims, et c'est l'œuvre de Jean Juvénal qui est la principale source de la partie des *Grandes Chroniques* relative au temps de Charles VI; d'autre part, la traduction française de la chronique de Jean Chartier, par lui-même, forme la fin de ce même recueil dans la célèbre édition princeps de 1477. — Les hérauts d'armes, selon Froissart, « sont et doient estre par droit juste inquisiteur et raporteur des prouesses militaires » : Gilles le Bouvier, dit Berry, « roi d'armes des Français », a raconté, en effet, avec exactitude, mais très sèchement, les guerres franco-anglaises de 1403 à 1455. — En Bourgogne, les rois d'armes de la Toison d'or ont beaucoup écrit, et la vogue de leurs ouvrages, en style noble et orné, a notablement dépassé celle des chroniques françaises. Après Jean Le Fèvre de Saint-Remy, dont l'ouvrage, qui s'étendait de 1408 à 1435, ne s'est conservé qu'en partie, Chastellain. Georges Chastellain, né vers

1. La *Chronique des ducs d'Alençon* (inédite, mais dont une édition sera prochainement publiée), de Perceval de Cagny, qui s'arrête à 1438, n'est pas exclusivement relative à la maison d'Alençon. Ce n'est pas à proprement parler une « chronique domestique », non plus que celles de Monstrelet et de G. Cousinot, encore que Monstrelet, attaché à la maison de Luxembourg, ne perde jamais une occasion de mettre en lumière les exploits de Jean de Luxembourg, son maître, et que G. Cousinot ait été un serviteur très dévoué de la maison d'Orléans.

1405 dans le pays d'Alost (dont ses ancêtres avaient été châtelains), vécut dans l'intimité du duc Philippe le Bon ; poète, rhéteur, polémiste, impresario ordinaire de la cour de Bourgogne, il entreprit en 1455 une *Chronique des choses de ce temps* qu'il mena, sans interruption, de 1419 à 1474 ; nous n'en avons plus que des fragments ; autant que l'on en peut juger, elle était ampoulée, pédantesque à l'excès, conformément au mauvais goût de la première Renaissance, mais animée, éloquente, colorée, relativement impartiale. Chastellain a fait école. A la fin de sa vie, il avait été aidé par Jean Molinet, qui lui succéda comme historiographe de Bourgogne et continua son œuvre de 1476 à 1506. Ce Jean Molinet, panégyriste de Charles le Téméraire et de Maximilien d'Autriche, était un sot, enivré de rhétorique : pour le fond et pour la forme, son œuvre est bien inférieure à celle de son prédécesseur.

**Autres chroniques, journaux et mémoires.** — Parmi les chroniques françaises du xv^e^ siècle qui ne sont, à proprement parler, ni domestiques, ni officielles, les *françaises* (celles du parti français) ne valent pas, tant s'en faut, les *bourguignonnes*.

Du côté des Bourguignons, citons d'abord Pierre le Fruitier, dit Salmon, secrétaire du roi, qui fut chargé par Charles VI de lui présenter la relation des faits contemporains auxquels il avait assisté, depuis le mariage d'Isabelle de France avec Richard II ; ce personnage, qui fut mêlé aux grandes affaires, était un ennemi déclaré de la maison d'Orléans ; ses « Mémoires », trop peu connus, ont été utilisés par le Religieux de Saint-Denis, auteur de la chronique officielle du règne de Charles VI. — Pierre de Fénin, dont les *Mémoires* s'arrêtent en 1427, Pierre Cochon et Jean de Wavrin (dans la partie de leurs ouvrages précités où ils cessent d'être des compilateurs pour devenir mémorialistes), sont à la vérité médiocres ; mais, en des genres bien différents, le Bourgeois de Paris et Enguerrand de Monstrelet comptent parmi les bons écrivains du siècle. — Le *Journal* anonyme auquel D. Godefroy a donné le nom de *Journal d'un Bourgeois de Paris*, bien que l'auteur ait été homme d'Église (c'est peut-être Jean Chuffart, chanoine et chancelier de Notre-Dame, recteur de l'Université), s'étend de 1405 à la fin de 1449 ; c'est

l'œuvre d'un cabochien fanatique, ami de Bourgogne et des Anglais jusqu'au traité d'Arras (1435), qui prend parti avec fureur dans les querelles de son temps : fidèle et parfois éloquent écho des passions de la grande ville révolutionnaire. — Enguerrand de Monstrelet, bailli du chapitre de Cambrai de 1436 à 1440, puis prévôt de cette ville pour le duc de Bourgogne, mort en 1453, se dit le continuateur de Froissart, son quasi-compatriote ; il a esquissé en effet un tableau de l'histoire universelle des quarante-quatre premières années du XV^e^ siècle ; honnête, appliqué, consciencieux au point d'insérer dans son texte un grand nombre de documents originaux, c'est un Froissart sans talents naturels, mais simple encore, pur des fausses élégances que Chastellain devait mettre à la mode. Il a été continué lui-même, de 1444 à 1461, par Mathieu d'Escouchi, gentilhomme picard, qui, lui aussi, voyagea pour « enquérir nouvelle » et cite des documents. Ce Mathieu d'Escouchi était peut-être mieux doué que Monstrelet : çà et là, il rivalise de coloris avec le chanoine de Chimai, et quant à son impartialité, comme il a servi successivement tous les partis, il a pu tenir entre eux plus aisément la balance égale ; il a entendu plus d'une cloche ; il a vu le pour et le contre. — Jacques du Clercq et Olivier de la Marche ferment la liste des chroniqueurs bourguignons. Le premier, Jacques du Clercq, seigneur de Beauvoir en Ternois, officier du duc Philippe le Bon, commença, à l'âge de vingt-huit ans, à tenir un journal en vue de composer les *Mémoires* que nous possédons ; ces *Mémoires*, qui s'étendent de 1448 à 1467, sont mal arrangés, diffus, d'une lecture pénible ; on vante la franchise de l'auteur et l'exactitude de ses informations au sujet des événements qui se sont passés à Arras et aux environs. Le second, Olivier de la Marche, chambellan de la maison ducale, est, à bon droit, plus connu. Il regrette, dans une introduction écrite en 1490, d'être *lai* et non *clerc*, et de n'avoir pas le *subtil parler* de Chastellain, l'*influence de rhétorique si prompte et tant experte* de Jean Molinet. Ce disciple fait, cependant, plus d'honneur à Chastellain (qu'il appelle « mon père en doctrine, la perle et l'estoille de tous les historiographes ») que Molinet. Ses *Mémoires* (de 1435 à 1488) ne peuvent être considérés comme une chronique officielle, bien qu'ils soient d'un serviteur très affidé de Charles le

Téméraire et qu'ils aient servi à l'instruction du jeune duc Philippe le Beau, car « Olivier de la Marche a écrit, à quelques réserves près, ce qu'il a voulu, comme il a voulu, et parce qu'il a voulu » (H. Stein). D'ailleurs, à partir de l'avènement du Téméraire, les *Mémoires* ne sont plus qu'un recueil de notes informes, prises au jour le jour et farcies d'erreurs. Homme d'armes, Olivier s'est attaché surtout à relater les faits de guerre, tournois et « emprinses » ; bel esprit, il s'est plu à décorer son style de fleurs artificielles : métaphores, allégories, prosopopées : il regrettait qu'il n'y en eût pas assez, on pense aujourd'hui qu'il y en a trop [1].

Le parti français n'oppose aux Salmon, aux Monstrelet et aux autres mémorialistes des domaines bourguignons que des témoins assez obscurs. — Les *Gestes des nobles Françoys* de Guillaume Cousinot, chancelier du duc d'Orléans, sont d'un orléaniste zélé (on a pu dire, non sans quelque exagération, que c'est un « mémorial domestique de la maison d'Orléans »), mais d'un homme insignifiant. — La *Chronique de la Pucelle* (1422-1429), par Guillaume Cousinot, seigneur de Montreuil, neveu du précédent, maître des requêtes du roi, a plus de valeur historique que d'intérêt littéraire; ce n'est, peut-être, qu'un fragment de cette grande *Chronique des roys Charles VII, Louis XI et Charles VIII*, par Cousinot de Montreuil, dont on regrette la perte. — Que dire de l' « Éloge de Charles VII », par Henri Baude, écrivain plus heureux en d'autres rencontres? — Noël de Fribois, qui offrit à Charles VII, en 1459, la première rédaction de sa Chronique, était un patriote ardent, mais sans esprit. — Seule, la *Chronique scandaleuse* s'élève notablement au-dessus d'une si affligeante médiocrité. C'est une chronique parisienne du temps de Louis XI, écrite par un certain Jean de Roye, et non Jean de Troyes, serviteur de la maison de Bourbon, notaire et secrétaire du duc Jean II, garde de l'hôtel de Bourbon à Paris. Un éditeur du XVII^e siècle l'a

1. L'historiographie des domaines bourguignons est très abondante : MM. Kervyn de Lettenhove (*Chroniques relatives à l'histoire de Belgique sous la domination des ducs de Bourgogne*, Bruxelles, 1870-76, 4 vol.) et de Smet (*Corpus chronicorum Flandriæ*, t. III) ont publié dans la Collection des chroniques belges un grand nombre de chroniques anonymes écrites au XV^e siècle en français, dans les Pays-Bas, qui n'ont pas encore été suffisamment étudiées.

indûment qualifiée de « scandaleuse » ; cette gazette au jour le jour n'est que malicieuse et vivante.

Mais Philippe de Commines, le dernier des chroniqueurs du moyen âge, le premier des historiens modernes, est un familier de Louis XI, et il éclipse, à lui seul, la pléiade des narrateurs bourguignons. Il est vrai que, né dans une riche famille de bourgeois d'Ypres, admis, dès 1464, à vingt ans, à la cour de Bourgogne, à Lille, conseiller intime et chambellan de Charles le Téméraire jusqu'en 1472, Commines semblait plutôt destiné à rivaliser avec les Chastellain et les Olivier de la Marche qu'à doter la royauté finissante des Valois d'un historiographe incomparable ; mais, comme Mathieu d'Escouchi et comme le Bourgeois de Paris lui-même à la fin de sa carrière, cet habile homme abandonna, de bonne heure, une cause condamnée [1].

**Philippe de Commines.** — Philippe de Commines ne ressemble à aucun des chroniqueurs qui l'ont précédé. Des Chastellain et des Molinet, ces « escumeurs de latin », ces néophytes zélés de l'humanisme naissant, il n'a rien : il n'apprit dans sa jeunesse qu'à monter à cheval ; il se plaint de n'avoir « aulcune littérature » ; il n'entendait ni latin, ni grec ; il n'avait lu ni Tite-Live, ni Cicéron, ni Sénèque. Comment le comparer à Froissart? Froissart n'est, en réalité, qu' « un ménestrel qui a fait fortune, un frère heureux des jongleurs du XIIe et du XIIIe siècle » : Commines est un homme d'État, un ministre, un diplomate. Froissart, spectateur curieux, a peint, grassement et joyeusement, des tableaux pour la récréation des yeux : Commines a écrit des *Mémoires* personnels, secs et difficultueux, coupés de méditations abstraites, pour l'instruction des « princes et des gens de cour » ; car ce n'est pas aux « bestes et simples gens » qu'il s'adresse : le récit des faits lui importe moins que les enseignements qu'il en tire, et ce psychologue

1. Il faut encore citer, pour mémoire, parmi les œuvres en français du XVe siècle, le groupe des chroniques savoyardes (*Les anciennes croniques de Savoye*, etc., dans les *Monumenta historiæ patriæ, Scriptores*, t. I, Turin, 1840, in-fol.) ; celui des chroniques liégeoises et brabançonnes, l'intéressante continuation de Jean d'Outremeuse par Jean de Stavelot (éd. A. Borgnet, Bruxelles, 1861, dans la « Collection des chroniques belges »), et la traduction de la « Chronique des ducs de Brabant » de Dynter, due à Jehan Wauquelin, serviteur de Philippe le Bon (éd. de Ram, Bruxelles, 1854-60, 3 vol. dans la même Collection). — Sur les chroniques provinciales de France, voir G. du Fresne de Beaucourt, *Histoire de Charles VII*, t. I, Paris, 1881, p. LXXI.

remplace, suivant l'excellente expression de Nisard, « les vives couleurs de la description par les nuances délicates de la réflexion ». — Il n'a pas, cela va sans dire, la bonhomie souriante de Joinville; entre Joinville et Commines, il y a la même différence qu'entre leurs maîtres, Louis IX et Louis XI. — C'est de Jofroi de Villehardouin seul qu'il faut le rapprocher, si l'on veut absolument lui découvrir un ancêtre. Villehardouin et Commines, en effet, qui se sont instruits l'un et l'autre, non à l'école, mais dans le « livre du monde », par la discipline de la vie, tous deux grands seigneurs et grands politiques, tous deux froids, discrets et réservés (Villehardouin a passé volontairement sous silence quelques-unes de ses démarches, et Commines annonce sans détours qu'il dit « partie de ce qu'il sçait »), ces deux hommes ont, à trois siècles de distance, la même tournure d'esprit, et comme un air de famille. Encore serait-il imprudent de pousser plus loin le parallèle.

La carrière de Philippe van den Clyte, sire de Commines, a été très agitée. Il trahit d'abord Charles le Téméraire, son premier patron, pour entrer au service de Louis XI qui le combla de bienfaits et dont, à partir de 1475 environ jusqu'à la fin du règne, il dirigea la diplomatie. Durant onze années, il fut le confident du roi, son agent (en Angleterre, en Italie), son « valet de chambre ». Ses démêlés avec la famille de La Trémoïlle (que Louis XI avait dépouillée de Talmont à son profit) faillirent lui coûter cher au début du règne de Charles VIII : compromis dans les complots du duc d'Orléans contre le gouvernement d'Anne de Beaujeu, protectrice de La Trémoïlle, il « tâta », pendant huit mois, dans le château de Loches, des fameuses cages de fer, puis il passa près de deux ans (1487-1489) « en la haulte chambre de la tour carrée de la Conciergerie », à Paris, où sa principale distraction était de voir « arriver ce qui montoit contremont la rivière de Seine, du costé de Normandie ». Mais il plaida lui-même sa cause, et si bien qu'il se tira d'affaire. Dès 1492, il avait repris faveur, et il fit partie de l'expédition d'Italie, sans l'approuver au fond du cœur. Cette fois, ses négociations avec les cours italiennes (Venise, Milan) furent assez malheureuses; on ne le lui pardonna pas. Louis XII, de qui il avait été, durant la régence de

Mme de Beaujeu, « aussi privé que nulle aultre personne », le renvoya « cultiver », dans son magnifique domaine d'Argenton, « ses vignes ». Là, il passa la plus grande partie de son temps jusqu'à sa mort (18 oct. 1511), dévoré d'ambition impuissante, engagé, au sujet de l'héritage de sa femme, Hélène de Chambes, dans d'interminables procès. Il avait écrit, de 1488 à 1494, les six premiers livres de ses *Mémoires*, qui commencent en 1464 et s'arrêtent à la mort de Louis XI; c'est probablement à Argenton, pour occuper ses loisirs forcés, sa vie fastueuse et vide, qu'il a composé les deux derniers, consacrés au récit de l'expédition d'Italie en 1494 et 1495.

Pourquoi a-t-il écrit des *Mémoires*? Ce n'est pas pour se venger : il ne maltraite personne, ni Charles le Téméraire qui, dit-on, l'avait brutalisé, ni Coictier, ni Olivier le Daim, qui le desservirent; ni l'ingrat Louis d'Orléans qui le tint à l'écart. A en croire sa dédicace à l'archevêque de Vienne, Angelo Cato, ancien serviteur de la maison de Bourgogne, rallié, comme lui, à la France [1], Commines n'eut d'autre but que de fournir des matériaux à ce prélat, pour une histoire de Louis XI : « Vous envoye ce dont promptement m'est souvenu, esperant que vous le demandez pour le mettre en quelque œuvre que vous avez intention de faire en langue latine, dont vous estes bien usité : par laquelle œuvre se pourra congnoistre la grandeur du prince dont vous parleroy, et aussi de vostre entendement. Et la ou je fauldroye, trouverez monseigneur du Bouchage et aultres, qui mieulx vous en sçauroient parler que moi, et le coucher en meilleur langaige. » Sainte-Beuve a vu, dans ces protestations, de la politesse et de la coquetterie; elles n'en sont pas moins sincères : Commines a voulu déposer en effet devant la postérité au sujet de la politique de ses maîtres et des expériences qu'il avait recueillies, mais il ne tenait nullement à la forme, simple, et même négligée, de ses récits; lui qui regrettait de ne pas savoir le latin, il a sans doute espéré de bonne foi que Cato les traduirait en langue savante. Aussi bien, l'opération eût été

1 Les *Mémoires* de Commines sont rédigés sous forme d'une narration faite à Angelo Cato : « Je ne vous garde point, dit l'auteur, l'ordre d'escripre que font les histoires, ny nomme les années, ny proprement le temps que les choses sont advenues, ny ne vous allegue riens des choses passées pour exemple, car vous en savez assez, et ce serait parler latin devant les cordeliers... » (III, 4).



STATUES DE COMMINES ET DE SA FEMME

Musée du Louvre. Sculpt. d. Moyen Age

facile, et, dans une traduction bien faite, les principaux mérites des *Mémoires* auraient encore été sensibles. Car, au rebours de tant d'autres dont nous avons parlé, l'ouvrage vaut davantage par la pensée que par l'expression. Quelques éloges qui aient été prodigués au style de Commines, ce style, alourdi de *car*, d'incidentes et de parenthèses, aride et nu, quoique verbeux, sans relief, trop rarement relevé de familiarités énergiques, embarrasse et fatigue à la longue. — Sans doute, il y a dans les *Mémoires* des traits spontanés d'éloquence et d'ironie qui rappellent à la fois Tacite et Bossuet ; on a souvent cité ces heureuses trouvailles; mais on n'en pourrait pas citer beaucoup. « Commines n'est en somme un des plus grands écrivains de son siècle que parce que ce siècle est un des moins brillants de notre littérature [1]. »

Commines, écrivain de second ordre, est, au contraire, hors de pair, parmi les hommes du moyen âge, comme penseur. Il y a deux grandes familles d'esprits : les philosophes et les poètes; ceux-ci reflètent et créent; ceux-là s'attachent surtout « aux choses qui ne se voient pas », calculent, raisonnent et comprennent. Or personne, au moyen âge, n'a réuni, chose si rare dans tous les temps, le sens du réel et le sens de l'abstrait : les plus grands, Joinville, Froissart, ont eu des dons poétiques; Philippe de Commines est le premier qui, absolument dépourvu d'imagination, se soit intéressé à la recherche des causes en psychologue et en moraliste. De là son infériorité en tant qu'artiste et son originalité. Il a beaucoup vu d'hommes, de contrées et de batailles, Venise, Montlhéry, Fornoue, Charles de Bourgogne, Édouard IV,... mais il ne les a pas regardés, et il n'en a peint aucun. Le caractère des hommes, le tempérament des peuples, les conséquences des événements, voilà ce qui a frappé cet observateur curieux de vérités générales, et, dans toute la force du terme, très intelligent. Des coups joués, sous ses yeux ou par lui-même, sur l'échiquier de la politique, il a tiré des leçons et des règles, à l'usage des joueurs futurs, et cette préoccupation pédagogique, si nettement marquée dans les

1. Paris et Jeanroy, *o. c.*, p. 357. — De même, on a dit à tort (Debidour, II, p. 222) que « chez Commines, point de confusion, point de désordre, point de digressions sans fin... » Les digressions abondent au contraire dans les *Mémoires*, au détriment de la clarté.

*Mémoires*, est encore une nouveauté. Est-ce à dire que Commines ait été un philosophe de premier ordre? Assurément non. Qu'il ait apporté le premier l'esprit de réflexion et de critique dans l'étude des faits historiques, cela suffit à sa gloire; il faut reconnaître que ni sa morale, ni sa philosophie ne s'imposent à l'admiration. En politique, il est avisé; comme il a dit quelque part du bien, en passant, de la constitution anglaise et du gouvernement vénitien, on le loue communément d'avoir été « le premier de nos royalistes aristocrates à monarchie limitée ». Ses maximes morales, applicables pour la plupart tant à la conduite de la vie privée qu'au gouvernement des États, sont prudentes, pratiques, mais sans grandeur : s'entourer de bons conseillers et les payer bien, s'en défier cependant, « pratiquer » (corrompre) ceux de ses ennemis, agir par ruse plutôt que par force, et réussir à tout prix parce que « ceux qui gaignent ont tousjours l'honneur », tels sont les principaux commandements de la sagesse de Commines. Ce sont ceux de Machiavel, mais Machiavel les a condensés en un corps de doctrine, Commines les glisse en douceur, çà et là, entre parenthèses. Ni systématique, ni profond. Machiavel, théoricien de la politique, en élimine hardiment l'idée providentielle; Commines la conserve et l'exagère : le doigt de Dieu intervient continuellement dans son livre pour justifier les actions les plus condamnables, celles qui ont réussi. Sainte-Beuve a vu dans les « refrains théologiques » de Commines je ne sais quelle ironique hypocrisie; bien à tort : si Commines parle de Dieu sans cesse, c'est que les impénétrables décrets de Dieu sont une explication commode du hasard qui, en dépit de la prévoyance des hommes expérimentés, semble mener les choses humaines; s'il fait jouer à Dieu des rôles malhonnêtes, c'est parce que, chrétien fervent, il n'entend rien aux préceptes moraux du christianisme; — c'est parce qu'il n'aperçoit pas la contradiction flagrante qui existe entre la morale religieuse et la morale du succès. Moins cynique que Machiavel, il est donc plus médiocre, et il n'inspire pas plus de sympathie, car il avait, en même temps qu'une intelligence lucide, un cœur sec, enveloppé d'une triple cuirasse de dédain, de pessimisme et d'ironie. Son livre, publié en 1524, n'en a pas moins été considéré, pendant plusieurs siècles, comme utile pour l'éducation

des princes, et on dit que Charles-Quint l'appelait « mon bréviaire ».

## BIBLIOGRAPHIE

Les chroniques sont les écrits du moyen âge qui ont attiré d'abord l'attention des érudits, à cause de leur valeur évidente pour l'histoire. L'historiographie du moyen âge est l'objet d'un enseignement régulier à l'École des Chartes, à l'École des Hautes Études (Paris) et dans plusieurs Universités. Sur l'histoire et la méthode de ces études, voir les leçons d'ouverture de MM. **S. Luce** (*Bibliothèque de l'École des chartes*, 1882, p. 653), **A. Molinier** (*Les sources de l'histoire de France*, dans la *Revue internationale de l'enseignement*, 1893, I, p. 418, et à part), et **C. Merkel** (*Gli studi intorno alle cronache del medio evo considerati nel loro svolgimento e nel presente loro stato*, Turin, 1894).

Sur les grandes Collections nationales de Chroniques et de Mémoires relatifs à l'histoire de France (dom **Bouquet**, **Guizot**, **Buchon**, **Michaud** et **Poujoulat**, Société de l'histoire de France, etc.) et à l'histoire des pays voisins, voir la bibliographie de **A. Potthast**, *Bibliotheca historica medii ævi*, Berlin, 1862-68. Les premiers fascicules d'une seconde édition du célèbre recueil de Potthast viennent de paraître (1895). — M. **A. Molinier** prépare un *Manuel d'historiographie française* qui rendra de grands services.

Voir des comparaisons judicieuses, faites entre les grandes chroniques françaises du moyen âge et les chroniques écrites en d'autres langues vulgaires (Dino Compagni, Villani, Muntaner, etc.), par **K. Hillebrand**, *Dino Compagni*, Paris, 1862, p. 327 et suiv.

I. — Sur Gaimar, voir la critique de l'édition de MM. **Th. Duffus-Hardy** et **Ch. Trice-Martin**, *Romania*, XVIII, 314. — Sur Wace, voir la critique de l'édition de M. **Andresen**, *Romania*, IX, 594. — Le poème de Beneeit a été publié par M. **Francisque-Michel**, dans la « Collection de documents inédits », de 1836 à 1844; cf. **Andresen**, dans *Zeitschrift für romanische Philologie*, t. XI, et **J.-H. Round**, dans *English historical review*, 1893, p. 677.

Sur Jourdain Fantosme et l'auteur anonyme du poème relatif à la conquête de l'Irlande, voir l'indication des anciennes éditions et des analyses sommaires dans l'*Histoire littéraire*, XXIII, 339, 345. On trouvera des renseignements sur les poèmes historiques du temps de Henri II Plantagenet dans l'ouvrage de **miss Kate Norgate**, qui les a utilisés : *England under the Angevin kings*, Londres, 1887, 2 vol.

*Extraits de l'Histoire de Guillaume le Maréchal*, dans la *Romania*, t. XI, 1882, et dans l'*Annuaire-Bulletin de la Société de l'histoire de France*, 1882. M. **P. Meyer** a publié en 1891 et 1894 les deux premiers volumes d'une édition complète du poème pour la Société de l'histoire de France.

Une édition critique de l'*Histoire de la guerre sainte* d'Ambroise, préparée par **G. Paris** pour la Collection de documents inédits sur l'histoire de France, est depuis longtemps sous presse.

Sur les traductions de Turpin, voir *Notices et Extraits des manuscrits*, XXXIII, 1re partie, p. 31; — sur les *Brut* en prose, *Bulletin de la Société des anciens textes français*, 1878, et les travaux de Stengel (*Romania*, XVI, 154); — sur le *Livre des histoires* et le *Fait des Romains*, **P. Meyer**, dans la *Romania*, XIV.

Sur Villehardouin, comme sur les trois autres grands chroniqueurs, Joinville, Froissart, Commines, d'excellentes notices, à l'usage des classes,

ont été récemment publiées. Citons, parmi les meilleurs de ces recueils, que nous indiquons ici une fois pour toutes : **A. Debidour**, *Les Chroniqueurs*, Paris, 1892, 2 vol.; **A. Debidour** et **E. Étienne**, *Les chroniqueurs français au moyen âge, études, analyses et extraits*, Paris, 1895; — *Extraits des chroniqueurs français*, par **G. Paris** et **A. Jeanroy**, Paris, 1892; — *Extraits des chroniqueurs français du moyen âge*, par **L. Petit de Julleville**, Paris, 1893. — Cf., sur nos grands chroniqueurs nationaux, les essais de **sir J. Fitzjames Stephen**, dans ses *Horæ sabbaticæ*, Londres, 1891. — Sur ROBERT DE CLARI, *Romania*, VIII, 462. — Sur HENRI DE VALENCIENNES, *Romania*, XIX, 63. — Sur l'ANONYME DE BÉTHUNE, *Notices et Extraits des manuscrits*, XXXIV, 1re partie, p. 365, et *Revue historique*, L, 63.

II. — Sur PIERRE DE LANGTOFT, *Monumenta Germaniæ historica*, *Scriptores*, XXVIII, 647. — Sur PHILIPPE MOUSKET, *ibid.*, XXVI, 718, et *Notices et Extraits*, XXXII, 1re partie, p. 56, 63 et suiv. — Sur GUILLAUME GUIART, *Histoire littéraire*, XXXI, 104. — Sur GEOFFROI DE PARIS, *Historiens de France*, XXII, 82, et *Mémoires de l'Ac. des inscr.*, *Savants étrangers*, X, 281-90. — Sur les poèmes relatifs à Charles d'Anjou, roi de Sicile, **C. Merkel**, dans les *Atti* de l'Académie des Lincei, 1888.

Sur les petites chroniques françaises du XIIIe siècle, *Histoire littéraire*, XXI.

Sur BEAUDOIN D'AVESNES, **J. Heller** dans *Neues Archiv*, VI, 129; cf. *Archives de l'Orient latin*, I, 256, et *Chronique normande du XIVe siècle*, par **A.** et **E. Molinier**, Paris, 1882, p. LII. — Brève énumération des principales chroniques wallonnes dans **H. Pirenne**, *Bibliographie de l'histoire de Belgique*, Gand, 1893, p. 148 et suiv.

Sur le MÉNESTREL, voir l'édition de M. **de Wailly** : *Récits d'un ménestrel de Reims au XIIIe siècle*, Paris, 1876. Cf. *Romania*, VIII, 429 (Sur un nouveau manuscrit des Récits).

Sur JOINVILLE, voir les livres classiques, ci-dessus indiqués à propos de Villehardouin. Ajouter : *Jean de Joinville, L'homme et l'écrivain*, par M. **H.-Fr. Delaborde**, dans la *Revue des Deux Mondes*, 1er déc. 1892. Le même auteur vient de publier un ouvrage considérable : *Jean de Joinville et les seigneurs de Joinville*, Paris, 1894.

Sur les manuscrits de GUILLAUME DE TYR en français et des continuations, **L. de Mas-Latrie**, *Chronique d'Ernoul et de Bernard le Trésorier*, Paris, 1871. Cf. les travaux de **P. Richter**, dans les *Mittheilungen des Instituts für œsterreichische Geschichtsforchung*, XIII et XV.

Sur l'édition des *Gestes des Chiprois* : *Romania*, XVIII, 528. — Sur PHILIPPE DE NOVARE (naguère appelé, à tort, Philippe de Navarre), *Romania*, XIX, 99. — Sur la *Chronique de Morée* en français, *Romania*, XVIII, 351.

Sur HAYTON, *Histoire littéraire*, XXV, 479; *Bibliothèque de l'École des chartes*, 1874, p. 93; **J. Delaville Le Roulx**, *La France en Orient au XIVe siècle*, Paris, 1886, p. 64.

III. — Sur la *Prise d'Alexandrie*, voir l'éd. de ce poème publiée par M. **de Mas-Latrie** pour la Société de l'Orient latin, Gênes, 1877. Sur G. DE MACHAUT, *Romania*, XXII, 275.

Le poème de CUVELIER a été publié pour la première fois en 1839 par **Charrière**, dans la Collection de documents inédits, en 2 vol.

Le poème de CHANDOS a été publié par M. **Francisque-Michel**, *Le Prince Noir, poème du hérault d'armes Chandos*, Londres et Paris, 1883.

Sur JEAN D'OUTREMEUSE, *Chronique et Geste de Jean des Preis, dit d'Outremeuse*, publ. par **St. Bormans**, Introduction et tables, Bruxelles, 1887.

Sur le *Miroir historial* de JEAN DE NOYAL, **A. Molinier**, dans l'*Annuaire-Bulletin de la Société de l'Histoire de France*, 1883, p. 246.

Sur les *Grandes Chroniques de Flandre* et sur l'abrégé de Beaudouin d'Avesnes, voir **Kervyn de Lettenhove**, *Istore et croniques de Flandre*. Bruxelles, 1879-80, 2 vol. Cf. **A.** et **E. Molinier**, *Chronique normande du XIVe siècle*, Paris, 1882, p. LVI.

La *Chronique parisienne* de 1316 à 1339 a été publiée, en 1885, au tome XI des *Mémoires de la Société de l'histoire de Paris et de l'Ile-de-France*, par M. **Hellot**. — *Chronique normande du XIVe siècle*, publ. par **A.** et **E. Molinier**, Paris, 1882 (Soc. de l'histoire de France). — *Chronique des quatre premiers Valois*, publ. par **S. Luce**, Paris, 1862 (Soc. de l'histoire de France).

Sur Pierre d'Orgemont, *Bibliothèque de l'École des chartes*, 1840-1841, p. 56, et 1890, p. 107. — M. **Polain** a donné en 1863 à Bruxelles une édition des *Vrayes Chroniques de* Jean le Bel, en 2 vol. — Sur Froissart, voir les ouvrages cités à propos de Villehardouin, qui donnent la bibliographie complète. Ajoutez les articles publiés dans les revues à l'occasion du livre de **Mme Darmesteter** (1894), dont le meilleur est celui M. **H.-Fr. Delaborde**, dans *Le Correspondant* du 10 janvier 1895.

IV. — Sur les historiens et les chroniqueurs de la cour de Bourgogne, Jean Mansel, etc., voir **O. Richter**, *Die französische Literatur am Hofe der Herzöge von Burgund*, Halle a. S., 1882. — La chronique de Cochon a été publiée en 1870 par M. **de Beaurepaire**. — De celle de Jean de Wavrin, il y a deux éditions; la meilleure est celle qui se trouve dans la Collection du Maître des rôles (Rolls Series), Londres, 1864-1891, 5 vol.

Sur le *Livre des faits* du maréchal Boucicaut, **J. Delaville Le Roulx**. *La France en Orient au XIVe siècle*, Paris, 1886, p. 212.

La *Chronique du bon duc Loys*, a été éditée par M. **Chazaud**, Paris, 1876 (Soc. de l'hist. de France). Cf. **Delaville Le Roulx**, *op. cit.*, p. 116.

Sur l'autorité de la vie du Connétable par **Guillaume Gruel**, *Bibliothèque de l'École des chartes*, 1886, p. 525, 1887, p. 248.

Sur Berry et Chartier, voir les articles qui sont consacrés à ces écrivains dans la *Grande Encyclopédie*. — Sur l'historiographe de France Jean Castel, voir *École française de Rome. Mélanges d'archéologie et d'histoire*, 1895. p. 105.

Les œuvres de Chastellain ont été publiées en 8 vol. par M. **Kervyn de Lettenhove**, Bruxelles, 1863-1866. — Gautier, fils naturel de George Chastellain, présenta en 1524 à la reine de Hongrie une copie complète des écrits historiques de son père, dont nous n'avons qu'une partie. Elle n'a pas été retrouvée jusqu'ici. Peut-être l'exemplaire qui fut fait pour Charles-Quint se retrouvera-t-il un jour dans quelque bibliothèque d'Espagne.

Sur Olivier de la Marche, comme chroniqueur, **H. Stein**, *Olivier de la Marche*, Bruxelles, 1888, p. 109 et suiv.

Le manuscrit original des *Mémoires*, offert à Charles VI par Salmon, est à la Bibliothèque nationale. Voir *Bibl. de l'École des chartes*, 1889, p. 10, 575, et 1890, p. 97.

Sur les éditions des « Vigiles » de Martial d'Auvergne, des « Mémoires » de Pierre de Fénin, du Bourgeois de Paris, de Monstrelet, de Mathieu d'Escouchi, de Jacques du Clerq, d'Olivier de la Marche, etc., des deux Cousinot, etc., qui ont été pour la plupart procurées par la Société de l'Histoire de France, voir **G. du Fresne de Beaucourt**, *Histoire de Charles VII*, t. I, Paris, 1881, p. LX-LXX.

Sur Noël de Fribois, *Romania*, XIX, 604.

M. **B. de Mandrot** a publié le t. Ier d'une édition de la *Chronique* de Jean de Roye, Paris, 1895. — L'*Histoire de Gaston IV, comte de Foix*, par G. Leseur, a été publiée par **H. Courteault**, Paris, 1893-1896, 2 vol.

Sur Philippe de Commines, cf., ci-dessus, les ouvrages classiques qui sont cités à propos de Villehardouin, et les répertoires bibliographiques.

# CHAPITRE VII

## LES DERNIERS POÈTES DU MOYEN AGE [1]

### Les Conteurs. Antoine de la Salle.

---

## *I. — La poésie au XIV^e siècle.*

Vers le temps de l'avènement des Valois (1328), un changement profond se produisit dans la poésie française. M. Gaston Paris arrête à cette date l'histoire de la littérature dans le moyen âge proprement dit, et appelle la période suivante (jusqu'au commencement du xvi^e siècle) une époque « de transition qui va du vrai moyen âge à la Renaissance [2] ». Il est certain que tous les genres et tous les cadres poétiques qui avaient fleuri du xi^e au xiii^e siècle, semblent tout à fait morts, ou du moins en pleine décadence au commencement du règne des Valois. La poésie narrative tarit alors à peu près complètement; tandis que la poésie lyrique revêt des formes toutes nouvelles, où elle trouve un développement imprévu. La ballade, le *chant royal*, le rondeau, le lai à douze strophes furent les cadres favoris du xiv^e siècle et du xv^e. Les chansonniers de l'âge précédent créaient eux-mêmes leurs formes et les variaient à leur guise; cette variété parut à leurs successeurs trop libre et presque rustique; on ne voulut plus goûter que

1. Par M. Petit de Julleville, professeur à la Faculté des Lettres de Paris.
2. *La littérature française au moyen âge*, Paris, Hachette, 1890, 2^e éd., p. 111).

les formes fixes, tout en se plaisant à les compliquer à l'infini par mille difficultés surprenantes, qui à la fin firent qu'une pièce de vers ressembla à une pièce d'orfèvrerie très compliquée, et que le poète, de plus en plus, prit pour inspiration une habileté purement mécanique[1].

Cette réforme eut du bon, toutefois; elle coupa court aux poèmes en trente mille vers; et quand on vient d'achever *Baudouin de Sebourg*, aussi long qu'une Iliade suivie d'une Odyssée, on constate avec joie qu'un *chant royal* n'a jamais plus de soixante vers; une ballade, moins encore. Mais rien n'est plus long qu'un sonnet, quand il n'y a rien dedans; et ce fut trop souvent le cas pour ces menus poèmes. En outre les poètes, réduits aux petits cadres, s'en vengèrent en multipliant les tableaux. Plus d'un poète du XIVe siècle, en n'écrivant guère que des ballades, nous a laissé quatre-vingt mille vers. Quoique prolixes à leur façon, ils nous intéressent néanmoins, non pas toujours par leur talent poétique, dont la verve est intermittente, mais par mille témoignages curieux qu'ils nous procurent sur la vie de leur temps, sur les idées, les sentiments et les mœurs de la société qu'ils ont amusée, instruite ou charmée; enfin sur leur propre personnalité.

Car, avec le XIVe siècle, voici une grande nouveauté dans l'histoire littéraire. Jusqu'ici les œuvres poétiques sont anonymes, ou, si l'auteur s'est nommé, son nom est tout ce qu'on sait de lui. Quand on prouverait un jour que Turoldus est l'auteur de la Chanson de Roland, l'histoire de l'épopée n'en serait pas beaucoup éclaircie. Presque tous les trouvères du XIIe et du XIIIe siècle, anonymes ou nommés, sont également des inconnus pour nous. Mais, enfin, avec les poètes du XIVe siècle la personnalité des auteurs apparaît dans leur œuvre; et nous savons assez leur histoire, quoique encore bien incomplète, pour saisir le rapport qui est entre l'auteur et son œuvre. Ainsi Guillaume de Machaut s'est fort souvent mis en scène dans ses

1. « Vray est, dit Étienne Pasquier, dans ses *Recherches de la France* (édit. de 1723, p. 695), que, comme toutes choses se changent selon la diversité des temps, aussi après que nostre poésie françoise fut demeurée quelques longues années en friche, on commença d'enter sur son vieux tige certains nouveaux fruits au paravant incogneus à tous nos anciens poétes: ce furent chants royaux, ballades et rondeaux. » Il y faut joindre le lai à douze strophes, tout différent du lai ancien à forme libre.

poésies ; et ce ne sont pas seulement ses sentiments qu'il y exprime, c'est sa vie qu'il y raconte ; et même (chose bien nouvelle) il y peint quelquefois le milieu où il a vécu.

**Guillaume de Machaut.** — Guillaume de Machaut naquit vers 1300. Lui-même raconte qu'il fut trente ans secrétaire du roi de Bohême tué à Crécy en 1346. Pouvait-il avoir moins de seize ans lorsqu'il fut attaché à ce prince ? D'autre part, le petit roman d'amour dont il fut le héros, très mûr déjà, mais non tout à fait décrépit, se place en 1363. Il aurait eu alors plus de quatre-vingts ans, si l'on en croyait les biographes qui le font naître (sans preuves) en 1282.

Son illustre patron, Jean de Luxembourg, fils de l'empereur Henri VII, et roi de Bohême du chef de sa femme, vrai chevalier d'aventures, courut, pendant vingt années, l'Europe du Niémen à l'Océan, et finit par rencontrer ou plutôt chercher la mort sur le champ de bataille de Crécy (le 26 août 1346). Tout dévoué à la France (il avait marié sa fille au duc de Normandie, plus tard Jean le Bon), Jean de Luxembourg ne voulut pas survivre à la défaite des Valois. Devenu aveugle depuis quelques années, avait-il pris en dégoût une vie désormais monotone et décolorée ? Ou bien, saisi d'un sombre enthousiasme, préféra-t-il la mort à la honte d'être vaincu ? Ce sentiment paraît étrange à une époque où la guerre était encore chevaleresque, où un vaincu, s'il s'était bien battu, ne s'estimait pas inférieur au vainqueur. Jean de Luxembourg pensait-il autrement ? Quand il vit commencer la déroute, il se fit attacher sur son cheval, et à quelques compagnons fidèles ; et tous ensemble, se ruant au plus épais des ennemis, périrent jusqu'au dernier.

J'en veux un peu à Guillaume de Machaut d'avoir laissé à Froissart l'honneur de raconter en prose et en vers cette héroïque folie. Du moins Guillaume avait fidèlement suivi son maître jusqu'en Pologne et jusqu'en Russie (quoique peu militaire lui-même, il l'avoue), à travers vingt batailles et cent tournois. Mais après la mort du roi de Bohême, il renonça aux aventures ; il avait, quoique simple clerc, non engagé dans les ordres, une prébende canoniale à Reims ; il vieillit doucement en Champagne, cultivant la poésie et la musique, et à ce double titre admiré de ses contemporains comme un maître.

Après le roi de Bohème, deux autres princes ont tenu une place importante dans la vie de notre poète : Charles III, roi de Navarre, et Pierre de Lusignan, roi de Chypre. Le premier, que nous appelons Charles le Mauvais, n'est pas populaire auprès de nos historiens. Mais parmi les contemporains, beaucoup ont adoré ce prince séduisant, prodigue, beau parleur. Guillaume lui dédia d'abord le *Jugement du roi de Navarre*, un poème tout rempli de subtilité galante, où les lecteurs de ce temps-là trouvaient un plaisir infini, qui nous surprend aujourd'hui. Quoique l'amour soit à peu près le même dans tous les temps, la manière de deviser agréablement de l'amour diffère beaucoup selon les temps. La nôtre ennuiera un jour; et nous vivrons peut-être assez pour le voir.

Comme le *Décaméron* de Boccace, composé vers la même époque, le *Jugement du roi de Navarre* s'ouvre par une description de l'effroyable peste qui ravagea l'Europe en 1348; ces pages offrent un mélange singulier de souvenirs classiques, sans vie et sans vérité, et de traits frappants, faits de choses vues et observées. Étrange début d'un poème galant! Mais de tout temps, au lendemain des grandes catastrophes, l'humanité s'est reprise avec plus de fureur à la vie et à la joie.

Quand le roi Jean fit jeter en prison (5 avril 1356) le roi de Navarre, son gendre, qu'il accusait, non sans motif, de conspirer contre lui, Guillaume de Machaut, fidèle au malheur, adressa au prisonnier un long poème intitulé *Confort d'ami* (ou *Consolation amicale*). Je ne sais si rien console un prisonnier; mais il y a dans le *Confort* des vers assez éloquents sur la soumission absolue aux volontés de la Providence : et il s'y trouve aussi des choses délicates. Séparé de sa jeune épouse (Jeanne de France avait quinze ans), Charles le Mauvais pleurait ses amours encore plus amèrement que son trône. Guillaume lui enseigne que tout est doux dans l'amour, même ses peines; et qu'il vaut mieux aimer et souffrir que de ne pas souffrir en n'aimant pas. Tu la pleures perdue, dit-il. Voudrais-tu l'oublier? Et ces sentiments sont exprimés avec grâce, quoiqu'un peu trop longuement, car Guillaume de Machaut sut quelquefois écrire, mais il ne sut jamais se borner.

La prolixité, mêlée trop souvent de prosaïsme, est aussi le

principal défaut du long poème intitulé la *Prise d'Alexandrie* [1], lequel, sous ce nom inexact, est une histoire mal proportionnée du roi de Chypre Pierre I[er] de Lusignan. Ce prince, ambitieux et hardi, étouffant dans sa petite île, rêva de faire revivre ses droits sur les Lieux Saints. Il visita toutes les cours d'Europe, cherchant partout des vengeurs au Saint-Sépulcre asservi; il fut partout fêté, loué, comblé de promesses; mais personne ne partit. Avec une petite flotte qu'il obtint des Vénitiens, il fit voile vers Alexandrie, qu'il emporta par surprise (le 10 octobre 1365). Mais le lendemain il dut abandonner sa conquête éphémère. Trois ans plus tard, il périt, assassiné par ses propres frères. Guillaume de Machaut entreprit de raconter en vers l'histoire de cet aventurier couronné; son poème abonde en détails historiques intéressants. Il a très bien fait sentir comment les princes de l'Europe, voulant de bonne volonté la croisade, ne pouvaient absolument plus la faire, tant les conditions de la vie étaient changées depuis saint Louis, et tant s'étaient, peu à peu, étendus et compliqués les intérêts politiques et commerciaux. D'ailleurs le style de Guillaume de Machaut dans la *Prise d'Alexandrie* est généralement plat et prosaïque, sauf en certains passages où l'intérêt tragique des faits soutient le style chancelant de l'auteur (comme le récit de l'assassinat royal). Mais plus l'histoire se dégageait de l'épopée, devenait toute politique, moins il convenait de l'écrire en vers. Le poème dont nous parlons fut la dernière tentative importante en ce genre (avec le long poème de Cuvelier sur Duguesclin, qui n'est qu'une biographie pauvrement rimée). Les premiers essais de Froissart virent le jour à la même époque, et le grand succès de sa *chronique* trancha définitivement les hésitations du goût public en faveur de la prose. Froissart lui-même avait très probablement écrit ses premières pages d'histoire en vers. Mieux inspiré, tout en restant poète pour célébrer l'amour, il voulut n'être que prosateur pour conter l'histoire de son siècle; et l'histoire, après lui, s'écrivit en prose exclusivement.

L'ouvrage le moins oublié de Guillaume de Machaut est le *Voir dit* (*Histoire vraie*), un roman d'amour en vers [2]. Et sans

1. En 9000 vers de huit syllabes; ce poème fut composé vers 1370.
2. En 9000 vers de diverses mesures, avec lettres en prose.

nous faire un argument de ce titre, usurpé souvent, nous croyons en effet que le *Voir dit* est une « histoire vraie » au moins dans son fond, qui d'ailleurs est peu de chose.

Donc en l'automne de 1362 Guillaume de Machaut, plus que sexagénaire, fort goutteux, et à peu près borgne, reçut un message galant d'une belle inconnue, qui, sans l'avoir vu jamais, lui écrivait son amour :

Celle qui onques ne vous vit
Et qui vous aime loiaument,
De tout son cuer vous fait present;
Et dit qu'a son gré, pas ne vit
Quant véoir ne vous puet souvent
Celle qui onques ne vous vit
Et qui vous aime loiaument.
Car pour les biens que de vous dit
Tous li mondes communement,
Conquise l'avez bonnement.
Celle qui onques ne vous vit
Et qui vous aime loiaument
De tout son cuer vous fait present.

Et ne nous hâtons pas de faire honneur de ce rondeau à la vanité du poète. Les hommes célèbres ont des privilèges que la vieillesse ne prescrit pas. Jean-Jacques Rousseau, Bernardin de Saint-Pierre, Gœthe, Chateaubriand, Lamartine ont reçu beaucoup de vers de ce genre.

Guillaume de Machaut répondit bien vite à ce joli message; une correspondance galante, moitié en vers, moitié en prose, s'établit entre le poète et sa jeune admiratrice. Celle-ci prie qu'on corrige ses vers, et qu'on les lui mette en musique. Guillaume de Machaut répond tantôt en amoureux, tantôt en professeur; il met son cœur aux pieds de la belle; et puis, le pédantisme magistral reprenant peu à peu ses droits, il lui écrit : « Les deux choses que vous m'avez envoiées sont très bien faites a mon gré; mais si j'estoie un jour avec vous, je vous diroie et aprenroie ce que je n'apris onques a creature, *par quoy vous les feriés mieus.* »

Enfin, après de longs mois d'une correspondance de plus en plus enflammée, où les plus jolis vers, notons-le bien, appartiennent sans nul doute à la demoiselle inconnue, ceux-ci par exemple :

Or soit ainsi com Dieus l'a ordené!
Mais je vous ay si franchement donné
Moy et m'amour, que c'est sans departir;
Et s'il convient m'ame du corps partir,
Ja ceste amour pour ce ne finera;
Après ma mort m'ame vous aimera.

ces deux singuliers amoureux se rencontrèrent, sous prétexte d'un pèlerinage; car le XIV$^e$ siècle excellait à mêler, dans son âme complexe, les choses saintes avec les profanes. La première entrevue est contée avec un accent de passion sincère assez rare dans cette poésie *courtoise* du moyen âge, où d'ordinaire l'amour est traité comme un art, plutôt qu'exprimé comme un sentiment. Un amoureux est timide à tout âge, et davantage peut-être quand il n'est plus jeune, à moins d'être bien sot :

> Je n'os onques si grant frisson...
> Mais mon cuer et mon corps ensemble
> Trembloient plus que fueille de tremble.

Et toutefois quelle dame fut jamais plus rassurante :

> Vescy mon cuer; se je povoie,
> Par ma foy, je le metteroie
> En vostre main, pour l'emporter.

Elle avait dix-huit ans, doux visage, œil riant, couleur blanche et vermeille; taille fine, élancée; démarche de reine; enfin tout ce qu'il faut pour ensorceler un vieux poète. Mais en dépit de l'art délicat, raffiné même avec lequel Guillaume de Machaut a su envelopper les choses, son roman ne met en scène que la froide coquetterie d'une fille vaniteuse aux prises avec la passion sans espoir d'un vieillard sans dignité. Qu'on ne dise pas que nous touchons avec des mains trop brusques et trop rudes à des choses si complexes. Tout amour platonique n'est pas chaste pour cela, et celui-ci, qui se prétend innocent, est trop crûment sensuel pour garder cette blanche auréole. L'amante de Guillaume avait sans doute lu Pétrarque, et j'imagine que dans sa petite tête folle elle a conçu l'ambition de jouer le rôle de Laure, mais nous ne lui ferons pas l'honneur de les comparer. La Laure de Pétrarque fut une femme irréprochable. Notre Laure champenoise a pu sauvegarder, en gros, sa vertu; mais elle n'a pas préservé l'intégrité de sa pudeur. Je renvoie au texte. Ce qui me choque le plus dans le récit de ces étranges amours, c'est qu'on y voit, surexcitée au dernier point, la vanité féminine qui veut une place à tout prix dans le livre d'un poète célèbre. Guillaume a soin de nous le dire : c'est sa dame qui veut absolument qu'il raconte leurs amours :

Ma dame vuet qu'ainsi le face,
Sus peine de perdre sa grace,
Et bien vuet que chascun le sache,
Puis qu'il n'i ha vice ne tache.

Le roman de Guillaume de Machaut finit, comme beaucoup d'autres, par un mariage; mais ce n'est pas lui qu'on épousa. Ce dénouement termina le poème, sans mettre fin, peut-être, à ces amours semi-littéraires. Un rondeau, isolé dans l'œuvre, conjure une dame (la même dame sans doute) d'aimer fidèlement « son mari comme son mari », et le poète « comme son doux ami ».

On avait cru jadis que l'héroïne du *Voir dit* n'était rien de moindre qu'Agnès de Navarre, sœur de Charles le Mauvais. Il faut en rabattre un peu : Paulin Paris a déchiffré l'énigme; cette belle s'appelait simplement Perronne d'Armentières, d'une famille noble de Champagne. Son aventure fut assez connue, selon son désir, pour qu'Eustache Deschamps ait cru pouvoir, à la mort de Guillaume, adresser à Perronne une ballade de consolation.

Au milieu d'insupportables longueurs le *Voir dit* renferme des parties intéressantes, originales, des traits personnels, et, comme on dit aujourd'hui, des choses *vécues*. Si la langue en était moins vieillie et la prolixité moins fastidieuse, il pourrait plaire encore aux amateurs de psychologie romanesque. J'avoue que je ne le goûte pas sans beaucoup de réserves : la complexité un peu maladive des sentiments et l'innocence douteuse de leur sensualité clandestine me déplaisent et m'inquiètent. C'est de la poésie de décadence. Comme Sainte-Beuve, après avoir lu les lettres de Gœthe et de Bettina, l'on a envie de conclure : « Pour purger notre cerveau de toutes velléités chimériques et de tous brouillards, relisons, s'il vous plaît, la Didon de l'*Énéide*. »

**Philippe de Vitry**. — Philippe de Vitry [1], Champenois, fut regardé dans son temps comme un grand poète et un musicien éminent. Pétrarque, en 1350, lui écrivait même : *Tu poeta nunc unicus Galliarum*. De cet « unique poète français » il nous reste aujourd'hui trente-deux vers. Car l'*Ovide moralisé* qu'on

1. Né le 31 octobre 1291; mort le 9 juin 1361, évêque de Meaux, après avoir été chanoine, pourvu de six prébendes, et maître des requêtes en l'hôtel du roi.

lui attribua pendant quatre siècles, sur la foi d'une note erronée, ne lui appartient pas. Il est vrai que ces trente-deux vers, les *Dits de Franc Gonthier*, ont joui longtemps d'une célébrité prodigieuse.

Franc Gonthier est un bûcheron qui sur la lisière du bois où il travaille, fait un repas rustique de fromage, de pommes et d'oignons, avec Hélène sa femme; tous deux sont jeunes, aimants, heureux; le ciel bleu leur sourit, et les oiseaux chantent sur leurs têtes. Le repas fini, sa femme embrassée, Franc Gonthier rentre au bois, et, en abattant un chêne, remercie Dieu de son bonheur; et le poète qui l'entend s'écrie : « Un esclave de cour ne vaut pas une maille, mais Franc Gonthier vaut mieux qu'or et pierres précieuses. » Cette petite pièce eut un merveilleux succès, provoqua des réponses, des contradictions; Nicolas de Clamanges la traduisit en latin; Villon la réfuta dans les *Contredits de Franc Gonthier*, ballade au refrain railleur, où le pauvre poète soutient que la misère (il s'y connaissait) ne fait pas le bonheur; mais que la richesse y contribue fort :

Il n'est tresor que de vivre a son aise.

La lettre latine de Pétrarque à Philippe de Vitry est curieuse : il y raille l'attachement du poète pour Paris, qui déjà, au XIVe siècle, émerveillait les imaginations. Un ami de Jean de Jandun, philosophe scolastique, ne lui écrivait-il pas (en 1323) dans le jargon de l'école : « Être à Paris, c'est *être*, au sens absolu du mot (*simpliciter*); être ailleurs qu'à Paris, c'est exister relativement (*secundum quid*). » Cette idolâtrie irritait Pétrarque : « Celui qui n'a vu qu'une seule ville, cette ville fût-elle Paris, n'a rien vu », dit-il; et il raille doucement son ami « trop charmé du murmure des flots de la Seine, d'avoir cru que le soleil se lève et se couche entre les prés Saint-Germain et la colline Sainte-Geneviève ».

**Chrétien Legouais**. — L'*Ovide moralisé*, si longtemps attribué à Philippe de Vitry, est l'œuvre d'un inconnu, Chrétien Legouais, de Sainte-More près de Troyes [1], à qui elle fut com-

1. Eustache Deschamps l'a nommé dans une ballade sur les Champenois célèbres. Sur Chrétien Legouais et son poème, voir tome I, page 248.

mandée, croit-on, par la reine Jeanne de France, femme de Philippe le Bel. C'est beaucoup de soixante-dix mille vers pour traduire les *Métamorphoses*, qui n'en ont guère plus de dix mille. Mais il fallait ajouter bien des choses à Ovide pour le rendre édifiant.

Chrétien resserre le récit, et développe surtout la moralité, qu'il y coud bien ou mal. Il est vrai que les digressions sont parfois intéressantes. Par exemple, à propos de Pythagore, qui défendait de tuer même les bêtes, il écrit, sur la légitimité du droit de punir et sur l'efficacité de la peine de mort, des choses singulières et hardies qu'on ne s'attendrait guère à trouver dans un poème du XIV^e^ siècle. Ailleurs il exhale contre les abus de son temps une satire pleine d'âpreté. Le procédé qu'il emploie, selon le goût du moyen âge, tend à tout expliquer par le symbolisme et l'allégorie, et permet de tirer même des *Métamorphoses*, toutes sortes de leçons auxquelles Ovide n'avait pas songé.

Son poème fut le dernier grand effort qu'ait tenté le moyen âge pour plier aux idées chrétiennes l'antiquité, qu'il idolâtrait sans la bien connaître et sans la comprendre. Dès la fin du siècle, on commença de goûter plus sainement le passé ; on s'aperçut que les anciens étaient plus éloignés et plus différents des modernes que le moyen âge n'avait cru ; on prit conscience du profond changement social, politique et religieux qui séparait notre civilisation de la leur. On comprit qu'il fallait surtout chercher chez eux la perfection artistique et la suprême beauté des formes. L'*humanisme* naquit, cette adoration littéraire et artistique de l'antiquité, qui réveilla chez beaucoup d'esprits une sorte de paganisme. Du moins nul ne s'avisa plus de demander à des païens, ni surtout à Ovide, des leçons de morale évangélique et de religion chrétienne.

**Jean Froissart.** — Jean Froissart fut poète avant d'être historien ; et même il composa des vers jusque dans sa vieillesse. Ne peut-on dire aussi que les *Chroniques* renferment, en prose, toutes les qualités qui font un vrai poète ? Il y manque seulement la rime et la mesure, qui ne sont pas la poésie.

S'il n'était le premier prosateur du XIV^e^ siècle, et peut-être le seul, les jolis vers de Froissart auraient plus de célébrité. Quoiqu'il ne soit exempt d'aucun des défauts du temps, la prolixité

dans les mots, la pauvreté dans les idées, l'abus de l'allégorie, trop goûtée de ses contemporains, mais aujourd'hui fastidieuse ; enfin le prosaïsme, non pas continu, mais trop fréquent, du style : Froissart du moins compense ces défauts, mieux que beaucoup d'autres poètes plus vantés, par des qualités charmantes : la délicatesse des sentiments, la grâce dans l'expression, une certaine fraîcheur d'âme, avec beaucoup d'esprit naturel.

Son premier poème est intitulé *l'Épinette amoureuse* (la petite épine d'amour) ; c'est une autobiographie en vers [1], où il raconte son enfance et sa jeunesse et le premier éveil de son cœur. Qu'y a-t-il de vrai dans ce gentil roman? Nous n'en pouvons rien savoir. Les poètes sont de charmants menteurs quand ils parlent d'eux-mêmes, surtout quand ils mettent en scène leurs premières années et leurs premières amours. Froissart adolescent aima passionnément une belle jeune fille de Valenciennes, d'un rang un peu supérieur au sien. Encouragé d'abord, par caprice ou par coquetterie, il fut dédaigné ensuite ; on épousa un prétendant plus riche, et le pauvre amoureux, s'il faut l'en croire, faillit mourir de chagrin et ne se consola jamais : « Jamais plus aucune n'aimai — ni n'aimerai quoi qu'il advienne. — N'est heure qu'il ne m'en souvienne — vous avez été la première, — aussi serez-vous la dernière. »

Dans le *Buisson de jeunesse*, écrit quatorze ans plus tard, il confesse : Que la plaie est encore si tendre, — qu'un seul penser la renouvelle, — il me semble encore que je vois — son doux regard.

En 1360, Froissart, âgé de vingt-trois ans, quitta Valenciennes et passa en Angleterre. Il présenta à la reine Philippe de Hainaut, sa compatriote, femme d'Édouard III, une histoire *en vers* des « guerres et aventures » depuis la bataille de Poitiers. On a contesté que ce livre, aujourd'hui perdu, fût en vers ; mais Froissart dit expressément qu'il l'avait *rimé*. Plus tard, mieux inspiré, il écrivit les *Chroniques* en prose. Mais le goût de l'histoire en vers florissait encore en 1360 ; la *Prise de Constantinople* de Guillaume de Machaut est de 1370 ; et comme nous l'avons dit plus haut, c'est probablement l'immense succès des *Chroniques*

1. En 4192 vers de dix syllabes.

de Froissart qui détacha les contemporains du goût de l'histoire en vers. C'est bien en qualité de poète que Froissart fut présenté à la reine; c'est en la même qualité qu'il demeura attaché neuf ans à sa personne, « la servant », comme il dit lui-même, « de beaux *dictés* [1] et de traités amoureux » qui, sans doute, ne pouvaient être que des vers. La bonne reine, comme beaucoup de femmes très vertueuses et même très sérieuses, aimait fort les lectures frivoles; sa fille, Isabelle, mariée au sire de Coucy; sa bru, Blanche de Lancastre, protectrice de Chaucer, partageaient le goût déclaré de la reine pour les « vers d'amour ». Mais, dans le même temps, Froissart formait le premier dessein de sa grande histoire et commençait ses voyages « d'enquête », cherchant sur les lieux mêmes la vérité des faits, allant tout seul, pour mieux voir, en petit équipage, et tel qu'il s'est prestement dépeint dans le *Débat du cheval et du lévrier* : Froissart d'Écosse revenait — sur un cheval qui gris était; — blanc lévrier tenait en laisse, etc.

L'Angleterre ne lui suffit plus : il commence à courir le monde. Il accompagne ainsi en Italie le duc de Clarence, Lionel, qui s'en va épouser la fille de Galéas Visconti. Deux poètes sont du cortège : Chaucer, que Pope appellera « le créateur du pur anglais », et Froissart, qui tout en donnant dès lors à la *Chronique* le meilleur de son temps et de ses pensées, n'est pas devenu insensible à sa gloire de poète. Il est tout fier d'entendre chanter un de ses *virelais* à la cour de Savoie, dans une grande fête offerte au duc de Clarence. A Milan, il vit Pétrarque, alors à l'apogée de sa gloire. Mais Pétrarque ne put deviner la gloire future de ce jeune Français, presque inconnu. L'année suivante, ayant perdu sa chère protectrice, la reine d'Angleterre, Froissart s'attacha au duc de Brabant, Wenceslas, et peu après se fit d'Église; mais l'histoire et les vers l'intéressaient plus que ses ouailles, même dans la cure des Estinnes, où il passa dix ans. Plus tard, devenu chanoine de Chimay, il put se donner plus librement encore à son art et reprendre ses grands voyages. Jusque dans l'immense travail que lui impose sa *Chronique* (en même

1. L'usage de *dicter* à des secrétaires les œuvres qu'on composait fit que toute composition (surtout poétique) s'appela *dictié*, ou *dicté*; Eustache Deschamps fit *l'Art de dicter*, c'est-à-dire de composer.

temps refaite et continuée) il ne cesse pas de rimer. Ce sont des vers, le poème de *Méliador* [1], qu'il lit tous les soirs à la cour d'Orthez, où il passe trois mois (1388) auprès de Gaston Phébus. Si, en traversant Avignon, il se fait sottement voler les beaux florins tout neufs que lui avait donnés le comte de Foix, c'est en vers qu'il exhale sa mauvaise humeur, et le *Dit du Florin* est assurément la perle de son œuvre poétique. Lorsqu'il retourne en Angleterre à l'âge de soixante ans (en 1396), le présent qu'il apporte au roi Richard, petit-fils de sa bienfaitrice, n'est pas, comme on pourrait croire, la *Chronique*; mais un recueil complet de ses poésies : cadeau digne d'un roi, « car il était enluminé, écrit et historié, et couvert de velours vermeil à dix clous attachés d'argent doré, et rose d'or au milieu à deux grans frumaux (fermoirs) dorés et richement ouvrés au milieu de roses d'or ». — Adonc me demanda le Roi de quoi il traitoit. Je lui dis : « D'amours. » De cette réponse fut-il tout rejoui. » Jusqu'à la fin Froissart demeura poète, au moins par la sensibilité artistique, celle qui sait dégager de toutes choses la parcelle de vie et de beauté qu'elles renferment. N'est-ce pas expliquer comment Froissart est devenu de poète chroniqueur : l'évolution s'est accomplie en lui tout naturellement; ou plutôt c'est moins une évolution qu'une extension de son âme poétique. Le spectacle des choses humaines lui apparut comme une matière incessamment renouvelée, féconde en sensations variées et fortes. L'histoire l'attira par tout ce qu'elle peut offrir d'émotions douces ou violentes à qui sait sentir, et de tableaux pittoresques à qui sait peindre [2].

**Eustache Deschamps.** — Eustache, surnommé Deschamps, surnommé Morel, naquit Champenois, vers 1345, à Vertus, au sud d'Épernay. Champenois aussi, Guillaume de Machaut, Philippe

1. Longtemps cru perdu et récemment retrouvé par M. Longnon, qui va le publier pour la Société des Anciens Textes.

2. Dans presque toutes ses poésies, Froissart a traité de l'amour exclusivement : le *Paradis d'Amour* (en 1723 vers) ouvre le recueil qui est à la Bibliothèque nationale (mss fr. 830, 831). Les premiers vers ont été imités par Chaucer dans le *Livre de la Duchesse*. La célèbre *Ballade de la Marguerite* est dans le *Paradis d'Amour*. *L'Orloge amoureux*, autre poème (en 1174 vers) sur ce thème bizarre que le mécanisme d'une horloge est absolument pareil par son jeu et ses ressorts à celui d'un cœur amoureux. N'est-il pas étrange de retrouver chez Froissart (mais a-t-il vu si loin?) toute la théorie du moderne déterminisme : la fatalité de la passion, l'action machinale du désir, l'asservissement de l'homme aux mobiles qui l'entraînent par le seul jeu de leur poids?

de Vitry, Chrétien Legouais; dans ce siècle prosaïque la Champagne fut la terre des poètes. Celui-ci, à dire vrai, n'est guère un poète, au sens où l'on entend ce mot aujourd'hui; du moins n'est-il guère poétique. Mais il a du trait souvent, des idées, quelquefois, et surtout il nous offre un trésor de renseignements curieux, piquants, pittoresques sur lui-même et sur son temps. C'est le journaliste en vers du XIVe siècle; attentif, narquois, malveillant, mais amusant, à condition qu'on lui passe la monotonie de sa plainte contre la corruption du siècle.

Il paraît avoir étudié à Reims, où Guillaume de Machaut, dans les loisirs que lui laissait Perronne d'Armentières, donna quelques leçons poétiques au jeune Eustache. Nous le voyons ensuite à Orléans où il perd son temps parmi les étudiants en droit :

Huit ou dis ans illec demeurent,
Et l'argent leur peres deveurent.

Puis il entre au service du roi, comme messager royal, vers 1367; il court le monde, en cette qualité, en Bohême, en Hongrie, en Lusace, en Moravie, à travers périls et misères. Vers 1372, il devient huissier d'armes de Charles V, puis écuyer du Dauphin, puis bailli de Valois, châtelain de Fismes, maître des eaux et forêts dans le ressort de Villers-Cotterets, général des finances. Voilà bien des offices, successifs ou accumulés; à l'entendre, ils lui coûtent plus qu'ils ne lui rapportent, et plus il est comblé de charges, plus il crie misère. Je ne le crois pas tout à fait sincère, et j'estime qu'avec force qualités il eut un gros défaut, l'avarice. Le même homme reproche aigrement à ses enfants l'argent qu'ils lui ont coûté; il gémit sans cesse d'être marié, d'être père; il ne peut se pardonner cette fantaisie, qui, l'empêchant d'être d'Église, lui a fermé la voie aux grands bénéfices.

Aises sont ceux qui n'ont ne fils ne fille...
Povre me voy par femme et par enfans.

La même année (1380) il vit mourir les deux seuls hommes qu'il ait vraiment admirés, le roi Charles V, son protecteur, et Duguesclin, qui a inspiré à Eustache Deschamps ses vers les plus éloquents :

Estoc d'oneur, et arbre de vaillance,
Cuer de lyon, esprins de hardement,
La fleur des preus et la gloire de France,
Victorieux et hardi combattant, etc.

Cet accent est rare chez lui. Les scandales, puis les misères et les hontes du règne suivant ne lui fournirent plus l'occasion d'admirer; il devint, jeune encore, aigri et mécontent. Au lendemain de la mort de Charles V, les Anglais brûlaient Vertus, sa ville natale, où il avait une petite maison, qu'ils mirent en cendres. Le poète en conçut contre eux une effroyable haine, et depuis, tout en maudissant la guerre et les hommes d'armes, il ne cesse de demander, dans cent ballades, qu'on aille brûler les Anglais chez eux. L'insurrection des Maillotins (1er mars 1382) le força peu après de fuir Paris « comme un lièvre couard », et il peint avec une vivacité singulière la course éperdue des grands devant la meute populaire.

Telz fu gouteus qui sault comme lipars.

Il fut à Rosebecque (9 novembre 1382), et dut même écrire, sous forme de ballade, le bulletin de la victoire, quoique d'humeur si peu militaire. Il fait un triste tableau des armées de son temps, de leurs excès, de leurs rapines, et, dépeignant des soldats français qui traversent la France pour aller porter la guerre en Allemagne, il fait dire à des paysans français : « Puisse-t-il n'en pas revenir un seul! »

Ses dernières années furent maussades. A la cour, on faisait froide mine à ce moraliste ennuyeux qui blâmait tout et tout le monde. Les jeunes gens l'accablaient de sarcasmes; les pages lui jouaient cent mauvais tours. Sage, il eût dû s'enfuir et chercher quelque paisible retraite. Il n'en eut pas la force; un courtisan vieilli médit de la cour, mais y reste. Une lettre en vers que lui adressa Christine de Pisan (10 février 1404), sa nomination à l'office de trésorier, puis de général des aides (même année) sont les dernières mentions connues de son existence. Il dut mourir vers 1405, âgé d'environ soixante ans. S'il eût été témoin de l'assassinat du duc d'Orléans, son bienfaiteur (23 novembre 1407), il n'est presque pas douteux que son œuvre ne renfermât quelque allusion à un événement aussi tragique.

Cette œuvre se compose d'environ quatre-vingt mille vers; elle nous offre plus de douze cents ballades, près de deux cents rondeaux, un poème inachevé (la mort le prit y travaillant) : c'est le *Miroir de mariage* en treize mille vers. Ce vaste ensemble peut se répartir en trois catégories de pièces : il y a les vers d'amour, les pièces historiques, les poésies morales. Les vers d'amour sont assez nombreux, mais forment la partie de l'œuvre la moins importante. Eustache Deschamps est un médiocre amoureux. S'il a connu la passion, ce que j'ignore, il n'a jamais su l'exprimer. Il a écrit des vers d'amour parce que telle était la mode en son temps, et qu'il ne pouvait guère s'en dispenser. Il n'était pas permis de se dire poète sans chanter les rigueurs ou les complaisances d'une ou de plusieurs dames. Il s'est conformé à l'usage; mais son originalité est ailleurs. Je n'ai pas trouvé dans Eustache Deschamps un seul vers d'amour qui valût la peine d'être relevé.

Les poésies historiques ont beaucoup plus d'intérêt. Non qu'elles n'offrent au plus haut point le défaut dont notre auteur ne s'est pas assez préservé : elles sont presque toujours prosaïques; visant à la précision, l'auteur ne l'obtient qu'aux dépens de la poésie. Au reste curieuses par cette précision même, et par leur nombre aussi; ce sont de vrais documents historiques; je voudrais qu'on en fît un recueil à part, où on les classerait dans leur ordre naturel, l'ordre chronologique. On y verrait Eustache Deschamps poète officiel de la France et de la dynastie régnante, comme plus tard Malherbe sous Henri IV et Louis XIII, célébrer un à un tous les grands événements heureux ou malheureux qui intéressent l'histoire nationale, et consigner ainsi dans cette sorte d'annales poétiques les accidents de la vie des rois et des princes, même des simples seigneurs : naissances, mariages ou morts. Il est l'historiographe en vers du roi et du royaume pendant près de quarante années. Mais les poésies *morales* font encore bien plus d'honneur à Eustache Deschamps. C'est là seulement qu'il est quelquefois poète; souvent original, du moins personnel. Il a été un observateur attentif et un peintre exact, quoique malveillant, des mœurs de son époque. Il a été un satirique de talent, sinon de génie. Il est profondément pessimiste, bien convaincu que le monde est mauvais,

qu'il l'a toujours été, mais le devient de plus en plus. La décadence est universelle. Elle commence en haut, tout en haut :

> Preus Charlemaine, se tu feusses en France
> Encor i fust Rolans, ce m'est advis.

Du plus grand au plus petit, la corruption est générale ; c'est la cupidité qui a tout gâté :

> Car nulz ne tent fors qu'a emplir son sac.

Il accuse les prélats et les gens d'Église de donner les pires exemples : mais sa plus âpre haine est contre les financiers. Ces gens de basse naissance, qui s'enrichissent en dix ans par des moyens et une habileté où le peuple et les poètes ne comprennent rien, font à Eustache Deschamps un effet diabolique. Il poursuit Jean de Montaigu des plus noires accusations ; avec une joie amère il prédit sa chute :

> Le temps vient de purgation
> A plusieurs qui sont trop replet...
> Qui trop prent, mourir fault ou rendre.

Montaigu rendit et mourut. Il fut pendu haut et court à Montfaucon, et ses biens furent confisqués. Le moyen âge est un temps d'anarchie financière, tempérée par la pendaison des financiers.

Les vices des grands ont corrompu les petits : nul ne veut rester à sa place,

> Mais chascun vuet escuyer devenir ;
> A peine est-il aujourd'hui nul ouvrier.

On voit s'ils sont nouveaux, les reproches que notre temps encourt. Mais pourquoi donc Eustache Deschamps n'a-t-il pas fui bien loin de cette corruption qui l'exaspère? Pourquoi ne s'est-il pas retiré aux champs dont il loue les obscures vertus? Disons le vrai. Il ne peut souffrir le monde, ni s'en passer. Son pessimisme lui vient surtout de cette contradiction. Il vivait de colère ; aux champs il fût mort d'ennui. Mais quel singulier contraste avec son contemporain Froissart, ravi de tout, émerveillé de son siècle, et toujours prêt à remercier Dieu de l'avoir

fait naître à une si belle époque! C'est que Froissart est un artiste avant tout, et qu'il jouit en artiste du spectacle amusant, bigarré, tout plein de surprise et d'émotion, que lui offrent les hommes et les choses de son temps. Ce goût du pittoresque fait défaut à Eustache Deschamps. Plus honnête homme que Froissart, il est beaucoup moins poète, quoiqu'il ait écrit plus de vers. Quand le vice est gracieux, quand le crime a quelque grandeur, Froissart passe condamnation. Eustache Deschamps se lamente et s'indigne. Un plus sage se fût éloigné, mais un mécontent n'est pas toujours un sage.

Au reste l'objet de sa plus constante animosité, ce n'est ni les prélats, ni les financiers, ni les gens de guerre; ce sont les femmes. Pourquoi les a-t-il tant maltraitées? Il faut d'abord tenir compte des traditions. Dans certains genres déterminés, dans toute espèce de poésie satirique, la mode était, au moyen âge, d'attaquer les femmes et de leur attribuer tous les maux du genre humain. Eustache Deschamps a suivi la mode et la tradition, mais il avait aussi ses motifs et ses rancunes personnelles. Que reproche-t-il à sa propre femme? Rien de grave, à ce qu'il semble, mais tout le reste: elle était surtout criarde et dépensière; mais nous avons lieu de croire qu'il était lui-même grognon et avare. Il ne la garda pas, semble-t-il, plus de quatre ou cinq ans; mais il s'en souvint toute sa vie, et gémit rétrospectivement. Il écrit ballades sur ballades pour conseiller aux hommes qui veulent se marier de choisir un suicide plus doux. Il permet le mariage aux gens du commun, à ceux qui sont nés pour accomplir obscurément les besognes vulgaires de la vie; il l'interdit aux hommes de pensée ou d'action, « princes, bons clercs, chevaliers ». Au moins qu'ils attendent le plus possible avant de serrer « ce lien qui étrangle ». Cent ballades n'ont pas suffi à décharger sa bile. Vieux, il commence un grand poème. que sa mort laissera inachevé : le *Miroir de mariage*, satire des femmes en treize mille vers, interminable galerie, où il étale les portraits de tous les genres de mauvaises femmes. *Franc Vouloir*, ou l'Homme libre, est assailli par quatre faux amis qui entreprennent de le marier : *Desir*, *Folie*, *Servitude* et *Feintise*. Ils lui font un sombre tableau des misères d'un célibataire. *Franc Vouloir* ébranlé va consulter *Répertoire de science*, qui

lui met sous les yeux la très longue liste de toutes les femmes de l'antiquité, sacrée ou profane, qui ont été coupables ou infidèles. C'est une faible imitation de la plaidoirie passionnée de Jean de Meun contre les femmes dans le *Roman de la Rose*. Eustache Deschamps est plus amusant lorsqu'il met de côté son ennuyeuse érudition pour peindre, avec des traits précis, les travers, les vices, les ridicules qu'il a observés lui-même chez les femmes de son temps. Son seul tort est d'appliquer à toutes ce qui n'était vrai que de quelques-unes; mais d'ailleurs la satire, quoique légèrement chargée, demeure fine et spirituelle. Il raille agréablement la prodigalité insensée que la mode imposait aux noces. Plusieurs y mangent la moitié de leur bien; la femme a bientôt fait de dévorer l'autre. Si elle est riche, c'est encore pis; elle tient son mari en servage. Si elle est laide, il rougit d'elle; si elle est belle, autre péril, et la garde en est bien chanceuse. Lui donne-t-on la maison à conduire, elle devient orgueilleuse et tracassière. Veut-on la lui retirer, elle se dit prisonnière et persécutée. Sa mère intervient alors, pour protéger cette victime. Le mari hasarde un mot, laisse entrevoir des craintes. « Quoi! On soupçonne ma fille, » sa fille, c'est-à-dire elle-même? « Si ma fille avait pu faillir, je l'eusse étranglée de mes mains. Il eût fallu voir son père me faire une telle injure! Il n'y pensait, le bon seigneur. Et jamais il ne m'empêcha

D'aler partout es lieux honnestes,
Aux compaignies et aux festes,
Avec mes cousins et cousines,
Et mes voisins et mes voisines.
Mais je me suis si bien gardée
Dieu merci! qu'oncques regardée
Ne fu, pour chose que je feisse.
Et s'eusse bien, se je voulsisse [1],
Trouvé qui eust parlé a moy!

Voilà de l'excellente comédie, et Molière dans *Georges Dandin* ne fait pas autrement parler la mère de la perfide Angélique. Non que Molière ait connu le *Miroir*, mais tous deux observent et copient la nature.

1. Si j'eusse voulu.

En somme, si Eustache Deschamps, dans son œuvre étendue, ne s'est montré poète que par accident, il s'est montré souvent homme d'esprit; il a mis presque toujours au service de la morale une verve satirique assez piquante; il a dit trop de mal de ses contemporains, mais ses exagérations mêmes nous servent à les connaître; s'il entre un peu trop d'amertume et surtout de banalité dans son aversion contre les femmes, il faut avouer toutefois qu'il y a, dans le *Miroir de mariage*, force traits de bonne comédie. C'est assez pour justifier l'honneur qu'il a obtenu dans notre temps (seul parmi les poètes du XIVe siècle) d'une édition complète de son œuvre.

A l'œuvre en vers de ce poète il faut joindre un court traité en prose, mais qui intéresse encore la poésie. Eustache Deschamps est l'auteur du plus ancien de nos *Arts poétiques*; et peut-être était-il naturel que ce poète, à qui ont manqué plusieurs des qualités du vrai poète, mais qui possédait en revanche certaines parties du critique et de l'observateur, fût le premier à réfléchir sur son art, et à confier au public ses réflexions. Le petit traité qu'il écrivit sur cette matière, et qu'il a daté du 25 novembre 1392, fut composé sur l'invitation d'un prince, auquel il déclare qu'il ne peut rien refuser; c'est probablement le duc Louis d'Orléans, frère de Charles VI. L'ouvrage est intitulé : *L'art de dictier et de fere chançons, balades, virelais, et rondeaulx*. Il y énumère les règles compliquées de ces petits poèmes, dans toutes leurs variétés; mais la théorie générale qu'il donne de la poésie est surtout intéressante.

Sous le nom de *musique*, Eustache Deschamps comprend la musique proprement dite et la poésie. Il appelle la première musique *artificielle*; parce qu'il croit qu'un homme, à force d'étude, peut toujours devenir musicien. Il appelle la poésie musique *naturelle*, parce que nul n'est poète sans un don du ciel. Il eût peut-être mieux valu distinguer, dans l'un et l'autre art, l'exécution, qui s'acquiert par l'étude, et l'invention, qui vient d'ailleurs.

Eustache Deschamps attache une suprême importance à l'harmonie dans les vers; et justement, les siens nous paraissent très rudes, en général. Mais savons-nous seulement les prononcer? Rappelons-nous qu'au moyen âge toute l'Europe a loué

surtout la *douceur* de la langue française; depuis trois siècles, elle en loue surtout la *clarté*. La musique est pour nous un son précis couvrant une idée vague; le vers une harmonie vague enveloppant une idée précise. Eustache Deschamps semble avoir défini la poésie comme nous définissons le chant, et l'alliance étroite qu'il établit entre les deux arts, en ne concevant guère d'autre poésie que la poésie chantée, et mise en musique, devait être et fut en effet funeste à la pensée poétique. Sans doute il admet que chacun des deux arts est complet en soi-même; et par exemple, la seule harmonie des beaux vers, non accompagnés du chant, pourra, dit-il, charmer un malade, que fatiguerait le bruit des instruments. Mais le mariage des deux arts est, selon lui, favorable à tous les deux; les mots font vivre la musique, et la musique embellit les mots. Quoi qu'on pense de cette théorie, fort discutable, il est bon de se rappeler que la plupart des poètes, au moyen âge, en ont jugé comme Eustache Deschamps. Ainsi s'excuse ou du moins s'explique l'insignifiance de beaucoup de poèmes, qui ressemblent à des livrets d'opéras dont la partition serait perdue [1].

## *II. — La poésie au XV^e siècle.*

Quoiqu'il y ait eu au moins trois poètes en France, au XV^e siècle, Charles d'Orléans, Martin Lefranc et François Villon, l'époque fut, dans l'ensemble, peu favorable à la littérature et à la poésie. Dans l'histoire, elle fait assez belle figure; elle transforme l'art militaire, organise le pouvoir royal, invente l'impri-

1. A la même époque appartient le *Livre des cent ballades*, par un auteur inconnu (qui n'est pas Boucicaut, quoiqu'on le lui ait souvent attribué). C'est un dialogue sur l'amour fidèle comparé à l'amour volage. Lequel est le plus propre à faire un preux? Un vieux chevalier défend l'amour fidele, une jeune dame loue l'amour volage. Après la centième ballade, treize princes ou seigneurs, appelés en témoignage, donnent leur avis motivé: trois seulement prennent parti pour l'amour volage; j'ai peur que dans la pratique, la proportion ne fût renversée. Ainsi le « duc de Touraine », frère du roi Charles VI, déclare qu'il n'aimera qu'une fois, dans le *Livre des cent ballades*: c'est un serment qu'il a mal tenu. Le duc de Touraine ayant porté ce titre de 1386 à 1392 (date où il reçut celui de duc d'Orléans), le *Livre des cent ballades* appartient à cette période.

merie et découvre l'Amérique. Mais son rôle dans les lettres fut beaucoup plus modeste ; elle a laissé peu de chefs-d'œuvre, et n'a su fonder aucune tradition littéraire féconde et durable. A l'inspiration propre du moyen âge, définitivement épuisée, elle n'a su rien substituer, que quelques heureux caprices de l'imagination personnelle ; mais ces bonheurs sont rares au milieu d'une production immense, prolixe et médiocre. On pouvait espérer mieux du mouvement très sérieux de renaissance qui dans le dernier tiers du XIVe siècle avait semblé promettre à la France un rajeunissement de la littérature par un heureux mélange de l'inspiration indigène avec l'étude de l'antiquité. Ce premier essai d'humanisme, qui pouvait nous donner un Pétrarque, un Boccace, ces premiers germes d'une renaissance, qui, peut-être, aurait moins dédaigné les sources nationales, tout en étudiant avec amour les modèles grecs et latins, furent malheureusement étouffés dans la guerre civile et dans la guerre étrangère, et la Renaissance, ainsi reculée d'un siècle, s'accomplit au XVIe siècle avec une violence excessive, et rompit presque tous les liens du présent avec le passé. Ce qui n'arrive jamais sans dommage, aussi bien dans la poésie que dans la politique.

**Christine de Pisan.** — Christine de Pisan est, dans l'ordre des temps, la première femme, en France, qui ait eu un savoir étendu et général, et une passion sincère de l'étude ; elle a fondé la lignée des femmes savantes et des femmes auteurs. Dans ce temps où l'on se préoccupe si vivement de l'instruction féminine, quand les uns se demandent avec anxiété ce que la science fera des femmes, les autres, avec ironie, ce que les femmes feront de la science, il n'est pas sans intérêt d'étudier la vie et l'œuvre d'une femme qui, la première, il y a cinq cents ans, résolut, pour son compte, avec honneur, le problème qui nous sollicite encore aujourd'hui.

Elle a raconté sa vie [1] avec un peu de complaisance pour elle-même, et une entière bonne foi, dans plusieurs de ses nombreux ouvrages. Elle était née à Venise vers 1363, de parents bolonais. Thomas de Pisan, son père, astrologue et médecin, au service de

1. Surtout dans la *Vision de Christine*, Bibl. nat., ms. fr. 1176, en prose. La *Mutation de Fortune* et le *Chemin de long estude*, tous deux en vers, servent aussi à compléter la biographie de Christine.

la République de Venise, fut appelé à la fois par le roi de France et le roi de Hongrie, qui voulaient tous deux s'attacher un homme d'un si grand savoir. Thomas préféra la France, et se rendit auprès de Charles V, qui l'accueillit à merveille et le combla de bienfaits. L'Italien charmé ne voulut plus quitter Paris, y appela sa femme et sa fille; celle-ci avait cinq ans. Son père devina bientôt sa rare intelligence et encouragea ses goûts studieux, la laissant volontiers « recueillir quelques paillettes du trésor de science. Il n'opinait pas, dit sa fille, que les femmes fussent pires pour apprendre. » D'ailleurs elle fut mariée de bonne heure, avant quinze ans; elle épousa Étienne Castel, notaire royal, gentilhomme picard; elle l'aima tendrement; mais son bonheur fut court; elle devint veuve à vingt-cinq ans. Elle ne se consola jamais, et c'est pour elle surtout que la gloire ne fut que le deuil éclatant du bonheur. Elle a loué l'époux défunt dans sa prose et dans ses vers jusqu'à fatiguer les indifférents; toutefois c'est ce sentiment qui lui inspire ses meilleurs vers, les plus simples :

Il m'amoit, et c'estoit droit,
Car joenne lui fuz donnée;
Si avions toute ordennée
Nostre amour, et nos deux cuers,
Trop plus que freres ne suers,
En un seul entier vouloir.
Fust de joye ou de douloir [1].

En quelques années tous les malheurs s'abattirent sur elle. Le roi Charles V, protecteur de Thomas de Pisan, mourut en 1380. Thomas fut à peu près ruiné par cette mort. Quoiqu'il eût reçu pendant près de vingt ans d'énormes pensions, comme il vivait magnifiquement et dépensait tout sans mesure, il ne laissa rien aux siens. Lorsque Étienne Castel mourut à son tour en 1389, à trente-quatre ans, la pauvre veuve resta seule au monde, et sans ressources, avec sa mère à soutenir et trois petits enfants. « J'aurais voulu mourir aussi », dit-elle, et bien sincèrement; mais il fallait vivre pour élever ces orphelins. Elle vécut, elle lutta, elle travailla, et par son énergie et son ingéniosité parvint à

1. *Chemin de long estude.*

relever cette maison abattue. Pendant quelques années, elle lutta pour sauver quelques débris de l'héritage de son mari; mais dans le droit mal établi du moyen âge, la situation du faible en justice était fâcheuse. D'impudents adversaires achevèrent de la ruiner par des procès injustes et interminables. Elle fait une peinture frappante de ces années douloureuses; elle raconte sa vie de solliciteuse, hantant le Palais du matin au soir, guettant les juges, poursuivant les avocats, flattant les huissiers, mourant de froid dans ces grandes salles; en proie aussi aux regards impertinents, aux galanteries fastidieuses ou grossières, supportant tout pour sauver le pain des enfants, et feignant de ne rien voir, de ne rien entendre. Dans sa déchéance elle avait conservé tout l'orgueil des fortunes tombées. Il fallait non seulement tout souffrir, mais tout cacher. « Ne cuides tu point que grevast a mon cuer la charge de la paour que on ne s'apperceust de mes affaires, et le soucy que n'apparust a ceulx de hors, ne aux voisins, le decheement de ce malheureux estat... Il n'est doulour a celle pareille, et nul ne le croit, s'il ne l'essaye... Ains soubz mantel fourré de gris et soubz seurcot d'escarlate, non pas souvent renouvellé, mais bien gardé, avoie espesses foiz de grands friçons, et en beau lit et bien ordené, de males nuis. Mais le repas estoit sobre, comme il affiert a femme vefve; et toutefois vivre convient. »

Dans cet abîme de tristesse et de dégoûts, la poésie fut sa première consolation. Elle écrivit ses premières ballades à la mémoire de l'époux bien-aimé. Ses vers furent goûtés; le monde en demanda d'autres, moins lugubres; elle s'y prêta; elle écrivit des ballades d'amour, tout en prenant soin d'affirmer qu'elle n'a plus aimé que ses enfants après la mort d'Étienne Castel. Cependant, pour chanter l'amour, « c'est peu d'être poète, il faut être amoureux », dit Boileau. Christine soutient tout le contraire, et quelques gracieuses ballades lui donnent à demi raison : elle est quelquefois exquise quand elle daigne être simple, et oublier qu'elle est savante : mais la meilleure pièce qu'elle ait écrite est peut-être celle où elle s'excuse d'avoir signé tant de frivoles chansons, pendant que son cœur navré ne songeait guère à la galanterie. Rien n'est plus beau dans son œuvre que ce cri de douleur aiguë :

Je chante par couverture [1],
Mais mieulx plourassent mi œil,
Ne nul ne scet le traveil
Que mon pouvre cuer endure.
Pour ce muce [2] ma doulour
Qu'en nul je ne voy pitié.
Plus a l'en [3] cause de plour,
Moins treuve l'en d'amitié.
Pour ce plainte ne murmure
Ne fais de mon piteux dueil.
Ainçois ris quant plourer vueil,
Et sanz rime et sanz mesure
Je chante par couverture.

Christine aurait dû s'en tenir à l'expression directe de sentiments sincères et personnels. Malheureusement, « il fallait vivre ». La vogue de ses vers lui assura des protecteurs, une réputation. Elle entrevit le moyen de relever sa fortune en écrivant; elle se fit auteur; elle écrivit par métier. En ce temps l'Église était l'abri commun de tous ceux qui tenaient la plume; mais Christine ne pouvait prétendre aux bénéfices et aux prébendes. Voilà comment ce fut une femme qui la première inventa la profession d'homme de lettres; elle s'adressa directement au public, du moins au public d'alors, aux grands, aux nobles, aux prélats. Elle fit copier ses livres, et les offrit à ceux qui étaient capables de les goûter, et assez riches pour les-payer. Mais chaque ouvrage n'ayant ainsi qu'un petit nombre d'acheteurs, il fallut multiplier les livres pour augmenter les ressources. Elle abusa de sa facilité excessive; elle écrivit sur toutes matières, avec une rapidité suspecte et sans se donner le temps de réfléchir suffisamment.

Dans un long poème, un peu ennuyeux, qui est presque une Histoire universelle en vers, la *Mutation de Fortune*, Christine, en racontant la transformation qui avait fait d'elle un écrivain de métier, s'amuse à la présenter d'une façon crue et pittoresque : « J'étais femme, dit-elle, et je suis devenue homme. » Heureusement pour elle, Christine conserva beaucoup de son sexe; et d'abord, elle en conserva le respect. J'aime à la louer très fort d'avoir consacré une partie de ses trop nombreux ouvrages à étudier le caractère des femmes; à leur tracer leurs devoirs; à prendre aussi leur défense contre les attaques presque toujours excessives, souvent outrageantes, dont les moralistes, au moyen âge, par goût et par tradition se plaisaient à les accabler. Dans l'*Épître au Dieu d'Amour* (c'est-à-dire l'Épître du Dieu

1. Par contenance. — 2. Je cache. — 3. Plus on a.



Armand Colin et Cie Editeurs Paris

CHRISTINE DE PISAN ÉCRIVANT SES BALLADES

Bibl. Nat., Fds fr. 835 F° 1

d'Amour)[1] elle fait parler l'Amour lui-même qui se plaint et se moque d'une façon assez spirituelle des indiscrets et des bavards, toujours prompts à raconter partout des conquêtes amoureuses qui, la plupart du temps, ne sont pas vraies; qui, lorsqu'elles sont vraies, ne leur font pas beaucoup d'honneur. Dans le *Dit de la Rose*[2], par une gracieuse fiction, elle raconte la fondation d'un ordre imaginaire où entreraient tous ceux qui feraient le serment de ne jamais traiter légèrement l'honneur des dames. Une rose sera le symbole de leur vœu, comme pour expier l'injure qu'un livre trop fameux, le *Roman de la Rose* de Jean de Meun, avait faite aux femmes. C'est en effet le temps où elle soutenait contre ce livre, dont la célébrité fut immense durant tout le moyen âge, une polémique passionnée, au nom de son sexe, que Jean de Meun avait furieusement insulté; tandis que l'illustre Gerson, chancelier de Notre-Dame, défendait dans le même temps, avec une extrême vivacité, la religion et le clergé contre les attaques et les railleries du même auteur. Deux personnages considérables à leur époque, et trop oubliés de la nôtre, Jean de Montreuil et Gonthier Col, tous deux secrétaires de Charles VI, et chargés maintes fois sous son règne de négociations politiques très importantes, tous deux savants humanistes, mais qui, au rebours des humanistes de la Renaissance, conciliaient le culte des anciens avec un goût très vif pour la littérature nationale, ne dédaignèrent pas de soutenir contre Christine la cause de Jean de Meun et du *Roman de la Rose*. Ils échangèrent avec elle des lettres curieuses, quelquefois bienveillantes, plus souvent aigres-douces; Christine, satisfaite, à ce qu'il paraît, du rôle qu'elle avait joué, rassembla lettres et réponses et dédia le recueil à la reine de France, Isabeau de Bavière. Il y a bien du verbiage dans cette polémique, comme dans toutes les polémiques. Mais il reste à Christine le mérite d'avoir discerné le caractère intime du roman de Jean de Meun, qui est dans la tendance de l'auteur à réhabiliter la nature humaine, libre et affranchie de toutes les lois divines et de toutes les conventions sociales. Le *Roman de la Rose* renferme les premiers germes d'une renaissance naturaliste dirigée contre la

1. Mai 1399.
2. Daté du 14 février 1402.

discipline austère et stricte du christianisme. C'est ce que les savants adversaires de Christine ou ne voyaient pas, ou peut-être feignaient de ne pas voir.

Elle écrit encore, pour son sexe, deux ouvrages en prose, la *Cité des Dames* et le *Livre des Trois Vertus* ou *Trésor de la Cité des Dames* : tous deux sont dans une forme allégorique, conforme au goût du temps, insipide au nôtre ; mais ici le fond vaut mieux que le cadre. La *Cité des Dames* est une compilation où se trouve ramassé tout ce que les livres anciens ou modernes, fables ou histoires, renferment de traits d'héroïsme et de vertu, de patience ou de dévouement, propres à honorer les femmes qui en ont été les auteurs. Les héroïnes de l'antiquité sont trop connues pour nous intéresser dans ce livre : il n'en est pas de même des contemporaines, dont Christine a tracé le portrait, trop complaisant sans doute, mais toutefois curieux; elle n'a pas seulement vanté des princesses; les humbles mérites ne sont pas tous oubliés. Elle loue ainsi le talent d'une habile enlumineuse, nommée Anastaise, qui savait mieux qu'homme du monde illustrer un beau livre et à qui nous devons sans doute plusieurs des magnifiques manuscrits qui nous ont conservé les ouvrages de Christine de Pisan.

Le *Trésor de la Cité des Dames* s'appellerait mieux un traité des Devoirs des Femmes. Il s'adresse à toutes les conditions; quoique naturellement les femmes de la cour et de la noblesse pour qui l'auteur écrivait, et à qui elle offrait ses livres, occupent la plus grande partie de l'ouvrage. La dernière partie, plus brève, s'adresse aux femmes de tous états : bourgeoises, marchandes, servantes, femmes et filles de laboureurs; elle n'oublie pas les pauvres mendiantes; elle n'oublie même pas les misérables créatures qui vivent de la honte et du péché. Sa charité vraiment chrétienne veut ne décourager ni ne repousser personne. Tout l'ouvrage abonde en renseignements précieux sur la vie domestique et morale du temps; il est très riche en menus détails et traits pittoresques, qu'on ne trouve guère ailleurs, qui manquent surtout dans les chroniques de l'époque; même chez Froissart, fort insouciant des choses du ménage. La morale est pure, les idées sont sages, les conseils surtout pratiques. Le rôle qu'elle trace aux femmes n'est pas pour effrayer

personne : au dehors, faire prévaloir l'esprit de paix, de douceur et d'indulgence; au dedans, maintenir le bon ordre, l'harmonie, la dignité des mœurs; une sage économie. Cette femme éprise de savoir veut bien qu'une femme s'instruise; mais pour développer son intelligence, élever plus haut son cœur, non pour étendre son ambition, détrôner l'homme et régner à son tour.

Après le *Trésor de la Cité des Dames*, le meilleur ouvrage en prose de Christine de Pisan est le *Livre des faits et bonnes mœurs du roi Charles V*, écrit en 1404, à la demande du frère cadet de ce roi, Philippe le Hardi, duc de Bourgogne. Ce n'est pas tout à fait une histoire; c'est plutôt un *éloge*, comme on appellera plus tard ces sortes d'ouvrages, ou même une oraison funèbre. L'auteur ne s'astreint pas à la chronologie; elle loue tour à tour les trois grandes vertus du roi : sa noblesse de cœur, sa *chevalerie*, sa sagesse. Ainsi Bossuet louera Condé en célébrant les qualités de son esprit, celles de son cœur, sa piété. Heureusement Charles V fut un bon roi, et son règne un grand règne; de sorte que le langage de l'apologie, en célébrant le règne et l'homme, ne diffère pas trop du langage de la vérité. D'ailleurs Christine avait très bien connu ce roi et sa cour; Thomas de Pisan, son père, lui avait raconté sans doute ce qu'elle n'avait pu observer par elle-même. Elle était donc fort bien préparée pour retracer un portrait ressemblant et animé; elle y a réussi en grande partie. L'ouvrage est un peu gâté, à notre goût, par les longues digressions qu'elle y a mêlées, empruntées à ses lectures trop abondantes, à Aristote, à Végèce, à beaucoup d'autres; rien ne semblait alors plus vif et plus nouveau que ces larcins faits à l'antiquité, à peine retrouvée de la veille, et bien incomplètement encore. Aujourd'hui les pages où elle a retracé ses souvenirs et ses impressions personnelles nous intéressent davantage. Les portraits de tous les membres de la famille royale et des principaux personnages de la cour, quoique flattés (il le fallait bien), sont vivants et les distinguent d'une façon frappante. Ainsi nul n'a mieux fait sentir la grâce attrayante du duc d'Orléans, frère de Charles VI, ni mieux dépeint la personne physique de Charles V : on voit nettement cette face allongée, au front large, aux yeux saillants, aux lèvres minces; la barbe est épaisse, les pommettes proéminentes, la

peau brune avec le teint pâle, la maigreur extrême ; c'est une figure d'ascète, tempérée par la douceur du regard et quelque chose de rassis et de pondéré dans l'allure générale. Tout n'est pas non plus banal dans le portrait moral du roi; si elle loue sa *chevalerie*, ce n'est pas en dissimulant que, faible et malade, sa main ne toucha pas l'épée, depuis son avènement jusqu'à sa mort. C'est sans sortir de son palais qu'il reconquit son royaume et en chassa les Anglais. Il n'avait donc rien du roi chevaleresque tel que se le figure l'imagination populaire. Ceci fait honneur à Christine : elle s'est mise au-dessus du préjugé vulgaire et a dit hautement que le vrai chevalier, c'est celui dont le cœur est noble et dont l'esprit est sage. On sent bien qu'elle eût ajouté, si elle eût osé ou pu : Charles V ne parut pas aux batailles, mais il nous procura toujours la victoire. Il vaut mieux être vainqueur par le bras de Duguesclin, que battu en personne, comme Philippe à Crécy, ou comme Jean à Poitiers.

Les parties les plus soignées de l'ouvrage, comme l'exorde par exemple, offrent une curieuse abondance de mots savants, calqués sur les formes latines, un enchevêtrement de longues phrases qui veulent imiter la période cicéronienne. On a cru longtemps à tort, et quelques-uns croient encore, que ce style des latinisants, que Rabelais a raillé, tout en le parlant quelquefois, n'a commencé de fleurir qu'au temps de la Renaissance ou dans la seconde moitié du XV^e^ siècle. On oublie qu'une première renaissance avait été commencée chez nous, dès le temps de Charles V, et que déjà les traducteurs de l'antiquité, comme Bersuire ou Oresme, avaient fait pénétrer dans le vocabulaire des lettrés une foule de néologismes savants. Dès lors, quiconque sait le latin veut en faire preuve avec éclat dans son français. Christine, il faut l'avouer, n'échappe pas à ce pédantisme dans les pages où elle s'efforce et se surveille; ailleurs elle est bien plus simple, et nous, qui préférons lire Cicéron en latin, nous la trouvons bien meilleure.

Il faut nous borner à une mention rapide de beaucoup d'autres ouvrages de Christine. Si son mérite fut grand, son abondance fut plus grande encore. Elle-même avoue qu'elle n'a commencé à lire et à s'instruire avec suite et méthode qu'en 1399 (elle

avait trente-six ans), et en 1405 elle confesse avoir déjà produit quinze volumes principaux, « sans les autres particuliers petits *dittiés*, lesquels tous ensemble contiennent environ soixante-dix cahiers de grand volume ». Il y a dans ce grand monceau de papiers beaucoup de redites et beaucoup de plagiat, dont quelques anciens surtout font les frais [1]. La guerre civile, qui ne cessa plus en France après l'assassinat du duc d'Orléans (1407), ralentit l'ardeur studieuse de Christine. A quel prince dédier ses livres et en offrir les riches manuscrits, quand régnaient le pillage et la trahison, le parjure et l'assassinat? Elle essaya de faire entendre sa voix au milieu de cet ouragan. Elle écrivit une *Lamentation* sur les maux de la guerre civile (datée du 23 août 1410) et le *Livre de la Paix* (1412-1413), achevé après la chute de la tyrannie cabochienne, et plein de vives rancunes, trop justifiées, contre la démagogie. Puis elle se tut devant des malheurs plus grands encore : la France envahie, la défaite d'Azincourt, Paris livré aux Bourguignons et aux Anglais, le massacre ou la fuite de tous ses amis et protecteurs. Alors, sentant son impuissance, elle s'enfuit de Paris, et voile sa face, comme pour ne point voir ces hontes suprêmes des années fatales : le traité de Troyes, la France anglaise, le roi étranger couronné dans Paris. Elle se réfugie onze ans dans un cloître [2]. Au bout de ce long exil, déjà vieille et touchant à sa fin (mais son cœur est toujours jeune et il est resté bon français), elle apprend, au fond de son couvent, la merveilleuse apparition de Jeanne d'Arc, et la levée du siège d'Orléans et le sacre de Reims. Elle se réveille un jour, et pleine de foi, d'enthousiasme et de joie, écrit son dernier chant à la gloire de

1. Parmi les principaux ouvrages dont nous n'avons point parlé, citons : l'*Épître d'Othéa à Hector*, en prose et en vers, avant 1402; traité de l'éducation d'un prince; — *Le chemin de long estude*, en vers (1402), poème cosmographique et moral; — *La Mutacion de Fortune*, en vers (1403), qui commence par une autobiographie continue et s'achève par une histoire universelle; — *Le Livre de Prudence*, paraphrasé de Senèque; — *Le Livre des faits d'armes et de chevalerie*, traduit de Végèce, de Frontin; la seconde moitié, plus personnelle, traite de la guerre moderne. Mais quelle ferveur didactique! et qu'est-ce que Christine pouvait avoir à enseigner aux gens d'armes? — *Le livre de Police*, traité de science politique, emprunté d'Aristote et de Plutarque, de Végèce, Valère Maxime et Frontin. Tous ces ouvrages sont de pures compilations, mais en 1400 ces compilations ont pu être utiles, comme le sont aujourd'hui, sous une autre forme, les dictionnaires encyclopédiques. Et surtout à cette date l'antiquité était neuve et fraîche.

2. Probablement à Poissy, où elle avait une fille, religieuse dominicaine.

l'héroïne [1]; puis disparaît définitivement, et meurt sans doute peu après Jeanne d'Arc [2]. Son nom lui survécut : il n'a jamais tout à fait sombré, dans ce grand naufrage de notre littérature française du moyen âge. On sait vaguement qu'une femme nommée Christine de Pisan, Italienne de naissance et fille de l'astrologue de Charles V, a vécu en France et a écrit en français sous le règne de Charles VI. On ne sait pas beaucoup davantage, et l'œuvre de Christine fut de bonne heure oubliée. L'imprimerie la dédaigna, sauf quelques parcelles; la Renaissance ne s'en souvint plus. Le XIXe siècle, qui a réhabilité, ou du moins réimprimé tant de médiocrités, choisies, un peu au hasard, dans notre passé littéraire, n'est venu qu'hier à s'occuper de Christine de Pisan. Même on nous restitue l'œuvre en vers; mais quand aurons-nous l'œuvre en prose (supérieure, en somme)? Quand nous rendra-t-on la *Vision de Christine* ou le *Trésor de la Cité des Dames*, ou même ce curieux livre de la *Paix* plein de portraits de démagogues, où d'autres temps pourraient se reconnaître?

Christine de Pisan méritait mieux. Je ne veux pas grossir son mérite; elle n'a point de génie, et la haute originalité, soit du style, soit de la pensée, lui fait défaut. Elle n'a aucun génie, mais c'est une belle intelligence, vaste, et largement ouverte. Elle nous intéresse à plusieurs titres : par tout ce qu'elle nous apprend sur les sentiments et les idées de son siècle; par son sincère amour de l'étude et du savoir; par son caractère enfin, droit, ferme et sûr; par son patriotisme constant, si remarquable chez cette étrangère [3]. Pour tout dire, elle voulut être savante et elle sut rester modeste. J'en souhaite autant à beaucoup d'hommes.

**Alain Chartier**. — Alain Chartier commença d'écrire à l'époque où se taisait Christine de Pisan, dont le *Livre de la*

1. Une fillette de seize ans
N'est-ce pas chose fors nature!
A qui armes ne sont pesans,
Ains semble que sa norriture
Y soit, tant y est fort et dure;
Et devant elle vont fuyant
Les ennemis, ne nul n'y dure.
Elle fait ce, mains yeulx voiant,
Et d'eulx va France descombrant.
... Mais tout ce fait Dieu qui la meine.

Le poème est daté : 31 juillet 1429.

2. Christine de Pisan était certainement morte avant 1440, date où Martin Lefranc fait d'elle un magnifique éloge dans le *Champion des Dames*.

3. Le roi d'Angleterre Henri IV et le duc de Milan lui avaient fait des offres avantageuses pour l'attirer dans leur royaume; elle refusa pour rester Française.

*Paix* (1413) fut le dernier ouvrage (si l'on met à part ses vers en l'honneur de Jeanne d'Arc).

La renommée d'Alain Chartier fut immense au XV^e siècle et jusqu'à la Renaissance. Il fut salué universellement comme le grand homme de son temps. Vanité de la gloire! On n'a retenu de lui qu'une gracieuse légende, le baiser de la jeune dauphine, Marguerite d'Écosse. Et selon toute vraisemblance ce baiser ne fut jamais donné. Marguerite n'est venue en France qu'en 1436; il est fort probable qu'à cette date, Alain Chartier était déjà mort. C'est seulement en 1524 que ce joli conte fait son entrée dans l'histoire [1]; personne jusque-là n'en avait ouï parler :

« Au dit an (1436), le 24^e jour de juin, monseigneur le dauphin Louis espousa, en la ville de Tours, Madame Marguerite, fille du Roi d'Escosse, qui estoit une honneste dame, et qui fort aymoit les orateurs de la langue vulgaire, et entre autres Maistre Alain Chartier, qui est le pere d'Éloquence françoise. Lequel elle eut en fort grande estime, au moyen des belles et bonnes œuvres qu'il avoit composées. Tellement qu'un jour, ainsi qu'elle passoit une salle où le dit maistre Alain s'estoit endormi sur un banc, comme il dormoit, le fut baiser devant toute la compaignie; dont celuy qui la menoit fut envieux et luy dit : « Madame, je suis esbahy comme avés baisé cest homme qui est si laid », car à la verité il n'avoit pas beau visaige. Et elle fit response : « Je n'ay pas baisé l'homme, mais la precieuse bouche de la quelle sont yssus et sortis tant de bons mots et vertueuses paroles. »

Alain Chartier était né à Bayeux vers 1390. Son frère aîné, Guillaume, mourut évêque de Paris en 1472. Un frère cadet, Thomas, devint notaire royal. Quant à l'historien de Charles VII, Jean Chartier, moine de Saint-Denis, il appartient à une autre famille.

Nous ne savons rien sur la jeunesse d'Alain Chartier. Son frère aîné, Guillaume, avait étudié dans l'Université de Paris, comme boursier du roi. Alain suivit peut-être la même voie et partagea les mêmes études. Son premier ouvrage est, paraît-il, le *Livre des quatre Dames* écrit au lendemain d'Azincourt. Voici le sujet du poème : quatre dames ont perdu, dans la défaite, les

1. Dans les *Annales d'Aquitaine* de Guillaume Bouchet.

chevaliers qu'elles aimaient : le premier a été tué ; le second est prisonnier des Anglais, le troisième a disparu ; le quatrième s'est déshonoré en prenant honteusement la fuite. Ces quatre amantes infortunées racontent leurs malheurs, et chacune se juge la plus malheureuse. Il y a des vers gracieux et des sentiments délicats dans ce poème ; mais l'ensemble est froid, au moins à notre goût moderne. Il est surprenant que le désastre d'Azincourt apparaisse à peine dans le livre écrit à propos de ce désastre. Les chroniqueurs nous ont laissé des récits poignants de cette journée fatale : mais ici, tout détail pittoresque et vivant semble à dessein banni. La bataille eut lieu le 25 octobre : au lieu d'encadrer son poème dans un triste paysage de novembre, Alain Chartier le transporte au mois de mai, et associe le deuil des quatre dames à une banale description du printemps, non pour opposer à la douleur humaine l'insouciante sérénité des choses, mais tout simplement parce que la tradition poétique aimait à mettre un *printemps* au début des poèmes. En somme, le *Livre des quatre Dames* répond si peu aux sentiments et aux passions qui devaient, semble-t-il, remplir et bouleverser les âmes au lendemain d'Azincourt, que nous admirons sans le comprendre le succès qu'obtint cet ouvrage d'un auteur jeune et encore inconnu.

Mais il faut bien penser que nous nous faisons aujourd'hui de la poésie une idée toute différente de celle que l'on s'en faisait au XV^e siècle. Nous voulons qu'un poète nous émeuve ; et il ne nous émeut que s'il répond à la disposition dominante de notre âme, s'il la frappe là où elle est déjà ébranlée. Tout autre était la façon de concevoir la poésie au temps d'Alain Chartier ou de Charles d'Orléans : on y cherchait plutôt une distraction élégante aux ennuis et aux misères de la vie ; on ne lisait pas les poètes pour sentir plus vivement ses malheurs, mais pour les oublier. On ne leur demandait pas d'exprimer plus fortement ce que tous ressentaient ; mais au contraire d'emporter l'esprit dans une région sereine et idéale, étrangère à toutes les réalités douloureuses.

C'est de ce point de vue qu'il faut juger toutes les poésies amoureuses d'Alain Chartier, écrites pour la plupart pendant les horreurs de la guerre civile et de la guerre étrangère, pendant

la sanglante réaction bourguignonne, pendant l'assassinat de Jean sans Peur, pendant le couronnement d'un roi anglais à Paris. C'est alors qu'il écrivit le *Débat du Réveille-Matin*, le *Lay de plaisance*, le *Débat des deux Fortunés d'Amour* et cette *Belle Dame sans mercy* qui eut un retentissement prodigieux et provoqua parmi les poètes un véritable assaut de rimes, les uns approuvant la rigueur vertueuse de la Dame, les autres plaignant le mauvais sort de l'amant mort par désespoir. Pendant que nos poètes rimaient ces jolies fadaises, les Anglais, en Normandie, faisaient enfouir toutes vives, après jugement légal, des femmes françaises coupables d'avoir porté du pain à des soldats français.

Cette apparente indifférence n'était, au fond, qu'une convention poétique [1]. Alain Chartier, prosateur, fut un excellent patriote, et j'ajoute avec plaisir que sa prose est, d'ailleurs, fort supérieure à ses vers [2].

En 1417, l'invasion anglaise chassa Alain Chartier de Bayeux, sa ville natale. En 1418, la réaction bourguignonne le chassa de Paris, son autre patrie. Il suivit fidèlement, en qualité de secrétaire royal, la fortune agitée du dauphin, plus tard Charles VII; il servit de sa plume et de sa bouche éloquente le malheureux « roi de Bourges » jusqu'au jour de la victoire [3]. Dès 1418 il adressait à l'Université de Paris une belle lettre latine pour la conjurer de rentrer dans le devoir et de se rallier à l'héritier légitime du trône. En 1422, il écrit en français le *Quadrilogue invectif* (c'est-à-dire dialogue à quatre personnages, rempli de violents reproches). Ces quatre personnages sont la France et les trois ordres; la France les supplie d'avoir pitié de leur mère commune. Le peuple répond le premier qu'il est victime et non coupable. « Le labeur de mes mains nourrit les lasches et les oyseux, et ilz me persecutent de faim et de glaive... Ilz vivent de moy et je meurs par eulx... Les estendars sont levez contre

1. Dans le *Débat des deux Fortunés d'Amour*, Alain Chartier se qualifie

> Un simple clerc que l'on appelle Alain,
> Qui parle ainsi d'amour par oïr dire.

2. Au reste il n'a pas fait seulement des vers d'amour; le *Bréviaire des nobles*, qui fut longtemps admiré, est un code du parfait chevalier.

3. Dans le *quadrilogue* il se dit « humble secrétaire du Roy et de Monseigneur le Dauphin ».

les ennemis, mais les exploicts sont contre moy. » Plaintes trop justifiées. Armagnacs, Bourguignons, Anglais, tous ces gens armés vivaient sur le peuple et le rongeaient jusqu'aux os.

Le noble se défend en reprochant au peuple les excès démagogiques dont Paris fut souillé à mainte reprise; il rappelle avec amertume la joie populaire qui accueillit l'assassinat du duc d'Orléans. Le clerc s'établit juge entre les deux ordres, quoiqu'il eût bien sa part de responsabilité dans les maux publics. Tout en feignant de partager les torts, il se montre surtout sévère pour la noblesse, et l'accuse de perdre tout par son indiscipline. Le *Quadrilogue* est, je crois, le plus ancien livre où le vice de l'armée féodale est percé à jour, où le principe de l'armée royale et nationale est posé, avant qu'elle existât : « Les lignages ne font pas les chefs de guerre, mais ceulx à qui Dieu, leur sens ou leur vaillance ou l'autorité du Prince en donnent la grâce, doivent estre pour tels obéiz : la quelle obéissance n'est mie rendue à la personne, mais à l'office. » Au lendemain du honteux traité de Troyes, un tel livre (dont la conclusion était une parole d'espérance et d'encouragement : la France sera sauvée, si tous ses enfants sont unis), un tel livre dut émouvoir profondément les cœurs, d'autant plus que l'intérêt poignant des faits et des idées y était redoublé par la grande beauté de la forme et par des qualités de style dont les contemporains, moins habitués que nous à ce genre de mérite, furent sans doute émus et charmés. Alain Chartier est le premier Français qui ait eu le style oratoire et nombreux, oublié après lui jusqu'à Balzac. Il est permis de préférer à cette allure magistrale une démarche plus simple et plus vive; mais le style oratoire a sa grandeur et son harmonie, et, dans sa nouveauté, dut éblouir des oreilles qui n'avaient jamais ouï cette musique des mots. Voyez comme Alain Chartier fait penser à Bossuet en traitant ce lieu commun d'éloquence : que Dieu seul est immuable, et que tout l'univers se transforme sous sa main :

« Celluy qui tout puet, depart et retranche les puissances, et de sa perdurable eternité mue les choses qui soulz le temps decourent. Et il, qui est infiny en haut povoir, met commencement, moyen et fin en toutes ses œuvres, soubz le mouvement des cieulx... Et combien que ces choses soient assez evidentes

a congnoistre, si y errent plusieurs. Car en racomptant le fait qu'ils congnoissent a l'ueil, ilz demeurent en descongnoissance de la cause. Et pour ce que les jugements de Dieu, sans qui riens ne se fait, sont une parfonde abisme, où nul entendement humain ne scet prendre fons ne rive; et que noz sens sont trop faibles, noz ans trop courts, et nos pensées et affections trop frailles a les comprendre, nous imputons a fortune, qui est chose fainte et vaine, et ne se peut revencher, la juste vengeance que Dieu prent de noz deffaultes... »

Il y a une étroite relation entre le style oratoire d'Alain Chartier en prose française, et la facture de sa période latine. Évidemment c'est sur son latin qu'il a calqué son style français. Ainsi on rapproche avec intérêt le *Quadrilogue* de la lettre latine (*De detestatione belli gallici et suasione pacis*) écrite après la mort de Henri de Lancastre (21 août 1422). Deux ans plus tard, Alain Chartier fit partie de l'ambassade envoyée par Charles VII à l'empereur d'Allemagne Sigismond. Il prononça devant ce monarque deux belles harangues en latin, qui sont malheureusement des morceaux d'apparat plus que des pièces vraiment politiques. En 1428, il accompagna l'ambassade envoyée au roi d'Écosse Jacques II, pour négocier le mariage de sa fille Marguerite, âgée de quatre ans, avec le Dauphin, le futur Louis XI, qui en avait cinq. L'année suivante (1429), à l'heure où la fortune de Charles VII paraissait désespérée, Alain Chartier publia le *Livre de l'Espérance* (ou *Livre des Trois Vertus*), qu'il date au premier vers *du dixième an de son dolent exil.* Il avait été chassé de Paris en 1418 par les fureurs de la faction bourguignonne. Le livre est en prose mêlée de pièces de vers d'un caractère lyrique, dans des formes variées. J'en détache ce beau couplet sur la faiblesse de l'homme :

Chetive creature humaine,
Nee a travail et a peine,
De fraelle corps revestue,
Tant es faible et tant es vaine,
Tendre, passible, incertaine,
Et de legier abbatue;
Ton penser te devertue,
Ton fol sens te nuit et tue,
Et a nonsçavoir te maine;
Se des cieux n'es soustenue,
Tant es de pouvre venue
Que tu ne peuz vivre saine.

Dans le cadre fastidieux d'une vision allégorique, ce livre renferme des pensées très personnelles, rendues souvent avec une

rare éloquence. Les malheurs de la France et du roi ont troublé la raison de l'auteur : il a failli s'en prendre à Dieu même et lui reprocher l'iniquité triomphante. La religion ferme sa bouche et retient sa main prête au suicide; elle lui explique la présence du mal sur la terre et même sa victoire apparente.

Le clergé, ménagé dans le *Quadrilogue*, est, au contraire, dans le *Livre de l'Espérance* l'objet des plus violents reproches; l'audace de l'écrivain va jusqu'à attaquer la discipline fondamentale du clergé d'Occident, le célibat ecclésiastique. Le grand schisme avait jeté dans les esprits les plus religieux un trouble profond, dont la Réforme est sortie cent années plus tard. A lire certaines pages d'Alain Chartier, on la croirait plus prochaine. Mais s'il y a plus de tristesse et plus d'amertume dans son invective contre l'Église, il y a plus de colère et de mépris dans la satire qu'il fait des gentilshommes du temps de Charles VII. La frivolité de leur vie et la dissolution de leurs mœurs sont dépeintes avec une âpre éloquence : « Les nuits leur ont esté trop courtes par leurs desvergondées plaisances, et les jours trop briefs pour dormir... Il semble que seigneurie vault autant a dire comme puissance de mal faire sans punition... On nourrist les jeunes seigneurs ès délices et a la fetardise des qu'ils sont nez... Les gens les adorent es barseaux et les duisent à descongnoistre eux mesmes et aultruy. »

Malgré l'amertume de ces censures, le dernier mot du livre est une parole d'espérance comme le titre le promettait. Alain Chartier refuse de croire que la France, à cette heure abattue, écrasée sous le talon des Anglais, soit à jamais perdue. « Souvent desespoir de salut a forcé nature et fortune a sauver les perissans;... mesmement le plus de fois... les conquerans desgastent leur puissance et consument leurs forces; et par leurs violences, les assaillis s'exercitent aux armes, tant qu'ils apprennent de leurs ennemis a eux deffendre et a recouvrer la victoire. » A l'époque où Alain traçait ces lignes, Orléans était près de succomber; mais déjà Jeanne d'Arc quittait Domrémy. Le péril était extrême; le salut était prochain. Alain Chartier semble avoir le premier vu luire à l'horizon brumeux le faible rayon d'espérance.

Le dernier écrit daté de notre auteur est une lettre latine

à l'empereur Sigismond pour témoigner à ce prince des merveilles accomplies par l'héroïne. Elle ne nous apprend rien qu'on ne sache d'ailleurs, mais elle prouve que, contre l'opinion répandue, quelques politiques, parmi l'entourage de Charles VII, ont cru fermement à la mission divine de la Pucelle, au moins après ses victoires. Alain Chartier en retrace le merveilleux tableau et conclut en disant : « Cette fille ne vient pas de la terre ; elle est envoyée du Ciel. »

On ne sait à quelle date rapporter un court traité d'Alain Chartier intitulé *le Curial*, c'est-à-dire *le Courtisan* (ce dernier terme nous est venue d'Italie au xvie siècle). C'est une satire amère de la cour écrite par un homme qui y vivait, non de naissance, mais de son plein gré. On en a conclu parfois qu'il n'y fallait voir qu'une déclamation banale et peu sincère. Telle n'est pas notre opinion. Les hommes restent parfois où ils se déplaisent le plus ; Alain Chartier était trop ambitieux, trop épris de sa renommée pour avoir le courage de s'éloigner des grands ; il était trop honnête homme pour n'être pas écœuré du spectacle qu'offrit cette cour abâtardie de Charles VII pendant toute la jeunesse du monarque. Les favoris s'y succèdent, tout-puissants sur l'esprit du faible roi, jusqu'au jour où ils tombent tour à tour, assassinés par un rival heureux, qu'attend souvent le même sort. La trahison, la corruption des mœurs, la lâcheté, l'incapacité, la défaite, voilà le spectacle qu'elle offre au moraliste. Trouvera-t-on que le *Curial* soit un lieu commun, si c'est la cour de Bourges qu'Alain Chartier a dépeinte sans la nommer? Croirons-nous qu'il n'est pas sincère en conjurant le frère à qui son livre est adressé (probablement Thomas Chartier) de ne jamais quitter la sûre et heureuse retraite où il vit libre et content, avec sa femme et ses enfants, pour venir chercher fortune à la cour? Mais lui-même y vit. Par quelle étrange contradiction? Alain Chartier laisse entrevoir l'attrait qui l'y retient ; mais La Bruyère l'expliquera plus tard, encore mieux qu'Alain Chartier : « La vie de la cour est un jeu sérieux, mélancolique, qui applique. » Mais de là justement l'attrait. « Un homme qui a vécu dans l'intrigue un certain temps ne peut plus s'en passer : toute autre vie pour lui est languissante. »

Alain Chartier vécut probablement jusqu'à la fin dans cette

cour qu'il n'aimait guère. Nous ne savons pas la date de sa mort. On lui a longtemps attribué une *ballade sur la prise de Fougères*, qui certainement n'est pas de lui; et pour lui laisser le temps de l'écrire, on prolongeait sa vie jusqu'au milieu du siècle. La dernière trace certaine de son existence est de 1429, et il était mort avant 1440; il est nommé comme défunt dans l'*Hôpital d'amours*, poème antérieur à 1441. Il mourut donc entre 1430 et 1440, et comme il est probable que son activité féconde ne lui eût pas permis de rester plusieurs années sans rien produire et sans faire parler de lui, nous croyons que sa vie dut se terminer peu après 1430. Il était faible et languissant, ce qui rend plus vraisemblable encore sa mort prématurée. En 1430, il devait avoir environ quarante ans [1].

Sa renommée demeura très grande et l'éclat en fut plus durable que ne furent la plupart des réputations littéraires au moyen âge. Au XVI^e siècle encore il apparaît comme le prince des écrivains français. Octavien de Saint-Gelais, évêque d'Angoulême, dans son poème intitulé *Séjour d'honneur*, l'appelle « clerc excellent, orateur magnifique ». Jean Le Maire de Belges le dit : « noble poète et orateur ». Jean Bouchet, dans ses *Annales d'Aquitaine* : « le père d'éloquence française. » Clément Marot dit que la Normandie « prend gloire » d'avoir produit un tel fils. Pierre le Févre (ou Fabri), contemporain de Marot, dans son *Art de vraie rhétorique*, met Alain Chartier au-dessus de tous les écrivains et orateurs, et dit qu'il les a passés tous en « beau langage, élégant et substancieux ». Ni avant lui, ni après, nul ne peut lui être comparé; surtout pour la « douceur de son langage ». Jusqu'à la fin du XVI^e siècle on parle ainsi d'Alain Chartier; c'est une admiration sans réserve, mais qui s'attache surtout aux beautés de son style. Étienne Pasquier, dans les *Recherches de la France*, a consacré un chapitre entier (XVI^e du livre VI) à ce qu'il nomme « les mots doréz et belles sentences de Maistre Alain Chartier ». Il l'appelle « autheur non de petite marque, soit que nous considerions en luy la bonne

1. Un document récemment produit (voir *Romania*, 1894, p. 152) prouve qu'Alain Chartier fut enterré à Avignon; c'est probablement qu'il y était mort. Mais la date reste inconnue. L'épitaphe citée par d'Expilly *(Dictionnaire géographique)* et qui le fait mourir en 1449 ne paraît pas authentique.

liaison de paroles et de mots exquis, soit que nous nous arrestions à la gravité des sentences : grand poète de son temps, et encore plus grand orateur ». Il extrait de l'œuvre un choix abondant de citations, toutes brèves, toutes frappantes, surtout par la forme, et par la vivacité du trait. Il est évident que c'est par ce mérite, inconnu avant lui, dans la prose française, et rare encore après lui (jusqu'à Balzac), c'est par le trait oratoire, par ce genre d'éloquence appelé des Latins *sententia*, que notre auteur a su éblouir ses contemporains, et encore le siècle suivant. Aussi, Pasquier admire-t-il cette « infinité de belles *sentences*, desquelles il est confit de ligne à autre », tant qu'on ne le peut mieux comparer qu'à « l'ancien Sénèque Romain ». Il me semble que ce n'est pas exagérer le mérite de notre auteur que de le louer des mêmes qualités que Pasquier admirait chez lui, tout en apportant dans notre éloge un peu moins d'enthousiasme. Alain Chartier n'est ni un grand penseur, ni un grand moraliste; mais il est un écrivain, il est un homme de style; c'est son seul mérite; mais il a ce mérite. Le premier il a fait voir que la langue française, avant lui dénuée de nombre et d'harmonie, pouvait devenir entre des mains habiles un aussi parfait instrument d'éloquence que le latin même.

**Charles d'Orléans.** — Le poète Charles d'Orléans eut une destinée singulière. D'ordinaire on loue les princes même pour leurs mauvais vers. Celui-là, qui en fit de bons, fut, dès le lendemain de sa mort, oublié, à tel point que ses poésies, totalement inconnues, ne furent exhumées qu'en 1734 par l'abbé Sallier. Depuis ce temps, Charles d'Orléans n'a plus cessé d'être mis en honneur, et placé si haut que quelques-uns le préfèrent à Villon; ce qui paraît excessif. Au reste il n'y a nulle mesure commune entre deux hommes aussi profondément différents.

Il était né à Paris, dans l'hôtel royal de Saint-Paul, le 26 mai 1391, de Louis, duc d'Orléans, frère de Charles VI, et de Valentine de Milan. A quinze ans il fut marié à Isabelle de France, sa cousine, veuve de Richard II, roi d'Angleterre. L'année suivante son père tombait sous les coups des assassins soudoyés par Jean sans Peur. Un an plus tard, Valentine de Milan, impuissante à venger son époux, mourait de douleur; et

quelques mois après Isabelle de France mourait en couches, à vingt ans. Charles d'Orléans restait à dix-huit ans, déjà veuf, deux fois orphelin, l'aîné de cinq enfants, et chef d'une des quatre grandes maisons du royaume. Lourde tâche, même pour des épaules moins débiles. On lui imposa d'abord de se réconcilier avec Jean sans Peur. Mais en 1410 il épousa la fille du comte d'Armagnac, et le parti d'Orléans retrouva un chef, qui lui inculqua sa haine et lui donna son nom. La guerre civile reprit avec fureur. Les deux factions firent appel à l'Angleterre, et Henri IV, avec une habileté infernale, les soudoya toutes les deux, pour mieux déchirer la France, que son fils Henri V envahit en 1415, et dont il commença méthodiquement la conquête. Dans le désastre d'Azincourt, Charles d'Orléans fut pris un des premiers, avec l'avant-garde, et aussitôt emmené en Angleterre. Sa prison devait durer vingt-cinq ans. Elle fut très rigoureuse et très dure. On le traîna de château en château, à Windsor, à Bolingbroke, dans le comté de Lancastre, à Pomfret, à la Tour de Londres, à Hampthill, à Wingfield, partout étroitement resserré, surveillé de près jour et nuit. Henri V en mourant (1422) avait ordonné par son testament de ne jamais relâcher le duc d'Orléans avant que son fils eût atteint sa majorité. Henri VI avait neuf mois.

Le pauvre prisonnier fût mort de tristesse et d'ennui, si la poésie ne l'eût consolé [1]. Les vers furent ses amis, ses compagnons, ses hôtes. Ils le sauvèrent du désespoir, sinon de tout abaissement. Car, pour sortir de prison (en 1440) il lui fallut se déclarer l'ami de Philippe le Bon, fils de Jean sans Peur. Mais après tant de maux soufferts, il n'aspirait plus qu'au repos. Il avait vécu déjà cinquante ans, dont vingt-cinq en captivité. Il devait vivre encore vingt-cinq ans, dont la plus grande partie s'écoula dans la petite cour de Blois, faite à son image et selon ses goûts; agréable séjour d'un prince aimable et doux, ami des lettres et des arts, passionné pour les vers et pour les plai-

1. Dans le même temps, Jean Regnier, bailli d'Auxerre, au service du duc de Bourgogne, fait prisonnier par les soldats de Charles VII, se consolait, lui aussi, en rimant ses peines : plus heureux que Charles d'Orléans, il fut publié après sa mort : les *Fortunes et adversitez de Jean Regnier* virent le jour à Paris en 1526. Les vers de Regnier sont médiocres; mais ils renferment des traits vifs et expressifs qui peignent l'état de la France pendant cette longue guerre civile.




CHARLES D'ORLEANS

(ARMORIAL DU HERAUT BERRY)

Bibl. Nat. Fds fr. 4985, F° 16 (V°)

sirs délicats. Les fêtes et les jeux s'y succédaient sans relâche ; les ménestrels, les musiciens, les danseurs, les poètes, les artistes y venaient en foule, et s'y voyaient toujours bien accueillis. Ce n'étaient que visites princières, promenades, excursions, pèlerinages. Les derniers jours du duc d'Orléans furent toutefois attristés par la dureté de Louis XI, qui ne l'avait jamais aimé. Il mourut le 4 janvier 1465.

Jamais vie humaine n'a rassemblé de tels contrastes. Elle s'ouvre par des tragédies sanglantes, se continue dans une interminable captivité, s'achève enfin dans les douceurs d'un épicurisme lettré. Une seule unité réunit ces scènes si différentes : le goût de la poésie et des arts que Charles d'Orléans conserva fidèlement du premier jour au dernier. Rendons cette justice aux Valois, rois et princes, médiocres d'ailleurs, pour la plupart, et qui nous ont fait plus de mal que de bien ; mais tous furent sincèrement des artistes.

L'œuvre poétique de Charles d'Orléans se compose surtout de petites pièces détachées : rondeaux, chansons, ballades. Il excelle dans ces menus cadres. L'idée est toujours précise, non pas toujours neuve ou rare ; souvent assez banale, au contraire, mais parfaitement nette et claire. La forme est admirablement soignée. Au lieu que dans les longs poèmes didactiques du temps, le poète souvent semble écrire au courant de la plume, ici le style est travaillé avec goût, avec amour. Une idée nette dans une forme exquise, tel est le caractère commun de la plupart de ces petits ouvrages. Ils décèlent une main raffinée guidée par un sentiment de l'art très juste. Le poète avait grandi dans une cour élégante, et tout ce qui l'entourait, mais surtout son père et sa mère, Louis d'Orléans et Valentine de Milan, aimaient passionnément les œuvres d'art de tout genre : émaux, bijoux, reliures, tapisseries, broderies. La poésie de leur fils ressemble aux précieux joyaux de ces belles collections, l'amour et l'orgueil de tous les princes Valois.

La forme y vaut plus que le fond, qui, tout d'abord, nous semble un peu menu. Ce prince a été mêlé aux événements les plus tragiques de notre histoire : il a vu son père meurtri à coups de hache, sa mère mourant de désespoir, le Roi fou, la France envahie, toutes les hontes, tous les désastres. Rien de

ce qu'il a dû souffrir n'a passé dans ses vers. C'est qu'il ne les compose pas, comme ferait un moderne, pour aigrir ses douleurs, mais pour les consoler; ni pour se souvenir, mais pour oublier. Ce ne sont pas les cris d'angoisse d'une âme désespérée, mais le délassement préféré d'un pauvre cœur souffrant qui recourt à la poésie comme à un baume sacré, pour endormir ou du moins calmer la souffrance. Que mettra-t-il dans ses vers? Rien que les rêves délicats de son imagination. Il chantera les peines et les joies de l'amour, non celles de la passion violente, qu'il n'a jamais connues, peut-être; mais jeune, il dira la tendresse discrète d'un cœur doucement épris, ou, vieilli, le détachement souriant d'un cœur doucement désabusé. Les commentateurs perdront leur peine à essayer de deviner le nom de celles qu'il a pu aimer. C'est la femme, c'est la beauté, c'est l'amour qu'il célèbre et qu'il exprime, mais d'une façon tout impersonnelle, et presque idéale, quoique voluptueuse. Certes on n'oserait dire qu'il n'aima jamais vraiment, le poète qui écrivit ces vers où la puissance de l'amour est si fortement exprimée :

Comment se peut un povre cueur deffendre
Quant deux beaulx yeulx le viennent assaillir?
Le cueur est seul, désarmé, nu et tendre,
Et les yeulx sont bien armez de plaisir.
Amour aussi est de leur aliance.
Contre tous deux ne pourroit pié tenir,
Nul ne tendroit contre telle puissance.

Mais on peut douter qu'il ait jamais connu toute la profondeur d'une passion maîtresse. Il n'est pas de ceux que l'amour dompte et qu'il entraîne aux grands héroïsmes ou aux grands crimes, aux sublimes dévouements et aux criminelles folies. De tels amants d'ailleurs le nombre est petit; il y a encore moins de cœurs pour sentir ces ivresses, qu'il n'y a eu de poètes pour les chanter. Celui-ci est plutôt tendre que passionné; plutôt galant, au sens le plus délicat du mot, que violemment épris. Son accent ordinaire est une douceur caressante. Son regret de la patrie absente est féminin plutôt que viril; ses aspirations vers la paix, qui sera pour lui la délivrance, sont touchantes, mais un peu molles. Vingt-cinq ans de prison sont mortelles à l'héroïsme,

mais devraient-ils tuer la dignité? Des vers comme ceux-ci sont jolis, mais un peu choquants :

Sauves toutes bonne raisons,
Mieulx vaut mentir pour paix avoir;
Qu'estre batu pour dire voir [1];
Pour ce, mon cueur, ainsi faisons.

Il y a vingt pièces de ce ton dans l'œuvre. J'aime mieux les gracieux rondeaux, cent fois cités, sur le retour du printemps. Mais le sentiment de la nature, très sincère chez lui, et si joliment exprimé, ne laisse pas d'être un peu mêlé d'afféterie.

Le temps a laissié son manteau
De vent, de froidure et de pluye,
Et s'est vestu de brouderie,
De soleil luyant, cler et beau...
Riviere, fontaine et ruisseau
Portent en livree jolie
Gouttes d'argent d'orfavrerie...

La poésie de Charles d'Orléans ressemble à ce manteau du printemps. Quelques-uns préfèrent à tout, dans cette œuvre, les poésies de l'âge mûr et de la vieillesse. Ce goût peut se défendre. Il s'y montre un peu triste, un peu sec et grognon, mais jamais il n'eut plus d'esprit.

La jeunesse est finie! Il s'étonne de voir toutes choses avec d'autres yeux que les yeux de vingt ans. Ni les prés ne sont plus si verts, ni le soleil si riant, ni (que l'amour lui pardonne) les dames, à ce qu'il croit bien, ne sont plus si jolies :

Par les fenestres de mes yeulx
Au temps passé, quant regardoye,
Advis m'estoit (ainsi m'ait Dieux)
Que de trop plus belles veoye
Qu'a present ne fais...

Tout s'est gâté, assombri; dans le monde ou dans son cœur? Il n'en sait rien.

Le monde est ennuyé de moy,
Et moy pareillement de luy.

1. Vrai.

Aussi comme, à la dernière fête de saint Valentin, il se demandait au réveil, s'il choisirait ce jour-là, selon le vieil et gracieux usage, une dame de ses pensées, après réflexion il s'abstint :

> Mais Nonchaloir, mon medecin,
> M'est venu le pousse taster,
> Qui m'a conseillié reposer,
> Et rendormir sur mon coussin,
> A ce jour de saint Valentin.

Nous avons dit que Charles d'Orléans fut entièrement oublié, comme poète, pendant près de trois siècles. Son influence ainsi fut nulle sur la poésie française, et ce fut grand dommage; mieux connu et admiré, il eût peut-être contenu, au moins en quelque mesure, le fâcheux essor des poètes pédants et affectés qui fleurirent après lui. L'exemple de sa versification si simple aurait peut-être découragé les versificateurs trop savants qui, à la fin du XV^e^ siècle, sous prétexte de renouveler notre poésie, en firent un casse-tête ridicule et prosaïque.

Il est, parmi nos anciens, celui qui a le moins vieilli. Sa langue est si limpide qu'elle reste claire après cinq cents ans. Si Boileau l'avait connu, c'est probablement par lui, non par Villon, qu'il eût commencé cette rapide esquisse de l'histoire du *Parnasse français* qu'il a tracée dans son *Art poétique*.

**Martin Lefranc.** — Martin Lefranc est tout à fait oublié; mais cet oubli prouve seulement qu'il y a bien du hasard dans les réputations littéraires. Sans doute, son grand poème, le *Champion des Dames*, est trop long : vingt-quatre mille vers! Mais quel grand poème n'est trop long? Et puisqu'on pardonne au vieil Homère de sommeiller quelquefois, excusons Martin Lefranc, non de dormir (il est trop vif et trop animé pour tomber dans ce défaut), mais de bavarder souvent.

Il naquit vers 1410, « en la douce comté d'Aumale », étudia à Paris, pendant l'occupation anglaise, et fut reçu maître ès arts. Il voyagea beaucoup; on trouve sa trace en Flandre, à Aix-la-Chapelle, en Suisse, en Italie. Le duc de Savoie, dont le Concile de Bâle fit un pape, sous le nom de Félix V, s'attacha Martin Lefranc, et le fit prévôt du chapitre de Lausanne et protonotaire apostolique (1443). Il conserva ces dignités quand Félix V

abdiqua en faveur de Nicolas V. Il mourut, probablement à Lausanne, en 1461; cette année-là, le 28 novembre, le chapitre écouta la lecture de son testament.

Il avait dû rimer fort jeune; le *Champion des Dames*, qui n'est pas l'œuvre d'un débutant, et qui témoigne d'un exercice assidu dans l'art d'écrire en vers, fut présenté par Martin Lefranc à Philippe le Bon, duc de Bourgogne, en 1442. L'ouvrage eut peu de succès. L'*Estrif de Fortune et de Vertu*, en prose et vers mêlés, en eut davantage et le méritait moins. L'auteur, piqué du froid accueil fait au *Champion des Dames*, présenta son apologie dans un poème de cinq cents vers, qui renferme des parties tout à fait remarquables (la *Complainte du Livre du Champion des Dames à maistre Martin Lefranc son auteur*). Il y parle fièrement de la dignité des lettres; il fait appel avec hauteur, à la postérité, du jugement des contemporains. Ces sentiments, ces idées sont fort nouvelles en 1442. Il console son livre en lui promettant les revanches de l'avenir :

Vertu ne puet estre sans guerre.
A paine est elle au monde née
Que Male Bouche aux dents la serre
De sa gargate [1] foursenée.
Mais vertu est trop fortunée.
Trop est sa proesse notoire.
Batue ou en exil menée
Il fault enfin qu'elle ait victoire.

Il y a beaucoup d'aussi bons vers dans le *Champion des Dames*. Si Alain Chartier a su le premier montrer ce que c'est qu'une phrase bien faite en français, Martin Lefranc a su le premier ce que c'est que la facture d'un vers français bien frappé. Et peut-être la prose *nombreuse* d'Alain Chartier n'a-t-elle pas été sans influence sur le couplet si bien rythmé de Martin Lefranc.

Son poème nous rebute aujourd'hui par sa prolixité, par la banalité apparente du sujet, qui est la satire et l'éloge des femmes, opposés symétriquement; par la banalité réelle du cadre : un songe, des allégories, d'interminables plaidoyers;

1. Mâchoire.

toute la machine poétique propre au goût du temps, fastidieuse au nôtre. Mais si l'on prend la peine de lire Martin Lefranc, il se relève dans notre estime. Il a de l'esprit, beaucoup d'esprit; du mouvement; du style surtout, chose rare au moyen âge; une forme personnelle, une façon de dire les choses un peu monotone dans la facture du vers, mais piquante, et quelquefois éloquente. Si tous ses *huitains* sont frappés trop uniformément, le fond de l'œuvre est plus varié que le sujet ne semble le promettre. Sous prétexte de parler des femmes en bien et en mal, Martin Lefranc parle de tout; et il n'est pas un fait ou un homme dont son siècle s'est occupé qui ne fournisse à ses vers un souvenir ou une allusion. Tout ce qu'il emprunte à l'antiquité est banal et sans valeur, au moins pour nous (nos pères, moins blasés sur les Grecs et les Romains, en jugeaient peut-être autrement); mais partout où il s'inspire des choses de son époque, il est plein de vie et d'intérêt. Sur la politique, sur la religion, sur les mœurs, sur la poésie et sur les arts, il est rempli d'idées, de faits et d'observations personnelles. Dans ce poème, dédié et présenté au duc de Bourgogne, il se montre fort dégagé des préjugés et des préventions bourguignonnes. Il plaint avec une éloquente pitié la France déchirée par la guerre civile et ruinée par l'invasion étrangère :

Il m'est advis que je la voie,
Elle jadis puissant roïne,
Errant sans sentier ne sans voie,
En habit de povre meschine,
Toute couverte de ruyne,
Noire de coups et de battures,
Criant le meurtre et la famine,
Jectée aux males aventures.

Il ose louer Jeanne d'Arc, que les Bourguignons ont haïe et livrée. Il affirme hautement ses « miracles » et le « divin esprit » qui l'enflamma; il croit « en bonne foy » que « les anges l'accompagnaient ».

Disent d'elle ce que vouldront,
Le parler est leur, et le taire,
Mais ses louenges ne fauldront,
Pour mensonges qu'ils sachent faire.

Que t'en fault il outre retraire?
Pour sa vertu, pour sa vaillance,
En despit de tout adversaire,
Couronné fut le Roy de France.

Et toutefois Martin Lefranc n'est rien moins qu'un esprit mystique ou facilement crédule. Il parle fort librement de toutes choses et ne craint pas de battre en brèche des opinions universellement accréditées à son époque. Il ose même déclarer qu'il ne croit pas du tout à la sorcellerie. Qu'on ne lui dise pas que mille sorcières ont avoué, même sans torture, qu'elles avaient été au sabbat sur un manche à balai. Ces soi-disant sorcières ne sont que des cervelles malades :

Il n'est ne baston ne bastonne,
Sur quoy puist personne voler,
Mais quant le diable leur estonne
La teste, elles cuident aler...
Je ne croyrai tant que je vive
Que femme corporellement
Voise [1] en l'air comme merle ou grive.

Il se moque agréablement des gens qui annoncent la fin du monde à jour fixe, comme s'ils étaient du conseil divin :

Bien scay que le ciel cessera
Son mouvement. C'est nostre foy.
Mais on ne scet quant ce sera.
Dieu le scet trestout a par soy.
Et pour ce, quant parler j'en oy
Tel et tel, comme secretaire
De Dieu, scachant et quant et quoy,
Bonnement je ne m'en puis taire.

Il est vraiment regrettable qu'on n'ait pas réimprimé le *Champion des Dames* depuis 1530 [2]. Cependant on publie à grands frais d'énormes cartulaires, très précieux assurément, mais que les cinq ou six érudits qui les consultent, dans toute l'Europe, auraient aussi bien consultés dans les manuscrits. Nous ne nous en plaignons pas, mais il faudrait, avant tout, rendre à la lumière les œuvres d'intérêt général qui appar-

1. Aille.
2. Les deux éditions qu'on possède sont d'ailleurs tout à fait mauvaises, et l'édition nouvelle que nous souhaitons devra se faire sur les manuscrits.

tiennent à l'histoire de la pensée en France et à la tradition nationale.

**Martial d'Auvergne**. — Le hasard a fait à Martial d'Auvergne l'honneur qu'il refusait à Martin Lefranc. En 1724, en plein XVIIIe siècle, on a réimprimé à Paris : « *Les Vigilles de la mort du Roy Charles VII*, a neuf pseaulmes et neuf leçons, contenant la chronique et les faits advenus durant la vie dudit Roy ».

Martial d'Auvergne, ainsi nommé du nom de la province d'où sa famille fut originaire, s'est appelé aussi Martial de Paris, pour être né dans cette ville et y avoir passé toute sa vie. Il y mourut le 13 mai 1508, âgé d'environ soixante-quinze ans. Il était procureur au Parlement.

Son premier ouvrage est probablement les *Vigiles de Charles VII*, poème historique en quinze mille vers, qui est la chronique exacte du règne, racontée année par année. Le récit est divisé en quatrains octosyllabiques; il est coupé par des morceaux d'un caractère lyrique ou satirique ou didactique, variés de rythme et de mesure. Tout le poème affecte la forme de l'office liturgique appelé les *Vigiles*; la narration représente les psaumes; le reste figure les *antiennes*, *leçons*, *répons*. Les *leçons*, chantées par *France*, *Noblesse*, *Labeur*, *Marchandise*, *Clergé*, *Pitié* (le chapelain des Dames), *Justice*, *Paix* et l'*Église*, interrompent le récit des faits du règne (divisé en neuf psaumes, nombre liturgique), par des réflexions politiques, religieuses, morales et satiriques où s'expriment d'une façon un peu lourde, et trop souvent prosaïque, mais vive et sincère, parfois piquante et même spirituelle, les sentiments de la bourgeoisie parisienne en 1461, ses opinions, ses préjugés, ses préventions, ses craintes, ses espérances. La partie satirique est la plus remarquable, et Martial s'élève parfois jusqu'à l'éloquence et jusqu'à la vraie poésie dans ses emportements contre les abus de son temps, et particulièrement contre l'indifférence des riches et des grands à l'endroit des misères des pauvres. Au fond le vrai tour de son esprit est vers la satire; il l'a bien montré par ses autres ouvrages : les *Arrêts d'amour*, en prose, sont un recueil de jugements fictifs et plaisants sur des questions de galanterie qui fournissent à l'auteur une excellente occasion pour envelopper dans les formules sérieuses du langage juridique et de la

procédure une peinture très vive des mœurs, et surtout des ridicules de l'époque. Il excelle dans ce jeu serré, un peu pincé, où se plaisait infiniment l'esprit narquois et mordant de la seconde moitié du XVe siècle.

Une ressemblance singulière de style et de vocabulaire entre les *Arrêts d'Amour* et l'*Amant rendu Cordelier à l'observance d'Amours* a fait attribuer avec beaucoup de vraisemblance à Martial d'Auvergne, ce court poème (de 1872 vers, partagés en 234 huitains) où le poète, sous prétexte de nous montrer un amant qu'une passion malheureuse force à se réfugier dans un cloître, fait une satire très fine, très creusée, très subtile des folies et des sottises de l'amour. Sans doute, ce ton d'éternel sarcasme est, à la longue, un peu lassant, mais la fin du moyen âge semble vouée à la raillerie; on n'y sait plus que rire et médire de tout ce que les vieux trouvères avaient aimé et admiré. Personne n'est plus profondément que Martial imprégné de cet esprit sarcastique. Nul n'a senti d'une façon plus sèche et plus amère le vide des choses humaines et surtout de l'hypocrisie mondaine. Tels ces vers, où il s'amuse à se figurer son propre enterrement :

J'ois, ce me semble, les sonnettes
En la rue, et tempesterie,
Que l'on fait en ces entrefaites.
Pendant que le cercueil charrie,
Torches devant, l'on brait et crie,
L'on ne peut passer pour la presse.
Povres huyent pour la donnerie;
Et prestres pour avoir leur messe.

Puis les parenz et heritiers,
Justice, sergenz, commissaires,
Si prennent les biens voulentiers,
Et plaingnent le drap du suaire.
Curez serrent le luminaire;
Crieurs viennent trestout destendre.
Ainsi se passe la memoire,
Et l'honneur du corps gist en cendre.

**François Villon.** — François Villon s'appelait réellement François tout court; comme beaucoup de pauvres gens, au moyen âge, il n'avait d'autre nom que le nom reçu au baptême. Il naquit à Paris, vers 1430, de parents très pauvres et très obscurs. Un ecclésiastique appelé Guillaume Villon, qui lui-même avait pris, selon un usage alors assez répandu, le nom de son village natal (Villon, près de Tonnerre), s'intéressa à l'enfant et lui fit faire ses études. Plus tard Villon emprunta le nom de son protecteur, avec ou sans son gré. Il ne perdit pas sa jeunesse autant qu'il le prétend dans le *Grand Testament*; il devint

bachelier en 1449, licencié, puis maître ès arts en 1452; il avait vingt et un ans. C'est probablement à cet âge qu'il commença de se gâter par l'oisiveté, la débauche et des fréquentations suspectes ou criminelles. Mais est-il en droit de reprocher si amèrement à la société qu'elle n'avait rien fait pour lui? Le 5 juin 1455, il se prend de querelle avec un prêtre nommé Philippe Sermoise, ou Chermoye; et le tue, peut-être involontairement. Condamné à mort pour ce meurtre, tout en écrivant sa douloureuse ballade des *Pendus*, il en appelle au Parlement, qui commue la peine de mort en celle d'exil. Villon quitte alors Paris et mène une vie vagabonde, pendant que ses protecteurs agissent pour lui et obtiennent des lettres de rémission (datées de janvier 1456). Mais, chose étrange, on l'absout deux fois : à la chancellerie royale, sous le nom de « Maître François Desloges, autrement dit de Villon », à la chancellerie du Parlement, sous le nom de François de Monterbier; le crime est identique, la victime est la même; l'identité du coupable est certaine. Ajoutons que les premières lettres disent que Villon, après le meurtre, s'était caché sous le nom de Michel Mouton. Mouton, Monterbier, Desloges, Villon, c'est toujours notre François. Vivant sur les frontières de la loi, je veux dire hors des frontières, il n'avait pas trop de trois ou quatre personnalités, pour revêtir l'une ou l'autre d'après les circonstances. Sur les registres de la Faculté des Arts, il s'appelle François de Montcorbier, qui sans doute est le même que le Monterbier des lettres de rémission. Il s'appelle Corbueil sur un manuscrit de ses œuvres conservé à Stockholm; et Corbueil n'est peut-être qu'une fausse lecture pour Corbier (Montcorbier, Monterbier). Débrouiller cette confusion de noms ne paraît pas possible aujourd'hui, mais il est évident que Villon avait intérêt à se cacher et multipliait à dessein les sobriquets et les pseudonymes. Nous ne pouvons nous dissimuler qu'il était tombé de l'inconduite dans le crime, et, s'il n'était voleur lui-même, vivait avec des voleurs.

En 1456, une mésaventure amoureuse (qu'il a contée confusément dans le *Grand Testament*) le laissait aigri et désespéré. Une femme, nommée Catherine de Vauselles, qu'il semble avoir passionnément aimée, l'accueillit bien d'abord, puis s'en lassa,

l'éconduisit, et le fit rouer de coups. Il s'enfuit à Angers, laissant à ses amis pour adieu le *Petit Testament*.

Deux mois après (le 8 mars 1457), un vol de cinq cents écus d'or fut découvert au collège de Navarre. Le crime remontait à Noël. Un prêtre, nommé Pierre Marchand, dénonça les coupables; l'un d'eux, Gui Tabarie, soumis à la torture, avoua tout, et chargea fort Villon. Nous ignorons l'issue du procès. Villon, fort compromis, très probablement coupable, disparaît alors pendant près de trois ans. Au mois d'octobre 1461 nous le retrouvons en prison à Meun-sur-Loire, où l'évêque d'Orléans, Thibaut d'Assigny, le tient au pain et à l'eau depuis six mois; pour quel méfait, nous l'ignorons. Mais, sans doute, le crime n'était pas trop grave, puisque le 2 octobre Louis XI (roi depuis le 22 juillet), entrant à Meun, délivra, pour son joyeux avènement, quelques prisonniers, dont fut Villon.

Vers la Noël de la même année (1461) il composa son *Grand Testament*, « en l'an trentième de son âge ». Puis il disparaît de l'histoire [1]. Probablement la misère et la débauche ne l'ont pas laissé vieillir. Rabelais raconte sur lui deux anecdotes controuvées qu'il rapporte à sa vieillesse; toutes deux sont apocryphes. L'une reproduit une facétie vieille de trois siècles. L'autre ne convient en rien au caractère de Villon. Le témoignage de Rabelais est sans valeur. La vie mystérieuse, obscure et criminelle de Villon a permis à la légende de germer et de fleurir autour de son nom dès le lendemain de sa mort, qui eut lieu, probablement, peu après 1461. Tous les ouvrages postérieurs au *Grand Testament* qui lui furent attribués par la suite, certainement ne sont pas de lui: les éditions anciennes, jusqu'à celle de Marot inclusivement, les insèrent à la suite de l'œuvre authentique, mais en les distinguant soigneusement.

Ce meurtrier, ce débauché, ce voleur fut un très grand poète. Il peut coûter à notre orgueil d'honnêtes gens de décerner un si beau nom à un homme qui faillit bien être pendu; mais qu'y faire? le génie, plante capricieuse, fleurit quelquefois dans la boue. Ce qui doit nous rendre indulgents, ou moins sévères, c'est que, chez ce coupable, chez ce criminel, il y eut jusqu'à la fin,

1. Une dernière mention insignifiante de Villon est datée 1463.

des germes d'honnêteté; c'est qu'en vivant mal, il ne fut jamais fier de ses vices; mais il s'en montre souvent honteux. Il fut corrompu, mais non corrupteur, et faible plutôt que méchant. Il croit en la vertu, sans être vertueux; mais il laisse leur nom aux choses, et, chez lui, le bien reste le bien, et le mal est le mal. D'autres, qui n'ont pas vu de si près la potence, sont plus dangereux que ce coquin.

Le titre adopté par Villon n'est pas de son invention : Jean de Meun, avant lui, avait fait un *Testament*, longue satire mêlée aussi de réflexions graves. Jean Regnier, bailli d'Auxerre [1], prisonnier de Charles VII, se croyant un jour près de mourir, inséra, parmi les poésies qu'il composait pour charmer sa prison, un *testament* où il y a des choses touchantes mêlées à des traits plaisants.

Villon s'essaya d'abord dans le *Petit Testament*, dit aussi les *Lais* [2], composé en 1456, poème de quarante *huitains*, qui expriment autant de legs comiques, énumérés d'une façon un peu monotone. S'il n'eût fait que le *Petit Testament*, Villon serait depuis longtemps oublié, ou vaguement nommé parmi les auteurs de facéties, fort nombreux dans cette fin du xv^e^ siècle. Le *Grand Testament* est une tout autre œuvre, et d'une originalité profonde. Les legs satiriques n'y sont plus qu'un prétexte; et si les bouffonneries abondent dans le poème, elles s'y trouvent mêlées aux sentiments les plus élevés, au pathétique le plus émouvant, à de merveilleux cris d'angoisse, de douleur, d'effroi; à des effusions pleines de tendresse et d'espérance. Tous les accents sont confondus dans cette étrange harmonie, et tous y sont vrais, sincères, frappants d'intensité.

La forme elle-même est variée. Le *Grand Testament* se compose de 173 huitains formant ensemble 1384 vers; et d'un certain nombre d'autres pièces, insérées capricieusement parmi les huitains, ballades, ou rondeaux; formant ensemble 649 vers [3]. Les ballades elles-mêmes sont écrites en huitains, mais disposées selon les règles particulières du genre. Le huitain de Villon repose sur trois rimes, toujours alternées comme suit :

a. b. a. b. b. c. b. c.

1. Voir ci-dessus, p. 376, en note.
2. Ou Legs. Vraie orthographe du mot *legs*, qui vient de *laisser*, non de *léguer*.
3. En tout 2023 vers.

Cette disposition lie étroitement le second quatrain au premier; elle fait du huitain une unité rythmique fortement marquée.

Je congnoys que povres et riches,
Sages et folz, prebstres et lais,
Noble et vilain, larges et chiches,
Petitz et grans, et beaulx et laids,
Dames a rebrassez colletz,
De quelconque condicion,
Portant atours et bourreletz,
Mort saisit sans exception.

On peut analyser le *Grand Testament*, mais cette étude inutile sert à montrer seulement que l'œuvre n'est pas plus composée, à vrai dire, que *Namouna* d'Alfred de Musset. Villon l'a commencée sans savoir où elle le conduirait. Il l'a brusquement achevée, quand il eut fini d'exprimer les sentiments qui l'étouffaient. Car jamais poète plus que Villon n'a chanté pour se faire plaisir à lui-même, ni n'a moins songé, en écrivant, au public. C'est ici de la poésie personnelle, s'il en fut jamais.

Ces sentiments sont en petit nombre, mais l'expression en est très variée : c'est d'abord la rancune des maux soufferts. S'il a failli, s'il a péché, l'avait-on protégé contre sa faiblesse, contre ses passions? C'est le regret des années perdues, l'amertume de sa vie gâtée; c'est l'horreur de la mort, prochaine, ou imminente; la mort, dont la terreur semble planer sur tout le poème, et se mêle jusqu'aux bouffonneries dont il est plein. C'est enfin le ressentiment furieux d'un amour déçu, dont son cœur est torturé. Les plaisanteries, quelquefois fines, quelquefois fades, interrompent sans cesse ces accents mélancoliques ou désespérés, et, la plupart du temps, valent seulement par le contraste qu'elles apportent; mais Villon n'est pas un poète gai, quoiqu'il s'efforce à l'être, et dans ce genre Coquillart vaut mieux. Son originalité est ailleurs.

Il est assez malaisé de caractériser cette originalité qu'on sent d'abord, sans en voir la cause; car enfin les plus belles pages de Villon sont assurément des lieux communs sur la jeunesse éphémère, sur la fortune chancelante, sur la mort inévitable. Mais Villon excelle à exprimer ces idées communes à tous, dans une forme qui n'est qu'à lui. C'est que si les senti-

ments et les réflexions qu'il exprime de préférence sont, au fond, communs à tous les hommes (et par cela même intéressent tous les hommes), Villon toutefois les a d'abord éprouvés ou pensés pour son propre compte, avec une extrême vivacité. Ce sont ses propres fautes qu'il déplore et dont il rougit; c'est sur sa propre jeunesse qu'il pleure, et c'est devant sa propre mort qu'il tremble; ensuite, élargissant son cœur, il ressent, il déplore et il peint dans sa propre misère la misère de tous les hommes. Ainsi se forme cette poésie de Villon, à la fois la plus personnelle et la plus humaine, la plus générale qui fut jamais; ainsi s'explique l'attrait singulier par où elle nous captive; elle est ensemble très vivante, très particulière, parce qu'un homme, qui a vécu, qui a souffert, y vit et y souffre encore; elle est en même temps universelle, c'est-à-dire qu'elle nous intéresse tous, hors de Villon et de son siècle, parce que nul homme, en aucun temps ni aucun pays, n'est indifférent aux émotions que Villon exprime.

Sa langue est celle que l'œuvre commandait, avec les qualités et les défauts que suppose une conception si singulière. Villon introduit dans son poème mille souvenirs obscurs de sa vie pauvre et misérable; il y jette force allusions, la plupart très elliptiques, à des compagnons de sa vie écolière, à des complices de sa vie coupable, encore moins connus que lui-même. De là des obscurités que la sagacité de chercheurs ingénieux et obstinés n'a pas réussi encore à dissiper complètement. Mais dans ces pages difficiles, ce n'est pas la langue qui est obscure, ce sont les faits qui sont obscurcis, et peut-être volontairement.

Partout ailleurs, soit qu'il parle clairement de lui-même, soit qu'il élève et généralise sa pensée, pour peindre toute condition humaine dans sa condition particulière, Villon est admirable par la vigueur du trait, la concision du style, un choix merveilleux des mots, un pittoresque emploi des termes les plus usuels, qu'il relève et met en valeur par la place où il les dispose, par le tour où il les enchâsse; il use volontiers de l'ellipse, mais il la rend claire par le mouvement, autant qu'expressive par la brièveté. A la fin d'un âge littéraire où le style personnel avait manqué, plus que l'inspiration, à presque tous les poètes, Villon a possédé ce don autant que les mieux doués parmi nos

modernes. Quelques couplets, faits de génie, sont restés dans notre mémoire, associés à son nom et à sa personne; et il ne nous semble pas qu'ils pourraient être d'un autre que lui, tant il les a empreints d'une marque originale et absolument distincte.

Si l'on veut mesurer Villon à sa valeur[1], il faut le comparer à Guillaume Coquillart, qui écrivit, vers la fin du siècle, le *Plaidoyer* et l'*Enquête d'entre la Simple et la Rusée*, les *Droits nouveaux*, le *Débat entre les dames et les armes*, et plusieurs monologues comiques. Il était Champenois, et official de la ville de Reims, profession qui s'accorde mal avec la licence dont ses vers sont remplis. Il n'est pas sûr que tous les contemporains aient nettement distingué Villon de Coquillart, et plusieurs hommes graves ont dû les confondre alors dans la catégorie des auteurs facétieux, pour qui, d'ailleurs, la gravité de ces temps-là était remplie d'indulgence. Aujourd'hui nous en jugeons autrement, et jusque dans les pires bouffonneries de Villon nous reconnaissons le poète, tandis que le bon Coquillart ne s'élève pas au-dessus du rang des amuseurs; encore faut-il avouer que beaucoup de ses traits plaisants sont bien émoussés après quatre siècles. La continuité de son ironie, un peu pincée, quoique grossière, nous fatigue assez vite; mais elle répondait bien peut-être au goût de beaucoup de ses contemporains, et, par exemple, du roi Louis XI. La gaieté, à cette fin de siècle, n'a plus ni bonhomie ni simplicité; en revanche, elle a beaucoup d'esprit, une certaine verve dans l'abondance

1. Une étude plus complète des poètes du xv[e] siècle renfermerait assurément bien d'autres noms; mais ne vaut-il pas mieux laisser plus d'espace aux bons que d'énumérer les médiocres? Bornons-nous donc à rappeler les noms de Georges Chastelain, né dans le comté d'Alost, en Flandre, en 1403, mort à Valenciennes en 1475, chroniqueur au service de la maison de Bourgogne et poète, mais bien mauvais poète; — de Jean Meschinot, né vers 1420, à Nantes, mort en 1491, auteur des *Lunettes des Princes*, recueil de ballades; — de Jean Molinet, né dans le Boulonnais, mort en 1507, à Valenciennes; historiographe de la maison de Bourgogne, comme Chastelain, mais plus célèbre, grâce aux étonnantes bizarreries de sa versification. — Henri Baude, né à Moulins, vers 1430, poète comique et satirique, appartient à l'histoire de la poésie dramatique; on retrouvera son nom dans le chapitre suivant. — Octavien de Saint-Gelais, né en 1466, mort en 1502, évêque d'Angoulême, est l'auteur de la *Chasse d'Amour* en vers; du *Séjour d'honneur*, mêlé de prose et de vers, et de traductions en vers de l'*Enéide* et de quelques parties d'Ovide. Son fils, ou neveu, Mellin de Saint-Gelais a fait oublier Octavien, qui fut fort admiré à la fin du xv[e] siècle et perpétuellement cité comme un maître par l'auteur du *Jardin de Plaisance* (voir ci-dessous, p. 392).

et le choix des mots, une grande vivacité dans le dialogue, mais ce qui fait défaut partout, c'est le sentiment sincère, et c'est la poésie. Ces réflexions s'appliquent bien à Coquillart et à la plupart des rimeurs contemporains.

**Les Arts poétiques.** — A ce moment où la poésie est en pleine décadence, on commence à multiplier les *poétiques*. Réunissons ici quelques renseignements précis concernant tous les *Arts poétiques* français antérieurs à la Renaissance. Le premier en date est celui d'Eustache Deschamps [1], daté du 25 novembre 1392 [2]. Viennent ensuite, par ordre chronologique, vers 1405, le court traité du moine augustin Jacques Legrand (ou Magni), intitulé : *Des rithmes et comment se doivent faire* [3]. — *Les règles de la seconde rhétorique* [4], ouvrage anonyme, écrit vers 1415; la *seconde rhétorique*, c'est la rhétorique en vers, par opposition à la rhétorique en prose ou oratoire; c'est donc ce que nous appelons la poétique. — *La seconde rhétorique* par Bauldet Herenc [5]; c'est aussi une poétique; elle fut composée vers 1432. — Le *Traité de l'art de rhétorique* [6] anonyme, et renfermant aussi une *seconde rhétorique* ou poétique, écrit vers 1475. — *L'Art et science de rhétorique* [7], par Molinet, faussement attribué à un inconnu (Henri de Croy) et restitué à son véritable auteur par M. Ernest Langlois; l'ouvrage fut composé en 1493. — *L'Art de rhétorique pour rimer en plusieurs sortes de rimes* [8], ouvrage anonyme, imprimé sans lieu, ni date, vers 1500. — A la même époque : *l'Instructif de la seconde rhétorique* [9], par l'Infortuné (pseudonyme d'un inconnu), ouvrage imprimé, fort célèbre et souvent cité sous son autre titre : *le Jardin de plaisance*. Il est surtout curieux par les nombreuses pièces de

1. Voy. ci-dsssus, p. 355. Il est intitulé : *L'art de dictier et de fere chançons, balades, virelais et rondeaulx. Dictier* revient à *composer* (voir ci-dessus, p. 347 note 1).

2. *Œuvres*, publiées par Saint-Hilaire et Raynaud, t. VII, p. 266.

3. C'est un chapitre du *Livre de Bonnes Mœurs* que Legrand tira de son *Sophologium*.

4. Bibl. nat. Nouv. acquis. Ms. fr. 4237.

5. Biblioth. Vaticane, 1468.

6. Bibl. nat. Nouv. acquis, Ms. fr. 1869.

7. Bibl. nat. Ms. fr. 2159. Édition gothique par Vérard; réimprimé par Crapelet.

8. Réimprimé dans le Recueil de poésies diverses du XIVe et du XVe siècle. (*Bibliothèque elzévirienne.*) — Ms. 2375, f° 38. (Bibl. nat.)

9. Il est en vers, tandis que tous les ouvrages énumérés plus haut sont en prose. Voir sur ces Arts poétiques et sur ceux du XVIe siècle l'excellent travail de M. Ern. Langlois : *De artibus rhetoricæ rythmicæ*, Paris, Bouillon, 1890, in-8.

vers qu'il renferme, alléguées comme exemples; beaucoup ne se trouvent pas ailleurs. Aucun ouvrage ne nous renseigne mieux que le *Jardin* sur les bizarres embarras de la versification française à la veille de la Renaissance. Des règles subtiles et obscures, des complications baroques et ennuyeuses de rime et de mesure étaient devenues pour ces grands « facteurs », comme ils se nommaient, la condition même et l'essence de la poésie[1].

Il ne faut pas que le nom de Villon nous fasse illusion sur la misère et la faiblesse de la poésie française à la fin du XVe siècle. Ce grand poète eut des admirateurs, il n'eut pas de postérité. Après lui, la poésie, de plus en plus appauvrie dans son inspiration et rétrécie dans ses limites, tombe aux mains de versificateurs sans génie, qui la réduisent à un jeu difficile et ennuyeux et voient le triomphe de l'art dans la bizarrerie des règles. Alors faute de style et faute d'idées, on se complaît dans ces rares merveilles de la rime *annexée*, *batelée*, *couronnée*, *équivoquée*, *fratrisée*; la prosodie devient un casse-tête et le poète un jongleur, sous le nom de *rhétoriqueur*, ou plus modestement de *facteur*. Détestable facture, qui pour enchâsser les mots dans ces cadres bizarres, devait d'abord torturer la pensée, ou plutôt la supprimer.

Ainsi finit misérablement la poésie du moyen âge, dont le premier essor avait été si hardi, si puissant, si original. Sous le règne de Charles VIII (en dehors du théâtre où se produisent encore des œuvres sans valeur de style, mais qui ont une autre valeur), la poésie ne fournit plus qu'une satire sèche et mesquine des travers du temps, ou, ce qui est pis encore, des

1. Faut-il citer un exemple de ces inepties? Voici le couplet de « *balade équivoquée* » que cite Eustache Deschamps dans son *Art de dicter*, et de son aveu « sont les plus fors balades qui se puissent faire » :

> Lasse! Lasse! malheureuse et do*lente*!
> *Lente* me voy, fors de soupirs et *plains*.
> *Plains* sont mes jours d'ennuy et de tour*mente*;
> *Mente* qui veult, car mes cuers est cer*tains*
> *Tains* jusqu'à mort, et pour celli que j'*ains*;
> *Ains* mains ne fut dame si fort a*tainte*.
> *Tainte* me voy quant il m'ayme le *mains*.
> *Mains* entendez ma piteuse *complainte*.

On n'est pas tenu de comprendre. Ajoutons que ces inepties difficiles avaient de tout temps trouvé faveur au moyen âge. Déjà au XIIIe siècle, le *Théophile* de Rutebeuf, les *Miracles* de Gautier de Coincy, et vingt autres ouvrages sont émaillés de vers *équivoqués* qui s'y enchâssent comme des joyaux. A la fin ce mauvais goût s'accrut, et le logogriphe envahit toute la poésie.

bouts-rimés, vides d'âme et de sens, péniblement assemblés selon les règles obscures d'une versification mécanique et compliquée.

Un homme de bon sens et d'esprit, qui s'appelait Clément Marot, que la nature n'avait pas doué d'ailleurs d'un génie extraordinaire, a conquis et conservé la réputation d'un grand poète, seulement pour avoir sauvé la poésie française, dans cette crise dangereuse, en la ramenant au naturel et à la vérité. Mais du *Grand Testament* aux premières *Épîtres*, quelle pauvreté! quel désert!

## *III. — Les conteurs. Antoine de la Salle.*

Dans une forme parfois spirituelle et piquante (qui fait illusion à plusieurs sur la pauvreté du fond), la prose littéraire, à la fin du XV[e] siècle, offre à peu près les mêmes symptômes d'épuisement. Toutefois, elle eut alors le bonheur de posséder un écrivain, Antoine de la Salle, l'auteur certain du *Petit Jehan de Saintré*, l'auteur probable des *Quinze Joies de mariage*, et des *Cent Nouvelles nouvelles*. Il était né vers 1398, on ne sait dans quel pays. Sa jeunesse est inconnue. Il vivait à Rome en 1422, au milieu d'une société d'humanistes, plus spirituels que vertueux. Là, il lut avec amour les *conteurs* et les *novellistes* italiens; il connut le Pogge, ce savant homme, heureux découvreur de vingt ouvrages antiques; mais qui n'est plus connu que pour ces *Facéties* dont la licence est restée fameuse. Plus tard, Antoine de la Salle entre au service de René, comte d'Anjou, comme précepteur du duc de Calabre, son fils. Il compose pour son élève une sorte d'encyclopédie, qu'il intitule *la Salade*, « pour ce qu'il y mêle plusieurs bonnes herbes » et aussi pour jouer sur son nom, à la mode du temps. L'éducation terminée, il passe à la cour de Bourgogne, et devient précepteur des trois fils de Louis de Luxembourg, le futur connétable de Saint-Pol. Est-ce dans le même temps que ce singulier précepteur aurait tenu la plume pour rédiger les *Cent Nouvelles nouvelles*, recueil licencieux, qu'on attribue tantôt à lui, tantôt à Louis XI, mais où Louis XI n'eut peut-être aucune part. *Monseigneur*, dans le

recueil, désigne le duc de Bourgogne, Philippe le Bon. Une seule nouvelle est attribuée à Antoine de la Salle; cinq autres sont attribuées à l'*acteur* (auteur) sans autre nom. Quelques-uns croient qu'on fait tort à Antoine de la Salle, en imputant une œuvre aussi grossière à un écrivain délicat, qui n'avait pas besoin (il l'a prouvé ailleurs) d'un condiment aussi vulgaire, pour être plaisant et gai. Malgré le titre, ces *Nouvelles* ne le sont pas toutes : l'auteur déclare qu'il imite Boccace; mais il lui emprunte peu de chose directement. Il doit davantage au Pogge. La France reprenait ainsi à l'Italie en partie ce que celle-ci avait emprunté de nos fabliaux. Dans ce perpétuel échange de facéties traditionnelles, le fond a bien peu de valeur; la peinture des mœurs n'y est pas sérieusement observée; la licence y est de convention, comme la *courtoisie* avait été, dans d'autres genres. Quoi qu'on ait dit, la vie du siècle n'est pas là; mais le style a des qualités; ou plutôt (car ce mot de style suppose quelque chose de personnel qu'on ne rencontre guère ici) la langue est bonne, souvent vive et piquante; ailleurs aisée dans sa nonchalance un peu lente; toujours naturelle, abondante, et riche de mots et d'expressions colorées.

Mais le *Petit Jehan de Saintré*, comme œuvre littéraire, est bien supérieur aux *Cent Nouvelles*. Celui-là signé et daté (de Geneppe, 25 septembre 1459) est l'œuvre authentique d'Antoine de la Salle, qui l'a dédié à son ancien élève, le duc de Calabre. Le héros du roman n'est pas imaginaire : Jean de Saintré, sénéchal d'Anjou et du Maine, « que l'on tenait, dit Froissart, pour le meilleur et le plus vaillant chevalier de France », avait vécu au XIVᵉ siècle, et combattu bravement à Poitiers. Il était mort en 1368. Mais Antoine de la Salle n'emprunta guère à l'histoire que le nom de son personnage; et, dans le cadre où il l'a placé, ce sont les mœurs de son propre temps qu'il a voulu peindre. La « jeune dame des Belles Cousines, sans autre nom nommer », figure quelqu'une des femmes de haute naissance à qui le roi accordait ce titre de « belle cousine ». Le livre est très singulier par le contraste absolu des deux parties qu'il renferme. C'est d'abord une peinture tout idéale de l'âme et de la vie d'un jeune chevalier, pur, vaillant, amoureux, que l'amour d'une noble et vertueuse femme élève au plus haut point d'honneur

et jusqu'à l'héroïsme. Saintré est le modèle parfait de la chevalerie sans tache ni défaut. Toutefois ses exploits se déroulent dans un cadre réel; plus de fées, de géants, d'épée magique. L'auteur a définitivement rejeté la défroque merveilleuse des anciens romans chevaleresques.

Mais quel étrange dénouement vient gâter cette œuvre charmante! Cette noble dame, dont le pur amour a fait de Jean de Saintré un héros, tombe elle-même tout à coup, et sa chute est la plus inattendue, la plus grossière, la plus ignoble; et le roman se ferme par cette honte, et par les sanglants affronts que le chevalier désillusionné lance par devant toute la cour, à cette femme déshonorée. Quel plaisir a pu trouver Antoine de la Salle à terminer en fabliau cynique une œuvre héroïque et chaste? L'intention de l'auteur n'est guère douteuse : il a voulu déshonorer l'amour platonique, élevé si haut par la tradition chevaleresque, érigé en culte presque religieux, assimilé aux plus nobles vertus. C'est ici la revanche de l'esprit bourgeois et positif contre des aspirations héroïques dont la chimère le blesse et l'irrite. Ainsi le moyen âge vieilli brûle de ses propres mains ce qu'il avait adoré.

Toutefois chez notre auteur l'amour de l'art supplée la foi qui manque; et il y a peu de pages plus charmantes dans toute notre littérature romanesque que celles où sont racontées les premières entrevues de la « Dame des Belles Cousines » et du petit Jehan de Saintré. Beaumarchais semble avoir puisé là l'idée de son Chérubin; mais il ne doit qu'à lui-même et à son siècle la sensualité libertine et déplaisante qui chez lui gâte le personnage.

Tout le monde attribue à Antoine de la Salle les *Quinze Joies de mariage* (sur la foi d'une énigme obscure qu'on lit à la fin du manuscrit de Rouen). Sans vouloir y contredire, faisons remarquer, toutefois, que l'auteur inconnu, en déclarant, dans son *Prologue*, qu'il n'est pas marié, ajoute « qu'il a plu à Dieu le mettre en un autre servage, hors de franchise qu'il ne peut plus recouvrer ». Ces mots semblent désigner un homme d'église. Or Antoine de la Salle était laïque.

Quel qu'il soit, l'auteur de cette fine satire est un écrivain de mérite et un observateur comique très ingénieux. Il n'était pas bien neuf après Eustache Deschamps, ou plutôt après tout le

moyen âge, de recommencer l'éternelle satire des femmes et l'interminable tableau des infortunes du ménage. L'auteur des *Quinze Joies* rajeunit sa matière par l'agrément tout nouveau d'un style merveilleusement fin et spirituel (très travaillé dans sa bonhomie et son insouciance affectée); il la relève par la précision de l'observation comique, singulièrement attentive et pénétrante, habile à saisir les plus menus détails, mais aussi à choisir ceux qui éclairent le mieux tout l'ensemble d'un caractère ou d'une situation. Jamais la vie routinière et bourgeoise dans ce qu'elle peut avoir de plus uniformément laid, triste, étroit, plat, mesquin, mensonger, n'a été plus âprement étudiée, plus crûment rendue.

Ainsi, de quelque côté qu'on se tourne, qu'on lise Villon ou Coquillart, le *Champion des Dames* ou le *Petit Jehan de Saintré*, les *Cent Nouvelles nouvelles*, ou *Pathelin* ou les *Quinze Joies de mariage*, partout, la littérature en prose, en vers, à la fin du xv^e^ siècle, nous apparaît réduite à la satire, et presque exclusivement sarcastique, au moins de goût et de tendance. Malheureusement, de toutes les formes du génie humain celle-là se dessèche le plus vite et se renouvelle le moins; elle épuise tôt le sol qui la porte. Durant tout le moyen âge, l'esprit héroïque et chevaleresque des chansons de geste, des romans bretons, des chansons lyriques, avait fait, pour ainsi dire, équilibre à l'esprit bourgeois, narquois, railleur du *Renard* et des fabliaux : au xv^e^ siècle, cet équilibre est rompu; la veine héroïque est tarie; le courant satirique déborde et envahit tout. Le sens poétique de la vie se perd : la poésie n'est plus qu'ironie, ou curieux tour de force et acrobatie rimée. Quoi qu'on ait pu dire, le vieux tronc fatigué allait ne plus donner que des fruits vulgaires, et la Renaissance qui le rajeunit par l'apport d'une greffe généreuse, ne fut ni funeste, ni même inutile à l'esprit français.

## BIBLIOGRAPHIE

A consulter : **Le Clerc** et **Renan**, *Discours sur l'état des lettres et des beaux-arts au XIV^e^ siècle*, Paris, 1865, 2 vol. in-8. Extraits de l'*Histoire littéraire de la France*.

Sur Guillaume de Machaut : *Œuvres choisies*, édit. **P. Tarbé**, Paris, 1849, in-8. — *Le Voir Dit*, édit. **P. Paris**, Paris, 1875, in-8. — *La guerre*

*d'Alexandrie*, édit. **Mas Latrie**, Paris, in-8. — **Lebeuf** et **Caylus**, dans *Mémoires de l'Académie des inscriptions*, t. XIX, p. 377 à 440. — **Magnin**, *Journal des savants*, 1851, 399-410, 475-491.

Sur Philippe de Vitry, et l'*Ovide moralisé* de Chrétien Legouais : **B. Hauréau**, *Mémoires de l'Académie des inscript.*, 2e partie, p. 45. — **G. Paris**, *Histoire littéraire de la France*, t. XXIX. — **L. Sudre**, *Ovidii Metam. libros quomodo nostrates medii ævi poetæ imitati sint*, Paris, 1893.

Sur Froissart poète : *Poésies*, publiées par **Scheler**, Bruxelles, 3 vol. in-8.

Sur Eustache Deschamps : Une édition complète de ses œuvres, commencée par le **marquis de Saint-Hilaire**, continuée par **Gaston Raynaud**, est en cours de publication, Paris, in-8; le 8e vol. a paru en 1893. Antérieurement **P. Tarbé** avait publié 3 volumes d'œuvres choisies, Paris, 1850, in-8. — **Sarradin**, *Eustache Deschamps*, Versailles, 1879, in-8.

Sur la poésie au xve siècle : **Gaston Paris**, *La Poésie française au XVe siècle*, leçon d'ouverture, Paris, 1886, in-8.

Sur Christine de Pisan : Une édition complète de ses poésies, par **Maurice Roy**, est en cours de publication, Paris, in-8. Le 3e vol. a paru en 1895. — **Robineau**, *Christine de Pisan*, Saint-Omer, 1882, in-12.

Sur Alain Chartier : *Œuvres*, édit. **Duchesne**, Paris, 1617, in-4. — **Delaunay**, *Alain Chartier*, Paris, 1876, in-8. — **Lenient**, *La Satire en France au moyen âge*, chap. xv, Paris, in-12, 1883, 3e éd. — **Dufresne de Beaucourt**, *Les Chartier* (*Mémoires de la Société des antiquaires de Normandie*, t. XXVIII, 1870).

Sur Charles d'Orléans : *Poésies*, édit. **Ch. d'Héricault**, Paris, 2 vol. in-12. — **Beaufils**, *Charles d'Orléans*, Paris, 1861, in-8. — **Champollion-Figeac**, *Louis et Charles d'Orléans*, Paris, 1844, 2 vol. in-8. — **Goujet**, *Bibliothèque française*, IX, 230-287. — **Sallier**, *Mémoires de l'Académie des inscriptions*, t. XIII, p. 580-592; t. XX, p. 361-378.

Sur Martin Le Franc : **Goujet**, *Bibliothèque française*, t. IX, p. 187-230. — **G. Paris**, *Romania*, 1887, p. 383-437. — **A. Piaget**, *Martin Le Franc*, Lausanne, 1888, in-12. — **A. Campaux**, *La Question des femmes au XVe siècle*, Paris, 1865, in-8, 41 pages.

Sur Martial d'Auvergne : **Goujet**, *Bibliothèque française*, t. X, p. 39-68. *L'amant rendu cordelier*, édit. **Montaiglon**, Paris, 1881, in-8. — **Lenglet-Dufresnoy** l'avait donné à la suite des *Arrêts d'Amour*, Amsterdam, 1731, in-12. *Les Vigiles de Charles VII* avaient été réimprimées à Paris en 1724.

Sur Villon : Nous indiquons seulement la dernière édition (la meilleure aussi) : *Œuvres complètes de François Villon*, par **Auguste Longnon**, Paris, 1892, in-8. Consulter : **Longnon**, *Étude biographique sur François Villon*, Paris, 1877, in-12. — **A. Campaux**, *François Villon*, Paris, 1859, in-8.

Sur Coquillart, consulter l'édition de ses poésies donnée par **Ch. d'Héricault**, dans la *Bibliothèque Elzévirienne*, 2 vol. in-16, Paris, 1857.

On consultera avec fruit les *notices* données par **Vallet de Viriville** dans la *Nouvelle Biographie générale* sur les principaux poètes du xve siècle.

Sur les Arts poétiques, consulter **Ern. Langlois**, *De artibus rhetoricæ rhythmicæ*, Paris, 1890, in-8.

Pour les *Cent Nouvelles nouvelles* voir édit. Thomas Wright, 2 vol. in-16, 1858 (*Bibl. Elzév.*). P. Jannet a publié les *Quinze Joies de mariage*, 1857, in-16 (*Bibl. Elzév.*). La meilleure édition du *Petit Jehan de Saintré* est celle de Guichard, in-18, Paris, 1843. Sur les sources des *Cent Nouvelles*, voir Pietro Toldo, *Contributo allo studio della novella francese del* XV e XVI *Secolo* Roma, 1895. — G. Paris, dans *Journal des Savants*, juillet 1895.

Voir **Ch. Aubertin**, *Histoire de la langue et de la littérature françaises au moyen âge*, Paris, 1883, 2e édit., 2 vol. in-8.

# CHAPITRE VIII

## LE THÉATRE [1]

---

### *I. — Théâtre religieux.*

**Origines du théâtre religieux**. — La poésie dramatique est aussi ancienne en France que l'épopée ou que la chanson; mais le genre ne s'est pleinement développé qu'à la fin du moyen âge, au xv^e siècle. L'immense popularité du théâtre à cette époque s'explique par des circonstances générales : elle coïncide avec le développement de la vie sociale, l'augmentation de la population urbaine, le progrès continu des arts, de l'industrie et du commerce, l'accroissement de la bourgeoisie en nombre, en richesse, en influence. En même temps et par les mêmes causes, jointes à la diffusion générale des moyens de culture et d'instruction, l'ignorance et la rusticité populaires diminuaient. Les petits-fils des anciens serfs, devenus artisans libres, commençaient à pouvoir suivre et goûter une représentation dramatique, même longue et complexe. Ainsi du jour où il y eut un public, le théâtre fut florissant.

Mais à cette époque il existait déjà, en germe, depuis trois ou quatre siècles, tâtonnant, pour trouver sa voie, et s'efforçant de grandir, par des essais curieux et originaux, mais épars et mal suivis. En France comme en Grèce, et chez la plupart des peuples,

1. Par M. Petit de Julleville, professeur à la Faculté des lettres de Paris.

le théâtre était né du culte religieux, et dans l'église même. Au milieu de l'office liturgique, trop court au gré de la piété du peuple, les prêtres inséraient, à l'époque des fêtes solennelles, surtout au temps de Noël et de Pâques, une représentation dialoguée des scènes évangéliques dont on faisait mémoire en ces jours, comme de la Nativité de Jésus, ou de la Résurrection. Le drame était court, réduit aux traits essentiels : une simple paraphrase du texte sacré. Il était écrit en latin, et, à l'origine, en prose. Les acteurs étaient des prêtres et des clercs. La représentation était tout entière grave, solennelle, hiératique. C'est cette forme ancienne du drame que nous appelons le *drame liturgique*.

Peu à peu la poésie, d'abord en latin, plus tard en langue vulgaire, et, avec la poésie, l'inspiration individuelle s'introduisit dans le drame liturgique et en altéra le caractère primitif. On joua encore dans les églises des drames liturgiques où le latin était mêlé de français; mais quand l'idiome populaire eut entièrement supplanté le latin, le drame sortit de l'église et passa des mains des prêtres aux mains des laïques. Cette évolution paraît s'être accomplie au XIIe siècle.

**Le drame d'Adam (XIIe siècle).** — A cette époque appartient le plus ancien drame connu, écrit tout en français (sauf les *versets*, les *répons*, les *leçons* [1], et les indications scéniques qui sont encore en latin). L'œuvre est intitulée *Représentation d'Adam*. C'est l'histoire de la chute du premier homme et du meurtre d'Abel, suivie d'une procession de tous les prophètes qui ont annoncé la venue du Messie. La pièce se jouait sur la place publique, mais devant l'église, et l'estrade était adossée au portail, car parmi les indications de la mise en scène, il est dit que l'acteur qui jouait le personnage de Dieu devait rentrer dans l'église pendant qu'il n'était pas en scène. L'auteur d'*Adam* est inconnu; il n'était pas sans talent; certaines scènes sont bien conduites et témoignent d'un sentiment juste du dialogue et des caractères : la scène où le démon tente et séduit la femme oppose d'une façon naïve et animée le langage de la flatterie et celui de la crédulité.

1. Ces textes liturgiques, lus par un clerc, ou chantés par un chœur, interrompaient de temps en temps la représentation, tout en s'y rattachant par le sens.

**Jean Bodel et Rutebeuf (XIIIe siècle).** — Le siècle suivant, le XIIIe siècle, vit certainement s'accomplir un grand progrès dans l'art dramatique, toutefois sans qu'une tradition réussît à se fonder, car les quatre pièces que nous avons conservées de ce temps appartiennent à des genres tout à fait différents et dont aucun n'a fait école [1].

Le *Saint Nicolas* de Jean Bodel offre un singulier mélange de sentiments et de faits incohérents, qui d'avance dépassaient de bien loin les futures audaces du théâtre romantique. Une partie de la pièce met en scène des chrétiens en Terre-Sainte, luttant contre les infidèles; ils s'encouragent sur le champ de bataille à combattre, à mourir pour le Saint-Sépulcre; et ces vers sont parmi les plus beaux qu'ait inspirés le feu sacré de la croisade. Ils combattent, ils meurent; un ange descend du ciel, et, sur leurs corps gisants, il entonne un chant de gloire. Le reste de la pièce se passe au cabaret, entre buveurs, dont plusieurs sont en même temps des voleurs, qui causent entre eux, en argot. Elle s'achève enfin par une conversion générale des musulmans. Un miracle de saint Nicolas, seul lien de ces scènes décousues, nous fait penser que la pièce a dû être composée pour quelque confrérie dont ce saint était le patron et jouée peut-être par des écoliers, la fête de saint Nicolas étant, au moyen âge, la fête commune de toutes les écoles.

C'est aussi pour une confrérie que Rutebeuf, qui vivait à Paris au temps de saint Louis, composa, selon l'apparence, son *Miracle de Théophile*, où il met en scène une légende dix fois traitée au moyen âge par la poésie narrative ou lyrique, et représentée plus souvent encore par le bas-relief ou le vitrail. Théophile, prêtre ambitieux qui vivait au VIe siècle, en Cilicie, avait vendu son âme au diable pour recouvrer une charge perdue; puis il s'était repenti, et par l'intercession de Notre-Dame il avait obtenu que le billet signé de sa main et remis à Satan lui fût rendu miraculeusement. On a dit plus haut comment le genre des *miracles* narratifs avait surtout fleuri au XIIe siècle et au XIIIe; le miracle dramatique fut surtout en faveur au XIVe siècle; le lien des deux genres est étroit, l'esprit et

1. Deux de ces pièces (par Adam de la Halle) appartiennent au théâtre comique; il en sera question plus loin.

l'intention, semblables; le second n'est autre chose que le premier plus largement développé, mis en dialogue et porté sur la scène.

**Miracles dramatiques (XIV[e] siècle).** — Il nous est resté du XIV[e] siècle quarante-trois pièces, qui toutes (sauf une seule) appartiennent au même genre dramatique, celui des « miracles de Notre-Dame ». Toutes mettent en scène une intervention merveilleuse de la Vierge Marie dans un événement terrestre, qui est souvent de l'ordre le plus vulgaire; de sorte que la plupart de ces drames offrent le singulier contraste du mysticisme le plus exalté avec un réalisme trivial. Quoique les faits, puisés aux sources les plus variées (Livres saints, légendes pieuses, chansons de gestes, romans d'aventures), appartiennent à des époques très différentes, depuis le temps de Jésus-Christ jusqu'à l'époque contemporaine de l'auteur, les mœurs décrites sont uniformément celles du XIV[e] siècle; et les idées, les sentiments, le langage, prêtés à tous les personnages, nous renseignent surtout sur la façon de sentir et de penser au temps des premiers Valois. Ces pièces décousues, sans style et sans art, nous intéressent toutefois par cette multitude de détails précis, frappants, naïvement observés qu'elles nous fournissent sur les mœurs du temps, et qu'on chercherait vainement ailleurs; Froissart lui-même, l'admirable peintre, le charmant chroniqueur, n'entre pas plus avant dans la vie intime des grands, et il est tout à fait muet sur la vie humble des petits.

Quarante de ces *miracles*, réunis dans un seul manuscrit, et accompagnés de *serventois couronnés* ou *estrivés* [1], formaient assurément le répertoire dramatique d'un *puy* consacré sous l'invocation de Notre-Dame. Les *puys* étaient les académies du moyen âge, réunions semi-religieuses, semi-lettrées, où l'on présentait des vers, où l'on disputait des couronnes et des récompenses. Il y avait des *puys* au XIV[e] siècle dans beaucoup de villes de France, et l'on n'a pu découvrir encore où était situé celui qui vit jouer ces pièces. L'auteur ou les auteurs en sont inconnus; la date approximative est le milieu du XIV[e] siècle. Les miracles sont écrits uniformément en vers de huit syllabes [2]

1. C'est-à-dire *récompensés* ou *admis au concours*.
2. Sauf les *rondeaux* chantés par les anges qui accompagnent Notre-Dame.

rimant deux par deux, et cette forme devait rester par excellence celle de toute œuvre dramatique, sérieuse ou plaisante, mystère ou farce. Elle est vive, aisée, facile et s'adapte bien au théâtre par son uniformité, qui côtoie la prose sans y tomber nécessairement. Rutebeuf, Jean Bodel, Adam de la Halle avaient préféré combiner les vers de diverses mesures; mais cette variété, qui a bien son charme, est peut-être plus convenable dans la poésie lyrique que sur la scène. Une disposition singulière consiste à terminer chaque couplet que dit un acteur par un petit vers de quatre syllabes, qui rime avec le premier vers du couplet suivant. L'auteur aidait ainsi à la faiblesse de mémoire des acteurs, en leur indiquant à la fois le moment où ils devaient parler et la consonance du premier vers qu'ils avaient à dire. Mais cette chute à la fin de chaque couplet nous paraît insupportable. Le mystère s'en débarrassa, tout en gardant l'usage de faire rimer le premiers vers d'un couplet avec le dernier vers du précédent. A cause de l'énormité de certains rôles, dans ces interminables drames, cet artifice, qui nous semble puéril, n'était peut-être pas inutile.

S'il est vrai que le *mystère* est le suprême effort de l'art dramatique au moyen âge, le *miracle*, qui le précéda, et que le *mystère* devait supplanter, nous semble avoir été un genre mieux conçu et qui, plus heureux, aurait pu donner des œuvres remarquables entre les mains d'auteurs habiles. Le mystère, exclusivement tiré des sources sacrées, sous les yeux d'une autorité ecclésiastique très jalouse de la pureté immuable du dogme, ne pouvait se développer librement; et le caractère divin ou vénéré de ses principaux personnages le condamnait à changer fort peu du premier jour au dernier, à rester jusqu'à la fin solennel, hiératique et froid; l'élément comique s'y mêla surabondamment, mais pour ainsi dire juxtaposé, sans pénétrer et animer le fond de l'œuvre.

Le *miracle*, en dépit du titre, était bien plus *humain* que le mystère; Notre-Dame apparaissait pour dénouer l'intrigue et sauver ou consoler la vertu malheureuse, mais le fond du drame était presque toujours une action toute terrestre et très propre à émouvoir, intéresser et charmer les hommes. L'histoire « de la marquise de la Gaudine, qui par l'accusement de l'oncle de

son mari (auquel son mari l'avoit commise à garder) fut condampnée à ardoir, dont Anthenor s'en combati à l'oncle et le desconfit en champ » ; l'histoire « de sainct Jean le Paulu hermite qui, par temptacion d'ennemy, occist la fille d'un roy et la jetta en un puiz, et depuis, par sa penance, la resuscita Nostre-Dame » ; l'histoire de la reine de Portugal, « comment elle tua le senechal du roy et sa propre cousine, dont elle fu condampnée à ardoir, et Nostre Dame l'en garenti » ; l'histoire d'un enfant qui « resuscita entre les braz de sa mere, que l'on vouloit ardoir, pour ce qu'elle l'avoit noié » ; et celle de « Robert le Dyable, filz du duc de Normendie, à qui il fu enjoint, pour ses meffaiz que il feist le fol sanz parler, et depuis ot Nostre Seigneur mercy de li, et espousa la fille de l'empereur », et celle « de sainte Bauteuch, femme du roy Clodoveus, qui pour la rebellion de ses deux enfants leur fist cuire les jambes », et celle du roi Clovis « qui se fist crestiener à la requeste de Clotilde sa femme pour une bataille que il avoit contre Alemans et Senes dont il ot la victoire », toutes ces pièces, malgré le cadre surnaturel où l'action aime à s'enfermer, sont au fond très analogues à tel drame, à telle tragédie moderne, emploient les mêmes ressorts et sollicitent les mêmes émotions [1]. De là pouvait sortir un théâtre animé, vivant, varié, à la fois très dramatique et très psychologique : il n'y fallait que du génie, mais la conception du genre était féconde. On n'en peut tout à fait dire autant du mystère, condamné, par sa sublimité même, à la froideur ou à des mélanges de ton déplaisants, et à la fin scandaleux.

La plupart des sujets traités dans ces miracles sont étranges et douloureux, et toutes les misères humaines semblent s'y étaler avec une sorte de recherche. On a pu voir dans cette angoisse continue l'écho des malheurs affreux de la France au lendemain de Poitiers, pendant la Jacquerie et la captivité du roi Jean. Mais ce n'est là qu'une conjecture, la date précise où ces pièces furent composées, ne pouvant être fixée. Au reste, c'est le choix seul de ces sujets lugubres qui doit ici nous frapper, car aucun de nos miracles n'est original ; les recueils

1. Voir ci-joint deux des quarante miniatures qui ornent le manuscrit des *Miracles de Notre-Dame* (4e miracle : la reine de Portugal ; 33e miracle : Robert le Diable).



1. LA REINE DE PORTUGAL CONDAMNEE AU FEU
Bibl Nat Fds fr 819 F° 34

2. LE PAPE, L'EMPEREUR ET LA FILLE DE L'EMPEREUR, VISITENT ROBERT LE DIABLE
Bibl Nat, Fds. fr. 820, F° 157

de miracles narratifs (tels que celui de Gautier de Coinci) sont naturellement la source principale où les auteurs ont puisé [1].

**Grisélidis (XIVe siècle).** — Nous n'avons conservé qu'une seule pièce composée au XIVe siècle qui ne soit pas un miracle de Notre-Dame : c'est l'*Histoire de Grisélidis*, où règne un pathétique assez touchant, sans aucun emploi du merveilleux ni du comique. Le nom de cette héroïne de la patience conjugale était célèbre au moyen âge ; un lai de Marie de France offre le premier germe de ses tristes aventures ; Boccace, en s'appuyant sur un fabliau français qui semble perdu, les raconta longuement dans le *Décaméron*, et Pétrarque, son ami, les mit ensuite en son beau latin (1371). Notre auteur inconnu semble les avoir le premier mises au théâtre ; on sait qu'il a eu encore de nos jours d'heureux imitateurs, mais qui, tout en écrivant de jolis vers sur cette vieille donnée, n'ont pas laissé d'en gâter un peu la simplicité charmante. Il est piquant que ce soient des auteurs du XIXe siècle qui aient donné au diable un rôle dans le drame de Grisélidis, alors qu'il n'en a aucun dans la pièce originale. Ce n'est pas non plus très heureux d'avoir représenté l'héroïne amoureuse, au moins d'inclination, d'un autre que son mari ; dans l'œuvre primitive, elle n'aime que ce rude maître, ou plutôt elle n'aime que l'obéissance [2].

**Les Mystères (XVe siècle).** — Comme nous disions plus haut, le mystère du XVe siècle est le grand, le suprême effort du théâtre du moyen âge, mais s'il est vrai qu'il serait injuste de dire que ce grand effort ne produisit qu'un avortement, il faut avouer, du moins, qu'il n'en sortit aucun chef-d'œuvre. Le mystère a péché de tout temps par la faiblesse et la diffusion du style, et de plus en plus par l'abus du comique. L'exécution s'est trouvée fort au-dessous de la conception, qui sans doute était grande et digne d'un meilleur succès. Exposer devant des spectateurs croyants l'histoire de leur foi, incarner sous leurs yeux les objets sacrés de leur adoration, réaliser devant eux sur

1. Sur ces recueils, voir ci-dessus, t. I, p. 48.
2. Voir *Grisélidis, mystère en trois actes, un prologue et un épilogue*, par Armand Silvestre et Eugène Morand. Représenté pour la première fois à Paris, à la Comédie-Française, le 15 mai 1891. Le titre de *mystère* est discutable ; mais, au lieu de chicaner, mieux vaut louer et encourager les rares auteurs qui consentent à puiser dans ce riche fonds, si peu exploité, de notre ancienne poésie.

la scène le drame auguste du Messie et les espérances et les terreurs de l'autre monde, unir dans une action commune, immense, variée, idéale et réelle à la fois, le Ciel, la Terre et l'Enfer, c'était assurément essayer de porter le théâtre à des hauteurs où il n'est plus jamais remonté.

Mais si l'idée était grandiose, l'œuvre fut manquée, faute de génie d'abord (car si quelqu'un de nos versificateurs dramatiques eût eu vraiment du génie, la *Passion* de Greban ou de Michel aurait fort bien pu être un chef-d'œuvre); mais aussi faute d'une plus juste appréciation des conditions et des limites du genre dramatique et des lois du théâtre. Nous n'appelons pas *lois* les unités dramatiques de la tragédie classique; mais la nécessité qu'une pièce soit *composée* pour plaire d'une façon durable, pourrait bien être une loi, et cette *composition* manque absolument dans les mystères.

D'ailleurs, si le succès fut éphémère, il fut immense, et peut-on même appeler éphémère une popularité qui dura plus d'un siècle? Elle fut sans égale, et les œuvres les plus admirées de nos poètes classiques ou des auteurs contemporains n'exciteront jamais un enthousiasme comparable à celui que soulevait la représentation d'un mystère. On ne verra plus une ville entière interrompre sa vie, l'ouvrier déserter l'atelier, le bourgeois fermer sa boutique, le moine et le juge laisser vides le couvent et le tribunal, pour aller entendre *Athalie* ou *Hernani*, ou pour le jouer eux-mêmes devant leurs concitoyens émerveillés. Jamais, fût-ce pour une comédie de Dumas ou d'Augier, le maire d'Amiens ou de Bourges ne se verra obligé de faire garder la ville contre les assauts des voleurs parce que toutes les maisons seront désertes et tout le monde « aux jeux ». Ainsi la médiocrité littéraire des *mystères* ne diminue en rien leur importance historique, et il demeure vrai que l'histoire de ce théâtre imparfait reflète plus complètement et plus fidèlement l'époque où il fut composé que n'a fait aucun genre littéraire en aucun temps. Le XVe siècle y vit tout entier.

**Origine et sens du nom de mystère**. — Le terme de *mystère* employé au sens dramatique ne se rencontre pas avant le XVe siècle. Les drames liturgiques étaient nommés *ludi*, *repræsentationes*, *historiæ repræsentandæ*. Les pièces d'Adam de

la Halle et de Rutebeuf étaient qualifiées *jeux*; au xiv^e siècle, les pièces dramatiques s'appelaient des *miracles*; les termes de *jeu* et *histoire* demeuraient aussi en usage, mais celui de *mystère* n'apparaît pas encore. On le rencontre pour la première fois appliqué aux choses du théâtre dans les fameuses lettres accordées par Charles VI, en 1402, aux confrères de la Passion. Il y est parlé du *misterre de la Passion* et d'autres *misterres* « tant de saincts comme de sainctes ». Mais jusqu'à 1450 le terme s'applique, le plus souvent, à des tableaux vivants, comme on en représentait aux entrées princières; ce n'est vraiment qu'à partir du milieu du siècle, et surtout dans les éditions imprimées que les textes dramatiques sont régulièrement qualifiés *mystères*. Le terme alors s'appliqua même à des pièces qui n'avaient rien de religieux (comme le *mystère du siège d'Orléans*, ou le *mystère de la destruction de Troie*). Mais de telles pièces sont des exceptions. Au contraire rien de plus fréquent que les *mystères* de tel saint ou de telle sainte; et déjà les lettres de Charles VI employaient ce terme. Toutefois que signifie-t-il, si *mystère*, au sens dramatique, vient du terme gréco-latin *mysterium*? On comprend, en ce sens, un *mystère de la Rédemption*, mais que signifie : *le mystère de saint Louis*? Observons d'autre part que le moyen âge a souvent confondu *mysterium* et *ministerium*, et par suite les termes de *mystère* et de *métier* qui en dérivent : Philippe VI, dans des lettres datées 1334, réglemente *tout mestier et mistere de draperie*. Au contraire, un Ordinaire de la Collégiale de Lens fait mention de l'usage de jouer tous les ans, le mardi de Pâques, *ministerium Resurrectionis*, qu'on n'hésiterait pas à traduire : *le mystère de la Résurrection*. Ce terme est répété plusieurs fois. Il serait facile de multiplier les citations analogues. Rappelons-nous d'ailleurs que les pièces sacrées s'appelaient en italien, au moyen âge, *funzione*; en espagnol, *autos*. *Mistere*, de *ministerium*, présente à peu près le même sens, qui reparaît dans le mot *drame*, aussi bien que dans *actus* et *acte*. Le culte public, qui est lui-même une sorte de représentation, s'appelle aussi *office*; tel doit être à peu près le vrai sens du mot *mystère* au théâtre, où il dérive, comme on l'a dit, de la liturgie. En somme il nous paraît probable que *mystère*, au sens dramatique, vient de *ministerium*, et non de

*mysterium*; mais nous accordons volontiers que, de bonne heure, la confusion se fit dans l'esprit de tous entre le *mystère* dogmatique et le *mystère* dramatique, l'un étant quelquefois la représentation de l'autre. A l'époque de la Renaissance nul ne doutait que les mystères dramatiques ne fussent ainsi nommés parce qu'ils traitaient, pour la plupart, de sujets religieux.

**Cycles dramatiques**. — Le mystère est la mise en scène, l'exposition dialoguée par personnages divers, de l'histoire religieuse; comprenant l'Ancien Testament, le Nouveau Testament, et les vies des saints, depuis les temps apostoliques jusqu'aux saints les plus récents, tels que saint Dominique et saint Louis. Par extension, le nom de mystère fut étendu quelquefois à des œuvres dramatiques puisées à d'autres sources que l'histoire religieuse, mais ces exceptions sont rares, et nous n'avons conservé que deux mystères vraiment profanes (celui du *Siège d'Orléans* et celui de la *Destruction de Troie*).

Les livres canoniques ont fourni le fond des mystères qui racontent l'Ancien et le Nouveau Testament; mais les auteurs ont puisé d'abondants détails dans les histoires apocryphes. Pour mettre en scène la vie des saints, ils se sont servis également des traditions les plus respectables et des légendes les plus fabuleuses. Mais quelle que fût la vraisemblance ou la véracité du drame, il était toujours présenté comme historique, et l'on sait d'ailleurs que le moyen âge n'a jamais distingué l'histoire de la légende; un tel discernement exige des qualités critiques dont l'époque était presque absolument dénuée.

On peut diviser en trois *cycles* l'ensemble des mystères que nous avons conservés, et qui tous furent composés entre 1400 et 1550 : le cycle de l'Ancien Testament, le cycle du Nouveau Testament, le cycle des saints.

Sous le nom de *Mystère du Vieux Testament* nous possédons une vaste compilation où furent maladroitement fondus, dans la seconde moitié du xv^e^ siècle, plusieurs mystères distincts à l'origine et dans lesquels était mise en scène l'histoire sainte jusqu'à Salomon; à la suite, six courts mystères, qui sont restés séparés, racontent l'histoire de Job, de Tobie, de Suzanne et Daniel, de Judith, d'Esther; enfin l'histoire tout apocryphe d'Octavien et des Sibylles, mises au nombre des prophètes qui

avaient annoncé la venue du Messie. Le tout forme exactement 49 386 vers [1]. Mais le développement donné aux récits bibliques ou légendaires, dans cet énorme drame, est tout à fait inégal; l'exégèse du moyen âge ne voyait guère dans l'Ancien Testament que l'attente et les *figures* de Jésus-Christ. Le reste de l'histoire sainte est tout à fait omis ou très abrégé ; au contraire la création et la chute des anges, la création et la chute de l'homme, l'histoire d'Adam, d'Abel, de Noé, d'Abraham, surtout celle de Joseph et les six épisodes indiqués ci-dessus, et dont les personnages pouvaient être regardés, à divers titres, comme des *figures* du Messie, sont très longuement mis en scène.

Au mystère du *Vieux Testament* il faut joindre un mystère de Job, qui n'a pas été fondu dans cette vaste compilation; puis tout le cycle du Nouveau Testament, comprenant : 1° Sept mystères qui exposent, dans des rédactions plus ou moins différentes, l'histoire entière de Notre-Seigneur Jésus-Christ. La plus célèbre et la meilleure de ces *Passions* (comme on les nomme, d'une façon assez impropre, mais traditionnelle) est celle d'Arnoul Greban, poète manceau qui écrivit cette œuvre vers 1450 (en 34 574 vers) [2]. — 2° Dix autres mystères qui mettent en scène une partie seulement de l'histoire de Jésus-Christ, spécialement sa *Nativité*, sa *Passion* (proprement dite) et sa *Résurrection*. Le plus célèbre et le meilleur de ces ouvrages est la *Passion* de Jean Michel, médecin d'Angers, qui refit (un peu avant 1486) cette partie de l'œuvre de Greban, tantôt en se bornant à copier son modèle, et tantôt en le développant d'une façon originale et personnelle. — 3° L'immense mystère des *Actes des Apôtres*, par Arnoul Greban et Simon Greban, son frère, qui raconte en 61 968 vers l'histoire de tous les apôtres depuis l'ascension du Christ jusqu'à leur martyre. Cette œuvre incohérente fut jouée intégralement à Bourges quarante jours durant, l'an 1536. Ronsard avait déjà douze ans. Enfin le cycle des saints renferme une quarantaine de miracles qui racontent sous forme dramatique la vie et la mort d'un saint; les plus

1. Dans l'édition publiée (vers 1500) par Geoffroy de Marnef. In-folio goth. Le baron James de Rothschild l'a publiée à nouveau. (Voir à la Bibliographie.)
2. Voir la nouvelle édition donnée par MM. G. Paris et G. Raynaud.

anciens sont contemporains des apôtres; les plus récents sont, comme nous l'avons dit, saint Dominique et saint Louis. Répétons enfin que deux mystères seulement restent en dehors de cette classification : le *Mystère du siège d'Orléans*, qui met en scène la délivrance de cette ville par Jeanne d'Arc, et le *Mystère de la destruction de Troie*, que Jacques Millet, étudiant en droit d'Orléans, composa vers 1452, et qui probablement ne fut jamais représenté, car on peut douter si le peuple, habitué à d'autres noms et à d'autres spectacles, aurait vivement goûté les aventures d'Hélène et les larmes d'Andromaque.

L'ensemble des mystères conservés forme plus d'un million de vers. Ce que nous avons perdu n'est peut-être pas moins étendu.

**Les personnages ; la composition.** — La figure du Christ est placée comme au centre de ce groupe innombrable, formé des patriarches et des prophètes, des saints et des apôtres. Mais trop rarement les poètes ont réussi à peindre l'Homme-Dieu d'une façon digne d'un sujet aussi sublime. La perfection absolue est-elle dramatique? On en a douté quelquefois. En tout cas le génie de nos auteurs était au-dessous d'une entreprise aussi écrasante. La profondeur de leur foi, soutenue par la majesté du texte évangélique, leur a cependant inspiré, çà et là, quelques belles pages, où s'exprime, d'une façon simple et touchante, la patience et la douceur de l'auguste victime. La figure de la Vierge a été tracée par eux avec plus de bonheur ; ils ont su quelquefois rendre avec beaucoup de charme et de poésie les sentiments complexes de l'âme de Marie, qui adore son Dieu dans Jésus, et ensemble chérit son enfant. Ils l'ont montrée, à la fois, consciente de la Rédemption et sensible aux douleurs et aux tendresses humaines. Arnoul Greban, et, après lui, Jean Michel ont écrit, d'une façon souvent sublime et toujours touchante, le dialogue de Jésus et de Marie à la veille de la Passion. Ces pages sont assurément ce que le théâtre des mystères nous a transmis de plus pathétique et de plus original.

Elles suffisent à mettre la *Passion* au-dessus de tous les mystères tirés de la vie des saints, quoique ceux-ci abondent en épisodes intéressants, et même assez variés quant au fond ; mais l'impression générale que laisse la lecture de ce théâtre hagio-

graphique est en somme très monotone. Ainsi l'énorme mystère des *Actes des Apôtres* en soixante-deux mille vers, conduit les douze apôtres par tous les pays du monde, en Espagne, aux Indes, à Rome, en Égypte, et les accompagne jusqu'au martyre; mais une si grande variété de cadres aboutit à une singulière uniformité de tableaux. La fréquence et l'interminable longueur des scènes de torture où les saints confessent leur foi, nous rebutent aujourd'hui, et, par l'excès de l'horreur, nous paraissent propres à produire plutôt le dégoût que l'attendrissement. Il est certain que les spectateurs du xv[e] siècle en jugeaient autrement; leur sensibilité plus émoussée que la nôtre par l'habitude de mœurs plus violentes, et par le spectacle plus fréquent des supplices judiciaires, jointe à une foi plus vive, qui leur faisait sentir plus directement dans les souffrances du Christ et dans celles des martyrs le prix de la rédemption et la rançon de leurs péchés, les disposait à contempler d'un œil plus favorable les scènes douloureuses et trop souvent atroces dont les mystères sont remplis.

Le mystère n'a presque aucun rapport avec la tragédie classique, hors la forme dialoguée. Il en diffère par tout le reste : par le sujet, constamment religieux (il le fut quelquefois dans la tragédie, mais exceptionnellement, et ce choix soulevait toujours les scrupules de beaucoup de lettrés et de mondains); par l'emploi perpétuel du merveilleux; par la multiplicité des lieux où l'action était placée; par la longue durée du temps qu'elle embrassait; par le nombre infini des personnages (cent, deux cents, et jusqu'à cinq cents, non compris les figurants); par la longueur interminable du drame (jusqu'à soixante mille vers, joués à plusieurs reprises, mais intégralement), enfin par le mélange continu du comique avec le sérieux, du bouffon même avec le pathétique, et par la familiarité du style, poussée jusqu'au réalisme le plus servile et souvent le plus grossier. Enfin la divergence essentielle est la façon même, tout opposée, dont le drame est conçu dans l'un et l'autre genre : dans le théâtre classique, la tragédie est un problème moral à débattre et à résoudre; dans le théâtre du moyen âge, le mystère est surtout un spectacle immense, animé, mouvant. Le théâtre classique noue et dénoue une action restreinte; le théâtre des mystères

déroule une action étendue. Dans la tragédie les scènes s'appellent, et pour ainsi dire elles s'engendrent l'une l'autre; dans le mystère elles se succèdent, sans autre lien que l'unité un peu flottante de l'intérêt qui s'attache au personnage principal. Sans doute une unité supérieure plane, pour ainsi dire, au-dessus de tous les mystères, puisque tous mettent en scène l'intérêt du salut éternel, soit d'une âme isolée, soit de l'humanité tout entière. Ainsi la *Passion* de Greban met en scène au début l'homme déchu, accusé devant Dieu par la *Vérité* et la *Justice*, défendu par la *Miséricorde* et la *Paix*; le mystère expose ensuite toute l'histoire du Rédempteur; il se termine enfin par le baiser de paix que les quatre *Vertus* échangent, selon la parole du Psalmiste, symbole et signification de la réconciliation de la terre avec le ciel, et de l'homme avec Dieu. Mais cette unité profonde et dominante, il faut avouer qu'on la perd souvent de vue dans les détails incohérents de ce drame en 35 000 vers.

**Élément comique dans les mystères**. — La surabondance de l'élément comique dans le mystère aurait suffi d'ailleurs à dissimuler l'unité première. Comme il fallait avant tout que les spectateurs ne s'ennuyassent point à la représentation, de bonne heure on coupa la sévérité des récits et de la morale évangélique par des intermèdes plaisants; les valets, les paysans, les mendiants, les bourreaux, les aveugles, chanteurs de chansons, et surtout les *fous*, diseurs de quolibets et de satires, furent chargés d'amuser le peuple, pendant que Jésus, Notre-Dame, les Apôtres et les Saints restaient chargés de l'instruire et de l'édifier. Les deux éléments dramatiques ne furent pas précisément mêlés, en ce sens que chaque personnage demeura purement sérieux ou purement plaisant; mais ils furent étroitement juxtaposés, tantôt par la succession de scènes toutes plaisantes, tantôt même par le rapprochement, dans la même scène, de personnages sérieux et de personnages bouffons. De toutes façons l'usage du comique, retenu d'abord dans certaines limites, fut bientôt (par le succès sans doute) poussé aux dernières limites et jusqu'au plus scandaleux abus. Rien ne contribua davantage à discréditer les mystères aux yeux des hommes plus lettrés, ou plus délicats, ou plus austères, du XVI[e] siècle; et l'interdiction des mystères par le Parlement de Paris en 1548

eut précisément pour objet de frapper ce mélange, jusque-là cru innocent, de la religion et de la farce, toujours grossière, parfois obscène. Le *fou* a compromis, et finalement a tué le mystère. Devant un public français, toujours à l'affût du ridicule, et instinctivemeut railleur, le mélange du sublime et du bouffon sur la même scène sera toujours délicat et périlleux.

**Versification, langue et style dans les mystères.** — La versification ordinaire des mystères est le vers de huit syllabes employé quelquefois à rimes croisées, beaucoup plus souvent à rimes plates, sans distinction des rimes masculine ou féminine ; autant qu'il est possible, les auteurs s'attachent à couper le dialogue de telle sorte que le dernier vers de chaque couplet rime avec le premier vers du couplet suivant. Cette disposition devait aider singulièrement la mémoire des acteurs et leur permettait de retenir des rôles fort étendus, quelquefois de deux, de trois mille vers.

En dehors du rythme fondamental, toutes les formes de versification se rencontrent dans les mystères. L'alexandrin y est rare, mais le vers de dix syllabes est fréquent, surtout dans les passages pompeux ; les petits vers de sept, six, cinq et quatre syllabes sont très nombreux et s'associent entre eux dans des combinaisons multiples. Les *chants royaux*, les *ballades*, les *rondeaux* (simples et doubles), les *lais* aux strophes savantes et variées, tous ces cadres poétiques, si fort à la mode au XV^e^ siècle, abondent dans les mystères, surtout dans les passages qui ont un caractère lyrique ou élégiaque. La musique avait un grand rôle dans la représentation ; malheureusement nous manquons de documents précis qui nous expliquent de quelle façon elle était associée à la déclamation.

La facture des vers est certainement supérieure au style, dans la plupart des mystères. Les auteurs savaient leur métier de versificateurs et quelques-uns même y étaient fort habiles. Mais ils savaient moins bien le métier d'écrivain ; ce que nous appelons le goût leur manque absolument ; ils n'ont à aucun degré l'art de choisir, de condenser, de graduer. Ils disent les choses comme elles leur viennent, au hasard, suivant le caprice d'une veine, heureuse quelquefois, le plus souvent vide et prolixe. Ils ne se corrigent jamais ; c'est à peine s'ils se relisent. Leur faci-

lité est merveilleuse, mais ils en abusent. Andrieu de la Vigne acheva en cinq semaines son mystère de *Saint Martin*, en vingt mille vers. Il y a, toutefois, beaucoup de bonnes pages éparses dans le fatras des mystères, mais ce sont d'heureux accidents. L'ensemble est mal écrit.

Est-il juste toutefois de louer ces belles pages sans vouloir louer les auteurs qui les ont signées? Sainte-Beuve en rapportait tout l'honneur aux idées chrétiennes et sublimes dont elles sont en effet remplies. Mais ces distinctions sont sévères; un mystère est presque entièrement rempli d'idées chrétiennes; il n'est pas pour cela sublime d'un bout à l'autre; et plus nous jugeons sévèrement tant de parties faibles, vulgaires, diffuses, prolixes et fastidieuses, plus nous devons savoir gré aux auteurs d'avoir été quelquefois au-dessus d'eux-mêmes. A côté de quelques passages sublimes, la partie comique ou seulement familière des mystères offre en grand nombre des morceaux très variés, souvent très agréables : des pastorales, des satires, des chansons, joyeuses ou mélancoliques; même de véritables farces, singulièrement introduites entre deux scènes toutes religieuses. A défaut d'une publication complète des mystères qui pourrait remplir cent volumes et paraîtrait sans doute un peu trop étendue, on devrait réunir, dans un recueil de quelques milliers de vers, une anthologie dramatique du moyen âge. Elle réveillerait sinon l'admiration, du moins l'estime autour des noms de quelques poètes trop oubliés.

**Les auteurs des mystères**. — C'est à peine en effet si les érudits savent aujourd'hui les noms d'Eustache Mercadé[1], auteur d'une *Passion* et d'une *Vengeance de Notre Seigneur Jésus-Christ* (destruction de Jérusalem); de Jacques Millet[2], qui mit en dialogue la *Destruction de Troie par personnages*; d'Arnoul Greban, qui composa la plus célèbre des *Passions* écrites en ce siècle; de Simon Greban, son frère, qui fit avec Arnoul les *Actes des Apôtres*; tous deux étaient du Mans et y moururent chanoines; Marot admirait encore et plaçait très haut ces deux frères, si oubliés aujourd'hui. Mais qui sait le nom de Jean le Prieur, « maréchal des logis » du roi de Sicile (René le Bon) et auteur

1. Il vivait dans la première moitié du XVᵉ siècle.
2. Il mourut jeune, en 1466.

d'un mystère (*le Roi Avenir*), où la célèbre légende de Josaphat est adaptée à la scène avec une adresse assez remarquable, et dans une langue quelquefois excellente ; de Jean Michel, médecin d'Angers, qui remania une partie de la *Passion* d'Arnoul Greban, et y ajouta quelques scènes admirables (cette *Passion* remaniée fut jouée à Angers, en 1486, avec un grand éclat); d'Andrieu de la Vigne, de la Rochelle, « *facteur* du Roi » Charles VIII, c'est-à-dire poète attitré de Sa Majesté; d'ailleurs médiocre versificateur dans son mystère de *Saint Martin*, bâclé en trente-cinq jours pour les bourgeois de Seurre, mais meilleur dans le comique et le satirique; de maître Chevalet, gentilhomme viennois, auteur du très curieux mystère de *Saint Christophe*, et qualifié par ses contemporains « souverain maistre en telle compositure »[1]? tous ces noms, un moment illustres, sont retombés dans un oubli profond. De tous les auteurs de mystères, un seul est demeuré connu, moins pour son mérite que pour l'heureuse chance qu'il a eue d'être célébré par Victor Hugo et par Théodore de Banville; l'un et l'autre, il est vrai, ont substitué au personnage réel un personnage de fantaisie ; mais ils ont réhabilité le nom obscurci de Gringoire. Son œuvre dramatique est surtout comique et satirique, et nous rappellerons plus loin qu'il est l'auteur d'une sottie fameuse (*le Jeu du Prince des sots*). Mais il nous intéresse ici par son mystère de *Saint Louis*, composé et joué, probablement vers 1513, à Paris, œuvre de longue haleine, où il a semé d'heureux détails, mais peu originale dans l'ensemble ; ce n'est guère qu'une chronique dialoguée, très décousue, d'un grand règne.

**Mise en scène des mystères.** — L'unité de lieu chère au théâtre classique n'est plus de nos jours observée au théâtre; mais quand le lieu de l'action change plusieurs fois dans le cours d'un drame, le décor change aussi successivement, quelquefois *à vue*, ordinairement pendant les entr'actes. Le moyen âge avait conçu tout différemment la multiplicité des lieux dans la représentation dramatique. Pour jouer un mystère, on disposait d'avance, ensemble, à la fois, sur une scène unique, les lieux divers, si nombreux qu'ils fussent, où l'action devait suc-

1. Il vivait au commencement du XVIe siècle.

cessivement se passer. Quand la représentation occupait plusieurs *journées*, on peut supposer (quoiqu'on n'en ait aucune preuve) que l'on faisait subir quelques modifications à la scène entre deux journées selon le cas et le besoin; mais au cours d'une même journée la scène était immuable et devait renfermer la représentation, ou l'indication tout au moins, des lieux, souvent fort nombreux, où se passait l'action dans cette journée. En un mot, la scène était permanente, à la fois unique et multiple, le décor ne changeait jamais; c'est l'action qui voyageait dans l'enceinte de cette vaste scène et se transportait successivement aux divers endroits représentés : allait de Rome à Constantinople, de Jérusalem en Espagne, traversait la mer ou les déserts, et feignait un long voyage entre deux pays figurés sur la scène à dix pieds l'un de l'autre. Les enfants dans leurs jeux ont des fictions analogues; mais toutefois ce système théâtral, qui nous paraît puéril, a suffi à Shakespeare; et Corneille, à ses débuts, faisait encore jouer le *Cid* sur une scène à la fois unique et multiple, où trois lieux au moins étaient distinctement représentés : la maison du comte, le palais du roi et la place publique, entre les deux, où Rodrigue, sortant de chez Chimène, rencontre son père, qui le cherchait dans les ténèbres. Ce jeu de scène aujourd'hui exige un changement à vue; en 1636, les deux palais et la place étaient figurés ensemble sur la scène. Mais ce n'était là qu'un reste de l'ancienne complication de mise en scène, et souvent, dans une seule *journée* l'action, dans les mystères, avait parcouru vingt lieux différents. Il va de soi que dans de telles conditions la représentation des lieux demeurait bien au-dessous de la perfection moderne. Il n'était pas question de faire illusion aux yeux, mais de guider l'intelligence; les lieux étaient indiqués, plutôt que vraiment figurés, et indiqués d'une façon sommaire : un fauteuil entre deux colonnes devenait la grande salle d'un palais royal; quatre arbres faisaient une forêt; un pan de muraille était une grande ville fortifiée; un bassin de vingt pieds carrés s'appelait tour à tour le lac de Tibériade ou la Méditerranée.

Le manuscrit de la *Passion*, jouée à Valenciennes en 1547[1],

1. Voir ci-joint la reproduction de cette gouache d'après le manuscrit de la Bibliothèque nationale.




LE THEÂTRE OU FUT JOUÉE L

Bibl. N



Armand Colin et C^ie Editeurs Paris

-SSION À VALENCIENNES EN 1547

:. fr 12536

renferme une gouache très intéressante, où le théâtre est représenté avec sa disposition générale permanente ; onze lieux différents y sont figurés, dont un *Paradis*, où Dieu trônait au milieu des anges, et un *Enfer* figuré par deux tours grillées, et la gueule d'un dragon, d'où sortaient les diables. D'autres lieux nécessaires à la représentation de ce mystère étaient probablement figurés d'une façon sommaire et provisoire selon les besoins de chaque *journée*, devant ce décor de fond immuable. Chaque lieu distinct représenté par une figuration particulière s'appelait une *mansion* (maison). L'éditeur du mystère de la *Nativité*, joué à Rouen en 1474, énumère vingt-deux *mansions* différentes, nécessaires pour la représentation de ce mystère.

Cette simplicité dans la conception du système décoratif n'empêchait pas que souvent on ne déployât un grand luxe dans la représentation des mystères. Le *Paradis* surtout était décoré avec magnificence. Les *secrets*, ou (comme nous disons) les *trucs*, étaient déjà fort compliqués et très merveilleux. Entre autres le mystère des *Actes des Apôtres* est semé de miracles qui le font ressembler à une féerie. Mais le luxe des costumes dépassa toujours celui de la mise en scène et du décor ; en effet les acteurs étaient des amateurs qui faisaient eux-mêmes la dépense de leur costume ; on juge si chacun se piquait de dépasser son voisin en magnificence. Il arriva quelquefois que les *mendiants* eux-mêmes s'habillèrent de soie et de velours ; ceux qui jouaient ces humbles rôles ayant plus de vanité que de respect pour la couleur locale.

**Acteurs des mystères**. — Là se trouve encore une différence essentielle entre le théâtre du moyen âge et le nôtre ; aujourd'hui la scène appartient à des hommes d'une profession spéciale ; au moyen âge, il n'y avait pas, à proprement parler, d'acteurs de métier, surtout pour la représentation des mystères ; c'étaient toutes les classes de la société qui fournissaient des acteurs volontaires : noblesse (assez rarement) ; clergé, séculier et régulier ; bourgeoisie, clercs, écoliers ; artisans et « gens mécaniques ». Dans ce temps de profonde inégalité sociale, acceptée, reconnue de tous, tous les rangs frayaient ensemble avec une pleine liberté quand ils croyaient y trouver leur avantage ou leur plaisir.

A Paris, les Confrères de la Passion, dont nous parlons plus loin, eurent à peu près le monopole de la représentation des mystères depuis les premières années du xv^e siècle; mais en province, la plupart des représentations illustres furent l'œuvre d'associations temporaires formées expressément pour cet objet, entre gens d'une même ville, prêtres et laïques, bourgeois et artisans, riches et pauvres; tous soumis à un règlement commun, délibéré entre eux, et ordinairement reçu par un notaire; car le moyen âge aimait fort la procédure, et même les règlements, pourvu que ceux qui les observaient eussent eu part à la rédaction. Les grands seigneurs, les riches monastères, les chapitres, les échevinages, les confréries particulières prirent aussi, fort souvent, l'initiative de la représentation d'un mystère; plus rarement, des particuliers opulents assumèrent la charge des énormes frais que coûtaient ces solennités. L'Église surtout les vit de bon œil, jusqu'au dernier jour; car le mystère a péri par l'hostilité des parlements et les railleries des protestants, non par la désaffection du clergé. Jusqu'en plein xvi^e siècle il fut regardé comme une œuvre pie, non seulement par rapport aux spectateurs, qu'il édifiait, croyait-on, et attachait à leur foi; mais par rapport à Dieu et aux saints, à qui l'on pensait sincèrement plaire par ces représentations. Aussi leur attribuait-on une valeur et une efficacité spirituelles fort grandes, en particulier contre les calamités publiques qui désolèrent si souvent le moyen âge, et surtout contre les pestes. On ne saurait dire combien de fois des villes attaquées ou menacées par une maladie contagieuse crurent pouvoir apaiser la colère divine ou mériter la protection spéciale d'un saint patron en faisant représenter un mystère comme on aurait ordonné un office ou une procession expiatoire. Par là le caractère religieux qui avait marqué l'origine du genre dramatique persista jusqu'au dernier jour.

**Confrères de la Passion.** — De toutes les confréries, fort nombreuses, qui s'appliquèrent au moyen âge, d'une façon suivie ou par accident, à la représentation des mystères, la Confrérie de la Passion, à Paris, est de beaucoup la plus illustre; et même sa grande célébrité a longtemps fait croire à des historiens et à des critiques mal informés qu'elle avait créé le

théâtre en France; il n'en est rien, puisque le théâtre existe chez nous au moins depuis le XIIe siècle (sans tenir compte des drames liturgiques, bien plus anciens encore, mais qui étaient un *office* plutôt qu'un théâtre, et usaient rarement de la langue vulgaire). Or les Confrères de la Passion n'apparaissent qu'à la fin du XIVe siècle. Dans un sens, toutefois, ils ont créé quelque chose : ils eurent les premiers, et jusqu'au XVIIe siècle ils possédèrent seuls, un théâtre stable et des représentations périodiques. Cette nouveauté leur attira même à l'origine quelques vexations de la part du prévôt de Paris. Mais Charles VI y mit fin par les fameuses lettres patentes du 4 décembre 1402 qui autorisèrent officiellement la Confrérie de la Passion, en lui conférant même le monopole des représentations de mystères à Paris. Ils jouaient dans l'hôpital de la Trinité, fondé originairement pour servir d'asile aux pèlerins qui arrivaient à Paris après la fermeture des portes. Les fameux vers de Boileau dans l'*Art poétique* sont peut-être un souvenir confus de cette tradition :

De pèlerins, dit-on, une troupe grossière,
En public, à Paris, y monta la première.

Les *confrères* étaient des bourgeois, des artisans, non des pèlerins, et les pèlerinages n'ont eu aucune influence sur l'origine et le développement du théâtre en France.

La confrérie de la Passion est plus fameuse que connue. Les documents relatifs aux représentations données par elle sont très rares, et vraisemblablement elles furent interrompues, à diverses reprises, pendant plusieurs années. En 1539, les Confrères quittaient l'hôpital de la Trinité pour l'hôtel de Flandres; en 1548, ils acquirent une partie de l'hôtel de Bourgogne, rue Mauconseil. Ils allaient s'y établir quand le Parlement, qui les voyait de mauvais œil et les tracassait fort depuis huit années, rendit le célèbre arrêt du 17 novembre 1548, par lequel la cour « a inhibé et deffendu, inhibe et deffend » aux confrères, « de jouer le mystere de la Passion nostre Sauveur, ne autres mysteres sacrez, sur peine d'amende arbitraire; leur permettant neantmoins de pouvoir jouer autres mysteres profanes, honnestes et licites, sans offenser ne injurier aucunes personnes ».

On a pu dire que l'arrêt du 17 novembre 1548 est la date officielle de la mort du théâtre religieux.

Les Confrères survécurent au genre qui les avait illustrés : jusqu'à la fin du siècle ils s'efforcèrent d'attirer et de retenir le public en jouant des pièces profanes. Ils cédèrent ensuite leur salle et leur privilège à des comédiens de métier; mais leur existence, et leur droit de propriété au moins nominal, subsista jusqu'en 1676; les tragédies de Racine étaient encore jouées chez les Confrères, et leur rapportaient quelques écus de droits. La Confrérie fut enfin abolie par le roi en décembre 1676.

**Fin du théâtre des mystères.** — Quoiqu'on puisse dire avec raison que la décadence des mystères était sensible depuis le commencement du XVIe siècle; quoique le genre fût irrémédiablement gâté par ces graves défauts que nous avons dits, la négligence du style et la prolixité dans les détails, l'exagération croissante dans l'emploi du comique, et dans les complications de la mise en scène, il demeure certain que le mystère a péri en pleine prospérité. Malgré ses vices trop réels, sa popularité n'était pas atteinte. Des représentations vraiment triomphales, comme celle des *Actes des Apôtres*, à Bourges en 1536, à Paris en 1541 ; de la *Passion* à Valenciennes en 1547 ; du *Vieux Testament* à Paris en 1542, prouvent assez que la vitalité du genre n'était pas diminuée au milieu du XVIe siècle. Le mystère périt brusquement, non d'anémie ou de maladie, mais exécuté judiciairement par le Parlement de Paris. Il est vrai que l'arrêt du 17 novembre 1548 ne concernait qu'une seule ville et ne frappait que les Confrères de la Passion. Mais ce qui meurt à Paris languit vite en province, et dès la fin du siècle, il n'est plus question des mystères.

C'est la Réforme, indirectement, qui fit abolir les mystères. Les protestants, scandalisés du mélange qui se faisait au théâtre, de la Bible canonique et de la tradition fabuleuse, élevèrent les premiers la voix contre ce scandale. Ils donnèrent des scrupules aux catholiques, qui jusque-là n'avaient pas vu le danger de cette confusion. Le fougueux ligueur Boucher, ennemi acharné des protestants, répète après eux que « la Passion, jouée tant à Paris qu'ailleurs en France, était cause d'une partie de nos maux, pour l'irrévérence y commise ».

Fondé ou non, ce scrupule, dès qu'il exista, fut mortel aux mystères. Un genre tout religieux dans son origine et dans son principal intérêt devait périr, du moment que la religion le désavouait. Joignez à ces scrupules des croyants le dégoût des lettrés, que rebutait la pauvreté artistique du genre. On ne pouvait s'attendre à ce que le mystère fût sauvé par la Pléiade : Ronsard et Du Bellay l'enveloppèrent dans le dédain général où ils tenaient toute la poésie du passé. La *Défense et Illustration de la langue françoise* commanda hautement le retour aux modèles antiques, dans le genre dramatique aussi bien que dans tous les autres; et dès 1552 Jodelle fit jouer *Cléopâtre*, qui est bien loin d'être un chef-d'œuvre, mais qui est une œuvre d'initiative et le premier anneau de la longue chaîne de nos tragédies. On joua encore des mystères jusqu'à la fin du siècle, assez rarement, en province et surtout dans des petites villes arriérées. Mais on cessa d'en composer de nouveaux. Le genre était bien mort, tué à la fois par des scrupules religieux tardifs que ne rassurait plus son origine liturgique, et par la triomphante résurrection de l'antiquité classique.

## *II. — Théâtre comique.*

**La comédie en France au moyen âge**. — L'histoire de la comédie en France n'est pas, comme celle du drame sérieux, coupée en deux par la Renaissance. Entre le mystère et la tragédie, rien de commun; sujet, action, style, intérêt, mise en scène, tout diffère absolument. Au contraire l'histoire de la comédie est une, et la tradition du genre se suit et se développe, ininterrompue depuis six siècles, sans brusques révolutions. La persistance des genres est sensible à travers la transformation des noms. La *moralité* aboutit à la grande comédie de caractère, où dans un individu s'incarne un type général. La *sottie* devient la comédie politique et sociale, et dès le temps de Louis XII aurait pu s'appeler une *revue*. Combien de petites comédies pourraient se nommer des *farces*, si l'auteur n'eût été de l'Académie française! Et quant au *monologue*, qui crut naître

il y a vingt ans, nous verrons qu'il est vieux comme Charles VII, et probablement plus vieux encore.

D'ailleurs la société française du XV^e siècle s'est peinte dans ses comédies aussi bien que fait la nôtre, avec une vérité frappante mais incomplète ; elle n'a guère exprimé que ses vices et ses travers, mais ce portrait, peu flatté, ressemble en quelque manière; il ressemble en laid et grossit les traits difformes, selon le procédé traditionnel de la caricature. Avec plus de finesse et plus d'élégance, nous faisons de même aujourd'hui, et notre société vaut mieux que son théâtre, mais ce théâtre en exprime fort bien les laideurs et les travers.

Au reste, nous attribuons au genre comique une importance littéraire que le moyen âge ne reconnut jamais aux farces et aux sotties; on leur demandait seulement d'amuser, et leur valeur littéraire et poétique n'est pas grande en général. Toutefois la langue y vaut mieux que le style ; celui-ci est presque toujours trivial et plat ; la langue, au contraire, est souvent excellente, et le philologue en goûte volontiers le vocabulaire expressif et pittoresque. Il est fâcheux que tant de farces soient gâtées par la crudité rebutante du langage. Quoi qu'on en ait dit, ce vice n'était pas inhérent au genre, puisque *Pathelin*, qui est de beaucoup le chef-d'œuvre de notre ancienne comédie, en est totalement exempt. La farce n'est point immorale en ce sens que jamais elle ne loue ni ne conseille le vice ; au contraire, elle le dépeint toujours odieux et ridicule, mais elle apporte dans ses peintures une licence qui nous paraît intolérable aujourd'hui, et qui, toutefois, ne semble pas avoir choqué sérieusement personne au moyen âge. Mais chaque siècle entend la décence à sa façon, et probablement notre comédie moderne paraîtrait scandaleuse par d'autres hardiesses à des lecteurs du XV^e siècle.

**Origines du théâtre comique. Les jongleurs** — Le nom de comédie est d'ailleurs inconnu au moyen âge dans le sens où nous l'employons aujourd'hui. Le glossaire de Firmin Le Ver définit ainsi (1440) les mots *tragœdia*, *comœdia* : « La *tragédie* est un poème douloureux (*luctuosum*) qui commence gaiement et finit tristement ; la *comédie*, au contraire, commence tristement et finit dans l'allégresse. » Le poème de Dante, ouvert en enfer, et clos au paradis, s'appelait *Divine Comédie*.

Nous avons dit que le théâtre du moyen âge ne doit rien à l'antiquité; entre les deux époques, la tradition dramatique est tout à fait interrompue dans le répertoire théâtral. Mais l'est-elle au même point dans la filiation des acteurs? La question est douteuse. Les *jongleurs* du moyen âge sont assurément les héritiers directs des *histrions* et des *mimes* romains, race impérissable, qui, sous des noms différents, a traversé quinze siècles sans beaucoup modifier ses mœurs ni sa physionomie. Mais les *jongleurs*, faiseurs de tours de force et prestidigitateurs, diseurs de quolibets et de brocards, ont-ils possédé, dans leur répertoire, des pièces, à proprement parler, dramatiques? On n'ose l'affirmer, ni le nier. Car il ne nous est rien parvenu, en ce genre, qu'on puisse assurément leur attribuer. Mais il se peut qu'ils aient joué des farces tout à fait grossières, à demi improvisées, et que ce répertoire ait péri entièrement, sans même avoir été, peut-être, jamais écrit. Les *dits*, les *jeux partis* ont pu, à la rigueur, être débités sur des théâtres, mais ils n'appartiennent pas à la littérature dramatique. On peut tout dire sur un théâtre; on a chanté la *Marseillaise* et récité les *Nuits* de Musset sur la scène de la Comédie-Française; la *Marseillaise* et les *Nuits* ne sont pas, pour cela, des œuvres dramatiques. Le dit de l'*Erberie*, de Rutebeuf, imitation plaisante des « boniments » de charlatans et marchands de drogues, n'est pas davantage une œuvre dramatique; quoiqu'il soit fort possible que des jongleurs, au temps de saint Louis, l'aient débité sur quatre tréteaux. Mais où il n'y a nulle action, il n'y a pas proprement théâtre.

Ce que nous possédons de plus ancien dans le genre vraiment dramatique, ce sont les « jeux » d'Adam de la Halle, d'Arras; le *Jeu d'Adam* ou *de la Feuillée*; le *Jeu de Robin et Marion*; et ces deux ouvrages n'ont pas été, selon l'apparence, représentés par des jongleurs. Le *Jeu d'Adam*, composé vers 1262, est une sorte de revue satirique où l'auteur, avec une liberté tout aristophanesque, se met lui-même en scène avec son père et ses amis d'Arras, et raille à la fois, dans un tableau amer et brillant, les ridicules des uns, les vices des autres, ses propres travers, les illusions de sa jeunesse, et les désenchantements de son ménage. Au réalisme le plus cru s'associe, dans cette pièce singulière, la

fantaisie la plus capricieuse; elle se termine par la visite que les Fées font aux bourgeois d'Arras [1], et les souhaits malicieux qu'elles leur apportent, comme, au poète, celui de passer toute sa vie auprès de sa femme.

Le *Jeu de Robin et Marion* est une pastorale dialoguée, mêlée de chant et de musique. Ces noms, *Robin*, *Marion*, désignaient traditionnellement les amoureux champêtres. Adam de la Halle encadre ici leurs tendresses dans un petit drame rustique fort gracieux, et même spirituel, qui se trouve à la fois le plus vieux de nos opéras-comiques et l'un des moins vieillis. La pièce est joliment rimée, l'action fort simple, et le style plein de fraîcheur et de naturel. sans rien de cette mièvrerie qui a gâté tant de pastorales.

L'un et l'autre jeu appartiennent à deux genres distincts, dont il ne reste pas d'autre modèle au moyen âge. Adam de la Halle semble n'avoir imité personne et n'avoir pas eu d'imitateurs. Il est vrai qu'il ne nous est parveuu aucune œuvre comique du XIVe siècle, hormis deux *dits* « par personnages » qu'on trouve dans l'œuvre très étendue d'Eustache Deschamps ; l'une et l'autre pièce sont courtes et peu intéressantes. Y eut-il interruption presque absolue de la veine comique au théâtre pendant tout le XIVe siècle? Ou bien les comédies de ce temps, quelle que fût la forme qu'elles avaient pu adopter, soit qu'elles rappelassent les satires ou les pastorales d'Adam de la Halle, soit qu'elles annonçassent (comme il est plus vraisemblable) les farces et les moralités du siècle suivant, ont-elles péri tout à fait sans laisser aucune trace? Il est à présumer que plusieurs pièces, qui dans leur texte actuel datent du XVe siècle, ne sont qu'un rajeunissement d'œuvres plus anciennes dont le texte primitif est perdu. On sait que le respect des textes littéraires est un sentiment tout moderne, inconnu au moyen âge. Une pièce ne continuait de plaire aux spectateurs qu'à condition que le style en fût perpétuellement rajeuni et remanié.

**Moralités**. — Les formes dans lesquelles le théâtre comique s'est pleinement développé au moyen âge, *moralités*, *farces*, *sotties*, *monologues*, *sermons joyeux*, datent seulement du XVe siècle.

1. Sous une *feuillée* (abri fait de branches d'arbres). D'où le nom de la pièce.

Elles ont pu, comme nous venons de le dire, exister en germe au siècle précédent : mais ce n'est là qu'une hypothèse.

Le nom de *moralité* désigna d'abord tout poème didactique inspiré par une pensée édifiante ou simplement philosophique. Le même dessein, transporté au théâtre, y créa la moralité dramatique, dont l'intention fut toujours édifiante, quoique l'élément comique et surtout satirique y ait de tout temps tenu aussi une grande place. La moralité diffère d'ailleurs du mystère par le caractère nettement fictif de l'action qu'elle met en scène, tandis que le mystère était tout entier, ou prétendait être, historique. Un autre caractère très fréquent de la moralité, mais non inhérent au genre, c'est l'emploi de l'allégorie, bien plus vieille, il est vrai, dans notre poésie, que le *Roman de la Rose*; mais tout à fait mise à la mode par le succès durable et inouï de ce poème.

Il nous reste environ soixante-cinq moralités, composées pour la plupart dans la seconde moitié du xv^e^ siècle ou dans la première moitié du xvi^e^. Les plus nombreuses, les plus développées, sont celles qui, fidèles à leur titre, s'attachent à prêcher la vertu et à faire haïr le vice, en offrant un tableau frappant des malheurs réservés aux méchants dans ce monde et dans l'autre. Tantôt la moralité oppose la vie d'un impie à celle d'un homme de bien ; et, à travers cent aventures, conduit l'un jusqu'en enfer et l'autre jusqu'au ciel. Tantôt elle attaque un vice en particulier : le blasphème, la gourmandise, la jalousie fraternelle ou l'impiété filiale. Dès l'apparition de la Réforme, la moralité fut mise au service des passions religieuses ; les protestants s'en servirent pour attaquer l'Église avec une extrême âpreté ; les catholiques usèrent aussi de la scène pour combattre la Réforme. Vers le milieu du xvi^e^ siècle on composa, sous le nom de moralités, plusieurs petits drames où l'on mettait en scène un événement domestique et privé, d'un caractère émouvant, plutôt pour toucher et intéresser les spectateurs que pour les instruire et les édifier. Ce premier essai de ce qui fut plus tard la « tragédie bourgeoise » aurait pu, en se développant, rajeunir le genre et fournir des œuvres originales. Mais l'avènement bruyant de la tragédie classique étouffa la tentative en germe ; et le nom même de moralité disparaît du théâtre après 1550.

Plusieurs moralités ne sont guère moins comiques que les farces, et se distinguent des farces seulement par cette intention didactique qui constitue l'essence du genre, mais qui est, parfois, si rapidement indiquée, qu'elle est presque sous-entendue.

Parmi les moralités sérieuses (de beaucoup les plus nombreuses), plusieurs se sont inspirées d'une pensée de religion, et ont mis en scène la lutte des bons et des mauvais instincts qui se partagent le cœur de l'homme. *Bien avisé, Mal avisé*, tel est le titre d'une moralité en huit mille vers, qui représente la vie terrestre d'un élu et celle d'un damné, jusqu'à leur mort, qui met l'un au paradis, l'autre en enfer. *L'Homme juste et l'Homme mondain*, par Simon Bougoin, valet de chambre de Louis XII; l'*Homme pécheur*, en vingt-deux mille vers, joué à Tours, vers 1490, reposent sur la même donnée, tout édifiante et religieuse; mais fort égayée dans le développement, sous prétexte d'étaler les dérèglements dont un chrétien se doit garder. La moralité de *Charité*, où la dureté des riches est sévèrement taxée; la moralité des *Blasphémateurs*, qui met en scène un vice étrangement fréquent dans ces siècles de foi, sont également des pièces religieuses par l'inspiration première. D'autres moralités prêchent les vertus de famille : les *Enfants de maintenant* font la leçon aux parents qui gâtent leurs fils; l'*Enfant ingrat*, l'*Enfant de perdition* font trembler les fils qui ne respectent pas leurs pères. Les *Frères de maintenant* sont l'histoire de Joseph arrangée en drame bourgeois et moderne. La *Condamnation des banquets*, par Nicolas de la Chesnaye, fait le procès aux gourmands qui passent le jour et la nuit en ripailles.

Il faudrait faire une classe à part des moralités pathétiques; j'appelle ainsi celles qui se proposent moins d'instruire ou d'édifier que de remuer l'âme des spectateurs par la pitié ou l'attendrissement. Un « empereur », dont on ne dit pas le nom ni l'époque, tue de sa propre main son neveu qui a fait outrage à une jeune fille, et que les juges n'osaient punir. Une femme nourrit de son lait sa mère emprisonnée et condamnée à mourir de faim (légende bien connue qui nous vient des anciens). Une vertueuse fille de serf veut échapper par la mort aux poursuites de son seigneur. De tels sujets rappelaient beaucoup les *miracles* du XIVe siècle, et si le théâtre eût persisté dans cette voie, il eût

peut-être abouti à des œuvres plus variées que le mystère, et plus riches d'émotion humaine et d'observation morale.

**Farces**. — Le mot *farce* (bas-latin *farsa*, de *farcire*, farcir) désigne essentiellement un *mélange*. En cuisine, *farce* est un hachis ; en liturgie, une glose ou commentaire inséré dans le texte consacré de l'office ; ainsi nous possédons plusieurs épîtres « *farcies* » de saint Étienne, où le martyre du saint est raconté avec détails, en termes fort graves ; des religieuses de Caen, au XIII[e] siècle, chantaient des *leçons avec farces* (*cum farsis*. V. Du Cange, *farsa*). Au théâtre, le mot désigna d'abord une petite pièce facétieuse, qui se mêlait comme un ingrédient varié, dans la représentation ; quelquefois insérée dans le corps d'un mystère ; plus souvent jouée après le mystère. Peu à peu cette idée de « farcissure » s'effaça, la farce ne fut plus qu'une comédie très risible, sans aucune intention de corriger ni d'édifier, ni d'instruire. La farce est composée « pour rire », uniquement, et par là, tient du *fabliau*, qu'elle a d'ailleurs remplacé dans le goût populaire, quoiqu'on ne trouve pas, entre le fabliau et la farce, les traces d'une filiation bien suivie (telle que serait par exemple la communauté d'un grand nombre de sujets).

Nous n'avons guère plus de cent cinquante farces, toutes composées entre 1440 environ et 1560. Ce n'est peut-être pas la centième partie de celles qui furent composées pendant le même temps. « Car au temps passé, dit Du Verdier, dans sa *Bibliothèque française*, chacun se mêlait d'en faire. » Paris, alors, n'approvisionnait pas d'esprit et de gaieté la province ; on se contentait partout des ressources du cru, et la bonne humeur foisonnait. Mais les auteurs eux-mêmes n'attachaient pas une grande importance à ces petites œuvres ; beaucoup de farces ne furent pas écrites ; beaucoup ne furent pas imprimées. Et même les farces imprimées n'étaient pas gardées avec soin, et la plupart ont péri. Le *British Museum* possède un recueil factice de soixante-quatre farces imprimées au XVI[e] siècle, dont il ne reste que ce seul et unique exemplaire sauvé par un merveilleux hasard.

C'est que personne ne prenait au sérieux la farce, quoique elle fût fort goûtée de tous. Elle regagnait en liberté ce qu'elle perdait en considération. N'étant pas prise au sérieux, la farce

put tout dire, et dit tout en effet. Jamais la raillerie ne fut plus hardie et plus impudente. En général, on ne nommait personne, mais combien de fois désigna-t-on clairement, par des allusions, obscures pour nous aujourd'hui, probablement très précises pour les contemporains? Souvent l'attaque fut vraiment impersonnelle; c'est à peine si elle semble alors moins vive et moins agressive. Et si l'on se fiait au tableau tracé dans les farces, la société du moyen âge aurait été bien corrompue. Mais de tout temps la comédie voit surtout le vice, et elle le juge amusant à peindre beaucoup plus que n'est la vertu. Aux époques plus raffinées, les auteurs ont adouci les couleurs, et atténué les crudités : mais ceux du xv^e^ siècle ignoraient tout à fait cet art. Aussi la vérité, dans les farces, est celle d'une caricature, plutôt que d'un portrait; les ridicules sont bien observés, mais grossis jusqu'à l'énormité. Le rire que la farce soulève ne prétend pas non plus être fin ni délicat, mais selon Thomas Sibilet, dans son *Art poétique* (1548), c'est un « ris dissolu », ou, comme eût dit Rabelais, « à ventre déboutonné ». Ces folles gaietés sont de tous les temps, mais ce qui est particulier au xv^e^ siècle et au xvi^e^, alors elles plaisaient à tous, et même aux gens graves.

**Sotties**. — La farce et la sottie ne diffèrent pas au fond; mais une farce jouée par des *sots* prenait le nom de *sottie*. Mais qu'est-ce que les *sots*? Les *sots* ou *fous*, selon toute apparence, sont les anciens célébrants de la *fête des Fous*, jetés hors de l'église par les conciles et les parlements, et rassemblés sur la place publique ou dans le prochain carrefour, pour y continuer la fête. La confrérie des *Sots* dans toutes les villes où elle exista, sous les noms les plus divers : à Paris, *Enfants sans souci*; à Rouen, *Connards* ou *Cornards*; à Dijon, *Suppôts de la Mère-Folle*, etc., c'est toujours, à l'origine, la fête des Fous sécularisée. A la parodie de la hiérarchie et de la liturgie ecclésiastiques, ils font succéder la parodie de la société tout entière. Le monde est d'ailleurs composé de fous, dont le nombre est innombrable : *Stultorum numerus est infinitus* (devise de la Mère-Folle à Dijon). Sous le costume traditionnel de la folie, les sots, vêtus de la robe mi-partie de jaune et de vert, coiffés du chaperon à longues oreilles, étaient merveilleusement équipés pour figurer la société tout entière, et représenter ses vices et ses ridicules, surtout sa

sottise et sa vanité; car le costume de folie emportait un précieux privilège, celui de tout dire impunément : les *fous* avaient ce droit à la cour des rois; pourquoi ne l'auraient-ils pas eu sur la scène? Ils l'eurent en effet, au moins pendant près d'un siècle; « les sots, dit Jean Bouchet (dans ses *Épîtres*, publiées en 1545), jouent les folies des grands et des petits. » Et il félicitait le roi Louis XII d'avoir aimé à connaître par cette voie la vérité qu'on lui cachait. Nous verrons plus loin qu'il trouvait aussi un avantage politique à favoriser les libertés du théâtre.

**Monologues, sermons joyeux.** — Le monologue dramatique est probablement issu du *sermon joyeux*, et le sermon joyeux est le plus authentique débris de la *Fête des Fous* dans notre comédie. Le premier qui s'avisa, dans l'ivresse bruyante de la fête, de monter dans la chaire chrétienne et d'y parodier le prédicateur dans une improvisation burlesque, débita le premier *sermon joyeux*. C'est à l'origine une indécente plaisanterie de sacristain en goguette. Plus tard le prêcheur bouffon, chassé enfin de l'église, trouva refuge sur le théâtre, et put y continuer la parodie du discours chrétien. Le genre s'étendit, se régularisa; il fut écrit en vers; il conserva le texte tiré de l'Écriture sainte, avec un sens détourné, les divisions scolastiques, imitées de la chaire. L'intention, sinon impie, au moins libertine, resta flagrante, et l'on s'étonne que l'Église ait supporté si longtemps cette dérision publique de sa prédication.

Le monologue a pu naître du sermon joyeux, car ôtez du sermon joyeux le texte et les divisions, et la parodie d'édification, il reste un monologue. Mais celui-ci fut le plus souvent un récit burlesque et mit d'ordinaire en scène un personnage ridicule, qui étalait naïvement ses vices ou ses travers : comme un faux brave, un fanfaron de bonnes fortunes.

Tels sont les genres et les cadres du répertoire comique au XV^e siècle et pendant la première moitié du siècle suivant. Au reste, le moyen âge n'a jamais apporté à la dénomination des genres la rigueur et les scrupules de l'époque classique; et il serait difficile d'énoncer une seule règle appliquée constamment à un même genre.

**Farces et sotties politiques.** — La France du moyen âge n'avait ni clubs, ni journaux, ni tribunes, mais le théâtre

comique lui permettait de donner de temps en temps satisfaction au besoin éternel de se moquer du gouvernement. Nous possédons une trentaine de farces qu'on pourrait publier par ordre chronologique ; ce serait une revue satirique de l'histoire de France entre 1440 et 1580 environ. La plus ancienne (farce de *Métier*, *Marchandise*, *le Berger*, *le Temps*, *les Gens*) paraît tournée contre les seigneurs qui firent la *Praguerie*. Les pilleries des gens de guerre (avant l'institution des compagnies régulières ou d'ordonnance) inspirent la farce de *Mieux que devant*. La réforme coûteuse du royaume entreprise sagement, mais à grands frais, par Charles VII, excita le mécontentement de ceux qui la payaient et « dame Grosse-Dépense », qui a bien l'air de personnifier le budget royal, envoya mendier, le sac au dos, les marchands et les artisans. Mais au début d'un règne nouveau (probablement celui de Louis XI) les nouveaux maîtres faisaient de belles promesses ; la farce des *Gens nouveaux* s'en moqua agréablement, et les fit voir mettant « de mal en pire » le monde qui n'en peut mais. Puis il semble que sous Louis XI la comédie politique ait fait trêve, prudemment. Elle s'enhardit sous Charles VIII, et n'eut pas à s'en louer. Le poète Henri Baude fut mis au Châtelet, avec quatre basochiens, pour avoir fait jouer sur la table de marbre, au Palais de justice, une moralité où il attaquait vivement les hommes qui gouvernaient sous le nom du jeune Charles VIII. Le roi y était comparé à une fontaine d'eau vive et pure, obstruée par un amas de boue et de gravois. Les gens de cour ne furent pas contents. « Les uns, dit le poète, se reconnurent dans la boue, les autres dans les gravois. » Toutefois Henri Baude en fut quitte pour quelques mois de prison. La plus belle époque de la comédie satirique fut le règne de Louis XII, roi d'humeur libérale, qui aimait à savoir la vérité, et même à l'entendre. Il aimait aussi à se servir du théâtre au profit de ses desseins politiques. Il se laissa traiter d'avare sur la scène des Basochiens et ne fit qu'en rire ; mais en revanche il fit composer et jouer par Gringoire, aux halles de Paris, le mardi gras de l'an 1512, la fameuse *Sottie du prince des sots*, qui ameutait le peuple en faveur du roi de France contre le pape Jules II, son adversaire en Italie. La sottie du *Nouveau monde*, jouée le 11 juin 1508, sur la place Saint-Étienne,

par les étudiants de Paris, est une violente satire contre l'abolition de la *Pragmatique sanction* de Charles VII; et l'on prêtait au roi l'intention de la rétablir, selon le vœu des parlements et de l'Université. L'opinion ne fut pas unanime dans toute la France; à Lyon, les échevins autorisaient des « jeux et farces en faveur et à la louange du pape ». C'est un curieux chapitre de notre histoire littéraire et politique que cet affranchissement éphémère d'un peuple habitué jusque-là à servir, sans la discuter, la politique de ses maîtres. Mais ces libertés théâtrales prirent fin avec Louis XII. François Ier réprima sévèrement, dès le début de son règne, quelques insolences des Basochiens et des Enfants sans souci. On ne toléra plus que ces critiques générales qui ne blessent personne et sont de tous les temps, ou bien ces *revues* des événements d'une année, comme il s'en fait encore de nos jours, où quelques malices décousues ne peuvent inquiéter sérieusement le pouvoir, touché à peine en passant (sotties des *Fols chroniqueurs*, du *Cry de la Basoche*). La reprise de Calais, enlevé aux Anglais en 1558, inspira une moralité patriotique d'un genre assez rare.

Mais bientôt les dissensions religieuses occupèrent tous les esprits. Les réformés usèrent beaucoup du théâtre comique pour discréditer l'Église ou même la déshonorer dans l'opinion populaire. Les catholiques se servirent aussi contre eux de la même arme, mais avec moins de suite et de hardiesse. Les farces et les sotties protestantes, soit d'intention, soit ouvertement, sont très nombreuses, et la plus ancienne connue date de 1526, quand le luthéranisme venait à peine de pénétrer en France, quand Calvin avait dix-sept ans (les *Théologastres*, ou les *Théologiens ventrus*). L'auteur se défend encore d'être hérétique, n'en veut qu'à la Sorbonne et ne souffle mot du pape. Sept ans plus tard (ce qui permet de mesurer la hardiesse croissante de la Réforme), la *Maladie de Chrétienté* accuse ouvertement toute la constitution de l'Église. Les farces qu'on trouve dans les poésies de Marguerite d'Angoulême (*l'Inquisiteur*, *le Malade* et une bizarre moralité intitulée *Trop*, *Plus*, *Peu*, *Moins*) semblent aussi nettement favorables à la Réforme, quoique cette princesse n'y ait jamais adhéré d'une façon formelle.

L'audace de la farce-pamphlet alla croissant encore sous le

règne de Henri II et pendant les guerres religieuses. Peu à peu, tout élément dramatique disparut même de ces pièces virulentes : ce furent d'âpres satires dialoguées, qui sans doute ne furent même pas toutes représentées, ou le furent seulement devant des amis prêts à y applaudir. Mais les excès de cette polémique passionnée ne laissèrent pas de compromettre le théâtre aux yeux de beaucoup d'honnêtes gens. En rétablissant l'ordre, Henri IV voulut aussi pacifier la scène, et, sans trouver de résistance sérieuse, en bannit absolument la politique et la religion. Les vices et les ridicules de la vie privée offraient encore une assez belle matière aux poètes comiques ; ils durent s'en contenter désormais, et, comme jadis à Athènes, Ménandre remplaça Aristophane. « Il en sera toujours ainsi fatalement. La comédie politique et la satire personnelle s'enhardissent par leur succès et périssent ensuite par leurs excès [1]. »

**Farces satiriques contre les divers états**. — De tout temps d'ailleurs la farce et la sottie, parfois même la moralité, avaient tracé des tableaux malicieux des diverses conditions humaines, sans prétendre en tirer des conséquences politiques et sociales. L'idée que tout le monde est fou, et que la folie règne en maîtresse, cette idée à la fois fort triste en elle-même et néanmoins féconde en saillies divertissantes, se trouve au fond du genre même de la sottie, et a presque exclusivement inspiré plusieurs pièces, comme la sottie intitulée *Monde et Abus*, et le sermon joyeux des *Fous*. La première fourmille d'allusions et n'épargne même pas Louis XII, traité d'avare ; mais au fond la satire est générale et philosophique. Le sermon des *Fous* raille tour à tour, un peu longuement, mais non sans esprit, tous les âges, toutes les conditions, toutes les provinces.

D'autres pièces confinaient à la satire politique en attaquant soit des institutions, soit des classes sociales. Le droit d'aînesse est maltraité dans *les Bâtards de Caux*, où un aîné avare prétend doter son cadet et sa sœur, en donnant cinq sous à l'un et trois cents noix à l'autre avec une couvée. Plusieurs moralités exhalent les griefs amers du peuple contre l'église et la noblesse. Ici, Église et Noblesse font laver leur linge sale à Pauvreté,

1. Voir notre ouvrage, *La comédie et les mœurs en France*, p. 207.

puis refusent de lui payer son salaire. Là, les trois ordres jouent à la main chaude, mais Église et Noblesse trichent à l'envi pour que *Commun* soit toujours frappé. Dans un temps où la moindre atteinte au dogme était si sévèrement réprimée, l'Église supportait avec une indulgence extraordinaire les attaques dirigées contre les personnes. Le fabliau avait été hostile au clergé, aux moines, jusqu'à l'outrage. La farce hérita de cette hostilité; elle mit souvent des prêtres sur la scène; sans exception ce fut pour leur faire jouer un rôle odieux ou ridicule. Personne, semble-t-il, ne se scandalisait de ces énormités. La farce du *Meunier*, où l'on voit un curé tour à tour confesser un mourant et faire la cour à sa veuve, fut jouée à Seurre en 1496, avant la représentation du « dévot mystère de saint Martin », en présence de toute la ville, et sans doute du clergé lui-même, puisque nous savons qu'il assista au mystère et lui fournit des acteurs.

Une satire moins haineuse a inspiré des œuvres d'une plus haute valeur littéraire : tel ce *Maître Pathelin*, le chef-d'œuvre de la farce du moyen âge, et ne pourrait-on dire un chef-d'œuvre absolument? C'est peu de chose au fond que cette petite pièce; un avocat retors et fripon dérobe une pièce de drap à un marchand, retors aussi, mais sot; et tous deux sont joués et dupés par un troisième larron, par un berger grossier, qu'ils nt le tort de croire stupide. Mais cette donnée insignifiante est développée avec un art extraordinaire, dans un style excellent, à la fois très spirituel et très naturel, avec une abondance merveilleuse de traits fins, plaisants, bien observés; jamais l'humanité mesquine et basse n'a été mieux comprise et plus vivement exprimée. Et l'auteur de ce chef-d'œuvre demeure inconnu de nous, car de l'attribuer à Villon, il n'y a nulle apparence. J'ajoute que si Villon est plus grand poète que l'auteur anonyme, il n'eût pas été, peut-être, aussi profond comique; il n'eût certainement pas composé aussi bien sa pièce; tout admirable qu'il soit, le *Grand Testament* est une œuvre absolument décousue, et *Pathelin*, au contraire, est une pièce où tout est ménagé, calculé, en vue de certains effets; quatre personnages y sont quatre caractères vivants, et nettement dessinés. Villon n'a jamais su ni voulu peindre une autre âme que la sienne; encore n'en a-t-il dit, ni peut-être su le fond et le secret.

Ce qui est encore extraordinaire dans *Pathelin*, c'est la continuité du succès qu'il a toujours obtenu. Dès son apparition (vers 1470), il entra dans le domaine commun de la littérature comique et satirique; il lui fournit en foule des imitations, des proverbes, des saillies, des allusions, dont beaucoup sont encore en usage. Au XVIe siècle, Pasquier admirait cette farce, à l'égal des comédies grecques et latines. Brueys, en 1706, tirait de *Pathelin* une comédie au goût moderne, qui, bien inférieure au modèle, plut longtemps toutefois par tout ce qu'elle lui avait emprunté. De nos jours *Pathelin* a paru sur le Théâtre-Français, avec un succès éclatant, dans une excellente traduction d'Édouard Fournier; c'est la seule pièce du moyen âge qui ait affronté heureusement le jugement des modernes spectateurs. La plupart des farces ne nous offrent en effet que des types comiques propres à leur temps, presque étrangers aux nôtres, ou qu'il faut au moins transposer dans nos mœurs pour les bien comprendre. Dans *Pathelin* l'observation est assez profonde pour que la peinture soit éternelle et l'intérêt durable.

Les figures de soldats fanfarons dont les farces sont remplies ont perdu, au contraire, beaucoup de leur vérité amusante; c'est un type qui n'existe plus depuis qu'ont pris fin les pilleries des *écorcheurs*, lâches devant l'ennemi et féroces au paysan. Mais ces faux braves sont joliment *caricaturés* dans la comédie du XVe siècle. Les francs-archers, moins terribles au peuple, mais plus peureux encore, s'il faut en croire la malice du temps, ont inspiré, dans ce genre, un petit chef-d'œuvre, le monologue du *Franc-Archer de Bagnolet*, qui tombe à genoux, en demandant grâce, devant un mannequin de gendarme, chargé d'effrayer les petits oiseaux. Il s'écrie avant Panurge : « Je ne crains rien, fors les dangers! » Et quand le vent le tire de peine en renversant le mannequin, il s'enfuit en volant la robe. La rancune populaire était si vive contre les francs-archers (institués par Charles VII en 1448, supprimés par Louis XI en 1480) que, lorsque François Ier essaya de les rétablir (en 1521), les mêmes abus soulevèrent les mêmes plaintes; et le monologue du *Franc-Archer de Cherré* livra de nouveau cette milice rurale, oisive et parasite, aux railleries de la foule.

Il serait infini d'énumérer toutes les figures ridicules ou

vicieuses que la scène comique a étalées au moyen âge : moins dans le cadre des caractères que dans celui des métiers et des conditions surtout populaires; toute la rue défila dans ce répertoire infini des farces, sans art, le plus souvent; la peinture fut une reproduction servile et triviale de la réalité; il fallait même le jeu de scène, et les grimaces des acteurs, et la verve de leur débit pour donner quelque valeur à tant de platitudes. Mais on sait assez que chaque époque est mauvais juge de l'esprit qui amuse une autre époque. Nous avons vu plus d'une fois la fleur des gens du monde applaudir avec enthousiasme à des inepties dont la vogue, après six mois passés, paraissait inexplicable.

**Farces satiriques contre les femmes.** — Nous avons pu écrire ailleurs que l'ancienne comédie française était foncièrement « hostile aux femmes, incrédule à l'amour, irrespectueuse envers le mariage [1] », mais « qu'il n'en faudrait pas conclure qu'il n'y eût au moyen âge ni femmes honnêtes, ni amours sincères, ni mariages heureux ». De tout temps la comédie vit du tableau des dérèglements, qui, par bonheur, sont, le plus souvent, l'exception. Où le dérèglement deviendrait la règle, il cesserait d'être comique. Si toutes les femmes étaient infidèles, la comédie jouerait les femmes vertueuses.

Toutefois, s'il est vrai, comme on le sait bien, que toute la poésie au moyen âge s'est partagée entre deux veines, entre deux esprits, l'esprit héroïque et chevaleresque, par qui la femme et l'amour furent si fort idéalisés, et l'esprit satirique et bourgeois qui se plut à rabaisser tout ce que le premier exaltait, il est bien évident que, comme le fabliau, la farce appartient toute à la seconde inspiration. A peine citerait-on quatre ou cinq pièces comiques où l'amour soit pris au sérieux. La meilleure, en ce genre tout exceptionnel, c'est le *Dialogue* exquis *de deux amoureux récréatifs et joyeux*, par Clément Marot; probablement destiné au théâtre, puisqu'il a été publié à part sous le nom de *farce* qui lui convient mal; c'est plutôt une vive et gracieuse analyse de l'amour honnête et presque ingénu, opposé aux passions inquiètes et violentes. Dans une jolie *comédie* (sans autre titre) Marguerite de Navarre a parlé aussi de l'amour sur

1. Voir *La comédie et les mœurs en France*, p. 287.

un ton sérieux; mais pour apprendre aux femmes que dans tous les cas et toutes les conditions il leur apporte plus d'amertume que de joie. Tout le reste, ou à peu près, du théâtre comique au moyen âge, étale avec une complaisance inépuisable, les ruses des amants, les perfidies des épouses, la niaiserie des maris trompés. Le sermon joyeux des *Maux de mariage*, plaisante énumération des misères de l'homme marié, pourrait fournir d'épigraphes une cinquantaine de farces qui ressassent la même idée, les mêmes plaintes. Depuis le jour de la noce, où il s'est ruiné à festoyer ses amis,

Tout l'argent de son mariage
Prendra volée, et s'en courra,
Mais sa femme demeurera!

jusqu'au jour de son enterrement, où sa fidèle épouse, en écoutant la cloche des funérailles, pense à épouser son valet, le pauvre mari n'a pas eu grand' joie sur la terre. L'auteur de la farce *le Pèlerin et la Pèlerine* définit la rude voie du mariage :

Ce chemin duquel on ne sort
Que le plus faible ne soit mort.

Mais ce plus faible est toujours le mari! Quelle riche galerie de méchantes femmes s'étale dans nos farces, et quelle variété dans la perfidie et la fausseté à toutes communes! La meilleure de ces satires est peut-être la *Cornette* de Jean d'Abondance, où l'empire absolu qu'une jeune femme rusée peut prendre sur un vieux mari imbécile est analysé avec des traits excellents, pleins d'une gaieté amère et d'une observation profonde. On croirait que Molière a dû se rappeler la *Cornette* en composant sa Béline du *Malade imaginaire*! Mais cette farce était inédite. La farce de *Georges le Veau* a pu inspirer aussi *Georges Dandin* sans que Molière en ait connu le texte. Certaines inventions, certains types comiques se transmettaient comme un fonds commun, et plus d'un anneau nous manque dans cette chaîne sans fin de traditions facétieuses. Molière n'avait pas lu le fabliau du *Vilain Mire*; toutefois il en a connu certainement quelque chose, nous ne savons par quelle voie, en écrivant le *Médecin malgré lui*. Qui peut dire jamais d'où est venu, jusqu'où ira un trait de comédie? La farce de

*Lucas le Borgne*, celle du *Cuvier*, justement goûtées, ont leur original dans l'Inde, ou, pour le moins, s'y retrouvent, puisqu'on ne veut plus aujourd'hui que nous devions les contes à l'Orient. L'invention est jolie, qu'elle vienne ou non de si loin. La femme de Jaquinot, mégère acariâtre, a fait écrire le *rolet* des besognes ménagères qu'elle impose à son mari terrifié; s'il n'obéit, il sera battu. Cependant elle tombe dans le cuvier, elle appelle au secours. Jaquinot consulte le *rolet*; il n'y est point question de tirer sa femme des cuviers; il ne bouge; elle étouffe, elle demande grâce. Jaquinot la retire, mais à condition que le fatal *rolet* soit déchiré. Désormais il sera le maître. Ainsi la farce, trop indulgente aux perfides, ne fait pas grâce aux révoltées; elle encourage les maris à user même du bâton pour mettre à la raison les récalcitrantes.

Tout cela est débité sur le ton d'une gaieté que rien n'altère; la comédie, au moyen âge, prenait joyeusement son parti de toutes les misères morales ou sociales. Plus d'une donnée qui fournissait une farce au xv^e^ siècle paraîtrait matière à drame aujourd'hui. Sans remonter si haut, Molière abonde en traits et en situations que nos acteurs modernes sont fort souvent tentés de tourner au pathétique, et rien n'était plus étranger, toutefois, aux intentions de Molière. La comédie ancienne était dure, impitoyable, et très disposée à croire que tout ridicule est vice et mérite châtiment. Pouvons-nous goûter entièrement cette gaieté sans entrailles, nous qui pleurons aujourd'hui sur Arnolphe et Georges Dandin?

**Acteurs comiques au moyen âge**. — Si l'on met à part les jongleurs, qui exerçaient un métier, plus ou moins relevé, selon le genre où ils s'adonnaient (depuis le jongleur *épique*, très considéré, et notoirement excepté des censures portées par l'Église contre la profession en général, jusqu'aux faiseurs de tours et de culbutes, jusqu'aux vulgaires saltimbanques), la comédie sous toutes ses formes, au moyen âge, a été représentée par des acteurs amateurs, non par des comédiens de métier. Le nom même de *comédien* est inconnu en France; il est venu d'Italie chez nous, avec ceux qu'il désigne, au xvi^e^ siècle. Les jongleurs n'étaient pas proprement des comédiens; c'est par exception qu'ils ont pu débiter, sur une scène de hasard, quelques facéties

dialoguées. En tout cas, leur répertoire comique, s'il exista jamais, a entièrement disparu.

Entre les « comédiens amateurs » quels sont les plus anciens en date? Les confréries, sérieuses comme celle de la Passion, ou joyeuses comme les Enfants sans souci, de Paris; les basochiens, ou clercs de judicature; les écoliers enfin peuvent se disputer cet honneur. Les écoliers jouaient déjà des pièces au temps d'Abailard; mais tant qu'ils ont joué en latin, pouvons-nous les compter comme des comédiens français? Au reste, l'histoire des représentations de pièces comiques est généralement obscure : les témoins de ces spectacles s'en amusaient follement, mais n'y attachaient pas du tout l'importance que nous prêtons aujourd'hui à toutes les choses du théâtre. De là l'extrême rareté des documents précis et explicites.

**Les puys.** — Les *puys* avaient peut-être précédé tout autre genre de corporations dans la représentation dramatique. Ces *académies* du moyen âge, comme nous les avons nommées, ouvraient surtout des concours poétiques, distribuaient des prix aux meilleures chansons. Mais elles se sont aussi adonnées aux jeux de théâtre, et leur ont fourni une scène et des acteurs. Il est probable que le *Jeu d'Adam ou de la Feuillée*, par Adam de la Halle, fut joué (vers 1262) dans le puy d'Arras; la pièce est remplie de personnalités agressives qui nous font douter si la représentation en a pu être entièrement publique. Le *puy*, ouvert, comme nos *cercles* modernes, à des spectateurs nombreux, mais triés, se prêtait mieux à ces hardiesses. Au XIVe siècle, les « miracles de Notre-Dame » ont été certainement représentés dans un puy; mais on n'a pu découvrir en quelle ville. Le puy de Dieppe donna des représentations dramatiques jusqu'au temps de François Ier. Toutefois ce genre d'exercices devient rare dans les puys, dès la fin du XIVe siècle. Ils sont, dès lors, remplacés dans cette fonction par des confréries. Le rôle des confréries et des corporations dans l'histoire de notre théâtre au moyen âge est considérable : il y eut des confréries sérieuses pour jouer les mystères, et des confréries joyeuses pour jouer les sotties et les farces.

**Confréries joyeuses : Enfants sans souci.** — Nous pensons que les « confréries joyeuses » tirent directement leur

origine de l'ancienne « fête des Fous » définitivement chassée de l'église au xv^e siècle. La gaieté populaire déborda sur la place publique, et les sociétés de *sots* ou de *fous* commencèrent à pulluler. La fête des Fous avait été essentiellement une parodie de la hiérarchie ecclésiastique. Quand les conciles et les parlements eurent réussi à l'expulser de l'église, elle se continua dans les carrefours, par la parodie insolente de toute la hiérarchie sociale; et, comme on l'a vu plus haut, deux de nos cadres comiques, la *sottie* et le *sermon joyeux*, tirent de là leur origine. En France, au xv^e siècle, ces sociétés joyeuses se comptent par centaines, presque toutes semblables, au fond, sous des noms différents. Toutes ne semblent pas d'ailleurs s'être mêlées de théâtre; et pour donner franchise à leur goût commun pour la satire, plusieurs se contentaient de joyeux festins, ou de processions costumées à travers les rues de leur ville.

Entre ces confréries de plaisir, il n'en est pas de plus fameuse que les *Enfants sans souci* de Paris, avec leurs deux grands dignitaires, le *Prince des sots* et *Mère-Sotte*. On ne sait rien de leur histoire, sinon qu'ils jouaient des pièces satiriques et s'attaquaient très hardiment à toutes les puissances. Toutefois aucun arrêt de Parlement, aucune mesure de police connue de nous n'a jamais frappé leur société. Comme d'ailleurs on les voit, à toute époque, en rapports très intimes avec les *Basochiens*, on a été amené à croire que les *sots* de Paris n'étaient probablement que des basochiens en costume de *fous*, et que les règlements, les arrêts, la censure qui réprimaient la Basoche pouvaient bien s'appliquer aux *Enfants sans souci*. Nous savons que Clément Marot fut basochien et Enfant sans souci, peut-être à la fois. Dans la II^e *Épître du coq à l'âne* il décrit ainsi le costume des acteurs qui jouaient les rôles de *fous* :

> Attache moy une sonnette
> Sur le front d'un moine crotté,
> Une oreille à chaque costé
> Du capuchon de sa caboche,
> *Voilà un sot de la Bazoche*
> Aussi bien peinct qu'il est possible.

Nous ne prétendons pas par là confondre entièrement la Basoche et les Enfants sans souci, mais nous croyons bien que

ceux-ci furent d'abord des basochiens en liesse, une association particulière greffée sur la grande association générale, sur le *royaume de Basoche*. La Basoche était une puissance sérieuse, officielle; l'autre société eut toujours un caractère à demi plaisant et fictif.

Dans le cours du XVIe siècle, les Enfants sans souci tendirent à devenir plus exclusivement des comédiens facétieux, des gens de théâtre professionnels. Gringoire, qui est Mère-Sotte chez les Enfants sans souci, est en même temps auteur de mystères et de sotties, entrepreneur de représentations dramatiques; mais il ne semble pas avoir été basochien. Jean de Pontalais, le plus célèbre des « farceurs » du siècle, amuseur attitré du peuple et du roi pendant vingt années, était Enfant sans souci; et celui-là ressemble plus à quelque acteur bouffon moderne qu'à un clerc de procureur. Mais à l'époque où il fleurissait, la compagnie des Enfants sans souci était déjà en pleine décadence.

**Les basochiens.** — L'histoire de la Basoche est un peu mieux connue; d'abord l'institution avait un caractère sérieux; ensuite les Parlements, dont elle se moquait dans ses jeux, lui ont fait une histoire par les tracasseries qu'ils lui suscitèrent. La corporation des clercs de judicature à Paris, dite *Royaume de la Basoche (basilica)*, remonte probablement au XIVe siècle; mais ils ne paraissent pas s'être mêlés de jouer des pièces avant le XVe siècle. Une tradition constante, quoique mal établie, veut que les confrères de la Passion leur aient ouvert leur théâtre pour la représentation des farces; mais ils jouaient aussi chez eux, au Palais de Justice; et le Parlement tantôt favorisait, tantôt réprimait leurs représentations, presque toujours fort hardies. En 1486, le poète Henri Baude et quatre basochiens furent mis au Châtelet pour avoir diffamé le gouvernement de Charles VIII. Louis XII leur fut plus indulgent; la Basoche eut son âge d'or sous le règne de ce prince libéral, qui disait un jour, devant le procureur Jean Bouchet : « Je veux qu'on joue en liberté, et que les jeunes gens déclarent les abus qu'on fait en ma cour, puisque les confesseurs et autres qui sont les sages n'en veulent rien dire. »

François Ier n'aimait pas si fort la vérité; il réprima durement les écarts des basochiens, et leurs jeux furent soumis, dès lors, à

une censure préventive et vigilante. Leur esprit s'en alla, sans doute, avec leur liberté; les représentations devinrent plus rares et disparurent tout à fait pendant les guerres civiles, sous le règne de Henri III.

Tous les parlements de province avaient, comme Paris, leur basoche, mais toutes ne se sont pas mêlées de jouer des pièces de théâtre. Celle de Bordeaux troubla quelquefois la ville par les farces audacieuses qu'elle représentait; celle de Lyon n'était pas moins hardie. Mais leur histoire à Paris comme en province nous est seulement connue par les punitions que les parlements infligeaient aux clercs, pour tenter de les réprimer. Nous ne connaissons pas les pièces représentées; une seule des pièces comiques que nous ayons conservées appartient certainement au répertoire de la Basoche parisienne[1]. Beaucoup d'autres purent en faire partie, mais nous n'en avons pas la preuve. On a dit avec vraisemblance que les basochiens devaient surtout attaquer les vices et les travers des gens de Palais, juges, avocats, procureurs, qu'ils connaissaient si bien. *Pathelin*, ce chef-d'œuvre anonyme tout plein d'esprit retors, de chicane et de plaidoiries, naquit probablement dans l'ombre de la Basoche. C'est l'œuvre anonyme de quelque génie comique inconnu, que la nature avait fait poète et satirique et que la destinée fit procureur.

Au reste la plupart des auteurs comiques dont les noms nous sont parvenus, avaient été des basochiens : Jean d'Abondance, Henri Baude, Pierre Blanchet, Jean l'Éveillé, François Habert, Jacques le Basochien, Clément Marot, Roger de Collerye, André de la Vigne.

**Les écoliers**. — Nous n'avons pas la preuve qu'on ait joué en français dans les collèges avant le XV^e^ siècle; les représentations latines remontent beaucoup plus haut; les petits drames d'Hilarius destinés au théâtre scolaire sont contemporains d'Abailard.

Presque toutes les pièces jouées en français dans les collèges jusqu'à la Renaissance furent des satires, pour la plupart très insolentes, malgré les réprimandes des Parlements ou de l'Uni-

1. La farce (assez insignifiante) du *Cry de la Basoche*.

versité. Vainement on interdit (24 novembre 1462) « tout jeu qui touche l'état des princes et seigneurs ». Les écoliers ne ménageaient rien, attaquant d'abord leurs maîtres, montant peu à peu jusqu'au roi. L'exemple leur venait de haut. Une partie au moins des chefs de l'Université se plaisaient à ces hardiesses et les favorisaient, sourdement, ou même ouvertement. Ravisius Textor, professeur de rhétorique au collège de Navarre, puis recteur de l'Université de Paris, composait et faisait jouer dans son collège des moralités, en latin, où tous les vices du siècle sont attaqués avec une âpreté qui égale celle des sotties françaises. Les personnalités directes sont rares dans ce répertoire, mais il abonde en allusions que saisissait aisément la malice des écoliers. François I[er] réprima ces libertés comme celles des basochiens; châtia des écoliers qui avaient joué sa sœur Marguerite de Navarre sous les traits d'une furie incendiant le royaume, et envoya au Mont Saint-Michel Noel Béda, docteur en Sorbonne, qui passait pour avoir soufflé cette insolence aux écoliers. Après les guerres de religion la comédie scolaire eut encore des jours brillants; mais sa parfaite insignifiance littéraire et politique ne permet plus de rattacher son histoire à celle du théâtre national. En revanche, les collèges eurent l'honneur de voir jouer les premières tragédies imitées de l'antiquité; la *Cléopâtre* de Jodelle fut représentée en 1552 au collège de Boncour; la *Mort de César*, de Grevin, fut « mise en jeu au collège de Beauvais à Paris le 16 février 1560 ».

**Les comédiens.** — Vers le même temps commencent d'apparaître en France les premiers comédiens de profession. Depuis deux siècles les grands entretenaient autour de leurs personnes des *joueurs de personnages*, qui étaient des sortes d'acteurs; on en trouve même qui étaient attachés à certaines villes, et payés par les échevinages; mais c'étaient plutôt des *diseurs* de courtes pièces, de facéties et de monologues, des faiseurs de tours d'adresse ou même de force, des ménestrels ou ménétriers, des bouffons à talents variés, que de véritables comédiens jouant des pièces étendues, à personnages nombreux. Des *farceurs* isolés tels que Pontalais, nommé ci-dessus, Jean Serre, admiré par Marot dans une jolie épitaphe, sont aussi des bouffons plaisants, des amuseurs publics, non des comé-

diens. Ceux-là vivaient sous François Ier. Mais dès le xve siècle on rencontre çà et là des troupes associées qui vont de ville en ville, jouant un mystère contre une rétribution payée par l'échevinage ou les spectateurs. Ces groupes se dispersaient bientôt, après quelques mois; ils étaient composés d'amateurs passionnés, qui s'adonnaient à la comédie, pour un temps, par caprice, mais sans avoir l'intention de vouer leur vie au théâtre.

Les premiers véritables comédiens sont venus d'Italie; le nom et la chose arrivèrent chez nous ensemble. Le 8 septembre 1548, le cardinal de Ferrare, archevêque de Lyon, donnait au roi Henri II et à la reine Catherine de Médicis une représentation fastueuse de la « tragicomédie » de la *Calandria* (par le cardinal Bibbiena). On avait fait venir d'Italie les comédiens et comédiennes, « chose (dit Brantôme) que l'on n'avait encore vue en France ». A partir de cette date, des troupes françaises commencèrent à se former en grand nombre, les unes engagées et payées par un directeur responsable, les autres formées d'associés, chacun recevant sa part de la recette, plus ou moins, selon son talent et sa réputation. Le premier mode a fini par prévaloir; le second dominait au xviie siècle. C'est ce partage amiable que Corneille a étalé sur le théâtre d'une façon piquante au dénouement de l'*Illusion comique* : « On relève la toile, et tous les comédiens paraissent avec leur portier, qui comptent de l'argent sur une table et en prennent chacun leur part. »

Dès qu'il y eut des comédiens de métier, les anciens acteurs amateurs pâlirent devant ces concurrents mieux exercés, plus souples aux différents rôles, et aux costumes variés; riches d'un répertoire plus étendu. Basochiens, Écoliers, Confrères, tous ceux qui avaient cultivé le théâtre encore plus pour s'amuser eux-mêmes que pour amuser autrui, parurent bientôt des farceurs gothiques et surannés, qu'on renvoya peu à peu à leur greffe, à leur collège et à leur boutique. En même temps, des genres nouveaux ou renouvelés florissaient : la tragédie, imitée de Sénèque, la comédie d'intrigue et la pastorale, imitées des Italiens. Les vieux acteurs du passé auraient été fort empêchés dans ces rôles nouveaux pour eux. Ils disparurent rapidement dans le dernier quart du xvie siècle, avec le répertoire démodé

où ils avaient jadis obtenu tant de triomphes et une popularité désormais éteinte.

Mais, nous l'avons dit plus haut, ce grand changement dans la forme des choses n'est pas le signe d'un aussi grand changement dans le fond. Dans une partie au moins du théâtre l'apparence fut nouvelle plutôt que l'esprit. Rien dans la tragédie ne rappela le mystère; mais la comédie, nom nouveau ou renouvelé, conserva plus d'un débris des genres comiques disparus. « Les plus illustres de nos auteurs comiques modernes doivent quelque chose à la comédie du moyen âge, qu'ils n'ont jamais lue peut-être. Si la supériorité de la France en ce genre est peu contestée, la richesse et la perfection de notre théâtre comique sont, en partie au moins, un héritage du moyen âge. L'analyse des caractères nous vient des moralités. L'esprit frondeur nous vient des sotties. Mais, avant tout, la franchise comique, et cette naïveté, cet effort vers le vrai dans la peinture des ridicules, qui sont les meilleures qualités de nos bonnes comédies, nous viennent en partie des farces, où, parmi de graves défauts, ces qualités du moins se trouvent », surtout la justesse du trait comique, même grossi et exagéré [1]. Ainsi la chaîne est ininterrompue d'Adam de la Halle à nos contemporains, et surtout de *Pathelin* jusqu'à Labiche. Aucune autre partie de notre littérature n'offre le spectacle d'une si longue continuité d'efforts, tous appliqués au perfectionnement ou au renouvellement d'un même genre.

Ainsi quels que soient les énormes défauts de notre ancien théâtre, il les compense en partie par quelques qualités. Le mystère est diffus, prolixe, ennuyeux; mais la conception du genre avait de la grandeur; et l'enthousiasme qu'excita la représentation de ces pièces informes leur donne une importance historique considérable. Les œuvres comiques nous choquent souvent par la grossièreté de la plaisanterie; mais la vivacité, la franchise du trait y est souvent remarquable, et ces essais sans art ont fondé une tradition littéraire.

1. Voir notre ouvrage *La comédie et les mœurs en France au moyen âge*, p. 341.

## BIBLIOGRAPHIE

On trouvera la bibliographie complète de tous les ouvrages relatifs à l'histoire du théâtre en France au moyen âge dans les cinq volumes suivants :

**L. Petit de Julleville**, *Les mystères*, Paris, 1880, 2 vol. in-8. — *Répertoire du théâtre comique en France au moyen âge*, Paris, 1885, grand in-8. — *Les comédiens en France au moyen âge*, Paris, Cerf, 1885, in-12. — *La comédie et les mœurs en France au moyen âge*, Paris, 1886, in-12.

Le premier ouvrage et le second renferment l'indication complète de tous les textes dramatiques français du moyen âge, manuscrits et imprimés. Parmi les réimpressions modernes, citons seulement les plus importantes :

*Théâtre français au moyen âge*, par **Monmerqué** et **F. Michel**; Paris, 1839, in-8. — *Miracles de Notre-Dame*, publiés par **Gaston Paris** et **Ulysse Robert**; Paris, 1876-1893, 8 vol. in-8. — *Mystères inédits du XV<sup>e</sup> siècle*, publiés par **Achille Jubinal**; Paris, 1837, 2 vol. in-8. — *Le mistere du viel testament*, publié par le **baron James de Rothschild** (et **Émile Picot**); Paris, 1878-1891, 6 vol. in-8. — *Le mystère de la Passion* d'Arnoul Greban, publié par **G. Paris** et **G. Raynaud**; Paris, 1878, grand in-8. — *Ancien théâtre français* (t. I, II, III, publiés par **A. de Montaiglon**) dans la Bibliothèque Elzévirienne, 1854, in-16. — *Recueil de farces, moralités et sermons joyeux*, publié par **Le Roux de Lincy** et **Francisque Michel**; Paris, 1837, 4 vol. in-8. — *Recueil de farces, soties et moralités*... publiées par **P.-L. Jacob**; Paris, 1859, in-8 et in-12. — *Le théâtre français avant la Renaissance, mystères, moralités et farces*, publiés par **Ed. Fournier**; Paris, 1872, gr. in-8.

On consultera en outre utilement les ouvrages suivants :

**Ch. Aubertin**, *Histoire de la langue et de la littérature françaises au moyen âge*; Paris, 1882 (2e éd.), 2 vol. in-8. — **Bapst** (Germain), *Essai sur l'histoire du théâtre*; Paris, 1894, in-8. — **Coussemaker**, *Drames liturgiques*; Rennes, 1860. — **Douhet**, *Dictionnaire des mystères* (dans l'Encyclopédie Migne). — **Gautier** (Léon), *Origines du théâtre moderne* (journal *le Monde*, 16, 17, 28, 30 août, 4 sept. 1872). — **Le Roy** (O.), *Études sur les mystères*; Paris, 1837, in-8. — **Magnin** (Ch.), *Journal des savants*; février, août 1846; janvier, mars 1847; janvier 1856. — **Moland**, *Origines littéraires de la France*, Paris, in-12. — **Parfait**, *Histoire du théâtre français*, 1745, in-12 (t. I, II, III). — **Paris** (Gaston), *La poésie française au XV<sup>e</sup> siècle*; Paris, 1886, in-8 (leçon d'ouverture). — **Picot** (Émile), *La sottie en France*, 1878, in-8 (Extrait de *Romania*). *Le monologue dramatique*; Paris, 1886-88 (Extrait de *Romania*, t. XV, XVI, XVII). — **Sainte-Beuve**, *Tableau de la poésie française et du théâtre français au XVI<sup>e</sup> siècle* et *Nouveaux Lundis*, t. III. — **Sepet** (Marius), *Les prophètes du Christ*; Paris, 1878, in-8, et : *Le drame chrétien au moyen âge*; Paris, 1877, in-8.

De nombreuses monographies relatives à l'histoire locale du théâtre dans nos diverses provinces sont indiquées dans nos *Mystères* et dans notre *Répertoire comique*.

# CHAPITRE IX

## LA LANGUE FRANÇAISE

**Jusqu'à la fin du XIVe siècle [1].**

---

### *I. — Le français et ses dialectes.*

L'évolution historique et linguistique qui suivit la décomposition du monde romain ne pouvait que favoriser le travail de morcellement du latin. Aussi les différences de parler, dès le début de l'époque romane, furent assez sensibles pour s'accuser dans les textes. La *Prose de sainte Eulalie*, le *Saint Léger*, le *Saint Alexis* présentent des caractères qui ont permis d'en déterminer approximativement la provenance et de reconnaître que le premier morceau appartient au nord-est, le second au sud-est, le troisième à l'ouest du domaine. Dans la suite des temps, en vertu d'une loi du langage qui semble générale, la divergence se marqua de plus en plus, et sur le territoire de l'ancienne Gaule, comme du reste sur toute la surface du monde où la langue latine subsista, ce fut non pas un parler unique qui sortit d'elle, mais une série de parlers différents, qui, dans chaque région, chaque province, chaque village, finirent par prendre une couleur propre, toujours plus tranchée.

Des faits historiques et économiques tendirent de bonne heure à mêler certains de ces parlers, à assurer la suprématie des uns sur les autres, en un mot à déranger par la concurrence et le

1. Par M. Ferdinand Brunot, maître de conférences à la Faculté des lettres de Paris.

contact le développement spontané de chacun. Mais la déchéance actuelle des plus humbles de ces parlers, aujourd'hui réduits à l'état de patois, ne saurait faire oublier leur importance passée. Produits directs des transformations locales du latin, ils ont été longtemps, dans leur région, la langue commune, parlée et souvent écrite, comme le français l'était dans la sienne. En effet, ni par sa valeur linguistique, ni par sa valeur littéraire, celui-ci n'occupait un rang à part; sa prédominance, et elle ne s'est établie, nous le verrons, que lentement, il la doit aux circonstances politiques et au rôle historique du pays où il s'est formé.

Sur les faits ainsi sommairement exposés, maintenant qu'on a définitivement abandonné les vieilles théories qui faisaient des patois soit du français dégénéré, soit des descendants lointains des langues antérieures à l'occupation latine, il n'y a plus aucun doute; au contraire, sur la manière de classer les parlers dont il vient d'être question, de considérer les groupes qu'on en forme, il y a deux théories, très éloignées l'une de l'autre, que je suis obligé d'exposer sommairement, parce qu'elles dominent toutes les études dialectologiques, auxquelles se livrent sans doute un certain nombre de mes lecteurs.

La première de ces théories, généralement admise jusqu'à nos jours, et encore énergiquement soutenue en France par MM. Durand de Gros, Tourtoulon, en Allemagne par MM. Grœber, Horning, en Italie par M. Ascoli, consiste à admettre qu'il s'est constitué, dès les origines, dans l'empire du roman, et particulièrement du gallo-roman, des provinces linguistiques plus ou moins grandes, mais en général d'une certaine étendue, dont le parler, tout en différant d'un point à l'autre, présente à l'observateur certains traits distinctifs, qui en sont les caractères, et qu'on retrouve sinon en totalité, du moins en partie, sur les différents points de la province. Chacune de ces provinces, dont les limites ont pu être déterminées par toutes sortes de causes, physiques, ethnographiques, politiques, forme un dialecte, qui se subdivise en sous-dialectes; ces sous-dialectes occupent à l'intérieur de la province linguistique une sorte de canton, et sont au dialecte ce que celui-ci est à la langue à laquelle il appartient. Enfin ces sous-dialectes comprennent à leur tour des variétés et des sous-variétés qui, en diminuant toujours d'exten-

sion, finissent par se résoudre à l'unité linguistique fondamentale, laquelle est, suivant le cas, le parler d'un village, d'un hameau, ou même d'une famille. La cause primitive qui a produit cet état de choses est l'extension du latin par rayonnement. Implanté sur un certain nombre de points, il a commencé par y recevoir, en raison des habitudes physiologiques et psychologiques des populations qui y habitaient, une empreinte déterminée, et s'y est développé suivant des tendances qui pouvaient différer. Porté ensuite en cet état, de chaque point aux régions avoisinantes, par une expansion progressive, comparable à celle du français littéraire d'aujourd'hui, il a formé autour du centre primitif de nouveaux centres; là, par suite de nouvelles influences locales, il a subi des modifications, parfois divergentes, mais en retenant néanmoins les principaux traits primitifs qu'il avait pris à son point de départ. Et ainsi de suite : le mouvement commencé au lendemain même de la conquête romaine s'est propagé suivant ce procédé d'endroit en endroit, substituant aux langues indigènes un parler à la fois un et divers, jusqu'à ce qu'il vînt se heurter à quelque obstacle naturel qui pût l'arrêter : montagnes, marais, espaces inhabités, etc., ou bien à d'autres langues ou dialectes. Dans ce dernier cas, si le dialecte rencontré était de même nature, c'est-à-dire roman, une influence réciproque ne tardait pas à naître des rapports de voisinage; des traits linguistiques passaient d'un domaine dans l'autre, altérant la physionomie de chacun des dialectes, et formant des sortes de zones neutres, où la limite aujourd'hui indécise ne saurait se figurer par une ligne. Le même travail s'étant accompli à l'intérieur du dialecte lui-même sur certaines voies de communication, un trouble apparent, résultat d'influences séculaires, masque parfois aujourd'hui les parentés ou les divergences originelles du patois, les faits primitifs ayant pu être recouverts par d'autres, mais il n'en reste pas moins légitime et nécessaire de rechercher et de rétablir cette hiérarchie des dialectes et des sous-dialectes, historiquement réelle, et de chercher dans les données que peut fournir la géographie historique sur l'ancienneté des localités, leur importance relative et leurs relations politiques, commerciales, intellectuelles, l'explication des rapports dans lesquels se trouvent aujourd'hui leurs parlers.

L'autre doctrine, adoptée depuis par des hommes très considérables, tels que MM. Gaston Paris, Gilliéron, Rousselot en France, MM. Suchier, Wilhelm Meyer à l'étranger, a été pour la première fois posée par M. Paul Meyer, il y a environ vingt ans, à propos d'une division imaginée par M. Ascoli dans les dialectes de France [1].

L'article est assez court pour que j'en puisse extraire ici les passages principaux. « A mon sens, dit M. P. Meyer, aucun groupe de dialectes, de quelque façon qu'il soit formé, ne saurait constituer une famille naturelle, par la raison que le dialecte (qui représente l'espèce) n'est lui-même qu'une conception assez arbitraire de notre esprit. Voici en effet comment nous procédons pour constituer un dialecte. Nous choisissons dans le langage d'un pays déterminé un certain nombre de phénomènes dont nous faisons les caractères du langage de ce pays. Cette opération aboutirait bien réellement à déterminer une espèce naturelle, s'il n'y avait forcément dans le choix du caractère une grande part d'arbitraire. C'est que les phénomènes linguistiques que nous observons en un pays ne s'accordent point entre eux pour couvrir la même superficie géographique. Ils s'enchevêtrent et s'entrecoupent à ce point qu'on n'arriverait jamais [2] à déterminer une circonscription dialectale, si on ne prenait le parti de la fixer arbitrairement.

« Je suppose par exemple que l'on prenne pour caractéristique du dialecte picard le traitement du *c* devant *a* (j'entends le *c* initial, ou, s'il est dans le corps du mot, appuyé sur une consonne) [3]. Voilà un caractère qui fournira une limite passable du côté du sud et de l'est, mais du côté du nord il sera médiocre, à moins de pousser le picard jusqu'au flamand, et du côté de l'ouest il ne vaudra rien, puisque, ainsi que l'a montré M. Joret, il s'étend à la Normandie, et qu'on n'entend point comprendre le langage de la Normandie dans le picard. Force sera donc d'avoir recours à quelque autre caractère que l'on choisira de telle sorte qu'il se rencontre dans l'un seulement des deux dia-

1. *Romania*, IV, 293-294.

2. Sauf bien entendu dans le cas où deux populations, bien que parlant un langage d'origine commune, vivent séparées, soit par des accidents physiques (montagnes, forêts, etc.), soit par des causes politiques. (Note de M. P. M.)

3. M. P. Meyer fait allusion à ce fait que dans la région dont il parle, *c* latin reste *c* avec le son de *k* dans cette condition, tandis qu'en français de France, il se change en *ch*, d'où le picard *keval*, *camp*, à côté de *cheval*, *champ*, etc.

lectes (normand et picard) que l'on voudra distinguer. Ce caractère, on le choisira arbitrairement selon l'endroit où, d'après une idée préconçue, on voudra fixer la limite. Ce sera, je suppose, la formation en *oe* des imparfaits de la première conjugaison [1]. Mais de ce fait linguistique on fera un usage tout aussi arbitraire que du *c* devant *a*; on trouvera commode de le regarder comme un caractère du normand du côté de l'est, et on l'abandonnera du côté de l'ouest, parce que dans cette direction il dépasse très notablement les limites de la Normandie, et qu'on ne voudra point appeler normand le parler de l'Anjou et du Poitou [2]. »

Ces principes posés, M. P. Meyer conclut : « Il n'y a pas moyen de procéder autrement, je l'accorde, mais ce n'en est pas moins procéder arbitrairement. *Il s'ensuit que le dialecte est une espèce bien plutôt artificielle que naturelle; que toute définition du dialecte est une* definitio nominis *et non une* definitio rei.

« C'est pourquoi je suis convaincu que le meilleur moyen de faire apparaître sous son vrai jour la variété du roman consiste non pas à tracer des circonscriptions marquées par tel ou tel fait linguistique, mais à indiquer sur quel espace de terrain règne chaque fait. »

On voit ia portée du raisonnement. Il aboutit à prouver que, si nous renonçons à prendre du côté du Nord un fait, du côté du Midi un autre fait, en changeant illogiquement de critère, il n'y a plus ni dialecte bourguignon, ni picard, ni normand à proprement parler, c'est-à-dire en entendant par là des groupes constitués spontanément avec leurs traits spécifiques et leur individualité propre. Il n'y a plus qu'un langage à la fois commun et différent d'un bout du territoire à l'autre, auquel on donne divers noms de région pour une raison de commodité, afin de le désigner rapidement sous la forme particulière qu'il prend dans cette région, bourguignonne, picarde ou normande, étant bien entendu que l'ensemble des particularités linguistiques qu'on résume ainsi ne se rencontre nulle part réuni, et que l'aire de

1. *Cantabam* = *chantoe*, *chantoes*, etc.

2. Görlich, *Die nordwestlichen Dialekte der langue d'oïl*, p. 81 (Frz. Studien, V, et *Die südwestlichen Dialekte der langue d'oïl*, p. 120 (Ib., III), a en effet établi que ces formes se trouvaient en Touraine, en Anjou, en Aunis et en Poitou, tout comme en Normandie.

chacune d'elles varie, pouvant ne pas embrasser la totalité de la province ou au contraire déborder au delà de ses limites.

Dans la même conception, il n'y a pas non plus de provençal ni de français, de langue d'oui ni de langue d'oc. « Ces mots, suivant M. Gaston Paris, n'ont de sens qu'appliqués à la production littéraire [1].

« On le voit bien, si on essaye, comme l'ont fait il y a quelques années deux vaillants et consciencieux explorateurs, de tracer de l'Océan aux Alpes une ligne de démarcation entre les deux prétendues langues. Ils ont eu beau restreindre à un minimum les caractères critiques qu'ils assignaient à chacune d'elles, ils n'ont pu empêcher que tantôt l'un, tantôt l'autre des traits soi-disant provençaux ne sautât par-dessus la barrière qu'ils élevaient, et réciproquement... L'ancienne muraille imaginaire, la science, aujourd'hui mieux armée, la renverse, et nous apprend qu'il n'y a pas deux Frances, qu'aucune limite réelle ne sépare les Français du nord de ceux du midi, et que d'un bout à l'autre du sol national nos parlers populaires étendent une vaste tapisserie dont les couleurs variées se fondent sur tous les points en nuances insensiblement dégradées. »

A vrai dire, il faut aller plus loin encore, comme M. Grœber l'a très bien vu, dans l'essai de réfutation qu'il a tenté de cette doctrine. Si on admet les principes de M. P. Meyer, ce n'est pas seulement entre le français et le provençal que la barrière s'abaisse, c'est entre tous les parlers romans de l'ouest. Du côté des Alpes, entre le domaine italien et le domaine français, la transition se fait par les parlers italiens de la frontière, si voisins du provençal; du côté des Pyrénées, entre le domaine espagnol et français, elle se fait par le gascon. Tout le domaine du roman continental, exception faite du roumain, ne forme donc qu'une masse, au sein de laquelle il est chimérique le plus souvent de vouloir tracer des démarcations.

Personne, bien entendu, ne songe, en vertu de ces considérations, à nier l'individualité trop évidente des langues italienne, espagnole ou française, mais cette individualité n'est plus admise que comme le résultat d'une culture historique et littéraire, qui

1. *Parlers de France*, p. 3.

échappe, par conséquent, aux lois du développement spontané.

De même il y a bien un français et un provençal, mais parce que « de bonne heure, au nord comme au midi, les écrivains ont employé, pour se faire comprendre et goûter dans un cercle plus étendu, des formes de langage qui, pour des raisons historiques ou littéraires, avaient plus de faveur que les autres, et la langue littéraire du nord étant bien distincte de celle du midi, l'opposition entre le provençal et le français a paru claire et sensible » [1].

De même encore les dialectes, là où ils existent réellement, — et leur existence historique sur certains points ne peut être niée « sans se heurter à des faits incontestables » — s'expliquent de la même manière. « Dans les pays civilisés, et qui ont une longue histoire, dit M. Gaston Paris, les phénomènes naturels sont sans cesse contrariés par l'action des volontés. Il y a eu des influences exercées par des centres intellectuels et politiques. » « Dans chaque région, dit à son tour Darmesteter, un des parlers locaux, propre à une ville ou à une aristocratie, s'éleva au-dessus des parlers voisins, gagna en dignité et rejeta les autres dans l'ombre. Les parlers locaux restés dans l'ombre sont des patois; ceux qui sont élevés à la dignité littéraire sont des dialectes. Ainsi il se forma, dans divers centres, des langues écrites qui, rayonnant à l'entour, s'imposèrent comme langues nobles aux populations des régions voisines, et créèrent une province linguistique, un dialecte, dans lequel les patois locaux furent de plus en plus effacés et étouffés. Ces dialectes s'étendaient par initiation littéraire et non plus par tradition orale; leur développement était un fait de civilisation et non de vie organique et naturelle de l'idiome. Dans cette nouvelle évolution linguistique, les dialectes différaient d'autant plus les uns des autres qu'ils étaient séparés par des patois plus nombreux, par des étendues géographiques plus considérables. Ils prenaient donc, en face les uns des autres, une physionomie plus caractéristique et devenaient des langues indépendantes. Ainsi se forma en France une série d'idiomes régionaux différents, que l'on désigne, en général, par le nom des provinces où ils ont fleuri, aussi bien

1. P. Paris, *Parl. de Fr.*, p. 3.

que les différents patois qui continuaient à vivre obscurément dans la même province (normand, picard, bourguignon, etc.)[1]. »

Il ne saurait s'agir ni de trancher ni même de discuter ici cette question fondamentale, assez semblable à celle qui s'est posée depuis un certain temps devant les naturalistes, en présence de l'impossibilité où ils sont de fixer nulle part la ligne de démarcation entre la race blanche et la race noire. Elle est pour le moment très obscure encore. Un des plus profonds connaisseurs de nos patois de l'est, M. Horning, a essayé récemment de la reprendre en sous-œuvre, en commençant par établir si oui ou non il y a actuellement entre les dialectes des frontières. Il a cru pouvoir conclure positivement, mais ses arguments n'ont pas emporté la conviction de ses adversaires, qui persistent à croire que les démarcations, même figurées par une bande de terrain et non par une ligne, sont artificielles. Et ainsi ce premier problème, fondamental pourtant, tout réduit qu'il soit, tout susceptible qu'il semble d'être résolu par des constatations positives, n'est que posé. Il ne pourra être définitivement éclairci qu'à la suite de longues et consciencieuses enquêtes, menées systématiquement, avant que les patois soient éteints ou altérés, d'une part sur les frontières présumées, et en même temps dans d'autres directions, de façon que les résultats puissent être comparés.

La tâche est immense et très délicate, car les recherches doivent porter non seulement sur la phonétique des dialectes, à laquelle elles se restreignent trop souvent, mais sur tout le reste de leur grammaire — syntaxe comprise — encore si mal connue et en toute langue si difficile à pénétrer[2]; en outre il ne semble pas possible qu'on continue à considérer les diffé-

1. *Gram. historique*, p. 21. Par exemple le mot « normand » désigne aussi bien le dialecte dans lequel ont écrit les écrivains normands, tels que Wace, que l'ensemble des patois qui vivaient ou vivent dans la Normandie.

2. Un exemple : *l'homme-ci* pour *cet homme ci*, *un oreiller pour moi dormir*, *un saucisson pour moi manger*, sont des constructions de l'Est; on rencontre déjà la dernière dans Joinville, quoique Haase ne l'y ait pas reconnue. (Chap. CXLII.) — Elles sont aujourd'hui communes aux patois et au français d'une vaste région. Le germanisme : *avoir bien aisé de faire une chose* est bien plus restreint et caractéristique d'un domaine plus étroit. Or il y a des faits semblables en très grand nombre. Ils sont aussi importants, aussi spécifiques que les particularités phonétiques. Il faudra savoir leur géographie, leur origine, leur mode d'extension, avant de rien trancher, sous peine de juger avec une faible partie seulement des pièces du procès.

rentes particularités comme d'égale importance et capables de servir indistinctement de critères, et cependant les règles qui devraient guider ce choix ne sont pas trouvées [1].

Encore n'est-il pas sûr que ce grand et difficile travail, s'il se préparait, menât à une conclusion générale identique, qui pût devenir une loi. Parce qu'on trouverait une limite réelle entre le gascon et le provençal, de chaque côté d'un fleuve qui a longtemps séparé deux races et deux langues, cela ne prouverait nullement qu'il y en a une aussi entre le lorrain et le wallon, où semblable diversité ethnographique n'a pas existé [2].

Voilà pour le présent. A plus forte raison, quand l'on veut se représenter quel a pu être l'état dialectal de la France au moyen âge, l'obscurité augmente-t-elle encore. Là les documents manquent souvent complètement, et d'ailleurs ceux qu'on possède, les compositions littéraires, les chartes mêmes, sont loin de nous offrir avec certitude l'image de la langue parlée à l'époque et à l'endroit où elles ont été écrites, de sorte qu'on ne saurait les interpréter avec trop de réserve et de défiance. Puis il nous manquera toujours de savoir comment le latin s'est répandu sur la Gaule, quelles étaient les anciennes limites ethnographiques, quelle valeur elles avaient, quels mouvements tant de siècles d'invasion et de guerres ont amenés dans les populations, quels rapports sociaux, intellectuels, commerciaux elles ont eus entre elles.

Il y a là, on ne saurait l'oublier, un inextricable fouillis de

1. La note précédente montre assez que je ne considère pas les critères phonétiques comme suffisants à eux seuls, ni même comme devant tenir toujours et partout le premier rang. Je me hâte d'ajouter qu'on peut beaucoup moins encore se fier dans le travail de classification aux indications vagues que fournit l'intelligence d'un patois, comme serait tenté de le faire M. de Tourtoulon. De ce qu'un paysan comprend un autre paysan, on ne peut rien conclure sur les rapports particuliers de leurs idiomes. J'en ai fait souvent l'expérience et constaté par exemple qu'une bonne illettrée, parlant un patois des Vosges, comprenait à peu près du patois de la Charente, tandis qu'une dame du même pays, lettrée, très instruite même, mais de langue française, comprenait plus facilement le latin que l'un ou l'autre des deux patois. Je n'oserais pas hasarder ce paradoxe qu'un patoisant du Centre est plus près d'un patoisant de l'Est ou du Nord que n'en est un Parisien, même demi-philologue, mais ignorant des patois: il ne me paraît pas impossible toutefois que des expériences répétées fassent sortir de cette proposition quelque chose qui s'approcherait de la vérité.

2. Je rappellerai ici que M. Joret, dans sa très curieuse étude : *Des caractères et de l'extension du patois normand*, Paris, 1883, a cru pouvoir retrouver dans les caractères distinctifs de certains parlers normands la trace d'une influence ethnographique.

faits et de causes inconnues, qui ont agi souvent d'une manière contradictoire, et qu'il paraît bien difficile d'arriver jamais à connaître en détail.

Mais ce n'est pas ici le lieu d'insister davantage sur ces difficultés théoriques. Pratiquement, nous l'avons vu, les divergences n'empêchent pas de reconnaître qu'il y a eu au moyen âge un certain nombre de dialectes, qui tous, plus ou moins, ont eu part à la vie littéraire.

**Le provençal et ses dialectes**. — Les divisions, on peut le conjecturer d'après ce qui précède, sont loin d'être fixes. Cependant, en général, dès le moyen âge et presque jusqu'à nos jours, on a reconnu, sous des noms variés, deux grandes masses, les parlers provençaux [1] et les parlers français, autrement dit les parlers de *langue d'oc* et les parlers de *langue d'oui* [2].

La ligne vague qui borne au nord le domaine du provençal est en général considérée comme partant de l'Atlantique à la pointe de la Grave et allant vers le Rhône, en passant par le nord de la Gironde, l'est de la Charente, le nord de la Haute-Vienne et de la Creuse, le sud de l'Allier, le centre de la Loire et Lyon. De là elle suit le cours supérieur du Rhône, de façon à englober une partie de l'Ain et de la Savoie; puis, des Alpes, elle descend à Vintimille, en prenant la partie supérieure de quelques vallées du Piémont [3].

Au sud de cette ligne on distingue d'ordinaire : d'abord, le gascon et le catalan, qui ont souvent été considérés comme des langues à part. Le premier s'étend sur les départements des Basses-Pyrénées (dont une portion toutefois appartient à la langue basque), des Hautes-Pyrénées, des Landes, sur la partie

1. L'expression inexacte de provençal a été souvent remplacée autrefois par celles de *limousin*, *poitevin*, *gascon*, bien plus inexactes encore. Elle est acceptée aujourd'hui couramment avec sa valeur conventionnelle par la philologie contemporaine.

2. On sait que cette expression vient de la manière dont on exprimait l'affirmation : *oc* (latin : *hoc*) au midi; *oïl* (lat. *hoc ille*) au nord.

Les premiers exemples connus de l'expression *langue d'oc* apparaissent dans des actes de 1291. (Cf. P. Meyer, *La langue romane du midi de la France et ses différents noms. Ann. du Midi*, I, Toulouse, 1889, p. 11.) On la retrouve, appliquée au pays, dans un acte de Philippe le Bel du 26 mars 1294. Dante l'a reprise dans son traité *De vulgari eloquio* (I, VIII et IX); il l'avait déjà employée dans la *Vita nuova*, ch. XXV.

3. Le caractère sur lequel on se fonde est le maintien de *a* libre non précédé d'une palatale : au-dessous de la ligne, il se conserve; au-dessus il passe à *e*. Comparer le provençal *mar-s*, *saus* et le français *mer*, *sel*.

sud de la Haute-Garonne, le Gers et la Gironde. — La limite, qui est ici assez bien marquée, contrairement à ce qu'on observe ailleurs, suit assez exactement la rive gauche de la Gironde, de la Garonne et de l'Arise [1].

Le catalan, porté par des Roussillonnais en Espagne, au VIIIe siècle, y a encore la grande partie de son domaine (en Catalogne, dans la province de Valence et les Baléares). Néanmoins il se parle aussi en France dans les Pyrénées-Orientales et dans un coin de l'Ariège, à Quérigut.

Les autres dialectes de langue d'oc s'étendent sur vingt-six départements, qui leur appartiennent totalement ou en partie ; ce sont, pour ne parler que de ceux de France : le *savoyard*, le *dauphinois*, le *provençal* proprement dit, le *languedocien*, le *limousin* ; enfin, tout au nord du domaine, l'*auvergnat* et le *rouergat*, qui ont beaucoup de traits communs avec le français.

On sait quel brillant développement eurent originairement ces dialectes. Dès le Xe siècle ils possédaient une littérature. Il nous est resté de ces monuments primitifs un fragment considérable d'une imitation en vers de la *Consolation de la philosophie* de Boèce. Au XIIe siècle, la littérature des *troubadours* était dans tout son éclat. Mais les violences de la croisade albigeoise éteignirent dans la première moitié du XIIIe siècle la civilisation méridionale ; les poètes émigrèrent ou se turent, et, depuis le XIVe siècle, leurs dialectes, abandonnés des écrivains, semblaient avoir perdu à jamais le rang de langues littéraires. Cependant, à la fin du XVIe siècle, on voit renaître des poètes provençaux, et de nos jours, sous l'effort de Jasmin, puis d'Aubanel, de Roumanille et de Mistral, les parlers du Midi, sortant du rang effacé de patois, célébrés par les félibres, introduits par eux dans des œuvres considérables, étudiés par des savants, synthétisés même

1. Toutefois Libourne et Castillon parlent gascon sur la rive droite. Le gascon se rapproche de l'espagnol par plus d'un caractère, particulièrement par *h* provenant de *f*. Lat. *faba*, espag. : *haba*, gascon : *habe* ; latin *ferrum*, esp. : *hierro*, gasc. : *her*. D'autre part la limite de ce dialecte est bien plus nette que la plupart des autres. Ce sont là des faits. Il est d'autre part établi que la Garonne séparait en gros au temps de César les Gaulois des Aquitains, et que ces Aquitains étaient, par la race, apparentés aux Ibères d'Espagne. Quelques-uns en ont conclu que ces données ethnographiques pouvaient concourir à expliquer les rapports que le gascon présente avec l'espagnol et les différences qu'il présente avec les autres dialectes du Midi. Mais ces rapprochements, contraires à la nouvelle théorie sur les dialectes, ont été contestés, et considérés comme sans valeur.

par Mistral dans une sorte de langue unique, qui a pour base les formes de son dialecte, mais prend partout les éléments de son vocabulaire, essaient de reprendre la lutte avec le français du Nord. Toutefois leur histoire ne nous appartient pas, puisque l'histoire de la littérature française n'est que l'histoire de la littérature écrite dans les dialectes français proprement dits.

**Les dialectes français.** — Ceux-ci ont été, dès le moyen âge, classés en quatre groupes par Roger Bacon, lors d'un voyage qu'il fit en France en 1260; il distinguait le *français*, le *picard*, le *normand* et le *bourguignon*. Cette classification est longtemps demeurée traditionnelle.

La plus récente que je connaisse est celle de M. Meyer Lübke [1]. « Les dialectes du Sud-Est, dit-il, se séparent du français du Nord; ils embrassent le Lyonnais, le sud de la Franche-Comté et la Suisse française, dont les subdivisions dialectales correspondent assez exactement aux subdivisions cantonales de Neufchâtel, de Fribourg, de Vaud et du Valais. A ce dernier parler se rattache le savoyard, qui s'étend en partie sur le versant méridional des Alpes. Ces patois se distinguent du français, principalement par la conservation de *a* libre ailleurs qu'après les palatales [2].

« Le *français* écrit est sorti du dialecte de l'Ile-de-France auquel se rattachent : à l'Est, le groupe *champenois-bourguignon*, et le *lorrain*; au nord le *wallon*, qui présente des caractères très particuliers... Le *picard* et le *normand* appartiennent, par leur riche littérature du moyen âge, aux parlers les plus importants du Nord de la France. Du normand s'est détaché l'*anglo-normand*, qui de bonne heure, à cause de ses relations littéraires avec le français du Centre, et à la suite de l'établissement de colons venus d'autres contrées que la Normandie, montre dans son système phonétique des traits étrangers au normand... Enfin

1. *Grammaire des langues romanes*, Introduction, trad. Rabiet, p. 14.

2. L'auteur véritable de cette classification est M. Ascoli, dont nous avons parlé plus haut. C'est lui qui a constitué ce groupe qu'il appelle *franco-provençal* (M. Suchier lui donne le nom de *moyen rhodanien*). Mais M. Ascoli considérait que le franco-provençal formait un vrai groupe à part, parmi les langues romanes, tout aussi bien que l'italien, le provençal, ou le français. Cette théorie n'est pas admise par M. W. Meyer, qui rattache, comme on voit, le « français du Sud-Est » au français. Quant à la distinction à laquelle il est fait allusion ici, elle repose sur ce fait que, en français, *a*, tonique, libre, non précédé d'une palatale, devient *e* : *parare parer*; *patrem pere*. C'est un des phénomènes caractéristiques du français du Nord. Au contraire dans la région franco-provençale, *a* ne passe pas à *e*. *Parer* est à Albertville *parâ*, et *père* : *pâre*.

restent les dialectes de l'Ouest : le *breton*[1], qui peut être regardé aussi comme le représentant de l'Anjou et du Maine, et le *poitevin*, qui, avec le *saintongeais*, se rapproche déjà beaucoup du provençal. »

Il est hors de mon sujet, et du reste peu utile, après ce qui a été dit de la valeur contestable des classifications dialectales, d'énumérer ici, à propos des dialectes, les caractères, même généraux, qu'on leur attribue. Il importe toutefois de bien marquer, au moment d'abandonner leur histoire pour celle du français proprement dit, que ces dialectes ont eu pendant des siècles un rôle considérable, sinon prépondérant. On chercherait vainement, au moins dans ce qui nous est parvenu, des œuvres écrites en français de France, à une époque où certaines provinces, particulièrement la Normandie, ont déjà toute une littérature. Et il n'est pas exagéré de dire que la très grande majorité des œuvres dont il est question dans ce volume, au moins celles du XII^e^ siècle, appartiennent aux dialectes. Ils n'ont pas tous, bien entendu, brillé du même éclat, mais il n'en est aucun qui n'ait été appelé à la vie littéraire.

« La première période, dit M. Gaston Paris[2], purement épique, appartient surtout au nord-est, à la France propre et au nord-ouest ; la poésie plus raffinée qui a sa principale expression dans les romans de la Table Ronde fleurit particulièrement en Champagne[3] et en Picardie ; ce fut aussi dans ces régions que fut cultivée presque exclusivement la poésie lyrique des hautes classes et plus tard de la bourgeoisie[4]. La Normandie et les provinces qui se rattachaient à elle depuis l'avènement des Plantegenet cultivèrent de préférence la littérature historique et didactique ; à cette littérature normande se rattache, comme un immense provin qu'on ne peut séparer de sa souche, la littérature anglo-normande... Les provinces de l'ouest prirent à la littérature de divers genres une part assez faible, mais présentent plus d'une production digne d'intérêt, surtout au point de vue lin-

1. Ce mot est on ne peut plus mal choisi, il risque d'amener une confusion avec le bas-breton, dialecte celtique, dont nous avons parlé t. I, p. XLII.

2. *Littérature française au moyen âge*, p. 6. Introduction.

3. Il suffit de rappeler le nom de Chrestien de Troyes.

4. Dans le nord, Arras a créé un véritable mouvement littéraire et poétique. Jean Bodel et plus tard Adam de la Halle furent les plus brillants représentants de la culture de ce pays.

guistique[1]. La Bourgogne n'est presque pas représentée dans les monuments qui nous restent, quoiqu'elle ait eu au moins une grande production épique. Un mouvement actif de traduction, surtout d'œuvres religieuses, se manifeste dans l'est et le nord-est à partir de la fin du XII<sup>e</sup> siècle[2]. L'Orléanais produisit au XIII<sup>e</sup> siècle les deux poètes qui devaient donner à cette époque son empreinte la plus marquée, Guillaume de Lorris et Jean de Meun. La Champagne fournit au même siècle les plus remarquables de ses historiens en prose, surtout des auteurs de mémoires[3], tandis que la Flandre s'adonna avec ardeur à la rédaction d'histoires générales[4]. Le théâtre, fécond en Angleterre dès le XI<sup>e</sup> siècle, fut surtout brillant par la suite dans les grandes communes picardes[5]. »

**Progrès du français de France**. — Cependant, dès le XI<sup>e</sup> siècle s'était constituée en France, avec les Capétiens, une royauté solide, qui travailla presque sans interruption à agrandir ses domaines, et arriva, comme on sait, à substituer peu à peu son autorité à celle de la féodalité vaincue. Or la nouvelle dynastie, issue de l'Ile-de-France, ne transporta jamais son siège d'une ville à l'autre, comme cela avait été fait autrefois. Dès les origines, elle se fixa définitivement à Paris, et l'existence d'une capitale permanente ne tarda pas à influer sur le langage. Le dialecte qui s'y parlait gagna en dignité. Longtemps il ne fut pas celui des principaux poètes, quoique la littérature nationale fût aussi représentée à peu près sous tous ses aspects dans l'Ile-de-France, mais il était celui du seigneur le plus puissant et du pouvoir politique le plus considérable. Il profita de chacun de leurs progrès, et quand Philippe-Auguste,

1. Le plus ancien texte de la langue de l'ouest est la traduction du *Lapidaire* de Marbode (après 1123), en tourangeau-manceau. Benoît de Sainte-More, l'auteur important du *Roman de Troie*, d'*Énéas* et de la *Chronique des ducs de Normandie* (XII<sup>e</sup> s.), est tourangeau.

2. Voyez en particulier la préface que M. Bonnardot a mise en tête du psautier lorrain du XIV<sup>e</sup> siècle (*Altfranz.-Bibliotek*, IV, 1885).

3. Villehardouin, Joinville.

4. Beaudouin VI de Hainau avait fait recueillir une immense compilation, continuée après lui, connue sous le nom d'*Histoires de Baudouin*. Une autre, *Le livre des Histoires*, a été entreprise sous les auspices du châtelain de Lille Roger. C'est de Flandre que plus tard viendront Jean le Bel, Froissart et Jean de Wavrin.

5. Il faudrait ajouter que Liège, en pays wallon, a été, au commencement du XIII<sup>e</sup> siècle, un véritable centre littéraire. — Nous ne savons quasi rien du théâtre anglais, auquel M. Gaston Paris fait ici allusion.

puis saint Louis, eurent passé sur le trône, sa prépondérance fut définitivement assurée.

Longtemps auparavant, du reste, on constate que son ascendant commence à s'exercer. Il ne faudrait pas croire que les œuvres dont je parlais plus haut, pour provinciales qu'elles soient, représentent fidèlement la langue des provinces. Beaucoup n'en ont que quelques traits. En Champagne, par exemple, bien avant Joinville, Chrestien de Troyes subit profondément l'influence du langage de Paris, et ne conserve de son champenois que quelques particularités. Ailleurs, il est visible que le scribe ou l'auteur ont fait effort pour se rapprocher de ce que tout le monde commençait à considérer, pour employer une expression postérieure, comme « le bel usage ».

Quelques écrivains nous ont du reste exprimé ouvertement leurs préférences. Un Français d'abord, Garnier de Pont-Sainte-Maxence, près Compiègne, qui, dans son remarquable poème de Saint-Thomas le Martyr (écrit entre 1170 et 1173), se vante d'écrire en français correct :

Mes languages est buens, car en France fui nez [1].

Un Lyonnais ensuite, Aymon de Varenne, qui, écrivant à Châtillon sur Azergue en 1188, abandonne son parler lyonnais, qui « est sauvage aux Français », pour essayer « de dire en lor langage al mieus qu'il a seü dire ».

A cette époque de nouvelles causes contribuent à assurer la suprématie de Paris. La littérature en langue vulgaire devenant, ainsi que le dit M. Gaston Paris, de moins en moins populaire, « y trouve son centre, comme les études latines, auxquelles elle se rattachait de plus en plus, y avaient le leur. C'est là qu'on traduisait la Bible, qu'on rédigeait les chroniques royales, que Henri d'Andeli et Rustebeuf prêtaient aux querelles universitaires la forme de la poésie française, que Jean de Meun écrivait la seconde partie du Roman de la Rose, et que les hommes de talent, désireux de se faire connaître, accouraient de toutes parts. Avec le règne de Charles V, la cour allait devenir pour un temps le centre de toute littérature sérieuse [2]. »

1. *Hist. litt. de la France*, XXIV, 402.
2. *La litt. fr. au moyen âge*, p. 7. Froissart raconte qu'en 1388, Gaston Ph. de

Aussi commence-t-on à railler les accents et les parlers provinciaux. De là les moqueries adressées à Conon de Bethune († 1224), à la cour d'Alix de Champagne, et sa protestation si souvent citée :

La roïne ne fit pas que cortoise
Qui me reprist, ele et ses fius li rois.
Encor ne soit ma parole françoise,
Si la puet-on bien entendre en françois.
Cil ne sont pas bien apris ne cortois
Qui m'ont repris, se j'ai dit mot d'Artois
Car je ne fui pas nouriz à Pontoise.

De là aussi les précautions d'un Jean de Meun, dans sa traduction de Boèce [1] :

Si m'escuse de mon langage
Rude, malostru et sauvage;
Car nés ne sui pas de Paris,
Ne si cointes com fut Paris;
Mais me raporte et me compère
Au parler que m'aprist ma mère
A Meun quand je l'alaitoie,
Dont mes parlers ne s'en desvoye,
Ne n'ay nul parler plus habile
Que celui qui keurt à no ville.

On peut rapprocher encore de ces témoignages le récit naïf du miracle opéré par les restes de saint Louis sur un sourd et muet de naissance, en 1270. Quand ce malheureux recouvre la parole, ce n'est pas dans son patois bourguignon, mais en français correct, « comme s'il fût né à Saint-Denis, qu'il se met à converser » [2]. Cette comparaison revient d'ailleurs plusieurs fois [3], et il est désormais facile de voir que bientôt il y aura en France une langue nationale et que ce sera celle de Paris et de

Foix lui parlait non en son gascon, mais « en bon françois » (éd. de Lettenhove, XI, 3).

1. Léop. Delisle. *Inv. des mss. français*, II, 327. Cf. la Chronique de Ph. Mousket, éd. Reiffenberg., Préf., p. CL. On peut voir dans un petit dialogue publié par Jubinal (*Jongleurs et trouvères*, 52 et suiv.), *le Privilège aux Bretons*, comment on se moque de la façon dont les Bretons écorchent le français. Cf. plus loin pour l'Angleterre.

2. *Acta sanctorum*, août, V, 566, F.

3. Par exemple chez Adenet le Roi : Quand il veut dire que la reine Berte parlait bien français, il dit qu'on l'eût crue née au « bourg à Saint-Denis ». On a dit aussi que Chaucer opposait le jargon de Strafford-at-Bowe au langage de Paris; il a été montré récemment que le « français de Strafford-at-Bowe » n'est qu'une expression pittoresque et plaisante pour désigner l'anglais du cœur de l'Angleterre, le plus pur par conséquent.

ses environs. Toutefois l'histoire détaillée de son extension est encore à faire. Pour la plupart des pays où se parle aujourd'hui la langue française, nous ignorons quand cette langue a commencé à s'y introduire, et à la faveur de quels événements. Et cette histoire si intéressante, si intimement liée à celle du développement de l'unité nationale, est, autant qu'on en peut juger par le peu qu'on en sait, extrêmement variée de province à province et de ville à ville [1]. Dans le midi, c'est au cours du XIV[e] siècle que, d'après M. Giry [2], le français se substitua dans les actes aux anciens dialectes, qui luttaient avec le latin depuis la fin du XI[e] siècle. Dans le nord, les villes de Flandre, de Belgique, d'Artois, de Lorraine, commencent à se servir de la langue vulgaire, pour des contrats privés, dès le début du XIII[e] siècle. A peu près à la même époque il apparaît sur les confins de la langue d'oc, en Aunis, en Poitou, un peu plus tard en Touraine, en Anjou et en Berry, mais partout avec des traces dialectales. Il faut arriver au XIV[e] siècle, où le français est vulgarisé par la chancellerie et l'administration royales, qui s'en servent désormais ordinairement [3], pour que la langue vulgaire des chartes s'unifie dans un parler commun, qui est celui de Paris, devenu langue officielle. La littérature dialectale disparut à peu près dès le XIV[e] siècle, en même temps que les documents dialectaux, mais, soit pour la raison que les dialectes littéraires n'avaient guère été que des créations un peu artificielles, soit parce que l'homme, même sans instruction, s'accoutume facilement à deux langues, l'une qu'il écrit et qu'il lit, l'autre qu'il parle, soit surtout parce qu'il vit sans lire et sans écrire, cette disparition de toute littérature ne fut nullement mortelle aux patois parlés.

Malgré la centralisation croissante, les rapports toujours multipliés avec les provinces voisines et avec Paris, et les mille causes qui ont travaillé en faveur du français, les patois vivent toujours, et la lutte, dont malheureusement nous ignorons à peu près toutes les phases, dure encore. Elle finira visiblement par

1. M. Paul Meyer travaille depuis longtemps à en réunir les matériaux.
2. *Manuel de diplomatique*, p. 467 et suiv. En Dauphiné, on trouve déjà des actes diplomatiques en français au milieu du XIII[e] siècle. V. Devaux, *Essai sur la langue vulgaire du Dauphiné septentrional au moyen âge*. Paris et Lyon, 1892.
3. Les documents en français ne semblent pas remonter au delà de Louis IX.

le triomphe prochain de la langue centrale, à la suite de l'entrée en jeu de nouveaux et puissants facteurs, tels que l'instruction et le service militaire obligatoires, la presse quotidienne; mais la longue résistance d'idiomes qui n'ont pour eux que l'habitude et la tradition, est de nature à donner à réfléchir à ceux qui admettent l'extinction subite d'une langue, et la croient disparue parce qu'elle a cessé de s'écrire.

**Les éléments dialectaux du français.** — En pénétrant sur le territoire des anciens dialectes, le français s'est altéré à leur contact et a pris diverses physionomies, il s'est mélangé d'expressions, de constructions locales, et la prononciation surtout y a pris diverses couleurs particulières qu'on nomme accents, qui permettent de reconnaître assez facilement non seulement un Comtois d'un Normand, mais un Nancéien d'un Vosgien, ou un Stéphanois d'un Lyonnais, bien que nés à quelques kilomètres de distance. Nos pères, au temps où la pureté du langage était une élégance et la marque la plus estimée d'éducation, avaient fait de gros recueils de ces provincialismes, souvent très nombreux; ils ne les ont pas corrigés pour cela; les hommes les plus cultivés, ceux même qui ont reçu une éducation grammaticale supérieure, ne s'en défont jamais complètement.

Mais il y a plus, et le français académique lui-même a adopté et naturalisé un assez grand nombre de mots pris aux patois. Cette infiltration, qui se continue, a commencé il y a fort longtemps, dès les origines de la langue, elle a même été autrefois plus forte qu'elle ne l'est aujourd'hui.

Je ne sache pas que la statistique de ces emprunts soit faite nulle part; néanmoins, d'après les données éparses dans les dictionnaires étymologiques, et en particulier dans ce qui a paru du *Dictionnaire général* de MM. Darmesteter, Hatzfeldt et Thomas, il est facile de voir que, parmi les dialectes de langue d'oui, c'est la région normanno-picarde, comme on pouvait s'y attendre, qui a le plus fourni au français. De là viennent *arroche*, *bequebois*, *bercail*, *bouquet*, *bouquin* (cornet à —), *broquette*, *broquillon*, *caillou*, *calumet*, *camus*, *canevas*, *cloque*, *débusquer*, *déroquer*, *écaille*, *étriquer*, *fauchette*, *flaque*, *freluquet*, *hagard*, *hercheur*, *marlou*, *moquer*, *rebus*[1].

1. *Bênet* est proprement normand. *caboche*, *fabliau*, sont picards.

Les autres régions sont aussi à peu près toutes représentées par un certain nombre de mots. On rapporte à l'Ouest, *écobuer*; au lyonnais, *colis*; à la Suisse romane : *grianneau*, *chalet*, *ranz* (venu par cet intermédiaire de l'allemand); à la région jurassienne et bourguignonne : *cluse*, *combe*, *gabegie*; à la Lorraine, *boquillon*, auquel il faut peut-être ajouter *sabot*, *trôler*; au pays wallon, *faille*, *gailleterie*, *houille*, *porion*, *luquer* (d'où reluquer), *kermesse* (mot flamand), *maroufle* (?).

Les parlers de langue d'oc surtout ont fourni. Je citerai comme venus de là : *amadouer*, *aubade*, *auberge*, *bâcler*, *badaud*, *bague*, *baladin*, *ballade*, *banquette*, *barrique*, *bastille*, *béret*, *bonbonne*, *bourrique*, *brancard*, *cabane*, *cabas*, *câble*, *cabrer*, *cabri*, *cabus*, *cadastre*, *cadet*, *caisse*, *cape*, *capeline*, *cargaison*, *carnassier*, *carnassière*, *caserne*, *charade*, *chavirer*, *ciboule*, *cigale*, *dame-jeanne*, *ébouriffer*, *escalier*, *escargot*, *espadrille*, *esquinter*, *estrade*, *farandole*, *fat*, *ficelle*, *ganse*, *gaver*, *gavotte*, *gouge*, *goujat*, *grégeois*, *magnanerie*, *narguer*, *panade*, *radeau*, *róder*, *sabouler*, *vautour*[1].

Et ces listes pourraient être de beaucoup allongées, si on y faisait figurer tous les mots dialectaux, même vraiment entrés dans l'usage général, qui ont été identifiés.

Il faut ajouter qu'un certain nombre de mots de même provenance ne sont pas encore localisés, tels *cagoule*, *chafoin*, *étiquet*, *lie*, *pelouse*, *ratatouille*, etc. ; qu'en outre, parmi les termes dont l'étymologie reste inconnue ou incertaine, pas mal doivent être venus des patois.

Enfin, et j'insiste sur cette observation, j'ai systématiquement écarté des exemples donnés plus haut les mots des vocabulaires spéciaux, encore que quelques-uns soient déjà universellement reçus : ainsi au vocabulaire maritime appartiennent non seulement *arrioler*, *déraper*, *nègue-chien*, peu connus du public, mais aussi *cabestan*, *carguer*, *gabarit*, *gabier*, etc., qui sont devenus familiers aux Français du Nord, et qui, cependant, sont provençaux.

J'en ai écarté aussi les termes de pêche, de chasse, les noms d'engins et les noms d'animaux ou de plantes, les mots de jardinage et même de cuisine, quoique bien des Français sachent ce

1. *Cadet*, *cagot*, *cacolet* sont proprement béarnais ; *chai*, *feuillard*, sont bordelais, *aubergine* est catalan, *picaillon* (qui appartient presque à l'argot) savoyard.

que c'est que des *gaudes*, ou une *bouillabaisse*. Même une fois admis dans les Dictionnaires, voire dans celui de l'Académie, j'estime que ces mots demeurent essentiellement des mots locaux. Il est incontestable toutefois qu'on serait en droit de les énumérer, et alors quelques-unes des listes d'emprunts s'allongeraient de plusieurs centaines de termes.

Quoiqu'il en soit, et quelque règle qu'on adopte là-dessus, il y a dans notre français un véritable fonds dialectal, que les écrivains, à certaines époques, auraient voulu grossir, que les grammairiens, au contraire, depuis deux siècles, se sont efforcés de diminuer, sans y réussir beaucoup toutefois, parce que la plupart de ces mots, grâce à leur structure, avaient été facilement assimilés et semblaient avoir fait partie du fonds primitif de la langue. Ils échappèrent ainsi aux yeux des Malherbe et des Vaugelas, puristes sévères, mais étymologistes plus que médiocres.

## II. — *Tableau de l'ancien français.*

On appelle ancien français le français tel qu'il s'est parlé et écrit des origines, c'est-à-dire du IXe siècle, au XIVe, où commence la période dite du moyen français [1]. C'est là, bien entendu, une division arbitraire : il n'y en a pas d'autres en histoire. La mort de Jésus, la prise de Byzance, la chute de la royauté française, quelque influence qu'aient eue de pareils événements sur la destinée du monde, ne coupent la trame continue de l'histoire que dans les manuels. Néanmoins les divisions qu'on fonde sur ces dates sont utiles et légitimes.

De même la vie de notre langue a coulé d'un mouvement ininterrompu, quoique de vitesse variable, et il y a eu si peu de ruptures brusques, qu'on serait très embarrassé de fixer même

1. La nature du livre où paraissent ces articles m'obligeait à abandonner la période antérieure, celle où la langue a subi les transformations radicales qui en ont fait le français; je n'ai pu, à mon grand regret, qu'y faire rapidement allusion dans mon introduction; toutefois l'existence de bonnes grammaires historiques et de bonnes grammaires de l'ancien français permettra à ceux de mes lecteurs qui voudront bien y recourir de se rendre un compte exact des faits et aussi des lois qui ont présidé à cette longue évolution

le moment où le plus important des caractères de l'ancien français a disparu, je veux parler de la déclinaison. Ce n'est pas que nous ignorions cette date, elle n'existe pas, pour la raison qu'il n'y a pas eu suppression ou extinction subite du cas-sujet, mais seulement raréfaction lente et progressive, et que des vestiges de l'ancienne distinction se sont maintenus pendant des siècles, ou même subsistent encore. Il n'en est pas moins vrai et exact que le XIV^e siècle est l'époque de la disparition de la déclinaison, parce que c'est alors que l'application du système, de régulière qu'elle était, est devenue confuse, puis exceptionnelle dans le français propre.

Sur d'autres points la séparation est moins tranchée encore. Des faits linguistiques, des expressions ou des constructions qui appartiennent à l'ancien français se prolongent jusqu'au XV^e et au XVI^e siècles; d'autres, qui sont présentés comme lui étant étrangers, se trouveraient à l'état sporadique dès le XII^e; il faudra prendre garde à cette remarque, et ne pas donner aux observations qui suivront une rigueur trop absolue. J'essaierai toutefois de bien marquer les cas où la différence entre la langue ancienne et la langue moderne porte surtout sur l'emploi plus ou moins fréquent qu'elles font d'éléments qui leur sont communs.

**Prononciation. Les voyelles et les consonnes.** — Comparé au latin, l'ancien français avait peu perdu, et beaucoup gagné dans le matériel des sons, si on n'en considère que le nombre.

Ainsi la variété des *e* s'était augmentée du son *e*, distinct de *è* et de *é*, et surtout de l'*e*, appelé aujourd'hui muet, mais qui s'entendait à cette époque, et avait sur la prononciation une influence dont nous aurons à reparler. Il possédait aussi cet *u* caractéristique, que le latin de la Gaule et du Piémont n'acquit peut-être que sous l'influence lointaine des habitudes celtiques, et qu'il ignora ailleurs, comme l'italien, l'espagnol, le roumain l'ignorent encore. Et il semble qu'il n'avait perdu en échange que le *u* sonnant comme *ou*. Mais il ne faudrait pas juger seulement sur cette apparence extérieure. En réalité le français ancien avait abandonné déjà, à la suite du latin populaire, cette distinction régulière des brèves et des longues, qui est le charme du

système vocalique latin, comme il est la base de la versification.

L'ancien français possédait, il est vrai, pour compenser cette infériorité, une série de diphtongues, caractère qui le sépare nettement du français actuel. Nous n'avons plus aujourd'hui que des diphtongues apparentes et orthographiques : dans les unes, la première voyelle sonne comme une véritable consonne [1], ou bien le son des deux voyelles est réduit à celui d'une voyelle simple [2]. Il en est tout autrement dans la vieille langue, les diphtongues y sont réelles, elles sont bien, suivant la définition des grammairiens, la combinaison produite par la prononciation rapide, en une seule émission de voix, de deux voyelles, dont l'une, tantôt la première, tantôt la seconde, dépasse l'autre en intensité; *ai* n'est pas l'équivalent pur et simple de *é*, comme aujourd'hui dans *aider*; il n'est pas non plus la juxtaposition de *a* et de *i*, telle que nous l'entendons dans le participe *haï*, mais une combinaison assez semblable à celle qu'on trouve dans le cri du charretier *haïe*!

Ces sons, dont les langues étrangères nous donnent très bien l'idée, s'étaient créés en très grand nombre pendant toute la période de formation, soit par le simple développement des voyelles latines elles-mêmes [3], soit par réaction sur elles des consonnes qui les entouraient [4]. Nous ne pouvons ici reprendre cette histoire, mais elle avait eu pour résultat de donner au vieux français une série de dix diphtongues : *ai*, *éi*, *ói*, *òi*, *ui*; *èu*, *òu*, *óu*; *iè*, et *uò* (plus tard *ue*, *oe*), et même une combinaison, non plus de deux, mais de trois voyelles différentes, *ieu*.

Un changement de prononciation considérable, le plus grand

1. Dans *roi*, *oi* sonne comme *wa* : *rwa*; dans *cuir*, *ui* sonne comme *ẅi* : *küir;* dans *bien*, *i* sonne comme *y* (cf. yeux) : *byen*.

2. Dans *air*, *ai* équivaut à *ê* (cf. frêle, grêle); dans *pauvre*, *au* = *ô* : *pôvr*, ainsi de suite.

3. Dès avant le VII^e siècle, *ĕ* latin, devenu *è*, et *ǒ*, devenu *ò*, se diphtonguent dans les syllabes toniques, où elles ne sont pas protégées par un groupe de consonnes, dont la seconde soit autre que *r*. La première passe à *ie* : *mĕl* = *miel*, *bĕne* = *bien*, *pĕdem* = *pied*; la seconde à *uo*, qui du XI^e au XIII^e siècle deviendra successivement *ue*, *oe*, et au XIV^e *eu* : *nŏvum* = *nuof*, *noef*, *neuf*; *bŏvem* = *buef*, *boef*, *beuf* (bœuf). Du VII^e au IX^e siècle, dans les mêmes conditions, *ē* = *ei* (ensuite *oi*) *regem* = *rei*, *roi*; *me* = *mei*, *moi*; et *ó* donne *óu*, plus tard *eu*, *florem* = *flour*, *fleur*.

4. Une gutturale précédant un *a* dans les conditions indiquées à la note précédente le change en *ie* : *capum* (pour *caput*) = *chief*; *collocare* = *colchier* (*coucher*). Quand elle le suit, elle se réduit peu à peu à un *y*, *i*, qui fait diphtongue avec la voyelle : *pacem* = *pais* (écrit aujourd'hui par imitation latine *paix*), *factum* = *fait*.

qui ait affecté le vieux français, je veux parler de la vocalisation de l'*l*, qui commença au XII[e] siècle, eut pour effet d'augmenter encore la proportion des diphtongues déjà existantes dans les mots [1], et le nombre même des sons composés. On vit reparaître l'*au*, qui, dernière survivante des diphtongues latines, avait disparu à son tour dans le passage du latin au français, et que la dissolution de *l* rendit cinq siècles après à la langue [2], une nouvelle triphtongue *eau*, naquit à sa suite. Nous l'écrivons encore dans *beau*, *manteau*, *chapeau* [3]. Elle s'est longtemps prononcée.

Il est vrai de dire que, sous l'influence de la tendance qui, en français moderne, devait triompher partout, des réductions s'opérèrent de bonne heure. Dès la fin du XI[e] siècle, *ai* tend à se confondre avec *è* ouvert, plus tard *ui*, *ie*, renversent le rapport de leurs éléments, et transportent l'accent sur *i*, *e*, tendant à sonner comme aujourd'hui dans *lui*, *pied*; au XIII[e] siècle, les diphtongues *ói*, *òi*, originairement distinctes, tendent à se confondre dans le son commun de *wè*. Néanmoins l'existence des diverses combinaisons dont nous avons parlé est demeuré dans l'ensemble assez stable, pendant cette première période de la vie de notre langue, pour qu'elles en constituent un élément phonique essentiel. Il n'y a point de doute que ces diphtongues et triphtongues ne contribuassent à lui donner beaucoup d'harmonie, en introduisant dans le corps même des mots des modulations musicales et chantantes, analogues à celles de l'italien, mais plus variées encore et plus éclatantes.

Il faut ajouter enfin que, bien qu'on ne soit pas pleinement d'accord sur ce point, l'ancien français n'était pas infecté au même degré que le français actuel des sons nasaux qui lui ont

1. Ainsi *eu*, venant de *el*, vint s'ajouter à *eu* provenant de *òu*, *óu*, *uo* : *chevels* = *cheveux*; *ieu* venant de *iel* (*ciels* = *cieus*), à *ieu* provenant de *eu* (*ébrieu*, *dieu*).

2. *Au* était devenu *o* : *causa* = *chose*, *aurum* = *or*, *pauperum* = *porre* (écrit par imitation du latin *pauvre*); à la fin du XII[e] siècle, *altre*, *albe* devinrent *autre*, *aube*, et ainsi dans tous les mots où *l* était suivie d'une consonne. De là vient que nous disons : *à l'*enfant et au contraire *au* chef (= al chef.) De là vient aussi que *mal* fait au pluriel *maus* (= mal-s); *cheval*, *chevaus* (= chevals). L'*x* moderne provient d'une erreur; on a pris l'abréviation *x* = *us*, qu'on trouve dans l'écriture, pour la lettre *x*, et on a écrit chev*aux*, en ajoutant un *u*.

3. *Eau* vient de *èl*, devenu *Eal*, puis *eAl*, devant une consonne (XII-XIII[e] s.), *la* s'y est vocalisé comme dans les autres cas : d'où, suivant qu'on ajoute ou non *s* de flexion, au suj. pluriel : *novel*, au régime : *novels* = *noveals* = *noveaus*; au sujet pluriel *bel*, au régime : *bels*, *beals*, *beaus*. (Cf. aujourd'hui : un *nouvel ami*, de *nouveaux* livres, un *bel* homme, de *beaux* hommes.)

souvent été reprochés. Il en avait plusieurs; dès avant le xe siècle *a* et *e* étaient atteints, mais *õ* ne se forma que dans le xiie siècle, le *Roland* l'ignore encore, et *i*, *u* semblent n'avoir été nasalisés que beaucoup plus tard.

Les consonnes de l'ancien français sont peu différentes de celles du latin; les simples sont comme en latin *b*, *p*, *d*, *t*, *g*, *c*; *f*, *v*, *s*, *i* (= y) *l*, *r*, *m*, *n*. On retrouve même l'*h* aspirée, que le latin avait laissée tomber, mais que l'influence germanique avait réintroduite. En plus le vieux français avait une *s* douce, la même que nous avons conservée dans *chose*, *rosée*; un *j*, un *ch* (originairement prononcés *dj*, *tch*); le latin n'avait qu'une consonne double *z* (= ts); elle a subsisté jusqu'au xiiie siècle, et à côté d'elle avaient pris place une *n* et une *l* mouillées, que nous écrivons encore dans des mots comme *régner*, *travailler*, mais dont la dernière ne se prononce plus [1].

**Changements essentiels survenus depuis l'époque latine.** — Toutefois les quelques différences, que je viens de noter, entre les éléments phoniques du latin et du français, ne donnent aucune idée des divergences radicales qui séparent la prononciation du latin, à la plus basse époque de la décadence, de celle de ce même latin devenu le français, si haut que les textes permettent de remonter. Encore que certains faits, l'apparition de sons nouveaux, ainsi de diphtongues telles que *ui*, *oi*, ou de voyelles telles que l'*ü*, soient caractéristiques de la nouvelle époque, ce qui, dans le développement des langues, est bien plus caractéristique des lieux et des temps, ce sont ces altérations qui, même sans créer de nouveaux sons, atteignent les mots, remplacent les sons qui les composent par d'autres, ou les éteignent, de telle sorte que ces sons, tout en continuant à faire partie du matériel de la langue, disparaissent des mots où ils figuraient, et que ceux-ci, ainsi modifiés, prennent une nouvelle physionomie.

Sous ce rapport, entre l'époque gallo-romaine et l'époque française, les changements avaient été si nombreux qu'ils constituaient un véritable bouleversement. Quoique la multiplicité

1. Le français a connu quelque temps les *th* de l'anglais, par lesquels sont passées les dentales médiales avant de tomber : *pedre* (*patrem*) est devenu *pe* (*th*) *re* avant d'être réduit à *pére*, puis *père*.

des faits isolés ait été réduite, comme je l'ai indiqué plus haut, à des faits généraux et réguliers, par le travail de la philologie moderne, ces faits généraux sont encore en trop grand nombre pour que je puisse donner ici un aperçu, même superficiel, des lois, qu'on trouvera exposées ailleurs.

La nature même des altérations subies par les mots est très diverse.

*a.* Tantôt il y a eu simplement déplacement d'un son, comme dans *singultum* = *sanglot*, *formaticum* = *fromage*.

*b.* Tantôt, et c'est là bien entendu le cas le plus fréquent, il y a eu substitution d'un son à un autre, d'une voyelle à une autre voyelle : *capra*, la *chèvre*; *pigritia*, la *perece* (*paresse*); d'une voyelle à une diphtongue ou inversement : *me* = *mei* (moi) au*dire* = *oïr* (ouïr), — ou bien substitution d'une consonne à une autre consonne : *rapam* = *la rave*, *pacare* = *payer*, *carrum* = ch*ar*; *orphaninum* = *orphelin*.

Dans ce genre les transformations sont telles que des consonnes sont issues de voyelles, ou des voyelles de la réduction des consonnes. Le *ch*, qu'on entend encore aujourd'hui dans *sache*, vient de l'*i* de *sapiam*, et inversement l'*i* de *nuit*, *fruit*, du *c* contenu dans *noctem*, *fructum*.

*c.* Il est arrivé aussi et souvent, que des sons, voyelles ou consonnes, ont totalement disparu, tels le *v* de *vivenda* = *viande*, le *c* de *lactuca* = *laitue*, l'*m*, le premier *i* et l'*u* de *dormitorium* = *dortoir*.

*d.* Enfin les rencontres de consonnes ou de voyelles difficiles à prononcer ont amené l'introduction de sons nouveaux, et euphoniques, étrangers à la forme ancienne des mots : *tenerum*, laissant tomber le deuxième *e*, a dû admettre un *d* entre *n* et *r* et appuyer le nouveau groupe de consonnes *ndr* sur un *e* : d'où *tendre*. (Cf. *frangere* = *fraindre*); souvent plusieurs de ces changements ont atteint à la fois un même mot latin et l'ont rendu méconnaissable. Tels *habeo*, devenu *ai*; *aquam*, *eaue*, *eau* [1]; **quiritare*, *crier*; *quaternum*, *cahier*; **coacticare*, *cacher*; **filicaria*, *fougère*; **catenionem*, *chignon*; **caveola*, *geôle*; **axile*, *essieu*; **captiare*, *chasser*.

1. Les mots marqués d'un astérisque sont ceux qui n'appartiennent pas au latin classique.

Aucun n'a passé sans subir quelque altération. Qu'on considère ces mots, où Roland résume les devoirs du vassal :

Por son signor deit hom sofrir granz mals
E endurer e forz freiz e granz calz.
Si'n deit hom perdre del sanc e de la carn.

Si on fait abstraction des fautes contre les règles de la grammaire, barbarismes et solécismes, et des abus de sens des mots, c'est du latin, et sans aucun mélange. On peut le superposer rigoureusement au français :

Pro suum seniorem debet homo * sufferire grandes malos
Et indurare et fortes frigidos et grandes calidos.
Sic inde debet homo perdere de illum *sanguem et de illam carnem.

Mais seul *de* est intact, encore n'est-ce là qu'une apparence, car l'*e*, quoique écrit de même, n'y sonne plus comme en latin.

On a dit, et cela est juste, à condition d'être précisé, que dans cette transfiguration des mots, quelque chose du moins avait survécu, c'étaient les voyelles accentuées. En effet, tandis que les atones, la pénultième d'abord, quand l'accent du mot était sur l'antépénultième, comme dans *calidos*, la finale ensuite, tombaient de bonne heure [2], sauf *a* qui n'alla pas plus loin que la réduction à *e* muet, tandis que l'atone, placée avant la tonique, et qu'on a appelée contre-finale, partageait en général le traitement de la finale, les voyelles accentuées demeuraient. Et il faut entendre par là non seulement les toniques proprement dites, mais ce qu'on a appelé les contre-toniques, c'est-à-dire les voyelles qui portaient l'accent secondaire dans le latin populaire de la Gaule, et qui, dans les mots **consuetumen*, **mansionatam*, **monisterium*, **veniraio*, *bonitatem* étaient les initiales *con*, *man*, *mo*, *ve*, *bo*. Ces longs mots, quoique considérablement réduits par la chute des atones, gardèrent deux syllabes sonores,

1. Je rappelle qu'en général, en latin, l'accent tonique porte sur la deuxième syllabe à partir de la fin (pénultième) si elle est longue, sur la troisième (antépénultième) si la deuxième est brève.

Félix quí pótuit rérum cognóscere cáusas!

2. Dans *seignor* (seniorem), *granz* (grandes) on a des exemples de la chute de la finale; *calz* (= *calidos*), *freiz* (= *frigidos*), *perdre* (= *perdere*) montrent en même temps la chute de la pénultième, *sofrir* (= * *sufferire*) a perdu la contre-finale *fe*.

très solides, qui, la plupart du temps, se sont maintenues jusqu'à nos jours : *coustume*, *maisniée*, *moutier*, *viendrai*, *bonté*.

Toutefois il ne faudrait pas croire que, dans ces syllabes, les voyelles se sont toujours gardées intactes et identiques à elles-mêmes, tandis que le mot se contractait autour d'elles. Comme on le voit par les exemples cités, ce n'est vrai que pour la tonique de *consuetumen*, et la contre tonique de *bonté*; partout ailleurs les voyelles ont été atteintes : l'*a* tonique de *mansionata*, *bonitatem* est passé à *e*, l'*e* de *monisterium* à *ie*; l'*o* initial de *consuetumen*, *monisterium*, s'est changé en *ou*, l'*e* de *venira*(*b*)*o* en *ie*.

D'une manière plus générale, il arrive le plus souvent que les voyelles accentuées sont atteintes, quand elles ne sont pas protégées par des groupes de consonnes, dont la seconde n'est pas une *r*, autrement dit, quand elles ne sont pas en position. Elles subsistent, mais en s'altérant, en changeant de timbre ou en se diphtonguant. L'accent les protège contre la disparition, nullement contre les modifications provenant de leur propre développement ou de l'action des sons qui les avoisinent.

Les consonnes n'ont pas été moins atteintes que les voyelles. Seules, les initiales, extrêmement solides, se sont maintenues avec beaucoup de fixité, et presque telles quelles, de l'époque latine jusqu'à nos jours : les consonnes, situées ailleurs dans le mot, ont été profondément altérées. Ainsi, tandis que le *p* de *parem* se maintenait dans *paire*, il s'affaiblissait en *v*, dans *lupam* : *louve*, où il est médial; alors que le *m* de *matrem* subsistait dans *mère*, il était tombé, à la fin des mots, dès le temps de l'Empire [1]; de même, pendant que le *v* de *virga* demeurait dans *verge*, ce même *v* disparaissait entre deux voyelles : *pavorem* = *peeur* (*peur*). De même que les consonnes isolées, les groupes de consonnes (quand ils n'étaient pas les groupes facilement prononçables de l'initiale : *plenum*, *credere*, *prehendere*, etc.) subirent des réductions euphoniques. Dans beaucoup de cas la première tomba [2]. Quand la chute des voyelles atones fit naître de nouveaux groupes, de deux et même de trois con-

1. On peut en dire autant de *n* final : *nomen* était devenu *nome*, *examen* = *exame*, d'où *nom*, *essaim*. Les autres consonnes sont rarement finales en latin.

2. *Drectum* = *dreit*, *advenire* = *avenir*, *accaptare* = *acheter*.

sonnes, ils furent traités à leur tour de la même manière que les anciens, et *parab'la* (issu de *parabola*) devint *paraule* = *parole*, *deb'ta* (de *debita*) dette, *plac're* (de *placere*) *plaire*. Un grand nombre de groupes, après s'être maintenus un certain temps, se réduisirent encore, par exemple ceux dont la première était une *s*. Dès le XIe siècle, cette *s* s'éteignit devant les sonores, au XIIIe devant les sourdes; les mots *espieu*, *escart*, *estat*, *pasmer*, si longtemps écrits de la sorte, se prononcèrent dès lors comme aujourd'hui, tout en continuant à s'écrire par *s*.

En outre, pendant cette période, entre la fin du XIe siècle et le commencement du XIIe, un nouvel adoucissement, et d'une certaine importance, se produisit encore. Les dentales finales qui subsistaient jusque-là à la fin des mots disparurent : *virtutem*, qui en était resté à la prononciation *vertut*, devint *vertu*, *pacat*, de *paiet*, passa à *paie*. Le même changement se produisit pour les gutturales et les dentales médiales : *d* et *g* disparurent : *odir* (de *audire*) se réduisit à *oïr*, *sedeir* (de *sedere*) à *seeir* [1].

Ce n'était pas tout gain pour l'harmonie, et un inconvénient passager devait résulter de cet amuïssement. En tombant, les consonnes mettaient en présence des voyelles antérieurement séparées, il se créait des hiatus qui n'ont pas tous disparu. En effet, quand le *d*, un instant maintenu dans *saluder* (salutare), s'éteignit, il fit rencontrer *u* et *e*, comme ils se rencontrent encore dans notre mot *saluer*. De même pour *cruel*, et bien d'autres. Ici les hiatus sont conservés, mais le plus grand nombre a été réduit dès le moyen âge, soit par la transformation de la première voyelle en consonne : *écüelle* (prononcez *ekvvele*), soit par l'intercalation d'une consonne : *paredis* = *pareïs*, *parevis*, *parvis*; *veant*, *veyant*, *voyant*.

En somme, regardé dans son ensemble, le mouvement des consonnes dans le passage du latin au français, tout divers qu'il est, tend et aboutit à un résultat très un. C'est à peine si quelques finales, remontant la chaîne d'articulation, passent de la douce à la forte [2]. Partout ailleurs, affaiblissements, réductions, amuïssements, tout ce long développement phonétique diminue

1. Le scribe qui nous a transmis la chanson de Roland laisse ainsi tomber le *d*; en comparant son texte au vrai texte français original, tel que M. G. Paris l'a restitué dans ses *Extraits*, on se rend compte du changement.
2. Ainsi *boeuf* de *bov* (em), *neif* de *niv* (em), *siet* de *sed* (em).

progressivement et le nombre et l'importance des consonnes dans les mots, de sorte qu'à l'époque où la vieille langue commence à s'écrire, l'équilibre entre les sons voyelles et les bruits de consonnes, un moment détruit par la chute des atones, est rétabli.

Aussi semble-t-il que la prononciation de l'ancien français, autant, du moins, qu'on peut se l'imaginer et essayer de la reproduire d'après les faits certains qu'on connaît aujourd'hui, était plus agréable que la nôtre. Plus riche en voyelles, surtout en voyelles pures, et en diphtongues, il ne connaissait pas ces groupes de consonnes que nos mots empruntés, et particulièrement nos mots savants ont réintroduits dans le français [1].

Il avait déjà ce défaut grave que l'accent tonique de tous les mots, par suite de la chute des atones autres que *a*, se trouvait également sur la finale, lui interdisant par conséquent ces modulations qui donnent tant de grâce et de variété à d'autres langues. Toutefois l'*e* muet, beaucoup plus sonore que de nos jours, atténuait les inconvénients qui résultaient de cette monotonie, et, outre qu'il empêchait le heurt de bien des consonnes qui se choquent aujourd'hui, il établissait entre les mots qui se terminaient par *e*, et les autres, une différence qui ne valait pas sans doute un balancement réel de l'accent, mais qui ajoutait cependant beaucoup à la mélodie de la phrase.

**Lexique. Le fonds latin.** — L'ancien français avait conservé du lexique latin un assez grand nombre de mots aujourd'hui perdus, tels que *ire* (*ira*, colère), *liez* (*laetus*, joyeux), *ive* (*equa*, jument), *los* (*laudes*, louange), *issir* (*exire*, sortir), *siet* (*sedem*, siège), *soloir* (*solere*, avoir coutume), *toldre* (*tollere*, enlever), *selve* (*silva*, forêt), *sempres* (*semper*, toujours), *manoir* (*manere*, rester), *main* (*mane*, matin), *mes* (*missum*, messager), *mire* (*medicum*, médecin), *noncier* (*nuntiare*, annoncer), *oes* (*opus*, besoin), *cuidier* (*cogitare*, penser), *rover* (*rogare*, demander), et une foule d'autres [2].

Et pour mesurer exactement la ressemblance des deux voca-

1. Qu'on considère e*xc*ommunier, e*xcl*ure, e*xt*orsion, ab*str*action, super*str*ucture, etc. Ces mots, si peu harmonieux, et leurs analogues, sont presque tous modernes. Les groupes que j'y souligne n'existent pas en vieux français.

2. Ajoutez *molt* (*multum*, beaucoup), *plenté* (*plenitatem*, abondance), *di* (*diem*, jour), *iet* (*aetatem*, âge), *enz* (*intus*, dedans), *ost* (*hostem*, armée), *lez* (*latus*, à côté), *soef* (*suavem*, doux), *som* (*summum*, sommet), *onques* (*unquam*, jamais), *tramettre* (*transmittere*, transmettre), *paroir* (*parere*, paraître), *buisine* (*buccina*,

bulaires, il faudrait en outre tenir compte de ce fait que quantité de termes, d'origine latine, aujourd'hui réfugiés dans un coin du lexique, étaient autrefois en pleine vie. Tels sont *férir* et *ouïr*, jadis communs au sens de *frapper* et *entendre*, qui n'apparaissent plus que rarement sous forme d'infinitifs et de participes, jamais aux modes personnels; tels encore *geste*, si populaire au moyen âge grâce aux chansons de *geste*, maintenant oublié et confondu avec *geste*, emprunté de *gestum*; *vis*, qui se disait pour *visage*, et qui est confiné désormais dans l'expression *vis-à-vis*.

D'autres, autrefois d'usage courant, sont aujourd'hui exclusivement propres à la technologie d'un art ou d'un métier, tel *hoir*, autrefois dit pour *héritier*, maintenant connu des seuls hommes de loi.

D'autres, enfin, ont subi de telles modifications dans leur sens que leur emploi s'en est trouvé singulièrement restreint; j'en donnerai pour exemples *traire* et *muer*. Le premier, on le comprend, beaucoup plus fréquent lorsqu'il signifiait tout ce qui signifie *tirer*, qu'au sens de *tirer le lait*; le second, plus fréquent aussi lorsqu'il équivalait à *changer*, en général, qu'aujourd'hui, où il ne se dit que du changement qui survient dans la voix des jeunes gens ou le plumage des oiseaux. En dernier lieu, il faut ajouter que, l'évolution des sens ayant été moins longue, beaucoup de mots encore vivants se trouvaient beaucoup plus près, au XII^e et au XIII^e siècles, de leur signification première.

Dans ces conditions, malgré les effets du latinisme, qui, dans les derniers siècles, a souvent tendu et a parfois réussi à rendre aux mots de notre lexique un sens perdu, qu'ils avaient eu en latin, il demeure certain que le vocabulaire du vieux français se rapproche plus du vocabulaire latin que le nôtre, à condition, bien entendu, qu'on fasse abstraction dans ce dernier du fonds savant, dont l'introduction a tout à fait bouleversé la proportion des mots latins en français.

**Le fonds étranger.** — Le fonds d'emprunt de l'ancien français était composé bien différemment du nôtre. Il renfermait

trompette), *moiller* (mulierem, femme), *oissor* (*uxorem*, épouse), *paile* (*pallium*, manteau), *alquant* (*aliquanti*, quelques-uns), *arrement* (*atramentum*, encre), *aproismier* (*adproximare*, approcher), *ambdui* (*amboduo*, tous deux).

tout d'abord un nombre un peu plus considérable de mots d'origine celtique, mais c'était là une différence minime. Une autre, beaucoup plus appréciable, porte sur le contingent des mots germaniques, autrefois bien plus important que de nos jours. Nous ne connaissons plus *befe* (plaisanterie), *begart* (hérétique), *brant* (tranchant de l'épée), *brost* (bourgeon), *drud* (ami), *esclïer* (fendre, briser), *eschec* (butin), *espringuier* (bondir), *estolt* (hardi, téméraire), *flat* (coup), *folc* (foule), *gasaille* (cercle, compagnie), *graim* (chagrin), *nant* (garantie), *randon* (course), *roife* (lèpre, crasse, galle), *sille* (voile), *tondre* (amadou), *toueillier* (enchevêtrer), etc.

A cette liste, qu'on pourrait grossir beaucoup, correspondrait une liste — quoique de moindre proportion — de mots arabes, également plus nombreux jadis que maintenant [1]. En revanche, peu de mots espagnols, et surtout beaucoup moins de termes italiens, bien que les Croisades et les rapports de toute sorte avec la Péninsule en aient fait déjà entrer nombre dans la langue.

Mais la vraie caractéristique en cette matière du vieux français par rapport au français moderne, c'est qu'il est, je ne dis pas pur, mais infiniment plus pur que le nôtre de ces mots latins et grecs qui, dans la suite, ont été importés en masse, à peine francisés. A cette époque, l'influence du grec, ignoré de tous, se réduit presque à rien, et le fonds des mots grecs en reste, jusqu'à la fin du vrai moyen âge, sinon au point où l'avait porté l'introduction dans le latin vulgaire des termes ecclésiastiques tels que : *apôtre*, *chresme*, *diacre*, *évêque*, *hérésie*, *symbole*, *blasphème*, du moins dans des limites encore étroites [2].

**Le fonds savant.** — Le latin, au contraire, avait depuis longtemps commencé à s'infiltrer par le canal de l'Église et de l'administration, qui parlaient latin.

1. V. plus loin p. 516. Pour trouver d'autres exemples, il suffirait de regarder le *Dictionnaire des mots d'origine orientale*, de M. Marcel Devic, au mot *alchimie*, où il a réuni quantité de termes de même provenance, qui appartenaient à l'ancienne technologie.

2. Il entre néanmoins, au XIIe ou au XIIIe siècle, un certain nombre de mots qui avaient été latinisés : *apoplexie*, *apothicaire*, *archétype*, *clystère*, *dialectique*, *dialogue*, *diapason*, *diamètre*, *diaphragme*, *diphtongue*, *écliptique*, *épidémie*, *épiglotte*, *épileptique*, *éthique*, *frénétique*, *hémorroïdes*, *hydropique*, *hypocrisie*, *léthargie*, *narcotique*, *physicien*, *trône*, *ydle* (*ydole*), *grammaire*, *harmonie*, *mélodie*, *métaphore*, *monarchie*, *orthographie*, *paralysie*, *pentagone*, *pleurétique*, *sibylle*, *sophisme*, *sphère*, *sycomore*, *syllabe*, *tyran*, *etc.*

Au IXe et au Xe siècles, dès qu'on commence à écrire notre « vulgaire », les clercs, qui seuls savaient écrire, tout pleins de la langue qui était celle de leur liturgie, de leurs prières, de leurs lectures, devaient, presque inconsciemment quelquefois, latiniser. Aussi n'avons-nous pas un texte qui ait été à l'abri de cette influence. Les *Serments*, nous l'avons vu, présentent des mots (sans parler des transcriptions) tout latins; *sainte Eulalie*, *saint Léger*, *saint Alexis* en ont de même : *element*, *virginitet*, *exercite*, *vituperet*, *veritet*, *afliction*, *trinitet*, etc.

La chanson de Roland, œuvre laïque, en a moins, il est vrai, en proportion; plus cependant qu'on n'en a compté [1]. Au XIIe et au XIIIe siècles la proportion s'augmente rapidement, très rapidement même dans cette dernière période [2].

1. V. Darmesteter. *Création act. des mots*, p. 170, et Étienne, *Grammaire de l'ancien français*, p. 22. Il faudrait ajouter à leur liste, *reliques*, *penser*, d'autres encore.

2. Voici quelques-uns de ces mots (avec leur orthographe moderne). Je me fonde, pour les lettres de A à I (exclusivement), sur le *Dictionnaire général* de Darmesteter, Hatzfeld, et Thomas et, pour les autres, sur le dictionnaire de Littré et le livre de M. Delboulle : *Matériaux pour servir à l'histoire du français*. Paris, Champion, 1880. Les mots cités sont ceux dont il a été trouvé des exemples antérieurs au XIVe siècle.

*Abstinence*, *acteur*, *administrer*, *admiration*, *affinité*, *animal*, *annexer*, *anniversaire*, *anormal*, *apparence*, *apparition*, *appellation*, *appendice*, *appétit*, *appréhension*, *arbitrage*, *arène*, *argument*, *assomption*, *authentique*, *autorité*.

*Bénéfice*, *bréviaire*. *bulle*.

*Cadran*, *calice*, *canne*, *carpe*, *cas*, *célébrer*, *cérémonie*, *chapitre*, *circonflexe*, *circonlocution*, *civil*, *clarifier*, *claudication*, *clause*, *coadjuteur*, *coaguler*, *collecte*, *colloquer*, *colorer*, *comparer*, *complexion*, *condamner*, *condiment*, *condition*, *confection*, *consentir*, *contemplatif*, *contendre*, *continence*, *conservation*, *conserver*, *convertir*, *copulation*, *créature*, *curable*, *curer*.

*Dédicace*, *dégrader*, *dénonciation*, *dépérir*, *dérision*, *déterminer*, *diffamer*, *différence*, *digression*, *dilapider*, *dilatoire*, *dilection*, *diligence*, *direct*, *disciple*. *discordance*, *discorde*, *dispenser*, *dissolution*, *docteur*, *document*.

*Édifice*, *éjection*, *électuaire*, *élévation*, *émulation*, *enluminer*, *équation*, *équipoller*, *équivoque*, *ermite*, *évasion*, *évidemment*, *exalter*, *excellent*, *excepter*, *exciter*, *excuser*. *exécration*, *exécuter*, *exécution*, *exemple*, *exercer*, *exhortation*, *expédition*, *expérience*, *expiation*, *expirer*, *exterminer*, *extraction*, *extrême*, *extrémité*.

*Faveur*, *fécond*, *fécondité*, *fermenter*, *fluctuation*, *fomenter*, *fréquence*, *fréquenter*, *frivole*, *futur*.

*Général*, *génération*, *germain*, *gladiateur*, *glorifier*, *grâce*.

*Habitation*, *habiter*, *hérédité*, *hospice*, *hospitalité*, *humeur*, *humilier*.

*Imagination*, *immobile*, *incorruption*, *innocent*, *instituer*, *invasion*, *instrument*, *intervalle*, *irascible*.

*Juste*, *justice*.

*Lamenter*, *lapidaire*, *légal*, *libéral*, *lucratif*.

*Magnanime*, *magnificence*, *manifester*, *matrone*, *médicinal*, *mérite*, *mercenaire*, *mesurable*, *ministre*, *miracle*, *misère*, *misération*, *mortifier*, *mœurs*, *multiplication*, *murmure*, *mutabilité*.

*Obit*, *oblation*, *obscurcir*, *officine*, *opinion*, *opposer*, *ordinaire*.

*Participation*, *pascal*, *penser*, *pérégrination*, *pérennité*, *perfection*, *perpétuité*, *perversité*, *pesanteur*, *pestilence*, *précellent*, *prédécesseur*, *préfet*, *préjudice*, *prélat*,

Il s'en faut donc bien que l'ancien français ait été à l'abri de l'invasion latine, néanmoins la différence entre le nombre des mots latins admis à cette époque, et de ceux qui sont reçus de nos jours est immense, et suffit à donner aux deux lexiques une physionomie très différente. Et l'écart est d'autant plus sensible que bien souvent il y a eu, non seulement adjonction, mais substitution. On a réuni de nos jours les *doublets*, c'est-à-dire les mots qui existent sous deux formes, l'une d'origine populaire, l'autre savante; quelque grosse qu'en soit la liste, on en ferait une bien plus considérable des mots populaires éliminés par les mots savants. Ainsi *domestique* a supplanté *domesche; clavicule*, *forcele; diminution*, *menuison; psalmodier*, *verseiller; antérieur*, *devantrain; déception*, *decette; empêchement*, *empesche; incarner*, *encharner; lunatique*, *lunage*.

**La composition**. — Resterait à examiner comparativement les procédés de formation des mots au moyen âge et de nos jours, et les deux systèmes de dérivation et de composition. Je ne puis ici que donner quelques aperçus, sur lesquels du reste j'aurai à revenir. Français moderne et français ancien ont, tout comme les langues auxquelles on les a souvent opposés sur ce point, des mots composés, en plus grand nombre même qu'on ne le croit généralement. Cependant le système de composition du latin est, dès les origines, altéré dans son essence.

En effet, le latin composait, soit avec des mots, soit avec des thèmes : *lunae diem* est un composé du premier genre; mais *lanifer*, *munificus* sont des composés du second; aucun cas de *lana* ni de *munus* ne se terminait en *i*; ces formes *lani*, *muni* viennent de ce que ces substantifs ajoutent ici au radical *lan*-, *mun* —, une voyelle thématique *i*. De même dans *munificus*, *ficus* n'est pas un mot, c'est le radical *fic* du verbe *facio*, *ficio* en com-

*présomption*, *procès*, *procuration*, *procurer*, *procureur*, *prodigalité*, *prolonger*, *prononcer*, *prophétisé*, *proportion*, *prose*, *publiquement*, *purifier*, *pusillanime*.

*Rationnel*, *rebelle*, *récréation*, *rédempteur*, *refléter*, *relatif*, *religion*, *rémission*, *rescription*, *résidence*, *restitution*, *révélation*, *révéler*.

*Sacrifier*, *sagittaire*, *sanctification*, *sapience*, *satisfaire*, *scapulaire*, *séculier*, *séducteur*, *sénateur*, *sensible*, *sensualité*, *sentence*, *service*, *servitude*, *signer*, *simulation*, *sobriété*, *société*, *solitaire*, *sollicitude*, *spéculatif*, *spiritualité*, *stryge*, *subtil*, *superficie*.

*Tact*, *tardif*, *temporel*, *ténèbres*, *terrestre*, *transfiguration*, *transgression*, *translater*, *transmutation*, *trinité*.

*Union*, *universel*.

*Valable*, *vague*, *variable*, *vérité*, *vigoureux*, *virginal*, *victoire*, *vitupérer*.

position. A l'ensemble formé de *muni* et de *fic* s'ajoute la désinence *us*, *a*, *um* des adjectifs, qui appartient au composé seul. Ce procédé de composition thématique est presque totalement inconnu, même du plus vieux français[1]; c'est là, on ne saurait trop le remarquer, une différence fondamentale entre le latin et le roman.

Au contraire, les diverses manières de composer les mots se sont à peu près conservées de l'époque latine à nos jours. La juxtaposition, qui consiste à unir plusieurs mots sans ellipse pour exprimer une idée unique, nous est toujours familière[2]. A peine peut-on signaler quelques différences. La plus importante, c'est que le vieux français, grâce à sa déclinaison, avait la faculté de juxtaposer sans préposition un nom et un régime de personne au cas régime. Nous en avons conservé des expressions comme *hôtel-Dieu*, *fête-Dieu*, pour *hôtel de Dieu*, *fête de Dieu*, des jurons comme *morbleu*, *palsambleu* (*par la mort de Dieu*, *par le sang de Dieu*), des noms de lieux comme *Bois-le-Roi* (le bois du Roi) *Bourg-la-Reine* (Bourg de la Reine). Nous assemblons même encore sur ce modèle le nom de baptême et le patronymique *Pierre Cordelier* (Pierre (fils) de Cordelier), *Antoine Renard* (Antoine (fils) de Renard)[3]. Mais la chute de la déclinaison au XIVe siècle a eu pour conséquence de rendre, dans les cas ordinaires, semblables formations impossibles.

En ce qui concerne les composés proprement dits, le vieux français est, à tout prendre, moins riche que le français moderne. Il a quelques jolis types, véritables vestiges de composition thématique : *fervestir* (vêtir de fer), *clofichier* (fixer avec des clous, crucifier), *houcepigner* (auj. houspiller), *prinseigner* (donner le premier signe de croix), *torfait* (violence, dommage). Mais les deux procédés essentiels de composition française lui sont moins

1. Des mots comme *claviger* sont de véritables latinismes.

2. Des mots comme *eau-de-vie*, *pomme de terre*, font très bien ressortir la différence entre les juxtaposés et les réunions ordinaires des mots. *Pomme de terre* n'éveille plus l'image d'une pomme poussant dans la terre, et *eau-de-vie*, encore moins celle d'une eau qui donne la vie, mais uniquement l'idée du tubercule que nous mangeons et de la liqueur alcoolique. L'*eau de Cologne* est si peu de l'eau venant de *Cologne*, qu'on voit annoncer de l'eau de Cologne de différents endroits : *eau de Cologne* de X... à Paris. Cette fusion d'éléments multiples est le résultat de la juxtaposition, caractérisée par l'unité de l'idée exprimée.

3. Ce qui prouve que ces mots sont au génitif, c'est qu'on les y met dans le latin du moyen âge. *Jacques Legrand* s'appelle *Jacobus Magni*, *Pierre Lefèvre* : *Petrus Fabri*.

familiers qu'à nous. Il ne connaît même pour ainsi dire pas la composition par apposition, qui a fourni tant de ressources aux vocabulaires techniques : *saisie-arrêt*, *sabre-baïonnette* sont des mots de structure moderne [1]. En outre, les composés issus d'un impératif qu'accompagne un régime direct ou indirect, un adverbe, un vocatif : *chasse-neige*, *fainéant*, *boit-sans-soif*, *villebrequin* (*vire-brequin*), sont encore très peu nombreux au moyen âge [2]. Le procédé qui sert à les former apparaît dès le IXe siècle. Des noms latins comme *Porta florem*, *Tenegaudia* le prouvent ; mais, dans Roland, ce système ne donne encore qu'un nom commun : *Passe-cerf*, encore est-il appliqué à un cheval. Jusqu'au XIIIe siècle ce sont surtout des sobriquets qui se créent de la sorte, et qu'on donne aux personnes ou aux endroits [3] : *Gile Brise-miche*, *Pierre Engoule-vent*, *Perrin Gratte-pelle*.

**La dérivation**. — Dès les origines, il est visible que la richesse du français comme des autres langues romanes consistera essentiellement dans la dérivation. Comme on sait, la dérivation est de deux espèces : *propre*, quand elle crée des mots par addition de préfixes ou de suffixes à un simple ; *impropre*, quand au contraire elle fait un mot du radical d'un autre, ou même sans rien changer à sa forme extérieure le fait passer à une autre fonction ; ainsi, quand de *arrêter*, elle tire *arrêt*, ou que du verbe *dîner*, elle crée le substantif *le dîner*. Le latin avait richement développé la dérivation propre ; la dérivation impropre lui était moins familière.

1° *Dérivation impropre*. — En français, au contraire, on ne saurait trop marquer l'importance de cette dérivation impropre ; elle est une des sources les plus fécondes et les plus pures du lexique. On peut s'en assurer, même à ne considérer qu'une espèce de mots, les substantifs. Tout d'abord on en a tiré du présent de l'indicatif, et, masculins ou féminins, ils sont parmi les plus beaux mots de la langue. Citons *aboi*, *achat*, *appel*,

1. On peut citer quelques analogues : *robe-linge*, *porc-épic*, mais ces exemples sont rares.

2. J'adopte ici la théorie de Darmesteter quant à l'impératif qui entre dans ces composés, en ajoutant toutefois que la langue actuelle n'a gardé aucun sentiment de ce mode et qu'elle considère le verbe comme étant à l'indicatif présent.

3. On trouve cependant au moyen âge *garderobe*, *baisemain*, *coupegorge*, *papelard*, *portechape* etc.

*arrêt, cri, dédain, dégoût, délai, départ, mépris, pardon, aide, cache, cesse, dépêche, dispute, dépouille, enclave, excuse, montre, quête, traîne.*

Certains de ces mots comme *espoir*, *relief*, qui ne s'expliquent que par des formes verbales de l'ancien français, montrent assez que la série est depuis longtemps ouverte. C'est là une des richesses phoniques principales du français, et il est déplorable qu'on abandonne *consulte* pour *consultation*, *conserve* pour *conservation*, et ainsi de suite, car les suffixes étant toujours en nombre très limité, l'abondance de mots formés à l'aide de semblables éléments, amène la répétition continue des mêmes consonances finales, tandis que les mots dont je parle, outre qu'ils sont brefs et légers, se terminent par des combinaisons de sons aussi variées que les radicaux, c'est-à-dire en nombre presque indéfini, et la langue, celle de la poésie surtout, tirait de là une grande partie de sa sonorité, et le charme imprévu de beaucoup de rimes.

En outre, il existe en français depuis les origines un instrument que le latin ne possédait pas : l'article, qui, entre autres avantages, possède celui-ci, très appréciable, que tout mot, ou pour mieux dire tout son quelconque, peut être substantifié par lui. Aussi n'est-ce plus seulement, à l'époque romane, des participes passés, des adjectifs, des participes présents qui peuvent devenir substantifs. On en fait avec des noms d'inventeurs, des noms de lieux d'où viennent des objets, des infinitifs, et cela avec la plus grande facilité. On en fait même avec des phrases tout entières, telles que : un *faimidroit* (droit de justice), *un malmesert* (mauvais domestique).

Il y aurait bien quelques différences importantes à signaler. Ainsi l'ancien français emploie peu, comme nous le faisons aujourd'hui, l'adjectif au singulier avec l'article, soit pour désigner une chose abstraite, *le beau*, *l'utile*, soit pour désigner un genre, une espèce : *le chrétien*, *le Français*. Un vers comme celui de Boileau,

Le Français, né malin, créa le vaudeville,

serait peu ordinaire en vieux français. En revanche on pouvait autrefois, sans restriction d'aucune sorte, user de l'infinitif

substantivé, faculté qui depuis, malgré les besoins et les efforts de la langue scientifique contemporaine, s'est singulièrement restreinte.

Mais ces divergences s'effacent, quand on considère l'ensemble du mouvement de la dérivation impropre. Il est visible qu'ici la langue, dès ses débuts, et grâce en partie à la conquête qu'elle a faite de l'article, s'aventure bien au delà des limites où s'était tenu le latin, et que par là elle acquiert cette richesse en substantifs qui désespère tous ceux qui traduisent du français en latin, et qui est une des originalités de notre stylistique.

2° *Dérivation propre*. A. Préfixes. — Un certain nombre de préfixes latins avaient péri dans le passage du latin au français : *circum*, *cis*, *extra*, *in* privatif, *infra*, *intra*, *intro*, *ob*, *pæne*, *per*, *præ*, *præter*, *quasi*; toutefois nombre d'autres, et non des moins féconds, subsistaient : *ad* (*a*), *ante* (*ains*), *bene* (*bien*), *bis* (*bi*), *cum* (*con*), *contra* (*contre*), *de* (*de*), *dis* (*des*), *inter* (*entre*), *male* (*mal*), *post* (*puis*), *per* (*par*), *pro* (*por*), *trans* (*très*), *ultra* (*outre*), etc.

De plus certains de ceux qui étaient perdus étaient remplacés : *post* par *apres*, *retro* (peu usité sous la forme *rière*) par *arrière*; *in* privatif par *mes*, *minus*, et *non*; *sub* par *soz* (de *subtus*); *extra* par *fors* (*foris*), ainsi de suite. Le matériel restait donc très riche. Depuis il n'a guère fait que s'appauvrir.

Le vieux français possédait en effet : *ains* (*ainsné*, *aîné*, né avant); *bes*, particule à sens multiples venue de *bis*, qui veut souvent dire *mal* : *bestourné*, *bescochier* (mal tirer), qu'on trouve aussi sous la forme *be* dans *berouette*, *brouette* (véhicule à deux roues) et sous les formes *bar*, *ba* dans *barioler*, *barbouiller*; *cali*, *cal*, d'origine tout à fait inconnue, qui ont servi à former des mots péjoratifs, comme *colimaçon*, *califourchon*; *fors* (lat. *foris*) qui voulait dire dehors, comme dans *fors bourg* (aujourd'hui *faubourg*) *fortraire*, tirer dehors, mais qui marquait aussi erreur de direction, ou excès, dans *forsené* (aujourd'hui *forcené*) hors de sens, *formener*, retirer, égarer, fatiguer.

*Par*, qu'on trouve dans *paramer* (aimer tout à fait); *por*, qui paraît dans *porfendre*, *porpenser*, et qui se confondait souvent avec le précédent; *soz* (sous = *subtus*), qui entre dans *sozprendre* (surprendre), *sozentrer* (entrer subrepticement) *tres*, qui marquait si heureusement l'accomplissement total d'une action dans

*trestorner*, *trespercier*, quelques autres particules encore, ont disparu et n'ont pas toujours été remplacées. Il faudrait ajouter que la fécondité de certaines autres a été jadis plus grande qu'aujourd'hui, ainsi celle de *a* et de *es* (é).

B. Suffixes. — Les suffixes latins qui n'avaient pas l'accent tonique ne pouvaient passer en français; *idum* de *rigidum*, *ea* de *platea*, *ula* de *macula*, quand les mots qui les portaient devenaient *roid*, *place*, *maille*, sans rien laisser subsister d'apparent du suffixe, étaient condamnés à disparaître par leur inconsistance phonétique. En outre tous les suffixes qui l'eussent pu ne se sont pas conservés; ainsi *icus* (*formicus*), *ibilis* (remplacé partout par *abilis*).

Néanmoins la richesse de l'ancien français demeurait extrême; il a, si on additionne ses suffixes verbaux, adjectivaux et nominaux, plus de cinquante suffixes[1], en général très vivants, quelques-uns dotés de plusieurs valeurs différentes, susceptibles par conséquent de fournir à une création indéfinie. Le français moderne, en changeant le sens ou l'emploi de quelques-uns, a conservé la plus grande partie de ces suffixes[2].

Il en a laissé périr aussi, parmi lesquels; *ail* (épouvantail, vantail), qui avait donné en vieux français *erbail*, *cordail; eil*, de *soleil*; *il* de *eschantil*, *aissil* (petit ais); *ande* de *viande*, *lavande; ain* de *premerain*, *certain; aigne*, *agne* de *chevetaigne*, *Alemagne; aison* de *curaison*, *venaison*, qui cède de plus en plus à *ation; ison* de *ombrison*, *garnison; iz* de *empereriz; oil*, de *veroil* (verrou); *er* de *bacheler*, *jogler* (fondu avec *ier*)*; if* de *eventif*, *hastif* (repris par la formation savante). Et il importerait d'ajouter, s'il convenait de donner ici une idée complète de cette histoire, que

1. Deux sont d'origine germanique : *art* et *aud*. Ils ont tous deux commencé à s'introduire par des noms propres, tels que *Renard*, *Eginhard*, *Regnaud*, *Grimaud*. Ils ont passé ensuite aux noms communs : papelard, pataud, maraud. Un autre, *issa*, représente le grec ισσα; il est en français *esse* : *contesse*, *maistresse*.

2. Citons *able* (abilem) : v. fr. *consachable*, fr. mod. *vendable*; *ain* (anum) : v. fr. *barberain*; fr. mod. *certain*; *ance* (antiam) : v. fr. *aünance*, fr. mod. *espérance; é* (atum) v. fr. *barné*, fr. mod. *poiré*; *ier* (arium) v. fr. *lourdier*, fr. mod. *colombier*; *ise* (itiam) v. fr. *avenantise*, fr. mod. *fainéantise*; *esse* (itiam), v. fr. *parfondesse*, fr. mod. *étroitesse*; *ement* (mentum), v. fr. *aidement*, fr. mod. *vêtement*; *oir*, *eoir* (orium, atorium), v. fr. *arrivoir*, fr. mod. *dortoir*; *eor*, *eeur*, *eur* (atorem), v. fr. *fableeur*, fr. mod. *enchanteur*; *os*, *eus*, *euse* (osum, osam), v. fr. *coroços*, fr. mod. *vertueux*; *astre* (asterum), v. fr. *clergeastre*, fr. mod. *noirâtre*; *el*, *eau* (ellum), v. fr. *quarel*, fr. mod. *pourceau*; *et* (* ittum), v. fr. *cercelet*, fr. mod. *grandelet*; *in* (inum), v. fr. *louvin*, fr. mod. *enfantin*; *on* (onem), v. fr. *chaeignon*, fr. mod. *aiglon*; *u* (utum), v. fr. *erbu*, fr. mod. *ventru*; *er* (are), *ier* (are), v. fr. *assembler*, fr. mod. *activer*; *ir* (ire), v. fr. *desabelir*, fr. mod. *blondir*; *ment* (mente), v. fr. *royaument*, fr. mod. *constitutionnellement*.

d'autres changements ont eu lieu. D'une part, à de vieilles formes tendent à se substituer aujourd'hui ou ont déjà réussi à se substituer des formes nouvelles. D'autres fois, c'est le sens qui s'est modifié : *aille*, au lieu de désigner comme jadis un ensemble de choses, la *coraille*, ce qui est autour du cœur, a pris une nuance nettement péjorative, visible dans des mots comme *prêtraille*, *radicaille*; *age* a suivi à peu près la même voie.

Ailleurs enfin c'est l'emploi qui a changé. Ce même suffixe *age* qui formait des adjectifs dans la vieille langue, comme *ramage* = *de la ramée*; *ombrage* = *obscur*, *ombragé*; *evage* = *d'eau*, *pluvieux*, est passé aux substantifs; *is* est dans le même cas, et la série des jolis adjectifs : *blondis*, *faitis*, *traitis*, *coulis*, est close. Enfin il y aurait lieu surtout de tenir compte d'un dernier fait, celui-là essentiel : c'est qu'un suffixe, comme un mot, est à diverses époques, à des degrés très divers de faveur; il est ou non de mode et d'usage.

Il y a plus : suivant les temps, des séries entières de suffixes se développent ou se restreignent. Ainsi des diminutifs; le moyen âge les aimait, et en usait beaucoup plus fréquemment que nous. Certains vers de la chantefable *d'Aucassin et Nicolette* sonnent presque comme du Remy Belleau [1].

Mais, quelque importantes que seraient ces considérations, ici comme ailleurs, ce qui différencie profondément la vieille langue de celle qui va lui succéder, c'est l'absence d'une formation savante systématique. Il est vrai que la résurrection de certains suffixes morts avait commencé au XIIIe siècle. Ainsi *acle* venu de *aculum* (qui avait déjà fourni *aille*), commençait à donner des mots comme *signacle*, *habitacle*. Néanmoins ces exemples restent peu nombreux, et on ne citerait pas un suffixe ou un préfixe qui à ces époques lointaines ait été repris au latin

| | |
|---|---|
| 1. Bel compaignet, | Beaux compagnons |
| Dix ait *Aucasinet*, | Que Dieu aide *Aucassinet*, |
| Voire a foi! le bel vallet, | Vrai par ma foi! le beau garçon, |
| Et le mescine au cors net, | Et la jeune fille au joli corps, |
| Qui avoit le poil *blondet*, | Qui avoit le poil *blondet*, |
| Cler le vis et l'œul *vairet*, | Le visage clair et l'œil *vairet*, |
| Ki nos dona *deneres* | Qui nous donna *denerets* (petits deniers), |
| Dont acatrons *gasteles*, | Dont nous achèterons *gâtelets* (petits gâteaux) |
| Gaïnes et *couteles*, | Gaïnes et *coutelets*, |
| *Flaüsteles* et *cornes* | *Flutelies* et *cornets* (petits cors). |
| *Machüeles* et *pipes*. | *Massuelles* et *pipets* (petits pipeaux). |

et se soit assez répandu pour passer dans la langue populaire, comme le font aujourd'hui *icule*, *ible*, *extra* ou *archi*. Et c'est là, on ne saurait trop y insister, un contraste absolu avec ce qui se passe de nos jours.

**Étendue et richesse de l'ancien lexique.** — Quelques-uns attendront peut-être ici, en manière de conclusion, des statistiques précises donnant sous la forme rapide de quelques chiffres une idée exacte de l'écart qui existe entre le français ancien et moderne. Cette statistique n'est pas faite, et je doute fort que personne l'entreprenne, car les bases manquent.

Les mots de l'ancien français qui n'existent plus, et qui ne se sont pas conservés avec leur sens ancien, ont, il est vrai, été recueillis par M. Godefroy dans son *Dictionnaire de l'ancienne langue*. En y joignant d'autre part les mots dont Littré ou le *Dictionnaire général* de Darmesteter, Hatzfeld et Thomas ont trouvé des exemples pour le moyen âge, on aurait, semble-t-il, les données nécessaires pour compter d'une part ce qui a péri depuis le XV^e siècle, de l'autre ce qui a été introduit dans la langue.

En fait, quoique le recueil de M. Godefroy ait été fait avec un zèle et une patience qui le placent parmi les grands travaux de l'érudition française, des comparaisons ne sauraient être instituées sur les indications qu'il fournit. D'abord il faudrait pouvoir démêler avec assurance dans tout cela la part des différents dialectes, qui tous ont fourni leur contingent de mots à la vaste enquête de cet érudit, et pouvoir y trier ce qui est français et ce qui ne l'est point. Et c'est là non seulement un travail rebutant, mais jusqu'ici impossible, puisqu'un mot ne saurait être considéré comme étranger au français, sous prétexte que M. Godefroy ne l'a rencontré que dans des textes dialectaux. Quelque immenses qu'aient été ses dépouillements, ils n'autorisent pas une pareille conclusion. Les mêmes distinctions seraient à faire par époques. On ne peut opposer au français contemporain le vocabulaire du XI^e au XIV^e siècle pris en bloc, alors qu'en réalité tous les mots n'en ont pas coexisté. Donc des dénombrements, même généraux, faits dans ces conditions, ne pourraient conduire qu'à des conclusions fausses [1].

1. Je citerai à titre de curiosité un travail partiel que j'ai fait des mots enregistrés depuis *fa* jusqu'à *faitière*, en comptant d'après Godefroy, Littré et le

A défaut de statistique lexicologique, aucun travail fait sur des textes pris au hasard, ne peut donner de résultats sérieux. Qu'on prenne un passage d'auteur moderne, et qu'on y relève les mots étrangers à l'ancien français, la proportion variera d'une page à l'autre [1].

Qu'on fasse l'expérience inverse, qu'on cherche dans un passage de vieux français les mots qui ont disparu, les chiffres auxquels on aboutit sont également contradictoires [2].

Dans ces conditions, je me suis décidé à faire, toujours d'après la même méthode, le dénombrement lexicologique de la *Chanson de Roland*. Dans les 4802 vers du ms. d'Oxford, j'ai compté, en me fondant sur le lexique de M. Léon Gautier, mais en prenant

*Dictionnaire général*, sans tenir aucun compte des mots signalés comme ayant existé entre le XIV^e^ siècle et le XVII^e^; j'ai trouvé que le français moderne avait 91 mots inconnus à l'ancien français ou jusqu'ici non signalés; le vieux français d'autre part en a 85 qui n'existent plus. 34 sont communs, sur un total de 210 mots. 50 des mots spéciaux au français moderne sont savants.

1. La fable de La Fontaine, *le Chat et le Renard* (XI, 14) m'a donné, en ne comptant que pour *un* les mots qui sont répétés, même sous deux formes différentes, par exemple *j'ai* et *avoir*, *il* et *lui*, *elle*, un total de 133 mots distincts. Sur ce nombre 113 appartenaient déjà à l'ancien français, 20 seulement n'ont pas été rencontrés avant le XIV^e^ siècle. Proportion : environ 15 0/0 (encore faut-il tenir compte que *terrier* et *ruse* doivent se rencontrer plus tôt que Littré ne les signale).

Un fragment de Rousseau (*Nouv. Héloïse*, I, XXIII, depuis *je gravissais lentement* — à *sous divers aspects*) renferme à peu près près le même nombre de mots distincts, 134; mots étrangers à l'ancien français, 21. Proportion 15,6 0/0.

On croirait la proportion constante. Simple rencontre. En changeant de textes, on change presque sûrement les nombres. Je prends dans le Dictionnaire des sciences médicales de Dechambre, Duval et Lereboullet (Paris, Masson, 1885) l'article *convulsion*. Sur les 71 premiers mots, j'ai 31 mots nouveaux, soit 43,66 0/0, près de trois fois plus, même en prenant soin de choisir un des passages écrits dans le français le moins barbare.

Mais sans chercher mon exemple dans un livre technique, je reviens à Rousseau, presque au même endroit où je l'avais laissé, et je reprends la phrase qui commence : *c'est une impression générale*. En allant jusqu'à : *et de la morale*, je relève 128 mots, dont 31 nouveaux, soit cette fois 24,2 0/0 au lieu de 15. Pour faire pencher ainsi la balance, il a suffi qu'au lieu de décrire simplement la montagne, Rousseau ajoutât quelques observations sur les impressions qu'elle produisait en lui.

2. Les dix premières pages de Villehardouin de l'édition de Wailly fournissent, en comptant d'après la méthode de tout à l'heure, 427 mots. 61 n'existent plus, soit 14,5 0/0.

Un fragment de *Renard* pris dans la *Chrestomatie* de Constans, p. 195, v. 1 à 38, donne sur 100 mots 12 morts, soit 12 0/0.

On serait tenté ici encore de croire que la proportion est sensiblement la même. Mais un morceau d'*Aucassin et Nicolette*, dans le même recueil, p. 169, lignes 185 à 232, donne sur 100 mots 5 disparus seulement.

Le début de Joinville sur les 100 premiers mots divers, 4 disparus. 100 autres pris à la suite ne m'en donnent non plus que 5.

J'ai multiplié ces recherches; elles m'ont montré chaque fois, par des résultats déconcertants, qu'on ne pouvait rien fonder sur ces dépouillements partiels.

toujours soin de réduire à l'unité les formes multiples d'un même mot, un peu moins de 1800 mots, exactement 1775, sauf erreur commise dans ce travail fastidieux. De ce nombre 408 ont disparu sans laisser aucune trace [1], soit 22,98 0/0.

Au reste ces chiffres n'indiquent pas exactement l'écart entre le vocabulaire du *Roland* et le nôtre, et les conclusions qu'on en tirerait seraient bien au-dessous de la vérité. J'ai déjà fait observer plus haut quelle illusion on aurait, en croyant qu'il suffit qu'un mot se soit maintenu dans le dictionnaire, pour qu'il n'y ait rien de changé à son propos dans le lexique.

Du XI[e] et du XIII[e] siècle même à nos jours, les mots ont subi un travail intérieur qui en a ou restreint ou étendu le sens, qui les a anoblis ou dégradés, bref qui les a changés, quelquefois si complètement qu'ils en arrivent à dire le contraire de ce qu'ils disaient antérieurement [2]. Par une conséquence de ce travail ou pour d'autres raisons, ils ont aussi varié, comme je l'ai dit, dans leurs emplois; ils sont entrés dans un nombre plus ou moins grand de combinaisons, et ont tenu, par suite, dans le langage une place tantôt plus importante, tantôt plus effacée.

Si maintenant nous voulons l'apprécier dans sa valeur, il est certain qu'à quelque point de vue qu'on se place, le vocabulaire de l'ancien français mérite qu'on le place très haut. Homogène comme il ne l'a jamais été depuis, et comme il ne le sera plus jamais, il avait fondu la grande majorité de ses éléments dans un harmonieux ensemble, où presque rien d'étranger ne venait faire disparate. Sa richesse était extrême. L'énorme recueil de M. Godefroy, dont j'ai déjà parlé plus haut, en fait foi [3]. Le

1. Cela ne veut pas dire qu'ils ne soient pas restés, en composition par exemple.

2. *Braconnier* a signifié *chasseur*, *piqueur*, avant de désigner celui qui chasse par fraude; *braire* s'est dit pour *crier*, même en parlant de l'homme; *paier*, c'est primitivement *apaiser* (pacare); *poison* s'applique dans l'origine à toute espèce de boisson, *viande* à toute espèce des comestibles; *galetas*, nom d'une tour de Constantinople, s'emploie des *chateaux* et non des taudis dans les combles; *quadrant*, comme son étymologie l'indique, désigna d'abord des surfaces carrées; *guères*, avant d'être influencé par la négation, a eu le sens de beaucoup. Les *losanges* ont été probablement les louanges ou devises inscrites dans l'écusson, *repairer* équivalait à rentrer chez soi; *denrée* représentait ce qu'on peut acheter pour un denier, etc.

3. Tout en tenant compte de la place énorme que tiennent des exemples souvent nombreux, chaque fois mis à la ligne, des renvois et de quelques doubles emplois, on se représente quelle était la masse des mots de la vieille langue en présence de ces 8 vol. in-4°, qui ne contiennent cependant que les mots étrangers au français moderne, ou qui ont pris depuis le XV[e] siècle un autre sens.

développement qu'avaient pris, surtout par la dérivation, les mots primitifs, est quelquefois extraordinaire. Déjà les familles issues de vocables à sens aussi précis que *roi*, *roue*, *feindre*, sont étendues. Mais celle du verbe *faire*, par exemple, est immense [1].

Aussi les synonymes, si rares aujourd'hui, abondent-ils en vieux français, tantôt formés d'un même radical, tantôt de plusieurs. *Railler un sot* se disait certainement de cent façons [2]. Et toutes les idées un peu familières aux gens du moyen âge se peuvent varier ainsi avec la plus grande aisance [3].

1. En voici une à titre de spécimen, celle de l'adjectif *clair*; elle est relativement restreinte (les mots en italiques sont restés en français moderne) :

**Avec divers suffixes :**

*clairin* (instrument de musique); *clairon*; *claré;* clarece (clarté); clarel (clairiere); clarere (vin clairet); *claret*, fr. mod. *clairet*; clarie (synonyme de claré); clarier (marchand de claré); *clarine*, d'où le mod. *clarinette*; clariouer (joueur de clairon); clariouer (jouer du clairon); claroier (briller); claroncel, claronciere, dimin. de clairon; *clarté*; *clere*; *clerement*, clerevaux (claire voie); clerir (devenir clair). (Le fr. moderne possède : *clairce, claircer, clairçage, clairer, clairette, clairier, clairière, clairure, clarinette, clarinettiste, clarissime*, dont la plupart sont peu usités.)

**Avec le préfixe *a* :**

aclaircir, aclarir (devenir clair), aclaroier (rendre clair), aclairement (éclaircissement).

**Avec le préfixe *de* :**

declairement (explication); declairiement (clairement); *declairier* (fr. mod. *declarer*; declarance (explication); declarcier, declarcir, declarcissement, declarissement. (Le fr. mod. possède : *déclarable*, *déclarateur*. *déclaratif*, *déclaration*, *déclaratoire*.)

**Avec le préfixe *en* :**

enclarcier, enclarcir, enclarir,

**Avec le préfixe *es* :**

*esclair*, *esclaire* (fr. mod. éclaire). *esclairement, esclaireur*, esclairicement, *esclaircir*, esclairiment (point du jour); esclairir (faire jour) esclairison (pointe du jour); *esclarcie*, esclarcier, *esclarcir* (fr. mod. éclaircir); *esclarcissement* esclardir, esclardissement, esclargier (déclarer); esclargissement esclarissement esclaroier (éclaircir,mettre au jour). (Le fr. mod. possède *éclairage*, *éclairant*, *éclaircie*, *éclaircissage*, *éclaircissant*, *éclaircissement*, *éclaircisseur*.)

**Avec le préfixe *re* :**

resclaire (éclat); resclairer *resclarcir* (fr. mod. *réclaircir*); resclarcissant (qui éclaire de nouveau), resclarir (rendre brillant).

**Composés :**

*clerveant*, (fr. mod. *clairvoyant*); *clersemé*, fr. mod. *clairsemé*. (Le fr. mod. possède : *clairevoie, clair obscur*, *clairvoyance*, *claricorde*, *clarification*. La dérivation savante lui a en outre donné *extraclair* et *inéclairci*.)

2. Du seul primitif *sot* on avait tiré : *solelet*, *solerel*, *solet*, *sotinas*, *sotouart*, qui tous ont le même sens.

3. Pour dire *s'amuser*, *ê re en fête*, *se divertir et se gaudir* n'existent pas; *s'amuser* lui-même en est encore à son sens primitif : *consommer*, *perdre son temps*. En revanche on a le choix entre *s'alegrer*, *bourder*, *se deliter*, *s'entredailler*, *s'envoiser*, *s'esbaldïr*, *se resbaldir*, *s'esbanoïer*, *s'esbattre*, *festiver*, *festoier*, *foloier*, *galer*, *gogailler*, *gogueter*, *haitier* (*s'eshaitier*, *se reshaitier*), *joieler*, *se joïr* (*se conjoïr*, *s'entreconjoïr*, *forjoïr*, *se resjoïr*, *sourjoïr*, *tresjoïr*), *leecier* (*s'esleecier*), *regaler*, *reveler*, *riber*, *se rigoler*, *soulacier*.

En certains cas l'abondance vient de la coexistence de radicaux germaniques et latins. Ainsi *eschec* et *butin* sont les synonymes allemands de *proie*, venu du latin *praeda*.

Les idées abstraites elles-mêmes, n'étaient pas, autant qu'on l'a dit, dépourvues d'expression : *consence* (complicité), *cuisançon* (inquiétude), *conjure* (supplication), *humblece* (humilité), *oubliance* (outrecuidance), *oïance* (audience), *roidesse* (rigidité), étaient de beaux mots, très clairs et très significatifs, et il en existait un grand nombre d'analogues. Cependant il est juste de reconnaître que la plupart des abstractions furent de bonne heure rendues par des mots savants, et que, malgré la présence de ceux-ci, le vieux français resta inférieur sur ce point au langage contemporain. Délaissé des hommes d'étude et de science, il ne pouvait acquérir les ressources d'un idiome dans lequel l'esprit humain a dû exprimer tant de choses et d'idées nouvelles.

En revanche, il a existé autrefois une foule de jolis mots que nous ne pouvons plus rendre que par des périphrases : *abelir* (sembler beau), *s'acorer* (être dans le chagrin), *ainsjornal* (qui précède le lever du jour), *aumosner* (faire l'aumône), *atrever* (faire cesser par une trêve), *avenance*, *béer* (faire bouche bée), *besloi* (déni de justice), *champoier* (aller à travers champs), *chrestiener* (rendre chrestien), *cointier* (faire la connaissance de), *coloïer* (faire des effets de cou), *cuiriée* (objet de cuir), *desroser*, dépouiller de ses roses), *destalenter* (ôter l'envie), *destrecier* (mettre en détresse), *desvouloir* (cesser de vouloir), *embramer* (désirer ardemment), *emparagier* [*sa fille*], (marier sa fille avec un égal), *empiegier* (prendre au piège), *encoan* (cette année), *enlatiner* (instruire en latin), *enlignager* (prouver sa descendance), *ennubler* (couvrir de nuages), *entreroser* (mêler de roses), *escarboner* (jaillir, briller comme le feu du charbon), *escheoiter* (recueillir ce qui échoit, succéder en ligne collatérale), *estevoir* (être nécessaire), *forsener* (être hors du sens), *goloser* (désirer ardemment), *langourir* (être faible, languissant), *malignier* (faire le mal, tromper), *mespenser* (penser mal), *s'ombroïer* (se reposer à l'ombre), *orfanté* (état d'orphelin), *ostagier* (donner en ôtage, en caution), *palmoïer* (agiter, lever avec les mains), *parclose* (dernier mot, résultat final), *périller* (mettre en détresse), *prangière* (heure du dîner), *recroire* (être harassé, fourbu), *rivoier* (marcher sur les rives), *soviner* (coucher sur le dos), *sourdoloir* (s'abandonner avec excès à sa douleur), *sourparler* (être bavard), *soursemaine* (jour de la semaine), *soustoitier* (abriter sous

son toit), *teneeur* (chercheur de querelles), *tressuer* (être transpercé de sueur), *venteler* (flotter au vent), *vermeiller* (devenir, être rouge), *vertiller* (faire tourner de côté et d'autre). Et il est à peine besoin de faire remarquer combien beaucoup de ces mots sont expressifs et images.

Si quelque chose a manqué à la vieille langue, ce n'est donc pas les ressources matérielles, elle en avait de toutes prêtes, et par derrière celles-là une prodigieuse réserve; il lui a manqué les artistes qui les eussent mises en œuvre. Dans ce lexique, quelque chose fait défaut, mais ce n'est ni le pittoresque, qui y abonde, ni la force, ni la variété, c'est bien plutôt l'ordre, car cette qualité-là n'est point de celles qu'une langue inorganisée, produit spontané d'une nation, peut acquérir d'elle-même; elle ne peut naître qu'à certaines époques où les théoriciens l'imposent, ou mieux encore où des écrivains l'établissent par la seule autorité de leurs œuvres.

**Formes grammaticales. Changements qui les atteignent du IX^e^ au XIII^e^ siècle.** — Il s'en faut bien qu'ici, comme en phonétique, presque tous les grands mouvements qui devaient transformer la langue se soient accomplis dans la période de transition qui précède cette histoire. Assurément au x^e^ et même au ix^e^ siècle, un grand nombre d'entre eux sont déjà terminés. La réduction des nombreuses déclinaisons latines à des types uniformes est faite; l'*e* muet est devenu la caractéristique ordinaire du féminin; l'article est sorti du démonstratif; les pronoms composés par agglutination de plusieurs éléments, tels que *ce*, *cil*, *cet*, *même*, sont constitués; la conjugaison a laissé tomber les formes simples du passif; à celles de certains temps de l'actif elle a substitué des passés, composés d'un participe et d'un auxiliaire, et un futur fait de la combinaison de l'infinitif avec le présent du verbe *avoir*; le nouveau temps, issu d'une combinaison analogue avec l'imparfait du même auxiliaire, qui sera comme temps le futur dans le passé, comme mode le conditionnel, existe déjà, et a même soudé ses éléments; les conjugaisons destinées à rester seules productives, celles en *er* et l'inchoative en *ir*, ont triomphé des autres, et, sans les avoir exclues de la langue, résultat non encore atteint aujourd'hui, servent déjà exclusivement de types aux verbes qui se créent;

l'envahissement du participe présent de toutes les conjugaisons par la forme en *ant* de la conjugaison en *er* est complet; le nouveau procédé de dérivation des adverbes à l'aide du mot *mente*, devenu un suffixe véritable, est d'application courante, bref, qu'on considère ce qui est mort du latin, ou ce qui est né du français, l'action des deux grands facteurs psychiques, qui, en même temps que la dégradation phonétique ont travaillé à la décomposition du latin et à la constitution du français, je veux dire l'analogie et l'esprit d'analyse, est assez accusée, pour que de grands résultats soient acquis, et qu'il n'y ait plus de doute sur la direction prise par la langue, ni de possibilité qu'elle s'en écarte.

Mais du IX^e^ au XIII^e^ siècle de gros changements interviennent encore, que je ne puis passer en revue en détail; ils portent tous à peu près les mêmes caractères que les précédents et proviennent de l'action des mêmes forces linguistiques; le nombre des formes purement latines, j'entends par là bien entendu, des formes régulièrement modifiées par la prononciation, va toujours diminuant. Ainsi les nombres ordinaux étaient restés jusqu'à dix ceux du latin : *autre*, *tiers*, *quart*, *quint*, *sisme*, *sedme*, *oidme*, *nœfme*, *disme*. Au XII^e^ siècle naissent les formes en *ieme*, et *sisme*, *sedme*, *oidme*, *noefme* sont éliminés. Quelques traces des démonstratifs simples latins subsistaient. On retrouvait *hoc* dans *o* de *por o*, dans *uoc*, *uec* de *por uec*; les *Serments* et l'*Alexis* ont encore *ist* ou mieux *est* de *istum*, ces débris avec quelques autres disparaissent.

Dans la conjugaison surtout les bouleversements continuent. Un temps simple s'éteint à son tour, c'est le plus que parfait, qu'on trouve dans les anciens monuments tels que la *Cantilène d'Eulalie* et le *Saint-Léger* : *avret* (habuerat), *voldret* (voluerat), *fisdret* (fecerat), *laiséret* (laxarat) n'ont déjà plus aucun analogue dans le *Roland*. Les désinences *ons*, *ez*, prennent une extension croissante [1]. A peine *eis* (= etis) qui eût donné *oiz*, apparaît-il dans le français proprement dit; presque tout de suite il est chassé par *ez* des subjonctifs d'abord (*chanteiz*), ensuite des indi-

1. On peut dire que *ons* n'est régulier nulle part. Ni *amus*, ni *emus*, ni *imus*, ne donnent *ons*, qu'on croit venu de *umus* (sumus). *Amamus* devrait être *amainz*, *movemus* = *mouveinz; venĭmus* = *venz*, etc., etc.

catifs présents (*sedeiz*). *Ons* de son côté se substitue à la désinence régulière des subjonctifs du type *chantiens* (*cantemus*), quelque temps en usage.

Les parfaits latins tels que *reddidi*, *perdidi*, avaient dans le français primitif un paradigme spécial, dont les formes sont *rendi*, *rendies*, *rendiet*, *rendierent*; elles remontaient aux formes de *dedi*, conservées dans ses composés comme *reddidi*, *vendidi*, qui s'étaient étendues à une vingtaine d'autres verbes [1]. Au début du xiii^e siècle ces parfaits sont fondus avec les parfaits du type de *parti*, *partis*.

Mêmes simplifications analogiques dans d'autres types de parfaits : dans *vidisti*, le *d* était caduc : de là une forme *veïs*, et pour la même raison *veimes*, *veistes* au pluriel; au contraire suivant les lois phonétiques le *s* de *misisti* subsiste. D'où le vieux français *mesis*, *mesimes*, *mesistes*. Dès le commencement du xiii^e siècle, l'assimilation, qui avait commencé par le verbe *faire*, est presque complète : *Je pris*, *tu presis*, *il prist*, *nous presimes*, *vous presistes*, *ils pristrent* est abandonné pour *tu preis*, *nous preimes*, *vous preistes*, *ils prirent*. Et ainsi pour les autres verbes analogues : *je di*, *tu desis*; jusqu'au jour où une nouvelle influence analogique plus forte encore s'exerçant, ce nouveau type disparaîtra à son tour, pour se fondre, comme le précédent, dans les parfaits du type de *je parti*, *tu partis*, dont toutes les personnes sont uniformément accentuées sur la flexion et le radical immobile.

Et il serait facile d'accumuler ici des exemples analogues qui montreraient l'abandon progressif, du ix^e au xiv^e siècle, des formes régulières que le jeu normal des lois phonétiques avait données au français primitif, et que l'analogie éteignit avant que le français eût achevé seulement la première période de sa vie. Néanmoins, même au seuil du xiv^e siècle, les formes du vieux français sont encore à une distance immense des nôtres, à plus forte raison en diffèrent-elles, si on les considère dans l'extrême complexité qu'elles ont eue dans les trois siècles précédents.

1. Conjuguez de cette façon *descendre*, *fendre*, *fondre*, *pendre*, *pondre*, et leurs composés *rendre*, *vendre*, *battre* et ses composés, *rompre*, *vivre*, *soldre*, et même quelques verbes en *ir* : *resplendir*, *revertir*, *porsevir*.

**Les formes du vieux français comparées à celles du français moderne.** — 1° On y rencontre tout d'abord des formes dont nous n'avons plus aucun souvenir, ainsi les possessifs féminins *moie, toe* ou *toie*, *soe* ou *soie*, issus directement des possessifs latins frappés de l'accent, remplacées depuis par des développements analogiques du masculin tonique *mien*. *Leur* (*illorum*), était, par son origine un mot invariable ; aujourd'hui assimilé aux autres adjectifs, il a passé dans la catégorie des mots variables et a pris le signe de la flexion ; il ne l'avait pas dans la vieille langue.

Les verbes de la première conjugaison avaient deux infinitifs différents, l'un en *er* que nous avons encore, l'autre en *ier* qui se rencontrait dans ceux d'entre eux où une palatale avait agi sur l'*a* tonique [1]. Et ce même *ié* se retrouvait au participe passé, à la deuxième personne du présent de l'indicatif et du subjonctif, à la troisième du parfait indicatif : *mangier*, *vous mangiez*, *que vous mangiez*, *mangièrent*; tandis qu'au contraire *chanter* faisait *vous chantez*, *que vous chantez*, *chantèrent*. Cette distinction, intacte encore au XIII[e] siècle, s'est effacée sans laisser de trace [2].

Les subjonctifs de cette même conjugaison en *er* et les indicatifs présents n'avaient pas l'*e* muet à la première personne, à moins qu'il ne fût nécessaire à la prononciation d'un groupe de consonnes antérieur. On disait *je tremble*, mais *je chant*, que *je port*. De cela il nous reste la locution *Dieu vous gard* ! autant dire rien. Le verbe *être* conservait un imparfait directement venu de *eram* : (*i*)*ere*, (*i*)*ere*(*t*), (erions, eriez), (*i*)*erent*. Il ne survit que dans les patois. Le futur venu de *ero* : *ier*, *iers*, *iert*, est de même tout à fait mort.

Il est superflu de continuer cette énumération, et cependant il faudrait encore parler de quelques cas un peu différents, je veux dire de ceux, où, tout en conservant des souvenirs ou des débris des anciennes formes, nous avons cependant en réalité abandonné tout aussi complètement l'usage de l'ancien français,

1. En règle, *a* libre tonique donne *e* : *mare* = *mer*, *parem* = *per*, etc.; précédé, immédiatement ou non d'une palatale, *e*, *g*, *i*, il donne *ie* : *capum* = *chief*, *berbecarium* = *bergier*. De même *collocare* = *colchier*, *manducare* = *mangier*, *cogitare* = *cuidier*, *consiliare* = *conseillier*, *impejorare* = *empirier*.

2. L'*i* du subjonctif actuel *chantions*, *chantiez* vient des verbes en *ir* = *mourions*.

parce que les débris conservés s'emploient, sans qu'on se rende compte de leur valeur.

Ainsi, nombre de poètes de notre siècle ont encore parfois écrit *je doi, je croi*, quand la rime le demandait; néanmoins la plupart d'entre eux ont certainement ignoré que l's finale n'existait originairement pas à la première personne de ces verbes, et que c'est l'analogie seule qui a commencé à l'introduire au XII^e siècle. A l'époque grammaticale le changement n'étant pas entièrement accompli, Corneille, Racine et leurs successeurs ont continué à employer la vieille forme; puis d'autres, forts de leur exemple, les ont imités; c'était là une licence commode; il arrive encore à ceux qui ne croient pas avec Th. de Banville qu'il n'y a pas de licence, de s'en servir : la raison grammaticale n'y est pour rien; ils font de l'ancien français sans le savoir.

De même, si nous prononçons encore *grand tante*, *grand messe*, *grand rue*, le motif en est si peu compris que les grammairiens, à l'époque où l'histoire de la langue n'avait pas été étudiée, ignorant pourquoi l'adjectif n'avait point d'*e*, crurent à une élision, qu'ils marquèrent par une apostrophe. D'où l'orthographe académique *grand'rue*. Les quelques expressions où, suivant la règle de l'ancien français, *grand* garde une forme unique au féminin comme au masculin, ne sont plus que des témoins d'une division depuis longtemps disparue : telle une borne restant d'une ancienne limite entre deux terrains réunis et sur tous les autres points confondus[1]. J'en dirai autant de l'expression *fonts baptismaux*, où personne ne se rend compte que *fonts* est un ancien substantif féminin conservé dans des noms propres comme *Lafont*[2], *Bonnefont*. Les adverbes même comme *élégamment savamment*, qui s'opposent cependant nettement aux adverbes formés du féminin tels que *royalement*, *moralement*, ne suffisent pas à faire sentir que *savant*, *élégant* sont d'anciens féminins. On est donc autorisé à dire qu'ici, bien que des formes de l'ancien français subsistent intactes, comme on en

1. Autrefois il y avait toute une classe d'adjectifs venus du latin, en *alem* ou en *antem*, *entem*, etc., qui, n'en ayant pas d'*a* au féminin en latin, mais la même forme qu'au masculin, n'avait pas d'*e* en français et restaient, là aussi, invariables en changeant de genre : on disait la faveur *royal*, *une bonté charmant*. La chancellerie, au XVIII^e siècle encore, continuait d'écrire : *les lettres royaux*.

2. *Chaudefont* est si incompris qu'on orthographie le nom de cette commune : *Chaux de Fonds* !

use sans les comprendre, la vieille classification des adjectifs en deux catégories est chose morte. Ces archaïsmes-là, on l'a dit assez justement, ce sont les fossiles de la langue [1].

2° Même sur certains points, où le système ancien semble mieux conservé, l'écart n'est pas moins grand, soit que les séries de formes aient été réduites au point de mutiler le système, soit que nous n'en ayons gardé qu'un sentiment vague et confus. Je vais donner deux exemples de l'un et de l'autre cas, frappants tous deux, et tous deux pris aux deux systèmes essentiels de variation des mots : la déclinaison et la conjugaison.

Ce qui caractérise peut-être mieux que toute autre marque la conjugaison française ancienne, au-dessus des faits partiels auxquels nous avons fait allusion, ce sont les variations du radical des verbes. Dans la conjugaison latine certaines formes sont accentuées sur le radical : *ámo*, d'autres sur la flexion : *amáre*. De là, suivant une règle à laquelle j'ai déjà fait plusieurs fois allusion, deux destinées différentes pour les voyelles. *á* tonique de *ámo* devient *ai* : *j'aim*; *a* atone reste *a* : *amer* (Cf. *je claim* = *clámo*; *clamer* = *clamáre*).

Ajoutons que la flexion exerçait aussi quelquefois une influence, par exemple quand elle commençait, ce qui arrive souvent, par *e* ou *i*. Ainsi *audiam* donnait *j'oye*; *valeo*, *valio* = *je vail*, tandis qu'ailleurs le même radical tonique était respectivement *o* (il *ot*), et *al*, *au* (il *valt*, *vaut*).

Un même verbe pouvait donc avoir deux et trois radicaux différents, qui alternaient jusque dans un même temps, par exemple à l'indicatif présent. On conjuguait :

| | | | |
|---|---|---|---|
| lef (de laver) | claim (de clamer) | agriege (de agregier) | espoir (de espérer) |
| leves | claimes | agrieges | espoirs |
| leve(t) | claime(t) | agriege(t) | espoirt |
| lavons | clamons | agregeons | esperons |
| lavez | clamez | agregiez | esperez |
| levent | claiment | agriegent | espoirent |

1. Bientôt, si le français était abandonné à lui-même, les quelques comparatifs, synthétiques que nous gardons encore seraient à ce rang. *Graignor* (plus grand), *halçor* (plus haut), *forçor* (plus fort), *sordeis* (pire) ont déjà péri. *Maire*, *majeur*, *sire*, *seigneur* ne se sont maintenus que comme substantifs. Nous n'employons plus comme comparatifs véritables que *moindre*, *moins*, *pire*, *pis*, *meilleur*, *mieux*. Et plusieurs d'entre eux sont très menacés : *pire* et *pis* cèdent la place à *plus mauvais* et *plus mal*; *moindre* ne s'entend plus guère : on dit *plus petit*.

| | | | |
|---|---|---|---|
| pleur (de plorer) | pri (de prier) | asail (d'assaillir) | voil, vueil (de voloir) |
| pleurs | pries | asals | vuels, veus |
| pleurt | prie(t) | asaut | vuelt, veut |
| plorons, plourons | proyons | asalons | volons, voulons |
| plorez, plourez | proyez | asalez | volez, voulez |
| pleurent | prient | assaillent | vuelent, veulent. |

Et quand des verbes ont plus de deux syllabes aux personnes où l'accent porte sur la flexion, l'écart des formes est plus grand encore : on dit en ancien français : *j'aiu*, *nous aidons*; *je parole*, *nous parlons*; *j'arraison*, *nous arraisnons*; *je desjun*, *nous disnons*.

Si on songe que ces balancements de formes se produisaient à l'indicatif, au subjonctif présent, à l'impératif, d'une personne à l'autre, que l'accent jouait encore un rôle dans la formation des futurs et des conditionnels, et dans les conjugaisons en *re*, *oir*, *ir*, comme on a pu le remarquer plus haut, aux parfaits simples, qu'en outre aucune conjugaison n'échappait à son action, sauf l'inchoative en *ir*, on se rend compte de l'extrême variété que présentaient les verbes de la vieille langue. Aujourd'hui encore un petit nombre de verbes se conjuguent à l'ancienne manière. *Boire*, *faire*, *recevoir*, *devoir*, *mouvoir*, *pouvoir*, *venir*, *mourir*, etc., ont encore deux radicaux au présent; quelques-uns comme *avoir*, *vouloir* en ont même trois. Mais tous appartiennent aux conjugaisons mortes. Dans la conjugaison en *er*, qui renferme l'immense majorité des verbes de la langue, et qui prend avec celle en *ir* inchoative, tous ceux qui se créent, les derniers souvenirs réels du système ancien, les formes *je treuve*, *on treuve*, se rencontrent pour la dernière fois chez Molière et La Fontaine. Depuis eux il n'en reste rien [1].

Il y a plus, le nombre des vieux verbes à radicaux variables tend à se restreindre de plus en plus; soit que ces verbes meurent, comme *issir*, *ferir*, *ouïr*, *chaloir*, soit qu'ils deviennent défectifs, comme *assaillir*, *faillir*, soit qu'enfin ils assimilent l'un à l'autre leurs radicaux, comme ont fait *cuire*, *cueillir*, *paraître*. L'analogie, si la langue évoluait librement, en atteindrait bientôt d'autres, à en juger par les formes qu'on entend dans la bouche des enfants et des illettrés : et *boivons* rempla-

1. Il faut cependant ajouter que des alternances comme *je lève*, *nous levons*, rappellent quelque chose de l'ancien usage.

cerait bien vite *buvons*, comme *faisons* est en train de remplacer *fesons* [1]. Le nom seul dont les verbes, fidèles aux anciennes formes, sont qualifiés dans les grammaires, en dit assez : on les appelle *irréguliers*, tant on sent peu qu'ils sont les primitifs et les véritables. Aussi quelque vivantes que soient les conjugaisons de verbes usuels comme *tenir*, *venir*, *avoir*, on peut dire que le système dont elles procèdent est mort. Leur maintien partiel ou total constitue un archaïsme ; ils apparaissent presque aussi difficiles à l'analyse que les verbes à radicaux empruntés à plusieurs thèmes, comme *être* et *aller*. La divergence entre la vieille langue et la nôtre est complète.

3° Enfin j'arrive au point essentiel de toute la morphologie de l'ancien français, la déclinaison casuelle. Il serait excessif de dire que notre langue actuelle n'a plus aucune notion des cas. Ils se conservent dans les pronoms personnels. Une simple phrase comme *je le lui dis* présente un nominatif sujet, un accusatif régime direct *le*, et un datif régime indirect *lui*. Mais on sait à quelles fonctions rudimentaires est réduite, même dans les pronoms, cette déclinaison dont les cas empiètent les uns sur les autres, l'un d'entre eux, le sujet, ne pouvant s'écarter du verbe, auprès duquel il joue le rôle d'une véritable flexion. Au contraire jusqu'au XIIe siècle, l'article, le nom substantif, l'adjectif, l'adjectif possessif, certains noms de nombre, ont une déclinaison régulière à deux cas ; celle du pronom, à trois cas, s'étend, non comme aujourd'hui, seulement aux pronoms personnels et relatifs, mais aux pronoms et adjectifs démonstratifs, et même à des indéfinis tels que *aucun*, *autre*, *nul*.

Les divers paradigmes de cette déclinaison, aujourd'hui bien connue, sont peu compliqués. Originairement les féminins ont les deux cas du singulier et du pluriel semblables : singulier *rose*, pluriel *roses*. Les masculins suivent la déclinaison de *murus*, les autres celles de *pedre*, suivant qu'ils ont ou non un *e* muet au nominatif :

| | | | | | |
|---|---|---|---|---|---|
| Singulier | Sujet | *murus :* | *li murs,* | *pater :* | *li pe(d)re,* |
| | Régime | *murum :* | *le mur,* | *patrem :* | *le pe(d)re,* |
| Pluriel | Sujet | *muri :* | *li mur,* | *patres :* | *li pe(d)re* [2], |
| | Régime | *muros :* | *les murs.* | *patres :* | *les pe(d)res.* |

1. La forme du participe est déjà *faisant*.
2. Dès les origines le type en *murs* était préponderant, c'est pourquoi le nominatif pluriel est ici sans *s* ; *patres* eût donné *pedres*.

Quelques imparisyllabiques semblent être à part: en réalité ils se déclinent sur *pedre* ou sur *mur*, mais en déplaçant l'accent. Ainsi

| | | | | | |
|---|---|---|---|---|---|
| Singulier | Sujet | *látro :* | *li ledre, lerre,* | *présbyter :* | *li prestre,* |
| | Régime | *latrónem :* | *le ladron, larron,* | *presbýterum :* | *le proveire,* |
| Pluriel | Sujet | *latrónes :* | *li ladron, larron,* | *presbýteri :* | *li proveire,* |
| | Régime | *latrónes :* | *les ladrons, larrons,* | *presbýteros :* | *les proveires* [1]. |

Encore la langue simplifie-t-elle bientôt ce système déjà si réduit : 1° en étendant dans les deux derniers tiers du XIIe siècle l' *s* de *murs* aux mots en *e* muet, et, quoique moins régulièrement, aux imparisyllabiques; 2° en ajoutant cette même *s* à tous les féminins qui ne se terminaient pas par un *e* muet. Les adjectifs suivent exactement les mêmes variations, et ainsi s'établit dans sa généralité cette règle de l'*s*, qui s'étendit, à la fin du XIIe siècle, presque uniformément à la grande masse des noms ou des mots substantivés masculins, et à une bonne part des féminins, qu'ils appartinssent à une déclinaison latine quelconque, qu'ils fussent d'origine germanique, ou de formation nouvelle.

Il ne faudrait pas croire, bien entendu, que cette règle s'est imposée impérieusement et à tous; notre orthographe elle-même malgré tous les appuis qui la soutiennent et les organes qui la répandent, n'y parvient pas. Mais certains textes l'observent rigoureusement, telles les chartes de Joinville, où M. de Wailly a compté 13 violations seulement, tandis que les cas sont marqués 1423 fois comme ils le devaient être, et on peut dire que, quoique entré en décadence au XIIIe siècle, le système de déclinaison à deux cas se prolonge aussi longtemps que l'ancien français; il en est la caractéristique essentielle [2].

Au reste ce n'est pas seulement comme caractéristique d'une phase de cette histoire qu'il mérite d'être signalé. Nous verrons quels services les cas rendaient à la syntaxe de la phrase. En outre ils apportaient à la langue une agréable variété de consonance. Outre que certains mots imparisyllabiques avaient des formes très différentes, nous l'avons vu, que les pronoms

1. *Soror* se décline de même : *suer*, *sereur*, *sereur*, *sereurs*. C'est le seul nom féminin qui soit dans ce cas.

2. Le béarnais ne connaît pas la déclinaison; parmi les dialectes de langue d'oïl, l'anglo-normand est le premier où l'on rencontre fréquemment des accusatifs remplaçant des nominatifs.

aussi comme *mes*, *mon*, *cil*, *celui*, *nuls*, *nul*, *nului*, l'article, si souvent répété, gardaient une mobilité appréciable, la simple adjonction d'une *s* était encore un élément important de variété par les diverses modifications qu'elle entraînait dans la finale des mots et les changements qu'elle apportait à leur physionomie [1].

Dans l'ensemble, le système morphologique de l'ancien français, soit qu'on considère seulement l'harmonie du langage, soit qu'on tienne compte de la valeur significative des formes, était beaucoup plus riche que le français actuel, et beaucoup plus près de la beauté linguistique. Il avait plus de formes, et elles étaient meilleures, en ce sens que beaucoup d'entre elles, encore aujourd'hui distinguées fictivement par l'orthographe, étaient réellement différentes dans la prononciation, et permettaient de reconnaître au son, genres, nombres, personnes et modes sans autre secours que celui des flexions. Ces avantages n'allaient pas toutefois, il faut bien le dire, sans des inconvénients très réels. La richesse entretenait dans cette masse de formes un certain désordre; les fonctions, nous allons le voir, se partageaient entre plusieurs formes, enlevant ainsi à l'expression quelque chose de sa régularité et de sa vigueur.

**Syntaxe. Restes d'habitudes synthétiques.** — En syntaxe, comme en morphologie, la caractéristique essentielle de l'ancien français est dans sa déclinaison à deux cas. Par rapport au latin, elle représente un tel état de décadence, la réduction du nombre des formes a été si grande, les rapports multiples marqués par les anciens cas ont dû être si souvent abandonnés aux prépositions, qu'on se sent déjà en présence

1. Devant *s*, *b*, *p*, *f* tombent. Ex. : Sujet pluriel : *li nef*; régime : *les nés* (on prononce encore aujourd'hui *les ö* (= les œufs), *les bö* (= les bœufs), *les ser* (= les cerfs); *c* tombait : *li bec*, *les bez*; *li lac*, *les las* (on prononce encore aujourd'hui un *la* = lacs).

*t*, *d* + *s* donnaient *z* = *ts* : *li enfant*, *les enfanz*. Au XIII^e^ siècle, l'élément dental disparut; *z* se prononça et plus tard s'écrivit *s* : *les enfans*. C'est encore l'orthographe de la *Revue des Deux Mondes*.

*l* + *s* donnait *us*, écrit *x* : *li cheval*, *les chevaus* ou *chevax*, *li col*, *les cols*, *les cous*, *les cox*. Cette abréviation n'ayant pas été comprise, on ajouta *u* : *chevaux*. C'est encore l'orthographe erronée d'un certain nombre de pluriels.

*rm*, *rn* + *s* donnaient *rs*, *li verm*, *les vers*; *li jorn*, *les jors*.

*mp*, *ng*, + *s* se réduisaient à *nz* : *li champ*, *les chanz*; *li sang*, *les sanz*; *st* + *s* donnait *z* : *li ost*, *les oz*; *cest*, *cez*.

J'ai cité partout des pluriels pour faciliter la comparaison avec le français moderne, mais la même alternance se retrouve au singulier, dans l'ordre inverse : *li vers*, *le verm*

d'un nouveau système. Et cependant, par rapport au français moderne, l'écart est plus grand encore. Car l'usage régulier de la déclinaison, si rudimentaire qu'elle fût, l'emploi encore fréquent du régime sans préposition des noms personnels avec la valeur d'un génitif ou d'un datif [1], et surtout la distinction normale des sujets et des régimes, en un mot l'existence d'un débris de syntaxe des cas, suffit pour placer le vieux français parmi les langues à flexion casuelle, tout au bas si l'on veut, mais malgré tout dans une catégorie où le français moderne ne saurait entrer.

A vrai dire, ce n'est pas sur ce seul chapitre que le français ancien apparaît comme plus synthétique que le français moderne. La différence y est seulement plus saillante, parce qu'il y a eu là, dans la décadence du système latin, une sorte de temps d'arrêt, un état intermédiaire instable, mais qui a duré néanmoins jusqu'à la fin du moyen âge proprement dit, tandis qu'ailleurs ce période n'existe pas. Il n'en est pas moins vrai que les flexions, autres que les flexions casuelles, ont joué au début, dans les rapports de la phrase, un rôle qu'elles n'ont plus aujourd'hui.

Dans le verbe, par exemple, outre que plusieurs personnes sont maintenant semblables dans l'orthographe elle-même, d'autres se confondent dans la prononciation : aussi l'usage des pronoms personnels s'est-il généralisé au point de devenir obligatoire, et les grammairiens n'ont-ils fait que rédiger une règle qui s'imposait d'elle-même, quand ils ont exigé que chaque verbe, à moins qu'il n'eût un sujet nominal, fût accompagné d'un pronom sujet. N'est-ce pas *je*, *tu*, *il* qui distinguent *je chante*, *tu chantes*, *il chante*, plutôt que les ombres de flexion qui se succèdent après le radical? L'état du vieux français n'est sur ce point pas comparable à celui qu'on constate de nos jours. Les flexions sont non seulement plus distinctes, nous l'avons vu, mais plus réelles. D'où il résulte que leurs substituts actuels sont moins employés. Pendant quelque temps, ils ne figurent même guère dans la phrase que pour insister sur l'idée de per-

1. On trouvera souvent dans la vieille langue des phrases comme celles-ci : *li fil sa medre ne la voldrent amer* (les fils *de* sa mère ne la voulurent aimer); *ne porres men pere faire honte* (vous ne pourrez en faire honte *à* mon père).

sonne ou mettre des sujets en opposition. C'est à partir du XII siècle que leur usage s'étend et que leur valeur diminue [1], mais même au XIIIe siècle, il s'en faut encore de beaucoup qu'ils soient devenus obligatoires, et il faudra des siècles encore pour qu'ils passent au rôle qu'ils ont aujourd'hui, de véritables flexions préverbales, chargées de marquer le nombre et la personne.

Et si l'on voulait instituer une comparaison régulière et prolongée, dans le même ordre d'idées, entre le français ancien et le français moderne, on arriverait à des constatations analogues sur plusieurs points, d'où, par suite, à cette conclusion que les flexions, au fur et à mesure que les siècles se sont écoulés, ont diminué non seulement en nombre, mais en valeur syntaxique, et que leurs fonctions se sont progressivement réparties entre des mots, spéciaux ou non, souvent longtemps avant leur chute [2].

Mais, quelque importants que soient ces faits, il est inutile d'y insister davantage, puisque j'ai déjà marqué à propos des formes mêmes, comment l'esprit d'analyse a été sans cesse les dépouillant de leur valeur, quelquefois en les laissant subsister. Voici quelques traits du vieux français qui appartiennent plus particulièrement à sa syntaxe.

**Variété et liberté**. — Un de ceux qui frappent à toute première vue, c'est que cette syntaxe est, à la différence de la nôtre, extraordinairement variée. L'abondance des tours est telle qu'elle surprend parfois même ceux qui ont eu l'occasion d'admirer la souplesse du grec ancien. Qu'on considère par exemple les propositions hypothétiques, aujourd'hui si pauvres de formes; l'ancien français peut, tout d'abord y distinguer, comme les langues anciennes, l'hypothèse pure et simple, le

1. C'est aussi à partir du XIIe siècle que, par suite de ce mouvement, *il*, sujet des verbes impersonnels, se développe. On s'habitue peu à peu à ne plus voir un verbe, même sans sujet personnel, non accompagné d'un pronom personnel.

2. Qu'on considère par exemple les pluriels. S'il en est de réels comme *travaux*, *canaux*, le plus grand nombre est apparent, et l'*s* ne s'entend guère dans la prononciation courante. Ce sont les mots qui accompagnent le substantif, articles, possessifs, etc. qui marquent le nombre. Les genres sont souvent nettement distincts, beaucoup plus que les nombres, témoins *première*, *heureuse*, *impératrice;* mais il arrive aussi que l'adjonction de l'*e* muet est insuffisante : *armée*, *finie*; et la difficulté est résolue comme plus haut.

Sur d'autres points la langue savante lutte avec la langue populaire pour le maintien des flexions. Ainsi pour le relatif elle impose de dire : *la femme à laquelle j'ai vendu un parapluie*. Le peuple dit : *la femme que j'y ai* (= *je lui ai*) *vendu un parapluie*. Le datif est marqué par un pronom personnel, *lui*, ajouté exprès, le relatif restant seulement chargé d'exprimer la fonction de relation.

potentiel, et l'irréel, c'est-à-dire présenter la condition comme un fait indépendant de toute vue de l'esprit, ensuite comme un fait qui peut arriver, quoique douteux, ou enfin, comme un fait qui ne s'est pas réalisé, et ne pouvait se réaliser[1]. En outre dans chacune de ces modalités, au moins dans la première et la troisième, plus fréquemment employées, le choix est libre entre un très grand nombre de tours. En effet, dans la première tous les temps se rencontrent à la proposition secondaire, même le futur, aujourd'hui exclu[2]. Dans la troisième, outre tous les tours aujourd'hui conservés, le vieux français en emploie cinq autres[3].

Et cette abondance n'est pas seulement due à l'abondance des formes, à la coexistence d'un conditionnel proprement dit et du subjonctif qui en fait fonction, comme en latin; ce qui le prouve, c'est que le vieux français non seulement peut distinguer, mais confondre ces modalités, prendre de l'une la proposition principale, de l'autre la proposition subordonnée, et faire des constructions mixtes, qui seraient barbares en latin ou en français, et qui figurent cependant, assez fréquemment même, dans nos vieux textes[4]. Si on ajoute ces constructions incohérentes aux autres, on arrive à un total de plus de vingt-cinq manières diffé-

1. Dans la phrase suivante : *n'en irat, s'il me creit* (*Rol.*, 2753 Gaut.), la condition *s'il me creit* est présentée comme indépendante de toute vue de l'esprit, on ne dit ni si on croit, ni si on ne croit pas qu'elle se réalisera. Au contraire dans : *S'en ma merci ne se culzt a mes piez, E ne guerpisset la lei de chrestiens, Jo li toldrai la curune del chief* (*Rol.* 2682, id.), les subjonctifs des propositions qui dépendent de *si* peuvent se traduire par : *si elle ne se couche a mes piez, et n'abandonne, comme il est possible*... Enfin dans ces vers : *se veissum Rollant... Ensemble od lui i durrium granz colps*, il faut entendre si nous voyions Roland (mais nous ne le voyons pas), ensemble avec lui nous y donnerions de grands coups (*Rol.*, 1804, id.). Je cite la *Chanson de Roland* d'après l'édition de M. Léon Gautier, qui est la plus répandue, tout en faisant observer que les formes y sont souvent anglo-normandes et non françaises; l'*u* de *durrium* en particulier est une graphie dialectale.

2. On le rencontre encore chez Amyot, *Préf.*, fin : *Si ce mien labeur sera si heureux que de vous contenter, à Dieu en soit la louange* (cf. en français moderne des phrases toutes faites comme : *le Diable m'emporte si vous réussirez!*)

3. Nous pouvons encore dire : *si je le voyais, je lui pardonnerais, si je l'avais vu, je lui pardonnais, je lui aurais ou lui eusse pardonné*, et même, quoique rarement : *si je l'eusse vu, je lui eusse pardonné*. Le vieux français peut construire en outre : *si je le visse, je lui pardonnerais; si je le verrais, je lui pardonnerais* (rare); *si je le voyais, je lui pardonnasse*; *si je le visse, je lui pardonnasse*; *si je l'eusse vu, je lui pardonnasse*. Ex. : 1° *parler voldreie un poi a tei, si te ploust* (*Rois*, 229); 2° *Se tu ja le porroies a ton cuer rachater Volentiers le lairoie arière retourner* (*Fierabr.* 623); 3° *se termes en estoit, Ne montasse à cheval ne tenisse conroi.* (*Aye d'Avignon*, 2430-1); 4° *se tei ploust, ici ne volsisse estre* (*Alex.* 41b); 5° *e pur ço, si mort l'eüsse, à mort me turnereit* (*Rois*, 187).

4. Ainsi on mettra un imparfait de l'indicatif ou du subjonctif, ou un plus-

rentes de rendre l'hypothèse dans le passé, le présent ou le futur.

La liberté de choisir en pareil cas ne s'est restreinte que lentement, nous le verrons. Alors que la grammaire moderne nous impose un tour unique, au point que sous la pression de ses exigences les esprits s'accoutument peu à peu à l'idée qu'il n'y a pas deux manières de dire, et qu'on ne trouve pas deux tours non plus que deux mots équivalents, l'ancien français permet à l'écrivain d'opter à son gré entre les diverses manières de construire sa phrase. La multiplicité des constructions dont nous venons de parler le montre déjà. En voici cependant un autre exemple.

Aujourd'hui les règles d'accord sont devenues strictes et obligatoires, au point que qui manque à les appliquer semble ignorer les principes fondamentaux de la grammaire; la vieille syntaxe au contraire est si large sur ce point qu'elle autorise de nombreuses contradictions. D'abord le français moderne oblige toujours à considérer, et cela souvent au moyen de critères arbitraires, quel rôle un mot joue dans une phrase, à distinguer par exemple si dans *les hommes même*, *les hommes tout entiers*, *les enfants nouveau-nés*, les mots *même*, *tout*, *nouveau* sont des adjectifs ou des adverbes; c'est sur ces définitions que se règle l'accord. En vieux français on peut toujours accorder un mot si sa nature le comporte, sans regarder à la fonction qu'il remplit temporairement [1].

que-parfait de l'indicatif dans la conditionnelle, et un futur de l'indicatif dans la principale : *Se aviemes mengé, mius maintenrons assés* (*Fierabr.*, 3389). litt[t] : Si nous avions mangé, nous nous défendrons beaucoup mieux.

Inversement, après une conditionnelle à l'indicatif présent, viendra une principale au conditionnel : *S'ensi le crois com jou l'ai devisé... Jou te lairoie aler a saveté* (*Alisc.* 1194), etc. (Sur toutes ces constructions cf. Lenander, *L'emploi des temps et des modes dans les phrases hypothétiques commencées par se en ancien français*, Lund, 1886, Klapperich, *Historische Entwickelung der syntaktischen Verhältnisse der Bedingung im. Altfr.* (Frz. Stud. III, 233.) Nous disons encore : *Si la chose vous plaît je vous la donnerais pour cinq francs.* Mais ce n'est plus le tour ancien; *si* n'y est pas conditionnel, on ne peut pas le traduire par *à condition que.*

1. Ainsi *tout* est adjectif, il peut toujours s'accorder :

*Set anz tuz pleins ad ested en Espaigne* (*Ch. de Rol.* 2).

On remarquera que le français moderne n'a pas tout perdu à ces distinctions. Aujourd'hui *dix chevaliers tout armés* veut dire autre chose que *dix chevaliers tous armés*. C'est une nuance que le vieux français ne pouvait pas marquer avec cette précision.

Ensuite, en dehors de ce cas, et lorsque la question de la variabilité ne se pose pas, il s'en faut encore de beaucoup que l'accord soit partout uniformément obligatoire. S'il y a plusieurs sujets, on peut, comme en latin, n'accorder qu'avec le plus proche : *Vis li fu qu'en un lieu il e li reis esteit* (*St Thomas*, 3941).

Si un adjectif, un verbe sont placés avant les substantifs avec lesquels ils sont en rapport, étant en quelque sorte indépendants de ces termes, qui ne seront exprimés que par la suite, ils peuvent rester invariables : *Aiols a fait bataille pesant et dure. Molt l'en est avenu bel aventure* (Aiol, 1332) [1].

Enfin très souvent, au lieu d'accorder proprement avec les mots, on accorde avec l'idée qu'ils contiennent. Ainsi : *Sa gent estoient occis* (Joinv. chap. II). Cette dernière phrase montre bien quelle était sur ce point la liberté. Par rapport à *sa*, gent est pris pour un féminin singulier, par rapport à *estoient occis* pour un masculin pluriel. Et il ne faudrait pas croire que c'est l'autorité grammaticale seule, qui, en instituant la règle, a réussi plus tard à asservir la syntaxe. Sur bien des points, c'est l'instinct même de la langue qui a travaillé spontanément à amener ce résultat. Il suffit, pour s'en convaincre, d'observer la différence profonde qu'il y a entre l'ordre des mots dans nos vieux auteurs et celui que nous observons nous-mêmes.

En ancien français, il y a des règles sans doute, ou pour mieux dire des usages à peu près réguliers; ce n'est plus la liberté absolue du latin classique; il reste du moins une très grande aisance. Ainsi, dès les origines, pour ne parler que des éléments essentiels de la phrase, on voit prévaloir la construction qui finira par devenir de règle absolue, qui consiste à placer le verbe entre son sujet et son régime, au lieu de le rejeter à la fin. Néanmoins il peut encore occuper cette place, ou au contraire passer devant son sujet et son régime. Grâce aux flexions nominales et pronominales, le sujet, même ainsi rejeté, reste reconnaissable. Aussi le voit-on céder son rang — chose qu'il fait aujourd'hui si rarement, et que dans certains cas il ne peut pas faire du tout — non seulement au verbe, mais à l'attribut,

1. C'est sur cette règle de position que repose, au moins dans ses principes, la théorie des participes passés construits avec *avoir*, c'est par elle que les mots *excepté*, *vu*, etc., originairement adjectifs ou participes, sont devenus des propositions invariables.

au complément direct, indirect ou circonstanciel, à des déterminatifs. Maintes propositions sont ainsi littéralement retournées par rapport aux nôtres, qui, construites de la sorte, seraient sans syntaxe. Il faut ajouter que des éléments d'un même terme, sujet ou régime déterminé, verbe avec négation composée, préposition avec l'infinitif qui en dépend, se séparent librement, et entre eux s'intercalent jusqu'à des propositions entières. Le vieux français est là, on le voit, à une grande distance du français moderne, capable encore presque de rivaliser avec le latin et de suivre des périodes latines dans leurs sinuosités. Nous avons presque totalement perdu cette faculté, non toutefois par la volonté de qui que ce soit, mais par suite de l'évolution naturelle de notre langue, qui, comme beaucoup d'autres, cependant plus riches qu'elle en moyens syntaxiques, en est arrivée à marquer la fonction de certains termes, du sujet par exemple, par le rang qu'ils occupent dans la phrase.

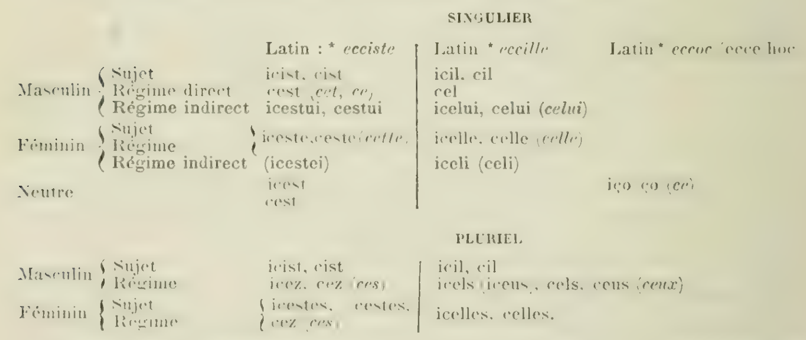
On pourrait dans cet ordre d'idées relever nombre de faits encore. En vieux français, on trouvera dans une même phrase un mot qui a l'article, l'autre qui ne l'a pas, ni rien qui le remplace. Là, le pronom personnel est exprimé, ici il est omis; un verbe est construit avec plusieurs régimes : l'un est substantif, l'autre infinitif, l'autre formé d'une proposition complétive. Tantôt une préposition, un sujet, un verbe, une conjonction déjà exprimés sont répétés, tantôt ils ne le sont pas. Ainsi de suite. Cette absence de règles étroites, et aussi cette synonymie syntaxique, si j'ose risquer le mot, donnent à la phrase une souplesse et une variété remarquables.

**Défaut de précision et de netteté.** — De ces libres allures résulte souvent, comme on peut le penser, une certaine indécision. Je n'insiste pas sur la liberté de l'ellipse ou du pléonasme dont je parlais plus haut, quoiqu'elle donne souvent à la phrase plus que de l'asymétrie, une véritable gaucherie, mais autrement importantes sont les conséquences de l'état d'indétermination où sont restées longtemps les fonctions de certaines formes. On en trouverait des exemples dans la syntaxe des pronoms. Ainsi les formes des cas régimes des démonstratifs, quoique distinctes, n'ont pas été régulièrement distinguées. D'autre part, dans cette riche et presque surabondante collection

de formes, les pronoms n'étaient pas définitivement séparés des adjectifs : on dit d'une part *celle* et même *icelle maison tombe*, *cist m'a meurdri* et de l'autre *ceste maison tombe* et *cil* ou *icil m'a meurdri*[1]. La même observation pourrait se faire sur les possessifs. Nous reconnaissons, nous, nettement, pronoms et adjectifs; les mêmes formes en ancien français ont les deux rôles. On possède déjà le moyen de séparer le comparatif du superlatif relatif, à l'aide de l'article; ils se confondent néanmoins encore constamment. Les personnels ont une forme légère et une lourde, *me* et *moi*; elles se remplacent dans une foule de cas.

Bref, de toutes parts, les formes, au lieu d'être strictement limitées dans leurs fonctions, empiètent les unes sur les autres. Il n'en est pas d'exemple plus frappant que celui de la syntaxe du verbe, et particulièrement des temps. Non seulement le passé simple et le passé composé se substituent l'un à l'autre dans certains cas, ce qu'ils font encore, mais ce même passé simple tient très souvent lieu de l'imparfait[2]. De plus les autres passés, ceux qui ont aujourd'hui pour fonction exclusive de

1. Voici le tableau des formes du démonstratif en vieux français.



SINGULIER

| | | Latin : * *ecciste* | Latin * *eccille* | Latin * *eccoc* (ecce hoc) |
|---|---|---|---|---|
| Masculin | Sujet | icist, cist | icil, cil | |
| | Régime direct | cest (*cet, ce*) | cel | |
| | Régime indirect | icestui, cestui | icelui, celui (*celui*) | |
| Féminin | Sujet / Régime | iceste, ceste (*cette*) | icelle, celle (*celle*) | |
| | Régime indirect | (icestei) | iceli (celi) | |
| Neutre | | icest<br>cest | | iço ço (*ce*) |

PLURIEL

| | | | |
|---|---|---|---|
| Masculin | Sujet | icist, cist | icil, cil |
| | Régime | icez, cez (*ces*) | icels (iceus), cels, ceus (*ceux*) |
| Féminin | Sujet / Régime | icestes, cestes, cez (*ces*) | icelles, celles. |

Les formes en caractères romains mises entre parenthèses sont dialectales. Les formes, entre parenthèses aussi, mais en italiques, sont celles du français moderne, beaucoup plus pauvre, comme on voit, en démonstratifs simples. Dans tout ce matériel, le vieux français — pour ne pas parler des dialectes qui mêlent parfois les genres : *celui*, *cestui* et *cesti* — distingue à peu près le démonstratif prochain *cist* (celui-ci) de *cil* (celui-là), encore d'une manière bien irrégulière. Mais il confond les régimes directs et indirects, *cel* et *celui*, *cest* et *cestuy*; il ne sait pas choisir entre les formes complètes comme *cestes*, et les formes abrégées comme *cez*, au moins quand le démonstratif est adjectif, emploie indifféremment *cestuy*, et *icestuy*, *icest* et *cest*. La disparition du sentiment de la déclinaison au XIVe siècle achève de tout confondre.

2. Ex. : *Aiol*, 10 233 :

Mervelles s'entramoient, durement s'orent chier.

(Ils s'aimaient étonnamment, s'*eurent* rudement chers.)

marquer une action comme passée par rapport à un temps passé, je veux dire le plus-que-parfait et le futur antérieur, sont, ce dernier au moins, assimilés à des passés simples; ainsi dans ces vers de *Roland* (éd. Léon Gautier, 3093).

> Gefreiz d'Anjou i portet l'orie-flambe;
> Saint-Piere fut, si aveit num Romaine,
> Mais de Munjoie iloec out pris escange.

Entendez : Geoffroi d'Anjou y porte l'oriflamme; elle était de saint Pierre, et avait nom Romaine, mais là, elle *eut pris* (= elle *prit*) en échange celui de Monjoie. Et de pareils exemples sont tout à fait communs[1]. J'ajoute que l'inverse se rencontre également, et qu'on trouve un simple passé indéfini là où on attendrait un passé antérieur : *Quant son aveir lor at tot departit, entre les povres s'assist danz Alexis* : quand il leur *a* tout *départi* son avoir, entre les pauvres *s'assit* saint Alexis. Enfin nous faisons une fine distinction entre passé antérieur et plus-que-parfait. Si tous deux marquent une double antériorité, du moins le passé antérieur signifie que l'action dont parle le verbe de la principale survint tout de suite après l'accomplissement de celle qu'il exprime lui-même : « Quand il *eut* bien *fait* voir l'héritier de ses trônes Aux vieilles nations, comme aux vieilles couronnes,... il *cria* tout joyeux :.... L'avenir est à moi. »

Rien de cela autrefois, et ce vers était très correct :

> Ço dist li Reis que sa guere out finée (*Rol.* 705)[2].

Les mêmes libertés se retrouvant à d'autres modes que l'indicatif, l'imparfait s'échangeant assez facilement avec le plus-que-parfait au subjonctif, le présent avec le parfait au subjonctif et à l'infinitif, une concordance rigoureuse n'étant de règle ni en cas de coordination ni même en cas de subordination, il arrivait souvent que les rapports de temps étaient marqués avec beaucoup moins de précision et les faits, par conséquent, localisés les uns relativement aux autres moins sûrement qu'ils ne le sont aujourd'hui.

1. *Et lors s'en torna l'empereres Henris, ... et ot laissié à Andrenople entre les Griex un suen home* (Villeh., § 452).

2. Le roi dit qu'il *eut* fini sa guerre. De même : *Et lors fu a toz ceste parole retraite, si con l'emperere lor ot requise* (Villeh. ch. XLI). Cf. *Rol.* 384. *Vint i s s niés, out vestue sa brunie, E out predet dejuste Carcasunie.*

D'autre part, la phrase de l'ancien français est constituée beaucoup moins nettement que la nôtre. Ce qui donne à une proposition sa nature propre : un *ne* qui la fait négative, un *qui*, un *que* ou toute autre conjonction qui la fait relative ou conjonctive sont aujourd'hui nécessairement répétés devant chaque proposition, si plusieurs propositions de même nature se succèdent, et les cas sont rares et parfaitement déterminés où on peut s'abstenir de ces reprises nécessaires. Au contraire il est fréquent, en ancien français, que l'écrivain, après un seul *ne*, un seul *qui* exprimé, néglige les prépositions qui suivent. Il dira très bien : *chascun l'ama et porta fei*, au lieu de *et lui porta foi*. On lit dans le *Menestrel* de Reims, § 20 : *tant qu'il li dist que il la penroit volentiers à famme, se elle vouloit, et li rois ses freres s'i acordoit*. On pourrait entendre : il lui dist qu'il la prendrait volontiers pour femme si elle voulait, et le roi son frère n'y mettait pas obstacle. Nullement; la dernière proposition dépend encore de *si* et le sens est : et si le roi son frère s'y accordait.

Il y a plus : il arrive que des mots conjonctifs restent sous-entendus et que la dépendance d'une proposition par rapport à une autre n'est marquée que par le mode ou n'est pas marquée du tout :

N'i ad paien nel prit et ne l'aïrt [1] (*Rol.*, 854, G.).

Il n'y a païen *qui* ne le prie et ne l'adore.

Et nous avons tel celier en parfont,
Estre i porra dusqu'a l'Ascention (*Raoul de Camb.*, 7333).

« Et nous avons au fond un tel cellier qu'il y pourra rester jusqu'à l'Ascension. »

Dans d'autres cas, ce n'est plus le lien entre les propositions qui manque; tout au contraire elles sont confondues, en ce sens qu'un mot exprimé dans la première seulement joue un rôle important dans la suivante, la domine même. Ainsi dans cette phrase de Joinville (Extraits, éd. Paris et Jeanroy, 155) :

1. *Prit* et *adort* sont au subjonctif. Cf. *Raoul de Camb.*, 1271. *Je commandai el mostier fust mes trez tendus laiens* : je commandai que dans le moustier ma tente fût tendue. Cf. 7326 : *Se je faisoie envers lui desraison, ne me garroit trestot l'or de cel mont, ne me copast le chief soz le menton*. Partout il faut suppléer *que* devant les subjonctifs.

*Oncques ne parla a moi tant come li mangiers dura, ce qu'il n'avoit pas acoustumé, qu'il ne parlast tousjours a moi en manjant.* Entendez : Il (le roi) ne me parla pas une fois tant que le repas dura, ce qu'il n'avait pas coutume de faire, son habitude n'étant pas qu'il s'abstînt de me parler jamais en mangeant.

C'est ainsi encore qu'on pourrait joindre plusieurs participes avec un seul auxiliaire, quoique les uns se construisissent avec *être*, les autres avec *avoir*. Ex. : *jusques a tant que revenus serés... Et parleit a mon frere* (*Baud. de Seb.*, XIV, 89). Entendez : jusqu'à ce que vous serez revenu et *aurez* parlé à mon frère. Ou bien encore l'auxiliaire d'une proposition relative servait à une autre proposition qui n'avait rien de relatif, surjetée après la première. Chrestien de Troyes par exemple écrira :

> Mes sire Yvains par verité
> Sét que li lions le mercie,
> Et que devant lui s'humilie,
> Por le serpant qu'il avoit mort
> Et lui délivré de la mort
> (*Yvain* dans Constans, *Chrestom.*, 141).

A ces audaces, dont on trouve des exemples jusqu'au xvi[e] siècle, l'individualité des propositions risquait parfois d'être détruite.

Au reste les phrases de l'ancien français, comme celles de toutes les langues populaires, se coordonnent ou parfois se juxtaposent — car les asyndètes ne sont pas rares — plutôt qu'elle ne se subordonnent[1]. Les périodes y sont en général courtes, et dans ces conditions la clarté se ressent peu des défauts que je viens de signaler.

Mais là où nos vieux écrivains s'engagent dans une période, et cela n'est pas rare, surtout quand ils traduisent, il arrive

1. Villehardouin offre par centaines des exemples de ce « style coupé »; la conjonction *et* s'y rencontre à toutes les lignes. Ainsi :

§ 451. *Et* vinrent à une cité qu'on apeloit la Ferme; *et* la pristrent, *et* entrerent enz, *et* i firent mult grant gaain. *Et* sejornerent enz par trois jorz, *et* corurent par tot le païs, *et* gaaignierent grans gaaiens, *et* destruistrent une cité qui avoit nom l'Aquile.

§ 452. « Al quart jor, se partirent de la Ferme, qui mult ere bele et bien seanz; *et* i sordoient li baing chaut li plus bel de tot le monde; *et* la fist l'emperere destruire et ardoir; *et* emmenerent les gaaiens mult granz de proies et d'autres avoirs. *Et* chevauchierent par lor jornees tant que il vindrent à la cité d'Andrenople ».

Il ne faudrait pas croire toutefois que cette manière d'écrire est générale.

souvent aux médiocres de s'embrouiller, d'être quelque peu obscurs et difficiles à suivre. On en jugera par l'échantillon cité ci-dessous [1].

Assurément Chrestien de Troyes écrit d'un autre style [2], et si un Jacot de Forest s'entortille ainsi dans ses phrases, la faute en est plus à sa maladresse qu'à l'indétermination excessive de la syntaxe. Il importe cependant de constater que si l'état de la langue ne condamnait pas à aboutir là celui qui essayait du style périodique, en revanche aucune obligation salutaire ne le gardait d'y tomber. A condition d'observer certaines règles, la phrase moderne, si enchevêtrée, si lourde et pénible qu'elle soit, reste facile à décomposer, partant à comprendre. Le vieux français n'a pas joui de cet avantage, et c'est sans doute pour cela qu'aucun des étrangers qui se sont accordés à vanter sa douceur n'a pensé, comme plus tard, à parler de sa précision ou de sa clarté.

1. Certes, je cuit por voir et bien l'os afermer
Qu'il n'est mès enz ou ciel nul dieu qui puist regner,
Ne qui puist mal ou bien vengier ne meriter,
Ne qui veille cest siècle par reson gouverner,
Ainz le lessent du tot contre droit bestorner.
Quant je voi en cest mont les malvès alever
En richèce, en honor, et servir et douter,
Et les bons, qui es maus ne se veulent meller,
Mès par lor simpleté veulent vivre et ouvrer,
Cels i voi vilz tenir, si que nus apeler
Nès veut ne avant trère n'a honor ajoster,
Si lor voi mescheoir et granz maus endurer,
Et les malvès sor els poesté demener,
Ne le doit on dont bien a merveille torner,
Quant on ce siècle voi(t) a tel belloy torner,
Et les maux essaucier et les biens refuser.
Jacot de Forest. *Rom. de J. César*, dans Constans, *Chrestom.*, p. 125.

2. Lui-même s'embrouille aussi parfois; il serait facile d'en citer des preuves. Je n'alléguerai que cette phrase d'*Yvain*, 2921, éd. Foerster, II, 121.

Dame, je ai Yvain trové,
Le chevalier miauz esprové
Del monde et le miauz antechiè.
Mes je ne sai, par quel pechié
Est au franc home mescheü,
Espoir aucun duel a eü,
Qui le fet einsi demener
Qu'an puet bien de duel forsener,
Et savoir et veoir puet l'an
Qu'il n'est mie bien en son san;
Que ja voir ne li avenist
Que si vilmant se contenist,
Se il n'eüst le san perdu.
(Cf. *Ib.*, 1735 et suiv., cf. 855, 4862, etc.)

## III. — *Le français à l'étranger.*

**Coup d'œil général**. — On a souvent cité, pour montrer le prestige de notre langue au moyen âge, la phrase de Brunetto Latini : « Et se aucuns demandoit por quoi cist livres est escriz en romans, selonc le langage des François, puisque nos somes Ytaliens, je diroie que ce est por ij. raisons : l'une, car nos somes en France ; et l'autre porce que la parleure est plus delitable et plus commune à toutes gens [1]. » Son continuateur, Martino da Canale, a répété à peu près dans les mêmes termes que « la langue francese coroit parmi le monde », et était « plus délitable à lire et à oïr que nulle autre [2]. » Rusticien de Pise, sans être aussi explicite sur les motifs de son choix, manifeste aussi la même préférence, et c'est en français qu'il faisait des *Romans de la Table Ronde* des extraits qui devaient être traduits en italien. C'est aussi en français que, en 1298, dans une prison génoise, Marco Polo lui dictait le récit de ses grands voyages en Tartarie et en Chine. De pareils exemples, qu'on ne retrouvera guère avant le XVIIIe siècle, sont assez significatifs ; il est certain qu'en Italie, avant que Dante eût à la fois créé et illustré à jamais l'italien littéraire, nul homme cultivé n'eût osé comparer le vulgaire de la Péninsule au roman de France [3].

En Angleterre, même à l'époque où l'anglais commença à redevenir la langue nationale, le français ne cessa nullement d'être aimé et cultivé. Un des maîtres anglais qui l'enseignaient alors en parle même avec des éloges dont l'excès n'altère pas la sincérité, l'appelant « le doulz françois, qu'est la plus bel et la plus gracious language et plus noble parler, apres latin d'escole, qui soit ou monde et de tous gens mieulx prisee et amee que

1. *Li livres dou Tresor*, éd. Chabaille, p. 3.
2. Cité dans l'*Hist. litt. de la Fr.*, XXIII, 463.
3. Dante lui-même considère que Chrestien de Troyes a donné à la langue française le premier rang pour la poésie narrative. Il y a, comme on sait, toute une littérature gallo-italienne que M. W. Meyer (*Zeitschr. fur romanische Philologie*, IX, 597 et X, 22), a commencé à étudier. On verra là d'autres exemples d'Italiens écrivant en français. L'un traduit en notre langue le *De regimine principum*, un autre Boëce, etc.

nul autre ; quar Dieux le fist si doulce et amiable principalment a l'oneur et loenge de luy mesmes. Et pour ce il peut comparer au parler des angels du ciel, pour la grant doulceur et biaultee d'icel [1]. »

En Allemagne, s'il faut s'en rapporter au trouvère brabançon Adenet le Roi, c'était la coutume « el tiois pays »

Que tout li grant seignor, li conte et li marchis
Avoient entour aus gent françoise tous dis,
Pour aprendre françois lor filles et lor fis.

Et Wolfram d'Eschenbach semble se référer à la même coutume quand, dans son *Parsifal*, il admet que le chef des païens, le valeureux Vairefils parle français, quoique avec un accent étranger, quand ailleurs encore il fait ironiquement allusion à la faible connaissance qu'il a lui-même de ce langage [2].

A vrai dire, dans tout le monde occidental, la richesse et l'extraordinaire variété de notre littérature avaient, à défaut d'autres causes, vulgarisé notre langue. Nous aurons à reparler longuement de l'Angleterre. Ailleurs d'innombrables traductions en allemand, en néerlandais, en gallois, en norvégien, en espagnol, en portugais, en grec, des manuscrits français, exécutés un peu partout hors de France, montrent quel a été l'ascendant de notre génie, et de la langue qui en était l'instrument. L'éclat jeté par l'Université de Paris, qui attira de bonne heure tant d'étudiants étrangers, contribua de son côté, bien que le latin fût seul admis officiellement dans les écoles, à la diffusion du français. Celui-ci s'éleva ainsi, dans l'esprit des hommes du temps, sinon à la hauteur du latin, du moins aussi près de lui que cela était possible à un idiome vulgaire. Sans parvenir à être, comme le « clergeois, » une langue savante, il obtint du moins d'être considéré comme

1. *Manière de languaqe*, publiée par P. Meyer. *Revue crit.*, 1870, p. 382, supplément paru en 1873.

2. Willehalm, 237, 3.

Herbergen ist loschiern genant
Sô vil hân ich der sprâche erkant.
Ein ungefüeger Tschampâneys
kunde vil baz franzeys
Dann ich, swiech franzoys spreche.

« Herbergen » se dit « loger ». Voilà tout ce que j'ai appris de la langue. Un grossier Champenois saurait bien mieux le français que moi, bien que je parle « franzoys » (c'est-à-dire : français de l'Ile de France).

la langue d'une haute culture ; il n'y avait et il ne pouvait y avoir qu'une « langue catholique » ; du moins, à côté d'elle, le français s'éleva à une demi-universalité. Sur plusieurs points, il sembla même un moment qu'il dût non plus se faire connaître, mais s'implanter, aux dépens des langues indigènes', particulièrement en Orient et en Angleterre.

**Le français en Asie et en Afrique.** — Tout le monde sait que malgré la diversité des peuples qui prirent part aux croisades, les Francs de France jouèrent dans ces expéditions un rôle prépondérant, si bien que leur langue fût probablement devenue la langue commune des Latins, si leurs établissements eussent duré, malgré l'installation dans le pays de puissantes colonies italiennes et les rapports constants que la marine vénitienne établissait entre la Péninsule et les pays d'outre-mer. Elle fut tout au moins la langue officielle et juridique de ces pays ; les *Assises de Jérusalem*, les *Assises d'Antioche*, bien que nous ne possédions plus ces dernières que dans un texte arménien, étaient en français. Point de doute que le français n'ait eu en cette qualité quelque influence. Tout d'abord il y eut en Asie une population que la communauté de la foi religieuse porta d'enthousiasme vers les croisés ; ce fut celle de l'Arménie, dont le secours fut si utile aux chrétiens d'Occident. L'ascendant de ceux-ci sur ce peuple d'esprit ouvert fut sur certains points considérable, et ses règles juridiques par exemple en furent complètement transformées.

Il nous est même parvenu un très curieux écho des protestations que soulevait une conversion trop rapide aux usages des Latins chez les vieux Arméniens [1]. En ce qui concerne

1. Saint Nersès de Lampron († 1198), accusé de latiniser les rites de son Église écrit à Léon II, et, pour se disculper, lui démontre comment il lui serait impossible à lui-même Léon II, de renoncer aux raffinements des Latins : « Les gens de Tzoro'ked nous détournent des Latins, et vous aussi, et ne veulent pas que nous adoptions leurs coutumes, mais celles des Perses, au milieu desquels ils vivent et dont ils ont pris les usages. Mais nous, nous sommes unis par la foi avec les princes d'Arménie, vous autres, comme maîtres des corps, nous, comme chefs spirituels. De même que vous nous avez ordonné de nous conformer aux traditions de nos pères, suivez aussi celles de vos aïeux. N'allez pas la tête découverte comme les princes et les rois latins, lesquels, disent les Arméniens, ont la tournure d'épileptiques, mais couvrez-vous du *scharph'ousch* à l'imitation de vos ancêtres; laissez-vous croître les cheveux et la barbe comme eux. Revêtez un *tour'a* large et velue, et non le manteau ni une tunique serrée autour du corps. Montez des coursiers sellés avec le *djouschan* et non des chevaux sans selle et garnis du *lehl* (housse) frank. Employez comme titre d'honneur les noms

la langue, nous savons que de bonne heure à la cour elle fut considérée comme une sorte de seconde langue officielle, dans laquelle dès 1201 on transcrivait les actes [1]. Des interprètes étaient inscrits au nombre des officiers royaux. Des prêtres, comme Basile, qui fit l'oraison funèbre de Baudouin de Marasch, arrivaient à parler également bien les deux langues [2]. Aussi a-t-on pu relever dans les « Assises d'Antioche », que le prince Sempad, de la maison des Hethoumides avait traduites en 1265, des gallicismes comme : *harnois*, *otreia*, *défendre*, *quitte*, *chastier*, *faillir*, *siele*, *sans aveir*. L'infiltration n'est pas allée et ne pouvait aller loin ; les termes de la hiérarchie féodale paraissent avoir seuls été naturalisés [3], et ils ont eux-mêmes disparu avec les distinctions qu'ils représentaient. Toutefois l'un d'entre eux au moins a survécu, et le nom des barons, après s'être répandu dans la Grande Arménie avec le sens de chef, est devenu, paraît-il, le titre commun dont on accompagne les noms propres, l'équivalent de notre « monsieur » [4].

Du côté arabe, il n'y eut bien entendu, aucun élan analogue vers les envahisseurs. Néanmoins on a cessé de s'imaginer qu'une haine farouche séparait, sans rapprochements possibles, des musulmans fanatiques de chrétiens intransigeants, venus pour convertir ou pour tuer. La réalité est tout autre et les documents laissent voir que des rapports nombreux, souvent pacifiques et même cordiaux, s'étaient établis entre fidèles et infidèles, qu'il était même né une population de métis, comme trait d'union entre les races.

Pour la langue, il arriva ce qui se produit presque régulièrement en pareil cas ; ce fut celle des plus civilisés qui exerça sur

d'*émir*, *hadjeb*, *marzban*, *sbaçalar* et autres semblables, et ne vous servez pas des titres de *sire*, *proximos*, *connétable*, *maréchal*, *chevalier*, *lige*, comme font les Latins. Changez les costumes et les titres empruntés à ces derniers, pour les costumes et les titres des Perses et des Arméniens, en revenant à ce que pratiquaient vos pères, et alors nous, nous changerons nos usages. Mais Ta Majesté aurait de la répugnance à quitter aujourd'hui les usages excellents et raffinés des Latins, c'est-à-dire des Franks, et de revenir aux mœurs grossières des anciens Arméniens (*Recueil des Historiens des Croisades, Doc. Arm.*, p. 597).

1. Langlois, *Cart. d'Arm.*, p. 13.

2. *Rec. des Hist. des Crois.*, *Doc. armén.*, I. 211.

3. On reconnaît facilement *botler* (bouteiller) *dchamblaïn* (chambellan) *dchantsler* (chancelier), *kountèsdabl* (connestable), *ledj* (lige), *sinidchal* (sénéchal), *sir* (sire), *ph'rêr* (*frère*). Ajoutez *pèlvèlidj* (privilège).

4. Sur toute cette question, v. la Préface de Dulaurier aux *Documents arméniens* du *Recueil des hist. des croisades*.

l'autre son ascendant. Et les plus civilisés étaient incontestablement les Orientaux, particulièrement les Arabes et les Grecs. Parmi les Arabes, Turcs et Persans, bien peu, en dehors des interprètes officiels, semblent s'être donné la peine d'apprendre le langage des Francs [1]. Au contraire, nombre de croisés s'étaient fait instruire dans les langues indigènes, presque dès l'arrivée en Palestine. Pierre l'Ermite avait en 1098 un interprète nommé Herluin; Tancrède lui-même savait le syriaque [2]. En 1146, au dire de Guillaume de Tyr, ce fut un chevalier qui « savait langage de Sarrazinois bien parler, qui fut député près de Moïn Eddin Anar, gouverneur de Damas [3]. En 1192 le prince Honfroy de Toron « enromançait le sarrasinois » aux entrevues que le roi Richard d'Angleterre et le prince Malek el Adel eurent près d'Arsouf, puis devant Jaffa, et Baudouin d'Ibelin remplit le même office près de saint Louis pendant sa captivité en Égypte; plus tard un frère André de Longjumeau se rencontre dans les mêmes fonctions. Ibn Djobaïr et Beha Eddin n'ont donc pas cherché à flatter l'amour-propre de leurs compatriotes quand ils ont rapporté que des seigneurs francs apprenaient l'arabe. Guillaume de Tyr confirme leur témoignage, il prétend même qu'ils le faisaient presque tous. Et il est permis de supposer que les relations diplomatiques n'étaient pas seules à les pousser à cet effort. Le même Guillaume de Tyr, né du reste, comme son nom l'indique, outre mer, et l'auteur du *Templier de Tyr* (qui est peut-être Gérard de Monréal) utilisaient pour leurs compositions historiques les documents orientaux. On trouve chez eux assez souvent des mots arabes traduits; Renaud de Sagette passe pour avoir entretenu chez lui un docteur arabe chargé de lui lire les auteurs arabes.

Dans ces conditions, il n'est pas douteux que le voisinage de la civilisation musulmane ait contribué à augmenter l'influence que la science et les arts arabes exerçaient depuis longtemps sur nous. Et on sait tout ce que doivent à cette influence la

1. En 1098 le roi de Babylone envoie quinze députés instruits dans diverses langues. (Albert d'Aix dans le *Rec. des Hist. des Croisades. Hist. occid.* IV, 380 A. Un captif, surnommé Machomus, sert d'interprète en 1112. (Guib. abbat., *Ib.* IV, 262 D.) D'autres s'appellent *Beiran*, *Mostar*.

2. *Tudeb. abbreviatus*, *Ib.*, III, p. 150 et 204 cf. *Ib.*, 198.

3. Guill. de Tyr, liv. XVI, 12. *Ib.*, I, 724-725.

philosophie, les mathématiques, l'astronomie, l'art maritime, la pyrotechnie la médecine, la chimie, et jusqu'à la cuisine. Nous avons pris aux Sarrazins les choses les plus variées, depuis un système de chiffres et des commentaires d'Aristote jusqu'à des pigeons voyageurs, des armoiries, des instruments de musique, des modes, des étoffes, des fleurs et des plantes potagères.

Or, s'il est arrivé souvent que les objets importés n'ont eu d'autre nom que celui de la ville d'Orient où ils avaient été pris, comme l'ail d'Ascalon, ou l'étoffe de Damas [1], d'autres ont gardé leur nom arabe plus ou moins défiguré. Ces derniers sont en assez grand nombre et constituent en français un fonds assez considérable [2].

Toutefois il est très difficile, dans ce fonds arabe, de classer avec précision les mots par époques [3] et surtout par provenance ; de savoir s'ils sont venus par les livres ou par le commerce, ou même s'ils sont d'importation directe ou indirecte. Les uns, par exemple *matelas*, *sirop*, *girafe*, semblent passés par l'italien ; d'autres, par exemple *bourrache*, *caroube*, *chiffre*, par le bas-latin des savants [4]. On constate cependant que le grand nombre est venu d'Espagne, où les Maures ont fait un si long séjour, et où leur culture a été portée si haut [5].

Le nombre de ceux qui paraissent rapportés des croisades est peu considérable. On cite *coton*, *gazelle*, *fakir* (v. fr. *faki*), *housse*, *jupe*, *luth*, *mameluk*, *quintal*, *truchement* (v. fr. *durgeman*). L'ancienne langue en connaissait quelques autres : *aucube* (tente, cf. *alcôve*, venu du même mot arabe par l'espagnol) ; *fonde* (marché) *meschine* (jeune fille, servante), *rebèbe* (violon à trois cordes) etc.

1. Cet aïl s'est appelé eschalogne, puis, par changement de suffixe, eschalette, d'où *échalotte* ; *damas* ne paraît pas avant le XIVe siècle.

2. A vrai dire, ce fonds n'a jamais complètement cessé de recevoir de nouveaux termes : *calfat* est du XIVe siècle, *arsenal*, *camphre*, *douane*, du XVe ; *aldébaran*, *alcali*, *azimut*, *café* du XVIe et du XVIIe ; la conquête de l'Algérie a introduit encore tout récemment *goum*, *burnous*, etc., comme nous le verrons. Néanmoins les mots arabes étaient bien plus nombreux en ancien français.

3. *Amiral*, *ciclatons* sont déjà dans Roland. On y trouve déjà aussi *mahomerie*, mot de dérision, qui désigne les superstitions, les pratiques idolâtres, les temples de la religion de *Mahomet*.

4. *Jarre*, en prov. *jarra*, est en espagnol et en portugais *jarra*, en italien *giara* ; toutes ces formes correspondent à l'arabe *djara* ; mais d'où est prise la forme française ? c'est difficile à déterminer.

5. Je citerai *abricot*, port. *albricoque*, ar. *al birkouk* (mot d'or. latine) ; *alcade* esp. *alcalde*, ar. *al-qa'di* ; *alcôve*, esp. *alcoba*, ar. *al-qobba* ; *algèbre*, esp. *algebra*, ar. *al-gabr* ; *elixir*, esp. *eliksir*, ar. *el-iksir* ; *hoqueton*, v. fr. *auqueton*, esp. *alcoton*, ar. *al-qo'ton* ; *mesquin*, esp. *mezquino*, ar. *meskin*.

D'autres, qu'on croirait pourtant bien devoir rapporter à cette époque, sont postérieurs et ont été pris à d'autres langues. Ainsi *assassins*, où on reconnaît facilement le nom des *Assacis*, les sicaires du Vieux de la Montagne, dont il est si souvent question dans nos chroniqueurs, nous est venu plus tard, comme nom commun, par l'italien. Si réel en effet que fût sur nous l'ascendant des Orientaux plus civilisés, la pénétration n'eut pas le temps de se produire; en outre les Latins établis outre mer revinrent en si petit nombre que leur langage ne put influer sensiblement sur le langage général [1].

Du côté musulman, il resta aussi quelques traces, mais peu nombreuses, de notre passage. Au dire des spécialistes, l'arabe du XII[e] et du XIII[e] siècle avait un certain nombre de mots francs, particulièrement des noms de dignité, facilement reconnaissables [1] : *inbirur* (emperor), *brinz* (prince), *kund* (comte), *biskond* (vicomte), *bourdjâsi*, *al bourdjâsiyya* (la bourgeoisie), *barouans*, (barons). On en cite encore quelques autres *istabl*, *sâboûn*, *sirdjand*, *asbitari*, qui sont sans doute *estable*, *savon*, *sergent*, *hospitalier*. *Dâmâ* (dame), *dâmât* (les dames), se trouve, paraît-il, dans une lettre de sultan Baibars I[er] à Boëmond VI (1268) [2]. C'est en somme fort peu de chose [3]. Le « déluge français », comme dit un écrivain arabe, ne submergea rien, il fut submergé, et ce qui resta des Francs apprit l'arabe. A Tripoli, dès le commencement du XIII[e] siècle, un prêtre, Jacques de Vitry, ne pouvait plus parler roman à ses coreligionnaires, et force lui était d'entendre des confessions par interprètes, la langue du pays étant le sarrazin [4].

**Le français en pays grec.** — A Constantinople, en Achaïe, en Morée, et à Chypre, ce fut non plus en présence des langues sémitiques, mais en présence du grec que se trouva le roman. On pourrait relever chez les contemporains de la conquête, ainsi chez l'historien Nicetas Akominatos, qui nous a laissé la contre-partie de la Chronique de notre Villehardouin, un certain

1. Il faudrait ajouter que le persan, a fourni soit directement, soit indirectement, quelques mots au français du moyen âge, des noms de couleur : *gueules*, *lilas*, et d'autres comme : *échecs*, *épinard*, *caravane*, *laque*, *nacaire; bazar*, *firman*, et quelques autres sont modernes.

2. On ne peut préciser si *bordj* représente l'allemand *burg*, le français *borc* ou l'italien *borgo*. *Kastul* est certainement le latin *castellum*, mais venu par où?

3. Cf. une note de M. Hartwig Derenbourg dans les *Mélanges Renier*, p. 453.

4. *Mém. de l'Acad. de Bruxelles*, XXIII, 41, 1849.

nombre de gallicismes : δεφενδεύειν défendre λίζιος, lige ; τέντα, la tente ; φρέριος, le frère ; τουρνέσις, tournois [1]. Mais on sait combien la conquête fut éphémère, et l'invasion du français dans le romaïque ne remonte pas aux expéditions des Latins.

On avait retrouvé, il est vrai, au milieu de ce siècle, une chronique de Morée, dont la langue, même dans le meilleur des manuscrits, celui de Copenhague, est farcie de mots français [2]. Mais il paraît aujourd'hui à peu près certain que l'auteur du « Livre de la conqueste » est un métis demi-grec et demi-franc, un Gasmule. Il n'y eut jamais romanisation dans ce pays ; où le latin avait échoué, il était impossible que le français réussît. On a reproduit quelquefois bien à tort une phrase de la chronique catalane de Ramon de Muntaner, disant qu'on parlait en Morée aussi bon français qu'à Paris. Le contexte montre au contraire dans quel isolement restaient les chevaliers francs [3].

Ce n'est guère qu'à Chypre, où la domination des Lusignans dura trois siècles, que l'invasion latine marqua la civilisation et la langue indigènes d'une empreinte un peu profonde. Le chroniqueur Macheras, au commencement du XV[e] siècle, va même jusqu'à prétendre que ce fut la conquête franque qui amena la désorganisation du grec indigène [4]. Mais c'est là une exagération

1. Nicetae Choniatae *Historia*, éd. Bekker, Bonn, 1835.

2. ἀβουκάτος, ἀβουκατεύειν, avocat, avocasser ; ντάμα, dame ; κομεσιοῦν, commission ; κοῦρσος, course ; λίζιος, lige ; ῥοέ, roi ; τζάμπρα, chambre ; τρέβα, trêve ; τριζουριέρης, trésorier ; σεργένταις, sergents ; φρε-μενούρης, frère mineur ; γαρνιζοῦν, garnison ; καπερούνι, chaperon ; παρτοῦν pardon ; ντζενεράλ, général. On y lit des vers comme ceux-ci : Μὲ δακτυλίδιν γὰρ χρυσὸν εὐθέως τὸν ῥεβεστίζει. ‖ Καὶ ἀφότου ἐρεβεστήθηκεν, κ'ἐπῆκέ του τὸ ὁμάντζιο ‖ Τότε τὸν ἐμε-άκραξε, καὶ λέγει πρὸς ἐκεῖνον· ‖ Μισὺρ Ντζεφρὲ, ἀπὸ τοῦ. νῦν ἄνθρωπος μοῦ εἶσαι λίζιος... « Le Champenois revêtit alors Messire Geoffroy de cette propriété, et lui donna un anneau d'or, et après lui avoir constitué cette mense, il lui adressa de nouveau la parole et lui dit : Messire Geoffroy, dorénavant vous êtes mon homme lige... » (V. *Chron. de Morée*, éd. Buchon, 1840 et *Recherches hist. sur la princ. de Morée*, II, 1845, p. 71.)

3. *Chronique*, dans Buchon, *Chroniques étrangères rel. aux exped. fr. pendant le* XIII[e] *s.*, p. 502. « Toujours depuis la conquête les princes de Morée ont pris leurs femmes dans les meilleures maisons françaises, et il en a été de même des autres riches hommes et des chevaliers, qui ne se sont jamais mariés qu'à des femmes qui descendissent de chevaliers français. Aussi disait-on que la meilleure chevalerie du monde était la chevalerie de Morée, et on y parlait aussi bon français qu'à Paris. »

4. Ὡς που καὶ πῆραν τὸν τόπον οἱ Λαζανιάδες ... καὶ ἀπὸ τότες ἀρκέψαν νὰ μαθάνουν φράγκικα. καὶ βαρβαρίσαν τὰ ῥωμαῖκα, ὡς γοῖον καὶ σήμερον, καὶ γράφομεν φράγκικα καὶ ῥωμαῖκα, ὅτι εἰς τὸν κόσμον δὲν ἠξεύρουν ἴντα συντυχάνομεν. Jusqu'au moment où les Lusignans s'emparèrent de l'île.... dès lors on commença à apprendre le français et le romaïque devint barbare, au point qu'aujourd'hui nous écrivons un mélange de français et de romaïque tel que personne au monde ne comprend ce que nous disons (Macheras, éd. Miller, I, p. 85. 1-5). Ce Macheras

visible, que les recherches modernes sur le moyen chypriote permettent de réfuter [1]. Ici comme partout ailleurs dans les pays grecs, c'est de l'italien, qui était la langue du commerce et qui d'autre part, grâce à son système phonétique, se prêtait mieux que le français à être transcrit et naturalisé en grec, qu'on a tiré le plus grand nombre de vocables. On en trouve toutefois, dans les textes du moyen âge, un assez grand nombre qui viennent de France [2]. Et le chypriote contemporain en conserve même quelques uns, comme κουμανταρκά, la commanderie (nom d'une partie de l'île), περροῦνιν, le perron (grosse pierre), τζαέρα (la chaire, auj. chaise), μπρότζα (broche, fourchette), derniers témoins d'une influence que l'abandon de l'île aux Vénitiens fit officiellement cesser en 1489, mais qui longtemps auparavant n'était plus prépondérante, ni même effective.

Dans ces différentes rencontres, le français eut, de son côté, l'occasion d'emprunter des mots nouveaux, et d'augmenter ainsi son fonds grec, très restreint jusque-là. Le commerce avec l'Orient en avait déjà amené quelques-uns : *besant*, *chaland*, *dromond*, qu'on rencontre dans le *Roland*; *cadable*, *caable*, primitif de *accabler* (καταβολή, machine à lancer des traits), se lit aussi dans le même texte. Des écrivains, qui connaissaient le grec, en emploient d'autres : *Dyssenterie*, *hippodrome*, *monocère*, *rhinoceros*, *théâtre* sont francisés par le traducteur de Guillaume de Tyr. *L'Estoire d'Eracles* fournirait quelques grécismes; en particulier une ample collection de mots pour signifier serpent : *cersydre* (χέρσυδρος), *chelindre* (χέλυδρος), *cycalex* (σκυτάλη), *dipse*, *édype* (διψάς), *emorroiz* (αἱμορροΐς) (on y trouve aussi *ydiote* ou *ydoiste* (ἰδιώτης), filatière (φυλακτήριον). Le lyonnais Aymon de Varenne, qui avait longtemps habité Philippopoli, va plus loin,

savait le français, comme cela résulte du témoignage de Bertrandon de la Brocquière (dans Mas. Latrie, *Hist. de l'ile de Chypre*, III, 1855, p. 3).

1. V. Gustave Meyer, *Romanische Wörter im kyprischem Mittelgriechisch*, dans le *Jarbuch für romanische und englische Sprache und Litteratur*. Nouv. série, III, et Baudouin, *Le dialecte chypriote*, Paris, 1883, p. 19.

2. ἀβίς (avis), ἀβαντάτζιον (= avantage), ἄλπιτρος (= arbitre), ἀξαμινιάζω (examiner), γρίζα (grise), δαμοῦ (= dame), κάς (cas), κεστίουν (= question), κίτες (quitte), κουμεντούρης (commandeur), κουμεσσάρης (= commissaire), λόκετ (= loquet), μαρκίς (marquis), οὔ (= ou), ὀπενιούν (= opinion), παΐζιον (= pays), πούδρα (= poudre), πουκλέριν (= bouclier), πρεζουνιέρης (= prisonnier), προβιζιούν (= provision), ῥέντα (= rente), ῥελητζιοῦν (= religion), ῥεσπίτ (= esprit), στιλιέρης (= hostelier), φέρμε (= ferme), φρέρε (frère).

et dans *Florimont* cite des mots grecs, ou même des phrases qu'il traduit assez volontiers, par exemple :

Il crient tuit : « Ma to theo
Calo tuto vasileo. »
Ice welt dire en françois :
Si maïst Diex, bons est cis rois. [1]

Mais tant d'érudition n'était pas commune, et le nombre des mots grecs qui sont venus à cette époque soit directement, soit indirectement, par l'italien et le bas-latin, est peu considérable. Quelques-uns se sont éteints avec le vieux français : *mangonneau*, *molequin* (étoffe mauve), *filatière* (reliquaire), *estoire* (flotte). D'autre sont arrivés au français moderne *canapé*, (κωνωπεῖον), *carquois* (ταρκάσιον, mot d'origine persane), *endive* (bysantin ἔνδιβον), *falot* (φανὸς), *diamant* (διάμαντε), *galetas*, *braquemart*, (βραχεῖα μάχαιρα), *chiourme* (κέλευσμα, par l'ital. ciurma), qui se trouve dans le *Templ. de Tyr* p. 275; *page* (παίδιον, ital. paggio) [2]?

Mais en somme, le contact, même prolongé des Francs et des Grecs, n'a eu sur le langage des uns et des autres qu'une influence éphémère et superficielle [3]. Notre langue n'a gardé de ces grands événements que la gloire d'avoir été portée au loin, sur les rivages les plus célèbres de l'histoire du monde.

**Le français en Angleterre**. — La bataille d'Hastings (14 oct. 1066) et la prise de possession de l'Angleterre par Guillaume le Conquérant eut de tout autres conséquences linguistiques que la conquête éphémère de Jérusalem ou de Constantinople. Longtemps on put croire que la langue comme la dynastie normande était définitivement établie au delà du détroit.

1. Ils crient tous : Μὰ τὸ Θεὸ καλὸ τοῦτο βασιλεό: cela veut dire en français : Par Dieu, bon est ce roi. Je cite le texte restitué par M. P. Meyer (*Bibl. de l'École de charles*, 1866, 333), auquel je renvoie pour d'autres exemples. (Cf. *Recueil des Hist. des Crois.*, V. 1. *Anon. littorensem*, p. 287.)

2. Il faudrait ajouter que pas mal de mots grecs ont d'abord passé en arabe, d'où ils nous sont arrivés ensuite par des chemins détournés : ζεφύρος (zéro, chiffre), ξήρον (élixir), τέλεσμα (talisman), καλόπους (calibre, gabarit) ἄμβιξ, (alambic). Certains ont gardé une forme hybride : *alchimie*, de l'article arabe *al* et du bas grec χυμία.

3. Plus tard le grec vulgaire a encore donné par l'intermédiaire d'autres langues quelques termes : *boutique*, gr. cl. ἀποθήκη, bas grec *boteki*), *émeri* (v. fr. *esmeril*, ital. *smeriglio*, gr. σμύρι, Naxos σμερὶ), *estradiot* (it. *stradiotto* στρατιώτης).

Sur le point de savoir si les conquérants désiraient ce résultat et cherchèrent à l'atteindre, malgré l'affirmation d'anciens chroniqueurs, on n'est pas d'accord [1]. Mais tout, à ce moment conspirait en faveur du français. Les rois n'entendaient, tout au moins ne parlaient que cette langue [2], au point que longtemps après, le propre vainqueur de Crécy, Édouard III, ne parvint pas, dans une circonstance solennelle, à reproduire correctement une phrase anglaise.

Comme la cour, l'aristocratie resta fidèle à son idiome roman, qui fut par tout le royaume, à tous les degrés de la hiérarchie, la langue officielle. Il n'est pas certain que Guillaume ait défendu de plaider à la cour royale autrement qu'en français; le français n'en devint pas moins la langue de la justice, celle de la loi, et aussi des juges, même dans les juridictions inférieures. L'Église elle-même aida, ou tout au moins céda au mouvement, les archevêchés d'York et de Canterbury, les évêchés, les abbayes étant passés aux mains de gens de langue française. On vit des auteurs qui n'écrivaient que pour le clergé, comme Philippe de Thaon, l'adopter (vers 1119); un évêque, dès le XIe siècle, saint Wulfstan, manqua d'être dépossédé parce qu'il l'ignorait, et ne pouvait dès lors prendre part aux conseils royaux [3]. Au commencement du XIIIe siècle des curés s'en servirent, tout en laissant la première place à l'anglais, pour la prédication. Dans les écoles le français fut aussi la langue de l'enseignement, au moins élémentaire [4].

1. Il est certain que les chartes et les actes de Guillaume sont en latin et en anglo-saxon, ce qui semble peu d'accord avec les intentions que lui prête Holkot, de détruire le saxon et d'unifier le langage de l'Angleterre et celui de la Normandie.

2. Il faut descendre jusqu'à Henri IV (1399-1413) pour trouver un roi dont la langue maternelle soit l'anglais; Guillaume, dans un intérêt politique, s'était appliqué à le comprendre; il n'y parvint jamais. Henri Ier, Henri II Plantegenet, tout en l'entendant, ne le parlaient pas. Édouard Ier le savait (1272-1307), tout en faisant du français sa langue usuelle. C'est encore en français que le Prince Noir composait son « tombeau ».

3. Quasi homo idiota, qui linguam gallicanam non noverat, nec regiis consiliis interesse poterat. (Math. Paris, *Chr. Maj.* s. ann. 1095.)

4. V. Highden, *Polychronicon*, ed. Babington, II, 158, coll. des *Rerum Britannic. Scriptores.* » Haec quidem nativae linguae corruptio provenit hodie multum ex duobus; quod videlicet pueri in scholis contra morem caeterarum nationum a primo Normannorum adventu, derelicto proprio vulgari, construere gallice compelluntur; item quod filii nobilium ab ipsis cunabulorum crepundiis ad Gallicum idioma informantur. » Le témoignage vaut peut-être mieux que le raisonnement où il est contenu; il ne faudrait cependant, je crois, ni lui accorder trop de confiance, ni lui attribuer une portée trop générale.

Il eut ainsi à peu près les mêmes avantages que le latin avait eus en Gaule. Et il importe d'ajouter, pour bien montrer les conditions de la lutte, qu'il puisait dans le voisinage de la France de nouveaux appuis. D'abord l'expédition de Guillaume n'avait pas été un coup de main d'heureux aventuriers que la mer avait apportés un matin et que la masse indigène devait peu à peu absorber. D'autres immigrants, non seulement des Normands, mais des Angevins, des Picards, et aussi des Français de France vinrent à leur suite, et l'infiltration ne cessa pas de longtemps. D'autre part les relations des vainqueurs avec le continent demeuraient très étroites, la France restant le centre des intérêts, et aussi l'objet des rêves des nouveaux maîtres de l'Angleterre. L'histoire le montra bien. Vivants, ils pensaient à la conquérir, morts il voulaient y reposer, dans leurs terres de Normandie ou d'Anjou. C'est en 1272 seulement que Westminster s'ouvrit pour eux, bien plus tard encore qu'ils se résignèrent à abandonner leurs domaines continentaux.

Aussi dès le milieu du XII<sup>e</sup> siècle l'anglais semble à peu près éteint comme langue littéraire; en 1154 les vieilles annales de Peterborough ne trouvent plus de continuateurs; à peine si la langue indigène sert encore à quelques productions toutes populaires. Seul, vers 1205, un prêtre de Arley, Layamon, l'emploie à écrire sur l'histoire d'Angleterre (d'après des sources françaises), et son exemple fut si peu suivi qu'il eut longtemps, comme on l'a dit, plutôt l'air d'un revenant que d'un précurseur. L'éclipse se prolongea, à peu près complète jusqu'au milieu du XIII<sup>e</sup> siècle; des légendes de saints, un recueil d'homélies en vers, un traité en prose d'ascétisme (*The Ancren Riwle*), le *Poema morale*, une chronique fabuleuse en vers, tout à la fin de la période une traduction du *Psautier*, voilà à peu près toutes les œuvres anglaises qu'on peut mettre en regard de l'immense littérature française éclose dans les nouveaux domaines des Normands, dont il a été question dans tous les chapitres de ce volume, et dont une partie au moins est due à des Anglais de naissance.

Il ne peut entrer dans mon dessein d'esquisser l'histoire interne de ce français porté en Angleterre ; issu du normand, mais influencé par ses relations avec le français littéraire, altéré

aussi par l'immigration de colons venus du reste de la France du nord, il devint distinct du normand continental et constitua un véritable dialecte, dit anglo-normand. En outre le voisinage de l'anglo-saxon, les habitudes et les instincts des populations germaniques chez lesquelles il était porté, arrivèrent bientôt à le déformer. Dès la seconde moitié du XIIe siècle, il était si mal parlé dans certaines localités, que leur jargon était proverbial; parler charabia d'après Gautier Maps, s'appelait parler le français de Merlebourg[1]. Au XIIIe siècle, si on en croit Gervais de Tilbury, ceux qui avaient quelque souci de la pureté du langage envoyaient leurs enfants en France, pour éviter la barbarie du parler local. Les natifs d'Angleterre eux-mêmes se rendaient compte, que le français de Londres même ne ressemblait guère à celui de Paris[2].

Chez les Français, le parler des Anglais était devenu un objet de dérision, qu'on parodiait à l'envi, avec la certitude de faire rire[3]. Mais ces déformations n'étaient pas, on le sait par l'exemple

1. Gautier Maps. *De nug. curial. Distinctiones quinque.* V, cap. VI, éd. Wright, p. 235-236 : Cessit igitur apud Merleburgam, ubi fons est quem si quis, ut aiunt, gustaverit, Gallice barbarizat, unde cum vitiose quis illa lingua loquitur, dicimus eum loqui gallicum Merleburgæ : unde Map, cum audisset eum verba resignationis domino Ricardo Cantuariensi dicere, et quæsisset dominus archiepiscopus ab eo, « Quid loqueris? » volens eum iterare quod dixerat, ut omnes audirent, et ipso tacente, quæreret item, « Quid loqueris? » respondit pro eo Map, Gallicum Merleburgæ. »

2. Wilham de Wadington, par exemple, écrit :

De le françeis ne del rimer
Ne me dait nuls hom blamer
Kar en Engleterre fu né
E nurri lenz e ordiné.

Et Froissart, éd. Kerv. de Lett. XV, 115, raconte que les Anglois « disoient bien que le françois que ils avoient apris chiés eulx d'enfance, n'estoit pas de telle nature et condition que celluy de France estoit et duquel les clers de droit en leur traittiés et parlers usoient.

3. V. *la Pais aux Englois*, publiée par Wright dans ses *Political Songs*, p. 360; le fabliau des *deux Angloys et de l'Anel* (Montaiglon, II, 178); le *Roman de Renart*, 1b v. 2351 et sv., éd. Martin; *Jehan et Blonde* de Ph. de Beaumanoir, v. 2607; Cf. *Hist. litt. de la Fr.*, XXIII, 449; *Franz. Studien*, V, 2, p. 4, et *Romania*, XIV, p. 279 et sv. Voici un échantillon de ce jargon, pris à *Jean et Blonde* v. c. :

... ses compaignons dist :
« Compainons, avas vous oïs
Toute le melor sot Francis
Que vous peüssiés mais garder,
Qui me vola pour moi conser
Fere o moi porter mon meson?
Avas vous tendu bon bricon? »
« Sire », chascun d'aus li respont,
Saiciés vous, tout voir Francis sont
Plus sote c'un nice brebis. »

du roman, pour compromettre l'avenir de la langue dans le pays. Elles étaient bien plutôt un signe de sa large diffusion.

On a dit que vers la fin du XIIIe siècle deux gros événements politiques étaient venus changer la position réciproque des deux langues anglaise et française. D'abord, observe-t-on, sous le règne de Jean (1189-1216) l'Angleterre commença d'échapper à la domination absolue, et la bourgeoisie anglaise prenant dans le royaume une place plus grande, l'idiome que parlait une grande partie de ses membres ne put que profiter de ses progrès. Un peu plus tard, en 1205, Philippe-Auguste, en confisquant la Normandie et l'Anjou, brisa la chaîne qui liait la colonie anglo-normande à la France, ou tout au moins changea complètement la nature de ses rapports avec elle. Il était impossible que le français ne perdît pas quelque chose à ces événements.

Mais c'est je crois, exagérer singulièrement que de se fonder sur ces observations, quelque justes qu'elles soient, pour prétendre, comme l'a fait Scheibner[1], qu'à partir de ce moment commença une nouvelle période de la vie du français en Angleterre, qu'il cessa dès lors d'y être la langue maternelle d'une partie de la population, et fut réduit à la situation d'une langue étrangère, dont la culture ne s'entretenait plus que par une sorte de gallomanie, fille de la tradition et de la mode. J'ai déjà dit, à propos d'autres événements, que ces divisions brusques me paraissaient mal correspondre à la lente évolution des faits. Il est certain que la perte de la Normandie fit faire un grand pas à l'assimilation des vainqueurs et des vaincus, depuis longtemps commencée. Mais il fallut encore la guerre avec la France pour amener la fusion. Et, dès lors, s'il fallut Crécy pour qu'il n'y eût plus que des Anglais, on ne voit pas pourquoi, longtemps auparavant, la langue anglaise fût devenue l'organe d'une nationalité qui n'existait pas encore.

Du reste les témoignages que l'on peut recueillir ne s'accordent pas avec cette manière de voir. Le célèbre évêque de Lincoln, Robert Grosseteste, ne compte encore de son temps que deux langues, le latin pour les clercs, le français pour les ignorants. A la fin du XIIIe siècle, Robert de Gloucester se plaint

1. Programme d'Annaberg, 1885.

encore de ce que, seule peut-être dans le monde entier, l'Angleterre n'ait pas conservé sa propre langue, que les gens de la haute classe, qui viennent de la lignée des Normands, aient tous gardé leur langage français, et que les autres, ceux qui ne parlent qu'anglais, ne soient toute leur vie que des gens de rien. En 1300, l'auteur du *Miroir de Justice* fait choix du français comme étant le langage « le plus entendable de le common people ». Et Higden, moins élégiaque que Gloucester, précise encore plus, et nous rapporte que non seulement les fils des nobles, mais les ruraux qui voulaient leur ressembler s'escrimaient de tout leur effort à franciser [1]. Il exagère visiblement quand il ajoute que l'anglais n'était plus en usage que chez quelques paysans; il est à cette époque et devient de plus en plus la langue commune, mais le français demeure encore la langue parlée et écrite par les gens comme il faut. M. P. Meyer, qui cite ce texte de Higden, dans la Préface de ses *Contes moralisés de Nicole Bozon* (p. LV), remarque avec raison que des livres comme les *Contes* confirment indirectement son témoignage, car ils « n'ont pas été faits pour le monde de la cour du roi d'Angleterre, ni même pour la société seigneuriale. Ils s'adressent bien plutôt à la classe moyenne, à des gens qui savaient l'anglais de naissance, mais qui avaient appris plus ou moins le français, et considéraient cette langue comme plus noble, et prenant place, dans l'ordre des préséances, immédiatement après le latin [2]. » Toutefois, il devint bientôt visible que le français « quelque heureuses qu'eussent pu être pour l'humanité les conséquences » de ce fait, ne devait pas devenir la langue nationale de la Grande Bretagne. Depuis le milieu du XIV$^{e}$ siècle, sa décadence se précipite très rapidement. Il continue quelque temps à être imposé aux enfants dans les collèges comme langage usuel [3]. Des Anglais de naissance, comme Pierre Langtoft, continuent à s'en servir dans leurs écrits, d'au-

1. *Polychronicon*, éd. Babington, II, 160 : rurales homines assi milari volentes (filiis nobilium), ut per hoc spectabiliores videantur, francigenare satagunt omni nisu.

2. Cf. le cas du bourgeois de Londres qui note jour par jour les événements dans une chronique en français jusqu'à l'an 17 d'Édouard III.

3. Cf. Lyte, *History of the University of Oxford*, 1886, p. 141 : « Bishop Stapeldon.... moreover expressed his earnest desire that the Scholars should converse in French or in Latin at meal times, and at all other times when they were gathered

tres, comme celui du *Mirrour of life*, s'excusent de ne pas l'employer; néanmoins son expansion est arrêtée. La guerre venue, on le cultive pour les commodités qu'il donne[1]. Dans les hautes classes, l'attrait de la civilisation française aidant à maintenir la tradition, il reste d'usage de l'apprendre par recherche d'élégance autant que par nécessité; mais il ne peut plus être question de conquête. Alors commence une nouvelle période de la vie du français en Angleterre; après la première, qui est celle de la conquête, la seconde, très courte, qui est celle de la décadence, celle-ci pourrait être appelée la période de la survivance[2].

Dès le début, l'anglais gagne si rapidement du terrain qu'il semble devoir en quelque temps évincer le français. Une littérature anglaise réapparaît, faite d'abord en grande partie de traductions, mais aussi de quelques originaux. Le poète Glower, après avoir commencé par écrire en français, se sert du latin, puis enfin de l'anglais[3] (vers 1392), et l'immortel Chaucer, sans avoir de ces hésitations, l'adopte et le consacre à la fois par son génie. Vers le même temps, sur l'initiative d'un simple maître de grammaire, John Cornwail, dont le nom a été plusieurs fois salué par les écrivains anglais, comme celui d'un libérateur, le français perd la place importante qu'il occupait à la base de l'enseignement; les traductions du latin se font en

together. » (Anno 1322 et 1325, Oriel College.) Cf. p. 151 : No conversation was to be permitted save in latin or in french. » Ces prescriptions se renouvellent jusqu'en 1340.

1. Le parlement ordonnait « que tout seigneur, baron, chevalier et honnestes hommes de bonnes villes mesissent cure et dilligence de estruire et apprendre leurs enfans, le langhe françoise par quoy il en fuissent plus able et plus coustummier en leurs gherres » (Froiss., éd. Kervyn de Lettenh, II, 419).

2. Jean Barton, l'auteur du *Donait françois* me paraît bien avoir résumé les causes du long maintien de notre langue outre-Manche quand il dit (éd. Stengel, p. 25,1-9) : « Pour ceo que les bones gens du Roiaume d'Engleterre sont embrasez à scavoir lire et escrire, entendre et parler droit François, afin qu'ils puissent entrecomuner bonement ove lour voisins, cest a dire les bones gens du roiaume de France et ainsi pour ce que les leys d'Engleterre pour le graigneur partie et aussi beaucoup de bones choses sont misez en françois, et aussi bien pres touz les seigneurs et toutes les dames en mesme roiaume d'Angleterre volentiers s'entrescrivent en romance, tres necessaire je cuide estre aux Englois de scavoir la droite nature de Francois. »

3. Il raconte que c'est sur l'ordre du roi et par amour de lui qu'il a écrit en anglais :

« For whose sake he intends to write some new thing in English. » Qu'on adopte cette version ou celle de la seconde édition, dédiée à Henri de Lancastre et non plus à Richard II, d'après laquelle il a pris l'anglais par amour de l'Angleterre, on n'en voit pas moins combien les choses sont changées. « He purports to appear in English for England's sake. » (Baret, o. c. p. 76.)

anglais dans les collèges, et la réforme s'étant généralisée, les descendants des Normands eux-mêmes ayant souvent négligé de faire instruire leurs enfants dans leur langue, il en résulta bientôt, au dire de Jean Trevisa (1385), que beaucoup d'enfants « ne surent pas plus le français que leur talon gauche » [1]. En même temps les rois commencèrent à l'abandonner comme langue officielle. En 1362 Édouard III, sur la demande de la commune de Londres, ordonna que les plaids eussent lieu en anglais [2]. L'année suivante le chancelier ouvrit le Parlement par un discours dans la même langue.

Il ne faut pas toutefois attribuer à ces faits plus de signification qu'il n'en ont. Le français continua bien longtemps malgré cela à régner au Parlement, les rois persistèrent à en user dans leur conversation comme dans leurs ordonnances : le propre auteur de la réforme dont nous venons de parler, Édouard III, ne savait pas d'autre langue ; ce n'est que peu à peu que l'anglais conquit ses positions. La transition eût pu être ailleurs assez brusque ; le caractère anglais, respectueux des traditions, la fit très lente.

Dans les actes publics l'anglais ne se substitua au français que vers le milieu du xv[e] siècle [3]; dans les actes privés, un peu plus tôt, mais les documents en anglais du xiv[e] siècle sont assez

1. V. Higden, *Polychronicon*. éd. Babington, II, 161.

« 2. Item p[r] ce q̃ monstre est soventfoitz au Roi, p Prelatz, Ducs, Counts, Barons, et tout la cõe, les g[a]ntz meschiefs q̃ sont advenuz as plusours du realme de ce q̃ les leyes custumes et estatutz du dit realme ne sont pas conuz cõement en mesme le realme, p cause qils sont pledez monstrez et juggez en la lange Franceis, qest trop̃ desconue en dit realme, issint q̃ les gentz q̃ pledent ou sont empledez en les Courtz le Roi et les Courtz dautres, nont entendement ne conissance de ce qest dit p[r] eulx ne contre eulx p lour Sergeantz et aut[re]s pledours; et q̃ resonablement les dites leyes et custumes s[e]ront le plus tost apris et conuz et mieultz entenduz en la lange usee en dit realme, et p tant chescun du dit realme se p[r]roit mieultz gov[er]ner sanz faire offense a la leye, et le mieultz garder sauver et defendr̃ ses heritages et possessions; et en div[er]ses regions et paiis, ou le Roi les nobles et autrs̃ du dit realme ont este, est bon gov[er]nement et plein droit fait a chescun p cause q̃ lour leyes et custumes sont apris et usez en la lange du paiis. Le roi desirant le bon gov[er]nement et t[ra]nqillite de son poeple, et de ouster et eschure les maulx et meschiefs q̃ sont advenuz, et purront avener en ceste ptie, ad p[r] les causes susdites ordeigne et establi del assent avantdit q̃ toutes plees q̃ s[e]ront a pleder en ses Courtz queconqes, devant ses Justices queconqes ou en ses autres places ou devant ses autr̃s Ministres q̃conqes ou en les Courtz et places des autrs̃ Seign[r]s qeconqes deinz le realme, soient pledez, monstretz, defenduz, responduz, debatuz et juggez en la lange engleise; et qils soient [entreez] et enroullez en latin ». (An 36, Ed. III, 1362. *Statutes of the Realm*, tome I, p. 375.)

3. La série des diplômes français remonte à 1215; dans la seconde moitié du xiii[e] siècle le français évince complètement le latin.

rares, et on voit en 1438 la comtesse Anna de Stafford s'excuser encore de s'en servir pour son testament [1]. En justice, l'anglais ne pénétra pendant longtemps pas ailleurs que dans les protocoles : tout le reste demeura français, au point qu'un jurisconsulte du xv[e] siècle, déjà cité par du Cange (*Gloss.* Pref., XX), Fortescue, jugeait encore impossible à un juriste de son temps de se passer du français [2]. Cromwell en avait abrogé l'usage, mais cette « nouveauté » disparut sous Charles II, et c'est au xviii[e] siècle seulement que l'emploi exclusif de l'anglais devint obligatoire devant les tribunaux. En 1706 une motion en ce sens avait été repoussée à la chambre basse ; elle eut encore peine à passer le 4 mars 1731 [3].

Au Parlement, l'anglais apparut d'abord dans les pétitions (1386). Mais on n'en rencontre que quatre exemples encore sous le règne d'Henri V (1413-1422). Il faut descendre à 1444 pour les trouver régulièrement rédigées en cette langue. Il n'y est pas répondu en anglais avant 1404. Les procès-verbaux des séances ne se tiennent en anglais qu'à partir d'Henri VI. Les lois continuent aussi à être formulées en français ou en latin jusqu'à la fin du xv[e] siècle (1488-1489). La force de la tradition a même été si grande qu'aujourd'hui encore, certaines formules du pouvoir exécutif sont en français : la Reine approuve les bills par les mots : *la Reine le veult ;* elle met, plus rarement, son veto en ces termes : *la Reine s'advisera.* Elle « *remercie* aussi *ses loyaux sujets* », elle donne « *congé d'élire* » un évêque, etc.

**Les premiers travaux sur la langue française en Angleterre.** — L'habitude traditionnelle, qui se maintint longtemps en Angleterre d'apprendre le français, eut une conséquence que je ne saurais négliger de mentionner. Elle y fit naître toute une série de travaux destinés à l'enseignement de notre langue, qui n'eurent longtemps aucun équivalent sur le continent, et constituent la seule littérature grammaticale que nous ayons avant le xvi[e] siècle [4].

1. Le premier testament en anglais connu est de 1258.
2. *Lib. de laud. Angl.* c. 48 dans Ducange, *Glossarium mediæ et infimæ latinitatis*, Pref., xix.
3. Encore s'agissait-il là d'exclure le latin plus que le français. D'après Fishel, *Verfassung Englands*, 2[e] éd., 440, c'est de nos jours seulement que le français a complètement disparu.
4. Il nous est parvenu deux grammaires provençales du moyen âge, celle de

Déjà un manuscrit du XIIIe siècle a recueilli un glossaire latin-français par matières, sorte de *nominale*, rédigé en Angleterre. Et à la fin du même siècle ou au commencement du suivant, Gautier de Biblesworth réunissait pour une grande dame, Dyonyse de Monchensy, un certain nombre de mots dont il voulait enseigner le sens, le genre et l'orthographe [1]. C'est là l'origine de la lexicologie française [2].

On rencontre aussi à cette époque des « manuels de conversation » à l'usage des voyageurs, tels qu'on en verra régulièrement paraître en toutes langues jusqu'à nos jours. Le plus ancien de ces guides est la *Manière de langage*, que M. Paul Meyer a publiée d'après un manuscrit du Musée Britannique. Il a été écrit à « Bury St Esmon en la veille de Pentecost, l'an de grace mil trois cenz quatre vinz et seize [3]. »

Enfin, on a imprimé de nos jours de petits manuels théoriques de grammaire, qui remontent au XVe et au XIVe siècle. M. Stürzinger en a publié un [4], qui a été composé par un Anglais, soucieux de ramener la graphie anglo-normande au type français, entre le milieu du XIIIe et le milieu du XIVe siècle. C'est la

Raymond Vidal et Hugues Faidit, mais aucune grammaire française. L'A. B. C. est toutefois un sujet sur lequel plusieurs trouvères se sont exercés. V. Jubinal, *Contes, dits et fabliaux*, II, 275 et note F.

1. Publié par Wright, *A volume of vocabularies*. London, 1837, 4°, p. 142-174.

2. M. Paul Meyer remarque avec raison que les traités d'Alexandre Neckam et de J. de Garlande (publiés par Scheler, Leipzig, 1867) ont pu, à cause des gloses qu'ils contiennent, servir déjà à l'étude du français.

3. *Revue critique*, 1870 p. 382 et suiv. Supplément paru en 1873. Cf. Stengel. *Ztschft. für neufr. Sprache u. Litteratur*, I, 4-15. En voici, à titre de curiosité, un extrait :

« IX : Quant un homme encontrera aucun ou matinee, il luy dira tout courtoisement ainsi : « Mon signour, Dieux vous donne boun matin et bonne aventure! » *Vel sic* : Sire, Dieux vous doint boun matin et bonne estraine. — Mon amy, Dieux vous doint bon jour et bonne encontre. » Et a mydy vous parlerez en cest maniere : « Mon sr, Dieux vous donne bon jour et bonnes heures! » *Vel sic* : « Sire, Dieux vous beneit et la compaignie! » A pietaille vous direz ainsi : « Dieux vous gart! » *Vel sic* : « Sta ben » *vel sic* Reposez bien. Et as œuvrers et labourers, vous direz ainsi : « Dieux vous ait! mon amy » : *vel sic* : Dieux vous avance, mon compaignon. Bien soiez venu, biau sire. Dont venez-vous? » *Vel sic* : « De quel part venez-vous? — Mon sr, je vient de Aurilians. — Que nouvelles là? Mon sr, il y a grant debat entre les escoliers, car vrayement ils ne cessent de jour en autre de combatre ensamble. »

4. *Orthographia gallica*, Heilbronn, Henninger, 1884. L'auteur ne parle pas seulement écriture; il donne par endroits à son lecteur de véritables règles de morphologie et même de syntaxe :

p. 21. « Item *jeo*, *moy*, *nous*, *vous*, *luy*, *les*, etc., seront escript[z] touz jours avant les verbes come *vous vous aforcez*, *nous vous mandons*, *il vous prie*, *cil vous manace*. »

p. 27. « Item *meus*, *tuus*, *suus* quando adjunguntur masculino generi, debent scriby *mon*, *ton*, *son*, quando feminino *ma*, *ta*, *sa*. »

première étude qui nous soit parvenue sur l'orthographe, qui devait en provoquer tant d'autres.

Celui de tous ces ouvrages qui ressemble le mieux à une grammaire est le *Donait françois* de Barton (vers 1400, avant 1409)[1]. Amateur passionné de notre langue, l'auteur avait été écolier de Paris, quoiqu'il « fût nee en la conté de Cestre ». Il fit « fair à ses despenses et tres grande peine par plusieurs bons clercs de ce language françois avant dite », un « Donait françois pour briefment entroduyr les Englois en la droit language du Paris et de pais la d'entour, laquelle language en Engliterre on appelle doulce France. » Son traité, quelque bref qu'il soit, est intéressant, il donne des théories assez claires, et en général assez justes. La terminologie même y est suffisante, étant directement fondée sur la terminologie latine, et ce Donat, dont je ne voudrais pas surfaire la valeur, ouvre convenablement la série de nos grammaires[2]. S'il n'était pas taché par un certain nombre d'anglicanismes, il ne serait guère au-dessous de certaines productions analogues du XVIe siècle[3].

**Influence du français sur l'anglais**. — Je ne saurais non plus passer sous silence, bien que ces faits appartiennent plutôt à l'histoire de la langue anglaise, que la longue domination du français a eu sur le développement de l'anglais une influence considérable, du reste encore incomplètement étudiée. Suivant quelques historiens de la langue anglaise, il a hâté la chute de certaines consonnes de l'anglo-saxon, comme les gutturales (conservées en écossais), aidé à l'assourdissement des finales, et aussi à l'introduction de sons nouveaux ; il a contribué

1. V. Stengel. *Ztschft f. nfr. Spr. u. Litt.* I, 25.

2. Voici, à titre d'exemple, un passage concernant les modes :

« Quantz meufs est-il? Cinq. Quelx? Le indicatif, ce est que demonstre vray ou fauls, si come *je ayme*; le impératif, c'est que commande chose a estre faite, si come *aymes tu, ayme cil*; le optatif c'est que desire chose a faire, si come *je aymeroie*; le conjunctif, c'est que joint à luy un aultre raison, si come quant je ayse, *tu serras ame*; le infinitif c'est un verbe que n'est pas certain de luy meme, et pour ce apent il d'un aultre verbe, si come *Je dsire aymer*. Et ïcy il fault prendre garde que vous ne mettez pas un meuf ne un temps pour un aultre, si come font les ydios, disans ainsi *Je prie a Dieu que je ay bonne aventure*: qar ils diroient la *que je aye bonne aventure*, et non pas *que je ay*, pour ce que *je ay* est le present du indicatif et *je aye* est le future de l'optatif...

3. Ceux qui seront curieux de suivre plus loin cette histoire trouveront dans l'*Orthographia gallica* de Stürzinger, à la page XXI de l'Introduction, les renseignements nécessaires. L'auteur a donné une classification chronologique des traités qui sont arrivés jusqu'à nous. Cf. Stengel, l. c.

à faire abandonner les flexions, à restreindre la formation du pluriel à l'adjonction d'une *s*, il a influé sur l'ordre des mots. D'une manière plus générale, il a accentué la division des dialectes, et l'évolution de la langue vers l'analyse. Mais tous ces faits ont besoin d'être rigoureusement contrôlés, et jusqu'ici les gallicismes de l'anglais n'ont été complètement étudiés que dans son vocabulaire.

Là, les apports du français sont visibles et facilement reconnaissables. On aurait tort de se figurer du reste que l'invasion du pays a été suivie d'une poussée brusque amenant une semblable invasion de mots nouveaux dans la langue indigène. Tout au contraire, l'infiltration, loin d'être torrentielle, a été assez lente, et n'a atteint sa plus grande intensité qu'au xiv[e] siècle, lorsque les deux races se sont fondues [1]. L'anglais moderne a conservé une foule de ces mots, parmi lesquels bon nombre que nous avons nous-mêmes perdus [2], ou dont nous avons modifié le sens [3].

D'autres appartiennent, sous des formes peu différentes, aux deux langues. Citons sous leur forme anglaise, où on reconnaîtra facilement les correspondants français : accord, advantage, adventure, air, amiable, appetite, avaunt, balance, beauty, blame, caitif, carriage, cause, company, confound, confusion, contrary, countenance, country, cruel, debate, demand, devour, discover, disdain, doubt, estate, excuse, face, flower, fortune, general, govern, guide, honest, humour, jolly, joy, language, malady, marriage, mischief, nourish, nurse, opinion, pain, parochial, please,

1. Une foule d'auteurs, anglais surtout, ont compté les mots romans des anciens textes. Leurs calculs ne concordent pas toujours. On dit que dans la *Saxon Chronicle* (1086-1154), il y aurait moins de 20 mots français. En 1205 le *Brut* de Layamon en aurait à peine 100; en 1298 les 500 premiers vers de Robert de Gloucester en auraient 100; en 1303 les 500 premiers de Robert Manning, de Brunne, 170. Mais nous avons vu plus haut le cas qu'il faut faire de semblables calculs, pour lesquels on semble s'être passionné en Angleterre. (Voyez dans Elze, *Grundriss der englischen Philologie*, p. 241, une page intéressante sur ce point, malheureusement gâtée par des préoccupations étrangères à la science ; cf. Baret, *Et. sur la l. anglaise au XIV[e] s.*, p. 39 et suiv.).

2. *Dainty*, v. fr. *daintié* (friandise), *to distrain*, v. fr. *distraindre* (saisir); *cattels*, v. fr. *castels* (biens, meubles); *to indite*, v. fr. *enditer* (dicter, composer); *trife*, v. fr. *estrif* (lutte); *galilee* v. fr. *galilée* (portique); *meiny*, v. fr. *maisnie* (gens de la maison); *to plash*, v. fr. *plaissier* (entrelacer); *pledge*, v. fr. *plege* (caution); *plenty*, v. fr. *plenté* (abondance); *ravinous* v. fr. *ravinos* (impetueux); *revel*, v. fr. *revel* (fête, banquet); *roamer*, v. fr. *romier* (voyageur, vagabond), *remember*, v. fr. *remembrer* (rappeler), etc.

3. Cf. les mots *devise*, *dais*, *canopy*, *to doubt*, *presence* aux mots français *devise*, *dais*, *canapé* *douter*, *présence*.

plenteous, poignant, preach, promise, purchase, record, robe, rude, season, siege, sojourn, solace, traitor, usage, vain, very.

Le dénombrement total de ces mots a été plusieurs fois tenté, en particulier en France par Thommerel dans ses *Recherches sur la fusion du franco-normand et de l'anglo-saxon* (Paris, 1841). Le résultat semble être qu'en anglais, les mots d'origine latine — mais il faut tenir compte que beaucoup de ceux-là ne viennent pas du français, — sont deux fois plus nombreux que ceux d'origine allemande. Toutefois ces chiffres globaux, en admettant qu'ils soient exacts, ne prouvent rien contre le caractère essentiellement germanique de la langue anglaise. S'il est vrai que nombre de mots très usuels : *sir*, *master*, *mistress*, *adventure*, *confort*, *message*, *content*, *pleasant*, etc., etc., sont de provenance française, la grande masse des termes d'agriculture, de marine, et, pour se placer à un point de vue plus philologique, les verbes auxiliaires, les articles, les pronoms, les prépositions, les noms de nombre, les conjonctions, appartiennent presque sans exception au vieux fonds germanique, et ce sont là les éléments essentiels de la langue, autour duquel le reste n'est qu'aggloméré [1].

L'anglais a peut-être perdu quelque chose de son homogénéité historique à accueillir tant d'importations de l'étranger, mais les avantages qu'il en a retirés sont considérables aussi. Sa riche, on pourrait presque dire, son incomparable synonymie, il la doit pour beaucoup à la coexistence des termes saxons et romans, qui rarement sont tout à fait équivalents. C'est grâce à elle qu'il peut distinguer : *to end* et *to finish*; *feather* et *plume*; *feeling* et *sentiment*; *fiend* et *enemy*; *freedom* et *liberty*; *grave*, *tomb* et *sepulchre*; *land* et *country*; *town* et *city*; *wild* et *savage*; *wish* et *desire*.

Essayer d'extraire du trésor commun ce qui y est conservé depuis si longtemps, de séparer ce qui est non pas superposé mais profondément mêlé par les siècles, comme un patriotisme mal entendu l'a conseillé parfois à quelques-uns, est une œuvre vaine, et si pareille tentative était faite chez nous, elle ne manquerait pas de paraître hors de France assez ridicule.

1. Cf. Behrens, *Roman. Studien*, V, 2, 10 et suiv.; Elze, *Grundriss der engl. Phil.* § 226.

## *IV. — Le XIVe siècle.*

Vers le milieu du xive siècle, les pires fléaux, l'invasion, la guerre civile, la peste désolent à la fois la France qui tombe dans un état effroyable d'anarchie et de misère. Le règne de Charles V lui procure à peine, au prix des plus lourds sacrifices, un instant de relâche. Lui mort, sous des régents sans scrupule, un roi fou, une reine criminelle, la situation devint plus terrible encore, et il sembla, comme dit un contemporain, que le pays était à l'agonie, et qu'il allait périr, pour peu que son mal durât. On sait comment il fut sauvé par une prodigieuse épopée; néanmoins ces secousses successives avaient ébranlé la vieille société, et ruiné l'édifice que le moyen âge, avait cru fondé pour l'éternité sur la féodalité et sur l'Église. Celle-ci, malgré l'ardeur de la foi qui persiste, est compromise désormais pour longtemps par des abus de toute sorte et des désordres scandaleux. Celle-là, sous les coups de ses adversaires et sous le poids de ses propres folies, tombe à une décadence dont elle ne se relèvera plus. Comme les institutions, et plus qu'elles, l'esprit public change; un nouvel idéal social, moral, intellectuel, commence à naître, déjà très net pour quelques-uns. Aussi sont-ce le xive siècle, et ceux qui le suivent, qui pourraient avec raison être appelés des siècles de moyen âge; intermédiaires entre les temps féodaux qui finissent et les temps modernes qui commencent, ils sont à la fois un temps de décadence et un temps de préparation. Ce caractère, sensible dans la littérature, l'est aussi dans la langue. L'âge du moyen français est l'âge où la vieille langue se déconstruit, où la langue moderne se forme. Il s'ouvre peu après l'avènement des Valois, et ne se ferme qu'après celui des Bourbons. Entre ces deux dates, pourtant bien éloignées, la langue n'atteint jamais un de ces états d'équilibre où les langues se tiennent, en apparence fixées pour un temps. Le français moderne, le vieux français aussi ont eu de ces moments, le moyen français non. Il a des époques, aucun période.

Les contemporains eux-mêmes se sont aperçus, presque dès

le début de ce désordre. Nul, dit vers la fin du siècle, dans sa préface, un Lorrain qui traduit les psaumes de David, ne tient en « son parleir ne rigle certenne, mesure ne raison, et laingue romance est si corrompue, qu'à poinne li uns entent l'aultre; et à poinne puet on trouveir à jourdieu persone qui saiche escrire, anteir, ne prononcier en une meismes semblant menieire, mais escript, ante, et prononce li uns en une guise et li aultre en une aultre ». L'étude qu'on peut faire des textes de l'époque confirme pleinement ce témoignage. Les meilleurs écrivains, Oresme, Froissart, Gerson, sont sans cesse en opposition avec eux-mêmes, et d'autre part leur langue à tous est à une telle distance de celle de la fin du siècle précédent qu'un scribe de leur temps, en transcrivant Joinville d'après l'exemplaire donné à Louis le Hutin le dénature complétement; il a fallu pour rétablir le texte primitif une véritable restitution [1].

Ce n'est pas à dire que des causes nouvelles interviennent alors pour mettre en jeu des forces transformatrices jusque-là inactives. Nullement, les agents comme les effets sont au xive siècle les agents et les effets des âges antérieurs. La plupart des phénomènes linguistiques qu'on relève, même les plus importants, ne sont que la suite de phénomènes analogues, et marquent la conclusion, simplement même parfois une phase, d'une évolution précédemment commencée.

Je ne saurais trop insister sur cette observation au commencement de ce chapitre, bien qu'elle ait été faite d'une manière générale au début de mon étude; il ne faut pas que la division que j'adopte moi-même trompe sur le caractère de l'époque. C'est celle d'une révolution sans doute, mais dans les langues — et à y réfléchir on comprend qu'il ne puisse en être autrement, — les révolutions intérieures, quelque soudaines que des circonstances extérieures favorables puissent les rendre, ne sont en général que le triomphe d'un nombre plus ou moins grand de tendances jusque-là ou faibles ou contenues, qui s'accusent ou se donnent carrière, mais dont les origines remontent quelquefois très loin. Il est même rare que ces tendances restent longtemps tout-à-fait latentes, et qu'on n'en aperçoive pas les

1. On s'en rendra compte en comparant l'édition Michel, qui reproduit le manuscrit, à l'édition de Wailly, qui le corrige (Paris, 1868 et 1874).

effets bien avant l'époque de la crise. Dans le cas particulier qui nous occupe, le mouvement s'annonce très net dès le XIIIe siècle, pour certains faits bien auparavant encore. La décadence de l'ancien français est cependant du XIVe, parce que c'est alors que les changements deviennent à la fois et plus généraux et plus rapides.

**Nouvelles tendances dans la graphie**. — Au premier aspect, ce qui frappe dans un texte du XIVe siècle, c'est la confusion et l'incohérence de la forme extérieure elle-même. Plus de tradition dans la graphie; des fantaisies de toute sorte, où l'on démêle cependant un souci constant de l'étymologie, caractéristique de la nouvelle époque, changent la vieille figure des mots. Les consonnes se doublent (*mille*, *flamme*, *souffrir*, *attendre*, *ffaire*, *lleur*), des finales sont rétablies telles qu'elles étaient en latin (*grand*, *accord*, *long* au lieu de *grant*, *acort*, *lonc*), des groupes détruits par le jeu régulier des lois phonétiques, se reconstituent (*amictié*, *faict*, *debte*, *soubz*, *escripre*, *beufs*, *clefs*); d'autres s'établissent, qui n'avaient jamais existé ni en latin ni en roman (*auctentic*, *apvril*, *complectement*, *aultre*, *doulx*, *chevaulx*); l'*h* initiale réapparaît dans les mots qui l'avaient laissée tomber, et par analogie dans d'autres où elle est tout à fait étrangère (*honereux*, *hermite*, *habondance*); le *t* et le *c* se disputent les finales en *tion*, *sc* prend la place de *s* (*tristesce*, *espasce*, *scilence*); *x* et *z*, par des confusions singulières, usurpent sur *s* (*glorieux*, *paix*, *maiz*, *boiz*, *troiz*); tout cela de façon hésitante, intermittente, au point qu'un même mot, d'une ligne à l'autre, se présente sous deux formes différentes, affublé ou non à la nouvelle mode. Ces innovations donnent à l'écriture un aspect pédantesque, les contradictions lui donnent un aspect chaotique; l'un et l'autre traduisent assez bien l'état intérieur de la langue. Cependant ce n'est point comme signes de confusion seulement qu'il faut noter ces faits. Ils marquent le moment, je ne dirai pas où l'on commence — cette habitude remonte aux premiers temps — mais où il devient presque d'usage régulier de chercher dans l'écriture autre chose que la représentation des sons, de donner aux mots une figure, qui représente autant leur étymologie que les sons véritables dont ils sont composés. Nous verrons plus tard que ces fan-

taisies, devenues des dogmes, cette graphie, élevée à la dignité d'orthographie, pèse encore sur la langue.

**Changements intérieurs. Les formes.** — Quant à l'évolution intérieure que subit alors le français, elle est, qu'on en considère les causes ou simplement la direction, non pas unique, mais double; spontanée d'une part, ou du moins hâtée seulement par les circonstances extérieures, mais sans qu'aucune influence adventice en détermine le sens, elle se présente, au contraire, d'autre part, comme tout artificielle et savante ; de là deux classes de changements, les uns naturels, les autres hors nature.

Les changements normaux atteignent, comme à toutes les époques, à la fois la prononciation, le lexique, la grammaire de la vieille langue. Il en est un certain nombre qui méritent sans doute toute l'attention du linguiste, mais que néanmoins je ne retiendrai pas ici, parce qu'ils sont d'ordre tout ordinaire. Ainsi la réduction des hiatus conservés dans des mots comme *pourrïez*, *dïable* n'est que le corollaire des réductions analogues antérieurement opérées. Semblables faits se rencontrent dans toutes les époques. J'ajoute que, à dire vrai, les phénomènes de ce genre, qu'on relève alors, sont en nombre relativement petit. En phonétique, par exemple, où l'ancien français lui-même avait vu le jeu régulier des lois amener des changements si considérables, les nouveautés sont peu nombreuses et peu importantes: le consonantisme de la langue reste presque intact, le vocalisme est peu altéré.

Bien plus intéressants déjà sont des faits comme la substitution du possessif masculin au féminin devant les substantifs commençant par des voyelles ou *h* muette, et la généralisation de ce singulier solécisme, qui nous fait dire *mon amie* à côté de *ma mère* [1]. Est-ce besoin de marquer le rapport de possession par une forme non susceptible d'élision, par suite plus sonore et plus reconnaissable? Il est certain qu'à ce moment, si cette raison était la vraie, la substitution serait significative. En effet plusieurs changements semblent trahir le besoin de marquer plus forte-

1. Le vieux français élidait la voyelle et disait *m'amie*, *m'image*. Il est resté *m'amie* devenu *ma mie*; *m'amour*. Le premier texte où on trouve le masculin est la traduction des sermons de saint Bernard : il ne triomphe complètement qu'au xv^e siècle.

ment les rapports. Ainsi les formes élidées, communes au moyen âge, celles des pronoms au moins, disparaissent : *ne le*, *si le*, *je le*, *ne les*, *si les*, *je les*, remplacent *nel*, *sil*, *jel*, *nes*, *sis*, *jes*, débris d'un système de contraction autrefois plus répandu, et qui, dès le XIIe siècle, était allé se restreignant. Les besoins analytiques de la syntaxe l'emportent là sur les tendances phonétiques. C'est aussi le temps où les pronoms personnels deviennent de plus en plus usuels devant les verbes, où, fait plus caractéristique encore, les démonstratifs commencent, faute de suffire à la distinction des choses prochaines et lointaines, à se renforcer à l'aide des adverbes *ici* et *là* [1].

Dans les adjectifs, la distinction à laquelle j'ai fait allusion plus haut, entre les adjectifs à formes spéciales pour le masculin et le féminin et les autres tend de plus en plus à s'effacer. On trouve déjà dans la vieille langue des exemples de formes comme *grande*, *forte*, *tele*, *courtoise*, *gentile*, *ardante*; au XIVe siècle ce sont des séries entières, ainsi celles des adjectifs en *el*, et en *il*, qui marquent une tendance à prendre régulièrement un *e* au féminin, sur le modèle des adjectifs de la première classe.

Les adverbes correspondants se trouvent modifiés du même coup; *gramment*, *forment*, cèdent à *grandement*, *fortement*, qui les auront bientôt remplacés [2].

Parmi les pronoms, on voit le personnel *il*, et le possessif *leur* cesser d'être invariables et prendre l'*s*, marque du pluriel. Mais dans cette classe de mots, ce sont les possessifs de l'unité surtout que l'analogie bouleverse. Déjà ceux de la deuxième et de la troisième personne avaient été influencés par la première au point de refaire nombre de leurs formes. Au XIIIe siècle le sujet *miens*, fait analogiquement sur le régime *mien*, avait trouvé des correspondants dans les secondes et troisièmes personnes *tiens*, *siens*. Au XIVe, tous trois reçoivent au singulier et

1. Knauer cite dans *Hugues Capet* : *chechy*; dans Froissart : *cechy*, dans Cuvelier : *cil là*. On trouve dans *Troïlus* : *ceste icy* ou *ceste cy* (127, 130, 134, 141, etc.) *cestuy-ci* (133, 154, etc.) *ce cy* (137, 142, 143, 145), *ce temps icy* (135), *cest homme cy* (147).

2. On sait que ce changement n'a pas été général et qu'un certain nombre d'adverbes continuent aujourd'hui encore à se former sur la forme sans *e*. Quoiqu'on dise *épatant*, *épatante*, on en tire *épatamment*, non *épatantement*; le premier n'est qu'un mot nouveau, qui fera peut-être son chemin, le second sonne aux oreilles comme un affreux barbarisme.

au pluriel un féminin *mienne*, *tienne*, *sienne*, de sorte que la série des formes toniques de ce modèle, bâtie tout entière sur une seule forme d'un seul pronom, est complète, et que les formes régulières et étymologiques n'ont plus qu'à disparaître.

Dans le verbe, les confusions sont bien plus grandes encore. Elles portent d'abord sur les flexions. Au subjonctif présent, il n'y a plus guère que des troisièmes personnes : *otroit*, *gart*, *puist*, *aimt* (E. Deschamps), qui soient préservées de l'invasion de l'*e* muet, comme elle le resteront longtemps encore par tradition. A la première et à la seconde personne l'envahissement est complet. A l'indicatif présent la vieille forme *je chant* subit la même addition, et cesse de se distinguer de *je remembre* ou *je tremble*, où l'*e* était primitif, ayant servi à appuyer le groupe de consonnes.

Au conditionnel, en attendant que la même substitution ait lieu à l'imparfait, *ois* apparaît à la fin du siècle, chassant *oie*, qui était étymologique [1]. Un peu plus tôt *ons* et *ions* achevaient jusque dans les subjonctifs, comme *chantiens*, de prendre la place de *iens* [2]. Enfin et surtout les verbes de la première conjugaison en *ier*, sous l'influence de la masse des verbes en *er*, s'assimilent à ceux-ci, et *devisier*, *mangier*, *enseignier*, *conseillier* deviennent *conseiller*, *enseigner*, *manger*, *deviser*. C'était, si l'on songe au grand nombre de ces verbes et des formes où l'*i* paraissait, un changement de première importance.

Encore ne sont-ce pas les flexions seules, mais encore les radicaux des verbes qui sont à ce moment atteints. J'ai insisté plus haut sur les résultats produits par le balancement de l'accent latin dans la constitution du radical des verbes et montré par quelques types, comment il variait d'une personne à l'autre. Au XIVe siècle l'assimilation se fait dans beaucoup de verbes;

1. Darmesteter dit dans sa *Gram. histor.* (Morphol. p. 152) que les formes *oie*, *oy*, *ois* s'emploient au XIVe siècle indistinctement. C'est un peu général. D'abord la deuxième de ces formes est rare, ensuite la troisième ne se rencontre guère d'abord qu'au conditionnel, non à l'imparfait. A ce dernier temps elle est déjà assez commune. Le scribe de Joinville écrit encore *oie*, mais dans Deschamps on trouve *serois* (p. 313), dans Troïlus *je feindrois* (140), *j'aurois* (185) Knauer ne nie ce fait que par une erreur de rédaction. Il cite lui-même ailleurs *mourrois*, *orrois*, *aurois*, *serois* (pris au *Combat des Trente*).

2. M. de Wailly, d'après les chartes, rétablit dans Joinville *aviens* (32), *deveniens* (43), *aliens* (57), *oseriens* (37), *aidissiens* (66). Le scribe, d'après M. Michel, avait écrit *avions*... *aidissons*.

tantôt c'est la forme atone qui l'emporte, on rencontre : *trouve*, *laboure*, *ploure*, *erre*, *ame*, *pese*; tantôt c'est la forme tonique, et *poisant*, *treuvons*, *aima* remplacent *pesant*, *trouvons*, *ama*. Ce n'est pas la fin du système[1], il a vécu longtemps après et il dure encore en partie; néanmoins les alternances commencent dès lors à se dérégler fréquemment.

**Désorganisation de la déclinaison.** — Enfin, dans l'ensemble, toutes les parties du discours où la déclinaison s'était maintenue sont atteintes à la fois par la désorganisation, puis la chute totale du système. De bonne heure on trouvait des formes du régime, là où on eût attendu celles du sujet. Cependant c'est à la fin du XIIIe siècle seulement que les exemples de cette dérogation aux règles commencent à devenir assez fréquents. Dans la seconde moitié du XIVe, la distinction des cas paraît, sauf dans la région du Nord[2], à peu près complètement effacée. Ceux qui écrivent rencontrent encore les anciennes formes sous leur plume, mais sans se rendre bien compte de leur valeur[3].

Bientôt même la période de confusion cessera, l'article, le nom, les adjectifs pronoms possessifs, les indéfinis ne garderont que le cas régime[4]. Ailleurs même le système, en apparence intact, sera bien entamé. Ainsi les pronoms personnels conserveront la faculté de se décliner, mais dès le XIVe siècle le cas sujet commencera à être chassé de ses emplois; les démons-

1. Deschamps écrit régulièrement *queurt*, *aim*, *lieve*, *treuvent*, *seuffre*, *recueuvre*, *seult*, et *amons*, *plouvoir*, *plourer*, *demourra*, *amera*, etc.

2. Au Ier livre de Froissart (éd. Siméon Luce) les règles anciennes sont presque toujours observées, sauf que les imparisyllabiques sont ramenés à des parisyllabiques : *niés*, *neveu* est décliné, *neveus*, *neveu*; *sire* et *seigneur*, sont traités comme deux mots différents qui prennent chacun le *s* au nominatif (Cf. *contes*, *conte*). Au livre II (tome IX de l'éd. de la Société de l'histoire de France) les irrégularités deviennent beaucoup plus nombreuses : on trouve des sujets singuliers sans *s*, *capitaine* (p. 4) *mort* (p. 22), *boin* (p. 23); des régimes avec *s* : *le roi ses oncles* (p. 6), au pluriel, des sujets pluriels avec *s* : *là furent ordonnés quatre contes* (p. 28), *li Escot estoient logiés* (p. 45).

3. Le scribe de Joinville écrit encore *seigneur* (nom. plur. ed. Mich. p. 4), *tuit li autre chevalier* (p. 10), *li roys* (p. 13), *li mestres* (p. 14). Oresme conserve aussi des traces, mais peu nombreuses du cas-sujet : Eustache Deschamps présente une très grande incertitude. Dans une pièce qui est sans doute de 1369, il écrit encore *chiens*, *lyons* au sujet singulier (p. 69), dans la suivante, qui est de 1375 : *chien*, *coq* (p. 71). Souvent la contradiction éclate d'une ligne à l'autre, ou dans la même phrase. Ex. p. 91 : *Princes et rois*, *duc*, *chevalier mondain*, *Soyez piteux*. p. 89-90.

4. Le scribe de Joinville substitue déjà constamment *son*, *mon*, *ses* à *ses*. *mes*, *sui* (V. p. 1, 25, 11, 36, 49, 94, de l'éd. Michel); il emploie indifféremment pour *li* : *le* (76, 19, 31); *pour chascuns* : *chacun* (74).

tratifs compteront longtemps encore parmi leurs formes les sujets *cist*, *cil*, mais sans qu'on les distingue des régimes [1]. Ce n'est guère que le relatif qui gardera à peu près intacte une flexion à deux cas (sujet : *qui*, régime : *que*), encore en sacrifiant le troisième (*cui*), qu'il possédait originairement.

Il nous est resté dans les substantifs un certain nombre de nominatifs : *fils*, *sœur*, *prêtre*, *pâtre*, *peintre*, *traître*, *chantre*, qui ont prévalu sur *fil*, *sereur*, *prouvaire*, *pâteur*, *peinteur*, *traiteur*, *chanteur* [2], et aussi quelques mots qui ont gardé les deux formes considérées comme deux mots différents : *sire*, *seigneur*, *gars*, *garçon*, *copain*, *compagnon*, *nonne*, *nonnain*. Mais la langue les emploie indifféremment comme sujets et comme régimes ; il n'y en a qu'un qui soit exclusivement sujet, c'est *om* (l'homme), devenu pronom indéfini [3].

Pour le reste, la déclinaison s'est éteinte si complètement qu'il n'en est resté aucun souvenir. C'est Raynouard, qui au commencement de ce siècle en a révélé l'existence, mais à la fin du XV^e^ siècle elle était si étrangère à tous, que ceux qui lisaient de vieux textes, tout en remarquant la présence ci et là d'une *s* à la fin des mots, ne s'en expliquaient nullement le rôle. Tel le poète Villon, qui voulant écrire en « vieil françois », ajoute des *s* à ses mots, mais à tort et à travers, quel que soit le cas :

Voire, où sont de *Constantinobles*
L'emperier aux poings dorez,
Ou de France *ly roy* tresnobles
Sur tous autres roys decorez,
Qui, pour *ly* grand *Dieux adorez*,
Bastist eglises et convens ?
S'en son temps il fut honorez,
Autant en emporte li vens [4].

1. Le même scribe met *ce*, *ces* pour *cist* (9, 10, Cf. 20, 76, 78, 89, etc.) *ceulz* pour *cil* (11, 73). E. Deschamps a souvent *ceuls* au sujet pluriel : *Or vueillent ceuls mesdisans aviser : Ceuls s'acusent qui dient mal d'autrui* (I, p. 99, Cf. 91). *Cil* s'est maintenu jusqu'au seuil du XVII^e^ siècle.

2. Notre mot *chanteur* vient de *cantatorem* et non de *cantorem*. Il faisait en vieux français au sujet *chantere*, au régime *chanteor*, *chanteeur*. *pasteur* est savant.

3. Il faudrait ajouter, si cela n'était connu de tout le monde, que notre formation du pluriel remonte à la vieille déclinaison.

| | Singulier | Pluriel |
|---|---|---|
| Quand des formes | *li murs*, | *li mur*, |
| | *le mur*, | *les murs* |

les premières s'éteignirent, le singulier et le pluriel se trouvèrent distingués par l's, qui devint le signe du pluriel.

4. J'ai marqué en les soulignant, les mots où le poète se trompe. Au vers 3 et

J'ai assez insisté sur le caractère que donnait à la vieille langue sa déclinaison pour ne pas m'étendre sur les conséquences qu'entraîna sa chute, et qui retentirent autant dans la prononciation que dans la syntaxe. Ce n'était plus là un changement, mais une désorganisation.

**L'influence savante.** — Il a été dit ailleurs que sous le règne de Charles V, et grâce en partie à son influence, il s'était produit une véritable renaissance. La langue en fut profondément affectée. Depuis longtemps, j'en ai déjà averti, et il était impossible qu'il en fût autrement, elle subissait l'influence du latin, et en reprenait des termes qu'elle avait jadis abandonnés. Mais, quoique le nombre de ces termes eût fini par devenir au XIIIe siècle assez considérable, que même certains emprunts fussent voulus et ne résultassent pas simplement du commerce forcé que tout homme cultivé avait alors avec le « clerquois », jamais néanmoins on ne s'était systématiquement appliqué à naturaliser des mots latins, en vertu d'une théorie arrêtée sur la pauvreté relative de notre idiome, et la nécessité de l'enrichir, de l'ennoblir même par la communication des idiomes anciens. Or c'est là ce qui caractérise les latiniseurs de l'époque nouvelle. Ils ont désormais une doctrine et un système. A tort ou à raison, soit éblouissement des chefs-d'œuvre qui leur sont révélés, soit paresse d'esprit et incapacité d'utiliser les ressources dont leur vulgaire disposait, ils se sentent incapables de l'adapter tel quel à des besoins nouveaux, et ils le déclarent.

Oresme particulièrement s'explique à plusieurs endroits, notamment dans « l'excusation et commendation », qu'il a mise en tête de la traduction des *Ethiques :* D'abord le latin est souvent intraduisible [1]; en outre — et cette seconde raison mérite plus encore d'être notée — « une science qui est forte, quant est

au vers 5 on le voit accoler des formes du sujet et du régime : *ly roi tres nobles. ly grand Dieux adorez*; on devrait avoir ici *le grand Dieu adoré.*

1. « Si comme entre innumerables exemples puet apparoir de ceste tres commune proposition : *Homo est animal.* Car *homo* signifie homme et femme, et nul mot de françoys ne signifie équivalent, et animal signifie toute chose qui a ame sensitive et sent quant l'en la touche, et il n'est nul mot en françoys qui ce signifie precisement. Et ainsi de plusieurs noms et verbes et mesmement de aucuns sincathegoremes, si comme pluseurs propositions et autres, qui tres souvent sont es livres dessus dis que l'on ne puet bien translater en françoys ». Ap. Meunier, *Essai sur la vie et les ouvrages de Nicole Oresme*, Paris, Lahure, 1857, p. 92.

de soy, ne peut pas estre bailliee en termes legiers à entendre, mès y convient souvent user de termes ou de mots propres en la science qui ne sont pas communellement entendus ne cogneus de chascun, mesmement quant elle n'a autrefois esté tractée et exercée en tel langage. » Parquoi, ajoute Oresme « je doy estre excusé en partie, se je ne parle en ceste matiere si proprement, si clerement et si adornéement, qu'il fust mestier. » Ainsi il est résigné, la « force » et la dignité de la science l'exigent, à adopter un vocabulaire technique, sauf à dresser une table des mots étranges ou, comme il dit encore « des *fors mots*, en laquele table il signe les chapitres ou tels mos sont exposés et les met selon l'ordre de l'a b c [1] ».

Ces idées et ces procédés sont si peu particuliers à Oresme qu'on les retrouve à l'autre bout de la France chez un traducteur lorrain de la Bible, qui écrit loin de la cour et de l'influence du petit cercle des savants. Lui aussi ne peut traduire, bien qu'il ne s'agisse point d'Aristote, et il demande la permission d'importer [2].

Bien entendu, la proportion des mots savants varie avec les textes et il n'y a aucune comparaison à établir entre une page d'un de ces traducteurs et une page d'un conteur du temps. Les premiers sont quelquefois véritablement infestés de latinisme; on en jugera par cette page d'Oresme, qui n'est pas choisie, tant s'en faut, parmi les plus barbares :

« Politique est celle qui soustient la cure de la chose publique, et qui par l'industrie de sa prudence et par la balance ou pois

1. « Afin que quant l'on trouve un tel mot en aucun chapitre, l'en puisse avoir recours et trouver aisiément le chappitre auquel tel mot est exposé ou deffini ou chappitre là où il est premierement trouvé. »

2. « Quar pour tant que laingue romance, et especiaulment de Lorenne, est imperfaite et plus asseiz que nulle aultre entre les laingaiges perfaiz, il n'est nulz, tant soit boin clerc ne bien parlans romans, qui lou latin puisse translateir en romans, quant à plusour mos dou latin, mais convient que par corruption et per diseite des mos françois que en disse lou romans selonc lou latin. si com : *iniquitas*, *iniquiteit*, *redemptio*, *redemption*, *misericordia misericorde*, et ainsi de mains et plusours aultres telz mos que il convient ainsi dire en romans, comme on dit en latin. » *Les Quatres livres des Rois*, éd. Leroux de Lincy, XLII.

Le français manque particulièrement de synonymes : « Aucune fois, li latins ait plusours mos que en romans nous ne poions exprimeir ne dire proprement. tant est imperfaite nostre laingue : si com on dit ou latin : *erue*, *eripe*, *libera me*, pour lesquelz III mos en latin, nous disons un soul mot en romans : *delivremoi*. Et ainsi de maint et plusours aultres telz mos, desquelz je me toise quant a présent, pour cause de briefteit (*Ib.*).

de sa justice et par la constance et fermeté de sa fortitude et la pacience de son attrempance donne medecine au salut de touz, en tant que elle puet dire de soy meismes, par moy les roys regnent et ceulz qui font les loiz discernent et déterminent par moy quelles choses sont justes. Et aussi comme par la science et art de medecine les corps sont mis et gardez en santé, selon la possibilité de nature, semblablement par la prudence et industrie qui est expliquée et descripte en ceste doctrine, les policies ont esté instituées, gardées et reformées, et les royaumes et principes maintenuz, tout comme estoit possible ; car les choses humaines ne sont pas perpetueles et de ceulz qui ne pevent estre telz ou qui ne sont telz, l'en scet par elle comment on les doit gouverner par autres policies au miex qu'il est possible, selon la nature des regions et des peuples et selon leurs meurs. Et donques de toutes les sciences mondaines, c'est la très principal et la plus digne et la plus profitable. Et est proprement appartenant aux princes. Et pour ce elle est dite architectonique, c'est-à-dire princesse sur toutes [1]. »

Auprès de cela, *Troïlus* par exemple, paraît presque pur. Les *Quarante Miracles de Notre-Dame* (si je m'en fie — et j'ai toute raison de m'y fier — au Lexique de M. Bonnardot) n'ont pascent de ces néologismes. La plupart des mots savants qu'on y rencontre, je l'ai vérifié avec soin, sont déjà de l'époque antérieure. Néanmoins le mal était général, et bientôt il avait pris une telle extension que des scrupules ne tardèrent pas à s'éveiller. Dans la préface même que je citais tout à l'heure, une réaction commence à se dessiner. Les latiniseurs sont avertis que « li latins a plusour mos que nullement ou roumans on ne puet dire, mais ques par circonlocution et exposition; et qui les vorroit dire selonc lou latin en romant, il ne dit ne latin boin ne romans, mais aucune foiz moitieit latin, moitieit romans. Et per une vainne curiouseteit, et per ignorance wellent dire lou romans selonc lou latin, de mot à mot, si com dient aucuns *negocia ardua*, *negoces ardues*, et *effunde frameam et conclude adversus eos* : *effunt ta frame et conclut encontre eulz*. Si n'est ne sentence, ne construction, ne parfait entendement. »

1. *Ap.* Meunier, *op. cit.*, p. 100.

Naturellement tous ces mots sont devenus néanmoins du meilleur français : *négoces ardus*, *effusion* (sinon *effondre*), *framée*, *conclure* et *adverse*. La protestation ne valait pas moins être citée; rien ne montre mieux à quels excès on s'était porté du premier coup.

Le nombre des mots latins introduits à cette époque ne saurait être déterminé, même approximativement. Les dernières recherches, celles de M. Delboulle surtout, ont fourni des exemples du XIII^e et du XII^e siècles pour nombre de termes que Littré n'avait signalés qu'au XIV^e; il est probable que de nouveaux dépouillements amèneront des rectifications analogues, et d'autre part feront découvrir au XIV^e siècle des latinismes jusqu'ici réputés postérieurs. Dans l'ensemble toutefois, il restera acquis que l'importation s'est alors faite en masse, si bien qu'il est impossible d'essayer un classement quelconque des mots d'après les objets ou les idées qu'ils signifient et qui sont de toute espèce. Administration, politique, sciences, arts, ils se rapportent aux choses les plus diverses, quoique la majeure partie appartienne plutôt à la vie publique qu'à la vie privée, et à la science qu'à la pratique. Une liste est ici nécessaire, je demande la permission de la donner un peu longue.

I. *Substantifs.*

abus, accès, acte, ambages, artifice, asile, attentat, attribut, barbare, cicatrice, circuit, cirque, cithare, classe, cloaque, collège, colon, comice, commerce, complice, conclave, défaveur, délit, dextre, divorce, domicile, examen, excès, expédient, fabrique, famille, furoncle, globe, historien, inconvénient, mandibule, matrone, médecin, mucilage, muscles, opposite, préambule, prémisses, quadrangle, rébellion, résidu, ruine, sacrifice, syllabe.

(en *acle*) receptacle.

(en *ance*) complaisance, dépendance, insuffisance, répugnance.

(en *ence*) absence, adhérence, affluence, concupiscence, concurrence, confidence, corpulence, crédence, décence, équivalence, évidence, exigence, existence, impotence, inobédience, quintessence.

(en *eur*) adulateur, appariteur, collecteur, conciliateur, conducteur, conspirateur, constructeur, contradicteur, corrupteur, détracteur, dictateur, diffamateur, distributeur, électeur, équateur, exécuteur, expérimentateur, facteur, introducteur, négociateur, opérateur, prévaricateur.

(en *icule*) ventricule.

(en *ie*) calvitie, colonie, léthargie.

(en *iste*) artiste, fumiste.

(en *ité*) acerbité, actualité, acuité, agilité, animosité, aménité, annuité, atrocité, bestialité, calamité, callosité, carnosité, célérité, civilité, concavité, continuité, crudité, cupidité, débilité, fertilité, immobilité,

impassibilité, impétuosité, impossibilité, incommensurabilité, inégalité, insensibilité, légèreté, lividité, malignité, obliquité, oisiveté, particularité, perplexité, pluralité, priorité, probabilité, pusillanimité, régularité, sérénité, spécialité, unanimité, uniformité, vacuité, viscosité.

(en *ment*) aplanissement, complément, ferment, fondement, supplément, instrument.

(en *tion*) abjection, ablution, acceptation, accumulation, adjonction, agitation, amplification, application, appréciation, appropriation, arrestation, attribution, audition, augmentation, circonlocution, circonscription, circonvolution, circulation, citation, coagulation, collection, compensation, compression, conception, conciliation, condition, confédération, confiscation, confrontation, conservation, consolidation, consomption, constriction, consultation, contorsion, contravention, convocation, création, décision, décoration, déduction, défloration, déformation, dégradation, démonstration, dépression, dérivation, désignation, dessiccation, destitution, diffamation, dilatation, dissipation, distension, distraction, ébullition, émancipation, érudition, éruption, évacuation, évaporation, excision, exclamation, expiration, extension, exténuation, faction, falsification, fluxion, fondation, fortification, fréquentation, fumigation, glorification, hésitation, illumination, imagination, impulsion, inflammation, institution, insurrection, intersection, introduction, limitation, mixtion, négociation, objection, opposition, oppression, percussion, pérégrination, position, préméditation, prévision, procréation, projection, putréfaction, raréfaction, rectification, réflexion, réformation, relégation, rémunération, réparation, représentation, résignation, rétribution, scarification, sédition, supposition, transmutation, ulcération.

(en *ude*) aptitude, décrépitude, plénitude.

(en *ule*) formule, pustule.

(en *ure*) ceinture, censure, commissure, fracture.

## II. *Adjectifs.*

aride, agricole, caduc, commode, compact, circonspect, crédule, difforme, discontinu, distinct, efficace, énorme, excentrique, exprès extrinsèque, infâme, manifeste, mixte, penultième, quadruple, rectiligne, rétrograde, soudain, sujet, superflu.

(en *able*) communicable, cultivable, déclinable, délectable, détestable, incommensurable, incurable, inestimable, inscrutable, insupportable, interminable, intolérable, irraisonnable, pénétrable.

(en *al*) austral, capital, clérical, fatal, final, glacial, illégal, illibéral, inégal, lacrymal, linéal, local, moral, solsticial, transversal, triomphal.

(en *aire*) arbitraire, circulaire, dépositaire, élémentaire, exemplaire, extraordinaire, involontaire, pécuniaire.

(en *ant*) arrogant, équidistant, extravagant.

(en *é*) effréné, fortuné, momentané.

(en *el*) artificiel, irrationnel, proportionnel.

(en *ent*) absent, adhérent, adjacent, agent, antécédent, contingent, conséquent, différent, équivalent, incontinent, obédient, subséquent, transparent, violent.

(en *eux*) affectueux, contagieux, défectueux, fastidieux, libidineux, onéreux, pernicieux, pompeux, séditieux, somptueux, superstitieux, *visqueux.*

(en *ible*) accessible. combustible, comestible, contemptible, défensible, éligible, flexible, impassible, incombustible, indivisible, insensible, invincible, passible.

(en *if*) abusif, adjectif, admiratif, afflictif, apéritif, attentif, auditif, collec-

tif, comparatif, défensif, électif, exécutif, incisif, motif, positif, primitif, réfrigératif, répercussif, sédatif.
(en *ile*) agile, débile, fragile, habile, inhabile, servile.
(en *in*) clandestin.
(en *ique*) concentrique, excentrique, lubrique.
(en *oire*) transitoire.

### III. *Verbes.*

(en *er*) s'absenter, accepter, accumuler, acquiescer, adhérer, adopter, aduler, affilier, affluer, agiter, agoniser, alimenter, altérer, amodérer, animer, anticiper, appréhender, assister, attribuer, augurer, balbutier, béatifier, calciner, calculer, capituler, captiver, circuler, citer, combiner, communiquer, compliquer, condenser, conférer, confisquer, congeler, congratuler, considérer, consister, conspirer, consterner, contaminer, contracter, contribuer, convoquer, corroborer, corroder, défoncer, délecter, déroger, désigner, diffamer, digérer, dilater, diminuer, discuter, dissimuler, divulguer, émanciper, équipoller, évader, évoquer, exaspérer, excéder, exécuter, exhaler, exhiber, exorciser, expédier, expier, extirper, extorquer, fasciner, fomenter, fortifier, frauder, fulminer, habituer, impliquer, interposer, modérer, modifier, notifier, objecter, odorer, opprimer, pallier, pénétrer, présumer, présupposer, procéder, proportionner, prostituer, questionner, redarguer, refléter, réintégrer, rencontrer, répliquer, répugner, réputer, résumer, révoquer, séparer, solliciter, spécifier, sublimer, suffoquer, transformer, vaciller.
(en *ir*) applaudir, approfondir, circonvenir, subvertir.
(en *re*) circonscrire, disjoindre, distraire, exclure, introduire, satisfaire.

A cette liste, qui est loin, quoique longue, d'être complète [1], et qui ne prétend même en aucune façon, comme on eût dit alors « venir à compliement », il conviendrait de joindre encore des mots, du bas-latin d'église, d'école, de justice, qui ont passé à cette époque. Tels : *bol*, *cicatriser*, *commissaire*, *décapiter*, *décisoire*, *encan*, *évacuatif*, *graduel*, *historier*, *individu*, *potentat*, *total* [2].

Il faudrait même, pour donner une idée exacte, citer en outre les vieux mots français, qui ont à cette époque abandonné la forme que la phonétique leur avait régulièrement donnée pour en prendre une savante : tels *esmer*, *ondrer*, *oscur*, *soutil*, qui sont devenus respectivement *estimer*, *honorer*, *obscur*, *subtil*. En

1. J'en écarte d'abord systématiquement les mots qui ne sont pas reçus en français moderne : *inobédience*, *desponsation*, *satisfier*, *transgloutir*, *sacraire*, *suppellatif*, etc., etc., et j'ai choisi parmi les autres.

2. Ce latin a fourni à d'autres époques : *boucher*, *cancan*, *date*, *décime*, *décisif*, *décalquer*, *désinence*, *dislocation*, *ester*, *exclusif*, *excommunier*, *essence*, *entité*, *féerie*, *greffier*, *hommage*, *nominal*, *personnage*, *personnalité*, *qualifier*, *qualification*, *scapulaire*, *tortionnaire*.

effet, la refonte qu'ils ont subie a eu en réalité, pour la langue, absolument les mêmes résultats qu'eût eus l'introduction de mots latins nouveaux. Or ces reformations ont été nombreuses et souvent définitives [1].

Le danger se trouva retardé par ce fait que nombre de latinismes, par exemple ceux qui se rapportaient à des institutions romaines : *augure*, *auspice*, *censeur*, *cohorte*, *colonie*, *comice*, *conscript*, *consulaire*, *consulat*, *curule*, *decemvir*, etc. (Bersuire) n'avaient guère de chance de se vulgariser rapidement. D'autres qui l'auraient pu peut-être, n'y sont pas parvenus. Tels *adhiber* (Bersuire), *concion* (Id.) *concioner* (Id.) *conferent* (Oresme), *consuetudinaire*, (Id.), *contemptif* (Id.), *crudelité* (Id.), *decession* (Bersuire), *delectatif* (Deschamps), *dictatoire* (Bersuire), *duracion* (Oresme), *impugner*, *intransmuable* (Id.), *mansuet* (Id.), *molestation* (Id.), *politiser* (Id.), *quadrangle* (Id.), *segreger* (Id.), *superabondance* (Id.), *superexcellence* (Id.), *volutation* (Id.)

Enfin, de ceux mêmes que j'ai donnés plus haut, beaucoup n'ont pas eu, tant s'en faut, un succès rapide, ni une diffusion grande. Une grande partie d'entre eux se rencontrent au XIVe siècle, puis disparaissent pendant cent cinquante ans. Beaucoup sont réinventés à la fin du XVe et au commencement du XVIe siècle. D'autres, comme *adapter*, *aduler*, *circonscription*, *compact*, *cultivable* au XVIIIe seulement, d'autres enfin ne sont rentrés dans le lexique que de nos jours : *raréfaction*, *rectiligne*, etc.

Il n'en est pas moins vrai qu'après Bersuire, Oresme et les leurs, l'âge du latinisme est bien commencé, moins encore parce qu'il y a des latinistes et que la race s'en perpétuera pendant des siècles, que parce que les latinismes sont en assez grand nombre pour s'imposer désormais à l'esprit comme types analogiques des formations nouvelles. En effet, en jetant les yeux sur la nomenclature que j'ai donnée un peu plus haut, et où j'ai à dessein réuni les mots par suffixes, on verra du premier coup, quelle différence profonde sépare l'infiltration savante des âges antérieurs de l'invasion du XIVe siècle. Jusque

1. Il est arrivé quelquefois que la vieille forme a survécu à côté de la nouvelle, *conter*, *consommer*, devenus *compter*, *consumer*, par imitation de *computare*, de *consumere* se sont maintenus sous la forme ancienne avec un autre sens. Au temps de Malherbe *consommer* et *consumer* n'étaient pas encore parvenus à se séparer complètement.

là, la plupart de ces suffixes purement latins étant sinon inouïs, du moins rares, étaient restés fichés aux quelques mots avec lesquels ils étaient passés. Au contraire, attachés depuis lors à un nombre assez grand de vocables, ils étaient appelés à devenir familiers et féconds, c'est-à-dire à se détacher des mots qui les portaient pour servir d'éléments de formation, d'abord à une langue à demi savante, puis peu à peu à la langue populaire elle-même. Là était la grande nouveauté et le vrai péril [1].

Encore cet aperçu serait-il bien incomplet, si je ne parlais que des mots. La grammaire elle-même, particulièrement la syntaxe a été atteinte, en ce sens au moins que certains tours se sont développés, semble-t-il, surtout en raison des exemples que le latin en fournissait. Ainsi, il serait absurde de prétendre que le pronom *lequel*, devenu relatif, d'interrogatif qu'il a été primitivement, est de provenance latine, alors qu'il est de formation toute française. On peut du moins soutenir avec beaucoup de vraisemblance qu'il doit en partie la faveur dont il a joui en moyen français à l'influence du latin, où les propositions relatives jouent un rôle si considérable. Je crois incontestable qu'en vieux français on en rencontrait beaucoup moins, et surtout moins souvent de compliquées. Quant Gerson écrit : « *Nostre Seigneur a qui désobéir est crime, de sa majesté nous le commande* » et qu'avant lui Bersuire dit : *Auquel lieu comme il regardait la région*, tous deux calquent le latin, et bien entendu le pronom *lequel*, instrument nécessaire de pareilles constructions, profite de l'introduction de ces nouveautés dans le style.

J'en dirai autant des constructions absolues du participe. Elles ont existé de tout temps dans la langue, mais sans y être fréquentes et libres, comme elles sont chez Bersuire, qui commencera une phrase par : *épiées les voies*, ou : *sceue la vérité*, ou encore : *jointes les dextres et laissée la concion*. Il ne serait pas difficile de relever un certain nombre de faits analogues, si l'idée que je présente avait besoin de démonstration. Mais quand on examine dans leur ensemble même, les phrases lourdes, et si souvent compliquées des prosateurs du XIV[e] siècle,

1. La même observation s'applique à des préfixes comme *in*. Qu'on parcoure dans le dictionnaire de Littré l'historique des mots commençant par ce préfixe, on verra quel développement il a pris progressivement.

on reconnaît du premier coup quels modèles ils essaient d'imiter. Il suffit d'ouvrir Froissart, à la première page des Chroniques, pour être convaincu qu' « on lui fist latin apprendre » :

« Affin que honnourables emprises et nobles aventures et faits d'armes, lesquelles sont avenues par les guerres de France et d'Angleterre, soit notablement registrées et mises en mémoire perpétuel, par quoy les preux aient exemple d'eulx encouragier en bien faisant, je vueil traittier et recorder hystoire et matière de grand louenge. Mais ains que je la commence, je requier au Sauveur de tout le monde, qui de néant créa toutes choses, que il vueille créer et mettre en moi sens et entendement si vertueux que ce livre que j'ai commencié je le puisse continuer et persévérer en telle maniere que ceulx et celles qui le liront, verront et orront, y puissent prendre esbatement et plaisance, et je encheoir en leur grace [1]. »

Auprès des latinismes, les hellénismes semblent bien peu de chose. Non qu'on ne puisse en citer un nombre appréciable :

*Agronomie*, *agonie*, *anarchie*, *anatomie*, *antipodes*, *anthrax*, *apoplectique*, *apostasie*, *apostat*, *architectonique*, *aristocratie*, *asile*, *asthmatique*, *catalogue*, *cataplasme*, *catéchisme*, *cautère*, *chyle*, *climat*, *critique*, *delphique*, *démagogie*, *démocrate*, *démiurgique*, *diabétique*, *diaphane*, *diaphorétique*, *diarrhée*, *diastole*, *économie*, *élences* (preuves, arguments), *empirique*, *éphèbe*, *épiglotte*, *épigramme*, *eucrasie*, *étymologie*, *fantaisie*, *fantastique*, *gérasie*, *gymnasie*, *hépatique*, *hérétique*, *hiérarchie*, *historiographe*, *hypocondre*, *hypothèque*, *kosmos*, *mathématique*, *mécanique*, *métaphysique*, *microcosme*, *monopole*, *navarque*, *obolostatique*, *œsophage*, *oligarchie*, *pédagogue*, *pentarchie*, *période*, *pharmacie*, *phlegmon*, *pléthorique*, *pleurésie*, *poème*, *poétiser*, *police*, *politique*, *pyramide*, *pratique*, *pronostic*, *prytane*, *rythme*, *spermatique*,

1. Ed. Kerv. de Lettenhove, *Chron.*, II, p. 4. Les conteurs mêmes allongent souvent leurs phrases, sauf à s'y perdre. En voici un exemple pris à *Troilus*, p. 119 : Tant attendy et enduray que apperceut et congneut clèrement que sans feintise je l'amoye loyaulment, dont il m'en fut assez mieulx, et adoulcit une esperance de temps ma langue; dont parfois advenoit que resazioie mon affectueux desir d'une d'icelle contenance, de moy à moy affermant en moy mesme, par les semblans que elle me faisoit que amé seroye si tres parfaictement que jamais ne seroit que d'elle deusse estre pour aultre mis en oubly nullement, tant et si longuement que elle seroit en vie.

*sphérique, syncope, systole, tétracorde, tétragone, théorie, triérarque, zodiaque, zone.*

Et à parcourir les œuvres d'Oresme de Mondeville, ou la traduction de Guy de Chauliac, on en découvrirait bien d'autres. Mais il faut dire que, sous ce rapport, ces auteurs tiennent une place à part, quoiqu'ils n'aient pas su le grec. Ils ont été conduits à ces emprunts par la nature même de leur œuvre. Ceux qui n'avaient pas les mêmes besoins ne les ont pas suivis. Cela est si vrai que les mots mêmes qu'ils avaient employés ne restèrent pas toujours, tant s'en faut, et que, si on les retrouve dans la langue actuelle, ils ne viennent pas nécessairement d'eux. Beaucoup ont été repris plus tard. Le grec n'étant pas connu, la pénétration restait indirecte et intermittente. Il importait cependant de noter cette première rencontre avec l'idiome qui devait tant fournir à notre vocabulaire; un nouveau chemin avait été montré: avant la fin du moyen français, des grécaniseurs, de véritables ceux-là, vont s'y précipiter.

## BIBLIOGRAPHIE

### LES DIALECTES

Sur la question des dialectes, voir surtout : **P. Meyer**, *Romania*, IV, 294-296 ; V, 504-505. — **G. Paris**, *Les Parlers de France*, Paris, 1888. — **Meyer Lübke**, *Grammaire des langues romanes*, trad. Rabiet, p. 9 et suiv. de l'Introduction. — **G. Paris**, *Romania*, XXII, 605 et suiv. — **Suchier**, *Le français et le provençal*, trad. Monet. — Cf. **de Tourtoulon** et **Bringuier**, *Rapport sur la limite géographique de la langue d'oc et de la langue d'oïl*, Paris, Impr. nat., 1876. — **Ascoli**, *Archivio glottologico*, II, 385-395. — **Grœber** ; *Grundriss der roman. Philologie*, 415-419. — **de Tourtoulon**, dans le compte rendu du Congrès de Philologie romane (*Revue des langues romanes*, XXXIV, 125 et suiv., 1890). — **Horning**, *Ueber Dialektgrenzen im Romanischen*, dans la *Zeitschrift für roman. Philologie*, XVII, 176. Les études essentielles sur les anciens dialectes sont : — **Görlich**, *Die nordwestlichen Dialekte der Langue d'oïl* (*Franz. Studien*, V, 3), Heilbronn, 1886 ; — pour le picard : *Aucassin et Nicolette*, éd. Suchier, Halle, 1889. — **G. Raynaud**, *Études sur le dialecte picard dans le Ponthieu* (*Bibl. de l'Éc. des Chartes*, XXXVII, Paris, 1876) ; — pour le wallon, **Link**, *Ueber die Sprache der Chron. rimée von Phil. Mousket*, Erlangen, 1882, Diss. — Cf. **Wilmotte**, *Le wallon* dans le *Kritischer Jahresbericht über die Fortschritte der romanischen Philologie*, I, 347 ; — pour le lorrain : *Lothring. Psalter*, éd. Apfelstedt (*Altfr. Bib.* IV), Heilbronn, 1881 ; — pour le bourguignon : **Görlich**, *Der burg. Dialekt* (*Franz. Stud.*, VII, I), Heilbronn, 1889 ; — pour les dialectes du S.-O. : **Görlich**, *Die südwestl. Dialekte* (*Franz. Stud.*, III, 2), Heilbronn, 1882 ; — pour le français : **Metzke**, *Der Dialekt von Isle de France* (*Arch. fur d. Stud. der neueren Sprachen*, 64). Halle est devenu, sous l'impulsion de M. Suchier, un centre d'études très actives sur nos anciens dialectes. Pour complé-

ment de cette bibliographie se reporter à son livre, *Le français et le provençal*, p. 63 et suiv. de la traduction. En outre il existe une *Bibliographie des patois gallo-romans*, réunie par **Behrens**, et traduite en français par feu **E. Rabiet**, Berlin, 1893. C'est un livre important, qui doit servir de base à toutes les recherches.

ANCIEN FRANÇAIS

On trouvera sur l'ancien français des renseignements dans deux catégories de livres, les uns traitant en général des langues romanes, les autres spécialement du français.

A. **Ouvrages généraux**. — **Gröber**, *Grundriss der romanischen Philologie*, Strasbourg, 1888 et suiv. La partie consacrée au français et au provençal a été traduite par M. Monet, sous ce titre : Suchier, *Le français et le provençal*, Paris, 1891. — **Diez**, *Grammaire des langues romanes*, traduite par Brachet et G. Paris, Paris, 1873 et suiv. — **Meyer Lübke**, *Grammaire des langues romanes*, trad. par Rabiet, Paris, 1890 et suiv. Les tomes I et II de la traduction ont maintenant paru.

B. **Ouvrages spéciaux au français**. — I. Les *Grammaires historiques élémentaires* de **Clédat**, Paris, 1889 ; **Darmesteter**, Paris, 1893 et suiv., et la mienne, Paris, 3e éd. 1895, traitent toutes, au passage, de l'ancien français. On peut en dire autant du *Dictionnaire* de **Littré**, où l'historique de chaque mot conservé en français moderne fournit, quand il y a lieu, des exemples du même mot au moyen âge. Le recueil de **Körting**, *Lateinisch-romanisches Wörterbuch*, Paderborn, 1891 ; celui de **Scheler**, *Dictionnaire d'étymologie française*, Bruxelles et Paris, 1888 ; le *Dictionnaire général* de **Darmesteter**, **Hatzfeld** et **Thomas**, donnent des renseignements précieux sur les anciennes formes et les étymologies. Le livre de **Delboulle** : *Matériaux pour servir à l'historique du français*, Paris, 1890, doit être complété par un *Recueil* du même genre. Il ajoute des compléments intéressants à l'historique de Littré, pour certains mots que l'auteur a découverts à des époques où Littré ne les avait pas remarqués.

II. A l'ancien français sont consacrés spécialement :

α) **L. Clédat**, *Grammaire de la vieille langue française*, Paris, 1885. — **E. Schwan**, *Grammatik des Altfranzösischen*, Leipzig, 1893, 2e éd. — **E. Etienne**, *Essai de grammaire de l'ancien français*, Paris, 1895. (Le second de ces livres traite uniquement, mais avec beaucoup de science et de clarté, de la phonétique et des formes grammaticales. Le troisième a une syntaxe très développée).

β) Les observations grammaticales sommaires qui précèdent le recueil de *Morceaux choisis* de **Clédat** ; la *Chrestomathie* de **Bartsch**, Elberfeld, 1881, 5e éd. ; le *Livre d'exercices* (Uebungsbuch) de **Fœrster** et **Koschwitz**, Heilbronn, 1884.

γ) Les aperçus grammaticaux qui accompagnent une foule d'éditions d'œuvres ou de fragments d'œuvres en vieux français. Par exemple les extraits de la *Ch. de Roland*, par **G. Paris** ; le *Saint Alexis*, du même ; la *Chanson de Roland*, de **Léon Gautier**, le *Joinville* de **de Wailly** (1874) ; celui de **Delboulle** (Paris, 1883) ; la chantefable d'*Aucassin et Nicolette*, de **Suchier**, Paderborn, 1883, etc.

Voir la liste de ces éditions dans G. Körting, *Encyklopedie und Methodologie der romanischen Philologie*, Heilbronn, 1886, 3 vol. in-8, III, 310-336, et Supplément, 125-132. (L'ordre est alphabétique).

δ) Enfin de très nombreuses, monographies détachées, dont on trouvera l'énumération dans Körting, *Ib.* (III, 310-336 et 125-132). Je citerai pour exemples : **de Wailly**, *Mémoire sur la langue de Joinville*, 1868 ; **Jordan**,

*Metrik und Sprache Rutebeuf's*, Göttingen, 1888, Diss. : **Friedwagner**, *Ueber die Sprache der altfranz. Heldengedichte Huon de Bordeaux*, Paderborn, 1891.

III. Plus spécialement encore, il faudrait distinguer les travaux concernant la Phonétique, le Lexique, la Morphologie et la Syntaxe de l'ancien français.

### PHONÉTIQUE

Il n'existe pas, à ma connaissance, de phonétique particulière de l'ancien français. On y suppléera facilement à l'aide de celles qui se trouvent dans les grammaires et les monographies mentionnées plus haut, en particulier à l'aide de la grammaire de Schwan. Elle donne, p. 237 et sv., une bibliographie correspondante aux différents paragraphes du traité. Cf. ma *Grammaire historique*, 3e édition, p. XLIV ; Körting, III, 135-139 et complément 116-117; Neumann, *Die romanische Philologie*, 1886 (dans l'Encyclopédie de Schmid). Il existe aussi un bon petit *Précis de phonétique française* de Bourciez (Paris), dont le vieux français fournit naturellement presque toute la matière.

### LEXICOLOGIE

La lexicologie théorique n'est pas très avancée. (Voir l'indication des principaux travaux dans ma *Gram. hist.*, 3e éd., XLVIII). Mais il existe des dictionnaires très précieux : **Godefroy**, *Dictionnaire de l'ancienne langue française et de tous ses dialectes du neuvième au quinzième siècle*, 10 vol. in-4°. Paris, 1879 et suiv. L'auteur commence la publication du supplément. — **La Curne de Sainte-Palaye**, *Dictionnaire historique de l'ancien langage françois*, Niort, 1875-1882, 10 vol. (ouvrage composé au XVIIIe siècle, et vieilli). — **Du Cange**, *Glossarium mediæ et infimæ latinitatis*, Niort, 1887. — **Bos**, *Glossaire de la langue d'oïl*, Paris, 1891.

Cf. pour d'autres indications, Brunot, *Gram. hist.*, XXXIX ; Körting, *Encycl* ,III, 164. Depuis ces publications a paru la grammaire de M. Étienne, mentionnée plus haut, dont la septième partie, malheureusement trop sommaire, p. 465-482, traite de la formation des mots.

### MORPHOLOGIE

Pour la morphologie je renvoie à Meyer-Lübke, Schwan, Darmesteter, Clédat, etc., et, d'une manière générale, aux ouvrages cités plus haut. Sur les questions de détail, Schwan donne tous les renvois bibliographiques nécessaires à la fin de son volume. Cf. ma *Grammaire historique*, LI et suiv.

### SYNTAXE

La syntaxe n'a été l'objet d'aucune étude d'ensemble, sauf dans la grammaire de M. Étienne. Mais il existe un grand nombre de travaux détachés, dont quelques-uns très importants. Les uns concernent un auteur ou une époque, comme **Haase**, *Syntaktische Untersuchungen zu Villehardouin u. Joinville*, Oppeln, 1884. Les autres traitent d'une question. Ainsi **Clairin**, *Du génitif latin et de la préposition de*, Paris, 1880. — **Gellrich**. *Sur l'emploi de l'article en vieux français*, Langenbielau, 1881. Diss.; **Lenander**, *L'emploi du temps et des modes dans les phrases hypothétiques jusqu'au XIIIe siècle*, Lund, 1886. Diss. — **Gessner**. *Zur Lehre vom frz. Pronomen*, Berlin, 1885. Je ne puis, pour l'énumération de ces études, que renvoyer à ma *Grammaire historique*, LI et suiv., où on trouvera les principales références dans un ordre systématique.

### RAPPORTS DU FRANÇAIS ET DES LANGUES ÉTRANGÈRES

Il existe un recueil des mots français d'origine orientale ; c'est *le Dictionnaire étymologique des mots d'origine orientale* de **Marcel Devic**, joint au Supplément de Littré, Paris, Impr. nat., 1876. On y trouvera, parmi d'autres, les termes de provenance arabe. Sur les emprunts des Occidentaux en mots et en choses à l'époque des Croisades, voir **Prutz**, *Kulturgeschichte der Kreuzzüge*, Berlin, 1883, *passim*, et à la fin du volume, *Quellen und Beweise*, p. 561. Toutes les indications philologiques de ce livre ne sont pas exactes, et doivent être contrôlées avec soin.

Pour les rapports entre le grec et le français, il n'existe aucune étude générale, en dehors des livres que j'ai cités en notes. M. Gustav Meyer vient de recueillir les mots grecs de provenance romane, mais il a laissé de côté ceux qui sont de provenance française.

L'histoire du français en Angleterre est beaucoup mieux connue. Voir en particulier dans **Hermann Paul**, *Grundriss der germanischen Philologie*, I, 799, un excellent article de Behrens. — Cf. **Elze**, *Grundriss der englischen Philologie*, 240-245. — **Baret**, *Etude sur la langue anglaise au XIVe siècle*, Paris, 1883. — **Jusserand**, *Histoire littéraire du peuple anglais*, Paris, 1894. — **Freemann**, *The Norman Conquest*, tome V ; et **P. Meyer**, Préface des *Contes moralisez* de Nicole Bozon, LII et suiv.

Sur l'élément français dans l'anglais, voir, outre l'ouvrage de Thommerel et celui de Skeat, cités plus haut, **J. Payne**, *The norman Element in the spoken and written English of the 12, 13 and 14 centuries and in our provincial dialects* (*Transactions of the Philological Society*, 1868-69, p. 352). — **Behrens**, *Beiträge zur Geschichte der franz. Sprache in England* (*Frz. Studien*, V, 2). — **Skeat**, dans ses *Principles of english Etymology*, Oxford, 1891, tome II, étudie avec soin et compétence tout ce qui se rattache à l'introduction de mots français.

Pour la bibliographie de l'anglo-normand, se reporter aux sources qui ont été indiquées pour la bibliographie des dialectes. Je mentionnerai cependant **Vising**, *Étude sur le dialecte anglo-normand du XIIe siècle*, Upsala, 1882, et *Étude sur le dialecte anglo-normand du XIVe siècle* (*Revue des langues romanes*, série 3, t. IX, p. 180).

### XIVe SIÈCLE

Cette période est une des plus mal connues de l'histoire de la langue. Je dois les renseignements dont j'ai extrait ce qui pouvait intéresser mon public, soit à des recherches personnelles, soit à des dépouillements que M. Huguet, maître de conférences à la Faculté des Lettres de Caen, a bien voulu faire pour moi, dont le caractère de ce livre m'interdisait malheureusement de tirer autant de profit que j'aurais pu. On consultera avec fruit les consciencieux articles d'**Otto Knauer** parus dans le *Jahrbuch* de Lemcke, XII et suiv. sous ce titre : *Beiträge zur Kenntniss der franz. Sprache des XIVten Jahrhunderts* ; on y trouvera des renseignements sur l'histoire des formes et de la syntaxe. Les Lexiques et la thèse de Meunier sur Oresme en fourniront sur le vocabulaire. Quant à la syntaxe, voir surtout **Ebering**, *Syntaktische Studien zu Froissart*, Halle, 1881, Diss. — **Riese**, *Recherches sur l'usage syntaxique de Froissart*, Halle, 1880.

## ONT COLLABORÉ A CE VOLUME :

MM. **BÉDIER** (Joseph), docteur ès lettres, maître de conférences à l'École normale supérieure.

**BRUNOT** (Ferdinand), docteur ès lettres, maître de conférences à la Faculté des lettres de Paris.

**LANGLOIS** (Charles-V.), docteur ès lettres, chargé de cours à la Faculté des lettres de Paris.

**LANGLOIS** (Ernest), professeur à la Faculté des lettres de Lille.

**PETIT DE JULLEVILLE** (L.), professeur à la Faculté des lettres de Paris.

**PIAGET** (Arthur), docteur ès lettres, professeur à la Faculté des lettres de Neuchâtel.

**SUDRE** (Léopold), docteur ès lettres, professeur au collège Stanislas.

---

# TABLE DES MATIÈRES

## CHAPITRE I

### LES FABLES ET LE ROMAN DU RENARD

Par M. Léopold Sudre.

*I. — Les fables.*



*II. — Les romans du Renard.*



## CHAPITRE II

### LES FABLIAUX

Par M. Joseph Bédier.

## CHAPITRE III

## LE ROMAN DE LA ROSE

Par M. Ernest Langlois.

*I. — Première partie du Roman de la Rose.*



*II. — Deuxième partie du Roman de la Rose.*



## CHAPITRE IV

## LITTÉRATURE DIDACTIQUE

Par M. Arthur Piaget.



## CHAPITRE V

## SERMONNAIRES ET TRADUCTEURS

Par M. Arthur Piaget.

*I. — Sermonnaires. — Langue des sermons.*

## CHAPITRE VII

### LES DERNIERS POÈTES DU MOYEN AGE

**Les Conteurs. — Antoine de la Salle.**

Par M. Petit de Julleville.



## CHAPITRE VIII

### LE THÉATRE

Par M. Petit de Julleville.

## CHAPITRE IX

### LA LANGUE FRANÇAISE

**Jusqu'à la fin du XIVe siècle.**

Par M. Ferdinand Brunot.

*I. — Le français et ses dialectes.*



*II. — Tableau de l'ancien français.*



*III. — Le français à l'étranger.*



*IV. — Le XIVe siècle.*

# TABLE DES PLANCHES

## CONTENUES DANS LES TOMES I ET II

(Moyen âge, des origines à 1500)

---

## TOME I



## TOME II



---

Coulommiers. — Imp. Paul BRODARD.

